This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

BUHR B
a39015 00031405 7b

Digitized by Google

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DUPLEIX

SES PLANS POLITIQUES

SA DISGRACE

ÉTUDE D'HISTOIRE COLONIALE

Digitized by Google

Digitized by Google

DUPLEIX

SES PLANS POLITIQUES; SA DISGRACE

ÉTUDE D'HISTOIRE COLONIALE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

Présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
University Library
Ann Arbor, Michigan

CAUTION --- Please handle this volume with
care. The paper is very brittle.

19, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 19

—

1901

Digitized by Google

Digitized by Google

DUPLEIX

SES PLANS POLITIQUES; SA DISGRACE

ÉTUDE D'HISTOIRE COLONIALE

THÈSE

POUR LE DOCTORAT

Présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris

PAR

PROSPER CULTRU

ANCIEN ÉLÈVE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1901

Digitized by Google

DS
462.8
.L8
C97

Digitized by Google

353560 - 128

A MES PARENTS

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

Je dois au lecteur quelques explications touchant le fond et la forme du livre que je lui présente. Quand je cherchai un sujet d'étude dans le domaine de l'histoire coloniale française, j'étais loin de penser à réformer les traditions relatives à Dupleix. Depuis plus d'un demi-siècle, tous les historiens admettaient qu'il avait conçu le plan de conquérir l'Inde en intervenant dans les querelles des nababs pour leur imposer notre protectorat. Le plus récent avait confirmé l'opinion commune, en s'appuyant sur le témoignage même de ce grand homme; il avait retrouvé sa correspondance, il en citait d'assez nombreux fragments, et s'il négligeait d'indiquer aucune référence, on pouvait attribuer cette faute au désir de ne pas surcharger de notes un livre destiné au grand public plutôt qu'aux savants (1).

Voici comment il expose, au cours de son ouvrage, une théorie jusqu'aujourd'hui incontestée :

« On pouvait considérer comme ouverte la succession du Grand « Mogol. Qui hériterait des débris de ce pouvoir si redouté na- « guère?.... Dupleix, qui connaissait à fond la situation.... vit.... « que l'héritier obligé du trône de Delhi, c'était l'Européen, c'est- « à-dire la France, si elle voulait. Ce ne fut pas chez lui seule- « ment une intuition. Il a déjà conçu un plan vaste, compliqué, « mais où il n'y aura plus tard dans l'action que bien peu de chose « à changer. Il voyait clairement le but et les moyens d'y at- « teindre (2).... Il se charge de persuader aux princes indigènes

(1) Tibulle Hamont : *Dupleix d'après sa correspondance inédite*. Paris, librairie Plon, 1881.

(2) *Ouvr. cité*, p. 15.

Digitized by Google

« qu'il est de leur intérêt d'accepter le secours de nos troupes con-
« tre la turbulence de leurs sujets ou les invasions de l'étranger....
« Grâce à la mauvaise administration des gouvernements indi-
« gènes, la solde de ces troupes demeurerait toujours en arrière.
« La dette envers la Compagnie grandirait donc en même temps.
« Il serait facile d'obtenir du prince des concessions de territoires
« en paiement, ou la mission de percevoir les impôts avec une dé-
« légation de la toute-puissance. D'allié du nabab, on en devien-
« drait alors le protecteur.... La perspective d'un duel avec l'An-
« gleterre n'inquiète Dupleix que médiocrement : cela rentre dans
« ses calculs (1).... Mais l'œuvre de préparation était multiple et
« longue. Il fallait d'abord réorganiser l'administration de la Com-
« pagnie, fortifier Pondichéry, créer une armée.... La seconde
« partie de la tâche était la plus délicate. Comment arriver à nouer
« des rapports avec ces nababs entourés d'un luxe éblouissant,
« hauts comme les monts?.... Avec sa connaissance du caractère
« hindou, Dupleix comprit que la première condition pour réus-
« sir, c'était de se présenter dans les négociations non pas comme
« un marchand, mais comme un officier du Grand Mogol. Dupleix
« va donc se revêtir des insignes du pouvoir hindou, et, par bon-
« heur, il n'a qu'à les ramasser dans les archives de la Compagnie.
« Il entreprend un voyage au Bengale pour se faire reconnaître
« comme nabab de Chandernagor (2).... Il veut instruire son em-
« bryon d'armée; il étudie les moyens d'assurer le recrutement
« des cipayes. »

Ainsi Dupleix a tout prévu, tout préparé. « Disgracié en 1724,
« dans sa solitude, il songeait déjà à la conquête de l'Inde. » Toute sa conduite est dès lors présentée comme la suite d'une volonté inflexible et divinatrice, et l'historien salue en lui « l'un des plus
« grands génies du XVIIIe siècle (3). » Mais bientôt la fortune l'abandonne : « Il n'y avait dans l'assemblée des directeurs aucune
« énergie, aucune intelligence; la lâcheté et l'avarice y régnaient
« seules. Et cette assemblée était souveraine! Le ministère, aussi
« borné que le conseil des directeurs,.... n'avait que du dédain

(1) *Ouvr. cité*, p. 16.
(2) *Ibid.*, p. 18.
(3) *Ibid.*, p. 317.

Digitized by Google

« pour ce qui se passait aux colonies.... On envoya Duvelaër à « Londres pour s'entendre avec le cabinet de Saint-James. Les di- « plomates de la Grande-Bretagne manœuvrèrent pour obtenir le « rappel du politique qui leur inspirait tant d'alarmes (1). Ils dé- « clarèrent qu'ils ne feraient aucune difficulté pour rappeler Saun- « ders, mais qu'ils demandaient en retour qu'on relevât Dupleix « de son poste. Ni Duvelaër, ni l'incapable Mirepoix, l'ambassa- « deur de France, ne soupçonnèrent le piège (2). On conclut avec « l'Angleterre une convention dont les termes impliquaient le rap- « pel des deux gouverneurs.... Dupleix était condamné (3). »

Je n'éprouvais nulle défiance devant cette épopée triomphale et douloureuse où Dupleix, conquérant d'un empire, succombe par la honteuse faiblesse de ministres tremblants devant l'Angleterre : elle se déroulait même avec une logique apparente, le génie ne l'emportant d'ordinaire qu'au jugement de la postérité.

Et pourtant il demeurait étrange que les directeurs de la Compagnie des Indes, à défaut des ministres, eussent méconnu en lui un mérite qui nous apparaît à nous si éclatant. On les accusait, il est vrai, d'ignorance, d'avarice, de jalousies mesquines, mais quels faits ces mots cachaient-ils? Même les gens passionnés ou haineux cherchent des excuses à leurs vengeances ou à leurs bassesses; presque toujours l'intérêt public leur sert de prétexte. D'ailleurs les hommes placés à la tête des grands services d'un État, s'ils sont de valeur inégale, sont rarement sans valeur : leurs fautes s'expliquent par leurs vices ou leurs préjugés, non par leur sottise. Les gens du XVIIIe siècle ne nous étant pas inférieurs, que je sache, on devait supposer que certaines raisons avaient pu empêcher les directeurs d'approuver ou même de comprendre les idées de Dupleix.

Savait-on, par exemple, si les principes de la Compagnie, la nature de son administration, la puissance de ses ressources lui permettaient de suivre une entreprise hardie, coûteuse et longue? Ne pouvait-il enfin s'être rencontré d'autres obstacles que l'ignorance ou la mauvaise volonté des directeurs? C'est ainsi que les défaites et les victoires d'une armée s'expliquent mieux si l'on observe son

(1) *Ouvr. cité*, p. 280.
(2) *Ibid.*, p. 281.
(3) *Ibid.*, p. 282.

Digitized by Google

organisation et la valeur de ses soldats, que si l'on se contente de lire le récit des batailles et de suivre les incidents des mêlées.

Je n'avais ni l'intention ni le désir de justifier Godeheu et ses collègues, mais de chercher parmi quelles institutions, parmi quels hommes avait vécu Dupleix. Ses historiens l'en isolent, comme si sa grandeur l'en rendait indépendant; ils le font surgir dans l'histoire vers 1746, sans qu'on sache très exactement ce qui s'était fait avant lui dans l'Inde, ce qu'il y avait fait lui-même, s'il devait être aidé ou contrarié par ceux qui lui obéissaient et par ceux qu'il servait lui-même. Mon ambition se bornait à éclaircir cette partie obscure de son existence, à en relier les faits à ceux qui s'étaient produits auparavant ou en même temps, en un mot à chercher et à faire apparaître dans cet épisode célèbre cette loi de continuité qui règne dans la nature. Mais en lisant sa correspondance, je trouvai qu'il ne faisait aucune allusion à ces plans politiques dont je supposais l'existence démontrée. Or, si jusqu'ici l'on s'était trompé en les lui prêtant, s'il n'avait en réalité rien prévu, s'il avait agi seulement sous l'impulsion de la fortune, tout alors changeait d'aspect et peut-être son échec pouvait-il s'expliquer autrement qu'on ne l'avait fait. D'après cette vue, je fus conduit à examiner l'organisation et l'histoire de la Compagnie depuis son origine pour savoir si ses principes et ses habitudes se prêtaient ou s'opposaient aux conceptions de Dupleix, et, parallèlement, à étudier année par année pour ainsi dire la vie de ce dernier pour déterminer l'origine et le progrès de ses idées. Ce travail devait me donner les raisons vraies de sa disgrâce, soit les raisons traditionnelles, mais appuyées de faits précis, soit d'autres, s'il s'en trouvait.

Je ne voulais me servir que de documents originaux. Il n'existe, d'ailleurs sur la Compagnie des Indes qu'une courte étude de M. Bonnassieux (1); quant aux historiens de Dupleix, ils ne disent rien de précis sur lui avant 1746 (2). Les mémoires d'avocats publiés de part et d'autre à l'occasion du procès qu'il soutint contre la Compagnie sont suspects même dans leurs citations, qui sont

(1) Dans son livre *les Grandes compagnies de commerce*. Paris, in-8, 1892.

(2) Exception faite pour une brochure de Guët, qui contient des faits exacts relatifs à sa vie de 1724 à 1740.

Digitized by Google

choisies pour les besoins de la cause. Je ne m'en suis pas servi, voulant voir les pièces dans leur intégrité et les voir toutes.

Mon étude a donc été faite de première main. Outre le fonds Ariel et les lettres de Dupleix qui sont aux archives de Versailles, documents signalés plutôt qu'utilisés par T. Hamont; outre le fonds de l'Inde aux archives du ministère des colonies, j'ai trouvé à la bibliothèque de l'Arsenal une partie de la correspondance de Dupleix de 1730 à 1740; une autre partie était cataloguée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. J'ai eu à ma disposition les papiers acquis par cette Bibliothèque après la mort de P. Margry, archiviste du ministère de la marine, lesquels forment un fonds considérable. On trouvera d'ailleurs plus loin la bibliographie complète des documents presque tous inédits que j'ai consultés (1).

Un travail continué pendant plusieurs années m'a fait considérer comme erronées les assertions rappelées tout à l'heure, qui traduisent l'opinion générale sur Dupleix. Je crois avoir au contraire démontré : 1° que la Compagnie n'avait pas les moyens de suivre une politique et n'en a jamais eu aucune; 2° que Dupleix, avant 1749, n'en eut pas plus qu'elle; 3° que l'entreprise qu'il a tentée alors, née des circonstances, ne devait pas avoir de lendemain et n'a été poussée qu'au hasard; qu'il a agi au jour le jour et n'a pas eu de plan arrêté avant 1753; 4° que, par suite, il a manqué des ressources nécessaires; et quant à ses chefs, ils n'ont pu apprécier à temps la valeur de projets tout à fait contraires à leurs traditions. Outre les preuves de ces conclusions générales, on trouvera dans cette étude des éclaircissements sur bien des points que je devais toucher; on verra ce qu'il faut penser de Dumas et des vues politiques qu'on lui a supposées, des richesses de Dupleix et de ses dignités indiennes, de ses rapports avec la Bourdonnais avant 1746

(1) Je dois remercier M. Coüard, archiviste du département de Seine-et-Oise, et M. Farges, chef du service des archives au ministère des affaires étrangères, du courtois accueil qu'ils ont bien voulu me faire. Je suis particulièrement reconnaissant à M. V. Tantet, chef du service des archives au ministère des colonies, de l'infatigable complaisance qu'il a mise à faciliter mes recherches dans ce dépôt jadis presque fermé, et dont il a su rendre l'accès facile aux travailleurs.

Digitized by Google

et de l'importance réelle de leur querelle, du rôle attribué à Mme Dupleix et de la mission de Duvelaër à Londres.

On comprendra que, restreignant mon enquête à la genèse des plans de Dupleix et aux causes de sa disgrâce, j'aie laissé de côté l'histoire militaire, sauf à tirer des documents ce qui pouvait m'éclairer. On ne doit donc chercher ici ni récits de batailles ni descriptions pittoresques. Par la force des choses, mon récit est une réfutation perpétuelle, une contradiction à mes prédécesseurs, sans que j'aie cru devoir l'indiquer à chaque page; soutenant une thèse qui peut paraître hardie, il m'a semblé que je devais m'efforcer d'être surtout clair et précis et qu'on me saurait gré d'avoir évité tout procédé littéraire et recherché la simplicité. D'autres avant moi avaient fait tant de portraits peu ressemblants que, pouvant peut-être en tracer de plus vrais, j'ai préféré laisser au lecteur le soin de recomposer lui-même celui du héros, avec des traits nouveaux, s'il y a lieu.

Je ne m'excuserai pas d'avoir touché à ce Dupleix légendaire, sans vice et sans faiblesse, presque divin, qui se dressait dans nos récits traditionnels et dominait une des plus tristes parties de notre histoire, comme ces hautes ruines, vestiges d'empires disparus qui, restées debout dans des plaines maintenant désertes, semblent veiller sur des tombeaux. Si la foule, dans la mémoire qu'elle garde des personnages illustres, conserve surtout les traits par où ils se distinguent du commun, oublie les autres et se laisse volontiers éblouir par le prestige de leur gloire, l'historien, tout en demeurant sensible à la beauté d'actes extraordinaires, est obligé de réduire ces grandes figures à leur mesure exacte et de marquer dans leur œuvre qu'on croit presque surhumaine la part de leur humanité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE [1]

MANUSCRITS

I. — Archives du ministère des colonies

1° Série C^2. Archives de l'Inde :
a) C^2 1 à C^2 20. Employés et agents.
b) 1re série C^2 1 à C^2 40. Administration en France de 1664 à 1755.
c) 1re série C^2 68 à C^2 93. Correspondance générale de 1705 à 1757.
d) 2e série C^2 4 à 8. Correspondance générale. Supplément.
e) C^2 116-117. Mémoires généraux.
2° Série D^2. Recrutement des troupes :
— D^2 3-7. Recrutement de la Compagnie des Indes.
3° Série G^1. Registres de l'état civil :
— G^1 125-127. État civil de Pondichéry.
— G^1 136-137. État civil de Chandernagor.

II. — Bibliothèque de l'arsenal — Manuscrits

1° Reg. 4743-4744. Correspondance de Dupleix à Chandernagor, 1735-1737.
2° Fonds de la Bastille, n° 12710. Engagements pour la Compagnie des Indes, 1747-1767.

III. — Archives du ministère des affaires étrangères

1° Fonds Asie. Documents et mémoires, nos 6, 12, 13.
2° Fonds Angleterre. Correspondance, nos 435, 436.

IV. — Archives du département de Seine-et-Oise

1° Série E, nos 3746 à 3756 incl. Correspondance de Dupleix, de 1750 à 1754.

(1) Je ne cite que les documents dont j'ai tiré quelque chose, et parmi les ivres, ceux qui touchent directement au sujet.

Digitized by Google

2° Série E, 3758-3761 *bis* inclusivement. Procès-verbaux d'apposition et de levée de scellés sur les meubles et objets mobiliers de Joseph Dupleix.

Le n° 3761 contient le procès-verbal de vente aux enchères des diamants, pierres précieuses, etc., provenant de la succession Dupleix, 1767-1768.

V. -- Bibliothèque nationale. Département des manuscrits

1° Fonds Ariel. Fr. n. acq. 8924 à 8940. Copies de documents exécutées au dépôt des archives de l'Inde, de Pondichéry, pour M. E. Ariel, secrétaire du gouverneur, orientaliste connu. Ces copies ont été collationnées par lui et corrigées de sa main ; elles présentent ainsi toute garantie d'authenticité et d'exactitude.

2° Manuscrits tamouls.

Registre n° 166. Provient d'E. Ariel et contient des documents de la même origine que ceux du fonds précédent.

3° Fr. 8979 à 8982. Correspondance de Dupleix à Chandernagor, de 1731 à 1732 et de 1737 à 1740.

4° Fonds Dupleix acquis de la succession P. Margry. Fr. n. acq. 9144 à 9170.

9144-9161. Correspondance de Dupleix avec la Compagnie et diverses personnes, surtout à partir de 1740. Correspondance avec les officiers des troupes de l'Inde, Bussy, Moracin, etc., de 1750 à 1754. Lettres de Bussy et des officiers des troupes à Dupleix.

9162-9170. Correspondance de Dupleix, ancien gouverneur de l'Inde. Documents relatifs à son procès.

5° Fr. 7799. Règlement touchant la marine de la Compagnie des Indes (16 septembre 1733).

6° Fr. 12087. Contient plusieurs relations originales contemporaines, concernant les événements de 1750 à 1754.

DOCUMENTS IMPRIMÉS

Dernis, chef du bureau des archives de la Compagnie des Indes.

Recueil des titres, arrêts, édits concernant la Compagnie des Indes orientales établie au mois d'août 1664, 4 vol. in-4, Paris, 1755-1756.

Les Français dans l'Inde. Journal d'Anandarangappoullé. Extraits traduits et annotés par J. Vinson. Paris, Leroux, 1893. Journal d'un modeliar de la Compagnie à Pondichéry. Ariel fit prendre copie du manuscrit tamoul, resté inédit dans la famille de

Digitized by Google

l'auteur : cette copie est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Ariel en avait, peut-être, traduit une partie. J'ai retrouvé dans ses papiers l'indication des passages qu'il voulait traduire et une espèce de sommaire du journal, mais non la traduction.

Autant que j'en puis juger, ce témoin est fort exact. Il écrivait pour lui seul et les témoignages contemporains corroborent ses affirmations.

Lennel de la Farelle. *Deux officiers français au XVIIIe siècle. Mémoires et correspondance du chevalier et du général de la Farelle*, Paris, 1896.

Lettre critique sur l'Histoire des Indes de l'abbé Guyon, par D. C. I. E. C. D. B. (l'ingénieur Charpentier de Cossigny), Genève, 1744, in-12. Témoin oculaire de ce qui s'est passé à Pondichéry en 1740 et 1741.

Richard Owen Cambridge. *Mémoires du colonel Stringer Lawrence*, traduits par M. A. Eidous, Paris (Amsterdam), 1766-1767, 2 vol. in-12.

Colonel Gentil. *Mémoires sur l'Hindoustan*, Paris, 1822. (L'auteur a servi sous Bussy en Dekhan à partir de 1752.)

LIVRES DE SECONDE MAIN

J.-B. Targe. *Histoire des guerres de l'Inde de 1745 à 1763* (traduit de R. Orme : *History of the military transactions of the British Empire in India*, 1re édition), 2 vol. in-12, Paris, Panckoucke, 1765.

Abbé Guyon. *Histoire des Indes orientales*, 3 vol. pet. in-12, Paris, 1744. (Panégyrique de Dumas.)

Mémoire sur la dernière guerre des Français contre les Maures, 1749-1751. (Lettres édifiantes, 2e édition, XV, 1-122, ou édit. du *Panthéon littéraire*, II, 697 et suiv.)

Mémoire sur l'Inde, 1748-1753. (Lettres édifiantes, 2e éd., t. XV, 361-398, ou éd. du *Panthéon littéraire*, t. II, p. 778.)

Ces deux mémoires émanent d'un missionnaire anonyme, très bien renseigné, ayant eu communication de pièces officielles, très favorable à Dupleix. Peut-être est-ce le P. Lavaur.

R. Orme : *History of the military transactions of the British Empire in India*, 2e éd. 3 vol. in-12, 1775-1780. (Macaulay et Malleson se sont inspirés de cet ouvrage très exact en général.)

Barchou de Penhoën : *Histoire de la conquête et de la fondation de l'Empire anglais dans l'Inde*, Paris, 1842, 6 vol. in-8.

Saint-Priest (Al. Guignard de), de l'Académie française. *La perte de l'Inde sous Louis XV*, dans les *Études diplomatiques et littéraires*, Paris, Amyot, 1845.

Digitized by Google

W. Cartwright. *Étude sur Dupleix*, dans la *Revue britannique*, février 1863 (trad. de *The national Review*, 1862).

Malleson. *Les Français dans l'Inde*, 1867 (traduits par Mme S. Lepage, 1873, in-8).

(Il connaît peu de documents français. Il a inspiré le suivant.)

Tibulle Hamont. *Dupleix d'après sa correspondance inédite*, in-8, Paris, Plon, 1881.

J. Guët. *Origines de l'Inde française. Jân Begum (Mme Dupleix)*, Paris, br. in-8, Baudoin, 1892.

(Cet auteur a tiré parti des registres de l'état civil de l'Inde et de la correspondance de Dupleix à Chandernagor, mais il partage les opinions du précédent sur la politique de Dupleix).

OUVRAGES DE POLÉMIQUE

Mémoire pour le sieur de la Bourdonnais, avec les pièces justificatives, Paris, 1751, in-4, par de Gennes, avocat au Parlement de Paris.

Mémoires historiques de B.-F. Mahé de la Bourdonnais, recueillis et publiés par son petit-fils, Paris, Pélicier et Chatet, 1827.

(Une partie de ces mémoires avait été publiée dans le mémoire de 1751.)

Mémoire pour le sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, avec pièces justificatives, par M. de Gennes, Paris, le Prieur, 1759, in-4.

Mémoire pour la Compagnie des Indes contre le sieur Dupleix, in-4, 1763.

Lettre de M. Godeheu à M. Dupleix, 1760.

On trouvera la liste des autres mémoires pour et contre Dupleix dont je n'ai pas eu à me servir dans le *Catalogue des Factums*, aux mots *Dupleix* et *la Bourdonnais*.

Digitized by Google

DUPLEIX

SES PLANS POLITIQUES — SA DISGRACE

ÉTUDE D'HISTOIRE COLONIALE

CHAPITRE PREMIER

Origines de la Compagnie des Indes. — Tutelle exercée sur elle par le gouvernement. — Nature de son capital et de son dividende.

On connaît depuis 1664 plusieurs Compagnies des Indes orientales; mais bien qu'il y ait eu des liquidations successives et que chaque fois l'actif et le passif des sociétés ruinées aient été transmis à des actionnaires nouveaux, ces changements de personnes n'ont pas modifié la conception primitive de Louis XIV : l'édit de 1664, fait pour la première Compagnie, est demeuré pour toutes les autres le fondement des privilèges et la règle de l'administration. Des décisions royales ont pu étendre ou restreindre le domaine de l'exploitation, le chiffre du capital, le cadre de la direction, mais la définition des droits et des devoirs de la Compagnie, son statut personnel, en un mot, n'a pas changé.

Elle avait le privilège exclusif de naviguer et négocier dans les mers et dans les contrées énumérées par les édits. Toutes les terres et places qu'elle pourrait conquérir devaient lui appartenir en toute propriété, justice et seigneurie. Elle pouvait envoyer des ambassadeurs au nom du roi vers les rois des Indes et faire traités avec eux, soit de paix, soit de trêve, même déclarer la guerre et faire tous autres actes qu'elle jugerait à propos pour l'avantage du commerce. Elle pouvait armer le nombre de vaisseaux de guerre

Digitized by Google

qu'elle voudrait, établir des garnisons dans toutes les places, y mettre armes, canons et munitions, les faire commander par des capitaines et officiers qu'elle pourrait instituer ou destituer, à la charge qu'ils prêteraient serment de fidélité au roi et ensuite serment particulier à la Compagnie (1).

Louis XIV considérait la Compagnie qu'il créait comme appelée à faire des conquêtes. S'il eût persisté dans les vues qu'il avait quand il envoya M. de la Haye aux Indes, qui sait s'il n'eût pas, longtemps avant Dupleix, créé là un empire français? Mais son attention se détourna de ces entreprises lointaines; la Compagnie fut ruinée par les guerres d'Europe et par l'abandon du roi qui l'avait fondée. En 1719, tous ses privilèges furent attribués à la Compagnie d'Occident, créée deux ans auparavant pour faire le commerce de la Louisiane; celle-ci prit alors le nom de Compagnie des Indes, et Law agrandit si démesurément son domaine qu'elle cessa d'être une entreprise coloniale pour devenir une sorte de ferme générale de l'État.

Après la banqueroute du Système, le roi nomma, par arrêté du 10 avril 1721, des commissaires chargés de procéder à la liquidation. Ne pouvant mettre à la charge de l'État 130,000 actions qui avaient coûté au public 900 millions, la commission fut obligée de relever la Compagnie dans sa forme primitive. Un édit du 8 mars 1725 lui concéda le privilège exclusif du commerce des Indes, des îles de France, de Bourbon et de la côte orientale d'Afrique, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la mer Rouge, selon les termes de l'édit de 1664, des déclarations de février 1685 et de septembre 1714, celui du commerce de la Chine, de la traite des nègres et de la poudre d'or d'après les privilèges des Compagnies de Guinée et du Sénégal, etc.

La Compagnie nouvelle succédait ainsi à la Compagnie créée par Colbert; elle exerçait tous les droits auxquels il n'était pas expressément dérogé par l'édit : en particulier, elle pouvait, comme sa devancière, armer et conquérir, sous la seule réserve de la suzerai-

(1) Dernis, Recueil ou collection des titres, édits, déclarations, arrêts, règlements ou autres pièces concernant la Compagnie des Indes orientales établie au mois d'août 1664. Paris, in-4, 1755, t. I, p. 50 et suiv. Déclaration du 1er septembre 1664, art. XXVII, XXVIII, XXXVI, XXXVII.

Digitized by Google

neté du roi; mais elle ne devait jamais user de ces droits presque souverains.

Comme pour décourager l'esprit d'audace et d'aventure, loin de remettre la régie de l'entreprise aux actionnaires intéressés à son succès, le gouvernement s'attacha à la mettre en tutelle. Dès que le travail des commissaires chargés de la liquidation eut pris fin, le roi pensa d'abord à mettre à la tête de la nouvelle Compagnie un chef unique avec une autorité absolue. « Mais il parut difficile de « trouver une personne capable ; » d'autre part, « il était encore « moins avantageux d'abandonner la direction à l'assemblée des « actionnaires et à des directeurs choisis par elle, vu l'ignorance « des actionnaires en matière commerciale et le peu de stabilité « qui en résulterait pour la direction (1). » En conséquence, ce fut le roi qui désigna les membres du Conseil des Indes parmi les officiers de son conseil et de sa marine et parmi les commerçants notables. Mais les actionnaires s'étant plaints que leurs affaires fussent administrées par des personnes dont aucune n'était choisie par eux, il fut décidé qu'il y aurait dorénavant douze directeurs et quatre inspecteurs de la Compagnie nommés par le roi. L'assemblée annuelle des actionnaires désignerait huit syndics, ayant voix délibérative, chargés de suivre le travail des directeurs (2).

La direction demeura dans ces conditions jusqu'en 1730. On n'assemblait pas les actionnaires, quatre directeurs démissionnaires n'avaient pas été remplacés et il n'y avait plus que quatre syndics.

C'est alors que le contrôleur général Orry, jugeant « que l'éco- « nomie est toujours le premier bénéfice qu'une compagnie de « commerce puisse faire et qu'il était nécessaire de supprimer la « plus grande partie des honoraires (3), » décida qu'il n'y aurait plus que deux syndics et six directeurs, dont un à Nantes et un à Lorient, ayant pour honoraires 3 °/₀ des bénéfices nets à partager entre eux tous. Mais un mois après, ne pouvant suivre lui-même d'assez près les diverses opérations, il rétablit l'inspection qui fut exercée, de 1733 à 1745, par son frère Orry de Fulvy, avec 12,000 livres de traitement.

(1) Dernis, ouvr. cité, III, 528. Arrêt du 24 mars 1723.
(2) Arrêt du 30 août 1723. Dernis, IV, avertissement, p. 16.
(3) Arrêt du 23 janvier 1731. Dernis, IV, avertissement, p. 24-25.

Digitized by Google

En 1739, les deux syndics prirent rang parmi les directeurs, dont le traitement fut consolidé à 12,000 livres (1).

Orry de Fulvy fut le véritable maître de la Compagnie pendant douze années. Quand le mauvais état des affaires et les dépenses de guerre obligèrent de suspendre le dividende, les actionnaires, réunis pour la première fois depuis vingt ans, le 30 janvier 1745 (2), demandèrent qu'on leur permît de nommer des syndics et de se réunir une fois par an. Cela leur fut accordé : mais ils se réduisirent à proposer au roi douze noms entre lesquels ils le priaient humblement de désigner les six syndics. Cette espèce d'abdication des actionnaires laissa subsister la mainmise du gouvernement sur la gestion des affaires. Les commissaires du roi successeurs de Fulvy respectèrent peu les droits des assemblées générales. M. de Rouillé, envoyant à Machault un projet d'arrêt pour nommer un successeur au directeur Dumas, mort récemment, écrivait : « Je ne « serais point étonné si dans l'assemblée générale on prétend que « c'était à elle à choisir un successeur à M. Dumas. Il est vrai que, « par un arrêt de 1723, le roi, en nommant les directeurs, laisse « aux actionnaires le soin de convenir dans les assemblées géné- « rales du choix des sujets propres à les remplacer quand il y aura « des places vacantes, mais je crois que cela n'a jamais été suivi.... « Je m'en serais assuré, si je n'avais craint de paraître douter de « notre droit. L'usage est constant, il est même important de le « maintenir pour prévenir les brigues qui se formeraient dans le « temps des assemblées (3). »

En effet, toutes les nominations des directeurs et des syndics continuèrent d'être faites par arrêt du conseil. Toutes les délibérations, toutes les correspondances étaient régulièrement visées par les contrôleurs généraux. Ainsi, sous le nom des directeurs, simples commis, ce sont les ministres ou leurs agents qui ont dirigé la Compagnie. Le plus grave inconvénient de cette tutelle rigou-

(1) Arrêt du 14 mars 1742 avec effet rétrospectif au 1er juillet 1740. Dernis, IV, 457. Les directeurs avouèrent avoir fait de faux bilans pour augmenter les 3 °/₀ qu'ils se partageaient.

(2) Col. C² 31, 133. Assemblée générale tenue à l'hôtel de la Compagnie, le 30 janvier 1745.

(3) Col. C² 32, 356. Rouillé à Machault, 16 novembre 1746.

Digitized by Google

reuse était de retirer toute responsabilité aux chefs nominaux de la Compagnie, partant, tout souci de bien gérer des affaires que le roi faisait siennes ; n'étant même pas toujours actionnaires, ils agissaient comme des employés à la tête d'un service public, sans zèle.

Comme cette mollesse des directeurs, l'inertie des actionnaires est explicable, car la Compagnie était fort différente de celles que nous connaissons. Il est probable que si le roi eût consenti à rembourser en rentes sur l'État, après réduction, les actions émises par Law, leurs propriétaires, bien que spoliés par l'opération, eussent préféré ces titres à des actions nouvelles. L'actif non réalisable de la Compagnie, c'est-à-dire l'ensemble de ses comptoirs, fût resté à l'État. C'est sans doute la difficulté d'en tirer parti qui fit décider le maintien d'une société commerciale. On obligea donc les anciens actionnaires à le demeurer malgré eux, en leur imposant, en échange de leurs titres, ceux de la Compagnie nouvelle. Que le gouvernement ait eu le désir de maintenir un commerce qui serait tombé aux mains des étrangers, cela est très conforme aux traditions. Depuis Louis XIV, c'en était une de dire que la Compagnie des Indes était fort nécessaire à l'État. Bien qu'elle ne gagnât rien à ses affaires, elle formait au moins des officiers et des matelots. Elle était considérée comme une sorte d'entreprise de luxe qu'il était séant au roi de soutenir aux dépens du trésor public.

En examinant comment fut constitué son capital d'après l'édit du 8 juin 1725, on comprendra que les actionnaires eussent peu de raisons de s'intéresser au succès du commerce et qu'ils ne se fissent pas de leur participation l'idée que l'on pourrait croire. Les cinquante-six mille actions, bientôt réduites à cinquante et un mille, qui formaient le nouveau fonds de la Compagnie, furent censées représenter la valeur des cent millions versés réellement au Trésor royal par la Compagnie d'Occident en billets d'État qu'elle avait retirés en paiement de ses premières actions. Le gouvernement, reconnaissant sa dette et ne pouvant en payer le capital, affecta à la Compagnie le privilège exclusif de la vente du tabac, qui rapportait, en 1723, deux millions et demi, mais dont elle tira huit millions à partir de 1730.

Ces revenus réguliers auraient pu former un fonds de roulement. Il n'en fut rien : on avait, dès l'origine de la Compagnie, pris l'ha-

Digitized by Google

bitude de payer un dividende aux actionnaires sur le capital sans attendre les résultats du commerce. Le roi ordonna donc qu'un revenu serait assuré aux actionnaires nouveaux, et dès 1723, un dividende fut payé à raison de 150 livres par action (1).

Il fut payé régulièrement de 1723 à 1745 sur le même pied. On comprend, dès lors, l'indifférence des actionnaires. Assurés de toucher leur revenu deux fois par an, à partir du 2 janvier et du 2 juillet, ils considérèrent, et le public avec eux, l'action de la Compagnie des Indes comme un titre de rente plus solide que les autres, puisqu'elle avait une hypothèque spéciale et inaliénable sur la ferme du tabac. Évaluée environ 1,400 livres, elle donnait un revenu de plus de 10 °/₀; cela explique pourquoi ce titre se classa facilement entre les années 1723 et 1741, années de paix maritime, pendant lesquelles la Compagnie eut, en outre, la fortune rare de ne perdre qu'une seule cargaison de l'Inde (2).

Mais elle n'avait pas de fonds de roulement : « Pendant les temps « les plus heureux de la paix, elle n'a jamais fait son commerce « que sur son crédit, » écrit un commissaire du roi (3).

Ce crédit avait été porté jusqu'à vingt millions et la confiance du public aurait permis de l'étendre encore. Les billets qu'émettait Pêchevin, caissier de la Compagnie, étaient reçus dans le royaume et à l'étranger et acquittés à leur échéance à la caisse de Paris ou renouvelés au gré des porteurs. Ces fonds, empruntés à des taux variables, servaient à faire les envois annuels et à payer les dépenses générales. On les remboursait sur le produit des ventes. Par un bonheur incroyable, la Compagnie se soutint dix-huit ans sur cette base fragile, mais lors des premières pertes, en 1741, le public, bien qu'il ignorât l'état des choses, prit peur et réclama ses fonds. C'est le roi qui dut avancer l'argent nécessaire au paiement des billets de Pêchevin (4).

Ainsi la Compagnie des Indes n'avait qu'un capital nominal. Ses

(1) Dernis, ouvr. cité, III, 528. Arrêt du 24 mars 1723.

(2) Col. C² 28, 243. Mémoire du directeur Castanier. 1737.

(3) Col. C² 34, 215. Mémoire sur l'état présent de la Compagnie des Indes, par M. de Montaran, commissaire du roi, décembre 1748.

(4) Col. C² 29, 187. Mémoire de Castanier, directeur, sur la situation de la Compagnie, octobre 1741.

Digitized by Google

actionnaires, véritables rentiers, paraissaient former un corps différent d'elle-même. Elle se soutenait au moyen de fonds qui ne provenaient pas d'eux et elle leur distribuait un revenu qui ne provenait pas de son commerce (1).

Cette singularité frappa Orry; il eut, en 1737, le projet de reprendre la ferme du tabac en remboursant à la Compagnie les cent millions qui lui étaient dus, soit trente millions comptant, trente autres millions représentés par dix mille actions, propriété du roi, évaluées trois mille livres chacune, qu'on annulait, et la rente à 3 °/₀ des quarante derniers millions. La Compagnie aurait eu ainsi trente millions liquides et un revenu d'un million deux cent mille livres; mais elle n'aurait pu désormais assurer un dividende de cent cinquante livres aux quarante-six mille actions restantes. La baisse eût été énorme. Il est probable qu'Orry eut égard à cette considération (2). Le projet fut abandonné.

On peut s'étonner qu'en dix-sept ans de commerce favorable la Compagnie n'ait pas trouvé le moyen de se créer des ressources à l'aide de ses bénéfices. Mais, à vrai dire, personne n'y avait intérêt, ni les actionnaires ni les administrateurs. Les rentes des uns et les traitements des autres étant assurés, rien ne fut fait pour parer aux revers de la fortune, et Dupleix trouva devant lui, aux jours décisifs, une direction rendue inerte, moins encore par son inintelligence que par l'imminence de la banqueroute.

Les historiens qui se sont occupés de lui ont été sévères pour ceux qui l'ont méconnu, et c'est justice; mais ils n'ont pas donné de raisons de leur opinion. Parler vaguement d'ineptie, de jalousie, de corruption, à propos des ennemis de Dupleix, c'est ne rien dire. Il ne peut être indifférent, pour qui veut juger ce grand homme, de connaître les cadres administratifs de la Compagnie et la valeur du personnel qui les remplissait, la nature et le chiffre de ses dépenses, ses méthodes commerciales et sa politique, si tant est qu'elle en ait eu. Dupleix a vécu trente ans dans l'Inde, et passant par divers grades, il y est parvenu à l'autorité suprême. Décrire les circonstances et les hommes au milieu desquels il a vécu, parler

(1) La Compagnie ajouta pourtant, en treize ans, au produit du tabac 12,381,459 l. provenant du commerce.

(2) Col C² 28, 232 Mémoire du directeur Castanier, 1737.

Digitized by Google

des règlements qu'il a dû observer, des habitudes d'esprit qui régnèrent autour de lui chez ses inférieurs et ses chefs, qui le gouvernèrent lui-même, c'est assister pour ainsi dire à la lente formation de son génie, c'est en faire comprendre la nature, les faiblesses et les grandeurs.

On va donc décrire brièvement l'organisation générale de la Compagnie. Mais on s'arrêtera plus longtemps à considérer la valeur des hommes et les règlements en action, pour déterminer les causes lointaines, parfois imperceptibles, de la ruine finale du système et de l'échec de Dupleix.

Digitized by Google

CHAPITRE II

DE LA FORME ET DE LA VALEUR DE L'ADMINISTRATION EN FRANCE ET DANS L'INDE

Directeurs et commissaires du Roi. — Bureaux. — Lorient. — La marine. — Les comptoirs de l'Inde. — Le pouvoir des gouverneurs. — Le personnel dans l'Inde au temps de Dupleix.

I.

On a vu que depuis 1723 les directeurs de la Compagnie, quel que fût leur nombre, ont été nommés par arrêt du conseil ; il n'y eut jusqu'en 1764 d'autres mutations que celles causées par le décès ou la démission des titulaires, sauf une seule exception (1).

En 1745, l'assemblée des actionnaires leur adjoignit six syndics désignés par le roi sur une liste de douze noms formée par l'assemblée (2). Parmi ceux-ci, figuraient de grands seigneurs, choisis en raison de leur crédit : on les appelait syndics honoraires. Les autres étaient dits onéraires, parce qu'ils prenaient part au travail de la direction. Ils étaient renouvelables par sixième et ne touchaient pas de traitement (3).

Quant aux commissaires du roi, les vrais chefs de la Compagnie, il y en eut quatre de 1723 à 1730. Orry ne supprima cette charge

(1) Le sieur Fromaget, directeur de 1719 à 1738, fut exclu pour avoir emprunté à la caisse de la Compagnie 300,000 livres à l'insu du commissaire du roi. Étant incapable de les rembourser, il fut remplacé par Lenoir. Col. C², 2e série, n° 5. Orry au directeur d'Éprémesnil, 5 septembre 1738.

(2) Col. C² 31, 137. Délibération de l'assemblée des actionnaires, juin 1745.

(3) Ils n'avaient que quelques revenants-bons consistant en mousseline, toiles de coton, mouchoirs, thé, café et bougies (Mémoires sur l'administration de la Compagnie, de Gilly, directeur, 1755. Col. C² 40, 89).

Digitized by Google

que pour la rétablir presque aussitôt en faveur de son frère Orry de Fulvy (1er avril 1731). Celui-ci eut 12,000 livres de traitement, parce que, lit-on dans une lettre des directeurs au cardinal ministre (1), « si M. de Fulvy est seul, il fait la besogne de deux qui coûtaient chacun 6,000 livres. » M. de Rouillé, qui lui succéda immédiatement (2), se fit donner pour adjoint M. de Montaran, et quand M. de Rouillé devint secrétaire d'État à la marine (3), M. de Montaran fut secondé par M. Guignard de Saint-Priest, bientôt remplacé lui-même par M. de Silhouette, chancelier du duc d'Orléans (4). Lors du rappel de Dupleix, Silhouette et Montaran étaient encore en fonctions.

Les services de l'administration centrale à Paris étaient répartis entre deux départements généraux et trois particuliers (5), régis les premiers par quatre directeurs, les seconds par deux seulement. Ils étaient formés de cinq bureaux qui comptaient, en 1753, 51 commis appointés, 10 à 12 commis surnuméraires et 18 domestiques. C'étaient : 1° la caisse; 2° les livres; 3° les Indes; 4° les armements; 5° les achats.

La dépense annuelle montait à un peu plus de cent mille livres et la Compagnie retenait 10 % des traitements pour le fonds des retraites.

Le règlement d'administration de 1748 ordonnait que tous les jours, de dix heures à deux heures, les directeurs et syndics se rendissent à l'hôtel de la Compagnie pour s'y entretenir des affaires. Chacun d'eux, dans son département particulier, visitait les bureaux, concertait les ordres avec les chefs, minutait lui-même les plus importants; enfin, ils devaient assister aux assemblées dites d'administration, qui se tenaient une ou deux fois par semaine, à la volonté des commissaires du roi.

Ceux-ci y entendaient les rapports des affaires à décider, recueillaient les voix, rédigeaient le texte des délibérations qui

(1) Dernis, IV, 338, 17 février 1735.
(2) Dernis, ibid., 514, 515.
(3) Il succède à Maurepas en 1749.
(4) Fr., n. acq., 9148, 252. Godeheu à Dupleix, 2 février 1751.
(5) C'étaient : Dép. principaux : 1° Armements et commerce général ; 2° Livres et traites ; 3° Achats. Dép. particuliers : 1° Ventes ; 2° Lorient ; 3° Archives et contentieux.

Digitized by Google

était paraphé séance tenante. Ils le faisaient ensuite approuver par le ministre et ce n'était qu'après son approbation que les délibérations, quelquefois amendées par lui, étaient couchées sur les registres (1).

Mais les règlements les mieux faits et les plus précis sont inutiles si le personnel chargé de les appliquer les néglige ou les viole lui-même, s'il est incapable, s'il est recruté de telle façon que les gens honnêtes y soient assez rares, ou les hommes capables une exception. Il en fut ainsi des directeurs : ceux-ci, nommés par le roi, étaient de véritables commis dépendant des commissaires chargés de diriger la Compagnie. Cependant, vu l'incompétence spéciale des commissaires choisis ordinairement parmi les maîtres des requêtes et qui pouvaient à peine faire surveiller l'application des règlements, les directeurs auraient pu, en sous-ordre, rendre de bons services s'ils avaient été bien choisis. Mais il semble qu'on puisse les comparer aux membres des conseils d'administration des Compagnies modernes imposés aux actionnaires, non par leurs mérites, mais par leurs relations de famille, chefs ignorants, presque irresponsables, parmi lesquels il n'y a souvent qu'une seule personne capable de diriger l'entreprise ou de contrôler utilement les actes des gérants.

Il y eut, parmi les directeurs, quelques négociants : Castanier, Cavalier, Saintard. Le premier nous est connu par d'assez nombreux mémoires financiers et par sa correspondance avec Dupleix. Or, ses mémoires et sa correspondance nous montrent que son intelligence était des plus médiocres. Cavalier résida longtemps à Londres, où il était correspondant de la Compagnie; son esprit paraît de même très borné. Saintard passe dans l'histoire de la Compagnie sans laisser d'autres traces que ses signatures. Il en est de même de Godeheu le père et même de d'Éprémesnil, bien que celui-ci ait dirigé Lorient de 1732 à 1737. Rien de personnel à eux ne se détache dans l'histoire administrative de leur gestion ; rien ne permet de tirer de pair un seul de ces hommes.

Parmi les directeurs qui avaient débuté et servi dans les emplois,

(1) D'après un mémoire sur l'administration de la Compagnie des Indes, par le directeur Gilly, 1755. Col. C² 40, f. 89 et suiv.

Digitized by Google

il semble que nous devrions trouver des hommes d'un mérite singulier.

Les autres directeurs reconnaissaient en effet leur compétence relativement grande, puisqu'ils leur confiaient les fonctions les plus importantes, mais on leur reprochait d'avoir gardé des intérêts et des amis dans l'Inde et de ne pouvoir y corriger des abus dont ils avaient eux-mêmes profité.

On a vu que l'administration de la Compagnie était divisée en départements. Hardancourt, qui avait jadis visité l'Inde, était d'abord chargé de la correspondance avec les comptoirs de cette région. Lenoir, nommé directeur surnuméraire à son arrivée de Pondichéry (1), en 1736, et titulaire à la place de Fromaget en octobre 1738, lui succéda dans ce service et le garda jusqu'à sa mort, en 1743. Dumas fut nommé à sa place et rédigea pendant trois ans les minutes. Enfin, après lui (octobre 1746), Duvelaër, ancien chef de Canton, qui régissait Lorient depuis le départ de d'Éprémesnil, prit à son tour le département des Indes. On peut donc dire d'une façon générale que ce département, qui traitait les questions politiques et commerciales les plus intéressantes, a été dirigé en fait depuis 1723 par des hommes qui, par leurs emplois, pouvaient avoir acquis une certaine compétence.

Il est certain que Lenoir, Dumas et Duvelaër gardèrent la haute main sur les affaires qu'ils surveillaient. Les minutes de la correspondance, au temps où Dumas la rédige, sont tout entières de sa main, texte et corrections, et il ne paraît pas que ses collègues aient changé quoi que ce soit aux instructions qu'il donnait. Et plus tard, lorsque, pendant la guerre de 1744, Machault eut formé un comité secret pour l'Inde, ni David, ni Castanier, ni le syndic Colabeau n'ont pu gêner beaucoup l'action de Duvelaër. Il en fut sans doute de même du comité des Indes formé, après la paix, des mêmes personnes sauf David, qui fut remplacé par Godeheu le fils. Ainsi les affaires les plus importantes pour l'avenir de la Compagnie ont dû être traitées suivant les vues des directeurs qui en ont eu successivement la charge : Lenoir, Dumas, Duvelaër et Godeheu. Les autres ont donné leur signature au bas de

(1) Dupleix à Lenoir, fr. 8980, 152. 25 novembre 1737.

Digitized by Google

la correspondance régulière, mais on ne trouve ni dans les archives de la Compagnie ni dans les correspondances particulières aucune trace de leur action personnelle.

Le travail des directeurs se réduisait à peu de chose. Ils avaient à viser ou quelquefois à rédiger la minute de la correspondance avec les comptoirs. Pour l'Inde, elle compte une trentaine de feuillets in-4° par an.

L'état des employés à tenir à jour, les lettres des comptoirs à apostiller après lecture, les lettres au ministre pour lui annoncer le départ ou l'arrivée des vaisseaux, pour lui demander, à l'époque des départs, quelques levées de matelots et des brevets pour une douzaine d'officiers ou d'employés, voilà à quoi se borne le travail effectif d'un directeur chargé de l'Inde. Et c'était la tâche la plus importante.

Aussi, les actionnaires se plaignirent-ils de bonne heure que les directeurs fussent trop nombreux, travaillassent peu et mal.

En 1726, un groupe d'actionnaires adressait à Mme la duchesse un mémoire contre la direction (1).

« Il y a longtemps, Madame, disaient-ils, que les actionnaires gé-
« missent du mauvais gouvernement de la Compagnie des Indes....
« Nous sommes forcés de rompre le silence et de porter nos plaintes
« à Votre Altesse Sérénissime même, de la conduite misérable des
« gens qui se sont emparés de la disposition de notre bien, étant
« persuadés.... que quand même elle n'aurait pas un intérêt con-
« sidérable dans la Compagnie, elle n'en serait pas moins sensible
« à la ruine de tant de familles dont le bien est en actions. La
« mauvaise conduite des armements des vaisseaux en 1724 et 1725
« coûte 5 millions de perte réelle et connue.... Les fautes gros-
« sières et inexcusables qui ont été faites dans les armements
« sont cause qu'il n'est encore rentré aucun des vaisseaux des
« Indes expédiés par les régisseurs d'aujourd'hui. Ceux qui sont
« partis en janvier 1724 devraient être revenus dès le mois de juil-
« let 1725.... Les vaisseaux partis pour les Indes en 1725 sont partis
« si tard par les contretemps des mauvais armements qu'ils auront
« aussi manqué la mousson et qu'au lieu de revenir cette année

(1) Col. C2 17, 6. Mémoire des actionnaires à Mme la duchesse, 1726.

Digitized by Google

« comme cela devrait être, ils ne reviendront que l'année prochaine. « Les malversations sur les armements font le scandale de toute la « Bretagne.... Nous savons que le sieur Morin, directeur, a fait acheter au Havre-de-Grâce un mauvais vaisseau, le *Protée*, que c'est lui « qui a dirigé cet armement qui a coûté 40,000 livres, indépendamment du prix de l'achat, et que tout ce que ce vaisseau a pu faire a « été d'aller jusqu'à Saint-Domingue, où il a été condamné.... Il y a « dans l'achat d'un vaisseau comme celui-là bien de la friponnerie « ou bien de l'ignorance de la part du sieur Morin et des directeurs « du bureau des armements.

« Cette régie, qui ruine visiblement les actionnaires, leur coûte « des sommes immenses. Que veut-on faire de cette troupe de directeurs, syndics, commissaires, qui tirent chacun de leur côté, pendant que huit ou dix honnêtes gens, tout au plus, seraient suffisants pour le commerce et pour le tabac? »

Un autre mémoire daté de 1730 et qui fut évidemment présenté à Orry, car celui-ci paraît avoir adopté ses conclusions, fait d'un ton un peu moins vif des critiques analogues.

L'auteur se plaint aussi du grand nombre des employés. « Il est « étonnant, dit-il, que pour la conduite d'une affaire comme la Compagnie des Indes, il y ait quatre inspecteurs, neuf directeurs, sans « compter une quantité extraordinaire de commis inutiles, ce qui « coûte des frais considérables. Il ne faudrait qu'un inspecteur au « lieu de quatre, lequel serait honnête homme et entendu et se ferait « sans doute un point d'honneur que tout se passât dans l'ordre.

« Il ne faudrait que cinq directeurs dans le commerce : trois à « Paris, un à Lorient et le cinquième à Nantes, où se rendrait celui « de Lorient quand la Compagnie aurait à faire une vente. Elle a « trois ou quatre bons chefs de bureau très entendus qui font « toutes les affaires. Il faudrait donc choisir parmi les directeurs « ceux qui sont les plus entendus et les plus intègres ; le mérite « doit leur donner la place et non la faveur (1). »

C'est en conformité de ces critiques, qui paraissent faites par un esprit indépendant, qu'Orry réduisit à six le nombre des directeurs

(1) Col. C² 23, 3. Mémoire au sujet de la Compagnie des Indes et de ce qu'il y a à faire pour soutenir cet établissement, 1730.

Digitized by Google

et remplaça les quatre commissaires par un seul inspecteur général qui fut son frère Orry de Fulvy, maître des requêtes au conseil d'État (1). Il fut interdit à l'avenir à tout directeur d'exercer un commerce onéreux à la Compagnie, ce qui laisse supposer que les plaintes des actionnaires n'étaient pas sans quelque fondement.

La Bourdonnais, dans une lettre adressée en 1733 à M. de Moras, commissaire du roi, reprochait à la Compagnie de n'agir que par bonds et par sauts, de commencer mille projets et de n'en finir aucun, de varier dans tous ses desseins et dans tous ses ordres : « il semble, dit-il, que cet esprit d'inconstance provienne de l'incapacité (2). »

L'auteur inconnu de *Six lettres sur le commerce en général et celui des Indes en particulier*, dont la compétence administrative et commerciale est hors de doute, critique encore, vers 1749, la faiblesse de ses résolutions et le favoritisme qui préside à ses choix (3).

Il est parfaitement démontré par la correspondance de Dupleix et les notes des employés, dont nous parlerons plus loin, que cette critique est des mieux fondées. Les directeurs recommandaient impérativement les protégés des personnes en place et avaient eux-mêmes de nombreux clients, parents ou amis. Le favoritisme serait évité, dit l'auteur des lettres, si l'on se résolvait au scrutin secret : « Il n'y aurait plus de luttes de personnes et l'on ne connaîtrait pas au dehors les noms des directeurs opposés à telle ou telle mesure. » Cette critique explique en partie comment le rôle des commissaires du roi fut si important. Les directeurs, petites gens en général et votant à haute voix, étaient privés de toute indépendance.

L'un des syndics nommés en 1748, Delaître, a fait, lui aussi, une critique sévère de l'administration centrale de la Compagnie (4).

Après avoir dit qu'il est malheureusement impraticable que le ministre des finances puisse régir lui-même la Compagnie, il

(1) Dernis, IV, avertissement, p. 23. Édit du 23 janvier 1731.

(2) Lettre de La Bourdonnais à M. de Moras, syndic de la Compagnie, concernant les affaires de la Compagnie dans les Indes orientales, 1733. Col. C² 25, 151.

(3) Aff. étr., fonds Asie, 13, 235.

(4) Col. C² 37, 5. Observations sur le gouvernement passé et présent de la Compagnie des Indes, 1751.

Digitized by Google

admet qu'il y faille préposer des négociants, vu leurs connaissances spéciales. Mais, dit-il, « ils sont tentés de diriger le commerce de la « Compagnie dans le sens de leurs intérêts particuliers. Ils devien- « nent souvent eux-mêmes, sous leur nom ou sous des noms em- « pruntés, parties contractantes avec la Compagnie, et leur intérêt « se trouve en opposition avec le sien. Ils placent tous les jours des « parents, amis, créatures, dans les emplois de la Compagnie, se ren- « dent, par là, maîtres de ses opérations et deviennent partiaux, soit « en ordonnant de ce qui est à faire, soit en jugeant ce qui est fait. « Les uns ont des départements, les autres n'en ont pas. Il n'y en a « que quatre attachés à des départements. M. Saintard seul a celui « des affaires contentieuses, dont il est tout à fait incapable, et le « détail de l'hôtel de Paris. M. Gilly seul a le détail de la caisse et « des achats, M. Castanier, qui lui est adjoint, ne faisant plus rien. « M. Duvelaër seul a celui des Indes, îles de France et de Bourbon, « qu'il traite très superficiellement. M. David seul a celui du Séné- « gal, MM. Duvelaër et David ont ensemble celui des armements, « MM. Claessen et Michel sont aux ventes. Chaque directeur se ren- « ferme dans son département et ne se mêle point de celui d'un « autre. Il tâche de se rendre l'arbitre du sien. Les directeurs qui « n'ont point de département n'entrent point dans l'examen des « affaires et s'en rapportent au compte qu'en rendent les direc- « teurs chargés des départements ; les uns et les autres en général « travaillent peu et se reposent sur les commis de toutes les recher- « ches, mémoires et travail de quelque peine et longueur. Tous en « général sont occupés de leurs affaires personnelles, de leurs « vues particulières et très indifférents sur les intérêts de la Com- « pagnie.

« Les principes sur lesquels l'administration de la Compagnie a « été organisée n'ont jamais été réfléchis ni arrêtés depuis M. Col- « bert. Il y a dans quelques-uns des membres de cette direction « des talents, des connaissances et même, à ce qu'on croit, de « bonnes intentions. Mais les commissaires du roi, par leur auto- « rité, ôtent à la direction sa liberté et découragent quiconque ne « leur est pas attaché particulièrement de rien proposer ni tenter. « La direction, cependant, conserve assez de part dans l'adminis- « tration pour traverser les commissaires dans le bien qu'ils vou-

Digitized by Google

« draient faire, et le rendre très difficile dans l'exécution. Chaque « administrateur en particulier ne peut pas faire grand bien, mais « il peut faire beaucoup de mal à la Compagnie. »

Les directeurs étaient ordinairement rivaux et jaloux les uns des autres, et portaient la division dans l'administration. Lorsqu'ils se ménageaient, le sacrifice des intérêts de la Compagnie était le principe de leurs égards respectifs.

Les directeurs choisis parmi les employés revenus de l'Inde connaissaient certainement mieux les affaires, mais ils offraient cet inconvénient d'avoir presque toujours fait un grand commerce dans l'Inde, d'y avoir des alliances ou des amitiés. Il en résultait des intérêts particuliers auxquels le nouveau directeur était porté à sacrifier ceux de la Compagnie. D'ailleurs, il ne pouvait censurer de Paris ce que lui-même avait fait dans l'Inde (1).

« Les syndics, ajoutait Delaître, ont été institués précisément « pour parer à cela et pour répondre au public et au roi de la « bonne régie des directeurs ; mais on doit les choisir très intelli- « gents et parmi les gros actionnaires, autrement il vaut mieux « s'en passer, car ils ne feraient qu'augmenter et consacrer les « abus. Rien n'est plus funeste que d'enlever par leur autorisation « toute responsabilité aux directeurs qui sont les maîtres et qui « peuvent avoir d'ailleurs des liaisons d'intérêt avec les syndics; « les deux seuls syndics qui aient suivi les affaires depuis 1744, « MM. Colabeau et Verzure, n'étaient pas actionnaires, M. Cola- « beau était même intéressé de la Compagnie de Suède. »

Quant au commissaire du roi, il était le véritable maître de la Compagnie : le public s'adressait à lui, il faisait toute la correspondance avec les ministres. Parmi les directeurs, ceux qui, par leur rang, auraient pu partager l'autorité, ne se mêlaient de rien, d'autres n'osaient et ne pouvaient en réalité faire opposition, d'autres enfin croyaient avoir intérêt à établir et à soutenir son autorité, parce qu'ils aimaient mieux rendre compte au commissaire qu'à des administrateurs actionnaires et éclairés. Enfin, l'exemple de MM. de Fulvy et Rouillé, qui avaient été maîtres absolus de la Compagnie, invitait encore le commissaire du Roi à agir de même.

(1) Col. C² 37, 6. Mémoire de Delaître.

Digitized by Google

Il fallait donc distinguer, dans l'administration de la Compagnie, deux régies : l'apparente, par laquelle la direction ordonnait de tout, répondait de tout ; la réelle, qui était celle du commissaire du Roi.

Or, un maître de requêtes, qu'on nommait commissaire, arrivait toujours très ignorant des affaires de la Compagnie et souvent de celles du commerce en général. Il avait donc besoin de quelque directeur pour le conduire et l'éclairer. C'étaient les moins attachés aux intérêts de la Compagnie qui étaient les plus empressés à s'offrir de le servir, et il courait grand risque de tomber en de mauvaises mains.

Les commissaires avaient d'ailleurs une fortune à faire et pouvaient se flatter que le poste qu'ils occupaient les mènerait aux premières places. Combien de gens avaient-ils intérêt à ménager, à obliger, sans examiner scrupuleusement ce qui était de l'intérêt de la Compagnie ! Leurs intérêts d'ambition ou de crainte les y invitaient, et leur intérêt pécuniaire ne s'y opposait jamais, puisqu'ils n'étaient point actionnaires.

« S'il y a deux commissaires (1), dit encore Delaître, ils peuvent « être divisés, et alors tout devient affaire de parti dans la direc- « tion, on perd de vue l'intérêt général, l'intérêt particulier en « profite, les critiques sont justifiées de tout point. » Précisément, en 1751, les commissaires du Roi, MM. de Montaran et de Silhouette, étaient divisés. Les amis et créatures du premier, maîtres par lui de la Compagnie, le soutenaient par intérêt. Son caractère, qui n'était pas de suivre et d'approfondir, leur plaisait beaucoup mieux que celui de son confrère. Le syndicat était nul. Les syndics n'avaient ni correspondance entre eux, ni les connaissances, ni l'esprit nécessaires à des administrateurs principaux, ni l'application, ni le zèle qui auraient pu en partie y suppléer.

« Un des grands défauts du gouvernement passé, dit en concluant « le syndic, a été que les administrateurs n'eussent aucune espèce

(1) Il y en eut deux à partir du départ de Fulvy en 1745, Rouillé et Montaran. M. de Saint-Priest fut commissaire adjoint sur la demande de Montaran. 1749 (Godeheu à Dupleix, 16 juillet 1749. Fr., n. acq., 9148, 242). Il fut remplacé par Silhouette, février 1751 (Godeheu à Dupleix, 2 février 1751, Fr., n. acq., 9148, 252).

Digitized by Google

« d'intérêt à la prospérité de la Compagnie. Ils n'en avaient point « de fortune : jusqu'en 1748, les directeurs n'avaient point d'ac- « tions. Ils n'en avaient point d'honneur : l'administration princi- « pale roulait sur les commissaires du Roi. »

A cette opinion assez sévère on peut joindre celle de Dupleix :

« La division qui règne dans notre direction, les connaissances « peu étendues de presque tous ceux qui la composent sont des « obstacles qui feront toujours un tort infini aux affaires. M. de « Montaran, avec les meilleures volontés, est contrecarré par son « collègue, qui croit en savoir autant et plus que lui, et à dire « vrai, je crois que l'un et l'autre sont peu au fait de ces af- « faires (1). »

Il écrivait ailleurs (2) que les cabales de la direction ruineraient la Compagnie, et que, pour bien régir cette affaire, il ne faudrait qu'un seul et bon commissaire, que M. de Montaran n'avait pour but que le bien, mais qu'il avait pris le faux côté en se livrant à l'homme de la Compagnie le plus borné (Dupleix veut ici parler du vieux Castanier). « Sans doute, ajoute-t-il, que la décrépitude lui « aura acquis des connaissances que la force de l'âge mûr n'a pu « lui donner. » D'ailleurs, les directeurs ne sont que des ignorants incapables de gérer une affaire (3). « Leurs divisions dérangent « toutes les affaires, et dans le vrai, ils sont peu capables d'en « gérer d'une certaine étendue (4). »

Nous verrons plus loin que ses opinions sur les hommes qui ont régi les affaires de l'Inde, Lenoir son ennemi, Dumas et Duvelaër, ses amis, sont des plus sévères. On peut donc dire, avec chance de ne pas se tromper beaucoup, que les directeurs travaillaient peu, que, sauf quelques-uns, ils ne présentaient aucune garantie de compétence, qu'ils n'avaient pas de responsabilité effective à cause du contrôle permanent du commissaire du roi, qu'ils n'avaient nul intérêt personnel à la prospérité de la Compagnie, qu'ils en avaient un très grand à plaire au commissaire, au ministre et aux gens bien en cour.

(1) Fr , n. acq., 9151, 161. Dupleix à Lalande-Magon, 18 février 1754.
(2) Fr., n. acq., 9151, 24. Dupleix à Saint-Georges, 20 janvier 1753.
(3) Fr., n. acq., 9151, 38. Dupleix à son neveu, 15 février 1753.
(4) Fr., n. acq., 9151, 109. Dupleix à Choquet, 9 novembre 1753.

Digitized by Google

Dupleix a correspondu en particulier avec presque tous les directeurs. Il existe de lui des lettres adressées à Hardancourt, à Castanier, à Cavalier, à Saintard ; il leur fait sans cesse des offres de services, il est le mandataire de Castanier pour ses affaires commerciales; il reçoit leurs recommandations, il leur donne des nouvelles de leurs affaires ou de leurs amis, mais jamais ces lettres ne laissent supposer qu'il puisse être question avec ces directeurs d'autre chose que d'intérêts particuliers ou de récriminations assez mesquines contre leurs collègues. Jamais on ne les voit demander aucun renseignement sur les événements de l'Inde, jamais ils ne montrent le moindre désir de s'en instruire. Il paraît que la correspondance officielle leur suffisait, car, s'ils l'eussent voulu, ils eussent pu sans peine obtenir d'un homme qui dépendait d'eux et qui, d'ailleurs, désirait leur plaire, les renseignements qu'obtint, par exemple, M. de Montaran. Ce commissaire est le seul qui ait entretenu avec Dupleix une correspondance particulière où il marque le désir de s'instruire et sa préoccupation des intérêts de la Compagnie.

Il semble en définitive que la plupart des directeurs ont vu dans leurs charges soit un moyen de faire leur fortune commerciale, en se servant, comme de mandataires gratuits, des employés de la Compagnie (ainsi fit Castanier, par exemple), soit une retraite honorable ressemblant à une sinécure, mais dont l'éclat relatif permettait de se pousser à la cour ou dans les emplois.

D'ailleurs, bien qu'on ne puisse guère trouver, on le comprend, dans les archives officielles, les preuves de malversations commises par les directeurs dans l'exercice de leurs fonctions, il est certain que tous ne les pratiquaient pas avec probité. Il paraît que directeurs et commissaires du roi faisaient de la contrebande (1). Dupleix paraît considérer comme une démarche parfaitement naturelle de *faire agir Plutus* dès qu'il s'agit d'obtenir quelque grâce, il recommande ce moyen à son frère pour lui-même, quoiqu'il écrive en même temps à d'autres que ces moyens ne sont pas de son fait. Il accuse formellement Dumas et La Bourdonnais d'avoir acheté leurs postes en faisant un présent de 30 à 40,000 livres au valet de cham-

(1) D'Argenson, Mémoires, 1740, t. III, p. 51 ; t. VIII, p. 130.

Digitized by Google

bre du cardinal Fleury [1]. Il parle ailleurs des partisans de La Bourdonnais, qui ne connaissent de lui que ses pagodes et ses bijoux [2]. Il disait de Dumas en 1732 [3] : « Vous le connaissez aussi « bien que moi : il a voulu vitement s'enrichir. Cette avidité vous « fait faire bien des faux pas que les autres aperçoivent quoique « nous croyions qu'ils seraient cachés à toute la terre. » Il dit ailleurs que Lenoir traita Dumas de fripon en face de la Compagnie, offrant d'en donner la preuve [4], et qu'il est trop connu dans l'Inde pour y être jamais honoré. Et Godeheu lui écrivait, au moment où Dumas rentrait en France : « On le trouve trop riche pour un « homme dont le commerce n'était pas heureux [5]. » Cette opinion peu indulgente n'empêcha pas Dupleix de rester en bons termes avec le nouveau directeur, qui lui promettait de lui donner tous les ans des informations exactes sur la politique intime de la direction, sous la condition expresse du secret [6]. Quant à son autre ami Duvelaër, qui devait succéder à Dumas dans le département de l'Inde, Dupleix dit de lui qu'il aurait bien fait de ne pas déclarer tant de biens. « C'est beaucoup pour qui n'a fait que trois expédi- « tions en Chine [7]. »

Ce même Duvelaër fut l'objet d'une tentative qui prouve au moins que ses prédécesseurs n'avaient pas une probité inattaquable.

Un sieur Ignace-Jacinthe Mathy, de Dantzig, se plaignit à lui que la Compagnie ne lui eût pas fait de commande de bois depuis plus d'un an. Il lui demanda son appui en le priant d'agréer *le billet ci-joint*, comme marque d'une estime très parfaite.

Duvelaër lui répondit qu'il ignorait les motifs de la décision de la Compagnie: « Si j'étais bien connu de vous, ajoutait-il, vous « penseriez que je n'ai pas besoin d'être intéressé par quelque « présent pour vous rendre, à l'occasion, les services qui dépen- « draient de moi. Je vous renvoie la lettre de mille écus dont vous

(1) Ars., 4744, 66. Dupleix à son frère, 10 janvier 1737.
(2) Fr., n. acq., 9151, 24. Dupleix à Saint-Georges, 20 janvier 1753.
(3) Fr., n. acq., 8979, 53. Dupleix à Vincens. Chandernagor, 13 août 1732.
(4) Ars., 4743, 23. Dupleix à Burat, 4 août 1735. Fr., n. acq., 8981, 25. Dupleix à son frère, 4 décembre 1738.
(5) Fr., nouv. acq., 9148, 218. Godeheu à Dupleix, 28 octobre 1745.
(6) Fr., n. acq., 9149, 168. Dumas à Dupleix, Paris, 8 octobre 1742.
(7) Ars., 4744, 61. Dupleix à Saint-Georges, 10 janvier 1737.

Digitized by Google

« m'offrez le cadeau, et vous pouvez compter sur ma discrétion. Je « souhaite, au surplus, que la Compagnie partage entre vous et « M. Dumartin la commission de vos quartiers (1). »

Il avait paru naturel au correspondant de la Compagnie de se concilier, pour mille écus, les commandes du nouveau directeur de Lorient. On voit que Duvelaër ne s'en indigne pas outre mesure et promet le secret.

Si la compétence, l'application et la probité des directeurs laissaient tant à désirer, que dire des commissaires du roi ? C'est Orry de Fulvy qui resta en fonctions le plus longtemps ; mais il paraît n'avoir été que l'interprète des volontés de son frère le contrôleur, qui signe les dépêches importantes des années 1742, 1743, 1744. On l'accusait d'être fort prévenu pour La Bourdonnais et de se guider par ses conseils. L'affaire des honoraires des directeurs, levés sur de faux bilans (1731-1742), semble prouver qu'il était peu entendu ou peu vigilant. On ne voit pas que Rouillé ait eu le temps de jouer un rôle de 1745 à 1749. Saint-Priest n'a laissé de traces que par un projet de lettre à Dupleix, qui sera analysé plus tard, à titre de renseignement, sur l'état de l'opinion. Montaran, au contraire, paraît avoir beaucoup travaillé, et les archives de la Compagnie contiennent des pièces nombreuses de sa main. Mais il est évident que ce commissaire ne savait ni le commerce ni la politique, et qu'avec les sentiments les plus honnêtes, il ne put rien faire de bien. Il était, dit Dupleix, livré à Castanier, il donnait dans la vétille, il n'avait que des vues bornées, sur lesquelles même il ne pouvait se décider (2).

M. de Silhouette, qui remplace en 1751 M. de Saint-Priest, était chancelier du duc d'Orléans et protégé de la maison de Noailles. « On le dit homme d'esprit, écrit Godeheu, et qu'un séjour de dix « ans en Angleterre et en Hollande lui a donné bien des idées de « commerce. Je ne le connais point (3). » Il n'eut avec Dupleix que des rapports empreints d'une politesse froide, à l'occasion de son entrée en fonction. A peine touche-t-il, dans cette lettre (4), quelques

(1) C² 29, 23 novembre 1740. Réponse au dos.
(2) Fr., n. acq., 9151, 109. Dupleix à Choquet, 9 novembre 1753.
(3) Fr., n. acq., 9148, 252. Godeheu à Dupleix, 2 février 1751.
(4) Fr., n. acq., 9150, 183. Silhouette à Dupleix, 20 décembre 1751.

Digitized by Google

mots des affaires. Aussi Dupleix le suppose peu au fait de la partie de l'Inde [1], bien que, sur la renommée, il le crût homme de mérite et d'esprit [2]. Mais dans une lettre à son neveu, il s'épanche plus librement et juge durement la politique qu'il voit suivre par Silhouette. « Il faut, écrit-il, penser aussi mal que le nouveau com-« missaire pour avoir l'idée que vous me marquez, au sujet de 24, « 79, 11, 40, 122, 93 [3]. Il faut être fou pour penser de même, ses « amis les Anglais, dont il est partisan, se chargeraient volontiers « de ce soin; que ne leur présente-t-il, avec, le reste des établisse-« ments de la Compagnie; il n'y en a aucun qui n'excite la jalousie « de nos ennemis. Il faut être mauvais citoyen et infidèle sujet du « roi et de l'État pour avoir de telles idées. Il est encore plus fâ-« cheux à d'honnêtes gens de se trouver sous la régie de ces sortes « de fanatiques qui, par leur esprit systématique, gâtent et déran-« gent tout.... Il faut être leur pensionnaire (des Anglais), pour « avoir la crainte d'exciter leur jalousie, ou traître à son roi et à « sa patrie [4]. » En dépit des formes très vives dont Dupleix la revêt, nous verrons, par l'exposé même des idées de M. de Silhouette, combien cette critique était juste.

Les commissaires du roi étaient des administrateurs de profession pour lesquels le poste était un acheminement à une grande intendance, voire à un ministère. Outre qu'ils n'avaient par eux-mêmes aucune connaissance particulière et concrète du commerce et de la colonisation, ils apportaient dans les affaires la routine administrative, étaient de bons commis quand il leur eût fallu être des commerçants hardis ou des hommes d'État prévoyants. Plus on connaît ces fonctionnaires distingués, gens d'esprit, intègres, quoi qu'en dise Dupleix, plus on admire Colbert qui eut une vue si claire en des matières qu'il semblait ne pas devoir mieux connaître que ceux dont nous venons de parler. Ils dissertent doctement sur le commerce, comme le font aujourd'hui nos journalistes, ils appliquent aux hommes et aux choses de l'Inde les règles de

(1) Fr., n. acq., 9151, 109. Dupleix à Choquet, 9 novembre 1753.
(2) Ibid., 24. Dupleix à Saint-Georges, 20 janvier 1753.
(3) Probablement de Masulipatam et de Divy.
(4) Fr., n. acq., 9151, 38. Dupleix à son neveu, 15 février 1753, lettre en partie chiffrée.

Digitized by Google

comptabilité et les ordonnances faites pour l'Europe et la vie administrative en France, ils ont évidemment raison suivant la lettre, mais ils n'ont pas compris Dupleix. Ils furent d'ailleurs impuissants même à mettre l'ordre dans un service qui était sous leurs yeux et qui se faisait mal.

II.

La Compagnie avait à Lorient, depuis 1719, son principal établissement. En 1742, il y avait dans ce port un directeur ayant l'inspection générale sur tout ce qui s'y passait. La dépense totale des divers services, au nombre de vingt, était de 107,300 livres (1).

D'après un état de comparaison de 1743 entre la régie du port de Lorient et celle du port de Brest (2), on voit qu'il y a à Lorient 134 employés ou officiers coûtant 127,050 livres, tandis qu'à Brest, où le travail était bien plus considérable, le roi n'employait pour les mêmes services que 215 employés, payés 182,000 livres.

Lorient était le port d'attache des vaisseaux de la Compagnie et son arsenal. L'organisation générale de sa marine nous est donnée par le règlement d'administration du 16 septembre 1733.

On distinguait deux classes de voyages auxquels étaient employés des vaisseaux de tonnages différents et des corps d'officiers distincts. Pour la première navigation, qui comprenait les voyages au delà du cap de Bonne-Espérance, on avait des vaisseaux de 450 à 600 tonneaux, avec un état-major de huit officiers ou assimilés. La seconde navigation n'employait que des bâtiments de 200 à 300 tonneaux, avec un moindre nombre d'officiers : elle comprenait les voyages de traite entre Bourbon et Madagascar, ceux de Guinée et d'Amérique. Les officiers de la seconde navigation ne passaient dans la première qu'exceptionnellement et toujours avec le grade inférieur à celui qu'ils occupaient.

Pour recruter ces cadres, on embarquait sur les vaisseaux, en qualité d'élèves pilotins ou d'enseignes *ad honores*, des jeunes gens fils d'anciens officiers de la Compagnie ou leurs proches parents; à

(1) Col. C² 15. Employés et agents. État des officiers de troupes et des employés du port de Lorient au 1er avril 1742.

(2) Col. C² 15. Ibid., 1743.

Digitized by Google

défaut de tels candidats, on acceptait des fils de familles honorables.

Ces jeunes gens suivaient à Lorient des cours faits par des maîtres de vaisseaux ou des premiers pilotes, chacun sur sa profession, sous l'inspection d'un officier à ce commis par le directeur. Il devait y avoir des exercices pratiques dans le port. En voyage, des cours analogues avaient lieu à bord. Nul élève officier ne pouvait être promu enseigne sans avoir passé un examen devant le maître d'hydrographie et sans apporter les certificats de son capitaine et du commandant du port de Lorient.

Les officiers de la première navigation étaient entretenus tant à terre qu'à la mer : mais à terre la solde était réduite de moitié. Ceux de la seconde n'étaient payés que pendant le temps des voyages (1). Les états-majors étaient attachés à un vaisseau qu'ils ne quittaient pas sans raisons majeures. Les capitaines prenaient le pas l'un sur l'autre d'après l'ancienneté de grade. Tout commerce particulier était interdit aux officiers comme aux matelots, sous peine de confiscation des marchandises et d'exclusion du service.

Le nombre des officiers de vaisseau semble avoir peu varié. Le tableau de 1747 donne 279 officiers, celui de 1750 en donne 248 ; en 1752, nous en trouvons 267, et en 1756, 316 (2). Ce cadre semble surchargé. Il paraît que la Compagnie ne l'ignorait pas. On considérait comme suffisant pour ses besoins le nombre de 160 officiers de tous grades.

Les matelots provenaient ordinairement des classes et étaient levés d'autorité. Mais le service de la Compagnie n'était pas recherché. En 1740, des hommes levés ainsi désertèrent en masse de Lorient. On n'osa pas les punir parce qu'ils étaient trop nombreux et parce qu'on craignait de les voir fuir en Angleterre (3). Même, en 1744, la Compagnie fut autorisée à engager des matelots étrangers pour suppléer au défaut des nationaux.

La Compagnie avait eu, en 1720, un matériel naval considérable.

(1) Appointements : première navigation à la mer : capitaine, 200 livres par mois ; premier lieutenant, 120 ; second lieutenant, 90 ; premier enseigne, 60 ; second enseigne, 50 ; aumônier, 30, etc. ; deuxième navigation : capitaine, 150 livres ; les autres comme dans la première.

Fr. 7779, 228. Règlement de la marine de la Compagnie des Indes, 1733.

(2) Col. C² 18, 19, 20. Tableaux des diverses promotions.

(3) Col. C² 29, 256. Maurepas aux directeurs, 31 août 1741.

Digitized by Google

Elle avait, cette année-là, envoyé 23 bâtiments aux Indes, 67 aux autres comptoirs, 13 étaient en construction à Hambourg, Bayonne, Londres, le Havre, Nantes, soit au total 103 bâtiments à flot ou sur cale (1).

En 1737, elle avait encore 25 vaisseaux pour la première navigation et 10 pour la seconde; en tout, 35 vaisseaux de 400 à 600 tonneaux, valant de 120 à 180,000 livres chacun (2).

Ce chiffre correspond à l'époque la plus prospère de son commerce et ne comprend naturellement pas les bâtiments légers.

La marine était restée bien loin de la perfection que ses règlements supposent. En examinant, d'après les notes des états de la Compagnie (3), la valeur des officiers, leur recrutement et les sommes qu'ils coûtaient; en étudiant l'administration du matériel, nous montrerons quelle incurie régnait dans ce service si important et si dispendieux.

Parmi les trente-neuf capitaines actifs en 1768, quinze sont cotés bons ou très bons, dix mauvais. De la Lande a perdu la *Baleine*, a échoué M. Godeheu à Negapatam, a passé sur le *Grantham* dans un abordage. Paillière-Cristy a fait deux erreurs de pilotage dignes d'un écolier, en allant au Brésil. Dufay de la Branchère, dans un coup de vent, à bord de l'*Ajax*, s'est montré *sans peur et sans ressources*. Deux capitaines sont traités crûment de poltrons; un autre s'est fait gloire de refuser un commandement en temps de guerre. Roche est très bon mais intéressé, *le plus grand des pacotilleurs;* la Mothe, de Brest, honnête, brave, modeste et doux, mais *bas Breton*. Quérangal (qui avait commandé sous Dupleix l'artillerie au siège de

(1) Col. C² 19, 34. État général des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

(2) Ibidem. C² 19, 34.

(3) Nous avons plusieurs états nominatifs du personnel naval de la Compagnie où les noms sont accompagnés de notes qui nous renseignent sur leur valeur. L'un émane de la Compagnie (col. C² 20. État général des officiers de vaisseau de la Compagnie des Indes). C'est un état général de tous les officiers au service d'après la promotion de 1768. Deux autres portent des notes qui ont dû servir à la confection du premier tableau. Dans le tableau général, les notes données aux officiers par les rédacteurs des deux états ont été adoucies, quelquefois supprimées et remplacées par des éloges. L'un de ces derniers (Col. C² 19, f. 11) est annoté par un officier de la Compagnie, probablement de Lozier-Bouvet. C'est un ancien chef d'escadre de la Compagnie ayant commandé dans l'Inde.

Digitized by Google

Pondichéry) est mauvais, orgueilleux, aime ses plaisirs. Geslin de Châteaufur est mauvais, poltron, faux, gracieux, dangereux à plus d'un titre, Bossenot de Pomphily, bon officier, mais grand pacotilleur.

Les lieutenants sont traités dans l'ensemble avec plus d'indulgence, presque tous sont bons. Parmi les enseignes, les mérites et les défauts se balancent. L'un d'eux, Solminihac, marin médiocre, a pour consolation cette mention : chante bien.

Ces officiers coûtaient cher, moins par leurs appointements réguliers que par leurs frais accessoires et la pacotille.

Le règlement de 1733 (1) nous fait connaître ces appointements.

A la mer, un capitaine de la première navigation touchait par mois 200 livres; le premier lieutenant, 120; le second lieutenant, 90; le premier enseigne, 60; le second enseigne, 50; l'écrivain, 50; l'aumônier, 30, etc., etc. Ces traitements étaient réduits de moitié pour l'officier entretenu à terre; cela faisait, pourtant, une lourde charge pour la Compagnie.

Auparavant, les appointements étaient bien plus considérables, et postérieurement au règlement de 1733, il fut alloué aux officiers un excédent de solde pour chaque mois au delà des vingt mois qui étaient considérés comme la durée normale d'une campagne (2), soit par mois : aux capitaines, 300 livres; premier lieutenant, 100 livres; second lieutenant, 60; premier enseigne, 30; second enseigne, 25; écrivain, 25; aumônier, 10; chirurgien, 25, etc.; soit en tout, 660 livres par mois pour l'état-major, y compris maître d'équipage et pilote.

Les ports-permis fixés par le règlement furent augmentés par délibération du 31 août 1745 pour le temps de guerre.

Au capitaine (16,000) était accordé un supplément de 12,000 l.
Au premier lieutenant (5,333) . . . . . 4,000 l.
Au second lieutenant (3,200) . . . . . 2,400 l.

et ainsi de suite, soit une augmentation des trois quarts du port-permis régulier. Un capitaine touchait donc, pour une campagne de vingt mois, 4,000 livres de traitement, un port-permis de 16,000 et en temps de guerre de 28,000 livres de marchandises; un autre,

(1) B. N., fr. 7799, 228.
(2) Col. C² 18. Délibération du 30 juin 1749.

Digitized by Google

pour le retour, de 1,500 livres à employer en toiles de l'Inde. Il avait aussi le droit de faire transporter gratuitement : 1° de Mahé, 1,800 livres pesant de poivre; 2° de Moka, 1,200 livres de café; 3° de Bourbon, 900 livres de café. Le premier lieutenant avait droit à 2,400 livres de traitement, 9,333 livres de port-permis, compris le supplément du temps de guerre, 600 livres de poivre, 400 de café de Moka et 300 de café de Bourbon. Les autres officiers avaient les mêmes droits utiles au prorata de leur grade, de sorte que pour un état-major de huit officiers ou assimilés, un maître et un pilote, le port-permis officiel en temps de paix était de 31,198 livres; en temps de guerre, de 54,718, plus 600 piastres, soit 3,000 livres environ, pour l'achat de toiles de l'Inde. Si l'on calcule encore que les hommes de l'équipage avaient aussi un port-permis variant de 12 piastres pour les maîtres et le second pilote à 6 piastres pour un simple matelot et 2 pour un mousse; que l'état-major chargeait de droit 3,600 livres de poivre, 2,400 livres de café de Moka et 1,800 de café de Bourbon; que pour ces marchandises il était accordé à l'équipage une permission variant selon le grade sans excepter les mousses, on est au-dessous de la vérité en évaluant au dixième de la charge du vaisseau les marchandises qu'il était permis d'y placer en vertu même des règlements; mais ce qui était beaucoup plus grave, c'étaient les facilités offertes par cette pratique à la contrebande : la quantité embarquée variait évidemment suivant les prix d'achat et la tolérance ou la complicité du capitaine, et l'on peut voir là l'origine et la cause de vols véritables et de fraudes dont la Compagnie se plaignit toujours et qu'elle n'apprécia peut-être jamais exactement.

Le chiffre réglementaire des états-majors était souvent dépassé. Pour un vaisseau de première navigation, il était de 8 personnes : le capitaine, 2 lieutenants, 2 enseignes, l'écrivain, l'aumônier et le chirurgien. Mais rarement cet ordre fut observé. On se plaignait, on l'a déjà vu, du trop grand nombre d'officiers qu'entretenait la Compagnie. L'expédition de 1747-1748 nous offre un exemple de l'exagération trop fréquente des cadres (1). L'*Hercule*, capitaine Fré-

(1) Col. C² 8. État de la nomination des capitaines et officiers des vaisseaux de l'expédition de 1747-1748.

Digitized by Google

mery, a 5 lieutenants, 4 enseignes en pied, 4 enseignes surnuméraires, soit 14 officiers; il en est de même du *Machault*. L'*Auguste*, capitaine Médard, a 2 lieutenants, 4 enseignes et 4 surnuméraires, soit 11 officiers. Ainsi les premiers ont 14 officiers et le troisième 11, au lieu des 5 réglementaires. Quelle que soit l'augmentation prévue à cause de l'état de guerre, il y a surnombre, car le *Lassay* de la même escadre n'en a que 8, le *Geraldus* 7, le *Rouillé* et l'*Espérance* 7 seulement; ces vaisseaux étaient tous du port de 5 à 600 tonneaux. Cela se traduisait par des dépenses de traitements, d'entretien, de port permis, qui finissaient, après une campagne de vingt mois, par s'élever très haut.

Recueillons maintenant les dépositions des témoins qui ont vu ces officiers dans l'exercice de leurs fonctions. Il n'est pas mauvais de remonter un peu en deçà de la date de 1718; on sait la puissance des habitudes et combien il est difficile de corriger des abus traditionnels, d'autant plus que le corps d'officiers se renouvelait lentement. Or, nous trouvons dans la correspondance d'Hébert, envoyé aux Indes comme gouverneur en 1706, des renseignements intéressants sur la manière dont fonctionnaient à Lorient les armements et la marine de la Compagnie.

Il écrivait aux directeurs : « Vous aurez un journal de voyage de « Boisloré (capitaine du *Maurepas*) qu'il fait faire par son pilote et « dont il se dira l'auteur, mais il ne passe pas pour navigateur, et « c'est une chose des plus étonnantes que la Compagnie donne un « de ses vaisseaux à commander à un homme qui n'est pas capable « d'être pilotin, mais il a trouvé un protecteur dans la Compagnie, « et c'est assez (1). »

Puis, exposant ses réflexions sur le service en général, dont les abus lui apparaissaient sans doute pour la première fois, il recommande de construire des hangars à Lorient pour abriter les marchandises et pour éviter les vols. Il dénonce l'adjudicataire de l'armement Verdier, employé infidèle qui a 600 livres par an et qui s'est fait, en six ans, 30 ou 40,000 écus d'économies. « Il faut le « remplacer par un honnête homme, un maître d'équipage, pourvu

(1) Col. C² 68, 55 et suivants. Hébert aux directeurs, à bord du *Maurepas*, en rade de la Concepcion (Chili), 31 décembre 1706.

Digitized by Google

« qu'il ne soit pas Provençal. Il faut nommer les capitaines avant « le radoub pour qu'ils soient présents aux travaux, ainsi que les « écrivains, pour que ceux-ci recoivent les fournitures et assistent « aux adjudications. Il faut faire travailler au radoub le charpen- « tier du vaisseau, qui a intérêt à ce que ce soit bien fait; autre- « ment, il y a intelligence entre le commis de la Compagnie et le « maître charpentier pour faire payer cher ce qui a été fait légère- « ment. Ainsi, le gouvernail de l'*Aurore* était pourri, quoique dé- « claré bon, et il est tombé en pleine mer. Il a fallu remplacer les « mâts du *Saint-Louis*, déclarés bons pourtant par le maître mâteur « du roi, qui est de connivence. La *Toison d'or*, radoubée entiè- « rement à neuf, a eu une voie d'eau au bout de quinze jours de « voyage, et l'on a trouvé la préceinte si pourrie, que les clous n'y « tiennent pas.

« Pour les vivres, l'adjudicataire devait fournir du bœuf dé- « sossé : il a fourni moitié bœuf désossé, moitié avec os. D'ail- « leurs, on pèse les bœufs dès leur abatage, et la Compagnie paie « ce poids total, tandis qu'on ne devrait payer que le poids de la « viande en barils, comme dans la marine du roi. Les plus belles « pièces disparaissent par la connivence du commis et des bouchers; « le biscuit est mis en soutes et après l'on déclare la quantité « au capitaine; il conviendrait qu'il ne fût embarqué qu'après ré- « ception par l'écrivain. La chandelle, vendue pour moitié cire, « n'en contient que trois onces à la livre. La farine de Bretagne est « mêlée de gravier; on la garde dans des futailles trempées d'eau « de mer, ce qui ne vaut rien. Les moutons qu'on a embarqués ne « pesaient que 10 à 12 livres quand on a voulu les manger. On a « embarqué 600 poules par vaisseau. La moitié sont mortes de « maladies ou d'accident; 250 poules, dans des cages plus « grandes, suffisent. »

Il critique aussi la composition des équipages.

« Il y a, dit-il, dans chaque vaisseau, 9 ou 10 pilotins embarqués « par faveur, l'un recommandé par le gouverneur, l'autre par le « capitaine du port, celui-ci par un ami, celui-là par Madame une « telle. Les équipages aussi sont trop forts : on donne 5 hommes par « chaque canon, 3 suffisent. D'ailleurs, on compte le *Maurepas* à « 50 canons; il n'y en a pas la moitié en batterie, à cause de l'en-

Digitized by Google

« combrement des entreponts. On a 25 volontaires par vaisseau à « 9 livres par mois; 15 bons matelots à 15 livres ne coûteraient pas « plus et feraient de meilleure besogne. Ceux-là sont des gens « sans aveu. Notre capitaine d'armes est un vieux gentilhomme; « notre sergent d'armes est sourd et fou, ayant eu une attaque « d'apoplexie. Les équipages, d'ailleurs, sont mêlés d'invalides qui « ne font rien et qui mangent la Compagnie.

« Nos cordages sont trop gros et difficiles à manier; il faut « douze hommes pour une écoute; les Hollandais les font plus « minces et moins chers. Les voiles sont de mauvaise qualité et « cousues à l'aiguille carrée dont le fil ne bouche pas le trou. « Le linge de table que la Compagnie a payé comme neuf s'est « trouvé en partant presque tout déchiré. Ce sont toutes vieilles « serviettes qui ont toutes sortes de marques. On y trouve même « des moitiés de chemise. »

« Nous avons trop d'officiers : plus il y en a, moins le service se « fait. Il ne faut pas de capitaine en second. Les Anglais ni les Hol- « landais n'en ont. Il faut quatre pilotes sans pilotins, un maître « d'équipage, deux contremaîtres, deux bossemans, quatre quar- « tiers-maîtres; il ne faut ni maître de chaloupe ni de canons; les « quartiers-maîtres font ce service, deux canonniers suffisent, les « matelots servent le canon au besoin.

« Les Anglais ont seulement un capitaine et trois pilotes, les « Hollandais un capitaine, un écrivain et trois pilotes, dont le pre- « mier est maître d'équipage. »

Hébert se plaignait des officiers. Si la Verrune, commandant l'escadre, est actif et bon pilote, le capitaine Delamare a été flibustier, en a gardé des manières peu polies, et Boisloré, garde de la marine, n'a jamais commandé. Celui-ci maltraite les officiers de son bord et leur dit des injures atroces. Les officiers se plaignent vainement au chef de l'escadre. Il rentre un soir tellement ivre qu'il faut le hisser à bord avec des cordes, et pendant qu'on le descend à sa chambre, il commande de hisser les huniers. Il a retiré les clefs des soutes à l'écrivain, qui devrait les avoir. Un autre jour, il lève la canne sur lui. Delamare bat son équipage à coups de bâton et de pied. Le même et Boisloré font travailler leurs hommes à piler de la farine pour des vaisseaux espagnols qui leur

Digitized by Google

ont acheté leur pacotille à cette condition. Un jour, Boisloré tire l'épée, étant ivre, contre son lieutenant Brunet.

Ailleurs, Hébert raconte les négociations commerciales des capitaines qui vont de porte en porte vendre leurs propres marchandises comme des fripiers (1). Ils ont, dit-il, entre eux tous, officiers et officiers mariniers, 250,000 livres de pacotille, tandis que le chargement total de l'escadre est de 750,000 livres.

Ils vendent naturellement leur marchandise de préférence à celle de la Compagnie. « Voilà comment nous sommes servis, dit « Hébert, et vilipendés par les officiers du roi, lesquels, à les en- « tendre parler, sont braves, courageux, savants, expérimentés en « tout. Il n'est pas de Français, à les entendre, plus polis, et vo- « lontiers ils réformeraient la langue française. »

Le commandant la Verrune refusa d'aller aux Indes, sous prétexte que les vaisseaux n'étaient pas en état. Seul, le capitaine du *Saint-Louis*, le moins bon navire de la flotte, fit le voyage. La vraie raison des autres était qu'ils avaient gagné beaucoup d'argent. La Verrune avait même chargé sur le *Saint-Louis*, à l'insu du capitaine Delamare, plus de trente tonneaux pesant de socs de charrue, fer et outils. La visite du directeur Foucherolles n'avait pas plus décelé cela que le reste.

Il ne paraît pas que le corps de la marine se soit fort amendé après 1720. La Bourdonnais, en 1745, se plaint que les officiers ne veulent pas se battre ni apprendre les signaux. Dupleix écrit à son ami Saint-Georges, capitaine de la marine royale et souvent employé par la Compagnie (2) : « Je sais d'où provient la perte fré- « quente des vaisseaux de la Compagnie. Son choix dans le corps « de la marine n'est pas plus scrupuleux que pour celui des autres « corps. La protection et l'ancienneté décident plus chez elle que « le mérite et la capacité. »

Nous savons que tous débutaient comme pilotins ou enseignes *ad honores ;* quelques-uns même avaient servi comme simples matelots. Ils ne pouvaient donc avoir qu'une instruction pratique, laquelle ne s'accompagnait de notions théoriques sérieuses que

(1) Col. C² 68, 99, 102. Hébert aux directeurs, 4 juillet 1707.
(2) Fr., n. acq., 9151, 24. Dupleix à Saint-Georges, 20 janvier 1753.

Digitized by Google

chez ceux qui avaient le goût et le temps du travail. On ne voit pas qu'il soit tenu compte, dans leurs états de service, des examens que les règlements prescrivaient de faire passer, à la suite d'études faites dans les ports, sous la direction des maîtres d'hydrographie. Aussi se plaint-on d'eux sans cesse. Du Fayet, directeur à Lorient en 1726, cite un capitaine qui n'a été qu'écrivain dans la marine royale et à qui on donne un vaisseau à commander. « Dans la ma-« rine de Sa Majesté, dit-il, on a de la peine à donner un bâtiment « à commander à un officier qui a vingt ans de services. J'avance « que la Compagnie fait un choix honteux des sujets pour com-« mander les siens. Elle n'a été bien servie que par les officiers de « la marine royale; on peut en juger par M. Desboisclairs, M. d'Al-« bert, M. de Pardaillan. Dans leurs comptes, il n'y a rien qui « approche de l'infamie des trois quarts des capitaines choisis par « la Compagnie et qui ne sont pas de la marine (1). »

Il écrivait encore en 1727 (2) : « Les représentations que j'ai eu « l'honneur de vous faire ne sont point du goût de la Compagnie. « Je ne puis douter que ce qui touche le plus sûrement MM. les « directeurs est la nomination des officiers. Un chacun veut placer « sa créature et son parent; moyennant cela, le choix est très mau-« vais. » Et encore le 26 mai 1727 (3) : « Je suis étonné de voir la « Compagnie si peu au fait du métier de la mer. En vérité, à « Paris, on est peu instruit du détail de la mer. Plus je parle, « moins je suis entendu. Je voudrais qu'on se servît, avec connais-« sance, de ceux qui servent fidèlement. Je suis effrayé de la « quantité de pacotille, et point surpris que la quantité d'officiers « qu'on embarque soit destinée pour faire un commerce ouvert. « Je vous prie de me laisser disposer du nombre d'officiers qu'il « faut dans chaque vaisseau; il en faut peu et il les faudrait bons, « c'est une espèce qui est rare dans la Compagnie. »

« Les capitaines vous servent mal, dit Dupleix (4) aux directeurs, « et leurs officiers n'ont pas plus de zèle. Leur intérêt est l'unique « but qui les guide. Si vous pensez autrement sur leur compte,

(1) Col. C² 17, 255. Du Fayet aux directeurs, 1726.
(2) Col. C² 18, 143. Du Fayet à Robin, commis de la marine, 7 janvier 1727.
(3) Ibid., 157. Au même, 26 mai 1727.
(4) Fr., n. acq., 9146, 66. Dupleix aux directeurs, 15 février 1753.

Digitized by Google

« Messieurs, vous vous trompez. Ils vous ont donné des marques « bien certaines, pendant la dernière guerre, que vous deviez peu « compter sur eux, au moins sur le plus grand nombre ... Si vous « ne punissez pas sérieusement les capitaines qui s'écartent de la « subordination qu'ils doivent avoir pour leurs anciens ou com- « mandants, pour le fait du service, vous n'en viendrez jamais à « bout. La plupart de vos capitaines tiennent à ce sujet des propos « qui font pitié. Ce corps n'est point affectionné pour le service de « la Compagnie, et, quoiqu'ils soient favorisés au delà de ce qu'ils « devraient l'être, il est bien certainement celui qui est le moins « reconnaissant (1). »

Nous aurons occasion de voir, en étudiant le commerce de la Compagnie, comment les officiers faisaient leurs affaires au détriment des siennes.

Contentons-nous de noter ici que M. de Saint-Georges, ami de Dupleix, avait eu, en 1742, sa pacotille saisie au retour. « On la lui « a rachetée, à la vente, un prix qui lui permet encore du béné- « fice, écrit Godeheu à Dupleix (2), mais il craint la perte de sa solde « et de son port-permis, d'autant plus qu'il a voulu corrompre le « commis ; ce n'est pourtant pas plus grave que de payer une fille « qu'on veut avoir. » Ainsi parle le directeur de Lorient, qui avait la réputation d'être intègre.

Si le corps d'officiers laissait à désirer pour l'instruction et le zèle, le matériel était mal tenu et coûtait bien plus qu'il ne valait.

Nous savons qu'un vaisseau de 600 tonneaux construit à Lorient coûtait en moyenne 187,150 livres et durait six voyages ou quatorze ans dans la première navigation. L'armement coûtait deux cinquièmes en sus du prix du vaisseau, soit, pour un navire de 600 tonneaux, 74,000 livres. L'avitaillement montait à la moitié de l'armement, soit 37,500 livres, la solde de l'équipage, pour dix-huit mois, à 52,000 livres. On comptait 2,400 livres de radoub annuel par cent tonneaux de jauge.

Mais il paraît que la conduite des directeurs de Lorient laissa

(1) Fr., n. acq., 9146, 87. Dupleix aux directeurs, 15 février 1753.
(2) B. n., fr., n. acq., 9148, 195. Godeheu à Dupleix, 10 février 1742.

Digitized by Google

fort à désirer dès le début, et que les fâcheuses habitudes signalées par Hébert y devinrent des traditions. Dès 1726, les actionnaires se plaignent des malversations dans les armements, qui font le scandale de toute la Bretagne. La Compagnie, qui avait auparavant le compte de la dépense d'armement de ses vaisseaux un mois après leur départ, n'avait rien reçu sur ce sujet de Lorient depuis un an (1). Le mauvais armement causait des retards. On était, disent-ils, dans la troisième année de la régie actuelle et l'on n'avait encore reçu des Indes aucun des vaisseaux qui avaient été expédiés. Les actionnaires trouvaient étrange que le sieur la Franquerie, directeur à Lorient, eût 24,000 livres par an, tandis que les intendants de la marine des plus grands ports n'en touchaient que 12,000.

Voici maintenant des critiques qui émanent d'un personnage compétent, M. du Fayet, capitaine de frégate et directeur à Lorient en 1726, après M. la Franquerie. Il évaluait le coût de la ration pour la Compagnie, prix payé, à 8 sols 6 deniers, mais les faux frais, location des barques pour le transport, charrois de la mer au magasin, salaire des commis, rations attribuées aux ouvriers chargés de la manutention, tout cela faisait ressortir le prix réel de la ration à dix ou onze sous. « Il est étonnant, ajoute-t-il, qu'il en « coûte à la Compagnie, pour le prix de la ration, un tiers de plus « qu'au roi : ceux qui se mêlent de ce détail à Paris n'y entendent « rien. » Il déclare aussi que des gens en place dans la Compagnie font partir du Havre des vaisseaux chargés de vivres pour ravitailler les vaisseaux qui sont en Amérique, et il accuse les capitaines de voler sur le même chapitre. « Ils retranchent, dit-il, la ration « aux matelots pour avoir plus de vivres à vendre. Ils font, dans « une campagne, jusqu'à deux cent soixante procès-verbaux pour « vivres gâtés et pour des coulages, de sorte que le tiers des vivres « se trouve en pure perte pour la Compagnie. »

Si du Fayet se plaignait des directeurs de Paris, ceux-ci se plaignaient de la lenteur de du Fayet à radouber les vaisseaux.

Ayant écrit le 14 décembre 1726 qu'il a choisi le *Dromadaire* pour l'expédition annuelle, ce vaisseau n'est parti que le 26 mai 1727, soit cinq mois entiers après. Le 28 avril 1727, il annonce que

(1) Col. C² 17, 6. Mémoire à S. A. Mme la duchesse, 1726.

Digitized by Google

l'*Union* étant hors d'état de naviguer, il va faire visiter le *Bourbon* et de suite fera travailler à son équipement.

Le 7 mai, il propose la *Sirène* pour remplacer l'*Union* et, le 14, il annonce qu'il fait radouber la *Sirène*, l'*Apollon* et la *Junon;* mais le 11 juin il écrit que le *Bourbon*, auquel on travaille depuis six semaines, ne pourra être prêt cette année, et le 20 il propose le *Jason* pour remplacer l'*Apollon* et la *Junon*, qui sont défectueux : « On y « travaille, mais le radoub à faire est immense, ces vaisseaux sont « aussi mauvais que l'*Union*. » Il les remplacera par le *Neptune* et le *Jason* (1). Or, le 28 septembre, il dit que le *Jason* sera en rade le 10 novembre, ce vaisseau n'y est que le 17 décembre 1727 et n'est parti que le 2 janvier 1728. Pour le *Bourbon*, le radoub est commencé le 2 mai 1727; mais le vaisseau n'est en rade que le 29 décembre et n'est parti que le 10 février 1728. La *Sirène*, à laquelle on travaille dès le 14 mai 1727, n'est partie que le 11 février 1728 (2). Ces retards expliquent le mécontentement de la Compagnie, qui lui reproche de n'avoir fait sortir que dix vaisseaux en un an, alors que M. de la Franquerie en avait expédié soixante-seize en deux ans et huit mois. « Les radoubs qu'il faisait faire pouvaient être, comme « il le disait, meilleurs et plus solides que ceux qui avaient été faits « jusqu'à présent, mais il était constant que le temps qui y avait « été employé eût suffi pour la construction entière de vaisseaux « de pareille grandeur. »

Elle critique aussi le mauvais arrimage des vaisseaux qu'il expédie et qui sont moins chargés qu'ils ne peuvent l'être. Cette question du bon arrimage était importante, comme on le conçoit. La Compagnie s'était déjà plainte à ce sujet au conseil supérieur de Pondichéry (3).

Le vaisseau *le Solide*, de 350 tonneaux, n'avait rapporté de l'Inde que 586 balles et 188 milliers de marchandises diverses, tandis que sur un vaisseau anglais de 300 tonneaux, pris en 1711, on avait trouvé 1,100 balles de Surate, marchandise très encombrante, 100 milliers d'indigo et 60 milliers de poivre.

(1) C² 18, 191. Correspondance de la Compagnie avec M. du Fayet, 1726-1727.

(2) C² 22, 156. Lettres de la Compagnie à M. du Fayet.

(3) Col. C² 72, 244. Lettre des conseillers de Pondichéry, du 23 janvier 1723.

Digitized by Google

« Il est vrai, répondirent les conseillers, que les cales des vais-
« seaux anglais vont de l'avant à l'arrière, qu'ils mettent leurs vi-
« vres dans l'entrepont, qu'ils ont peu d'officiers, qu'ils ont des
« presses de fer pour presser les balles, des crics pour les forcer à
« leur place, de sorte que l'arrimage est bien fait. Enfin les vais-
« seaux sont faits exprès pour ce commerce. Dans les vaisseaux
« français, l'équipage est trop nombreux. Les officiers ne veulent
« pas sacrifier l'entrepont sous prétexte de garder la liberté néces-
« saire pour le combat. Il y a dans la cale des pièces de bois qui
« gênent l'arrimage; les vaisseaux comme le *Solide* sont trop hauts
« sur l'eau et il leur faut beaucoup de lest. » On voit dans la même lettre que l'on n'avait pu charger sur ce vaisseau que 5,000 livres de poudre, au lieu de 10,000, parce que les barils étaient trop grands pour entrer dans les soutes.

Tous ces abus s'éternisèrent.

En 1746, les syndics déléguèrent l'un d'eux, le sieur Colabeau, pour se rendre à Lorient avec M. de Montaran, commissaire du roi, afin de faire l'inspection de ce port. D'après leur rapport (1), les bois de construction étaient sur le rivage de la mer, exposés à être emportés par la marée ou au pillage des particuliers. Ils durent ordonner d'y faire une enceinte, pour ôter toute excuse au garde-magasin, quand il y aurait des soustractions. Lorsque les vaisseaux arrivaient, on était obligé de mettre les agrès et apparaux de désarmement dans les magasins d'armement, ce qui causait de la confusion. Ils donnèrent ordre d'avoir des magasins séparés. Ils avaient trouvé toutes les armes pêle-mêle; ils donnèrent l'ordre de faire construire une salle d'armes pour les empêcher de périr par la rouille. Enfin l'excès des pacotilles leur parut tel, qu'ils crurent devoir proposer la création d'un inspecteur.

III.

La régie, aux Indes, est moins compliquée, mais plus intéressante peut-être, car de ces humbles comptoirs dont nous allons décrire

(1) C² 32, 50. Rapport des syndics au contrôleur général sur l'assemblée du 20 décembre 1746.

Digitized by Google

l'existence, un homme a presque fait un empire, et les grands et tristes souvenirs que leurs noms évoquent aujourd'hui font qu'on s'attarde aux moindres faits de leurs origines, comme aux ruines de grandes cités disparues et légendaires.

On sait que l'établissement de Pondichéry fut fait presque par hasard à l'époque du siège de San-Thomé. La petite colonie jetée par de la Haye sur une grève presque déserte vécut, tandis que la principale loge, celle de Surate, périclitait. Le siège soutenu par Martin, en 1693, attira l'attention. Louis XIV, au traité de Ryswick, se fit restituer la place et en fit le chef-lieu des établissements français. Un édit de 1701 y transféra le conseil souverain, jadis établi à Surate (1671), « pour y rendre la justice, tant civile que criminelle, « à tous les habitants du lieu comme à ceux des comptoirs d'Ougly, « Balaçor, Cassimbazar, Cabripatam, Masulipatam et autres lieux. » Les chefs des comptoirs, assistés des marchands de la Compagnie, rendaient dans leur ressort la justice civile et criminelle, sauf appel au conseil souverain. Telle est l'origine des conseils de Pondichéry et de Chandernagor.

Après Martin, mort en 1706, se succédèrent plusieurs gouverneurs, Guillaume Hébert de 1708 à 1713, Dulivier de 1713 à 1715, Hébert revenu en 1715 et destitué une seconde fois en 1718. La Prévotière, alors reconnu à sa place (sept. 1718), mourut le 11 octobre 1721. L'intérim fut fait par le second, Pierre Lenoir, jusqu'à l'arrivée de Beauvollier de Courchant (oct. 1723), auquel il succéda comme gouverneur en 1727. Le comptoir était alors dans un assez triste état. Jusqu'en 1724, la ville ne fut protégée que par des haies et quelques mauvaises batteries éparses le long de cette enceinte primitive. La garnison comptait trois compagnies moitié topas (indigènes chrétiens), moitié blancs, la plupart minés par la boisson et la débauche. Il y avait 330 hommes en tout, dont 149 Français seulement ; plusieurs avaient de quinze à vingt ans de services (1), quarante-huit étaient mariés à des négresses. Depuis vingt ans les employés n'avaient travaillé que pour la société des marchands de Saint-Malo. Ni l'ancienne ni la nouvelle Compagnie n'avaient rien tiré de l'Inde, l'une faute d'argent, l'autre faute de

(1) Col. C² 71, 67. État de la garnison de Pondichéry en 1719.

Digitized by Google

temps. A vrai dire, on ne savait guère en France en quel état pouvaient être les comptoirs.

Lenoir revint dans l'Inde avec le capitaine Desboisclairs. Ils devaient conférer ensemble sur l'état des établissements et les changements à y introduire pour le bien du commerce (1). En outre, tandis que Desboisclairs élaborait une série de règlements pour les vaisseaux en relâche dans l'Inde, Lenoir rédigeait, d'accord avec lui, un long mémoire sur l'état de la colonie, qui est une description plutôt qu'un plan de réorganisation. Nous avons là un tableau assez précis de ce qu'elle était en 1727 (2).

Pondichéry, établissement principal et siège du conseil supérieur, n'avait encore qu'une citadelle datant de 1706 et des remparts commencés depuis 1724 et inachevés. Sauf sur deux cents toises où elle avait la hauteur prévue de seize à dix-sept pieds, on avait laissé la muraille à neuf ou dix pieds seulement, de peur d'inquiéter les princes du pays. La partie du sud, depuis le fort Sans-Peur jusqu'à la mer, étant défendue par la citadelle, devait être entourée en dernier lieu. La dépense avait atteint 13,000 pagodes (3) : on estimait qu'il en faudrait encore autant. On l'avait couverte en partie par une contribution de la Compagnie, en partie par le produit des amendes et des taxes spéciales sur les employés et les Malabares.

Les revenus consistaient dans les fermes du tabac, du bétel, de l'araque, et dans le change des monnaies : le tout valait par an 7,390 pagodes. La ferme des aldées dépendant de Pondichéry, Ariancoupan, Mourougapatam, Oulgaré, montait à 2,750 pagodes ; le droit d'entrée de 3 °/₀ *ad valorem* sur toutes les marchandises, le droit de sortie de 1 °/₀ rapportaient environ 8,000 pagodes. La dépense totale du comptoir était de 157,132 livres.

La Compagnie avait une loge à Masulipatam, et à Yanaon un petit poste qui dépendait de la loge. Au Bengale, sur la rivière, à deux lieues de la rade de Balassor, se trouvait un établissement où

(1) Col. C² 74, 167. Dupleix au contrôleur général, 8 octobre 1727.

(2) Col. C² 74, 261. Mémoire sur l'état des établissements de l'Inde en 1727, par Lenoir et le chevalier Desboisclairs. Pondichéry, 6 octobre 1727.

(3) Valeur intrinsèque de la pagode : 5 l. 50 (Cossigny, *Lettre critique sur l'histoire des Indes de l'abbé Guyon*. Paris, 1744). Valeur relative au change, ordinairement 8 l. 10 s., parfois 4 roupies, soit 10 livres.

Digitized by Google

l'on entretrenait un employé et les gens nécessaires pour garder les bots ou bateaux des pilotes. La dépense était jointe à celle de Chandernagor. Ce dernier comptoir, dont les aldées rapportaient 9 à 10,000 roupies, coûtait 58,600 livres par an. A quarante lieues en amont on faisait garder par deux pions la loge de Cassimbazar dont on ne se servait plus.

Calicut, jadis le principal établissement de la Compagnie sur la côte de Malabar, était presque abandonnée depuis la fondation de Mahé. Quelques employés y résidaient pourtant encore pour garder la loge et les magasins. Mahé, occupé en 1721, avait déjà coûté des sommes considérables. « L'affaire était incompréhensible, » disait Desboisclairs. « La Compagnie semblait s'en être fait un point « d'honneur, et les dépenses déjà faites étaient une raison de ne « point l'abandonner. On y avait envoyé un ingénieur, le sieur Dei- « dier, qui évaluait à plus de 150,000 piastres les dépenses à y faire « pour le fortifier. On y entretenait, en 1727, une garnison de « 350 hommes, un major et un ingénieur qui, avec les autres em- « ployés, coûtaient annuellement 90,696 livres (1). »

Le comptoir de Moka n'était qu'un magasin installé dans des bâtiments loués, et celui de Surate était abandonné, faute d'avoir pu payer les dettes de la Compagnie.

Lenoir, le nouveau gouverneur, avait reçu des pouvoirs que Desboisclairs trouvait excessifs. « Il faut, disait celui-ci, y mettre « des bornes justes et raisonnables, et mettre le conseil supérieur « dans l'exercice libre de ses fonctions (2). »

C'était d'autant plus nécessaire que, par une lettre des directeurs au conseil supérieur, en date du 12 décembre 1724, on voit que leur intention était de faire de Pondichéry le comptoir principal de

(1) Mémoire de Lenoir et Desboisclairs, Col. C² 74, 261. État de la dépense de Mahé, f. 265-268.

État-major : 7 officiers; 3 compagnies d'infanterie comprenant chacune : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sous-lieutenant, 4 sergents, 6 caporaux, 6 anspessades, 60 soldats blancs, 2 tambours, 1 fifre, 1 caporal et 54 soldats topas; 1 maître canonnier, 4 seconds, 12 adjudants, 1 aumônier européen, 1 aumônier indien, 3 chirurgiens, une vingtaine de naïrs, brames, etc.

Pour le commerce : 1 chef (Molandin), 5 employés, 1 chef d'interprètes (Lalande), etc.

(2) Loc. cit., f. 277. Addition de la main de Desboisclairs. Il s'agit du droit de suspendre et de déplacer les employés, sauf approbation de la Compagnie.

Digitized by Google

l'Inde ; les autres devaient exécuter ses ordres, même s'ils étaient contraires à ceux qui seraient reçus directement de France. Tous les comptoirs, même celui de Bourbon, eurent injonction de transmettre à Pondichéry leur correspondance sous cachet volant. Une lettre du 10 décembre 1725 au conseil de Chandernagor, confirmant la première, annonça que Lenoir avait reçu pouvoir de donner seul des ordres dans l'Inde, et qu'on devrait les exécuter comme émanant de la Compagnie (1). Investi déjà, par lettres patentes du 13 novembre 1725, du droit de présider tous les conseils des îles et de l'Inde (2), maître d'organiser les comptoirs et d'y placer les sujets selon leurs capacités et le bien du service (3), Lenoir exerça sans grand profit pour la Compagnie une autorité despotique et tracassière qui fit bientôt condamner ce système. Les conseils de Chandernagor et de Mahé se plaignirent de la hauteur et de la dureté des termes employés par le conseil supérieur dans sa correspondance avec eux. La Compagnie fit droit à ces plaintes et ordonna de traiter à l'avenir les conseils subordonnés avec plus de ménagement (4). En même temps, un règlement nouveau supprima les pouvoirs extraordinaires de Lenoir (5). Dorénavant, les postes vacants durent être remplis par le soin des chefs de comptoirs, mais par intérim seulement, en attendant la confirmation de la Compagnie. Le conseil supérieur devait être tenu au courant des mutations et de leurs motifs. Il envoyait tous les ans à Paris le tableau général des employés de l'Inde.

Enfin, en janvier 1735, un règlement général fixa les pouvoirs des gouverneurs et des conseils tels qu'ils demeurèrent officiellement jusqu'au rappel de Dupleix. Ce règlement était, comme tous les actes de la Compagnie, revêtu de l'approbation du contrôleur général.

(1) Col. C², 2e série, vol. VI, f. 18. La Compagnie au conseil de Chandernagor, le 10 décembre 1725.

(2) Ibid., ibid. Lettres patentes du 13 novembre 1725, en faveur de M. Lenoir, gouverneur de Pondichéry.

(3) Ibid. Instructions pour le gouverneur de Pondichéry.

(4) Extrait du Reg. gén. des délibérations de la Compagnie des Indes, 2 avril 1734, Col. C² 26, 17.

(5) Il est probable qu'un mémoire de La Bourdonnais à M. de Moras, commissaire du Roi auprès de la Compagnie, daté de 1733, dont nous tirerons bientôt de curieux témoignages, ne fut pas étranger à ce changement.

Digitized by Google

Les pouvoirs des gouverneurs ou directeurs généraux des comptoirs devaient être les mêmes dans tous les établissements. Ils étaient chargés de l'administration, de la police, du commandement des employés de plume, d'épée, de la marine, des marchands particuliers. Ils présidaient de droit les conseils de guerre, et dans les cas de moindre importance, exerçaient le droit de punition sur les militaires. Dans les cas exceptionnels tels que fautes graves des officiers ou interdiction pour cause de malversation, les punitions ne devaient émaner que des conseils assemblés, auxquels les gouverneurs devaient déférer l'affaire. Les délinquants ne pouvaient être maintenus aux arrêts plus de vingt-quatre heures sans cette formalité. Les conseils avaient le droit d'interdire les capitaines des vaisseaux en cas d'insubordination et de les renvoyer comme passagers sur un autre vaisseau (1). Ils devaient de même punir directement les officiers ou matelots au cas où le capitaine, à qui ils déféraient d'abord les coupables, aurait refusé de le faire; ils pouvaient aller jusqu'à la cassation de l'officier en cas de désobéissance ou de malversation (art. 4).

Les conseils de Chandernagor et de Mahé demeuraient subordonnés à celui de Pondichéry, mais ceux des îles en étaient déclarés indépendants (2), sauf à entretenir avec celui-ci une correspondance réglée.

Les gouverneurs ne devaient donner d'ordres aux troupes que par l'intermédiaire des officiers, mais ils devaient être reconnus à leur tête, et les officiers devaient faire une promesse par écrit de se conformer à la subordination due aux conseillers, à peine d'être renvoyés en France par délibération des conseils (art. 7).

Quand Dupleix fut nommé gouverneur en 1742, nous voyons que le conseil supérieur de Pondichéry se composait : du gouverneur président, du second, de deux employés ayant l'expectative de second (3), de cinq conseillers en pied et de deux conseillers surnuméraires. Mais en 1744, la situation difficile de la Compagnie fit faire une réforme dont nous avons les lignes générales dans un état

(1) Règlement général du 27 janvier 1735, C² 26, 164, art. 2.

(2) La Bourdonnais venait d'être nommé gouverneur ; c'est une marque de son intervention dans la préparation du règlement.

(3) Col. C² 30, 144. État de ceux qui doivent composer les conseils.

Digitized by Google

du 17 février 1747, dressé à Paris sur des propositions qui avaient été demandées à Dupleix. Nous y trouvons les cadres officiels des comptoirs de l'Inde dans les années les plus actives de son gouvernement (1), la liste nominative du personnel, l'indication des traitements et des fournitures en nature attribuées aux employés.

Pondichéry :

Dupleix, gouvern. et commandant gén.	15,000 l. 12 b. de vin, 2 q. d'eau-de-vie
Legou, second et inspecteur de la visite. Appointements personnels à lui, 3,000 l., et gratification due à ses longs services, 1,000 l.; au total	4,000 l. 4 b. 1 q.
Conseillers :	
Duval d'Éprémesnil avec expectative de second.	1,500 l. 3 b. 1 q.
Dulaurens, garde-magasin des matières d'or et d'argent, sous-inspecteur de la visite, app. 1,500 l., gratif. 1,000 l. . . .	2,500 l. 2 b. 1 q.
Miran, directeur de la Monnaie, app. 1,500 l., gratif. 1,500 l.	3,000 l. 2 b. 1 q.
Barthélemy	1,500 l. 2 b. 1 q.
Guillard, procureur général et caissier.	1,500 l. 2 b. 1 q.
Le Maire, teneur de livres en chef, app. 1,500 l., gratif. 500 l.	2,000 l. 2 b. 1 q.
2 conseillers surnuméraires, chacun .	1,200 l. 2 b. 1 q.
1 conseiller *ad honores*, Pillavoine fils.	1,500 l. 2 b. 1 q.
8 sous-marchands, 2 à 1,500 l., 1 à 1,250 l., 5 à 1,000 l. et chacun. . . .	1 b. 1/2 q.
6 commis de premier ordre, chacun .	800 l. 1/2 b. 1/2 q.
(Dupleix en passait 9 et 9 sous-marchands, au lieu de 8.)	
6 commis de deuxième ordre, chacun .	700 l. 1/2 b. 1/2 q.
5 sous-commis à	600 l. 1/2 b. 1/2 q.
(Dupleix n'en passe que 4.)	

(1) Col. C² 33, 151. État général de la dépense des employés, officiers, troupes, ouvriers, etc, à Pondichéry et comptoirs en dépendant, dressé suivant la réforme établie en 1744, 17 février 1747.

Digitized by Google

Huissier au conseil	500 l. 1/2 b. 1/2 q.
Les PP. capucins aumôniers	1,200 l. 2 b. 1 q.
Chirurgiens :	
Cayrefourg, major	1,500 l. 1 b. 1/2 q.
De la Haye, second (1)	1,200 l. 1/2 b. 1/2 q.
La Fille, troisième	1,000 l. 1/2 b. 1/2 q.
(La Compagnie ne passait que 1,000 et 800 livres.)	
Maître de port ayant le détail du magasin de la marine, 600 l.; un contremaître, 400 l.	1,000 l.
Travaux et fortifications :	
Paradis, conseiller honoraire, ingénieur en chef, commandant à Karikal et compté à Karikal.	
1 employé aux travaux, Gerbaut . .	600 l. 1/2 b. 1/2 q.
Capitaine d'armes, Berger	700 l.
Ouvriers français :	
Maître charpentier	700 l.
— — second	300 l.
— tonnelier	600 l.
— menuisier	600 l.
— armurier	600 l.
— serrurier	550 l.
Second armurier	500 l.
Artillerie :	
1 maître canonnier.	600 l.
1 second	400 l.
10 adjudants à 300 l.	3,000 l.
Dupleix en compte 13, ce qui met la dépense à 4,900 l.	
Garnison :	
De Bury, major général	1,500 l. 3 b. 1 q.
2 lieutenants aides-majors, chacun. .	800 l. 1 b. 1/2 q.
La 1re compagnie d'infanterie comprenait :	

(1) C'est lui qui opéra Dupleix d'une fistule en 1742.

Digitized by Google

1 capitaine	1,080 l.
1 lieutenant	720 l.
1 sous-lieutenant	640 l.
2 enseignes	600 l.
8 sergents à 18 l. par mois.	
7 caporaux à 15 l.	
7 anspessades à 13 l. 10 s.	
1 tambour-major à 18 l.	
3 tambours et fifres à 15 l.	
100 fusiliers à 12 l.	
2 caporaux topas à 8 l.	
38 soldats topas à 6 l. 10 s.	
Total général : 166 hommes, dont 126 blancs et 5 officiers.	
2e et 3e compagnies, même effectif, moins le tambour-major (1).	
(La dépense totale du personnel est de 80,890 l. ; Dupleix la porte à 96,368 l.)	
Aumônes et subsistances	4,000 l.
Gages des serviteurs	10,000 l.
(Dupleix fait monter ces dépenses à 25,122 l. 15 s.)	
Loyer pour une année aux employés et officiers	7,380 l.
(Ceci était une dépense nouvelle et non prévue à l'état de 1743.)	
Dépenses générales par estimation . .	15,000 l.
Hôpital, 40,000 l. ; limites, 2,000 l. ; négoce, 40,000 l. ; fort Louis (entretien), 2,000 l. ; Patimars, 5,000 l. ; dehors, 1,800 l. ; réparation des bâtiments, 3,000 l. ; dépense des chevaux, 4,000 l., etc., etc. Total	122,800 l.
Total pour Pondichéry. . . .	240,000 l.

(1) La garnison comptait donc sur le papier 511 soldats blancs et topas, dont 15 artilleurs. Il y avait 18 officiers.

Digitized by Google

Pour la dépense des quatre vaisseaux et des trois bâtiments que la Compagnie voulait entretenir aux Indes, elle portait 150,000 l. Les dépenses de Karikal étaient fixées à 109,851 l., tandis que Dupleix portait 126,715 l.

Celles de Mahé atteignaient 90,482 l. avec deux compagnies d'infanterie seulement, car la Compagnie retranchait la compagnie de cipayes, qui coûtait 6,205 l. par an.

Enfin, les dépenses totales de l'Inde montaient, d'après l'état de la Compagnie en 1747, à 787,409 l., 196 barriques de vin, 101 quarts d'eau-de-vie.

Cet état ne fut pas observé rigoureusement à cause de la guerre; mais il indique les cadres réguliers. Nous savons, d'ailleurs, qu'en 1750 il y avait en tout 12 conseillers des Indes, 12 conseillers ordinaires, 35 sous-marchands, 25 commis, 15 sous-commis et 5 surnuméraires.

Les employés étaient d'origine diverse. Les uns étaient des cadets de famille que leurs parents envoyaient aux Indes pour y occuper les postes principaux et y faire une carrière administrative. Ceux-là commençaient par les postes de marchands ou même de conseillers et arrivaient rapidement, par protection, à ceux de chefs de comptoirs. C'est ainsi que Dupleix débuta comme conseiller des Indes et commissaire des troupes à vingt-quatre ans, et bien qu'il eût été remis sous-marchand en 1722, il n'exerça jamais que les fonctions de conseiller et fut nommé directeur à Chandernagor en 1731. Duval de Leyrit, fils du directeur d'Éprémesnil, et son frère Duval de Valarmée débutèrent tous deux comme conseillers, le premier à Mahé, le second à Pondichéry.

Dupleix, dans l'état auquel sont empruntés ces renseignements (1), cite comme fils de bonnes familles : MM. de Saint-Paul, son beau-frère; Renault de Saint-Germain; Louet, directeur à Mahé; Collé, Lenoir, tous conseillers des Indes. D'autres sont d'extraction ordinaire, mais honnête. On rencontre un fils de conseiller au Parlement de Dijon, le sieur Léaulté, deux fils de notaire ou de procureur (2), quatre fils de marchands (3), un certain

(1) Col. C² 15. État des employés de l'Inde en 1750.
(2) Les sieurs Gueullette, Coquet.
(3) Barthélemy, la Porterie, le Brun, Duplan de Laval.

Digitized by Google

nombre de fils ou parents d'employés. Les sieurs Boyelleau, la Bretêche, le Gou, Miran étaient dans ce cas; le sieur Biancour était fils d'un domestique de la Compagnie, mais protégé par le directeur Hardancourt. D'autres, en assez grand nombre, étaient, selon le mot usité, fils de l'Inde, c'est-à-dire d'une femme du pays et d'un Français; tels étaient les sieurs la Touche, fils d'un capitaine de port de Pondichéry; Delarche, fils d'un capitaine de la garnison; Flacourt, fils d'un conseiller à Surate; Hérigoyen et l'Éridée, tous deux *fils de l'Inde et d'un cuisinier*. Il y avait même, parmi les employés de Pondichéry, un sous-marchand topas, le sieur Pedre Mousse.

Ceux-là étaient d'honnêtes gens, mais à côté d'eux, il y avait des aventuriers, des gens d'origine basse ou dont le passé était chargé de tares et de crimes. Le sieur le Bon, second sous-marchand, par exemple, avait été tiré du service des Danois par le gouverneur Lenoir; le sieur Cotterel avait été marin quelque temps dans l'Inde et, protégé par le cardinal de Tencin, « avait obtenu d'être trans-« mis dans la plume sans savoir pourquoi. Ne sachant à quoi l'em-« ployer, on l'avait placé à l'inspection de l'hôpital et il postulait « le poste de conseiller. » Parmi les sous-marchands, la Brieugne avait été d'abord dragon, puis garçon-major à Bengale; Ernouf avait été valet de cafetier. Parmi les moins recommandables, le sieur Bourdeau, déjà vieux, avait mangé son bien en France et était passé aux Indes pour y vivre; le Brun avait été chassé par son père, marchand à Paris; perdu de dettes, il faisait à Bengale le métier d'escroc; le sieur Fournier, chef à Daca, fils d'un charpentier venu dans l'Inde en 1700, avait été mousse; passé à Bengale, il y avait été maître d'école, puis chef d'embarcation. Il avait épousé la fille d'un forban réfugié à Chandernagor. La protection de Lenoir lui avait valu d'abord quelques voyages lucratifs et le maniement des fonds de Castanier, puis la nomination de conseiller. « Il « était arrogant, orgueilleux, gueux revêtu, dit de lui Dupleix; on « a déshonoré les employés en l'admettant au service; les étrangers « qu'il a servis longtemps en ont ri. »

Le sieur Lemaire, dixième conseiller des Indes, arrivé en 1738, avait fait banqueroute à Rouen. Celui-là était un protégé de Dumas.

Banqueroutier aussi le sieur Drouet, quinzième sous-marchand

Digitized by Google

à Pondichéry. Le sieur Golard, second conseiller à Bengale, ami de Dumas, avait dû quitter la France à la suite d'un meurtre (1).

Ainsi la plus grande partie de ces employés étaient dans l'Inde ou parce qu'ils y étaient nés et demeurés faute de ressources, ou parce qu'ils n'avaient pas su trouver en France d'occupation. Quelques-uns même avaient été, par leurs fautes ou leurs crimes, contraints de s'expatrier. Enfin, le petit nombre venaient pour faire aux Indes une fortune rapide, administrative ou pécuniaire. Il va de soi que ces derniers pouvaient présenter par leur origine ou leur éducation quelque ressource, mais le désir de parvenir vite aux grands postes et à la fortune pouvait les entraîner à certains excès, car ce n'était pas au service de la Compagnie, mais au leur qu'ils pensaient d'abord. Le sort de celle-ci était d'être mal servie dans tous les cas. Les meilleurs avaient peu de talents.

Que valait de Leyrit, directeur à Bengale en 1750, et fils du directeur d'Éprémesnil? Il avait de la hauteur et peu d'abord. Il était peu au fait des affaires et se laissait mener par des gens sans valeur. Saint-Paul, beau-frère de Dupleix, de bonne famille, ayant trente ans de services, n'obtenait qu'une note ainsi conçue : « le bien qu'on en peut dire surpassera toujours le mal. » La Compagnie l'avait effacé du tableau en 1748 à cause de sa facilité à se laisser prévenir par les écrivains noirs. Dupleix même en avait dit du mal avant qu'il fût devenu son beau-frère et ne put obtenir que la Compagnie le désignât pour son successeur. Renault de Saint-Germain, le plus parfait connaisseur en toile, de très bonnes mœurs et très affectionné au service de la Compagnie, est une exception dans ce tableau. Louet, chef à Mahé, était un homme de peu de jugement, de mince capacité, extrêmement partisan des coutumes malabares, dont il n'avait pas honte de faire usage, n'ayant de connaissances que de Mahé. Lemaire, le banqueroutier, venu âgé dans l'Inde, n'avait nulle connaissance et ne cherchait pas à en acquérir. Moracin était joueur et perdu de dettes. Sur celui-ci, il est vrai, l'opinion de Dupleix se modifia lorsqu'il lui eut fait épouser sa nièce Mlle de Kerjean.

(1) Cᵉ 15. État des employés de l'Inde en 1750, envoyé par Dupleix à M. de Montaran, avec notes de sa main.

Digitized by Google

« Golard est un coquin que la Compagnie aurait dû exclure à la « mort de Dumas. Moreaux, atrabilaire et fripon, ne sait que peu « de chose de l'Inde. Courtin a de la naissance, mais nulles con- « naissances et nul talent. Boyelleau, d'une famille pauvre, que « Godeheu croit honnête et dont Dumas fait un grand homme, a su « faire ses affaires et est fort à son aise, mais ses connaissances de « l'Inde ne s'étendent pas fort loin. »

En somme, si l'on excepte Law l'aîné et l'Irlandais Friell, Dupleix ne trouvait parmi les conseillers de l'Inde que des gens médiocres ou pires encore. « Le défaut général des employés, dit-il, est de s'atta- « cher à leur intérêt particulier. Les talents pour occuper les pre- « miers postes comme il faut ne sont point communs dans l'Inde. »

Parmi les sous-marchands et les commis, à part Delarche, « qui est sage, fort rangé, sait la langue persane, et qui, sans la vanité, vice ordinaire de l'enfant de l'Inde, serait un employé sans défaut, » la plupart sont notés comme paresseux, bornés ou malhonnêtes. De M. du Bausset, qui fut plus tard son procureur après son départ, Dupleix écrit, en 1750 : « Tout le monde dit de lui qu'il est très « propre à être fait conseiller. Je crois que vous comprenez ce que « cela veut dire (1). A dire vrai, il ne fait qu'un pensionnaire de la « Compagnie. Je l'occupe à prendre soin des limites et des coco- « tiers (2). » On voit quelle était la faible valeur de ce personnel en 1750, à l'époque la plus brillante de la Compagnie, et quels tristes auxiliaires Dupleix put avoir pour l'exécution de ses plans.

Tous ces employés étaient sans autre fortune que celle qu'ils avaient pu gagner dans le commerce particulier ; leurs appointements leur permettaient à peine de vivre et les malversations paraissent être passées en coutume. La prise de Madras fut l'occasion d'un vaste pillage; presque tous ceux qui y avaient séjourné y avaient fait leur main, au dire de Dupleix, et méritaient la lettre rouge. Mais en dehors de cette occasion exceptionnelle, les employés avaient l'habitude de contracter les marchés de la Compagnie en leur propre nom. C'était un abus courant et les coupables ne croyaient pas commettre de faute en lui repassant avec bénéfice les

(1) On disait dans l'Inde que le poste de conseiller était un poste de chanoine.

(2) Col. C² 15. État des employés de l'Inde.

Digitized by Google

marchandises qu'ils faisaient fabriquer avec les piastres mêmes envoyées d'Europe par elle (1). Ils faisaient aussi du négoce et le plus clair de leur temps était consacré à fournir des cargaisons au commerce d'Inde en Inde. La Compagnie ne les occupait qu'en second lieu. Ils n'y faisaient pourtant pas fortune. Le sieur Guillaudeu, qui avait amassé 120,000 roupies, était une exception parmi les employés subalternes (2). Ils menaient, en effet, la vie fort large, étaient pour la plupart mariés à des femmes du pays, quelquefois d'origine européenne, plus souvent de sang mêlé, parfois même de sang indigène, bien que ces dernières alliances fussent mal vues.

« On appelait mestices (*mestizo*) les enfants nés d'un Européen et « d'une femme noire, lesquels, d'après l'édit de 1664, sont réputés « regnicoles et Français ; les enfants mariés à des Européens font « des quartices et enfin, augmentant toujours en blancheur, ils sont « appelés créoles. La plupart de nos employés sont mariés à ces « créoles dont la source est plus ou moins obscure. Il y en a cependant qui viennent directement des Portugais. Il n'y a pas de noirs « parmi les employés, mais seulement des fils de blancs et de créoles « (appelés fils de l'Inde) (3). » Boyelleau et Dupleix lui-même étaient mariés avec des créoles. Le conseiller Lenoir, chef à Yanaon, avait épousé la petite-fille d'une esclave de Mme François Martin, Delarche, la fille d'un Arménien, Cotterel, une fille d'esclave, Laurain, aussi une esclave, quoiqu'il fût parent du directeur Saintard. De tels mariages nuisaient à l'avancement.

Les enfants ne recevaient d'éducation que si on les envoyait en France ; la mère de Mme Dupleix, femme du chirurgien de la Compagnie, ne savait pas écrire. Ce n'est qu'après 1731 qu'il y eut un maître d'école à Chandernagor, et, vers la même époque, la Compagnie essaya vainement d'établir à Pondichéry trois religieuses ursulines pour l'éducation des filles (1).

Ces employés avaient peu de chose à faire, puisque le travail

(1) Fr. n. acq., 9144, 218. Les directeurs à Dupleix, 28 février 1749. Gosse et Dulaurens sont intéressés dans le marché des cotons qu'ils achètent pour la Compagnie. Ils n'ont pas cru commettre de faute.

(2) Arsenal, 4743, 49. Lettre de Dupleix, 1735.

(3) Fr., 8980, 50. Dupleix aux syndics et directeurs généraux. Chandernagor, 28 novembre 1737.

(4) C² 28, f. 15, 1738.

Digitized by Google

commençait seulement au moment de l'arrivée des vaisseaux et que la visite des marchandises n'employait que quelques semaines. Les trois quarts de l'année se passaient dans l'oisiveté, à moins que les employés n'eussent à faire pour leur commerce particulier. Ainsi la paresse, l'ignorance et souvent l'improbité étaient, au témoignage de Dupleix, les vices ordinaires de ce personnel.

« Je me doute de votre surprise, écrit-il à Montaran (1), de trou-
« ver dans un si grand nombre de sujets si peu de capacités et
« encore moins de bonnes volontés. Cependant il n'y en a point un
« qui n'aspire au premier poste et c'est même une injustice à
« moi de l'occuper si longtemps. Il faut que chacun ait son tour,
« je l'avoue, mais il faudrait au moins s'en rendre digne. C'est un
« dicton dans l'Inde, lorsqu'un employé est paresseux et peu at-
« taché à son devoir : Il n'est bon qu'à être conseiller. »

Le témoignage de Dupleix, que l'on pourrait taxer de quelque partialité, bien qu'il soit rendu à une époque où tout lui souriait, où lui-même se préparait à quitter l'Inde et où par conséquent sa vivacité naturelle pouvait s'atténuer, est corroboré par ceux qu'il est possible de recueillir et qui, d'une époque un peu antérieure, s'appliquent en somme au même personnel.

Une lettre du sieur de la Morandière aux commissaires du roi (2) donne de curieuses informations sur les procédés qu'on employait pour faire sa main. Il avait été défendu d'entretenir aucun rapport avec un vaisseau venu d'Ostende aux Indes et le gouverneur la Prévotière avait fait publier cet ordre. Cependant il y envoya son confident Dumas pour négocier le passage sur ce vaisseau de Mme Hardancourt, veuve du gouverneur de Bengale, et sous ce prétexte fit pourvoir le vaisseau de marchandises et de vivres frais.

Quant à Dumas, « il disait publiquement que l'établissement de la
« nouvelle Compagnie était le temps de moissonner, » et il faut, ajoute la Morandière, « qu'il ait fait une bien ample récolte pour
« avoir tenu ici table ouverte et fait une telle dépense qu'un

(1) B. N., fr. 9151, 16. Dupleix à Montaran, 30 janvier 1750.

(2) C² 72, 163. La Morandière aux commissaires pour la régie, Pondichéry, 6 janvier 1723. Il avait été caissier.

La Morandière paraît être mécontent et aigri : mais Dumas était fort sujet à caution.

Digitized by Google

« homme en France, à 30,000 livres de rentes, n'en eût pas fait « davantage. » Ce même Dumas n'était à son bureau que le 1er du mois, pour payer les troupes. Le reste du temps, il le fallait chercher à sa maison de ville ou à sa maison de campagne. Les repas splendides qu'il donnait au gouverneur lui faisaient tout pardonner. La Morandière l'accuse aussi d'avoir fait acheter par la Compagnie, comme chose bonne à faire des présents, toute sa friperie et jusqu'à ses vieux couteaux de table. Le même Dumas avait pendant sept mois payé en fanons d'argent les appointements des employés, tandis qu'il recevait des pagodes d'or, parce que la pagode valant alors 25 fanons 1/4, au lieu de 19, cours ordinaire, il gagnait 24 °/₀ à ce change. Dupleix disait de lui, quelques années plus tard (1) : « Vous le connaissez aussi bien que moi : il a voulu vitement s'en- « richir ; cette avidité vous fait faire bien des faux pas. » Et ailleurs (2) : « Il est trop connu dans l'Inde pour y être jamais honoré. « M. Lenoir l'a traité de fripon en face des directeurs, en offrant « d'en faire la preuve. »

Nous avons un tableau de ce qui se passa à Chandernagor après le départ de Dupleix, qui nous montre quel désordre pouvait régner impunément dans un comptoir. Il avait été remplacé par Dirois, puis par Burat. Ce dernier, incapable et facile à dominer, ne sut pas maintenir la subordination. Une compagnie de la garnison déserta avec armes et bagages, officiers en tête.

La Compagnie fut misérablement volée par le courtier Indinaram. Il avait obtenu pour 20,000 roupies la ferme des aldées de la Compagnie, qui lui en rapportait 80,000 (3). Il imposait à son profit des droits d'entrée sur toutes les marchandises. Le seul droit de Coaly, qui était de trois quarts de mesure de riz pour la valeur d'une roupie de cette denrée, lui valait 20,000 roupies par an. Pour les autres denrées, telles que le nesly (riz en paille), le tabac, les grains, l'huile, le sucre, le beurre fondu, le bétel, l'araque, qui étaient des objets considérables, Indinaram taxait arbitrairement

(1) Fr. 8979, 53. Dupleix à Vincens. Chandernagor, 13 octobre 1732.

(2) 8981, 25. Dupleix à son frère, 4 décembre 1738.

(3) Col. C² 34, 149. D'après un mémoire sur le commerce et les affaires de la Compagnie aux Indes orientales, présenté à M. de Montaran. L'auteur est témoin oculaire.

Digitized by Google

les marchands, selon ce qu'ils pouvaient vendre à son sens chaque année. Il était impossible à ces pauvres gens d'obtenir justice, car s'ils se plaignaient au directeur, Indinaram, qui était tout-puissant, ruinait le plaignant et l'obligeait à sortir de la colonie. Les marchands de Bengale estimaient à 10 °/₀ de la valeur le montant des droits perçus par Indinaram, et si l'on suppose une dépense annuelle de six roupies par personne, pour 100,000 habitants qu'il y avait peut-être dans la colonie, cela lui faisait 60,000 roupies de produit.

Tandis que les courtiers, chez les autres nations, s'engageaient à n'intervenir en rien dans les fournitures qu'ils négociaient avec les marchands, Indinaram, profitant du trop grand pouvoir que lui donnait la ferme des aldées, avait fini par les expulser tous de la ville et était devenu le seul marchand en même temps que le courtier. Il faisait faire les contrats au nom de ses écrivains noirs. Le fait était si public, qu'en mars 1745, une enquête ayant été faite à propos d'anciens contrats sur lesquels les marchands restaient devoir, on découvrit que quatorze d'entre eux étaient les prête-noms d'Indinaram. Il sut faire cesser l'examen de ces comptes. Le conseil en passait par ce qu'il voulait. En juillet 1745 il s'était fait augmenter de 20 à 33 °/₀ le prix des marchandises fournies par lui, bien que le coton fût à bon marché et le pays tranquille. C'est qu'il était en rapport d'intérêt avec les chefs. Les profits que le directeur, le chef de la visite et le courtier s'attribuaient sur les achats, étaient au moins de 20 °/₀, et comme les deux cargaisons pour l'Europe étaient ordinairement d'environ 1,200,000 roupies et que ces associés en fournissaient au moins pour 700,000, cela formait un profit de 140,000 roupies dont la Compagnie eût bénéficié en faisant cesser ces abus.

La mauvaise qualité des marchandises dont on s'était plaint en France provenait des collusions entre le directeur, le chef de la visite et le courtier, le chef de la visite recevant sans difficulté les marchandises qui appartenaient à lui ou à ses associés. L'inégalité de la marchandise dans une même balle provenait de ce qu'Indinaram faisait entretenir sous la halle pendant la visite un grand tumulte dont il profitait pour faire jeter furtivement par ses écrivains des paquets de rebut parmi les marchandises vérifiées. D'ail-

Digitized by Google

leurs on les mettait jusqu'au lendemain dans des magasins dont la clef était dans les mains d'un bengali qui lui était dévoué et qui pouvait facilement changer les pièces et y substituer des rebuts.

Le garde-magasin des marchandises était en même temps trésorier des matières d'or et d'argent ; il fournissait à la Compagnie l'huile, le beurre fondu, les chandelles et autres provisions dont elle avait besoin, sur quoi il gagnait 50 °/₀ en trois mois. Il s'était aussi acquis le privilège exclusif de fournir toutes les cordes et toiles nécessaires pour tous les emballages, tant à Bengale qu'à Pondichéry et aux îles, sur quoi il gagnait 60 °/₀.

Quant à l'emploi de garde-magasin de marine, les émoluments en étaient si considérables que le directeur se les était appropriés. La Compagnie avait fait bâtir un magasin pour fournir pour son compte et à son bénéfice toutes les munitions navales. Elle y envoyait tous les ans cordages, câbles, toile à voile, mais en quantité insuffisante. Le directeur y suppléait de ses propres fonds, au lieu d'user des fonds de la Compagnie qu'il avait en caisse. Il gagnait 40 °/₀ en trois ou quatre mois.

Le procureur du roi, chargé des fonds des mineurs et des orphelins, les risquait sur mer, quoiqu'il ne dût les faire valoir que dans le commerce de terre. Le greffier chargé en dépôt des successions les faisait valoir sur terre et sur mer, ce qui le mettait souvent hors d'état de payer.

Le directeur Burat fut révoqué en 1745. Au moment où arrivait à Bengale son successeur Duval de Leyrit, on découvrit que Burat avait, en 1742, emprunté à un banquier indigène 50,000 roupies pour les besoins de son commerce. Le billet était fait au nom de la Compagnie et scellé de son sceau. En 1744, le billet n'ayant pas été payé, Burat en fit un autre que les conseillers de Chandernagor contresignèrent de bonne foi, croyant que l'emprunt avait été fait pour les besoins du comptoir. Burat fut forcé d'écrire lui-même et de signer l'aveu de cet abus de confiance. Naturellement cette opération n'était pas portée sur les livres (1). Ce Burat fut, malgré cette grave affaire, maintenu par la Compagnie comme conseiller *ad ho-*

(1) Col. C², 2e série, n° 6, 156. Lettre du conseil de Chandernagor à la Compagnie, 1747.

Digitized by Google

nores, à la prière de Dupleix, qui fit valoir ses longs services et la misère où il était.

C'est un exemple de l'abus que les directeurs, gouverneurs et commandants des comptoirs faisaient de leur autorité ; on disait aussi qu'ils n'administraient la justice qu'autant qu'elle était conforme à leurs idées et à leurs intérêts.

Dans les conseils de justice de même que dans ceux d'administration, leurs sentiments l'emportaient toujours sur ceux des autres, parce qu'ils s'attachaient quelques conseillers par des vues d'intérêt, et que ceux-ci étaient toujours de l'avis du gouverneur. Ceux qui n'agissaient pas par les mêmes vues et qui voulaient faire usage des lumières de leur raison étaient cassés ou interdits sous des prétextes captieux. Ayant donc tout à craindre, ils aimaient mieux fléchir que d'être exposés à perdre leur emploi. C'est de cette manière que les gouverneurs se rendaient si absolus, que la décision des conseils était l'expression de leur volonté.

La Bourdonnais, qui était en 1733 à Pondichéry, envoya à M. de Moras, commissaire du roi, un tableau assez vif des abus qu'il avait pu constater lui-même. On peut admettre qu'il charge un peu Lenoir, dont il désirait la place. Pourtant il ne paraît pas avoir eu personnellement à se plaindre de lui, et se sert de termes assez modérés (1).

Il rappelle que la Compagnie ayant laissé depuis 1727 les gouverneurs maîtres de disposer de leurs employés, cette grande autorité, qui peut avoir de bons résultats en permettant d'avancer des gens de mérite qui, sans cela, seraient ignorés dans les petits postes, peut avoir des inconvénients au cas où le gouverneur écoute ses passions ou ses intérêts : « Nous voyons, dit-il, que présente-« ment, aux Indes, on ne monte pas toujours aux charges par son « rang et sa capacité, mais par les bonnes grâces de M. Lenoir, « non pas que celui-ci n'ait égard au mérite, mais il en a bien « davantage aux soins et à l'attache que l'on a pour lui. » C'est ainsi qu'il avait envoyé Dirois à Bengale de préférence à Dupleix, quoique celui-ci eût plus d'aptitude et fût plus ancien, mais Dirois

(1) Lettre de La Bourdonnais à M. de Moras, concernant les affaires de la Compagnie de France dans les Indes orientales, 1733. Arch. Col. C² 25, 151. Voir l'opinion conforme de Dupleix. Mémoire du 8 octobre 1727. C² 20, 30.

Digitized by Google

lui convenait mieux et consentit à se faire l'instrument de ses haines contre les jésuites. Il paraît que l'arbitraire tyrannie de Lenoir allait jusqu'à gêner les douceurs de la vie [1]. Il défendait d'avoir des violons chez soi passé huit heures, soit pour fête, soit pour mariage, dans un pays où la coutume est de danser quinze jours avant les noces. Il faisait fermer les portes de la ville à neuf heures, empêchant les habitants d'aller souper ou se promener à la campagne, tandis que chez les autres nations il y avait une porte qu'on ouvrait la nuit aux voyageurs ; d'ailleurs Lenoir en faisait ouvrir une pour lui et ses amis. Il défendait d'exporter des mangues hors de la colonie, sous peine de confiscation : le but de cette absurde défense était de vexer les jésuites, qui, en ayant d'excellentes, en envoyaient aux rajahs qui leur étaient favorables. Les mauvaises raisons ne lui manquaient pas. « Il fallait, disait-il, entretenir l'a-« bondance des mangues.... les violons faisaient du bruit et gê-« naient les passants.... S'il était défendu d'avoir des briques et de « la chaux, c'est que la Compagnie en avait besoin. » Cela n'empêchait pas les amis du gonverneur d'avoir les violons, de disposer de leurs mangues et de bâtir des maisons comme ils le voulaient.

La douane avait des complaisances ou des rigueurs selon les personnes et leurs relations avec Lenoir. En 1732, un Français nommé du Tertre, qui avait fait fortune à Manille, avait donné procuration à M. Vincens, son ami, que Lenoir haïssait, pour lui acheter ou lui faire bâtir une maison à Pondichéry. Il fut honteusement fouillé par les douaniers, bien qu'il n'eût que son écritoire dans son palanquin, parce qu'il n'était pas bien en cour. Aussi, arrivé à Pondichéry, il déchira sa procuration, jurant qu'il s'établirait plutôt chez les Turcs.

Un Anglais appelé Wycke, qui demeurait depuis dix à douze ans dans la ville, fut tellement rebuté par des vexations de ce genre qu'il alla s'établir au Pégou, déclarant qu'il préférait vivre libre parmi des sauvages, plutôt que gêné chez la première nation du monde.

L'administration de la justice était pour le gouverneur un moyen facile d'imposer son autorité et de la faire sentir comme une tyrannie. Les Européens étaient jugés par le conseil, c'est-à-dire par le

(1) Lettre de La Bourdonnais à Moras, note 9.

Digitized by Google

gouverneur, et les indigènes, par un conseiller, nommé chef de la Chauderie, sorte de lieutenant de police. Ces juridictions étaient absolues. En fait, c'était le gouverneur qui était le maître de la sentence, puisqu'il avait le droit de casser les conseillers. Mais il n'avait pas besoin d'en venir à une extrémité si imprudente, ayant toujours dans le conseil des gens attachés à lui par l'habitude de l'obéissance et qui votaient comme il voulait. « En « somme, dit La Bourdonnais, un gouverneur fait dans l'Inde le « bien et le mal qu'il veut. C'est ainsi que M. Lenoir vous accor- « dera vos demandes sans consulter personne si cela lui plaît « ainsi. Si cela lui déplaît, il vous dira : présentez une requête. « Elle sera enterrée, eussiez-vous cent fois raison, au moins par « ces mots : *Néant à la requête pour raisons à nous connues.* » Il arriva à La Bourdonnnais de présenter lui-même trois requêtes que M. Lenoir mit toutes trois dans sa poche.

« Je me souviens, dit-il encore (1), qu'un gouverneur de Pondi- « chéry avait une conduite pour se venger de ses ennemis qui, par « la malignité de l'arrangement, mérite l'attention. Il les faisait « emprisonner immédiatement après le départ des vaisseaux de « France. Ils étaient un an sans pouvoir écrire. L'année d'après, ils « écrivaient, mais il faut deux ans pour avoir réponse, et M. le « gouverneur calculait avec esprit qu'un et deux font trois. Trois « ans passeront avant que j'aie ordre de l'élargir ; car cet ordre ne « peut venir que sur son exposé ; je dirai alors, si je veux, qu'il est « faux et qu'il a surpris la Cour ou la Compagnie : encore deux « ans. Ma foi, pendant ce temps, ou je serai relevé, ou je ne me « soucierai guère de l'être et je l'aurai assez fait enrager pour être « content de ma vengeance. »

On voit par cet exposé combien était précaire la situation des employés, combien redoutable le pouvoir du gouverneur. On conçoit que de sa personne même dépendissent non seulement le bien de la Compagnie, mais la fortune des employés. Il avait ses amis qu'il favorisait et dont il cachait les fautes, et ses ennemis qui se vengeaient comme ils le pouvaient, par des dénonciations, de leurs craintes et de leur envie.

(1) Lettre à Moras, note 40.

Digitized by Google

Ainsi le personnel des Indes, médiocre, paresseux, ignorant, sans probité, était incapable de s'élever, je ne dirai pas à des conceptions politiques, mais même à l'intelligence commerciale. On ne leur demandait, il est vrai, que de faire un commerce toujours le même et régulier comme le jeu d'une administration, où les achats se faisaient à époques fixes, en quantités pareilles, en qualités semblables. Mais cette routine eût encore donné des bénéfices si la Compagnie n'eût toléré dans son commerce d'absurdes abus. Comme c'est une des causes de sa ruine, il faut s'en éclaircir, selon le plan que nous nous sommes tracé.

Digitized by Google

CHAPITRE III

DU COMMERCE DE LA COMPAGNIE DES INDES

Objet. — Achats et ventes. — Visites. — La pacotille et la fraude. — Produits nets.

Que pouvait rapporter à la Compagnie le commerce compris sous le nom de commerce des Indes, c'est-à-dire celui de Pondichéry, de Bengale et de Calicut [1]?

On y achetait des étoffes de soie, des toiles peintes ou brodées, des cotonnades, des mousselines plissées, rayées et brodées, du poivre, du riz, quelques drogues, du cuivre, de l'étain, de la toutenague, des bois de teinture, du borax, de la laque, du salpêtre et de la cire. On y portait d'Europe des vins et eaux-de-vie, du drap, du corail, du fer, du plomb, de la verrerie et toute sorte de petite quincaillerie. Le corail se vendait à 200 °/₀ de bénéfice, les eaux-de-vie et les vins à 100 °/₀, d'autres marchandises au pair et même au-dessous du pair ; ces dernières complétaient pourtant l'assortiment et faisaient vendre le reste. Le fort portant le faible, le bénéfice total d'une cargaison bien faite pouvait être de 50 °/₀.

Quant aux marchandises de l'Inde, telles que le salpêtre, le coton, le poivre, la laque, les différentes espèces de mousselines et de toiles dont la consommation était permise en France, le bénéfice sur le prix d'achat était énorme et devait être évalué, au bas mot, à 200 °/₀, tous frais faits.

En supposant l'envoi annuel aux Indes de deux vaisseaux de 450 tonneaux et de 130 hommes d'équipage coûtant en solde, arme-

(1) Mémoire sur ce que la Compagnie des Indes peut tirer de bénéfice de son commerce, année commune. Col. C² 15. 3 (très probablement de Dulivier).

Digitized by Google

ment et frais de route 188,600 livres, emportant en marchandises 6,000 marcs de piastres évalués à trente livres, soit 180,000 livres, et en argent 36,000 marcs, soit 1,080,000 livres, la cargaison totale employait 1,260,000 livres. Avec le dépérissement des vaisseaux et les frais d'armement, on arrive à un déboursé total de 1,548,600 livres.

Les 1,350,000 livres provenant, tant de l'argent embarqué que de la vente de la cargaison (9,000 marcs de bénéfice compris), devaient donner en France, à 200 %, 4,050,000 livres, qui laissaient, tous frais déduits, un bénéfice net de 2,501,400 livres. En le supposant seulement de 1,600,000 livres, en déduisant encore les frais des comptoirs évalués à 200,829 livres, mais qui se trouvaient en partie balancés par les 50,000 livres de revenu que la Compagnie possédait à Pondichéry et par les primes de 50 livres et de 75 livres par tonneau, payées par le roi, à l'exportation et à l'importation, les bénéfices restaient encore considérables.

Le café valant à Moka six, huit et dix sous la livre, année commune, se vendait quarante sous en France. Sur 1,200,000 livres de café qu'on vendait, le bénéfice était de 16 à 1,700,000 livres. Le bénéfice du commerce de Chine était évalué 1,400,000 livres net.

Mais rien ne se faisait selon les prévisions.

Pour le commerce des Indes orientales (y compris la Chine), les années 1725 et 1726 laissèrent un déficit de 1,064 livres et l'année 1724 ne donna pas de profits, puisqu'un seul vaisseau revint sur les deux qui avaient été expédiés.

La Compagnie n'ayant reçu de la Prévotière et de Beauvollier, gouverneur de Pondichéry depuis 1723, que des renseignements sans valeur, vu l'incapacité de ces employés, envoya, nous l'avons dit, M. Lenoir, qui avait déjà fait l'intérim du gouvernement, et le capitaine Desboisclairs, pour passer une sorte d'inspection des comptoirs et pour donner leurs idées sur les méthodes commerciales à employer. Ils rédigèrent en commun un mémoire qui, quoique signé des deux, paraît être surtout l'œuvre de Lenoir, au moins pour les parties qui traitent du commerce (1).

(1) Col. C[1] 74, 261. Mémoire sur l'état des établissements français de l'Inde par Lenoir et le chevalier Desboisclairs, fait par eux et signé le 6 octobre 1727.

Digitized by Google

Lenoir demandait que Pondichéry fût regardé comme le chef-lieu où seraient adressés les fonds un an à l'avance : les autres comptoirs fourniraient les marchandises et les feraient parvenir par les vaisseaux qui naviguaient d'Inde en Inde. Les magasins de Pondichéry ainsi remplis fourniraient leur chargement aux vaisseaux d'Europe qui seraient arrivés en août et réexpédiés en octobre, gagnant ainsi bien du temps.

« En effet, si l'on n'a pas de fonds d'avance à Bengale comme les « autres nations, pour faire travailler, on est obligé de prendre ce « qu'on trouve et au prix des marchands, au lieu d'avoir des sor- « tes choisies. A la côte de Coromandel, on ne peut faire travailler « que de janvier en septembre. Si les fonds n'arrivent qu'en août, « c'est la mauvaise saison, et de septembre en décembre les pluies « empêchent de travailler et de blanchir les toiles. » Avoir à Pondichéry un véritable entrepôt où les vaisseaux prendraient leur chargement sans retard pour leur retour en France, c'est ce que Lenoir et Desboisclairs trouvent de plus important pour avoir un commerce réglé et avantageux.

A la même époque (1), Dupleix, alors conseiller à Pondichéry, adresse au contrôleur général un mémoire sur le même objet (2).

Il y invoque, pour donner de l'autorité à sa parole, six années passées dans l'exercice des premiers emplois. Il est intéressant d'y voir les idées que Dupleix, alors âgé de trente ans, avait sur le rôle de la Compagnie et sur la façon de développer son commerce. Il dit, comme Lenoir, qu'il faut avoir des fonds d'avance dans l'Inde pour préparer le chargement des vaisseaux. Il suppose l'envoi de quatre gros vaisseaux ou de six petits et il estime nécessaire, pour leur chargement, 600,000 pagodes et 100,000 autres répandues dans le commerce de l'Inde (3). Avec cet arrangement, la

(1) 8 octobre 1727. C² 74, 167. Dupleix au Contrôleur général.

(2) Ce mémoire se trouve C² 20, 50, sous le titre suivant : Mémoire sur les établissements de la Compagnie et sur son commerce dans les Indes orientales, trouvé non signé dans le scellé de M. Desboisclairs en août 1728, daté de Pondichéry, 8 octobre 1727.

Il a été identifié par l'écriture. Plus tard nous en avons trouvé des passages dans les papiers d'Ariel, donnés comme extraits d'un mémoire de Dupleix-Desgardes existant aux anciennes archives de l'Inde à Pondichéry.

(3) C² 20, f. 53.

Digitized by Google

Compagnie aura la marchandise belle et bien assortie ; on ne sera pas pressé à la visite, les vaisseaux d'Europe ne feront qu'un court séjour dans l'Inde, ils partiront en octobre ou en janvier et les ventes de France se feront de bonne heure.

« Il faut, dit-il encore, que les vaisseaux d'Europe se suffisent à eux-mêmes et n'achètent rien en cours de voyage. Il faudrait d'ailleurs qu'il y eût à Pondichéry un magasin d'agrès et d'apparaux pour les vaisseaux de l'Inde et au besoin pour ceux d'Europe. Il en a coûté, en achats, des sommes énormes à la Compagnie, qu'elle peut s'épargner en envoyant tous les ans ce qu'il faut (1). » Il préconise aussi l'achat du droit de frapper des roupies qui fut plus tard obtenu par Dumas. On avait négocié deux ans sans résultat pour cet objet, parce que les offres d'argent de la Compagnie étaient trop médiocres.

« Ce privilège lui rapporterait d'abord 3 % net sur le chiffre de « la fabrication. De plus, l'on est obligé de laisser passer à Madras, « pour y changer leur argent en roupies, les marchands arméniens, maures et autres venant de Perse, Bassora ou Moka sur « nos vaisseaux. Les particuliers font la même chose pour tous les « envois qu'ils font à Bengale, et cela au grand bénéfice des Anglais, « qui tiennent du Grand Mogol le privilège de monnayage et l'ont « payé fort cher et s'opposent en dessous main à ce que nous l'obtenions. Il faudrait faire comme les Anglais et s'adresser directement au Grand Mogol pour éviter les exactions des vice-rois, « dont le monnayage est un des gros revenus. » Quant au commerce d'Inde en Inde, que ses biographes le louent d'avoir inventé, en quoi ils se trompent, Dupleix pense en 1727 qu'il ne peut plus rapporter beaucoup. « Les Anglais, dit-il, y ont gagné pendant la « dernière guerre, mais chacun d'eux a voulu profiter de la liberté « que la paix donnait. Ils ont envoyé un trop grand nombre de « vaisseaux et ont habitué les négociants du pays à n'acheter qu'à « très bon compte les marchandises qu'ils payaient autrefois très « cher. Les Français n'ont commencé à faire ce commerce que « depuis qu'il est mauvais. La Compagnie n'y a pas gagné d'ar-

(1) La Bourdonnais, dans sa lettre à Moras, cite un exemple curieux de l'incompétence de Lenoir en matière navale et des vols et gaspillages que se permettaient les officiers de vaisseau en spéculant sur cette ignorance.

Digitized by Google

« gent, heureuse si elle se trouve au pair jusqu'à présent. » Dupleix veut pourtant qu'elle continue, dès lors qu'elle n'est pas en perte. Elle aura plus tard profit à avoir créé des courants commerciaux et provoqué l'activité des négociants du pays. Mais il faut que les Européens donnent l'exemple, les Malabares alors risqueraient leur argent. Pour cela, la Compagnie devrait engager de jeunes négociants pourvus de 10 à 11,000 écus, plutôt plus que moins, à venir trafiquer dans ces contrées. On pourrait, à l'exemple des Anglais, diminuer les douanes et les rétablir plus tard quand on aurait goûté en France ce commerce.

« Je sais, ajoute Dupleix, le peu d'inclination que les Français ont de sortir de leur pays, lorsqu'ils s'y voient dans une certaine aisance. Les Anglais, bien différents, viennent dans les Indes avec de gros fonds et affrontent toutes sortes de dangers pour augmenter leur capital. Rien ne leur paraît difficile à surmonter. C'est à la Compagnie à suppléer par des augmentations de privilèges au peu de dispositions de la nation. »

La pauvreté des employés, qui n'ont que leur solde et qui ne reviennent jamais en France en état de se passer d'emploi, les empêche de faire du commerce. Dupleix voudrait que la Compagnie autorisât le conseil à leur prêter, avec les garanties voulues, une certaine somme, à la grosse aventure, et même diminuât quelque chose sur le prix de la grosse. Il voudrait aussi que la Compagnie autorisât ses employés à rapporter en France, lors de leur retour, une certaine quantité de marchandises. « Quel chagrin, dit-il, avec « un retour évident sur sa propre situation, pour un employé sans « bien en Europe, de ne pouvoir espérer d'y retourner sans courir « risque d'y mourir de faim? Y a-t-il rien de plus mortifiant que « de se voir forcé de passer ses jours dans des climats si contraires « à notre tempérament et parmi des nations dont les mœurs et les « façons nous sont si étrangères? Quelle joie, au contraire, ne ressentirait-on pas si, après avoir bien servi et avoir par ménagement ramassé quelque chose, l'on espérait de l'augmenter considérablement de retour en France et pouvoir, par ce moyen, finir « ses jours avec tranquillité dans le sein de sa patrie? Cette satisfaction ne se connaît véritablement que lorsque l'on se trouve « dans ce cas. »

Digitized by Google

La Bourdonnais écrivait presque à la même date à M. de Moras une lettre très étendue sur les affaires de la Compagnie, où il critique les errements suivis par elle dans son commerce[1] et surtout l'habitude de n'envoyer des fonds que pour l'année même. « Vous « saurez qu'en janvier les contrats finissent, les ouvriers, n'étant « plus occupés, s'écartent et s'engagent ailleurs. En juin arrivent « les vaisseaux. Il faut faire de nouveaux contrats, vendre l'argent « avec précipitation, le marchand renchérit ses cotons, les fileuses, « les tisserands, les porteurs, les blanchisseuses, les batteurs, « tous profitent généralement du besoin qu'on a d'eux. Les écri- « vains, les marchands étant pressés, comme ils ont plus de peine, « se font aussi plus payer. Toutes ces petites parties font un grand « tout. »

Il ajoute qu'il a lui-même acheté des marchandises des mêmes sortes que la Compagnie à 10 et 12 % meilleur marché. « Les frais « menus et grands sont plus forts pour la Compagnie que pour les « particuliers, parce qu'on est dans l'habitude de gagner plus avec « elle qu'avec d'autres. Ajoutez que les ouvriers sont obligés de « payer plusieurs détours aux écrivains et chefs de caste, ceux-ci « en paient aux courtiers et aux marchands et les marchands ont « des dépenses d'éclat à faire. Il faut que tous ces petits monopoles « se trouvent payés par les contrats de la Compagnie. Cela ren- « chérit fort les marchandises.

« Il y a d'ailleurs peu de marchands à Pondichéry. Le principal « est un certain Soucrama (Soukourama)[2], agent d'une société de « commerce dite des vieux marchands et composée de gens de « Madras qui y ont les neuf seizièmes des intérêts et le reste est à « des marchands de Pondichéry plus ou moins riches, en tout cas « peu accoutumés aux grandes affaires.

« Cette société est maîtresse du marché et s'en prévaut d'autant « plus que les employés craignent, s'ils la contrarient, de manquer « de marchandises et qu'ainsi rien ne l'excite à faire mieux. »

Il eût été fort intéressant pour la Compagnie d'avoir des employés qui s'appliquassent au commerce des terres afin de réformer

(1) La Bourdonnais à M. de Moras. C[1] 25, 151, 1733.

(2) Dont le nom est porté par un vaisseau frété à Pondichéry par les conseillers.

Digitized by Google

les abus. Mais il y en avait peu ou point qui s'occupassent de ces détails. Ils étaient, en général, très ignorants sur ce qu'on appelait le commerce des terres, même les chefs[1].

Fallait-il faire un nouveau contrat, ils prenaient pour règle les anciens, sans considérer que leurs prédécesseurs avaient pu se tromper. Ils croyaient avoir beaucoup fait pour la Compagnie en entretenant les choses sur l'ancien pied. Ils étaient incapables de voir clair dans les friponneries des Indous; or, écrivains, ouvriers, maçons, forgerons, domestiques, tous volaient autant qu'ils le pouvaient. Des directeurs assuraient à La Bourdonnais qu'on ne pouvait empêcher le mal que du plus au moins. Il cite un écrivain qui, pris en flagrant délit de vol, fut condamné à payer 2,000 roupies d'amende. Il ne les paya qu'à condition de servir le premier vaisseau. On le lui accorda, parce qu'autant valait lui qu'un autre. Il sut sans doute se rembourser.

Un gouverneur anglais disait que, dans l'Inde, l'intelligence et la fidélité étaient rarement jointes ensemble : « Mal pour mal, il vaut « mieux être exposé à l'intelligence de son employé qu'à la merci « d'une fidélité ignorante. »

Les errements de la Compagnie ne se modifièrent pas, malgré les avertissements, et bien que Lenoir même fût devenu directeur à son retour en France, nous voyons Dumas faire les mêmes plaintes que Dupleix et La Bourdonnais.

La Compagnie n'avait, en effet, pas de fixité commerciale. Les

(1) M. Lenoir, dit La Bourdonnais (note 23 de son mémoire, C² 25, 183), qui a l'esprit marchand, ne s'est pas assez appliqué à cette connaissance. Il n'agit pas mieux pour lui que pour les autres. J'en suis d'autant plus surpris que je ne saurais ajuster sur ce fait sa pénétration ni son activité avec une si grande indifférence, ni ses défiances ordinaires avec une confiance qui paraît aveugle ; la Compagnie, cependant, paie toujours les marchandises bien cher. Je n'ai vu que M. Dupleix et un peu M. Vincens qui cherchaient à pénétrer la vérité. Mais ce n'est pas si facile que l'on pourrait se l'imaginer. Il faut avoir fait quantité d'affaires par soi-même, avoir été actif à pénétrer la conduite des écrivains, avoir confronté les différents comptes et sur les contradictions avoir approfondi la vérité. Plusieurs fois j'ai envoyé des gens s'en informer sur les lieux mêmes et leur ai donné de fortes récompenses pour prix des connaissances qu'ils me donnaient et je ne m'y suis confié qu'après que trois ou quatre m'ont confirmé la même chose. C'est ainsi que j'ai fait assez vite une assez belle fortune. Mais je ne me suis appliqué qu'aux marchandises dont on fait commerce aux Indes et non à celles qu'on porte en Europe.

Digitized by Google

causes en apparaîtront clairement à quiconque aura pénétré la détresse financière qui paraît avoir été ignorée de tout le monde, hors des directeurs. Les employés des Indes s'en étonnaient et s'en décourageaient, leurs peines et leur zèle se trouvant en pure perte par les variations de la Compagnie (1).

En réponse à des mémoires précis, à des demandes émanant d'hommes qui étaient sur les lieux mêmes et qui exposaient si clairement et avec tant d'unanimité les conditions nécessaires d'un bon commerce, la Compagnie ne répondait que par des ordres très vagues pour ce qui touche le commerce, et ridiculement minutieux pour de petites mesures bonnes à laisser à l'arbitrage des conseils. On dira que ces ordres étaient d'Hardancourt, mais ni Lenoir ni, après lui, Dumas n'ont fait mieux. La raison qui empêchait la Compagnie de faire droit aux réclamations des conseils, c'était la détresse financière et surtout l'incurie qui l'entretenait.

Elle envoyait dans l'Inde des piastres achetées en Espagne et monnayées dans les ateliers de l'Inde. Elle les payait 49 livres le marc au lieu de 48, et les frais de monnayage, soit 3 °/₀, étaient à sa charge. Les marchandises fabriquées à l'aide de ces fonds étaient rendues à Lorient et vendues à la vente annuelle de la Compagnie.

L'achat, la visite et le choix des marchandises donnaient lieu, nous l'avons vu, dans l'Inde, à des collusions entre les employés et les marchands.

Mais en négligeant les risques de mer, l'une des plus fortes causes de pertes était la pacotille, vrai fléau du commerce de la Compagnie, presque impossible à empêcher, par la complicité des chefs des équipages et des gens de la côte de Bretagne. Ceux-ci, toujours aux aguets avec leurs chaloupes, allaient recevoir les ballots de pacotille jusqu'à cinq et six lieues en mer.

Un grand nombre d'officiers étaient notés comme pacotilleurs, mais il ne paraît pas que la Compagnie se soit montrée en fait aussi sévère à leur égard que le voulaient ses règlements. Ils devaient être punis par la confiscation de leur pacotille et la perte de leurs appointements. Mais l'inspection était sans doute faite sans beau-

(1) Fr. 8981, 11. Dupleix aux directeurs et syndics de la Compagnie. Chandernagor, 25 nov. 1738.

Digitized by Google

coup de rigueur et peut-être par des gens intéressés à ne rien voir, car si l'on parle beaucoup de pacotille, on surprenait bien peu de gens.

Une fois pourtant, en 1730, on saisit sur les vaisseaux *le Solide*, *la Badine* et *le Jupiter* une quantité prodigieuse de pacotille qui fut confisquée à l'arrivée à Lorient. Les marchandises consistaient en broderies et pièces blanches du Bengale, et valaient plus de 200,000 livres. Les capitaines La Franquerie et La Feuillée furent condamnés à la perte de leurs appointements, à la confiscation de leurs marchandises, à 3,000 livres d'amende et à tous les dépens (1).

Une autre fois, un ami de Dupleix, M. de Saint-Georges, se vit aussi confisquer une forte pacotille, mais il ne paraît pas avoir été puni autrement, et sa pacotille fut, par lui ou un prête-nom, rachetée à bon compte à la vente.

La Compagnie défendait aux conseils de laisser charger sur ses vaisseaux même les effets des particuliers, car on les avait vus chargés au quart d'effets qui n'étaient pas à elle (2). On vit même le lieutenant Barbaron, pacotilleur intrépide, faire passer sur le vaisseau où il était 500 balles de café au nez du capitaine de Joannis.

A toutes les ventes, il y avait une partie de marchandises confisquées (3), mais il en passait beaucoup plus.

Les vaisseaux revenaient des Indes au mois d'août ou de septembre. La patache des fermes établie aux Glenans, armée de quatre canons et de la contenance d'environ trente tonneaux, allait à leur rencontre, les joignait et les accompagnait à leur mouillage sous l'île de Groix. Les employés des fermes établis dans cette île allaient à bord avec leur chaloupe. Ces employés, arrivés à bord avant que les vaisseaux fussent mouillés, y restaient jusqu'à ce qu'ils fussent relevés par ceux de Port-Louis, qui accompagnaient le vaisseau jusqu'à Lorient. Il leur était ordonné de ne laisser

(1) Fr. 8929, 313. Lettre de la Compagnie au conseil supérieur de Pondichéry, 28 février 1730.

(2) Ibid., 316.

(3) C² 23, 107. Vente de 1730. Le produit net des saisies des vaisseaux *l'Argonaute*, *la Danaë* et *le Royal Philippe* monte à 119,924 l. 6 s. 10 d. Les directeurs de la vente au contrôleur général, 4 nov. 1730.

Digitized by Google

rien débarquer du tout. Les scellés avaient été mis à Groix sur les barres d'écoutilles, cambuses et cabanes. A Lorient, on les apposait aussi sur les chambres des officiers. Le contrôleur général des fermes procédait alors à la visite des coffres, sacs et hamacs de l'équipage, des coffres, malles et effets des officiers. Pendant le dégréement du vaisseau, il plaçait des commis et des factionnaires aux écoutilles, sur les gaillards et sur les passavants, pour surveiller les ouvriers. La nuit, on laissait également des soldats et des commis en sentinelle. Quand tous les effets avaient été visités, on faisait encore une visite générale, et il restait deux commis à bord pour s'assurer que la cargaison était conforme à la facture et à la déclaration du capitaine, après quoi les marchandises étaient mises au magasin de la Compagnie des Indes.

Les marchandises une fois en magasin, on annonçait la vente par affiches imprimées qui donnaient des renseignements sur la provenance et la nature des marchandises et les dates et conditions de la vente (1).

Mais malgré tous les règlements et toute la surveillance, la fraude s'exerçait encore audacieusement.

Les marchandises dites prohibées étaient versées dans un magasin spécial d'où elles ne devaient sortir que pour être réexportées. Mais il en entrait dans le royaume frauduleusement, par la tolérance des directeurs qui tenaient à plaire aux négociants pour les attirer à Lorient et qui ne s'inquiétaient guère de faire observer les règlements des fermes. Les quantités qui entraient devaient provenir exclusivement des vaisseaux de la Compagnie, et les sorties ne devaient se faire qu'en ballots plombés. Mais d'autres marchandises étaient introduites à Lorient par les barques de pêche qui les allaient chercher en mer à bord des vaisseaux, de là dans le magasin et mêlées aux marchandises déjà visitées, plombées avec elles ou vendues tout simplement à Lorient, où les officiers et subré-

(1) C² 23, 109. Affiche de la vente du 13 septembre 1730. Le paiement doit être fait : au comptant avec 10 °/. d'escompte au 30 octobre ; à une usance avec 9 °/. d'escompte au 30 novembre ; à deux usances avec 8 °/. d'escompte au 30 décembre On acceptait en paiement les lettres de change d'au moins 1,000 livres, les coupons de dividendes de la Compagnie payables d'octobre 1730 à janvier 1731, les bordereaux de dépôt d'espèces dans la caisse de la Compagnie.

Digitized by Google

cargues de la Compagnie tenaient boutique ouverte d'espèces les mieux choisies. C'est à eux qu'on s'adressait pour les marchandises de goût et de qualité, parce qu'ils achetaient plus cher et mieux que la Compagnie, qui préférait le nombre à la qualité et n'avait que des sortes inférieures.

Il ressort de là qu'une singulières tolérance régnait à Lorient. D'ailleurs, les commis des fermes qui devaient accompagner les vaisseaux faisaient très négligemment leur service; ils ne gardaient ni les portes de la ville, ni l'entrée du port par où le prohibé et la pacotille arrivaient au magasin.

Pour les marchandises permises dans le royaume et qui devaient porter les plombs de la Compagnie, on les plombait dans la ville avec des faux plombs ou avec les vieilles étiquettes et les vieux plombs ayant servi qu'on ramassait avec soin.

Enfin, les ports permis donnaient lieu à de grands abus. « Réglementairement, la Compagnie prend l'argent des officiers et, au retour, leur rembourse au double. Elle seule fait le commerce des marchandises. Mais en fait, outre le port permis d'argent, les officiers embarquent à Lorient des marchandises qu'ils revendent en route et en rapportent de l'Inde ; le tout aux frais de la Compagnie, qui paie le transport. On le tolère pour faire vivre les habitants de Lorient qui regardent cela comme un privilège (1).

Les directeurs envoyés à Lorient et à Nantes pour y faire les ventes procédaient à une visite rigoureuse des cargaisons. Ils s'assuraient d'abord que les emballages n'avaient pas été touchés, puis vérifiaient et comptaient eux-mêmes les pièces de chaque balle.

Par la correspondance quotidienne qu'ils avaient avec le contrôleur général, nous voyons qu'ils étaient seuls en possession des clefs du magasin, qu'ils faisaient passer devant eux, chaque soir, tous les journaliers employés par une même porte, pour éviter qu'on n'y introduisît des marchandises de pacotille.

Assez souvent on découvrait que des vols avaient été faits dans l'Inde. Les voleurs décousaient l'enveloppe extérieure des ballots, incisaient les deux toiles de l'intérieur, en retiraient quelques

(1) Mémoire, concernant différents abus très préjudiciables au commerce de la Compagnie, au contrôleur général. C² 40, 1755, du commissaire Moras.

Digitized by Google

pièces, puis ils recousaient la toile avec du fil de voile pour donner le change (1).

Dans de tels cas, on écrivait aux comptoirs de l'Inde pour leur reprocher leur négligence. Ceux-ci, accusés sans aucune preuve, puisque la Compagnie constatait le vol sans savoir où il avait été fait, se plaignaient, non sans raison, d'être traités injustement et de voir leur zèle méconnu.

Quelquefois, les vols paraissaient plus graves. Dans un envoi de Chandernagor, le directeur Godeheu (le père) trouva neuf balles recousues avec du fil de toile à voile, les enveloppes gommées avaient été coupées. A la visite, il trouva faute de quatre-vingt-treize pièces de diverses sortes sur un total annoncé sur les factures de sept cent quatre-vingt-dix pièces. La même année, il manquait quarante-six pièces dans les caisses de soieries.

Procédant ensuite à la visite des thés, les directeurs trouvèrent que sept cent soixante-dix-sept petites barces de thé Souchong, contenant 7,600 livres, étaient pleines de vieux thé gardé en boutique dix ans. Le goût que cela avait ne pouvait même se supporter. Le thé avait été reçu de confiance à Canton, parce que les barces étaient entourées de joncs neufs. Il parut impossible de l'exposer à la vente de la Compagnie, de peur de déprécier le reste de cette marchandise, mais on l'envoya à l'étranger.

Ce fut, pour la Compagnie, une perte d'environ 57,000 livres. Heureusement pour elle, les pertes sur les envois de Chandernagor se trouvèrent n'être qu'une erreur de compte et d'emballage; on retrouva les quantités manquantes dans la cargaison d'un autre vaisseau (2).

Malgré les soins et le mouvement qu'ils se donnaient, les directeurs qui dirigeaient la vente n'étaient pas à l'abri de vives critiques. En 1730, les négociants se plaignirent que dans l'adjudication il y avait eu des préférences, des prédilections marquées, que la baguette tombait à la première enchère de certains adjudicataires. On leur reprochait aussi d'adjuger exclusivement, l'un les marchandises de Chine et de Moka, l'autre les toiles et mousselines

(1) C² 22, 160. Godeheu au contrôleur général. Nantes, 2 septembre 1729.

(2) C² 22, 183, 191, 213, 218. Lettres du directeur Godeheu au contrôleur général, octobre 1729.

Digitized by Google

de l'Inde. Pour leur procurer à tous deux une compétence générale, il fut décidé par le ministre qu'à l'avenir ils changeraient de rôle, Godeheu devant tenir désormais la baguette pour les marchandises de l'Inde et Hardancourt pour celles de la Chine. On se plaignait aussi que dans les enchères le crieur ne dît point : *Une fois, deux fois*, avant que le directeur frappât de la baguette sur le bassin, que les directeurs adjugeassent trop vite les marchandises fines et recherchées à ceux qui étaient près d'eux et se faisaient entendre plus facilement. Le contrôleur général, ému de ces plaintes, donna ordre qu'à l'avenir l'adjudication fût faite selon les formes (1). Il constatait ainsi lui-même l'incompétence de ces directeurs en matière de négoce et leur facilité singulière à violer les règles élémentaires de la probité professionnelle.

Quant au produit net des ventes, nous possédons, outre des renseignements épars qui permettent un certain contrôle, le tableau officiel des dépenses, recettes et bénéfices nets de la Compagnie des Indes depuis l'année 1726 jusqu'à l'année 1743, où commença la guerre avec l'Angleterre, c'est-à-dire pour la partie la plus paisible de son existence, les années de guerre de 1743 à 1763 n'ayant pas donné de bénéfices.

Pendant les dix-neuf années de 1724 au 30 juin 1743, la Compagnie a envoyé aux Indes 186,807,330 livres. Elle y a acheté pour 136,104,522 livres de marchandises dont elle a tiré en France 262,517,805 livres, soit un bénéfice brut de presque 100 °/₀, le bénéfice net se trouve réduit à 61,484,940 livres, 52 °/₀ des bénéfices bruts passant en frais généraux.

Il ne faut pas oublier que les fonds de l'envoi annuel étant empruntés par la Compagnie à gros intérêts, ce bénéfice passait à rembourser ces avances. Ainsi, le bénéfice apparent représente seulement la différence entre les prix de vente et les dépenses, mais non pas un bénéfice réel, puisqu'à peine acquis il appartenait aux créanciers de la Compagnie.

En un mot, ce bénéfice était mangé d'avance, et s'il eût manqué, ou s'il eût été moindre, la Compagnie se fût trouvée endettée et hors d'état de trouver du crédit pour une expédition nouvelle. Or,

(1) C² 23, 101. Orry à Godeheu et à Hardancourt, 28 août 1730.

Digitized by Google

nous voyons qu'en 1742 le bénéfice net est réduit à 389,941 l. 10 s. 5 d., chiffre dérisoire, quand la mise dehors est de 15,552,381 l. 13 s. 5 d. (1). La cause en doit être cherchée dans cette incurie des directeurs que rien ne pouvait instruire, qui préféraient, pour ne pas se déranger deux fois, jeter sur le marché, d'un seul coup, tous les retours de l'Inde, tandis que les Anglais et les Hollandais faisaient plusieurs ventes par an, qui achetaient à Hambourg, pour la Guinée et les Antilles, des toiles de coton imprimées qu'ils auraient pu tirer de l'Inde (2). De même, ils ne tiraient des Indes que 1,300 milliers de poivre, quand la France en consommait 2 millions, et l'on allait en acheter à Hambourg qui provenait des Anglais et des Hollandais (3).

Il résulte de cet exposé qne la Compagnie, sans capital liquide, mal administrée à Paris, mal servie par ses employés de l'Inde et ses marins, dépensant en frais inutiles une partie des fonds qu'elle empruntait pour son commerce, était dans une situation effrayante. Elle n'avait pas corrigé les vices qui dataient de son origine. Or, sa pénurie financière lui interdit toujours toute entreprise de longue haleine. Comment demander des vues politiques étendues à des hommes qui ne savaient même pas comment subvenir aux dépenses de l'envoi annuel ?

C'est cette détresse, dont nous allons exposer les tristes détails, qui explique comment il n'y eut jamais de politique possible pour la Compagnie. Il faut savoir cela pour peser la responsabilité des hommes qui arrêtèrent Dupleix.

(1) C² 30, 221. État général des envois que la Compagnie des Indes a faits aux comptoirs des Indes, de Moka, de la Chine et des îles de Bourbon et de France.... depuis le 1er octobre 1724 jusqu'au 30 juin 1743...., du produit des marchandises, des dépenses et du bénéfice net....

On a pu contrôler, par la correspondance des directeurs, les produits des ventes et constater que les chiffres du tableau qui les concernent sont exacts.

(2) C² 38, 15. Mémoire sur le commerce de l'Inde à Hambourg, envoyé à M. de Rouillé par M. de Champeaux, envoyé du roi à Hambourg, 1752.

(3) C² 34, 111. Montaran au C. S. de Pondichéry, 5 juillet 1748.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

HISTOIRE FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE DES INDES

Ses pertes. — Ses emprunts. — Sa détresse. — 1740-1755.

La Compagnie d'Occident, établie en 1717, avait retiré de la circulation cent millions de billets de l'État en paiement de ses deux cent mille actions. Elle les remit au trésor royal contre une promesse de quatre millions de rente.

Le gouvernement, impuissant à les rembourser, affecta en dédommagement à la Compagnie le privilège exclusif de la vente du tabac, qu'elle administra jusqu'en 1730. Elle en passa alors le bail aux fermiers généraux pour huit années, les quatre premières à sept millions et demi, les quatre autres à huit millions. Ce bail fut renouvelé en 1738 à ce dernier prix pour six ans.

C'est sur ces fonds qu'était payé le dividende.

Cela assurait aux actions une répartition régulière de 150 livres par an. Elle avait dû fournir sur son commerce un peu plus de 12 millions en plusieurs années pour compléter le dividende à l'époque où la ferme ne rapportait pas les 8,400,000 livres nécessaires. Mais on comprend facilement que si les dépenses de la Compagnie pour une raison quelconque, guerre, mauvaise fortune de mer, ou mauvaise administration, venaient à augmenter, ce dividende devait être compromis, les nécessités sociales passant alors avant l'intérêt particulier des actionnaires. Ceux-ci échangeaient sans transition leur tranquille position de rentier d'État contre l'inquiétante instabilité du commerçant maritime. Or

Digitized by Google

à partir de 1738, les difficultés jusque-là miraculeusement évitées s'accumulèrent.

La Compagnie perdit, de 1739 à 1740, deux de ses vaisseaux : *le Philibert*, coulé à fond dans le Gange avec 1,200,000 roupies à bord (1), et *la Duchesse*, naufragée en revenant de Bengale avec une riche cargaison. Les pertes furent évaluées à 6 millions. En même temps les employés de Pondichéry faisaient sans ordre l'établissement coûteux de Karikal et en préparaient d'autres sur la côte de Malabar. A la fin de 1740, la direction fut obligée par le roi d'armer en guerre cinq vaisseaux et une frégate qui furent expédiés en mars 1741, sous le commandement de La Bourdonnais. Cet armement, les frais faits dans l'Inde et la perte des deux vaisseaux coûtèrent à la Compagnie 12 millions, si bien que le roi dut lui prêter 6 millions pour faire face au paiement des billets de son caissier. Obligée de rembourser le roi sur le bénéfice net de la vente faite à Lorient, qui se montait à 4,822,229 livres, elle se trouva si dénuée de fonds qu'elle dut réduire son envoi de 1742 à 4,442,314 livres au lieu de 10 à 12 millions, moyenne habituelle des envois (2).

Dumas, revenu en France en 1742, écrivait alors à Dupleix que la flotte de La Bourdonnais avait coûté 5 millions en pure perte, que les dépenses du port de Lorient, les intérêts annuels que payait la Compagnie, les pertes sur les changes, les dépenses énormes des comptoirs et la guerre de Mahé avaient absorbé des fonds immenses : « Ces dépenses, ajoute-t-il, de vous à moi ruineraient la Com-« pagnie infailliblement si elles se continuaient sur le ton où « elles sont montées tant aux Indes qu'en France, étant constaté « qu'elles excèdent les bénéfices de plus de trois millions (3). » C'est pourquoi Dupleix reçut l'ordre de réduire les dépenses de moitié et de cesser toutes les dépenses de fortifications (4).

La situation resta à peu près la même jusqu'à la fin de l'année

(1) Correspondance de Dupleix, 1739.

(2) C² 30, 221. État général des envois de la Compagnie aux Indes.

C² 29, 180. Mémoire (de Castanier ?) sur la situation de la Compagnie (octobre 1741 ou début de 1742). Il parle de l'envoi réduit.

(3) Fr., 9147, 186. Dumas à Dupleix, 4 octobre 1743.

(4) Fr., n. acq., 9144, 7. La Compagnie à Dupleix, 18 septembre 1743.

Digitized by Google

1744, les bénéfices ayant servi à payer les dépenses, comme il fut expliqué à l'assemblée de décembre 1744. Mais les vaisseaux dont le retour devait s'effectuer régulièrement en août 1744, n'étant arrivés qu'à la fin de décembre, la Compagnie se trouva dans l'impossibilité de payer le dividende et de suffire aux frais de l'expédition de janvier 1745 (1).

Dans l'assemblée d'administration du 30 décembre 1744, on proposa différents moyens de se procurer des fonds. Le premier consistait à retrancher une partie du dividende et à aliéner le produit de ce retranchement en rentes perpétuelles ou viagères ; le second, à faire une loterie de rentes viagères ; le troisième, à créer 20,000 actions d'emprunt de 1,000 livres, portant intérêt à 7 1/2 °/o ; c'étaient de véritables obligations. Pour payer les 1,500,000 livres d'intérêt et assurer le remboursement, on aurait fait un fonds annuel de 2,500,000 fr. en retranchant 50 livres de dividende aux actions. Le quatrième moyen proposé était plus singulier peut-être. On faisait un appel de 500 livres par action en augmentant de 30 fr. le dividende (2). Cela revenait à faire un emprunt forcé à 6 °/o, mais on voit le sens attaché au mot dividende, qui désigne ici tout autre chose que ce qu'on a coutume d'y entendre. Or, le public effrayé ayant retiré ses fonds de la caisse au lieu de renouveler les billets d'emprunt comme à l'ordinaire, la Compagnie, qui vivait sur son crédit, s'était trouvée dans l'embarras, et la première pensée des directeurs avait été de demander au roi une avance à valoir sur le produit de la ferme du tabac. Mais il lui était déjà dû par la Compagnie 1,800,000 livres pour le dividende de 1743 des 11,000 actions dont il était propriétaire, 900,000 livres prêtées en novembre 1744, et 900,000 livres exigibles pour l'impôt du dixième. Les directeurs furent donc mandés à Versailles le 26 décembre et reçurent injonction de suspendre le paiement des dividendes échéant au 2 janvier 1745. Malgré leurs observations, malgré l'arrivée des six vaisseaux attendus à Lorient, malgré l'offre faite par les chefs des Compagnies de finance et de banque de prêter les fonds nécessaires

(1) Elle n'avait même pu payer les lettres de change à échéance du 20 novembre 1744 que grâce à un secours de 900,000 livres obtenu du roi (Cavalier à Dupleix, 28 février 1745. Fr., 9147, 102).

(2) C² 31, 94 Délibération de la Compagnie du 30 décembre 1744.

Digitized by Google

pour ce paiement, offre justifiée par la crainte de voir baisser tous les fonds en même temps que les actions de la Compagnie, le ministre maintint l'ordre donné. Le public fut averti par affiche qu'il serait sursis au paiement du dividende jusqu'après la vente des marchandises composant les retours attendus en 1745 (1). On espérait cependant encore que le roi consentirait à faire des avances sur la ferme du tabac; car le public avait accueilli très mal la nouvelle de la suspension du dividende; on trouvait étrange qu'une Compagnie dont l'actif était évalué à 161 millions fût réduite à cette pénurie, surtout quand la ferme des tabacs rapportait 11 millions dont on ne lui lassait que 8. Les dettes exigibles, qui montaient à 25 millions, étaient plus que balancées par les recettes probables du commerce évaluées, avec quelque complaisance peut-être, à 35 millions. On trouvait d'autant plus extraordinaire que le gouvernement refusât une avance dans ces conditions. On disait que le ministre prétendait mettre une distinction odieuse entre les engagements du roi envers les actionnaires et ses engagements généraux. « On les regarde, dit-on, comme une société de marchands « et on les renvoie à la Compagnie pour discuter leurs intérêts. « Mais quand leur donne-t-on ce titre? Quand on a mis la Compa- « gnie hors d'état de remplir ses engagements avec eux.

« S'ils sont réellement associés, disait-on justement, pourquoi « ne les appelle-t-on pas à l'administration d'un commerce qui est « leur affaire particulière? Pourquoi n'écoute-t-on pas leurs plaintes « sur des dépenses inutiles et prématurées qui se montent à plus « de quinze millions, et que le commissaire du roi a faites de son « chef sans en avoir seulement rien communiqué aux directeurs « qu'il n'a traités que comme de simples commis? Si, au contraire, « l'autorité s'est réservé à elle seule la conduite et le bénéfice du « commerce de l'Inde et s'il est vrai que l'actionnaire soit au « nombre des autres créanciers de l'État en vertu des fonds qu'on « lui a hypothéqués et auxquels il s'est livré avec confiance, pour- « quoi a-t-il la douleur de voir la foi publique violée à son égard « plutôt qu'elle ne l'est à l'égard des membres de l'État, envers « qui le roi a d'autres engagements de même nature? »

(1) C² 31, 94. Délibération de la Compagnie du 30 décembre 1744.

Digitized by Google

Il est certain que le public considérait les actionnaires comme des créanciers de l'État, et les actions comme des fonds d'État (1).

A la suite de ces événements, une assemblée générale des actionnaires fut tenue à l'hôtel de la Compagnie, le 30 janvier 1745. Elle adressa au roi une requête préparée par les directeurs, par laquelle on suppliait très humblement Sa Majesté de confirmer à la Compagnie tous les privilèges qui lui avaient été accordés par les édits de 1664, 1685 et 1725 et les lettres patentes de 1717, de permettre l'aliénation de 1,500,000 livres sur la ferme du tabac pour gager un emprunt, de compenser les sommes à lui dues avec celles dues par lui à la Compagnie pour la traite des tonneaux (2) et de lui confirmer pour l'avenir cette gratification, de l'exempter du dixième pour les revenus de la ferme du tabac. On demandait encore que le roi assurât la défense maritime de la Compagnie ou l'indemnisât des frais extraordinaires qu'elle ferait pour cet objet, on le priait de permettre que des syndics fussent nommés pour surveiller la gestion des directeurs et en rendre raison aux assemblées générales qui seraient convoquées de temps en temps.

L'assemblée nomma ensuite par acclamation quatre syndics, MM. le duc de Béthune, le comte de Lassey, M. de Fontpertuis et M. de Saint-Port, qui furent priés d'en désigner huit autres aux suffrages de l'assemblée. Parmi ces derniers étaient M. Gilly, député du commerce de Montpellier, MM. de Laistre, Verzure, Colabeau, négociants (3).

Le 23 juin suivant, dans une seconde assemblée tenue au même endroit, le contrôleur général répondit favorablement au nom du roi à la requête qui vient d'être exposée. Les directeurs et syndics avaient déposé chacun cinquante actions pour le temps de leur administration, en vertu du règlement nouveau.

On résolut ensuite de faire un appel de 500 livres par action, savoir : 200 livres d'argent comptant, plus les quatre coupons des

(1) C² 31, 100. Mémoire sur l'état actuel de la Compagnie des Indes, décembre 1744 (par un actionnaire).

(2) Les 50 sols par tonneau à l'importation et 75 sols à l'exportation, qui avaient cessé d'être perçus en 1730 lors de la rétrocession de la Louisiane au roi.

(3) C² 31, 133. Assemblée générale du 30 janvier 1745.

Digitized by Google

dividendes de 1744 et 1745, évalués à 300 livres. En échange de ces versements, la Compagnie émettait des billets de crédit portant intérêt au denier 20, hypothéqués sur la ferme du tabac.

Le dividende de 1746 (payable en 1747) devait être réduit à 135 livres, comme ceux des années suivantes, tant que l'emprunt ne serait pas remboursé. Ainsi la Compagnie empruntait à ses actionnaires 200 livres par action et paraissait supprimer le dividende, mais cette suppression n'était qu'apparente, puisque sa valeur était en partie représentée par les billets de crédit. Le contrôleur général permit que l'assemblée des actionnaires se réunît de temps à autre. « Le temps de cacher l'état de la Compagnie est passé, disait-il « d'un ton agréable et affectueux ; Messieurs, votre sort est dans « vos mains. Le public se conformera au degré de confiance et « d'estime que vous paraîtrez avoir dans votre propre bien (1). » Il fut ainsi décidé que l'assemblée aurait lieu tous les ans, le 20 décembre, qu'il y aurait seulement six syndics, que le roi désignerait parmi les douze syndics existants

Le tout avait été voté à l'unanimité, « sauf la petite importunité « d'un jeune magistrat qui voulait faire agréer, au lieu d'appel de « fonds, un projet de loterie. » Ce projet fut, comme on le pense, rejeté avec la même unanimité. On en revenait ainsi à une organisation logique : mais on comprend le mécontentement des actionnaires trompés par une erreur de vingt années sur la nature de leurs actions. En annonçant à Dupleix ces événements, Dumas, dans une lettre du 30 janvier 1745 (2), lui disait que le roi prêtait neuf millions pour l'envoi de 1745 et que les actionnaires feraient vingt à trente millions pour l'année suivante. Le directeur Cavalier disait de son côté : « Voilà le fruit des armements de Moka, des dépenses « immenses faites aux Indes depuis le départ de M. Lenoir, de « l'armement en guerre de l'escadre de La Bourdonnais, des dé- « penses horribles que cet homme a faites à l'île de France, du « commerce ruineux de la côte d'Afrique, du Sénégal et des îles de « l'Amérique, à quoi joignez la guerre de Mahé (3). »

Cependant la Compagnie équipa pour les Indes cinq vaisseaux

(1) C² 31, 135. Assemblée générale du 23 juin 1745.
(2) Fr., 9147, 200. Dumas à Dupleix. Paris, 30 janvier 1745.
(3) 9147, 102. Cavalier à Dupleix, 28 février 1745.

Digitized by Google

dont le mauvais temps retarda le départ jusqu'au 14 juin (1). Ils devaient prendre 100,000 marcs de piastres pour les dépenses de l'Inde et former une escadre de course sous le commandement de La Bourdonnais (2).

Mais de juillet 1744 au 21 octobre 1745 la mer et les Anglais lui enlevèrent douze vaisseaux. La perte était évaluée à 10,600,000 fr. (3).

Les syndics et directeurs de la Compagnie, en faisant connaître ces désastres à M. de Maurepas, le supplièrent de faire passer aux Indes une escadre de quatre vaisseaux du roi pour secourir les comptoirs et les îles (4). Eux-mêmes faisaient partir à la fin d'octobre quatre vaisseaux, dont l'un, le *Centaure*, avait soixante-douze canons et cinq cents hommes d'équipage. Cette flotte portait 45,000 marcs d'argent, non pour faire du commerce, mais pour subvenir aux besoins des comptoirs. Ils portaient aussi toutes les munitions de guerre et de bouche qu'on avait pu y charger. Les directeurs écrivaient à Dupleix, en lui annonçant cet envoi : « La « Compagnie sent parfaitement la situation étroite et les embarras « dans lesquels vous pourrez vous trouver, elle s'est dit à cet égard « tout ce que vous pourriez lui dire, mais il a été absolument im- « possible de faire mieux, eu égard aux circonstances des temps et « aux événements fâcheux arrivés dans le courant de cette année (5). »

Les ressources avaient fondu dans les mains des directeurs à mesure qu'elles y arrivaient. Ils avaient reçu 200 livres par action des actionnaires, soit 10 millions, ils avaient émis 5,032 billets de loterie à 700 livres, donnant droit à une rente viagère de 55 li-

(1) Fr., 9144, 28. La Compagnie à Dupleix, 15 octobre 1745. C² 31, 192. Orry à Dupleix, 29 janvier 1745.

(2) Ibid., C² 31 187. Orry à La Bourdonnais.

(3) C² 31, 314. État des vaisseaux que la Compagnie a perdus depuis le commencement de la guerre : 12 juillet 1744, *Vestale*, venant des Indes ; 18 août 1744, *Saint-Géran*, brisé sur l'île d'Ambre ; 4 décembre 1744, *Favori*, pris à Achem ; 18 janvier 1745, *Apollon*, allant au Sénégal ; 5 février 1745, *Dauphin*, *Jason*, pris sur Banca ; 5 février 1745, *Hercule*, venant de Chine ; 9 février 1745, *Fière*, revenant de l'île de France ; 12 juin 1745, *Maurepas*, pris au Sénégal ; 22 juillet 1745, *Henriette*, allant à l'Amérique ; 2 août 1745, *Charmante*, prise à Lomsbourg ; 21 octobre 1745, *Saint-Gervais*, pris sur l'île de Glénan.

(4) C² 31, 219. Les directeurs à M. de Maurepas, 27 octobre 1745.

(5) Fr., 9144, 28. La Compagnie à Dupleix, 15 octobre 1745.

Digitized by Google

vres. Cela avait donné à peu près 2,200,000 francs, mais en regard de ces 12 millions de ressources liquides on devait 9 millions au roi, on avait perdu la valeur de douze autres millions, on avait fait les frais d'envoi de cinq vaisseaux en 1746. Et pourtant il fut délibéré dans l'assemblée du 10 mai 1746, tenue en présence du contrôleur général Machault, de payer en 1747 un dividende de 70 livres. On eut encore recours au roi.

En septembre 1746, la Compagnie adressa au ministre un mémoire dans lequel elle demandait d'abord 100,000 marcs pour son envoi de 1747 ; en second lieu, 40 millions au moins pour former un fonds de commerce ; on en devait faire trois parts : la première à envoyer aux Indes, pour faire un fonds d'avance, la seconde à employer immédiatement après l'arrivée des vaisseaux pour acheter les marchandises du premier retour, la troisième à envoyer la deuxième année pour remplacer le premier fonds qui serait alors dépensé (1).

La Compagnie n'ayant que 8,300,000 fr. de revenus gagés sur la ferme du tabac, dont une partie (2,950,000) était hypothéquée pour le paiement des rentes viagères, il ne lui restait pour toute ressource que 5,350,000 fr. Depuis les retours de décembre 1744, il n'y avait plus de commerce. On ne pouvait rien espérer des actionnaires qui avaient fourni un premier emprunt, le crédit était perdu. Il fallait pourtant trouver 40 millions. Les commissaires du roi proposèrent (2) de porter le revenu de la Compagnie à 9 millions. Le capital correspondant serait, évalué au denier 20, de 180 millions, c'est-à-dire augmenté nominalement de 80 millions. La Compagnie restituerait au roi la ferme du tabac, qui valait alors 11 millions, et pour que le public ne crût pas que le roi remettait en pur don 80 millions à la Compagnie, les commissaires suggérèrent à celle-ci de réclamer le paiement de diverses créances réelles ou prétendues sur le Trésor.

Machault lui-même examina l'affaire ; il lut dans l'assemblée et consigna de sa main sur le cahier de rapport ses réflexions sur les points débattus.

(1) C² 32, 175. Mémoire sur les secours demandés au roi par la Compagnie des Indes, par Fontpertuis, syndic.

(2) C² 33, 100. Situation de la Compagnie des Indes en 1747, 9 mai 1747.

Digitized by Google

Convenait-il de charger l'État d'une somme de 80 millions en sus des 100 que le roi devait déjà à la Compagnie ?

Oui, répondait-il, car la Compagnie est d'une utilité reconnue de tout temps par les rois qui l'ont protégée ; elle a, depuis 1726, augmenté le commerce tant intérieur qu'extérieur du royaume et celui de l'Amérique par l'importation de plus de 20,000 nègres dans les colonies des Antilles. Les frais que fait sa marine sont une richesse pour le royaume et sa marine même une précieuse ressource. L'augmentation de 700,000 livres en revenu et de 80 millions en capital ne lui paraissait rien au prix de ce que valait la Compagnie.

On dressa donc, de concert avec lui, une sorte de capitulation en douze articles des prétentions que pouvait élever la Compagnie. Le roi mit en marge ses décisions. Celles-ci forment la matière de l'édit de juin 1747 (1). La Compagnie réclamait 12,285,939 livres pour n'avoir point été protégée par les armes du roi et pour pertes encourues par elle de ce chef ; plus, pour dépenses faites par elle pour la défense de ses comptoirs, que Sa Majesté, par ses édits, aurait promis de défendre, 7,996,420 livres ; plus, pour le bénéfice commercial qu'elle aurait dû faire en 1745 et 1746, 8 millions.

« Ces trois objets d'indemnité ne sont pas proposables, » répondit le ministre. Mais la Compagnie obtint : 1° 6,047,952 l. 9 s. 2 d., en indemnité du droit de commerce à Saint-Domingue, qu'on lui avait enlevé en 1725 et pour lequel elle avait payé ce prix à l'ancienne Compagnie ; 2° les arrérages depuis 1731 du droit de 50 s. par tonneau d'exportation et de 75 s. par tonneau d'importation (soit 6,596,576 l.) et le maintien de cette prime pour l'avenir ; 3° le remboursement par le roi de 5,826,472 l. restant dues à la Compagnie sur les nègres par elle importés du Sénégal ; 4° 31 millions pour avoir cédé aux fermes générales son privilège de la vente du tabac et avoir ainsi manqué à gagner ; 5° 30 millions pour amélioration et dépenses faites dans l'exploitation de ladite ferme.

On arrivait ainsi au total cherché de 80 millions. L'arrêt du conseil du roi en date du 9 mai 1747 homologua l'état qui vient d'être

(1) C² 33, 101. Mémoire contenant les demandes de la Compagnie des Indes au roi, qui ont servi de fondement à l'édit donné en faveur de la Compagnie au mois de juin 1747.

Digitized by Google

analysé. Mais pour éviter au ministère la critique des envieux, il fut décidé que l'édit ne relaterait pas les termes de l'état, que le roi se reconnaîtrait seulement débiteur envers la Compagnie de 80 millions de plus et que le contrôleur général garderait pour sa décharge l'état apostillé et arrêté par le roi, qui ne serait porté dans aucun dépôt public (1).

En conséquence de cette convention, un édit réunit aux autres droits de Sa Majesté le privilège de la vente exclusive du tabac dans le royaume à compter du 1er juillet de l'année 1747 et ordonna création et aliénation, au profit de la Compagnie, de 9 millions de rentes annuelles et perpétuelles au denier 20, qui seraient hypothéquées par préférence sur le produit de ladite ferme (2).

En somme, le roi reprenait les 11 millions de la ferme du tabac. Il en accordait la garantie à la Compagnie pour les 9 millions de rentes qu'il lui faisait dorénavant.

La Compagnie, qui touchait de son bail 8,300,000 livres, gagnait à cela 700,000 livres par an, et la satisfaction bien illusoire de voir porter à 180 millions son capital nominal.

Mais les pertes de guerre achevèrent de la rendre insolvable.

En 1747, on envoya trois vaisseaux du roi, sept vaisseaux de la Compagnie et quatre vaisseaux affrétés sous le commandement de Saint-Georges. L'expédition ayant été retardée par l'entreprise des Anglais contre Lorient, on eut le temps d'y joindre deux vaisseaux et un brigantin. Le départ n'eut lieu que le 21 mars; mais bientôt quatre vaisseaux rentrèrent à Lorient ou à Nantes et les autres relâchèrent à l'île d'Aix. Ces derniers, repartis le 10 mai de conserve avec l'escadre de la Jonquière, furent pris; de tout l'envoi, il ne passa que trois vaisseaux. L'échec était attribuable à l'amour de la pacotille, qui avait fait retarder le départ, et à l'inaptitude des officiers marchands à manœuvrer en escadre.

On apprit bientôt que Boscawen était parti pour l'Inde le 22 novembre 1747. Le roi resolut d'y envoyer, pour en assurer la défense, six vaisseaux tirés de Toulon et de Brest, qui furent confiés au chevalier d'Albert; d'autre part, huit vaisseaux et quatre fré-

(1) C² 33, 104. Mémoire contenant les demandes de la Compagnie des Indes au roi, etc.

(2) Dernis, IV, 529. Édit daté du camp du Parc, juin 1747.

Digitized by Google

gates furent expédiés en janvier 1748 par la Compagnie. Des vaisseaux du roi, deux furent pris. La Compagnie en perdit six pris, un échoué (1).

Si l'on joint à ces dépenses l'affrètement de quatre vaisseaux dans différents ports, on voit que la Compagnie ne négligea pas les Indes et dépensa au delà de ses ressources (2).

Les dépenses totales pour cette période montent à 31,745,265 l. 8. s. 9 d.

Or ses ressources étaient formées de :

1° Fonds des actionnaires, 200 livres par action, 1745.	10,000,000
2° Deux ans de dividende (1745-1746), non payé.	16,600,000
3° Trois années de revenu à 9 millions 1747-1748-1749).	27,000,000
4° Fonds de rentes viagères reçu en 1748-1749 (3).	12,400,000
5° Ventes à Lorient	17,000,000
6° Billets vendus de la loterie composée . . .	3,000,000
	86,000,000

Le roi avait payé les dividendes de 1747-1748-1749 à raison de 70 livres par action.

Quant aux sommes ci-dessus, elles avaient été employées aux besoins de la Compagnie, dettes et frais courants.

Mais elle devait encore (4) :

Billets d'emprunt.	25,000,000
Billets de Pêchevin	12,000,000
Fonds pour finir l'envoi des Indes	6,000,000
Total. . . .	43,000,000

On espérait solder ces dettes avec les retours de 1750 et 1751 : il ne lui resterait alors pour l'avenir que son crédit.

(1) C², 2e série, n° 8. État certifié par l'inspecteur des livres de la Compagnie des Indes, 3 octobre 1753.

(2) Il y avait d'après Montaran, Mémoire, C² 34, 95, cinquante-huit vaisseaux de la Compagnie aux Indes, en mer ou sur le point de partir (janvier 1749). La Compagnie avait perdu depuis la guerre vingt-neuf vaisseaux et six bateaux. Il évalue les pertes totales à 35,342,089 livres 8 deniers.

(3) Arrêt du conseil, 13 mai 1748.

(4) Arch. aff. étr., fonds Asie, 12, 125 : Tableau de la situation en gros de la Compagnie des Indes depuis 1745 jusqu'à la fin de 1749.

Digitized by Google

Quant à ses charges annuelles, non compris l'envoi aux Indes, elles absorbaient à peu près son revenu de 9 millions.

Rentes viagères de la loterie composée . . .	1,600,000 fr.
Rentes émises en 1748-1749.	1,200,000
Emprunt de 25 millions	1,200,000
Dividende de 50,000 actions à 70	3,500,000

Il ne lui resterait que 1,500,000 livres de son revenu et Lorient en réclamait à lui seul 1,800,000.

La Compagnie était donc, au commencement de 1750, dans une véritable détresse. Le 29 décembre 1750, dans l'assemblée d'administration tenue en présence des commissaires du roi, il fut représenté que l'assemblée générale du 24 précédent avait autorisé un emprunt de 18 millions et qu'il ne fallait pas en retarder l'émission, destinée à payer les dettes exigibles. On décida donc d'émettre à la caisse de la Compagnie un emprunt de 18 millions au denier 20, pour les arrérages desquels il serait aliéné 900,000 livres de rentes à prendre sur les 9 millions créés au profit de la Compagnie des Indes en 1747. Le produit devait être employé, jusqu'à concurrence de 12 millions, à rembourser les billets de Pêchevin (caissier de la Compagnie). L'amortissement en était assuré par le prélèvement d'un sol pour livre sur le produit des ventes et les arrérages des rentes viagères éteintes, après le remboursement des billets d'emprunt déjà assignés sur ces fonds.

Les douze premiers millions furent souscrits par six personnes moyennant 1 °/₀ de prime outre le 1/8 pour cent du courtage ordinaire, soit 13,50 °/₀.

Voici les noms des souscripteurs :

Les sieurs : Verzure	2,000,000
— Colabeau.	1,400,000
— Gilly	500,000
Les frères Lustice	5,000,000
Gilly de Montaud	500,000
Duvelaër.	600,000

Mais la vente de 1752 ne put couvrir les frais de l'expédition de 1753, malgré les 6 millons, reliquat de l'emprunt de 1751. On avait cru que ces 6 millions suffiraient à couvrir tous les frais, on l'avait annoncé à l'assemblée générale de 1751. En fait, il fallut un

Digitized by Google

nouveau secours du roi en novembre 1752, pour parer aux besoins de la caisse d'escompte, et pour les frais de l'expédition de 1753, le roi dut avancer 6,500,000 francs. L'état de prévision dressé par le teneur de livres de la Compagnie d'après les dépenses de l'année précédente évaluait les dépenses pour

1753 à.	55,602,516 l. 5 s. 11 d.
La recette à	51,461,153 l. 19 s. 9 d.
Soit un déficit de	4,241,362 l. 6 s. 2 d.

La vente était supposée devoir produire 30 millions, chose fort peu certaine, vu la guerre qui régnait aux Indes. En mettant tout au mieux : après avoir, en 1752, emprunté 6 millions, il ne devait rester rien pour préparer l'expédition suivante, rien pour distribuer un dividende aux actionnaires (1).

Silhouette dans un rapport au garde des sceaux, en date du 5 octobre 1753, évaluait les besoins en général de la Compagnie à 24 millions au moins, se fondant sur ses dettes connues en Europe, le chiffre de ses dettes probables dans l'Inde et la nécessité d'y constituer un fonds d'avance pour préparer les retours. D'après la correspondance de Dupleix, il y avait pénurie de fonds. MM. Gilly et Verzure faisant le relevé des livres de la Compagnie trouvèrent qu'il devait y rester encore des fonds considérables. Mais le fait des besoins de l'Inde ne pouvait pas être contesté.

« Quant à ses besoins en Europe, disait-il, il résulte d'un état « soigneusement dressé des sommes à percevoir et à payer ici « relativement à l'expédition prochaine, que la Compagnie aura à « payer 40 millions, c'est bien plus qu'elle n'aura à recevoir, et « pour combler ce vide, elle n'aura que le produit de sa vente.

« On peut approximativement évaluer cette vente d'octobre pro- « chain à 25 millions parce qu'il y aura 9 millions en plus prove- « nant de cinq navires restés en retard l'année dernière. Si elle « doit 40 millions et n'en puisse payer que 25, il restera dû par elle « 15 millions en Europe sans avoir un sol pour l'expédition de « 1755-1756.

« Il ne faudrait pas, ajoute Silhouette, qu'une compagnie comme

(1) C² 39, 211. Mémoire de M. de Silhouette au garde des sceaux, 1er juin 1753.

Digitized by Google

« celle des Indes opérât habituellement sur le crédit, au moins « pour des frais aussi considérables que le sont les frais d'une ex- « pédition, et qu'elle ne peut le faire sans exposer son existence « aux revers d'un discrédit inattendu. »

Il arbitrait enfin les sommes nécessaires à la Compagnie pour 1754 à 30 millions et ajoutait ces mots :

« Il y a un fait qui paraît d'abord une énigme incompréhensible « et que je me reprocherais comme une infidélité de ne pas vous « mettre sous les yeux. Tous les ans on fait un bilan : j'ai observé « que par les bilans des 30 juin 1751, 1752 et 1753 la Compagnie « est restée avec des millions de bénéfice et cependant je crois voir « sensiblement que ses moyens diminuent et que ses dettes aug- « mentent. Cette énigme ne paraît pouvoir s'expliquer qu'en sup- « posant qu'on porte au crédit et comme augmentation des articles « qui devraient être passés au débit et comme dépenses. S'il n'en est « point ainsi, j'ignore comment on peut résoudre cette énigme (1). »

En mai 1755, la situation de la Compagnie était la suivante. Sur le premier fonds de 180 millions, reconnu en 1747 et dont le roi payait la rente de 9 millions, elle avait hypothéqué 35 millions en billets d'emprunt et rente à constitution, 20 millions en rentes viagères sur deux têtes (1748). Sa situation était considérée comme fort dangereuse et les syndics, revenant au plan de Castanier, parlaient d'appeler de nouveaux actionnaires (2).

Quand la guerre éclata avec l'Angleterre, il ne fut plus question d'appeler des fonds. Le roi paya le dividende d'abord à raison de 80 livres, puis de 40 livres qu'il prêtait à la Compagnie (3).

Le discours des syndics à l'assemblée générale du 29 décembre 1755 marque le dernier bilan de la Compagnie avant le moment où elle perd définitivement l'Inde.

Elle avait fait partir en 1753 avec Godeheu jusqu'à treize vaisseaux portant 16,954,000 l. 10 s. 8 d. Mais l'année 1753 avait amené bien des déboires. Cinq vaisseaux attendus n'étaient pas ar-

(1) C² 40, 16 et suiv. Mémoire présenté par M. de Silhouette à M. de Seychelles, contrôleur général, 5 octobre 1753.

(2) C² 40, 85. Situation présente de la Compagnie des Indes, mai 1755.

(3) Aff. étr., fonds Asie, 13, f. 230. Cinquième lettre sur le commerce en général et celui de l'Inde en particulier.

Digitized by Google

rivés. Trois avaient été condamnés à l'île de France, le *Saint-Priest* était arrivé trop tard pour la vente, le *Saint-Louis* (1,200 tonneaux) portant des nouvelles intéressantes, M. de Conflans et une riche cargaison, avait relâché à la Martinique en septembre 1753 avec beaucoup de malades. Il restait dans les magasins de Lorient 1,150 milliers de café Moka, 313 de Bourbon, et à Bourbon trois récoltes de café. La vente de 1753 avait pourtant produit 26,500,000 livres. C'était la plus forte qui eût jamais été faite. La Compagnie comptait envoyer, en 1755, dix-huit vaisseaux. Elle en possédait alors trente-sept au-dessus de six cents tonneaux et vingt-six frégates. On avait remboursé 8,228,000 livres de billets d'emprunt (1745) au moyen du dixième pour livre des rentes et des arrérages des rentes viagères éteintes depuis 1748; le rapport annonçait des engagements nouveaux nécessités pour la défense des établissements, sans en dire le chiffre; le dividende était fixé à 80 livres pour 1755. Les fonds étaient versés par le roi que l'on remboursait sur le prix de la vente (1).

On voit par cet exposé, que nous avons voulu faire complet, que la détresse de la Compagnie était depuis 1754 au-dessus de toute expression. C'était la crainte de la banqueroute imminente et non l'avidité d'actionnaires désireux d'augmenter leur dividende qui empêchait la direction d'accepter des plans qui engageaient des dépenses nouvelles ou retardaient la reprise d'un commerce normal. Nous allons voir d'ailleurs qu'il en a toujours été ainsi et que jamais l'esprit politique n'a eu de place dans les calculs de la direction.

(1) C² 40, 205, 216. Projet de rapport à l'assemblée générale par le premier syndic de la Compagnie, 1er décembre 1754.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LA COMPAGNIE DES INDES A-T-ELLE EU UNE POLITIQUE?

Condition de ses comptoirs au regard des princes du pays. — Affaires de Mahé. — Acquisition de Karikal par Dumas. — Ces établissements n'ont pour objet que le commerce.

On n'a pas pour objet de raconter dans ce chapitre l'histoire de toutes les entreprises que la Compagnie des Indes a pu faire dans la première moitié du XVIIIe siècle, on voudrait seulement chercher si les guerres de la Compagnie qui, à Mahé et à Karikal, ont eu pour but la prise de possession de territoires nouveaux, ont été la conséquence d'un plan général d'extension analogue à celui qu'on attribue à Dupleix, ou seulement d'actes individuels sans lien entre eux, nés du hasard et non d'une raison prévoyante. Il ne peut être indifférent à la renommée de Dupleix de savoir s'il a eu des précurseurs. D'autre part, si la Compagnie n'a jamais tenté de véritables conquêtes, on comprendra mieux qu'elle ne l'ait pas soutenu. On ne transforme pas brusquement des marchands en conquérants.

Nous voyons par les termes de l'édit de 1664, que la Compagnie des Indes avait été conçue par les légistes du XVIIe siècle comme un vassal du roi, lui prêtant hommage, mais indépendant dans ses domaines, sauf appel au conseil dans les cas graves. Elle avait le droit d'avoir des troupes, de faire la paix ou la guerre, de faire les établissements, à telles conditions qu'elle voudrait, sous la seule réserve de l'hommage. Elle désignait ses fonctionnaires et

Digitized by Google

le roi accordait sur ses propositions des provisions et nominations. Il eût donc été parfaitement conforme à ses statuts que la Compagnie fît la guerre sur terre pour conquérir, comme elle la faisait sur mer pour défendre sa marine. Il était même probablement dans les vues de Louis XIV qu'elle fît des conquêtes.

Mais en réalité, l'établissement de la Compagnie française aux Indes n'a pas été l'œuvre de la force. Laissant de côté les circonstances dans lesquelles se sont formés nos premiers établissements, voyons quels titres la Compagnie avait à la propriété du seul territoire où elle fût chez elle. Surate n'était qu'une loge dans une grande ville à côté d'autres loges européennes, à Pondichéry il en était autrement. C'était une ville française et sous la juridiction de la Compagnie. « Les terres de la Compagnie y étaient de deux espèces, « savoir l'ancien domaine consistant en l'aldée de Pondichéry et « celle d'Ariancoupan, et les nouvelles aldées données depuis « quinze ans par les gouverneurs de la province, qui consistent en « celles d'Oulgaret et de Mourougapac. Les premières appartien- « nent à la Compagnie, de manière qu'on ne lui peut faire sur leur « possession aucune difficulté, parce que nous les possédons en con- « séquence de la cession qui a été faite à la reddition de Pondi- « chéry par les Hollandais, qui les avaient acquises légitimement du « prince Ram-Raja, lors seigneur du pays. Ce prince ayant été en- « suite chassé par le Mogol, ce monarque n'est entré en possession « que de ce qui appartenait au prince Ram-Raja lors de la con- « quête. Les secondes sont d'une autre nature. Nous ne les « possédons que par tolérance, car, quoiqu'elles nous aient été « cédées par les nababs ou gouverneurs de la province, leurs suc- « cesseurs sont toujours en droit de nous les redemander, attendu « que les fonds de l'empire appartiennent absolument au prince. « Cependant, comme notre honneur est de les conserver, on est « obligé de temps en temps de faire des présents aux officiers du « gouvernement, et quand ces présents, qu'on ménage néanmoins « le mieux qu'il est possible, iraient, année commune, au tiers ou « à la moitié du revenu, c'est toujours un avantage réel d'en con- « server la possession. Nous avons en outre une petite aldée au nord, « donnée par Daoud-Kan, nommée Calcapet, qui ne produit rien, « mais dont la conservation nous est importante à cause qu'elle est

Digitized by Google

« toute de bois et que nous en tirons la provision et consommation « de cette place (1). »

L'établissement de Chandernagor et ses quelques aldées, ceux de Calicut et Surate, simples loges, avaient eu pour origine une concession précaire faite par le nabab de la province, concession rendue authentique par un firman qu'il fallait faire renouveler à chaque changement de prince. Le renouvellement devait être demandé par ambassade spéciale et cela coûtait toujours fort cher. Le firman pour Chandernagor renouvelé en 1715 coûta 40,000 roupies (2).

En 1731, Dupleix pour le même objet payait encore 10,000 roupies au nabab, et 5,000 à ses officiers (3). Les Maures réservaient avec un soin jaloux leur souveraineté. Ils défendaient aux Européens de se faire la guerre dans le domaine du Mogol où ils étaient établis, et les Hollandais, en 1693, avaient payé 200,000 livres à Ram-Rajah pour obtenir de lui la permission d'assiéger Pondichéry. La possession des aldées n'était pas même assurée : en 1710 les Hollandais avaient été obligés par les Maures de quitter Conjimer, à cinq lieues au nord de Pondichéry ; le fort et les villages avaient été désarmés et abandonnés (4). Les Danois établis à une demi-lieue de Chandernagor, ayant été assiégés plusieurs mois dans leurs loges par les indigènes, s'échappèrent et firent la course contre les vaisseaux du pays : le divan ou ministre des finances du nabab de Bengale rendit un paravana qui déclarait les trois nations, anglaise, hollandaise et française, responsables des prises faites par les Danois, si elles ne les remettaient pour être punis aux mains du gouverneur d'Ougly (5).

Il n'y avait nulle différence entre les diverses nations européennes; toutes étaient sous la dépendance des princes du pays, même du

(1) C² 72, 90. Lettre du conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, Pondichéry, 18 février 1721.

(2) C² 69, 166. Hardancourt, gouverneur de Chandernagor, à Pontchartrain, 30 décembre 1715.

(3) Fr. 8979, 8. Dupleix aux directeurs généraux, Chandernagor, 30 octobre 1731.

(4) C² 69, 7. Lettre d'Hébert, gouverneur de Pondichéry, à Pontchartrain, 15 février 1710.

(5) C² 69, 130. Relation faite par ordre de Hardancourt, 1714.

Digitized by Google

simple faussedar (gouverneur) ou jaguirdar (bénéficiaire) dans la circonscription duquel se trouvaient leurs établissements. Leurs comptoirs n'avaient d'autres fortifications que des palissades et des haies autour du territoire, sauf le cas où, par tolérance ou par argent, les Maures fermaient les yeux sur la construction de fortifications régulières. Lorsqu'on commença à bâtir le mur d'enceinte de Pondichéry en 1724, on se contenta de l'élever de neuf à dix pieds par des mesures qu'on fut obligé de garder avec les puissances du pays, à qui on s'efforça de le faire considérer comme un simple mur d'enclos sans défenses militaires. Il eût été difficile aux Européens de tenter dans ces pays une entreprise de conquête un peu considérable, sans s'exposer à une guerre très sérieuse ; aussi ne le firent-ils jamais.

La Compagnie française, en particulier, n'a jamais voulu avoir autre chose que des comptoirs, et ses soldats n'ont eu à faire que des opérations de police. Reconstituée en 1719, elle avait pourtant envoyé aux Indes beaucoup d'argent en même temps que des ordres énergiques présageant une politique d'expansion. Outre les mesures d'ordre militaire à prendre à Pondichéry, elle ordonnait d'avoir à Calicut un fort, de ne ménager rien pour cela, ni argent ni hommes. Elle envoyait des employés à Masulipatam (1), un vaisseau à Poulo-Condor. Ce dernier établissement ne réussit pas, mais les employés de l'Inde obéissant à l'impulsion qui leur était donnée agirent sans hésiter. Le sieur Courton résidait à Masulipatam dès 1721 (2) ; la même année, Molandin, chef à Calicut, y faisait bâtir une loge et envoyait à Mahé le sieur Vlamin, qui y établissait un magasin (3) ; enfin en 1723, Courton achetait un terrain sur la Godavéry, près d'Ingiron-Yanaon, pour y établir un magasin (4).

C'est l'établissement de Mahé qui devait avoir le plus d'importance ; il obligea la Compagnie à de grandes dépenses militaires qui durèrent jusqu'au temps de Dupleix.

(1) C² 72, 79. Lettre de la Compagnie, 24 février 1720. Réponse du conseil supérieur, 17 février 1721.

(2) C² 72, 120. Lettre du conseil supérieur, 9 novembre 1721.

(3) C² 72, 151. Vlamin aux commissaires généraux de la Compagnie, 30 décembre 1722.

(4) C² 72-409. Courton au conseil supérieur, 24 janvier 1723.

Digitized by Google

C'est en vue du commerce du poivre qu'il fut créé. Le prince ou rajah qui régnait sur la rivière de Mahé avait déjà offert au directeur Hébert un établissement sur ses terres. La Compagnie ordonna au conseil de Surate de faire tous ses efforts pour parvenir à le former (1). Molandin, chef à Calicut, signa, le 2 avril 1721, un traité avec Bayanor, prince de Bargaret. « Le prince accordait à la « Compagnie de France, de faire une loge à la rivière de Mahé de « quelle grandeur elle jugera à propos. » Il promettait de ne point fournir de poivre de son pays, à aucun Européen, avant d'avoir fourni à la Compagnie la quantité qui lui en serait nécessaire. Elle devait lui payer treize fanons de droit par candil de poivre et vingt-six francs par candil de cardamome. Elle devait aussi lui fournir des capitaines, des matelots, des passeports pour faire naviguer des navires du prince sous le pavillon français. On ne devait *chagriner ni les Brames ni les femmes, ni tuer les vaches* dans les terres de Bargaret. Les deux contractants se promettaient appui mutuel en cas de guerre (2). Sauf cette dernière clause qui se retrouvera dans les accords signés par Dumas et Dupleix, ce traité a un caractère exclusivement commercial. C'est sous ce rapport qu'il fut considéré à Paris; on se réjouit de l'acquisition à cause de la quantité de poivre et de cardamome qu'on espérait tirer de ce nouveau comptoir. On donna l'ordre au conseil de Pondichéry d'envoyer à Molandin les six pièces de canon qu'il avait demandées, 80 soldats de recrue arrivés en 1723, 100,000 roupies et plus, s'il était nécessaire. Molandin avait déjà fait construire des magasins et des logements; il s'était transporté à Mahé, ne laissant à Calicut que quelques employés (3). Il écrivait, en 1723, qu'il pourrait tirer de là 6,000 tonneaux de poivre, mais il se plaignait des Anglais qui arrêtaient et maltraitaient nos pêcheurs. Ceux-ci étaient établis non loin de là, à Tallichéry : ils avaient offert à Bayanor de l'indemniser de toutes ses dépenses et de lui donner encore une forte somme, s'il voulait

(1) C², 2e série, n° 4. Lettre de la Compagnie au conseil de Surate, 6 avril 1720.

(2) C², 2e série, n° 4. Copie des articles que Bayanor, prince de Bargaret accorde à la royale Compagnie des Indes.

(3) C², 2e série, n° 4. Lettre écrite par N. S. les conseillers d'État au conseil supérieur de Pondichéry, 16 janvier 1723.

Digitized by Google

expulser les Français. Molandin renouvela alors la demande qu'il avait faite d'être autorisé à bâtir un fort à Mahé, à quoi le prince répondit qu'il le permettrait volontiers si la Compagnie se montrait assez forte pour le protéger contre les Anglais. Sur ces nouvelles, la Compagnie décida de compléter l'établissement (1). Elle ordonna de porter le chiffre de la garnison à cent hommes et y fit passer le sieur Deidier, ingénieur, chargé de bâtir un fort. La permission ne devait être demandée à Bayanor qu'après le débarquement des renforts pour ne pas lui laisser le temps de la réflexion. Quant aux Anglais, la paix régnant entre les deux couronnes faisait aux agents de la Compagnie une obligation de vivre avec eux dans les meilleurs termes possibles, mais non de se prêter à aucune négociation au sujet du fort qui devait être achevé dans le plus court délai.

Or, pendant les années 1722 et 1723 l'on n'avait fait aucun achat à Mahé; cela avait refroidi l'amitié du rajah. Les Anglais finirent par le gagner, et en 1724 il fit commencer un ouvrage dominant la loge. Nos soldats le détruisirent. Alors Bayanor somma les Français de se retirer, sauf une vingtaine d'hommes autorisés à garder la loge. N'osant résister, la garnison se rembarqua pour Pondichéry et Molandin, qui était demeuré, dut bientôt ramener ses hommes à Calicut avec les effets de la Compagnie (2). Ces nouvelles embarrassèrent fort le conseil de Pondichéry; on ne pouvait plus négocier, mais les moyens manquaient pour agir à force ouverte.

Heureusement en 1725 quatre vaisseaux arrivèrent de France. Le conseil, fort des ordres réitérés de la Compagnie et disposé à tirer vengeance de l'injure faite à la nation, les envoya à Mahé. Un détachement de 500 soldats qu'on y avait embarqué mit pied à terre, força malgré une résistance vigoureuse les retranchements armés de l'artillerie du rajah et reprit possession du fort à demi construit; la frayeur causée par cet exploit permit de s'y mettre en état de défense. Deux mois après, Bayanor se décida à bloquer le fort. Le siège dura dix mois; la résistance des Français fut aidée par

(1) C², 2e série, n° 4. Lettre de la Compagnie au conseil supérieur de Pondichéry, 12 décembre 1724.

(2) C² 20, f. 40. Mémoire de Dupleix-Desgardes, 1727.

Digitized by Google

l'alliance de quatre rajahs voisins (1), et Bayanor lassé de l'inutilité de ses efforts signa la paix en novembre 1726 (2).

Mais à peine ce traité signé, les Anglais attaquèrent le rajah Coyonnaire, notre allié, auquel la Compagnie fournit les secours promis par elle. Mais elle avait dépensé pour Mahé 300,000 piastres en pure perte, elle prévoyait pour l'achèvement des fortifications une dépense supplémentaire de 150,000 piastres, plus l'entretien d'une forte garnison. Elle réclama donc la protection du roi et l'envoi d'une escadre pour protéger ce poste, ainsi qu'une garnison entretenue par le roi. Elle demanda aussi qu'on négociât avec l'Angleterre pour empêcher les empiétements et attaques du sieur Adam, gouverneur de Tallichéry (3).

Elle n'obtint rien du ministre et dut envoyer à Lenoir, par les vaisseaux de 1728, l'ordre de surseoir à tous les travaux de Mahé et de congédier tous les ouvriers. Lenoir répondit qu'il convenait au contraire d'achever l'établissement, que les réflexions que faisait à présent la Compagnie auraient dû être faites avant d'entreprendre et non maintenant que l'affaire était presque à sa perfection. Il demanda donc de nouveaux ordres et, en attendant, se maintint sur la défensive (4).

C'est sans doute pour cette raison que le sieur Trémisot, chef de Mahé, ayant cru pouvoir accepter le titre de régidor ou de conseiller de Bayanor, le conseil de Pondichéry l'obligea d'y renoncer à cause des engagements que cela pouvait entraîner pour la Compagnie. Lenoir eut gain de cause à Paris, le comptoir fut maintenu (5), l'état en devint favorable et la paix régna dans le pays jusqu'en 1739. Mais alors, une guerre entre les quatre nambiars et Bayanor, dans laquelle Dirois, chef de Mahé, prit le parti des nambiars, causa un blocus de dix-huit mois qui ne fut levé qu'à l'arrivée imprévue

(1) On les désigne ordinairement dans les correspondances de la Compagnie sous le nom des quatre nambiars. Le traité avec les nambiars est du 31 décembre 1725, il comporte secours mutuel et fourniture de poudre et de balles par les Français.

(2) C² 20, 40. Mémoire de Dupleix-Desgardes, 1727.

(3) C² 20, 233. Sommaire de l'affaire de Mahé, adressé par la Compagnie au contrôleur général, septembre 1727.

(4) C² 19, 181. Lenoir à la Compagnie, 8 janvier 1729.

(5) C² 75, 26. Trémisot au conseil supérieur, 30 août 1730.

Digitized by Google

de la flotte expédiée de France avec La Bourdonnais en 1741. — Il obligea Bayanor à faire la paix une deuxième fois.

Les instructions de la Compagnie pendant cette période sont empreintes d'une excessive prudence quand elles sortent par hasard des matières commerciales.

En 1735, le rajah de Cotiate ayant fait au conseil de Mahé une proposition d'alliance, la Compagnie écrivit que ne connaissant pas le local ni les intérêts des princes malabars, elle s'en rapportait aux ordres que Mahé recevait de Pondichéry (1). Un peu plus tard elle approuva Dumas d'avoir empêché les gens de Mahé de fortifier les montagnes dominant le fort et interdit l'emploi de la force pour cette acquisition. Elle lui ordonna d'y réduire les dépenses au strict nécessaire (2).

Il ressort de cet exposé que, bien que la Compagnie eût maintenu ce comptoir à cause de la facilité qu'on avait de s'y procurer du poivre, elle n'en avait jamais voulu ni permis l'extension. Quand la guerre y eut recommencé en 1740, et que Dirois s'y fût mêlé pour soutenir les nambiars, les dépenses rendirent les directeurs encore plus maussades sur le fait de Mahé, dont ils finirent par regretter l'occupation. « Je regarde la guerre de Mahé, écrivait Dumas à Dupleix (3), comme un événement des plus fâcheux qui aient pu arriver à la Compagnie, car, outre les sommes considérables qu'elle lui coûte déjà, cela la jette dans la nécessité d'y entretenir une très forte garnison pendant longtemps. » L'escadre de La Bourdonnais, qui ne fut employée qu'à l'affaire de Mahé, coûta 4 à 5 millions (4). Dans l'état de détresse financière de la Compagnie, ces pertes étaient vivement ressenties.

L'établissement de Mahé n'a donc été fait que pour un objet commercial et jamais la Compagnie n'admit qu'il pût y avoir là autre chose qu'un simple comptoir. On peut ajouter que même réduite à ces modestes proportions, l'entreprise ne fut pas heureuse; mais il faut remarquer qu'on y trouve les éléments mêmes

(1) C² 27, 22. Extrait du registre général des délibérations, 23 mars 1736.

(2) Extrait du registre général des délibérations de la Compagnie, 14 juillet 1739. C² 28, 275.

(3) Fr., n. acq., 9147, 160. Ile de France, décembre 1742.

(4) Fr., n. acq., 9147, 181. Dumas à Dupleix, octobre 1743.

Digitized by Google

des entreprises de Dupleix : demande d'alliance et de secours militaire faite par les rajahs et payée par une concession de terre. Il n'est pas jusqu'à l'opposition jalouse des Anglais qu'on ne rencontre ici comme il la rencontra lui-même.

L'acquisition de Karikal par Dumas est plus remarquable que celle de Mahé, parce qu'elle fut faite par l'initiative du gouverneur seul, sans l'aveu de la Compagnie, et qu'en cela Dumas a servi d'exemple à Dupleix. Il y avait cependant là le souvenir d'une entreprise ancienne dont Dumas put en quelque façon s'autoriser.

La Compagnie avait possédé dans le Tanjaour un établissement à Cabripatnam sur le Coleran. On avait dû l'abandonner en 1708 (1), à cause de l'opposition des Hollandais et du rajah. Le conseil de Pondichéry avait eu un moment le dessein de le rétablir pour se procurer plus facilement du riz ; des négociations avaient été suivies avec le roi de Tanjaour pour cet objet, de 1721 à 1725 (2), mais il ne paraît pas qu'elles aient abouti, puisqu'il n'en est plus question jusqu'aux entreprises de Dumas (3).

(1) 9147, 160. Dumas à Dupleix, 1742.

(2) C¹ 72, 79. Lettre générale du conseil supérieur à la Compagnie, Pondichéry, 18 février 1721.

(3) Sur les entreprises de Dumas on peut lire, mais avec précaution, le tome III de l'*Histoire des Indes orientales*, par l'abbé Guyon. — Elle est faite uniquement pour donner de l'encens à Dumas, écrit Godeheu à Dupleix le 28 octobre 1745 (9148, 219). Dumas avait remis à l'auteur une relation envoyée par lui autrefois à la Compagnie et lui avait fourni des renseignements. Le livre fut attaqué par l'ingénieur Cossigny. Dumas lui-même l'abandonna, tout en avouant qu'il l'avait inspiré et vu en manuscrit (Fr., n. acq., 9147-197, Dumas à Dupleix, 30 septembre 1744, Paris). « Je fus extrêmement surpris, dit-il, « d'y voir *mon nom en divers endroits avec des erreurs grossières sur les* « *quelles je mis par écrit à l'instant mes corrections. Je les lui donnai* « *(à l'abbé Guyon) en lui rendant son livre.* Je lui conseillai d'attendre mon « retour de Lorient pour le mettre au jour. Mais M. l'abbé ne goûta pas ma « proposition. J'appris à mon retour que ce livre était bien répandu dans Pa- « ris. Je l'achetai par curiosité, mais quel a été mon étonnement, en le lisant, « d'y trouver quantité de fictions et de fables mêlées avec des événements vrais « que M. l'abbé avait appris de moi. Je vis avec chagrin que les lecteurs dont « je ne serais pas connu ou qui auraient de la mauvaise volonté seraient en « quelque façon autorisés à penser que j'étais également l'auteur du vrai et « du faux ; que l'historien n'aurait sans doute travaillé que sur les Mémoires « que je lui aurais fournis, étant question de faits et événements qui lui « étaient absolument inconnus et étrangers. C'est donc pour prévenir des

Digitized by Google

En l'année 1738, le roi de Tanjaour étant mort, son neveu et successeur Sahagy Marajou fut chassé de la capitale par un fils naturel du mort, Sidogy. Il se retira à Chalembron (1), et de là demanda aide aux Français. Voici sa lettre :

« Les fonds me manquant pour lever des troupes pour combattre « mon ennemi Sidogy, j'ai envoyé auprès de M. le gouverneur « Rama Quichenagy et Moutou Caderayrou, accompagnés de Quiche- « nagy Poutoulou. Ils lui offrirent de ma part Karikal, la forteresse « de Karcangéry et cinq aldées pour 40,000 chacras, et comme mon- « dit sieur le gouverneur a paru content d'acheter lesdites terres « ou aldées pour le prix, j'y consens aussi, et pour cet effet j'en ai « passé contrat de vente comme suit, avec vous. Monsieur le gou- « verneur, vous pouvez dès à présent y envoyer vos vaisseaux et « vos gens. Quand je vous les aurai remis il vous sera libre d'y « mettre votre pavillon. Vous en jouirez, vous et vos successeurs, « paisibles tant que le monde durera. Vous en retirerez les reve- « nus, y ferez justice, établirez monnaie, en recueillerez les fruits, « jouirez des trésors cachés, s'il s'y en trouve, en un mot en dispo- « serez comme d'un bien qui vous appartient en propre. Vous serez « obligés de m'envoyer visiter une fois l'an avec des présents...., « *et, au cas que quelque ennemi veuille m'inquiéter, vous m'aiderez « de vos gens et munitions de guerre pour le détruire, et nous pro- « mettons d'en user de la même manière à votre égard* (2). »

« soupçons aussi injurieux et faux que je me trouve dans la nécessité de dé- « clarer authentiquement que je n'ai aucune part aux diverses fables et fic- « tions qui sont reproduites dans l'histoire des Indes de M. l'abbé Guyon.... « *qu'il ne me l'a jamais communiquée avant de la faire imprimer ;* que « tout ce qu'il lui a plu de dire de moi d'avantageux, il l'a fait sans ma par- « ticipation et sans mon consentement.... Je vous prie donc, Monsieur, de « communiquer ma lettre à vos amis pour servir de réplique à tout ce que « l'on pourra dire ou penser à mon désavantage à l'occasion des fautes et « absurdités répandues dans ce livre que je désavoue totalement. Mon hon- « neur est intéressé à ne laisser croire à qui que ce puisse être que j'aie été « l'auteur, ou seulement donné occasion à ce qu'il a mis dans son livre de « contraire à la vérité et à mes connaissances particulières. »

L'abbé Guyon a été évidemment inspiré par Dumas et doit être considéré comme un panégyriste payé. Son livre n'est d'ailleurs précis que sur les faits que Dumas a pu lui indiquer.

(1) A huit lieues au sud de Pondichéry.

(2) Fr., n. acq., 8925, 23 (fonds Ariel). Paravana ou traité de vente fait avec

Digitized by Google

On doit remarquer que c'est le prince indou qui demanda le secours des Français et que l'objet du rajah était de se procurer des fonds par la vente de ses aldées et de s'assurer le concours militaire des acheteurs.

Il y avait en germe dans cette affaire une politique nouvelle, car jusqu'alors la Compagnie sujette du nabab d'Arcate n'avait jamais songé à intervenir dans les affaires politiques du pays. Alliée même à un petit prince comme le rajah de Tanjaour et se faisant payer ses services, la Compagnie pouvait s'agrandir; il est certain que Dupleix ne fit pas autre chose dix ans après et que la Compagnie anglaise a grandi par un procédé tout pareil. Mais Dumas est comme ces inventeurs qui, mis par hasard en présence d'un fait nouveau, fécond en conséquences, ne soupçonnent même pas ce qu'en pourront tirer leurs successeurs avertis par l'expérience. Il ne s'agissait pour lui que de procurer à bon compte à la Compagnie l'équivalent du comptoir perdu de Cabripatam. Karikal valait mieux : il y avait un grand territoire, on y était souverain et le revenu assez fort était susceptible de s'augmenter (1).

Il fallut d'abord se mettre en possession. Or, le rajah soudainement rétabli par un coup de fortune, et circonvenu par les Hollandais jaloux, refusa de laisser les Français débarquer à Karikal (juillet 1738).

Au moment où il commettait ce manque de foi, un autre prince du pays entrait en relation avec les Français. Sander-Sahib, gendre du nabab d'Arcate, ayant pris Trichinapali en 1737, se mit en campagne dans l'été de 1738 pour prendre aussi Tanjaour. Il envoya des exprès auprès du gouverneur et lui écrivit pour lui offrir de lui livrer Karikal et lui demander quelques secours de canonniers et de troupes pour l'aider à terminer plus tôt sa propre expédition (2). Le conseil refusa parce qu'étant en traité avec le roi de Tanjaour, il ne crut pas devoir le trahir; et même après la perfidie de ce prince,

le roi de Tanjaour au mois de juillet 1738, pour Karikal, Karcangéry et pour 5 aldées le 25 du mois d'Ady de l'an Cataouty.

(1) Fr., n. acq., 9147, 160. Dumas à Dupleix, 15 janvier 1742.

(2) Fr., n. acq., 8925, 9. Lettre du conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, du 18 juillet 1738. Chanda-Sahib est la forme correcte. Sander-Sahib, forme aussi usitée, est plus populaire.

Digitized by Google

il préféra négocier avec lui plutôt que de s'entendre avec Sander-Sahib, dont les forces ne lui inspiraient pas de confiance. Cependant, celui-ci promit à Dumas de ne conclure de traité avec son ennemi qu'à la condition de lui faire ratifier la cession qu'il avait consentie. Quelques jours après, la mauvaise foi du roi de Tanjaour parut si évidente que le conseil se détermina à accepter les offres de Sander-Sahib qui promettait de mettre les Français en possession de Karikal, pourvu qu'on l'aidât dans le siège qu'il prétendait faire de la ville de Tanjaour ; il s'obligeait d'ailleurs à payer tout ce qui lui serait fourni et à rembourser toutes les dépenses que nos troupes feraient dans cette occasion ; en même temps il ferait marcher un corps d'armée pour chasser les Tanjaouriens des environs de Karikal : le conseil donna donc ordre au sieur Dirois, que Dumas avait chargé d'occuper la place, de débarquer et de fournir aux gens de Sander-Sahib de la poudre et des munitions de guerre contre reçu de leur chef. Une fois la place prise, Dirois devait s'y fortifier le plus rapidement possible. Au cas où Sander-Sahib ne tiendrait pas sa promesse dans le courant du mois, trois vaisseaux qu'on enverrait à Dirois lui permettraient de tirer vengeance de cet affront avant de se retirer (1).

Ce n'est qu'en 1739 que Sander-Sahib exécuta sa promesse. Au commencement de février, il envoya à Pondichéry son médecin Francisque Pereira pour annoncer qu'il était maître de Karikal (2), que le gouverneur pouvait en envoyer prendre possession ou sinon le décharger par écrit de sa promesse. Le conseil s'empressa d'envoyer le sieur Golard avec cinquante soldats et l'acte de prise de

(1) Fr., n. acq , 8925, 11, fonds Ariel. Le conseil supérieur de Pondichéry à M. Dirois, le 8 août 1738.

(2) Fr., n. acq., 8925, 16. Il l'avait pris d'assaut en perdant quelques cavaliers tués ou blessés. Il faisait écrire à Dumas, le 9 février 1739 (8925, 21) : « Grâce à Dieu, après bien du travail et de la peine, je me suis enfin rendu « maître des terres du Tanjaour. Vous pourrez donc, quand il vous plaira, « prendre possession de Karikal. » Il y joignait un paravana pour Nazerkan, général de ses troupes à Karikal : « Le brave seigneur Nazerkan doit savoir « qu'en cette année j'ai donné aux gens de M. le gouverneur de Pondichéry « Karikal, sa forteresse et les aldées en dépendant. En voyant ce paravana, « vous devez les lui remettre sans un moment de retardement. C'est ce que je « vous fais savoir le 4e jour de la lune de Zilcadé, l'an 21 du règne. » (Ce qui revient au 12 février 1739.) (Ibid.)

Digitized by Google

possession fut fait à Karikal le 14 février suivant. Il portait que les Français prenaient possession de Karikal en vertu de la vente à eux faite en juillet 1738 par Sahagy Marayou, vente confirmée et cession faite de nouveau par Chander-Sahib, général de l'armée de l'empereur mogol, et nabab des terres de Tanjaour et de Trichinapali. Le pavillon avait été arboré sur Karikal, Karcangéry et les dix aldées qui en dépendaient et qui devaient appartenir à perpétuité à la nation française. L'acte était fait au nom du roi et de la Compagnie et le procès-verbal signé de Mavous-Kan, officier de Chander-Sahib, de Francisque Pereira, médecin et agent du nabab, de Gratien Golard et des officiers français (1).

Quelque temps après, le prince indien (2) fit tenir à Dumas une lettre du gouverneur hollandais de Négapatam qui le dissuadait de remettre Karikal aux Français. Il assurait en même temps les Français de sa protection et le priait de bien recevoir son frère Zein-Aladdin-Kan, parti pour le Tanjaour (3).

Dumas, cependant, n'avait pas cessé de négocier avec le rajah de Tanjaour pour obtenir de lui la confirmation de la vente consentie en juillet 1738. Le rajah fit ses conditions. Il demanda 50,000 chacras de 10 fanons de Tanjaour faisant, à 21 f. 5/8 la pagode, 23,121 pagodes 9 fanons. Il fallut, de plus, distribuer en présents à son oncle, à ses ministres et à ses autres officiers une somme évaluée à 31,110 chacras, faisant 14,381 pagodes 12 fanons. Cette dépense, qui paraissait élevée, était peu de chose au prix des avantages que semblait promettre la nouvelle acquisition. Elle rappor-

(1) Fr., n. acq., 8925, 17. Acte de prise de possession de Karikal.

(2) Chanda-Sahib et Bara-Sahib, son frère, ayant reçu le titre de nabab, Dumas en fut prévenu par une lettre du premier. La coutume du pays était d'envoyer complimenter ceux qui recevaient cet honneur ; le conseil, eu égard aux grands services rendus récemment à la nation par Chanda-Sahib et la mise en possession de Karikal, délibéra de l'envoyer complimenter sous son nouveau nom d'Hussein-Daost-Kan-Bahadour et Bara-Sahib sous celui de Zein-el-Aladdin-Kan. On leur offrit 2,200 pagodes, dont 1,400 à Chanda-Sahib, 600 à Bara-Sahib et 200 à leurs officiers. Ce fut Fr. Pereira et Tiruvengadam, interprète de la Chaudrie, qui les présentèrent au nom de la Compagnie. Fr., n. acq., 8925, 17. Délibération du 25 février 1739.

(3) Fr., n. acq., 8925, 24. Traduction de la lettre de Chanda-Sahib du 8 mars, général de l'armée du Mogol dans le Tanjaour, à M. Dumas (reçue le 14 mars 1739).

Digitized by Google

tait déjà 8,500 pagodes par an; elle devait fournir des marchandises aux vaisseaux, du grain à Pondichéry.

Il fut donc décidé que le trésorier Legou paierait la somme de 37,502 pagodes 21 fanons (1). La Compagnie, informée par le conseil et par Dumas (15 octobre 1738), répondit, en date du 18 janvier 1740 (2), par une approbation générale de la conduite de Dumas et de l'entreprise sur Karikal, entendue comme une simple vente faite par le rajah pour le prix de 30,000 pagodes.

La Compagnie recommandait d'examiner s'il ne serait pas plus avantageux pour elle de réduire Karikal au rang de simple loge, sans y entretenir des troupes qui lui seraient extrêmement à charge, de façon à n'y avoir que quelques employés et une dizaine de soldats et de pions. Elle demandait aussi des renseignements qui témoignent d'une singulière ignorance chez le directeur Lenoir, qui rédigeait alors la correspondance et qui avait résidé plus de quinze années à Pondichéry :

« Vous ferez dresser, disait-il, un plan qui nous fasse connaître « la forteresse de Karcangéry, son élévation, sa latitude et longi- « tude, si elle est située au bord de la mer, si la rade est foraine, « s'il y a une barre comme à Pondichéry, s'il y a une rivière à « Karcangéry ou à Karikal, si les petits bâtiments y peuvent en- « trer. Vous nous marquerez à quelle distance cet établissement « est de Négapatam et de Pondichéry, s'il y a facilité d'y aller par « terre et combien de jours il faut pour se rendre à l'un et à l'au- « tre endroit. »

On doit s'étonner qu'un homme aussi renseigné qu'il devait l'être en soit réduit à faire des questions qui marquent une complète ignorance d'un port situé à dix-huit lieues au sud de Pondichéry et à deux lieues de Tranquebar, colonie des Danois avec laquelle il avait été en relation. Il devait aussi, comme négociant, connaître les marchandises à provenir du Tanjaour comme les

(1) Fr., n. acq., 8925, 18. Le conseil supérieur à la Compagnie, le 9 mars 1739.

(2) Fr., n. acq., 8925, 30. Lettre de la Compagnie à Messieurs du conseil supérieur de Pondichéry en date du 18 janvier 1740.

Elle répondait aux lettres du conseil du 15 octobre 1738, des 9 et 19 février, du 9 mars 1739, cette dernière arrivée le 5 janvier 1740 par Bassora et Alep.

Digitized by Google

monnaies et les lois commerciales du pays, et pourtant il demande l'état du titre et du poids des monnaies, l'état de toutes les sortes de marchandises qu'on en peut tirer, et la réduction des monnaies et mesures en monnaies et mesures de France. Singulière ignorance, alors que les missionnaires jésuites, qui habitaient le Tanjaour et avaient leur maison et leur supérieur à Pondichéry, eussent pu sans difficulté les lui fournir au temps où il était gouverneur !

De cet exposé retenons des faits remarquables parce qu'ils sont absolument pareils aux faits qui marquent l'action de Dupleix. L'intervention de Dumas a été sollicitée par un prince indigène : pressé d'argent, le rajah vend une partie de son domaine. Chanda-Sahib demande de l'artillerie, des canonniers et des munitions de guerre pour faire le siège de Tanjaour ; il promet en échange d'assurer aux Français la propriété de Karikal. Les Français ne paraissent pas avoir trouvé cette demande plus extraordinaire que la demande d'argent du Tanjaourien ; ce qui les fait hésiter un moment, ce n'est pas la crainte des dangers à courir en cas de guerre, ce n'est pas la peur des responsabilités, c'est la peur que Chanda-Sahib ne soit pas en état de tenir ses promesses et que le rajah ne l'emporte sur lui. Il ne leur paraît nullement étrange d'acquérir un comptoir en le payant par une aide militaire : c'est un marché où ils ne voient que l'intérêt du moment; il n'y a là rien de politique. Chanda-Sahib, en demandant le secours militaire des Français, faisait une chose intelligente et toute naturelle : il louait de bons mercenaires. Pour Dumas, il a vu là seulement une occasion favorable de créer un établissement qui pouvait être utile et remplacer celui de Cabripatam ; il l'a fait sans autorisation spéciale, sûr de ne pas être désavoué dès que les risques de l'affaire paraîtraient minimes et les profits sérieux. Or, cette affaire qu'il croyait bonne ne le fut pas. Après le retour de Dumas, la Compagnie eut de graves ennuis à Karikal, et ces ennuis d'ordre politique et financier amenèrent chez l'auteur même de l'entreprise un revirement des plus singuliers, qui montre à quel point, dans ses actes, il avait été dénué d'esprit politique.

En 1744, au mois d'avril, le général des troupes de Tanjaour s'étant rendu à Karikal après avoir ravagé les terres des Hollandais de Négapatam, fut fort bien reçu par le gouverneur Febvrier,

Digitized by Google

mais il fut froissé de la mesquinerie des présents qu'on lui fit, bien que leur valeur dépassât 100 pagodes, et surtout du refus de le laisser emporter les présents destinés au roi. Il n'en fallut pas plus pour provoquer une guerre de chicanes autour de Karikal. On dut envoyer de Pondichéry 100 hommes et 50 cipayes (1) commandés par le sieur Paradis. Plus tard on envoya encore jusqu'à 360 hommes et 80 topas. Mais les Hollandais fournissaient aux Indous des munitions et tâchaient de faire émigrer chez eux les habitants noirs de la ville. Le 11 juin, pour comble de malheur, la poudrière sauta avec 20 milliers de poudre, Febvrier fut écrasé sous les ruines de sa maison, sept blancs tués et dix-sept blessés, sans compter un grand nombre d'habitants indigènes. Paradis, nommé gouverneur, négocia alors pendant plusieurs mois avec les gens de Tanjaour pour arriver à un accommodement. Le conseil de Pondichéry avait même résolu de renvoyer à Mahé, par le *Fleury*, la compagnie de cipayes qui en était venue et dont il ne semblait pas qu'on pût tirer des secours bien efficaces, quand une lettre de Paradis du 4 octobre annonça que les Tanjaouriens semblaient bien éloignés de s'accommoder. On se détermina à garder ces troupes pour soulager la garnison faible et harassée par la guerre de Karikal (2).

Le conseil, inquiet des dépenses de la guerre, des frais des fortifications qu'il avait fallu construire pour défendre l'établissement, écrivait ces lignes découragées : « Nous voyons avec la dernière douleur que les vues avantageuses que nous envisagions en faisant cet établissement ont été trompées par la mauvaise foi du Tanjaour (3). »

En 1746, il fallut encore employer la force pour faire la récolte de nesly dans les aldées de nantissement, bien que le conseil ne s'y portât qu'avec grande répugnance, de crainte d'engager la Compagnie dans des frais excessifs. Enfin le ministre du rajah dont la perfidie entretenait la guerre, ayant été disgracié et mis à mort, la paix fut conclue avec son successeur en juin 1746 (4).

Les résultats de l'occupation de Karikal n'étaient donc pas favo-

(1) C'est la première mention des cipayes dans l'histoire de l'Inde française.
(2) 8926, 67. Lettre du conseil supérieur à la Compagnie, 18 octobre 1744.
(3) 8926, 74. Lettre du conseil supérieur à la Compagnie, du 11 février 1745.
(4) 8926, 87. Lettre du conseil supérieur à la Compagnie, du 31 janvier 1747.

Digitized by Google

rables, de l'aveu du conseil de Pondichéry et de Dupleix lui-même (1).

« M. Dumas commence à penser comme vous de Karikal, écri-
« vait à celui-ci le directeur d'Éprémesnil, et il me disait l'autre
« jour qu'il chercherait un moyen pour en débarrasser la Compa-
« gnie. Si le roi de Tanjaour voulait nous rendre notre argent,
« nous serions bien heureux (2). »

Dumas lui-même écrivait par les mêmes vaisseaux à son ami : « Je suis sensible autant que je le dois aux soins que vous vous êtes donnés pour la conservation de Karikal. Depuis que j'ai vu de près la situation de la Compagnie aux Indes et la façon dont le ministère pense à ce sujet, je me suis repenti bien fort d'avoir formé cet établissement. A votre place, je ne conserverais dans la pagode que l'on a fortifiée à Karikal que très peu de monde pour la garder seulement et je ferais revenir à Pondichéry la plus grande partie de la garnison (3). » On voit ce qu'il faut penser de l'esprit politique de Dumas, dont on a fait le précurseur de Dupleix et une manière d'homme d'État.

Ainsi les entreprises de la Compagnie avaient mal réussi : à Karikal comme à Mahé, les établissements faits en vue du commerce et non de la domination n'avaient causé que des dépenses et des ennuis de toute espèce. On peut inférer de ces faits que la Compagnie, même riche, eût été peu disposée à en recommencer d'autres sur nouveaux frais. Mais une Compagnie sans ressources financières ne pouvait avoir une politique, je ne dirai pas conquérante, mais même simplement coûteuse.

Cette histoire des tentatives d'occupation qu'elle fut amenée à entreprendre doit faire prévoir pourquoi Dupleix se heurta à l'opposition de directeurs qui n'étaient pas des politiques ; en même temps l'affaire de Karikal, sur laquelle on vient d'appeler l'attention, présage exactement la manière dont s'engagera son action dans l'Inde.

(1) Fr., n. acq., 9144, 240. La Compagnie à Dupleix. Paris, 14 avril 1749.

(2) Fr., n. acq., 9148, 137. Le directeur d'Éprémesnil à Dupleix, 10 mars 1746.

(3) 9147, 224. Dumas à Dupleix, 11 mars 1746.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LA VIE DE DUPLEIX JUSQU'A SA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DE CHANDERNAGOR (1697-1731)

Après avoir décrit l'organisme de la Compagnie, les traditions administratives et la détresse financière, sans lesquelles on ne peut s'expliquer l'échec de Dupleix, il est temps d'en venir à ce grand homme lui-même, dont la vie n'est pas aussi bien connue qu'on est porté à le croire. Les biographes n'ont pas rapporté sur sa jeunesse d'autres renseignements que ceux qu'il donne lui-même en passant au début de son premier Mémoire contre la Compagnie.

Or, ils sont des plus brefs et parfois erronés. Ils ne donnent rien de précis avant l'année 1746, et nous montrerons que même après cette date ils se trompent souvent. Mais ce qu'il était, ce qu'il a fait aux Indes pendant vingt-cinq années, on n'en parle pas. Nous essaierons de jeter quelque lumière sur cette partie de sa vie. On comprendra mieux le politique en connaissant l'homme et le marchand.

Dupleix a été baptisé à Landrecies le 1er janvier 1697. Son père s'appelait François Dupleix et sa mère Anne-Louise de Massac. Il reçut les prénoms de Joseph-François : son parrain était M. F.-J. Salninet, représentant M. Joseph le Gendre d'Arminix ; sa marraine, dame Claude-Jeanne de Massac, probablement sa grand'mère (1).

Son père, qui résidait alors à Landrecies, se trouva, par les hasards de sa carrière administrative, conduit en Bretagne quelques années après. Il paraît que Dupleix fit ses études à Quimper. Il y habitait chez une dame de la Rochecery de Roujoux, qu'il

(1) Acte de baptême de Dupleix. Arch. col., dossier de Dupleix.

Digitized by Google

appelait sa maman; elle le nommait son fils Joson; elle lui rappela ces souvenirs de jeunesse en lui demandant un secours quand il fut devenu gouverneur des Indes et célèbre (1). C'est sans doute pendant ce séjour en Bretagne que M. Dupleix maria sa fille Anne au sieur Desnos de Kerjean, commissaire de la marine : « malheureuse alliance, dit Dupleix, que nos père et mère firent avec tant de vivacité et de précipitation (2). » Outre cette sœur, il avait un frère aîné, pour lequel il conserva toujours une vive amitié. La famille était probablement originaire de Châtellerault, si l'on en croit une pièce du dossier de Dupleix. En tout cas, ils avaient des parents de leur nom à Condom (3). Son père fut, en 1721, fermier de la ferme du tabac pour en rendre compte à la Compagnie des Indes. Il n'était donc ni fermier général ni directeur de la Compagnie, comme on l'a dit. Il présenta en 1729 son fils aîné pour lui succéder. Mais la Compagnie ayant remis le bail du tabac aux fermiers généraux, Dupleix de Bacquencourt se trouva fermier général *et en possession*, comme le lui écrivait son frère, *de placer tous ces fâcheux de collatéraux*. « Je t'aiderai, ajoutait-il, à les nourrir, vêtir et établir, quand j'aurai gagné quelques centaines de mille livres (4). » Il semble en effet que les familles de Massac, de Montault (5), alliées aux Dupleix, fussent pauvres. Les deux frères prêtèrent leur appui à leurs cousins avec un réel dévouement.

Nous savons par Dupleix lui-même (6) qu'il étudia les mathématiques, qu'il les aimait et que ces connaissances lui servirent à l'époque du siège de Pondichéry; mais sa correspondance ne fait aucune allusion précise à son éducation littéraire ou scientifique. On n'y trouve aucune citation latine ou française, aucun nom d'auteur ni d'ouvrages classiques. Il ne savait pas l'anglais et ne l'apprit pas même à Chandernagor, quoiqu'il eût alors des relations

(1) Fr., n. acq., 9150, 110. Mme de Roujoux à Dupleix. Rennes, 20 janvier 1753.

(2) Fr., 8980, 56. Dupleix à son frère. Chandernagor, 23 novembre 1737. Il traite son beau-frère de coquin. Il y avait eu contre celui-ci une condamnation prononcée en 1728 ou 1729 et qui paraît avoir nui au crédit de la famille.

(3) Fr., 8980, 56. Dupleix à son frère. Chandernagor, 23 novembre 1737.

(4) Id.

(5) Lieutenant de roi à Avesnes, oncle de Dupleix.

(6) Mémoire du sieur Dupleix contre la Compagnie des Indes, au début.

Digitized by Google

continuelles avec les marchands de Calcutta. Il aimait les sciences naturelles, plutôt par goût que par éducation (1), car celle-ci ne dut pas en somme être poussée bien loin. En 1715, il fut embarqué comme enseigne sur un vaisseau de Saint-Malo. Il avait dix-huit ans et fit alors son premier voyage aux Indes. On pourrait croire qu'il avait servi plus tôt, puisqu'il dit que de 1713 à 1721 il ne fut à la charge de son père que deux ans et demi (2), mais il a pu être employé dans quelque bureau. Après ce voyage, il passa en France trois ans (1717-1720). Il résida à Nantes, à Saint-Malo et à Dax, nous ne savons en quelle qualité ; il s'affilia même dans cette dernière ville à la Confrérie des pénitents bleus ; il paraît en effet avoir été fort pieux à cette époque. Il est probable qu'il restait au service de la société des marchands de Saint-Malo : mais son père touchait ses appointements et bénéfices (3). Le jeune homme fit-il alors quelques dépenses ou quelque faute ? Cela ne pouvait être fort grave, vu son âge. Le père, qui paraît ne pas l'avoir aimé beaucoup (4), le fit nommer, en janvier 1721, sixième conseiller du Conseil supérieur de Pondichéry, mais ne s'étant pas embarqué immédiatement, il fut, après les changements survenus dans la Compagnie, nommé par le roi premier conseiller et commissaire général des troupes (5 juin 1721).

Embarqué le 29 sur l'*Atalante*, il n'arriva à Pondichéry que le 16 août 1722 (5). Il paraît que cet embarquement fut une sorte de punition paternelle, malgré les titres dont il était pourvu. Dans une lettre de cette époque il se nomme lui-même l'enfant prodigue ; un peu plus tard (6), écrivant à son frère aîné, il lui dit : « Je suis « persuadé que vous et mon père êtes en état de me rendre de très « grands services. Je vous supplie de ne me les point refuser et de

(1) Fr., 8980, 8. Dupleix au sieur Stackhouse, gouverneur de Calcutta, 12 juin 1737 : Vous me ferez plaisir, quand vous aurez les gazettes, de m'en faire passer quelques-unes, fussent-elles en anglais. Nous avons ici des Messieurs qui sauront bien me les expliquer. — Fr., n. acq., 8982, 26. A son frère, 11 janvier 1739, il demande les œuvres de Réaumur sur les insectes.

(2) Arsenal, 4744, 66. Chandernagor, 10 janvier 1737, à son frère.

(3) Arsenal, 4744, 66. Chandernagor, 10 janvier 1737, à son frère.

(4) Id., 4744, f. 68.

(5) Fr., 8981, lettre à Hardancourt. C² 72, 144. Dupleix à la Compagnie. Pondichéry, 19 septembre 1722.

(6) Fr., n. acq., 9151, 2. Dupleix à son frère, 22 janvier 1723.

Digitized by Google

« croire que je ne m'en rendrai pas indigne. Soyez ma caution au-
« près de mon père et de ma mère, je ne vous démentirai pas. Je
« ne puis, ajoute-t-il, vous donner une meilleure preuve de ma con-
« duite que ce qui m'est arrivé ici depuis que j'y suis. » En effet, à l'arrivée de l'*Atalante*, il avait appris la mort du gouverneur, M. de la Prévotière, survenue le 11 octobre 1721. Les officiers du vaisseau le félicitèrent, s'imaginant que la place lui appartenait de droit à titre de premier conseiller. En réalité, l'intérim avait été fait selon la règle par le second du comptoir Pierre Lenoir. A son débarquement, Dupleix remit ses provisions et Lenoir lui fit prendre séance dans le conseil au rang qu'elles lui attribuaient. Puis ouvrant les paquets de la Compagnie apportés par le vaisseau, Lenoir trouva l'ordre de se rendre à Surate comme directeur général, pour y régler, conjointement avec le commissaire général Dulivier, les dettes de l'ancienne Compagnie. Le gouvernement appartenait alors de droit à M. de Lorme, nommé par ces lettres second de Pondichéry, et après lui à Dupleix. Le conseil s'étant séparé après la lecture des ordres, Dupleix conféra avec de Lorme qu'il avait connu à son premier voyage. Celui-ci déclara qu'il préférait sa liberté aux embarras du gouvernement, qu'à son avis Lenoir était le seul digne de ce poste et que le lendemain, à la séance du conseil, il se démettrait de ses droits en sa faveur. Il le fit en effet, non seulement sans opposition, mais avec l'approbation de tous. Une délibération conforme nomma Lenoir gouverneur, en attendant les ordres de la Compagnie. Il accepta, et ayant prêté le serment requis, il fut reconnu en cette qualité (1).

Dupleix restait donc premier conseiller, aux appointements de 2,500 livres. C'était un assez beau poste de début pour un jeune homme de vingt-quatre ans, qui ne connaissait rien au commerce et se trouvait ainsi placé avant des employés bien plus anciens que lui, tels que le teneur de livres La Morandière, qui avait plus de vingt ans de service, et le procureur général Benoît Dumas, venu dans l'Inde avec Dulivier en 1713, et qui étaient payés seulement 2,000 livres.

(1) C² 72, 137. Délibération du conseil supérieur, 17 août 1722.
C² 72, 139. Lenoir à la Compagnie, 5 septembre 1722.
Fr., n. acq., 9151, 2. Dupleix à son frère, 22 janvier 1723.

Digitized by Google

Mais le 9 septembre suivant arrivèrent les vaisseaux *le Bourbon* et *l'Argonaute*, apportant les lettres des commissaires du Roi chargés alors de la régie de la Compagnie, en date des 2 octobre 1721, 21 février et 3 mars 1722. Elles contenaient un état réformé d'après lequel Dupleix était nommé sous-marchand à Masulipatam, aux appointements de 900 livres (1); Dumas devait être renvoyé en France, et consigné au capitaine pour avoir en 1720, contre les règlements, chargé des marchandises sur un vaisseau d'Ostende. Il était remplacé par le sieur Vincens, qui sortait du service de la Compagnie de Saint-Malo. Dumas venant de se marier dix jours auparavant avec la fille du gouverneur hollandais de Portonovo, Lenoir n'exécuta par l'ordre et le tint d'abord secret. Quant à Dupleix, il se retira du conseil, mais ses collègues l'y maintinrent par délibération spéciale, et seulement au quatrième rang (2).

La désobéissance du conseil et du gouverneur marque qu'ils avaient été froissés des termes violents, et selon eux injustes, employés par les commissaires du roi dans leur correspondance. Tous protestèrent par une lettre collective (3) déclarant *qu'ils étaient accablés de tristesse par l'accusation de manèges secrets et d'infidélité*. Lenoir même et de Lorme demandèrent à retourner en France pour rendre compte de leur conduite, et Dumas, ayant enfin connu l'ordre qui le concernait, jugea prudent de s'y conformer. Il s'embarqua seul, le 11 janvier 1723 (4). Cependant on avait appris à Paris la mort de la Prévotière et l'on avait nommé pour le remplacer M. de Beauvollier de Courchant, gouverneur de l'île de Bourbon. C'était un officier de troupes. Dumas, arrivé à Bourbon, fut retenu ou se fit retenir par Beauvollier, qui, « voyant chez lui « une étendue de génie et des connaissances qui ne sont pas dans « les autres, et qui suppléeraient à son insuffisance, » le ramena avec lui à Pondichéry (octobre 1723). Lenoir prit mal la chose, et fit un mémoire au gouverneur pour faire rembarquer Dumas.

(1) C² 72, 144. Dupleix aux commissaires du roi, députés de la régie de la Compagnie, 19 septembre 1722.

(2) C² 72, 376. Benoît Dumas aux conseillers du conseil supérieur, 19 octobre 1723.

(3) C² 72, 205. Les conseillers de Pondichéry aux commissaires du roi, 23 janvier 1723.

(4) C² 72, 376. Benoît Dumas à Messieurs du conseil, 19 octobre 1723.

Digitized by Google

Celui-ci le demandait aussi, sincèrement ou non (1). Une délibération du conseil (2), rendue malgré l'opposition de Lenoir, en date du 7 octobre, ordonna à Dumas de rester à Pondichéry, et Beauvollier l'installa en qualité de second, ne pouvant, disait-il, se passer de ses lumières. Il attestait Dieu qu'il n'avait pas, en l'occasion, d'autre intérêt que celui du service. Lenoir s'embarqua pour la France le 20 octobre (3). Ainsi, par la faveur d'un gouverneur sans intelligence et sans volonté, par la complaisance ordinaire du conseil envers le gouverneur, Dumas, destitué par la Compagnie, passait au premier rang. Dupleix accepta la situation, car il devait son maintien à une irrégularité toute pareille.

On peut voir dans ces intrigues l'origine de l'inimitié de Dumas contre Lenoir, et d'une certaine jalousie de Dupleix à l'égard de Dumas. Le jeune conseiller fut certainement très découragé par ces passe-droits : « C'est une conjecture (*sic*), écrivait-il à son frère, « dans laquelle vous pouvez me rendre service en me procurant « une fois dans la vie un état fixe qu'il n'a pas plu à la fortune de « m'accorder. Il y a si longtemps qu'elle me ballotte, que je ne sais « quand elle voudra me donner un état heureux, que je désire « avec tant d'ardeur. C'est de vous que je l'attends, je vous le « demande la larme aux yeux, ne me refusez pas cette grâce (4). » Il n'était évidemment pas sûr d'être maintenu.

Ses appointements (2,500 livres), du fait de sa rétrogradation, étaient diminués de plus du tiers. Il n'avait pas d'autre ressource, car sa famille paraît ne lui avoir pas donné les moindres fonds à son départ pour l'Inde.

Le bagage qu'il emporta était bien mince (5). Encore n'en solda-

(1) C² 72, 353. Lenoir et de Lorme à la Compagnie, 18 octobre 1723.

Id., 382. Beauvollier à la Compagnie. Pondichéry, 20 octobre 1723.

(2) Les conseillers écrivirent en France que Beauvollier les avait forcés de nommer Dumas second.

C² 73, 11. La lettre est de la main même de Dupleix, 19 février 1724.

(3) C² 72, 382. Beauvollier à la Compagnie, 20 octobre 1723.

Id., 393. Lettre générale du 20 octobre 1723.

(4) Fr., n. acq., 9151, 4. Dupleix à son frère, le 22 janvier 1723.

(5) Fr., n. acq., 9151, 1. Mémoire des hardes que je prie M. de Ville de faire acheter :

3 douzaines de chemises.

Digitized by Google

t-il pas lui-même le prix, bien qu'il eût promis qu'il le ferait. Le fournisseur se fit payer par le père du jeune homme, qui passa cette petite somme en compte comme avancement d'hoirie (1).

Il avait, pendant son voyage, fait la connaissance de M. Dulivier, commissaire général de la Compagnie, qui se rendait à Surate. Cet homme, expérimenté dans le commerce aussi bien que dans l'administration, dut, pendant la longue navigation de l'*Atalante*, donner au jeune conseiller bien des avis utiles, particulièrement sur le commerce : « Il avait pour moi, dit plus tard Dupleix, une tendresse de père. » Lorsque la maladie l'obligea d'interrompre son voyage pour s'arrêter à Bourbon, où il devait mourir le 29 juillet 1722, il ordonna à son procureur de compter à son jeune compagnon 400 pagodes, et plus s'il en avait besoin. Il lui en avait remis en outre 150 pour quelques commissions. L'intention de Dulivier était certainement de le mettre en état de s'essayer dans le commerce d'Inde en Inde, qui était alors permis par la Compagnie à ses employés. En effet, Dupleix employa l'argent dans ce commerce. Mais l'exécuteur testamentaire de Dulivier lui demanda l'intérêt ordinaire de l'Inde, 10 %, ce que celui-ci n'avait pas exigé. Dupleix pria sa famille de payer la somme à Mme Dulivier, en France, pour lui éviter ces intérêts si lourds à ses petites ressources. Il n'avait pas grand espoir de l'obtenir. « La famille a des « préjugés contre moi, disait-il à son frère, desquels elle ne « reviendra qu'avec peine. Je suis si éloigné d'elle, qu'il me « paraît comme impossible de la dissuader, si vous n'avez la cha- « rité de vous en mêler. Ne me refusez pas cette grâce, je vous en « supplie du meilleur de mon cœur. Vous pouvez vous informer de

6 paires de draps.
6 douzaines de paires de chaussons.
2 matelas de bord.
1 couverture, 1 oreiller, 1 coffre de bord
6 paires de bas de fil écru.
2 registres de grand papier.
1 grand portefeuille où l'écritoire est attachée, une basse de violé avec son étui.

Ménagez ma bourse, ajoutait Dupleix; les chemises ne doivent pas être d'une toile bien fine; ce n'est que pour la traversée.

(1) Ars., 4744, 66. Dupleix à son frère. Chandernagor, 19 janvier 1737.

Digitized by Google

« la conduite que j'ai tenue pendant cette longue traversée, et de « celle que je tiens actuellement (1). »

Il demandait quelques objets de toilette, tels que perruques, chapeaux, boutons d'or, fils et galons, « parce que la Compagnie n'en envoie pas. » Si la Compagnie en envoyait, il ne serait pas assez hardi pour en demander. Il suppliait son frère de lui donner des nouvelles de la famille, de songer qu'il était à 6,000 lieues d'elle, sans consolation et sans secours.

Les termes humbles de cette correspondance semblent prouver que Dupleix avait été embarqué, comme nous l'avons dit, à cause de quelque peccadille, de quelques dépenses sans doute. Sur ce point, rien n'est précis. Il ne paraît pas qu'on lui ait répondu, car il écrivait à son père de Canton, le 22 décembre 1724, une lettre qui fait allusion à des lettres de lui restées sans réponse : « Il « passe, dit-il, ses malheurs sous silence, de crainte de déplaire à « son père, quoiqu'on ne lui ait pas encore rendu justice. » Il espère, avec le produit de son voyage, pouvoir payer la dette contractée envers Dulivier, « à moins, ajoute-t-il, que vous n'ayez eu la bonté de le faire. » Il avait appris que son père était devenu l'un des directeurs de la régie du tabac, avec le titre de directeur de la Compagnie; il s'en réjouissait dans l'espérance « qu'après un grand « orage, il jouirait d'un peu de bonne tranquillité. Mais ses frère « et sœur ne lui faisaient point la grâce de répondre à ses « lettres (2). »

Il fut donc abandonné de sa famille au moins pendant les premières années de son séjour dans l'Inde. Nous savons peu de chose sur la vie qu'il a menée à Pondichéry de 1721 à 1729. En octobre 1722, il fut envoyé avec son collègue Courton à Portonovo, pour tirer vengeance d'une brutalité du gouverneur maure. Ils avaient avec eux 60 Français et 10 Topas. Comme on négociait, les Indous commencèrent le combat, qui tourna contre eux. Ils perdirent dix-huit tués et beaucoup de blessés ; les Français eurent deux tués et trois blessés, mais ils obtinrent une complète réparation. La petite troupe, à son retour, fut reçue en triomphe à Goudelour par les

(1) Fr., n. acq., 9151, 4. Dupleix à son frère. Pondichéry, 22 janvier 1723.
(2) Fr., n. acq., 9151, 8. Dupleix à son père. Canton, 22 décembre 1724.

Digitized by Google

Anglais, car l'affaire avait fait très bon effet chez les Européens (1).

En 1723, le conseil de Pondichéry, ayant besoin de vendre des matières d'argent, envoya Dupleix à Madras le 18 décembre, pour tâcher d'y vendre 1,000 marcs d'argent en barres; il y signa, le 23, avec le marchand malabare Chevachedy, la vente de 7,000 serres d'argent à 7 pagodes 7 fanons de Pondichéry la serre, payables 30,000 pagodes immédiatement et le reste à deux mois (2). Il avait en même temps ouvert une négociation pour obtenir l'autorisation de frapper des roupies.

En 1724, il fit un voyage à la Chine (3), comme subrécargue du vaisseau *le Saint-Joseph*. Il était chargé de payer 8,486 taëls dus par le sieur la Bretèche, chef du comptoir de Macao, et qui était revenu à Pondichéry au commencement de l'année. Le vaisseau emportait une valeur de 77,000 pagodes appartenant à la Compagnie. Dupleix avait dû accepter avec joie l'occasion de faire un voyage lucratif.

Mais il écrivit de Chine à son père qu'il ne pensait pas pouvoir faire un grand profit à ce premier voyage, car il avait emprunté à la grosse aventure au taux de 18 %, et le grand nombre des vaisseaux chargés en Chine pour la côte de Coromandel laissait peu d'espoir de bien vendre les retours. Mais il comptait que l'expérience acquise lui servirait pour l'avenir. En tout état de cause, il pourrait acquitter sa dette de 400 pagodes envers la succession de Dulivier (4). Reparti de Canton à la fin de décembre 1724, il arriva le 11 mars 1725 à Pondichéry (5). Ce voyage fut pour lui l'occasion d'un très grave ennui. Il y avait à Canton un employé nommé Lhuillier, auquel il était dû 2,025 livres d'appointements. Il prétendit que, spéculant sur le besoin où il était, Dupleix lui avait extorqué une cession de ses droits pour une somme minime. Sur une somme totale de 3,940 livres payables à Pondichéry pour les

(1) C² 72, 334. Lettre générale du conseil supérieur aux directeurs. Pondichéry, 23 janvier 1723.

(2) Fr., n. acq., 8930, 968. Délibération du conseil supérieur, 18-26 décembre 1723.

(3) C² 73, 32. Lettre générale du 15 octobre 1724.

(4) Fr., n. acq. Dupleix à son père. Canton, 22 décembre 1724.

(5) C² 73, 165. Lettre du conseil supérieur à la Compagnie, 14 octobre 1725.

Digitized by Google

appointements et la gratification de Lhuillier, celui-ci disait n'avoir reçu que 200 piastres, représentant environ 1,200 livres. Or, Dupleix, lorsqu'il toucha, à Pondichéry, le décompte de Lhuillier, expliqua que des marchands chinois, créanciers de celui-ci, lui avaient, à Canton, réclamé leur créance, et qu'il avait promis de les faire payer par le premier vaisseau. La modicité de la somme payée à leur débiteur s'expliquait par ce fait qu'elle était la différence entre ses dettes et son avoir. Au fond, il y avait eu sans doute une affaire entre Dupleix et Lhuillier qui, ayant besoin d'argent, avait peut-être accepté des conditions un peu dures, mais ensuite, trouvant exagéré le bénéfice que s'était réservé Dupleix, il se plaignit d'avoir été trompé par lui, niant qu'il eût aucune dette et lui reprochant d'avoir touché 3,940 livres pour un déboursé de 1,200. C'était une véritable accusation d'escroquerie. La plainte fut examinée en France par les directeurs, mais seulement en 1726. Ils renvoyèrent l'affaire au gouverneur de Pondichéry, Lenoir, ordonnant de destituer Dupleix au cas où Lhuillier aurait dit vrai, et de lui faire restituer ce qu'il aurait indûment perçu (1).

La lettre de la Compagnie était du 28 décembre 1726, elle parvint à Pondichéry fort tard ; c'est le 3 décembre 1727 que Lenoir en donna connaissance au conseil. Sans avoir fait d'enquête, celui-ci arrêta que Dupleix serait prié de se retirer, et que son passage pour la France lui serait offert sur l'un des vaisseaux en partance (2). Lenoir ne paraît pas avoir montré envers Dupleix la modération qu'il aurait dû, mais il ne fit pas d'enquête, ce qui était grave. Il était, nous l'avons vu, autoritaire et tracassier. Dupleix avait aussi le caractère entier et irritable; y avait-il déjà eu entre eux quelques froissements? C'est ce qu'il est impossible de déterminer avec précision. Peut-être y avait-il un peu de jalousie. Dupleix avait envoyé, en octobre 1727, au contrôleur général, sous le couvert du capitaine Desboisclairs, un mémoire sur le commerce de la Compagnie dans l'Inde, ce qui avait pu paraître à Lenoir, qui en envoyait un en même temps, une inconvenance présomptueuse de la part

(1) Arch. col. Dossier Dupleix. Mémoire de la Compagnie au contrôleur général, 2 février 1727.

(2) Fr., n. acq., 8930. Fonds Ariel. Délibérations du conseil supérieur de Pondichéry du 3 décembre 1727.

Digitized by Google

d'un simple conseiller. Il est certain, d'après la correspondance de Dupleix, que les deux hommes ne s'aimaient pas (1).

Sa disgrâce dura jusqu'au 3 juillet 1729. Ses appointements étant suspendus, on peut se demander comment il vécut pendant ces dix-huit mois. On a supposé qu'il fut recueilli par son collègue et ami Vincens, dont il devint l'hôte et le commensal (2).

Les relations amicales qui existaient entre Vincens et Dupleix sont attestées par toute la correspondance de celui-ci. Vincens, arrivé dans l'Inde en 1717, avait été au service de la Compagnie des marchands de Saint-Malo, qui exploita pendant quelques années le commerce de ces régions par licence de l'ancienne Compagnie des Indes. Il avait été nommé procureur général et caissier en remplacement de Dumas (janvier 1723). Il avait épousé, le 5 juin 1719, Jeanne Albert, fille du chirurgien-major de Pondichéry. Depuis la mort de son beau-père, survenue le 20 juin 1721 (3), il soutenait sa famille encore composée de Mme Albert, de trois filles et d'un fils. Lui-même avait, en 1728, six enfants vivants. Il est donc peu probable qu'il ait pu rendre à Dupleix tous les services pécuniaires qu'il aurait voulu. D'ailleurs, quelques années plus tard, Dupleix, priant son frère de recevoir chez lui une fille de Vincens qui faisait son éducation en France, ajoute simplement que c'est le seul moyen qu'il ait pour reconnaître les services et honnêtetés de cette famille (4). Il semble qu'il emploierait des termes plus forts ou que l'allusion serait plus nette s'il eût été pendant deux ans hébergé par Vincens. On peut admettre qu'il reçut de Vincens des services, peut-être un prêt d'argent, bien qu'il n'en parle jamais; il n'était peut-être pas lui-même dénué de ressources. Il avait fait un voyage en Chine qui lui avait sans doute rapporté plus qu'il ne voulait le laisser supposer à son père. Il dit lui-même plus tard qu'un voyage en Chine met en état de se passer de tout le monde, que les subré-

(1) La délibération de la Compagnie qui le rétablit est du 30 septembre 1728. La famille de Dupleix paraît avoir agi dès la réception des lettres qu'il fit partir certainement en janvier 1728 et qui durent arriver en juillet de la même année. On peut supposer que le mémoire commercial qu'il envoyait en octobre 1727 ne fut pas inutile à son rétablissement.

(2) I. Guët, *Jân Bégum*. Brochure in-8. Paris, Baudoin, 1892, p. 34.

(3) État civil de l'Inde. G1. Reg. 126.

(4) Fr., 8979, 13. Dupleix à son frère, 30 novembre 1731.

Digitized by Google

cargues et les capitaines sont les seuls qui gagnent du bien : « 25 et 30,000 roupies sont bientôt mises en poche (1). » Est-il défendu de supposer qu'il cite ces chiffres comme un souvenir personnel? Il n'y avait rien d'invraisemblable à ce qu'il eût assez de ressources pour attendre à Pondichéry la réponse de la Compagnie aux plaintes qu'il adressa et la fin de l'enquête. Il ne paraît pas qu'il ait éprouvé de grandes inquiétudes ni qu'il ait été bien gêné, si l'on s'en rapporte à l'épisode que nous trouvons raconté dans les mémoires du major de la Farelle, un des amis de Dupleix. C'est un voyage à Madras fait en compagnie de La Bourdonnais, du major, de Mme Vincens et de sa sœur, Mme Aumont.

Fort gaiement commencé, ce voyage fut interrompu par une aventure dans le goût de Rabelais, assez difficile à raconter et qui faillit compromettre non seulement le voyage, mais aussi la santé des voyageurs. La Farelle l'attribue à une vengeance de quelque mauvais plaisant de Pondichéry, jaloux de n'être pas du voyage et qui aurait corrompu le cuisinier pour faire mêler des drogues aux vivres de la caravane. Il paraît que Dupleix, qui organisa l'expédition, avait déjà la réputation d'agir avec largesse, et cela prouve que son aisance à cette époque n'est pas une pure supposition. Il envoya en France, dans le cours de l'année 1729, des diamants pour une somme de 2,000 pagodes (16,000 fr.). Son frère, à qui il les avait adressés, les égara. Dupleix le lui reproche amicalement, en lui disant de déduire cette somme de celle qu'il avait été obligé de dépenser pour lui faire rendre justice (2). Il avait très probablement gagné de l'argent dans le commerce d'Inde en Inde que faisaient en association les conseillers de Pondichéry (3). Pourtant, faute de documents, il est impossible de savoir exactement combien. Le seul fait certain, c'est qu'il avait des ressources relativement fortes vers 1729.

La Compagnie avait été éclairée sur la dénonciation de Lhuillier,

(1) Fr., 8979, 40. Dupleix à Vincens. Chandernagor, 23 mai 1732.

(2) Fr., 8979, 13. Dupleix à son frère. Chandernagor, 30 novembre 1731.

(3) Il était donc intéressé dans le commerce d'Inde en Inde bien avant d'être à Chandernagor. (Lettre à Saint-Georges, 8979.) Il possédait aussi des terrains à l'Ile de France, et à Pondichéry un jardin orné de statues auquel il tenait fort (8979, lettre à l'Ollière, 1731).

Digitized by Google

très probablement par les explications que Dupleix avait envoyées et qui avaient été appuyées par sa famille. Son père, fermier de la régie du tabac, qui fit agréer son fils, Bacquencourt, pour lui succéder à la date de 1729 (1), avait auprès d'Orry bien du crédit. Il ne dut pas lui être difficile de justifier son fils : « Mon service avait « été interrompu, écrivait dix ans plus tard ce dernier au direc- « teur Hardancourt, mais vous n'ignorez pas sur quel fondement, « et jamais prétexte ne fut si mal fondé (2). »

La Compagnie, par un des articles de sa lettre du 30 septembre 1728 au gouverneur de Pondichéry, ordonna de rétablir Dupleix à son rang de conseiller. La lettre arriva le 2 juillet de l'année suivante, par le vaisseau *le Daim*, et le lendemain 3 juillet il était réinstallé dans le même rang et aux mêmes appointements qu'il avait eus auparavant (3). Lenoir exécuta sans retard l'ordre de rétablissement. Il y a là, pourrait-on dire, une preuve de bienveillance du gouverneur, mais on ne doit pas oublier que le même navire avait dû apporter à Dupleix des lettres de sa famille lui annonçant sa réintégration. Lenoir paraît, en somme, avoir eu dans cette affaire un rôle assez peu actif; les ordres lui vinrent de Paris.

La principale cause de l'inimitié qui séparait ces deux hommes fut sans doute le passe-droit fait à Dupleix lors de la vacance du poste de directeur à Chandernagor, après la mort de M. de la Blanchetière. Lenoir y nomma son favori, le sieur Dirois. Il l'annonça au conseil supérieur dans la séance du 22 août 1729, et bien qu'il eût reçu de la Compagnie le droit de pourvoir aux postes vacants, il demanda l'avis des conseillers. Il était fort autoritaire et nous avons vu combien l'inimitié d'un gouverneur était redoutable. Les deux anciens de Dupleix, de Lorme et Legou, déclarèrent sans observation souscrire à l'acte de Lenoir, puisqu'il avait le pouvoir de nommer aux emplois. Mais Dupleix protesta vigoureusement.

« Monsieur, écrivit-il, sur la proposition que vous avez faite ce « matin, au conseil, de nommer le sieur Dirois pour directeur par

(1) Arch. col., dossier Dupleix. Dupleix le père au contrôleur général, 18 novembre 1729.

(2) Fr., 8981, 70. Dupleix à Hardancourt, 7 janvier 1739.

(3) Fr., n. acq., 8930. Fonds Ariel. Délibérations du conseil supérieur de Pondichéry, 3 juillet 1729.

Digitized by Google

« intérim du comptoir de Chandernagor, à la place de M. de la « Blanchetière, décédé dans le mois d'août dernier, j'ai eu l'hon- « neur de vous représenter dans l'instant que ce poste m'appar- « tenait par droit d'ancienneté après MM. de Lorme et Legou, « second et premier conseiller...., que si ces messieurs peuvent « avoir des raisons que j'ignore, de ne pas accepter ce poste, rien « ne m'empêchait de l'accepter et de partir sur-le-champ pour en « aller prendre possession ; que le sieur Dirois, n'étant que le der- « nier conseiller, ne pouvait y être nommé au préjudice de ceux « qui le précèdent. Sans entrer dans aucune discussion sur les rai- « sons qui peuvent vous engager à me faire un tel passe-droit, je « me contenterai de vous représenter encore par cet écrit qu'au « défaut de MM. de Lorme et Legou, ce poste m'est acquis, que je « suis prêt de partir par le même vaisseau qui doit passer le sieur « Dirois. L'autorité que la Compagnie vous donne, de pouvoir nom- « mer aux emplois, ne nous ôte pas la liberté de représenter nos « droits ; le mien est fondé sur le naturel et sur les ordres mêmes « de la Compagnie, dont voici la teneur. »

Il citait alors les lettres de la Compagnie, établissant les rangs entre les conseillers, et terminait ainsi : « Cependant, pour ne point « manquer à la subordination exacte et à la soumission entière que « la Compagnie me recommande par sa lettre du 30 septembre « 1728, je m'en rapporte à ce qu'il plaira à M. Lenoir de décider. »

Son ami Vincens, qui occupait au conseil le rang immédiatement inférieur au sien, appuya cette protestation, déclarant ignorer les raisons qu'avait le gouverneur de ne pas envoyer Dupleix à Bengale (1).

Lenoir persista dans son sentiment et Dirois fut nommé. Mais Dupleix écrivit en France, et d'après ce qu'il nous dit lui-même, son frère s'employa pour lui ainsi que le directeur Hardancourt. Il y eut même de l'argent répandu pour cet objet (2). La Compagnie in-

(1) Fr., n. acq., 8930, 22. Délibération du conseil supérieur du 22 août 1729.

(2) Fr., 8979, 13. Dupleix à son frère, Chandernagor, 30 novembre 1731. Il était dû à Dupleix par son frère 2,000 pagodes (16,000 livres). Dupleix dit de les déduire de la somme que Bacquencourt a été obligé de répandre pour lui faire rendre justice (il s'agit bien du poste de directeur). Fr., 8981-70. Dupleix à Hardancourt, Chandernagor, 7 janvier 1739.

Fr., 8979, 10. Dupleix à Hardancourt. Chandernagor, 30 novembre 1731 :

Digitized by Google

firma la nomination de Dirois et, par lettre du 26 septembre 1730, nomma Dupleix directeur, et Dirois, second de Chandernagor (1).

« Tu dois être assuré, écrit Dupleix à son frère, de la mortifica-
« tion qu'a reçue M. Lenoir. Elle ne parut que peu à la réception
« des lettres de la Compagnie. Il en avait été prévenu plus d'un
« mois et demi avant, par quelques lettres qu'il reçut par les vais-
« seaux de la Compagnie anglaise. Il m'apprit dans ce temps que tu
« avais été fait fermier général. Je jugeai bien que puisqu'on lui
« parlait de toi, c'était à mon sujet, n'étant pas fort nécessaire qu'il
« sût que tu fusses fermier général. Il ne me dit rien de plus. Son
« silence, son chagrin me firent penser ce qui est arrivé. Nous
« nous sommes quittés les meilleurs amis du monde en apparence;
« beaucoup d'honnêtetés; j'ai fait comme tu me le marques toutes
« les années; s'il n'en est pas content, je m'en mets peu en peine,
« je ne suis pas sous ses ordres, qu'autant que je le juge nécessaire
« au bien du service; hors de là, je n'en fais aucun compte. Je n'ai
« pas voulu me plaindre à la Compagnie du peu d'attention qu'il a
« eue à me faire rendre les honneurs qui sont dus à mon poste
« qui, après le sien, est le premier dans l'Inde. S'ils n'avaient pas
« été faits à d'autres, qui ne valaient pas mieux que moi, je n'au-
« rais rien à dire. Je te prie d'en lâcher quelque chose à tes amis à
« la Compagnie. Mon préféré (2) retourne occuper son ancien poste
« à Pondichéry, et emporte avec lui la haine publique (3). »

On voit que Dupleix avait vivement ressenti l'injustice de Lenoir. Il ne lui pardonna jamais, non plus qu'à Dirois. Sa correspondance nous donne des témoignages nombreux et caractéristiques de cette tenace rancune.

Bien qu'il eût des rapports officiels corrects et même des relations d'affaires avec le gouverneur de Pondichéry, bien qu'il lui offrît parfois un intérêt dans ses entreprises, et que lui-même en prît dans

Souffrez que je vous regarde comme un de ceux qui ont le plus servi à me procurer mon emploi.

(1) Fr., n. acq., 8930 (Ariel), 26. Lettre de la Compagnie au conseil de Chandernagor. Paris, le 26 septembre 1730.

Col., dossier Dupleix. État de ses services signé par lui, à Pondichéry, le 26 septembre 1750.

(2) Dirois.

(3) B. N. Fr., 8979, 13. Dupleix à son frère. Chandernagor, 30 novembre 1731.

Digitized by Google

celles de Lenoir, il lui gardait néanmoins un ressentiment dont l'expression parfois violente affecte péniblement le lecteur, parce qu'on la trouve aux mêmes dates que les protestations d'amitié. Cela témoigne d'une véritable hypocrisie qui, pour être très humaine, n'en paraît pas moins peu conforme aux sentiments habituellement assez élevés de Dupleix.

C'est ainsi qu'il écrit à Lenoir, en septembre 1731, peu de temps après son arrivée au Bengale : « J'ai terminé l'armement d'Achem. « J'ai déjà eu l'honneur de vous proposer de le joindre à celui « que vous faites annuellement à Pondichéry. Nous nous rendrons « compte réciproquement.... Je fais chercher un vaisseau pour les « Maldives, je vous y intéresserai de 2,000 roupies (1). » Huit jours après, il dit à Vincens (2) : « M. Lenoir mérite bien le tour qu'on « lui a joué, il me semble que les affaires à Pondichéry vont de « mal en pire, et que votre gouverneur vous fait à tous sentir le « poids de l'autorité que nous avons eu la sottise de lui laisser « prendre sur nos propres affaires.... »

Voici maintenant la part de Dirois : « Dirois, charmé de plaire à « son bienfaiteur (Lenoir), aurait fait pendre les jésuites s'il avait « pu ; ces Pères lui étaient en horreur, sans en donner les raisons « que celles de la passion que M. Lenoir lui avait apparemment « suscitée. L'on pense qu'en récompense d'avoir mis la colonie en « combustion et d'avoir persécuté les jésuites, il obtiendra après « M. Lenoir le gouvernement de Pondichéry. Si la chose avait « lieu, je pense que je serais capable de mettre le feu aux quatre « coins de la loge et dans toute l'aldée (3). »

On lui avait, en effet, assuré que Lenoir demandait son congé. Cela le préoccupait fort ; il recommandait à son frère de faire agir ses amis, ses prières et l'argent : « Ne t'arrête pas sur les termes « de grâce ou de justice. Laisse penser ce qu'on voudra et obtiens-« moi ce poste (4). » En attendant, il ne perdait aucune occasion de nuire au titulaire.

Il y avait eu entre les jésuites et les capucins une lutte à qui

(1) Fr., 8979, 1. Chandernagor, 25 septembre 1731. Dupleix à Lenoir.
(2) Ibid., 2. Dupleix à Vincens, 4 octobre 1731.
(3) 8979, 10. Dupleix à Hardancourt, 30 novembre 1731.
(4) Fr., 8979, 13. Dupleix à son frère. Chandernagor, 30 novembre 1731.

Digitized by Google

aurait les fonctions curiales à Chandernagor. Les jésuites les exerçaient provisoirement, malgré Lenoir qui ne les aimait pas. Dupleix, par calcul plus que par conviction, les soutenait et se servait contre Lenoir de l'action qu'ils pouvaient avoir : « Il serait à propos, « écrit-il au P. de Montalembert, ancien curé de Chandernagor, « d'insinuer, dans les pièces que vous enverrez en France, un dé- « tail de la bonne volonté que M. Lenoir avait pour votre commu- « nauté tant ici qu'à Mascarin (1) et à Pondichéry. Cela servira à « faire connaître à la Compagnie que l'affaire d'aujourd'hui était « préméditée depuis longtemps (2). » Il présentait ses respects au R. P. Supérieur ainsi qu'à toute la communauté, se recommandant à leurs bonnes prières, et les priait de le regarder comme leur serviteur. Dumas vient-il d'être nommé gouverneur de l'île de France, Dupleix le félicite et ajoute : « Notre ami Lenoir enrage « comme un diable; il est au désespoir de voir que ses menées et « fourberies ne peuvent être admises auprès de la Compagnie (3). » Il parle avec mépris de *Lenoir et de sa clique* (4), mais il écrit le même jour au gouverneur : « Je continue à vous faire mes offres « de services et vous remercie de celle que vous avez la bonté de « me faire des vôtres (5). »

Le sieur Trémisot est rappelé de Mahé : Dupleix ne perd pas cette occasion de dauber ses ennemis. « A quoi cela mènera-t-il Dirois, « qu'à être en horreur à tous les honnêtes gens? Qui m'aurait dit, « il y a quatre ans, que Dirois eût léché le derrière du Noir « m'aurait bien surpris. »

Enfin *maître Pierre* (6) fut relevé de son commandement (novembre 1735) et remplacé par Dumas, « l'homme qu'il haïssait le « plus au monde, qu'il avait traité de fripon à la face de la Compa- « gnie, en offrant de prouver la chose. » Il s'embarqua pour la France

(1) Bourbon.

(2) Fr., 8979, 16. Dupleix au P. de Montalembert. Chandernagor, 11 décembre 1731.

(3) Fr., 8979, 25. Dupleix à Dumas. Chandernagor, 14 janvier 1732 : Notre ennemi commun, maître Pierre, qui n'est pas blanc (à Duvelaër, 18 janvier 1733).

(4) Fr., 8949, 35. 8 avril 1732. Dupleix à Vincens.

(5) Fr., 8949, 37. 8 avril 1732. Dupleix à Lenoir.

(6) Ars., 4744, 63. Dupleix à M. de Massiac, 10 janvier 1737.

Digitized by Google

en avril 1736, et de Lorient écrivit à Dupleix, qui lui répondit le 27 novembre 1737 en ces termes : « J'apprends avec plaisir que « vous jouissez d'une parfaite santé, que le ministre et la Compa- « gnie, contents de vos services, vous ont admis au nombre des « directeurs. Je vous prie de me continuer votre bienveillance dans « le cas où il s'agira de me rendre service (1). »

« Ote-lui le mal qu'il a fait, écrivait-il le même jour à son frère, « il n'a rien que n'aient les hommes les plus ordinaires (2). »

Au moment du départ de Lenoir, il disait à Dumas : « Je ne fais « aucun doute qu'à l'arrivée on ne lui mette la main sur le collet « et sur les vracs où il a ensablé son or, et peut-être que, réduit à « la dernière misère, il sera, sur la fin de ses jours, réduit à mendier « un misérable emploi, à moins que l'incommodité que lui cause « la mer, jointe au chagrin dont il est rongé, n'abrège ses jours. » Puis il exprime l'avis que de pareilles gens méritent une punition exemplaire, et il espère que Dumas la demandera *authentique et entière* (3).

Par là on peut juger de la vivacité et de la passion ordinaire à Dupleix, quand sa personne ou ses intérêts sont en cause. Il est peu de ses supérieurs et même de ses amis qui n'aient éprouvé ces effets d'un orgueil presque maladif, trait dominant de son caractère. Mais on trouve aussi chez lui des vertus qui balancent les faiblesses.

Nous allons voir maintenant à l'œuvre l'actif négociant déjà formé à Pondichéry. Nous allons le voir maître presque absolu à Bengale, essayer de faire sa fortune en même temps qu'il sert la Compagnie. Si son activité n'a pas produit pour lui-même tous les fruits qu'on lui attribue ordinairement, elle n'en fut pas moins remarquable, et l'audace du marchand est déjà un trait du futur conquérant.

(1) Fr., 8980, 152. Dupleix à Lenoir, 27 novembre 1737.
(2) Fr., 8980, 155. Dupleix à son frère, 27 novembre 1737.
(3) Ars., 4743, 86. Dupleix à Dumas, 17 avril 1736. Ibid. A Dulaurens, 18 avril 1736.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

DUPLEIX A CHANDERNAGOR. — Y A-T-IL FAIT FORTUNE?

Chandernagor en 1731. — Dupleix y attire la famille Vincens. — Il y organise le commerce d'Inde en Inde. — De quels fonds il disposait. — Société fondée par lui. — La flotte de Chandernagor. — La colonie en 1734. — Le mécanisme du commerce de Dupleix. — Ses pertes en 1735. — État de son avoir et projets de retour en France en 1737. — Désastres et ruine en 1739. — Il remplace Dumas. — Jusqu'alors il n'a pas eu de vues politiques.

Nous avons vu plus haut que la Compagnie des Indes avait au Bengale plusieurs petits établissements dépendant du comptoir de Chandernagor.

Ce comptoir, situé entre Calcutta qui appartenait aux Anglais et Chinsura qui appartenait aux Hollandais, était formé de quelques aldées, rapportant de 9 à 10,000 roupies par an, d'une loge, de casernes et de magasins. La Compagnie possédait une autre loge sur le Gange, à Cassimbazar, qui n'était gardée que par quelques pions indigènes. A l'embouchure du fleuve dans la rivière de Balassor, à deux lieues de l'entrée de la rade, il y avait une station pour les *bots* qui pilotaient les vaisseaux dans la rivière.

Il y avait à Chandernagor, en 1727, un personnel composé du directeur, du second, de cinq conseillers, d'un secrétaire-greffier, de six sous-marchands, neuf commis, deux aumôniers et deux chirurgiens. La garnison se composait d'une compagnie d'infanterie formée de trois officiers, quatre sergents, huit caporaux ou anspessades, trois fifres ou tambours, soixante-cinq fusiliers français, deux caporaux et dix-huit soldats topas, deux canonniers blancs

Digitized by Google

et un canonnier indigène. La dépense totale au Bengale était de 58,828 livres par an; tel était le second comptoir de la Compagnie.

Parti de Pondichéry peu après l'arrivée des vaisseaux de France, en juillet ou août, Dupleix était à Chandernagor au commencement de septembre (1).

Le conseil était assez mal composé. Les conseillers étaient le sieur Burat, dévot, mais peu intelligent; Guillaudeu, mal marié; Saint-Paul, d'Herviliers, Groiselle, personnages des plus médiocres. Bien qu'il eût fort à faire dès son début, le jeune directeur s'ennuya, comme il dit, à merveille. « Pas une maison où je puisse « aller avec confiance. Je me tiens chez moi, où les officiers me « tiennent compagnie. Jacquart et Lacroix sont logés dans mon « appartement; ce sont des témoins fidèles de ma conduite; ils « pourront en rendre bon compte à qui jugera à propos de s'en in- « former. Jugez de ma situation au mois de janvier lorsque tout « sera parti. Je ne saurai où donner de la tête. La famille de Guil- « laudeu, Saint-Paul et autres ne me conviennent point. J'aime « trop la tranquillité pour me fourrer dans une bande de contes que « je veux absolument éviter comme la peste. Ainsi, renfermé chez « moi avec mes deux acolytes, je passerai le temps comme je pour- « rai, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de m'envoyer quelqu'un qui puisse me soulager et à qui je pourrai m'ouvrir en toute sûreté (2). »

Il ne se plaisait pas au Bengale. Il demandait à son frère de l'aider à se tirer « de ce pays qui était bel et bon pour gagner vite du bien, « mais dont l'air n'y valait pas le diable. L'on y crève comme des « mouches sans avoir le temps de la réflexion. Comme je veux « vivre encore quelque temps, je te prie de m'en tirer à la première « occasion. » Il désirait qu'au départ du gouverneur Lenoir, qu'il supposait à tort devoir être prochain, son frère fît tous ses efforts pour lui avoir ce poste (3). Il est vraiment digne de remarque que Dupleix, dont toute l'ambition à cette époque était de faire fortune, songeât à quitter pour Pondichéry le Bengale où il était à

(1) Fr., 8979, 1. Dupleix à Lenoir, 25 septembre 1731 : J'ai terminé l'armement d'Achem. — Il y a donc déjà quelque temps qu'il est au Bengale.

(2) Fr., 8979, 3. Dupleix à Vincens. Chandernagor, 4 octobre 1731.

(3) Fr., 8979, 13. Dupleix à son frère, 30 novembre 1731.

Digitized by Google

peine arrivé et où il savait qu'on gagnait vite du bien. Ses idées même en matière commerciale n'avaient donc rien d'arrêté et cédaient le pas au désir un peu prématuré d'être gouverneur de Pondichéry. Il regrettait certainement cette résidence et les amis qu'il y avait laissés. Il y avait conservé un jardin dont il était fort entêté, et comme il comptait y retourner quelque jour, il recommandait à ses amis de pousser leurs promenades jusque-là pour y *avoir un peu l'œil sur les jardiniers* (1). Il se plaignait d'être volé et pillé par ses domestiques, étant incapable de conduire son ménage, et demandait à son frère de lui envoyer *sa cousine Fanchon, qui lui serait pour cela d'une grande utilité* (2). Pourtant il le priait de ne plus lui chercher une femme comme il le lui avait demandé l'année d'avant (en janvier 1731). Il voyait trop de risques pour faire venir au Bengale une jeune fille : « Et d'ailleurs l'envie de « me marier est un peu ralentie. Cependant, ajoutait-il, si elle venait « cette année, il faudrait l'épouser (3). »

Il se plaignait aussi aux directeurs de la Compagnie de n'avoir que quatre mille livres de traitement, quoique le comptoir fût « le plus considérable de l'Inde, le centre du commerce. » Il lui était impossible de vivre avec ces appointements. Les différences que la Compagnie faisait entre le gouverneur de Pondichéry et celui de Chandernagor étaient injustifiées. La présence de dix à douze vaisseaux pendant six mois et le voisinage des étrangers causait à Bengale de grands frais de réception. Enfin, le gouverneur de Pondichéry avait le droit d'envoyer en France pour 1,000 pagodes de marchandises par an, et Dupleix disait qu'il abandonnerait bien ses appointements pour une pareille condition (4). Bien qu'il fût venu à Bengale par point d'honneur et qu'il souhaitât d'en être tiré incessamment (5), il n'en cherchait pas moins à rendre sa position tolérable en faisant venir des amis et à tirer parti des facilités de fortune qu'offrait le pays. Il avait formé le projet d'attirer au Bengale

(1) Fr., 8979, 16. Chandernagor, 11 décembre 1731. Dupleix à M. de Lollière.

(2) Nous ne savons qui est cette cousine Fanchon.

(3) Il semble que les démarches de Dupleix auprès de son frère infirment les insinuations qu'on a faites sur ses relations avec Mme Vincens. Fr., 8979, 20. Dupleix à son frère, 10 janvier 1732.

(4) Fr., 8979, 21. Aux directeurs. Chandernagor, 18 janvier 1732.

(5) Ibid., 25. Dupleix à M. de la Garde. Chandernagor, 14 janvier 1732.

Digitized by Google

son ami Vincens et la nombreuse famille de Mme Albert. Comme il ne pouvait suffire à tout le travail, quelque bonne volonté qu'il eût, il recommandait Vincens au directeur Hardancourt, qui le protégeait lui-même, comme un employé vigilant, actif, versé dans les comptes et n'ayant aucun avancement à espérer de M. Lenoir. Il serait, disait-il, charmé d'avoir un pareil second (1). Il conseillait à Vincens lui-même de songer à faire sa fortune, de profiter de la protection qu'il lui offrait pour venir commercer au Bengale et se mettre en état de se passer de la Compagnie. Mais Vincens hésitait à donner sa démission d'employé pour courir cette chance; il avait une famille nombreuse et celle de sa belle-mère à soutenir, il craignait d'embarrasser son ami. Un moment la résolution en parut prise, et Dupleix lui écrivit joyeusement (2) : « Je vous avoue que « le parti de venir me voir m'a fait un plaisir aussi sensible que « j'en ai ressenti de ma vie. Vous me dites en même temps que « toute la famille voudrait faire la même chose. Elle n'a qu'à ve- « nir, je ne me démentirai jamais à son égard. Ne croyez donc pas « m'embarrasser.... J'en écris à Mme Albert. Elle peut venir en « toute sûreté, et ses filles trouveront mieux à s'établir. J'attendrai « avec impatience votre réponse à tous pour vous apprêter des « appartements. Je fais déjà travailler à plusieurs cadres de lit, « afin qu'en arrivant vous ne soyez pas obligés d'aller quêter des « lits chez personne. Je ne sais comment ma commère Jeanne s'ac- « commodera de tout cela et si elle voudra vous suivre. La mer « est un obstacle qui me fait craindre sa préférence pour Pondi- « chéry. »

Les craintes de Dupleix étaient assez fondées; Vincens revint sur sa décision, malgré les instances de son ami, qui le suppliait de quitter le service *pour faire tort à l'archevêque* (3). Il préférait à ce moment mener, comme dit Dupleix, la vie d'un malheureux, et refusa même d'aller en Chine comme subrécargue, à bord d'un bâtiment où Dupleix avait un intérêt (4). Enfin, ayant fait à son ami le

(1) Fr., 8979, 23. Dupleix à Hardancourt. Chandernagor, 14 janvier 1732.
(2) Fr., 8979, 35. Dupleix à Vincens. Chandernagor, 8 avril 1732.
(3) Lenoir.
(4) Fr., 8979, 37, 39, 40, 41. Dupleix à Vincens. Lettres d'avril, mai, juin 1732.

Digitized by Google

tableau de sa situation de fortune, il accepta ses propositions :
« J'ai examiné en habile confesseur, écrit Dupleix (1), votre confes-
« sion du 10 août, que la commère avait déchirée, aussi bien que la
« lettre du 11. L'une et l'autre me confirment de plus en plus qu'il
« faut que vous songiez promptement à gagner du bien. Vous ne le
« pouvez mieux qu'en profitant des offres que je vous ai faites et
« que je vous réitère encore. Je vous attends ici au mois de février
« ou de mars prochain. Vous ne pouvez pas presser la commère de
« vous suivre. Habituée à se voir au milieu de sa famille, elle
« aurait de la peine à la quitter, aussi ne faites rien, mon cher
« compère, sans la consulter.... Je compte fort sur la promesse que
« vous me faites de venir me trouver en février (1733), vous ne
« pouvez choisir une plus belle saison, je vous attends donc, mais
« souffrez que je vous répète encore que je ne vous croirai que
« lorsque je vous saurai en rivière. Ne vous arrêtez pas aux dis-
« cours des jésuites, de Dubois, de La Bourdonnais. Ils ne songent
« qu'à leurs intérêts, non aux vôtres. Ils vous regardent comme
« leur homme d'affaires et se moquent de vous après que vous avez
« bien travaillé. Tous ces gens sont riches. Comment se sont-ils
« enrichis? En naviguant. Depuis 1717 vous êtes dans l'Inde;
« qu'avez-vous fait pendant ces quinze ans? Où est votre fortune? »

Vincens était sans fortune, cela est évident d'après cette lettre. Il quitta Pondichéry probablement à la date indiquée, avec sa famille tout entière, après avoir donné sa démission de conseiller (2).

Il allait être l'associé et le conseiller de Dupleix dans leurs opérations commerciales communes. D'autre part, sa famille et celle de sa belle-mère firent reprendre à leur ami la vie qu'il avait menée à Pondichéry, et lui rendirent agréable ce séjour du Bengale, où il s'était si fort ennuyé d'abord. Les craintes qu'il avait eues au commencement sur l'effet du climat l'avaient quitté, et sa santé se maintint excellente (3). En attendant la disgrâce souhaitée de Lenoir

(1) Fr., 8979, 53. Dupleix à Vincens. Chandernagor, 13 octobre 1732.

(2) Les lettres de Dupleix nous manquent depuis la fin de 1732 jusqu'au 27 janvier 1735. Nous savons que Vincens était à Chandernagor en 1733. Il adresse à la Compagnie, à cette date, un mémoire sur le commerce de l'Inde (Chandernagor, 1er décembre 1733; col. C2, 2e série, n° 5).

(3) Sauf un flux de ventre passager en octobre 1732.

Digitized by Google

et sa propre nomination à Pondichéry, il s'ingéniait à bien servir la Compagnie et surtout à pratiquer pour son compte le commerce d'Inde en Inde, auquel le Bengale était très favorable. Ce pays, fort riche, pouvait fournir à la Compagnie française plus de marchandises qu'elle n'en demandait. Pourvu qu'il fût prévenu assez à temps pour faire exécuter les commandes, le directeur n'eût pas été embarrassé de charger quatre grands vaisseaux (1). Il avait, dès le mois de juillet 1732, reçu le tiers des chargements pour le départ de novembre (2). Il apportait une grande exactitude à la visite. « Je fais mes efforts, écrit-il, pour « relever ce comptoir qui avait été longtemps comme aban- « donné. La Compagnie sentira la conséquence de le soutenir et de « le pousser aussi loin qu'elle le jugera à propos.... L'augmenta- « tion des contrats ne sera jamais embarrassante quand les vais- « seaux nous parviendront aussitôt que le *Philibert* et le *Dau- « phin* (3). »

Mais une fois ces devoirs de sa charge remplis, une fois expédiées les deux cargaisons que la Compagnie lui demandait par an, Dupleix était libre de donner toute son activité à ses affaires personnelles. Les affaires de la Compagnie ne motivent certainement pas la dixième partie de la correspondance de Dupleix à cette époque. Le reste regarde un peu sa famille et beaucoup plus ses affaires, où tant de gens étaient intéressés, qu'on peut dire que c'était comme une petite Compagnie dans la grande.

Les biographes de Dupleix ont parlé du commerce d'Inde en Inde sans dire en quoi il consistait. On va essayer de donner sur ce point quelques éclaircissements. Comme c'est de là qu'il prétendit plus tard avoir tiré une fortune, il est indispensable de soumettre cette assertion à un examen sérieux. Il faut aussi rechercher si quelques projets d'ordre politique germaient dans son esprit : or, c'est Dupleix lui-même qui nous dira ce qu'on doit croire de sa richesse, c'est sa correspondance qui nous révélera quels projets d'avenir formait cet homme de trente-quatre ans, en pleine vigueur phy-

(1) Fr., 8979, 23. Dupleix à Hardancourt. Chandernagor, 14 janvier 1732.
(2) Ibid., 46. Dupleix à Lenoir. Chandernagor, 11 juillet 1732.
(3) Fr., 8979, 74. Dupleix à M. de Moras, président pour le roi de la Compagnie, 30 novembre 1732.

Digitized by Google

sique et morale, et s'il fut, à cette époque de sa vie, autre chose qu'un marchand.

On appelait commerce d'Inde en Inde celui qui se faisait entre les ports de l'Inde et toutes les autres contrées, dès que les vaisseaux ne passaient pas le Cap. La Compagnie avait interdit d'abord ce commerce à ses employés et se l'était réservé, puis elle leur permit de le faire, sauf en Chine et à Moka (1). Elle leur faisait payer cette permission en diminuant leurs appointements; mais, sur la protestation du conseil de Pondichéry, il paraît que cette condition ne fut pas maintenue (2). De 1724 à 1730, on fit peu d'affaires, à cause de la pauvreté des employés. On envoya un vaisseau tous les ans dans chaque région : à Moka, en Perse, en Chine, à Manille, au Pégou. La Compagnie y était intéressée et fournissait les deux tiers, parfois la totalité du fonds.

En 1730, un certain nombre d'habitants de Pondichéry formèrent une société et envoyèrent un vaisseau au Bengale et de là à Surate (3). En 1734, le commerce fut déclaré libre pour tout le monde (4). La Compagnie s'y intéressait encore et s'était même réservé le monopole du sucre et du riz, mais elle cessa toute participation en 1741, vu le peu de profit (5) qu'elle en retirait.

Il était beaucoup plus facile aux chefs de comptoir qu'aux autres Européens ou indigènes de se livrer à ce commerce, parce qu'en le faisant au nom de la Compagnie et par les mains de ses employés, on évitait les exactions des Maures qui auraient exigé des droits de 25 %. Ils étaient sans cesse à l'affût des vaisseaux irréguliers. En 1737, Dupleix dut affirmer par serment aux officiers de la douane maure qu'un vaisseau, qu'ils soupçonnaient d'être armé par des particuliers, appartenait à la Compagnie (6).

(1) Défense absolue de faire le commerce (C² 72, 45. Lettre de la Compagnie, 9 novembre 1719); suspendu pour la Compagnie et permis aux employés sous restrictions. C² 72, 269. Lettre de la Compagnie, 20 février 1722.

(2) C² 72, 269. La Compagnie au conseil supérieur de Pondichéry, 20 février 1722.

(3) Col. C² 75, 18. Lettre à Flacourt et Martin, à Surate, signée d'Élias (Arménien), Legou, Lenoir, Molandin, Vincens, Wycke (Anglais), Dulaurens, Dupleix.

(4) Col. C² 26, 17. Ordres de la Compagnie, 1734.

(5) Col. C² 29, 195. Ordres de la Compagnie pour 1741.

(6) Fr., 8980, 19. Dupleix à Dumas, le 31 juillet 1737.

Digitized by Google

Lui-même avait à Pondichéry déjà pris des intérêts dans les vaisseaux expédiés à Moka ou à Manille (1). Lorsqu'il fut à Bengale, pays plus favorable au commerce parce qu'il avait des produits plus variés, il se mit à l'œuvre avec une activité presque fébrile, habituelle à cette âme ardente. Il faisait encore partie de la société de Pondichéry et resta en correspondance avec Lenoir, qui en était le personnage le plus important.

Dès le mois de septembre 1731, il lui rend compte d'un armement fait pour Achem et de l'achat d'un vaisseau à Surate pour la société. Il en cherchait un pour les Maldives où Lenoir serait intéressé de 2,000 roupies. Il en envoyait un troisième au Malabar, pour chercher du poivre, et comptait en expédier un petit à Masulipatam (2). On peut se demander où Dupleix trouva des fonds pour prendre des intérêts et des risques sur tant de vaisseaux en même temps. Mais d'abord ce serait une erreur de croire qu'il fût le propriétaire à lui seul de toute cette flottille. Nous savons qu'il n'est pas, comme on l'a répété souvent à tort, l'inventeur du commerce d'Inde en Inde ; il était fait avant lui par la Compagnie, par les Arméniens et les Indous de Pondichéry associés plus ou moins ouvertement avec les employés. Il en fut de même au Bengale. Outre les quelques fonds qu'il avait, son titre de directeur lui donna le crédit qui s'attachait toujours au chef de l'administration, duquel dépendaient les passeports, les bons offices du courtier et la dispense partielle des droits de douane. On conçoit qu'un directeur, n'eût-il pas eu le goût du commerce, eût pu faire fortune rien qu'en exploitant le besoin que les marchands avaient de son concours. Même les simples employés savaient tirer parti de leur pouvoir relatif. A l'imitation des princes du pays et de leurs agents qui se faisaient acheter ouvertement, les employés exploitaient les indigènes. Cette étude nous en fournira de nombreux exemples. Ce n'est pas à dire pour cela que Dupleix fût capable de se livrer à des exactions qualifiées. Mais on comprend qu'un riche marchand ou un seraf (banquier) ou un banian de Chandernagor eût été bien maladroit de refuser au gouverneur un prêt à la grosse aventure ou de lui

(1) 8980, 61. Dupleix à Castanier, 26 novembre 1737. J'ai tant fait et tant fait ce commerce quand je demeurais à Pondichéry.

(2) Fr., 8979, 1. Dupleix à Lenoir. Chandernagor, 25 septembre 1731.

Digitized by Google

préférer un autre armateur. Il entrait dans la politique de ces marchands, qui étaient les fournisseurs de la Compagnie, de ne pas être mal avec un homme tout-puissant. Ce grand crédit dont Dupleix se targue complaisamment ne pouvait pas être fondé sur ses propres ressources ; il ne pouvait provenir que de sa position officielle. Il trouva de l'argent, parce qu'il était directeur.

Voici comment on peut établir sa mise de fonds à son arrivée à Bengale : il n'avait rien eu de sa famille; Dulivier lui avait prêté 400 pagodes qu'il n'avait pas rendues encore en 1724, lors de son voyage à Canton ; mais ce voyage dut lui donner des profits, car à partir de ce moment, nous le voyons dans une certaine aisance. Il possédait de compte à demi avec Vincens une habitation, c'est-à-dire un domaine à l'île de France, et une autre à l'île Bourbon. Les deux amis avaient sur ces propriétés des engagés et des esclaves, la seconde en comptait trente-deux. Lorsque Dupleix quitta Pondichéry, il laissa l'administration de ces biens à Vincens ; l'habitation de Maurice fut vendue par le mandataire qui surveillait leurs intérêts et qui leur racheta les engagés et les esclaves (1). L'habitation de Mascarin fut vendue en 1733 par Dumas ; on la disait fort bonne, écrit Dupleix, qui ne l'avait jamais vue.

Il avait, nous l'avons dit, à Pondichéry un jardin orné de statues, dans lequel se trouvait aussi une maison (2). Dumas voulut le lui acheter quand il fut nommé gouverneur en 1735. C'était sans doute assez important. Il avait envoyé en 1729 des diamants à son frère pour une valeur de 2,000 pagodes (3). Il s'était intéressé dans la pacotille du capitaine Chantoiseau en 1730 (4). Le premier de ces envois et peut-être le second étaient faits en contravention des règlements de la Compagnie; mais cela était habituel aux employés. Il avait donc eu à sa disposition des fonds assez considérables dans

(1) Fr., 8979, 25. Dupleix à Pelat. Chandernagor, 14 janvier 1732.

Ibid., 12. Dupleix au capitaine de Marquaysac, 30 novembre 1731. Marquaysac avait chargé, pour le compte de Dupleix, une vache et quatre chèvres qui périrent en route. Dupleix plaisante à ce sujet.

(2) Arsenal, 4743, 12, 42. Dupleix à Dulaurens, 1er juin, 19 décembre 1735. Il fait réparer le bâtiment dont les combles tombent et en négocie la vente avec Dumas, nommé gouverneur.

(3) Il paraît en avoir fait commerce à cette époque (8979, 2).

(4) Fr., 8979, 20. Dupleix à son frère, 10 janvier 1732.

Digitized by Google

les dernières années de son séjour à Pondichéry, puisqu'il dut certainement emporter une assez forte somme à Chandernagor et qu'il n'eut pas besoin de réaliser tout de suite la valeur des immeubles qu'il possédait.

A ces fonds personnels il joignit des fonds d'emprunt. Il devait au P. Thomas Conway, capucin de Madras, mille pagodes que celui-ci lui réclama dès sa nomination à Chandernagor (1). Dupleix les rendit de fort mauvaise grâce. Il devait aussi de l'argent à la veuve du sieur Pilavoine, jadis agent de la Compagnie à Surate, qu'il dut rembourser en 1732, sur la demande de Lenoir, tuteur des enfants, ainsi que la créance d'un sieur Seguin, de Pondichéry, qui voulut être payé à la même époque (2). Il pouvait sans doute avoir fait d'autres emprunts dont la trace ne se retrouve pas dans sa correspondance parce qu'ils furent remboursés à leurs dates régulières et ne donnèrent lieu qu'à des écritures commerciales. On lui confiait aussi de l'argent pour le faire valoir en stipulant un intérêt assez fort; la coutume dans l'Inde était d'exiger 10 °/₀ l'an.

Il continua, étant à Chandernagor, d'emprunter pour son commerce. Ainsi, il offrit aux jésuites de Pondichéry une hypothèque sur ses deux maisons de Chandernagor (3), valant, l'une, 3,000, l'autre 14,000 roupies. Il eut en mains de l'argent du P. Esprit, capucin; du sieur de Grangemont, de son frère (4). En 1737, il intéressa Dumas dans l'armement des Manilles (5) et Coja Satour, Arménien, pour le tiers d'un chargement; 20,000 roupies lui furent

(1) Fr., 8979, 18. Dupleix au R. P. Thomas. Chandernagor, 11 décembre 1731 : Je vous envoie ci-joint une lettre de change de 3,120 roupies madras pour acquit de 1,000 pagodes dont vous avez mon billet. Les 120 roupies de plus que les 3,000 sont pour les six mois d'intérêt (8 °/₀) jusqu'au 21 janvier prochain; Votre Révérence m'a montré un peu de défiance, n'ayant pas plus tôt su que j'étais destiné pour ici, qu'elle m'a prié de remettre cette somme à M. Lenoir. C'est une affaire finie, n'en parlons plus.

(2) Fr., 8979, 45. Dupleix à Vincens, 10 juillet 1732 : Payez aussi Seguin, c'est un sot. — Ces emprunts ne devaient pas être bien considérables; la veuve Pilavoine était pensionnaire de la Compagnie.

(3) Ars., 4743, 41. Dupleix au P. de Montalembert, 19 décembre 1735; 42. Dupleix à Dulaurens, 19 décembre 1735.

(4) Arsenal, 4744, 66. 10 janvier 1737. A son frère : Je ferai pour ton petit fonds comme pour le mien.

(5) Fr., 8980, 33. Dupleix à Dumas, 3 novembre 1737.

Digitized by Google

prêtées par un Anglais de Calcutta à la grosse aventure[1], 6,400 roupies à 9 % par Sichterman, chef du comptoir hollandais de Chinsura [2]. Le sieur Godeheu même, qui alors était son ami, lui confiait des fonds et lui donnait carte blanche [3]. On le voit emprunter en une fois 60,000 roupies à un banquier indou de Patna, Fatechem [4]. En 1731, il pouvait déjà disposer de sommes assez considérables; il avait « dans sa manche » Coja Cachique, Arménien; il avait pu offrir à Vincens 10,000 roupies à intérêt ou à la grosse aventure [5]. En 1732, Vincens et lui firent à eux deux les fonds pour un vaisseau qui devait aller de Bengale à Surate, de là à la Chine et revenir au Bengale [6].

A peine nommé, il avait fondé une nouvelle société dans laquelle étaient entrés bien des gens de Pondichéry et ses amis avant tous. Cette société, dont il allait être le véritable directeur, se trouvait en concurrence avec celle de Pondichéry, puisque toutes deux faisaient le même commerce. Parmi les membres, nous devons compter Vincens, Trémisot, chef à Mahé, Fouquet, employé à Masulipatam, Dulaurens, greffier du conseil de Pondichéry. Ils étaient à la fois actionnaires et agents, faisant leurs affaires eux-mêmes, d'accord avec les capitaines et subrécargues qui étaient intéressés dans les expéditions. Vincens, en particulier, naviguait beaucoup : les chefs de comptoir préparaient les cargaisons, et ces négociants étaient bien plus exactement servis que la Compagnie.

« J'ai mis les fers au feu, écrivait-il en septembre 1731 à Lenoir, « je ne sais si je pourrai réussir [7]. » En décembre, il annonçait à Vincens l'envoi à Surate de trois vaisseaux; un quatrième partait pour Benderabassi. Il en avait acheté un cinquième pour les Maldives qu'il nommait *le Cauris*. Le *Louis XV* partait pour Achem avec 100,000 roupies de fret. C'étaient donc six vaisseaux armés et expédiés en trois mois. Non content de cet effort d'activité, Dupleix projetait pour 1732 le voyage de Manille ou celui de Djedda, et de-

(1) Fr., 8980, 66. 26 novembre 1737. Dupleix à M. Court.
(2) 8980, 136. 26 juin 1738. Dupleix à Sichterman.
(3) Godeheu à Dupleix (Fr., n. acq., 9148, 192). Lorient, 18 février 1740.
(4) Fr., 8981, 2. Dupleix à Burat, à Patna, 27 octobre 1738.
(5) Fr., 8979, 2, 17. Dupleix à Vincens, 4 octobre, 11 décembre 1731.
(6) Fr., 8979, 35. Dupleix à Vincens, 8 avril 1732.
(7) Fr., 8979, 1. Dupleix à Lenoir, 25 septembre 1731.

Digitized by Google

mandait à son ami d'acheter le vaisseau *le Pondichéry* et de s'entendre, pour cette affaire, avec deux négociants portugais de Madras, Louis de Médère et Carvalho (1). Il lui demandait de prendre la charge de subrécargue dans le vaisseau ou d'y placer son beau-frère Aumont (2). Il avait fait peindre tous ses vaisseaux en rouge. « C'étaient les seuls rougets de l'Inde. »

Tous n'étaient pas d'égale force. Le *Saint-Jean-Baptiste*, le *Fortuné*, la *Sainte-Rose*, le *Fidèle* n'étaient que des brigantins. Le *Cauris* et le *Louis XV* n'étaient guère plus forts. Seuls l'*Heureux* et l'*Union* étaient de 3 à 400 tonneaux. En janvier 1732, ils étaient tous en mer pour leurs différentes destinations (3).

Le 6 février 1732, Dupleix acheta encore un vaisseau de 250 tonneaux qu'il envoya au Pégou chercher du bois de teck dont le Bengale manquait absolument. Il expédiait le même jour un vaisseau indien pour Masulipatam, avec une cargaison de riz, et priait Fouquet de lui renvoyer des cotons s'il en trouvait à bon compte. Le 23 partait encore un vaisseau chargé de la même denrée. Très actif, entendu dans l'armement, il avait trouvé moyen de diminuer de moitié les frais de radoub des vaisseaux, arrêté les friponneries et mis de l'ordre où il n'y en avait jamais eu (4).

En juin 1732, il donna ordre à Vincens, encore à Pondichéry, de lui acheter deux vaisseaux qu'il destinait au voyage de Surate et de Chine : « Comptez sur moi, ajoutait-il, sur ma bourse et mon crédit qui, Dieu merci, n'est pas petit dans ce pays, l'ayant poussé cette année fort loin (5). » Mais se défiant sans doute de la timidité de Vincens, il acheta lui-même à Calcutta le *Harrisson* pour 17,600 roupies; Martin, employé à Surate, lui acheta le *Bal*, le meilleur voilier de l'Inde. Cela fit seulement trois vaisseaux de plus, car Vincens ne put avoir le *Pondichéry;* la flotte de Chandernagor monta jusqu'au nombre de onze vaisseaux. Dupleix écrivait à son associé et compère Tremisot (6) : « Je compte cette année en-

(1) 8979, 17. Dupleix à Vincens, 11 décembre 1731.
(2) Mari de Marie Albert, sœur cadette de Mme Vincens.
(3) Fr., 8979. Dupleix à Vincens, 14 janvier 1732.
(4) 8979, 36. A Vincens, 8 avril 1732.
(5) Fr., 8979, 42. A Vincens, 5 juin 1732.
(6) Fr., 8979, 50. 31 août 1732. Il avait été parrain du jeune Tremisot comme de plusieurs autres enfants d'employés.

Digitized by Google

« voyer deux vaisseaux à Surate, le *Fortuné* ira à Manille. J'ai « donné l'ordre à Vincens d'acheter l'*Union* et le *Pondichéry ;* l'un « ira en Perse, l'autre, nous lui chercherons une destination. Je « compte envoyer deux vaisseaux aux Maldives ; celui qui y a été « cette année (1732) a fait un bon voyage, et il donnera 40 °/₀ de « bénéfice. Il y retourne avec un autre, l'*Entreprenant*, que j'at- « tends du Pégou. Le *Louis XV*, que j'attends dans le mois que « nous allons entrer, retournera à Achem. Ainsi, comptant le « *Jean-Baptiste* et l'*Entreprenant,* il sortira d'ici, s'il plaît à Dieu, « dix vaisseaux (1). »

« Ce pays a un peu changé de face depuis que j'y suis, écrivait-il « à un autre (2), et Pondichéry, sans exagération, est tombé absolu- « ment. Je l'ai réduit à deux vaisseaux, et j'en ai ici ou à la colo- « nie onze qui ont leurs voyages assurés. J'ai, grâce à Dieu, jusqu'à « présent, assez bien réussi. Ainsi soit de l'avenir. » Il venait à Chandernagor maintenant quatorze ou quinze vaisseaux par an. La Bourdonnais, avec lequel il avait été en relations d'affaires et d'amitié, recevait de lui, en janvier 1733, la lettre suivante, assez curieuse de style :

« Je souhaite que le remède que vous allez chercher en France « contre la maladie épidémique de Pondichéry, la misère, puisse « être un spécifique sûr et sans doute tel que bien des gens le « désirent. Vous pouvez croire que je tâche autant que je le puis « de soulager ceux qui sont assez vigoureux pour parvenir jus- « qu'ici. J'emploie, pour y parvenir, des recettes de capitaine su- « brécargue et d'officiers mêlées avec quelques onces de bon vin et « quelques dragmes de bal. Le tout ensemble forme un julep qui, « facile à prendre, a procuré jusqu'à présent un rétablissement de « santé à tous ceux qui ont voulu en prendre. Il vous sera libre, « Monsieur, d'en venir prendre votre part quand vous le jugerez « à propos. Je pense qu'un peu de sirop de Surate, avec quelques

(1) *Bal, Harrisson, Fortuné, Union, Cauris, Entreprenant, Louis XV, Saint-Jean-Baptiste, Fidèle, Henri.*

Le *Bal* avait coûté 30,000 roupies, il prit le nom de *Diligent*, le *Harrisson* s'appela l'*Aimable* (Lettre à Martin de Surate, 18 janvier 1733). Il périt en 1735.

(2) Deidier, ingénieur à Mahé, 30 novembre 1732. Fr., 8979, 63.

Digitized by Google

« gouttes d'or potable de Chine, feront sur vous un effet merveil-
« leux [1]. »

Il annonce à La Bourdonnais le départ prochain de neuf vaisseaux.

Ainsi Dupleix avait porté la vie dans le comptoir jusque-là inerte de Chandernagor. Nous verrons ce qu'il y avait de factice dans cette prospérité. Il avait néanmoins fait un changement visible à tous. La vie qu'on y menait à cette époque nous est assez bien connue par ses lettres pour que nous puissions essayer d'en esquisser le tableau.

« Chandernagor n'a commencé à devenir considérable, écrit un
« témoin oculaire [2] en 1734, que depuis que le sieur Dupleix le
« dirige. La plus grande partie de ses prédécesseurs, soit par l'im-
« puissance de rien entreprendre, soit par la crainte des événe-
« ments, s'en sont toujours tenus à régir les affaires de la Compa-
« gnie et n'ont fait que peu ou point de commerce particulier. On
« y voit depuis trois ans, suivant l'aveu de tout le monde, un grand
« changement, et pour peu que les affaires réussissent, cet établis-
« sement approchera de celui des Anglais. »

On peut dire que Dupleix avait trouvé tout à faire en arrivant. La loge était en très mauvais état et très mal meublée : « Il lui en
« avait coûté bon, dit-il [3], pour la mettre en état de recevoir un
« étranger. Alors que le gouverneur anglais de Calcutta avait
« 500 roupies par mois, avait sa table et tous ses domestiques blancs
« et noirs payés, la batterie de cuisine, la vaisselle de table et le
« linge aux dépens de la Compagnie, alors qu'il était meublé et
« éclairé, Dupleix, avec 222 roupies par mois, devait payer tout cela
« et meubler encore la loge. Il eût abandonné son traitement à la
« Compagnie si elle eût voulu payer les dépenses de sa table, les
« domestiques, la chandelle et enfin ce qui dépend d'un ménage. »

Malgré ces plaintes, il trouvait moyen de s'installer personnellement selon ses goûts. C'est sans doute avec le produit de ses premiers voyages qu'il fit construire ou aménager les deux maisons

(1) Fr., 8979, 91. A La Bourdonnais, 18 janvier 1733.
(2) Col. C² 75, 168. Lettre de la Garde-Jazier, 23 août 1734.
(3) Fr., 8979, 92. Dupleix à Hardancourt, 18 janvier 1733.

Digitized by Google

qu'il possédait à Bengale en 1735, ainsi qu'un jardin qu'il revendît plus tard à la Compagnie (1).

L'une lui avait coûté 3,000 roupies, l'autre 14,000 (2). Le jardin était attenant à l'une d'elles qui était située à Satgasia (3). Dupleix l'avait cultivé et planté, il s'y plaisait parce que l'air y était excellent. Il en avait demandé le dessin à la Vabre, de Cassimbazar, et il y fit venir en 1736 les quatre statues de son jardin de Pondichéry.

Depuis que la famille Vincens était arrivée, il avait renoncé à la vie retirée qu'il menait. Mme Albert avait avec elle ses filles, Mme Aumont (Marie Albert, née en 1711); Ursule de Migna-Vida, appelée familièrement Oùtchoù, née en 1718, et qui devait épouser (4), à Chandernagor, le sieur de Saint-Paul, conseiller à ce comptoir; Rose ou Rosette, née en 1720, la plus belle femme de l'Inde (5), qui épousa, le 24 janvier 1735, le fils d'un riche marchand de vins de Paris nommé d'Arboulin, oncle d'Aumont (6). « C'était la meil-« leure famille de l'Inde française, » dit Dupleix (7). Cela doit s'entendre de l'honorabilité, car elle était peu fortunée. Vincens dut soutenir la famille de son beau-père, simple chirurgien de la Compagnie, après la mort de celui-ci. Un historien rapporte (8) pourtant que Mme Albert donnait en dot à ses filles 700 pagodes, soit 3,500 livres en argent et en bijoux (9).

(1) Fr., n. acq., 9144, 29. Lettre de la Compagnie à Dupleix, 1745.

(2) Ars., 4743, 41. Dupleix au P. de Montalembert, 19 décembre 1735. Ars., 4743, 5. 7 mars 1735, à Burat.

(3) Sur le Gange, à quelque distance de Chandernagor.

(4) Ars., 4744, 23.

(5) Ars., 4743, 53.

(6) Ars., 4743, 61. Dupleix à d'Arboulin, 19 décembre 1735.

(7) Ibid.

(8) Guët, Origines de l'Inde française. Jân Bégum (Mme Dupleix), 1706-1756, brochure in-8. Paris, Baudoin, 1892, p. 23. L'auteur ne dit pas d'où il tire ce renseignement.

(9) Mme Albert était fille d'une Indienne appelée Joanne, mariée à un Portugais de l'Inde. Cette Joanne de Castro figure comme marraine de sa petite fille, Mme Vincens, dans l'acte de baptême de cette dernière. Mais on sait que le mélange de sang indigène était plutôt une cause de mésestime aux yeux des Européens et que de tels mariages étaient considérés comme des mésalliances par les employés. Arch. col., État civil, G1 125, 2 juin 1706. Mme Albert ne savait pas écrire. Col. État civil de Chandernagor, G1 137, acte de baptême de

Digitized by Google

Dupleix avait été en étroites relations avec cette famille. Il avait été parrain avec Mme Vincens (21 oct. 1725) et l'année d'après avec Ursule Albert. Le 29 avril 1731, il figurait de nouveau comme parrain à côté de Mme Vincens (1). Ce sont elles qu'il appelait familièrement les *commères*.

Dans ces petites sociétés de l'Inde française, peu nombreuses, où la bonne éducation telle qu'on l'entendait en France était l'exception (2), il y avait d'autres sociétés plus étroites, presque des coteries, comme il s'en fait dans les petites villes. Mme Vincens avait dans l'Inde la réputation d'avoir beaucoup d'esprit. Avec ses sœurs, spirituelles sans doute comme elle et jolies, quelques amis bien choisis parmi les conseillers et les officiers, elle semble avoir formé la plus unie et la plus gaie.

L'argent ne manquait pas ; on le dépensait aussi vite et aussi joyeusement qu'il était gagné. Les jeunes femmes avaient sans doute, comme à Pondichéry, bien du temps à perdre : Dupleix leur reprochait, avant leur venue, de ne pas l'employer à lui envoyer des vingt pages d'écriture. On dut recommencer les fêtes et les parties dont le voyage à Madras est un exemple tragi-comique. On avait des voisins européens, le directeur hollandais de Chinsura, Sichterman, celui du comptoir ostendais, Schonamille, même les conseillers anglais de Calcutta. Les relations d'affaires et de voisinage étaient autant d'occasions de se recevoir réciproquement. L'arrivée des vaisseaux d'Europe ouvrait aussi une saison de plaisir autant que de travail. Et quand, les vaisseaux repartis, le comptoir retombait dans son calme, la vie du petit cercle où se plaisait Dupleix continuait plus paisible, mais non sans agrément. Il aimait la musique; il avait jadis emporté aux Indes une basse de viole. Il avait acheté aux Hollandais des esclaves musiciens qu'il avait payés fort cher et dont il avait composé un petit orchestre

Joseph-Xavier-Nicolas Bacchus de Saint-Paul, 23 octobre 1737. La marraine, Rose de Castro, a déclaré ne savoir signer.

(1) Col. État civil de Pondichéry, G1 125.

(2) La première femme de Saint-Paul est l'ancienne maîtresse de Duvelaër. Elle meurt sans sacrements, assez comme elle a vécu, dit Dupleix. Ars., 4743, 59, décembre 1735 (Voir plus haut le recrutement du personnel). Mme Guillaudeu, femme du conseiller, fait serment de ne pas se trouver où sera Dupleix. Ars., 4743, 72. 20 février 1736, Dupleix à Guillaudeu.

Digitized by Google

qu'il appelait sa symphonie (1). Quinze ans après, il regrettait encore son hautbois de Bengale (2).

« Nous tâchons de nous divertir, écrit-il au capitaine de Saint-« Georges, son ami (3), et nous avons établi une chevalerie dont « vous entendrez parler. Elle nous procure des assemblées où l'on « se réjouit à merveille, mais nous ne recevons dans cet ordre que « gens dont l'humeur convient à la société. Tout autre en est ex-« pédié. Ainsi voyez si vous convenez. L'on pourra, à ma considé-« ration, vous passer bien des choses, et si vous ne pouvez venir « vous-même pour être reçu, je vous promets, aussitôt que vous « aurez fait passer votre supplique, que l'on vous enverra la croix, « les brevets et les statuts,

« La sœur Marie se porte à présent beaucoup mieux, écrit-il à « Aumont. Le reste des frères et des sœurs se porte bien. L'on « attend les absents pour recommencer les chapitres, où je compte, « si Dieu me donne vie, chanter les plus mélodieux Béné (4). »

Il est aussi question de sœur Ursule, de frère Jacob, son fiancé, de sœur Rosette et de frère Carloman, son jeune mari (5).

Ces réunions intimes n'empêchaient pas les réceptions plus fastueuses où, malgré sa sobriété personnelle, il tenait par orgueil à égaler les directeurs étrangers. Nous voyons par sa correspondance qu'il tenait à honneur d'avoir une table recherchée. Dès 1732, il faisait venir de France vaisselle et provisions, une caisse de verres assortis, quelques botiches d'olives de Provence, d'anchois, d'huile, une centaine de bouteilles de vin de Pakarète (6). C'est à son frère qu'il adressait ordinairement les commissions de ce genre (7). Duvelaër, son ami, directeur à Lorient, lui envoyait des vins de Champagne et de Bourgogne que les Français de l'Inde préféraient aux vins du Rhin : « Pour ce qui est de moi, dit Dupleix, vous

(1) Ars., 4744, 66. Hamont en a conclu qu'il composait des symphonies.
(2) Fr., n. acq., 9151. Dupleix à Godeheu, 9 novembre 1753.
(3) Ars., 4743, 59. Dupleix à Saint-Georges, 19 décembre 1735.
(4) Ars., 4743, 77. Dupleix à Aumont, 4 mars 1736. Les *Béné* sont sans doute quelque formule de réception, imitée de Molière, à l'usage de la chevalerie de Chandernagor. La sœur Marie est Mme Aumont.
(5) Ars., 4743, 76. Dupleix à Vincens, 4 mars 1736.
(6) Fr., 8979, 65. 30 novembre 1732, Dupleix à Casaubon.
(7) Ibid., 13. 30 novembre 1732, Dupleix à son frère.

Digitized by Google

« savez le peu de cas que je fais de toutes ces espèces. » Pour les autres, il demande Champagne, Bourgogne, Côte-Rôtie, des liqueurs, surtout du parfait amour (1).

Ces réceptions et ces travaux ne prenaient qu'une part de son temps. Il paraît s'être adonné à certaines études au moins comme délassement. Il avait des goûts scientifiques, se faisait envoyer d'Europe les bons livres nouveaux dont il voyait les comptes rendus dans le *Mercure*. Il était curieux d'estampes. Un jour il demande à son frère de lui en procurer un recueil en quatre volumes du prix de 800 livres, contenant plus de six cents estampes. Il demande l'ouvrage de Réaumur sur les insectes (2). Non content de lire les livres des autres, il s'occupe lui-même de recherches analogues. Il envoie à l'abbé Pluche, auteur du *Spectacle de la nature,* un journal, tenu depuis trois années, de la pluie tombée à Bengale, pour confirmer son système de la formation des pluies par l'évaporation des mers (3). Il remercie un correspondant de lui avoir envoyé « la dissertation d'un petit monstre dont une femme indienne est accouchée (4). » Le conseiller Groiselle, qui était chef à Patna, lui expédiait des animaux vivants, des cerfs, des oiseaux, un rat blanc. Un sieur du Cap lui apportait des monnaies du Népaul, des boîtes d'argent, des peintures, et recevait mission de continuer à rechercher les curiosités de toutes sortes (5).

Il aimait aussi les armes du pays, les diamants, les verreries. Il demande à Groiselle de lui envoyer de Patna un sabre, un arc, un carquois garni de flèches, « le tout propre et riche, rien de commun, » et un service à dessert de verre doré. Il le prie de lui faire savoir ce qu'il trouvera de curieux (6).

Il écrivit jusqu'à Delhi pour avoir des miniatures qui se faisaient sur papier à Agra et représentaient « les rois Mogols, les seigneurs, les dames et plusieurs autres choses de cette nature, tant à nu qu'habillées. » Il se disait fort curieux de peintures (7), et le premier

(1) Fr., 8982, 16. 15 janvier 1739, Dupleix à son frère.
(2) Fr., 8982, 16. A son frère, 15 janvier 1739.
(3) Ibid., 236. A l'abbé Pluche, 5 février 1740.
(4) Ars., 4743, 40. Au frère Laupia, 19 décembre 1735.
(5) Fr., 8982, 111. A Groiselle, 20 août 1739.
(6) Ars., 4743, 70. A Groiselle, 20 février 1736.
(7) Fr., 8979, 6. A Forestieri à Delhi, 4 novembre 1731.

Digitized by Google

envoi ayant été gâté par la pluie, il pria son correspondant d'en faire un second [1].

Il aimait les animaux. Il avait, outre les cerfs et les oiseaux dont on a parlé, des chiens, entre autres un appelé Fidèle, qu'il regretta longtemps et dont il avait gardé la race [2].

Il lisait aussi avec une certaine passion les gazettes, et priait ses voisins de Calcutta de lui faire passer celles qu'ils avaient, fussent-elles en anglais. Il ne savait pas cette langue, mais, dit-il, « nous « avons ici des messieurs qui sauront bien me les expliquer [3]. »

Il est curieux que cette vivacité d'esprit dont fait preuve Dupleix ne l'ait jamais porté à étudier ni l'anglais ni les langues indiennes, qu'il lui eût été bien facile d'apprendre s'il l'eût voulu.

Il organisa un théâtre de société à Chandernagor, sur lequel malheureusement nous n'avons pas d'autres renseignements [4].

Il ne faut pourtant pas croire qu'il ait donné à ces amusements la meilleure part de son temps. L'ambition d'avancer, l'ardeur de parvenir à la richesse, sont ses passions dominantes. Son commerce le préoccupait sans cesse. Il y déployait une ingénieuse audace et d'admirables qualités de persévérance. Le commerce d'Inde en Inde se faisait surtout en transportant d'une partie de l'Inde dans l'autre les marchandises indigènes, à l'exclusion des marchandises d'Europe réservées à la Compagnie. Chaque contrée offrait certains produits en abondance et manquait de certains autres. Le Malabar, Mahé et Calicut fournissaient le poivre et le bois de santal; la Chine donnait le camphre, l'or, le vif-argent, la porcelaine; la Perse, ses belles laines de Carmanie et des parfums; on trouvait au Bengale le riz, la verrerie, le meilleur salpêtre; on rapportait de Manille ou des Maldives les cauris, d'Achem (Atchin), le bois de teck. Les vaisseaux partaient chargés des produits du pays et allaient d'escale en escale, faisant un véritable cabotage; parfois aussi, ils allaient en droiture à une seule destination. En tous cas, ils revenaient à leur port d'attache avec un fret de marchandises étrangères qui y fussent de bonne défaite. Tous les Eu-

(1) Ibid., 52. 2 septembre 1732.
(2) Ars., 4744, 36. A la Garde-Jazier, 15 décembre 1736.
(3) Fr., 8980, 8. 12 juin 1737, à M. Stackhouse, gouverneur de Calcutta.
(4) Fr., 8982, 24. A M. Eliot, 20 juin 1739.

Digitized by Google

ropéens et un grand nombre de marchands maures faisaient ce commerce. Qu'ils fussent propriétaires ou non des vaisseaux, les commerçants comme Dupleix ne faisaient pas à eux seuls les cargaisons. Selon leurs ressources ou leurs vues, ils chargeaient eux-mêmes le vaisseau ou prenaient du fret. Ils étaient à la fois négociants et transporteurs, ce qui n'est d'ailleurs que fort ordinaire. Ces armements ne comportaient pas une grande mise de fonds; les vaisseaux n'avaient pour équipage que des lascars, sauf l'état-major et une dizaine de matelots européens; ils coûtaient peu (1), bien moins qu'en Europe, parce que, étant bâtis au Pégou, où l'on trouvait à pied d'œuvre toutes sortes de bois de construction pour rien, les ouvriers seuls causaient la dépense; encore était-elle très modique (2). Quant aux frais d'armement, un vaisseau de 500 tonneaux évalué 80,000 livres, armé de quelques Européens et de matelots maures, coûtait par an 80,000 livres tous frais faits (3).

(1) Le brigantin *le Fortuné* (1731) avait coûté 5.300 roupies, mais il était en mauvais état; le *Harrisson*, 1732 (alias *Aimable*), 17,000 roupies; le *Bal*, 1732 (alias *Diligent*), le meilleur voilier de l'Inde, 30,000 roupies; la *Princesse Émilie* (1738), 12,050 roupies; le *Cauris* (1731), 5,500 roupies; la *Concorde* (1739), 16,000 roupies.

(2) Col. C², 20, 62. Mémoire de Dupleix sur le commerce de la Compagnie, 1727.

(3) Col. C² divers, 6, fol. 71. Tableau des dépenses ordinaires pour un an des vaisseaux naviguant d'Inde en Inde. (Vers 1735, *de La Bourdonnais*, *très probablement*, vu les allusions fréquentes à son projet de faire de l'île de France l'entrepôt de ce commerce.)

Un capitaine	2,700 l.
Un second	1,800
Un troisième officier	1,350
Un quatrième officier	900
Un maître d'équipage européen	750
Un canonnier	750
Un contremaître	600
Dix matelots chrétiens ou métis, 12 l. par mois	3,000
Soixante-dix lascars ou matelots maures, 6 l. par mois	12,350
Riz, légumes secs, huile, etc. (pour l'année)	4,800
Carène, gréement	35,000
Assurance (10 °/₀ de la valeur du vaisseau)	8,000
Intérêt de 80,000 l. à 5 °/₀ l'an	4,000
Cas fortuits	4,000
Total	80,000 l.

ou 32,000 roupies.

Digitized by Google

Les principaux voyages qu'entreprenait Dupleix étaient ceux de Manille, Bassora et Djedda ; ils rapportaient dans les proportions que voici :

L'armement pour Manille se faisait en avril ou au commencement de mai, on y portait des vins de Xérès, de l'eau-de-vie, du fer, du salpêtre, du drap, des chapeaux, des dentelles; outre le chargement, on prenait encore du fret appartenant aux marchands maures, dont le prix venait en déduction des charges. Les Français et les Anglais seuls faisaient ce voyage, mais le capitaine ne devait être d'aucune de ces nations et en particulier, si les pilotes et subrécargues étaient Anglais, ils devaient être catholiques. Aussi donnait-on ordinairement le titre de capitaine à un Arménien ou à un Malabare qui n'était qu'un prête-nom, le véritable commandant passait pour être le pilote. C'était le prétendu capitaine qui faisait les visites et les serments exigés par les Espagnols, lesquels n'avaient, bien entendu, aucune illusion sur cette fraude (1).

Le navire arrivait aux Philippines au milieu de juin, au moment du départ du Galion d'Acapulco et pouvait, dans les bonnes années, vendre sa cargaison à 40 °/o de bénéfice. En 1735, ce voyage rapporta à Dupleix 20 °/o de bénéfice; en 1737, 56 °/o (2), mais il n'y avait justement envoyé qu'un petit vaisseau.

On rapportait de Manille des cauris qui étaient d'un grand débit dans le Gange (3), où ils servaient au peuple de monnaie, du bois de safran pour la teinture, de la nacre de perle, des piastres du Mexique, de l'alun, du brai gras. Le navire en repartait en janvier et arrivait six semaines après à destination.

Le voyage de Bengale à Bassora ou Benderabassi, avec escales à Pondichéry, à Cochin, à Surate, ou en droiture, était annoncé en octobre pour avoir du fret, et le vaisseau partait en janvier. Le fret se payait d'avance, dix roupies le man de soixante-quinze kilos, et

(1) Col. C², 28, 172. Mémoire de Février sur le commerce, 1738. Col. C² divers, 6, Mémoire cité *supra*. Dupleix fut associé souvent avec des Anglais.

(2) Ars., 4743, 18. Dupleix à Dugud, 8 juillet 1735. Fr., 8920, 22. Dupleix à Dumas, 31 juillet 1737.

(3) Valeur des cauris dans le Bengale. La roupie vaut en moyenne 30 ponis et le ponis 80 cauris. Soit : 2,400 cauris pour une roupie valant 2,40 environ. 10 cauris = 0,01. On les payait à Manille 300 l. environ le tonneau, et le bénéfice était de 63 °/o (mémoire de La Bourdonnais déjà cité).

Digitized by Google

en admettant un fret assuré de 4,500 mans, ou 168 tonneaux, on avait la disposition de 45,000 roupies ou 112,500 livres, que l'on employait en fer, sucre, riz et toiles de Bengale. Arrivé à Bassora en avril, le vaisseau en repartait fin juillet, avec un fret de retour composé de dattes, raisins secs, amandes, eau de rose, vieux cuivre; passait à Pondichéry pour y changer son or en roupies, et rentrait dans le Gange fin septembre. Le même vaisseau pouvait encore se rendre en novembre-décembre à l'île de France pour y porter des balles de cotonnade (1). Le bénéfice sur le fer était de 100 °/₀; sur le riz, de 300 °/₀; sur le sucre, de 80 °/₀; sur les toiles, de 50 °/₀. Seulement il fallait laisser un employé à demeure pour vendre les marchandises. Dupleix y envoya Kerjean l'aîné, son neveu, qui y mourut en 1738, puis Aumont, beau-frère de Vincens.

L'armement de Bengale à Surate se faisait dans les mêmes conditions que le précédent, et avec les mêmes marchandises. Mais le directeur de Bengale prévenait, dès octobre, le chef de la loge de Surate d'avoir à préparer une cargaison de coton pour le retour. Le vaisseau, parti fin janvier, arrivait en mars, et reparti en avril, était dans le Gange fin juin. Pour six mois d'armement, avec 80 °/₀ de bénéfice sur le fer et le sucre, et 100 °/₀ sur 1,200 balles de coton, un vaisseau de 500 tonneaux pouvait rapporter, dans les conditions évidemment les plus favorables, 200,000 livres net, sans autre mise dehors que les frais d'armement et de dépérissement des vaisseaux, soit 80,000 livres pour l'année, car la cargaison prise à Bengale était soldée avec le prix du fret. Nous verrons que ces calculs sont optimistes, car ils supposent qu'il y aura toujours du fret, que les affréteurs paieront comptant, les acheteurs de Perse aussi, et surtout qu'il n'y aura pas d'accidents de mer (2).

Le voyage de Djeddah ne se faisait que de Bengale et de Surate, et jusqu'à l'arrivée de Dupleix, les Anglais étaient les seuls à le faire de Bengale. Il y envoya un vaisseau tous les ans, depuis 1734, avec des succès divers. On devait n'envoyer à Djedda, comme capi-

(1) L'île de France servant d'entrepôt aux produits de l'Inde, c'est l'idée favorite de La Bourdonnais vers 1733, un peu avant sa nomination comme gouverneur. Ce projet ne fut pas agréé. Il eût fait la fortune des îles et surtout du gouverneur.

(2) Mémoire de La Bourdonnais. Col. C² divers, 6.

Digitized by Google

taine et subrécargues, que des gens prudents et sages, car les Européens étaient exposés à des violences fréquentes et des Anglais y avaient été égorgés pour avoir frappé des Arabes en leur résistant (1). Mais les Français y firent toujours un commerce paisible. Une année même, en 1737, un envoyé du chérif de la Mecque au nabab de Bengale prit passage sur un vaisseau de Dupleix, qui lui fit à Chandernagor une réception magnifique. De Moka, où Dupleix envoyait aussi un navire de temps en temps, on tirait du café. Aux Maldives, on portait du riz surtout, du beurre fondu et de l'huile. On en tirait des cauris plus estimés que ceux de Manille, du caire, sorte de chanvre dont on faisait des cordages et câbles de vaisseaux, du poisson salé qu'on vendait à Achem. Le commerce d'Achem et du Pégou était de moindre importance que les autres. Dupleix ne fit pas le commerce de Chine, trouvant qu'il rapportait trop peu aux intéressés et trop aux capitaines; mais il faisait constamment les trois voyages de Djedda, Bassora et Manille. Il ne pouvait, dit-il, les abandonner non plus que Surate. Les autres n'étaient faits que selon l'occurrence.

En outre, il chercha, avec une audace et une opiniâtreté remarquables, des débouchés nouveaux. Il envoya, en 1736, un brigantin à Mozambique pour chercher des cauris, et se heurta à la concurrence jalouse de La Bourdonnais; il rétablit le comptoir de Patna, où il envoya son associé Groiselle; il organisa une mission dans l'Assam pour obtenir du roi le droit de commercer (1739); il essaya le commerce de Malacca sans succès.

Sa correspondance, très active et assez prolixe, nous montre l'étendue de ses relations et l'activité de son travail. Il eut ses premières relations commerciales avec ses collègues de Chandernagor et de Pondichéry : Vincens, Lenoir, Dumas. D'autres employés, par leurs fonctions, pouvaient lui être utiles. Ainsi Trémisot, chef à Mahé; Pilavoine, conseiller de Pondichéry; Fouquet, marchand à Masulipatam; Bunel, à Mahé; Martin, à Surate; Groiselle, chef à Patna; Burat, chef à Cassimbazar, furent ses associés, ses bailleurs de fonds et ses agents. Outre les Français, il recourut aux Arméniens et aux Indous, Coja Élias, Coja Cachique, Coja Satour Azamat,

(1) Col. C² 28, 187. Mémoire de Février sur la Compagnie, 1738.

Digitized by Google

Ézéchiel Naby de Cochin, Fatechem, de Patna, affréteurs ou banquiers, clients ou prêteurs, sont nommés souvent dans sa correspondance. Ses voisins, Anglais, Hollandais, Ostendais, ont eu aussi avec lui des relations d'affaires et d'amitié très étroites. Dupleix fut avec les Anglais dans les meilleurs termes à cette époque de sa vie. Sans parler de ses amis les Carvalho et le Medere de Madras, qui étaient des créoles, Dupleix a eu des relations commerciales avec de nombreux Anglais de Calcutta. Au sieur Court, en une seule fois, il emprunte à la grosse 30,000 roupies (1). Les sieurs Éliot, W. Price, Bennet, Jackson, Weatherbury, Burton, Weston, Stackhouse, ont fait avec lui des affaires dont il ne s'est pas toujours loué. Ce sont aussi des Anglais, les traitants nommés Matthews et Mill, qu'il envoya dans l'Assam. Les Hollandais Huygens et Sichterman, gouverneur de Chinsura, étaient très liés avec lui; M. Schonamille, chef du comptoir impérial, avait marié son fils, sur sa demande, avec Mlle Vincens. Dupleix faisait aussi valoir l'argent du directeur Castanier (environ 40,000 roupies). Les principaux de ses correspondants, comme Trémisot, de Mahé, Groiselle, de Patna, Burat, reçoivent une correspondance régulière et importante à chaque courrier. Ainsi Dupleix, à cette époque de sa vie, était exclusivement commerçant. Ses lettres, à cette époque, sont extrêmement intéressantes, non seulement par le tableau qu'elles nous offrent de son activité commerciale, mais parce qu'elles nous permettent de pénétrer au fond de sa pensée jour par jour. Or, nous n'y trouvons que des préoccupations personnelles; nous y cherchons en vain une idée politique. Par contre, nous y rencontrons la preuve qu'il n'est resté dans l'Inde que pour réparer l'insuccès de ses entreprises et par pur besoin d'argent. Un commerçant actif mais malheureux, un homme ambitieux, non de conquérir un empire, mais d'aller vivre bourgeoisement en France, voilà ce qu'en dépit de la légende sa correspondance nous montre en Dupleix. On nous pardonnera l'analyse minutieuse que nous devons en faire pour rendre évidente cette vérité jusqu'ici méconnue.

Au commencement de 1735, les affaires de Dupleix étaient en

(1) Fr., 8980, 66. A Court, 26 novembre 1737.

Digitized by Google

plein développement. Il avait expédié, de concert avec ses associés, onze vaisseaux pour les différentes destinations ordinaires (1).

Pendant les mois qui suivirent leur départ, le bruit courait dans l'Inde que Lenoir, le gouverneur de Pondichéry, partirait en octobre 1735. Il l'avait écrit à Burat, mais Dupleix croyait que c'était une ruse de sa part pour découvrir les sentiments cachés. Comme Lenoir avait fait récemment séquestrer par la force, et d'accord avec les Anglais de Goudelour, un vaisseau suédois venu pour commercer dans l'Inde, Dupleix espérait qu'il y aurait là un prétexte pour son rappel. Le bruit courait aussi à Pondichéry que lui-même allait y revenir parce qu'il faisait réparer la maison de son jardin.

Certes, quoique moins désireux qu'en 1731 du poste de gouverneur, il eût été assez flatté d'un pareil avancement. Mais il ne tarda pas, s'il en avait eu quelque espérance, à être détrompé. Le *Saint-Pierre*, arrivant des îles le 8 juillet, apporta la nouvelle du remplacement de Lenoir par Dumas et de Dumas aux îles par La Bourdonnais : « Je ne suis du tout point étonné du premier, « écrit Dupleix (2), mais pour le second, les bras m'en sont tom- « bés. Il faut croire que la tête a tourné à la Compagnie ou bien « qu'elle veut perdre les îles. Il est assez fâcheux pour M. Lenoir « d'être relevé par le plus cruel de ses ennemis qu'il traita en face « de la Compagnie de fripon, offrant d'en donner la preuve.... « Bien des gens comptaient que je devais relever M. Lenoir. Je ne « l'ai jamais cru, de façon que cette nouvelle ne m'a pas surpris. « Je ne pouvais, du reste, quitter si vite ce pays sans apporter un « dérangement considérable à mes affaires particulières *qui*, *ma* « *foi*, *me touchent plus que l'honneur d'être gouverneur de Pondi-* « *chéry*, honneur qui ne date de rien, lorsque nous serons rendus « en Europe, où chacun rentrant dans sa coquille ne se fera distin- « guer qu'autant qu'il aura du bien. » Et il ajoutait ces mots où

(1) Ars., 4743, 11. Dupleix à Burat (son associé), chef à Cassimbazar, 26 mai. *Vincent* (*Aimable*) a touché à Cochin le 1er février ; *Aumont* (?) a touché à Cochin le 11 janvier ; *Diligent* à Surate et Bender ; *Quatre-Sœurs*, à Mangalore ; *Chandernagor*, à Mahé, 13 mars ; *Union*, à Mahé, 20 mars ; l'*Entreprenant* va à Mascate, deux vaisseaux aux Maldives, un vaisseau à Manille.

(2) Ars., 4743, 23. Dupleix à Burat, 4 août 1735.

Digitized by Google

se marque son dépit : « Au surplus, j'ai la consolation de voir que « l'on aurait été fâché de me perdre en ce pays. »

Il parle naturellement de l'événement à tous ses correspondants, mais à ses amis il laisse voir le fond de sa pensée et il semble qu'il ait été plus froissé de la nomination de La Bourdonnais que de celle de Dumas. Il fit d'assez bonne grâce son compliment à Dumas en le priant de lui garder la même amitié qu'il avait eue jusqu'à présent, mais il ajouta : « La nomination de M. de La Bour- « donnais à votre place m'a surpris ainsi que toute l'Inde (1). Dieu « veuille que la Compagnie n'ait point lieu de s'en repentir. La « vivacité et la pétulance du sujet me le font craindre. »

Il écrivit aussi au directeur Castanier qu'il avait appris avec assez de tranquillité la nomination de Dumas, bien qu'il eût quelques raisons de croire qu'il pouvait prétendre à ce poste, mais qu'il avait été infiniment étonné d'apprendre que La Bourdonnais en avait la survivance assurée, comme on pouvait le voir par les lettres qu'il écrivait à tout le monde (2).

C'était là le vrai motif de son ressentiment. Avec ses amis, il se gêne moins. Dans la lettre qu'il écrit à l'ancien major de Pondichéry La Farelle, sa pensée peu bienveillante apparaît sans ménagement : « Que direz-vous, écrit-il (3), de la nomination de La Bour- « donnais au gouvernement des deux îles? Il n'a rien épargné « pour obtenir ce poste, tout a été employé et il a, dit-on, beaucoup « d'obligation à son épouse. Je n'en crois rien, elle est trop bien « élevée pour avoir fait aucune bassesse, mais cependant, ce diable « de bruit ne vaut rien du tout. Tous les officiers des vaisseaux le « disent. Je ne sais si la Compagnie sera satisfaite de ce nouveau « gouverneur.... : vous le connaissez, je n'en dis point davan- « tage. »

Enfin il dit à Duvelaër (4) : « J'admire la modestie de La Bourdon-

(1) Ars., 4743, 36. Dupleix à Dumas, le 19 décembre 1735.

Il ne faut pas oublier que La Bourdonnais ne faisait plus partie du personnel de la Compagnie, étant passé au service des Portugais.

(2) Ars., 4743, 47. Dupleix à Castanier, 19 décembre 1735.

(3) Ars., 4743, 52. Dupleix à La Farelle, 19 décembre 1735.

(4) Directeur à Lorient. Ars., 4743, 56. Dupleix à Duvelaër, 19 décembre 1735.

Digitized by Google

« nais de s'être restreint au gouvernement des îles et je ne conçois « pas la Compagnie de s'être laissé leurrer par les fariboles de cet « évaporé. Que de belles promesses de part et d'autre ! Je l'ai tou- « jours dit : La Bourdonnais ira loin ou bien tombera dans le « néant, il ne peut y avoir de milieu chez lui. »

Mais des événements fâcheux détournèrent bientôt son attention vers des intérêts plus prochains.

Les nouvelles de son commerce avaient été d'abord assez favorables et même il calculait dès le mois de juillet que l'expédition de Manille donnerait 25 % de bénéfice (1). Or, il ne tarda pas à apprendre le naufrage de l'*Aimable*, sur lequel était embarqué Vincens. Ce vaisseau, parti de Djeddah au commencement de juin, se perdit deux jours après. « Vincens, Beaumont, Du Gayrosse, Lhos- « tis, avec soixante-dix autres personnes, eurent à peine le temps de « se sauver en chemise dans la chaloupe et le canot. Ils y furent « neuf jours à ne boire qu'une coupe à thé d'eau par jour et un « morceau de biscuit gros comme le pouce. Vincens, plus altéré « que les autres, buvait son urine et la trouvait, dit-il, bonne. Il a « beau me le persuader, je n'en crois rien du tout. Enfin, après « avoir souffert tout ce que l'on peut souffrir, ils sont arrivés à « Moka, où ils se sont distribués sur les différents vaisseaux que « nous avions d'ici et de Pondichéry. Chadeau (capitaine) avec « trente hommes sont restés ; il y a toutes les apparences qu'ils « sont submergés (2). »

Le navire rapportait en or une somme très considérable, plus de 500,000 roupies, dont on ne put sauver que 24,000 (3). Cette perte était des plus considérables pour Dupleix : « J'y suis fourré pour « une très grosse somme, écrit-il à son frère (4). Dieu soit béni, « je me soumets à sa sainte volonté et je ne perds point courage. » Au P. Turpin, jésuite, il disait : « Mes pertes ne m'ont point fait « murmurer contre la Providence; au contraire, je m'y suis sou- « mis plus que jamais et elle m'a donné la force et les moyens de

(1) Ars., 4743, 18. Dupleix à Dugud, son associé de Calcutta, 8 juillet 1735.
(2) Ars., 4743, 52. Dupleix à La Farelle, 19 décembre 1735. Ibid., 473, 26, 14 septembre 1735.
(3) Ars., 4743, 50. Dupleix à Hume (à Londres), 19 décembre 1735.
(4) Ars., 4743, 31. Dupleix à Bacquencourt, 9 novembre 1735.

Digitized by Google

« soutenir ces voyages que je mets sous sa haute protection, vous « priant de joindre vos prières pour en obtenir une meilleure « réussite que l'année passée (1). »

Cette résignation était méritoire, car la même campagne, il survint des accidents au *Chandernagor* et au *Diligent*, et l'*Union* dut hiverner à Mahé. Toutes ces pertes d'argent s'aggravèrent par les vols du capitaine des *Quatre-Sœurs*, que Dupleix donna ordre d'arrêter partout où on le trouverait. Tout cela avait jeté la consternation dans la colonie. Mais c'est lui qui était le plus touché : « Je puis vous « dire confidentiellement, écrit-il à Duvelaër, que sans cette perte, « je comptais aller planter des choux en France. Mon ambition est « médiocre, mais enfin que faire ? Je ne suis bon à rien en Europe. « Il faut donc faire en sorte de ne pas être obligé de rentrer en « apprentissage (2). »

C'est sans doute à ce moment que, pressé d'argent, il emprunta aux jésuites de Pondichéry sur sa maison de Chandernagor et vendit à Dumas son jardin de Pondichéry (3).

Il entreprit, pour l'année 1736, les mêmes voyages que l'année précédente. Il avait acheté deux nouveaux vaisseaux, ce qui lui en faisait sept en mer (4). A la date d'avril 1736, il en avait d'heureuses nouvelles : ceux de l'Inde étaient arrivés à destination, l'*Union* était à Pondichéry.

Mais le premier vaisseau de France lui apprit la mort de son père, alors âgé de soixante-seize ans ; le second, arrivé en septembre, celle de sa belle-sœur, Mme de Bacquencourt, de deux de ses neveux ; Bacquencourt lui-même, tempérament apoplectique, n'avait été sauvé que par une saignée.

Dupleix répondit à son frère que ces nouvelles l'avaient tellement accablé qu'il avait couru risque de la vie. Il est vrai qu'il était malade depuis trois mois d'une indigestion continuelle, l'estomac re-

(1) Ars., 4743, 40. Dupleix au P. Turpin, 19 décembre 1735.
(2) Ibid., 56. Dupleix à Duvelaër, 19 décembre 1735.
(3) Ars., 4743, 89. Dupleix à Dulaurens, 18 avril 1736.
(4) *Chandernagor*, chargé pour Djeddah ; la *Précaution*, nouveau vaisseau, pour Bassora ; le *Fortuné*, pour Goa ; la *Ressource*, autre nouveau vaisseau, pour les Manilles ; l'*Heureux* et le *Diligent*, pour Surate ; la *Naïade*, pour les Maldives (Ibid , 37. Dupleix à Dumas. Ibid., 43. Dupleix à Dulaurens, 19 décembre 1735).

Digitized by Google

fusant de fonctionner, avec un cours de ventre incessant. Heureusement cette indisposition cessa après quatre mois, grâce à la bonne constitution et à la façon de vivre du malade (1).

Nous voyons par cette lettre (2) à Bacquencourt qu'il comptait lui faire passer cette année 20,000 roupies, et que cette somme, jointe à ce qu'il avait déjà envoyé en France sous forme de marchandises et surtout de diamants, pouvait faire, y compris sa part de la succession paternelle, environ 200,000 livres d'argent comptant. Voici comment il avait fait parvenir en France cette petite fortune. Nous savons qu'en 1735, il avait fait envoyer par Sichterman, directeur hollandais, son ami, diverses marchandises à un correspondant, le sieur Pauw, marchand de vins à Amsterdam, qui se chargeait de les faire parvenir à Bacquencourt (3).

Pour les 20,000 roupies envoyées en 1736, Dupleix employa la même voie. C'était de la contrebande. « Je le prie, écrit-il à son « frère, de te donner son avis sur le transport desdites marchan- « dises en France, soit par mer, soit par terre. Tu verras laquelle « des deux voies est la plus convenable. Celle par mer me parait « la moins sujette à bien des inconvénients, puisque tu les pourras « faire venir dans un port où ton poste peut te procurer bien des « facilités que d'autres n'ont point. Le transport jusqu'au voisinage « de Paris serait facile et de là dans ton carrosse, jusque chez toi et « de là jusque chez Mme Laleu, qui a la pratique de toute la cour, « où ces effets peuvent se vendre très avantageusement. Profite des « avantages de ton poste sans cependant te compromettre en rien « du tout (4). »

Il n'envoyait que de belles choses, dignes de la curiosité des Parisiens. Il avait déjà envoyé des agates taillées que lui procurait son correspondant de Delhi, des bézoards et autres drogues précieuses. Pour le surplus des 20,000 roupies, il avait pris des ports permis à 25 % de bénéfice et envoyait de l'or.

Quoi que l'on puisse penser de cette contrebande où le fermier général se fait le complice du directeur de Bengale, pour frauder la

(1) Ars., 4744, 39. Dupleix à Martin, 16 décembre 1736.
(2) Ars., 4744, 19. Dupleix à son frère, 13 novembre 1736.
(3) Ars., 4743, 31. Dupleix à son frère, 9 novembre 1735.
(4) Ars., 4744, 19. Dupleix à son frère, 13 novembre 1736.

Digitized by Google

Compagnie et les fermes, on constate avec étonnement quel petit bénéfice Dupleix avait retiré de six années de commerce en somme heureux. Ainsi, depuis 1731, malgré une activité incessante, il n'avait pu envoyer en France qu'une somme assez inférieure à 200,000 fr. puisque, pour la parfaire, il compte encore la succession de son père. Il est certain qu'il devait dépenser beaucoup. Son frère le lui reprochait ; il répondait qu'il faisait aux autres le même sermon, ajoutant de faire comme il disait et non comme il faisait (1). Mais le chiffre des bénéfices réels n'en paraît pas moins assez faible, quand on considère les grands capitaux mis en mouvement tous les ans.

En 1737, Vincens ne fit pas le voyage de Djeddah. Il avait espéré que la Compagnie le nommerait second du comptoir de Pondichéry auprès de Dumas, avec lequel il était très lié (2). Mais lorsqu'il demanda à être réintégré, on le replaça à son ancien rang de conseiller. Il résolut alors de se rendre en France pour solliciter le poste de second à Chandernagor avec future succession. Dupleix le recommanda à M. de Fulvy, à Orry et à Castanier, vantant la capacité, l'aisance et la probité de son ami. Mais il semble bien qu'il n'espérait pas le voir réussir, à moins de se servir, comme il dit, des moyens des sieurs Dumas et La Bourdonnais (3).

Dupleix avait de bonnes raisons pour agir ainsi. Dans la lettre de janvier 1737, où il donne ces détails à son frère (4), il dit encore qu'aux 200,000 livres que Bacquencourt doit avoir à lui, il compte joindre, l'année qui vient (1737), 20,000 roupies de plus (5).

« Le surplus, je l'emporterai avec moi ou je le laisserai dans « l'Inde pour partir et peut-être forcément. Tu dois bien croire « qu'après avoir été dans un abîme d'affaires, il doit y avoir bien « des queues. Lorsque je prendrai le parti de me retirer, je ferai « pour ton petit fonds comme pour le mien. Tu peux compter sur

(1) Fr., 8980, 55. Dupleix à son frère, 23 novembre 1737.
(2) Ars., 4743, 34. Dupleix à Trémisot, 28 novembre 1735.
(3) Ars., 4744, 53. Dupleix à M. de Marquaysac, 10 janvier 1737.
(4) Ars., 4744, 66. 10 janvier 1737. Dupleix à son frère.
(5) Il semble que ce soit là le chiffre auquel il évalue son bénéfice net. Il faut ajouter qu'il devait dépenser beaucoup et qu'il avait des fonds dispersés dans son commerce.

Digitized by Google

« 25 % de bénéfice sur les 7,400 roupies que je t'ai intéressé dans « les divers commerces de terre (1). »

Dupleix pensait donc, en janvier 1737, à se retirer, et trouvait sa petite fortune suffisante. L'avenir qu'il pouvait espérer dans l'Inde lui paraissait médiocre et peu sûr. Il paraît que plusieurs directeurs avaient parlé à Bacquencourt de l'espérance et peut-être de la certitude que Dupleix pouvait avoir de succéder à Dumas : celui-ci avait communiqué ces bruits à son frère : « C'est de l'eau bénite de cour, « répond Dupleix ; ils ne sont point maîtres de faire ce qu'ils « veulent. Un valet de chambre ou, si tu veux, une drôlesse, en « fait plus qu'eux, et c'est par ce moyen que Dumas a obtenu le « gouvernement, faisant un présent de 30,000 livres au valet de « chambre du cardinal. La Bourdonnais s'est également servi du « même moyen. Pour en revenir à ce que t'ont dit les directeurs, « je n'en fais aucun compte. » Il avait cependant quelque ambition, puisqu'il avait prié son frère de demander pour lui le cordon de Saint-Lazare, mais il paraît qu'on avait fait des difficultés, et il ne voulait pas du cordon de Saint-Michel qu'on lui aurait donné facilement, parce qu'un nègre l'avait eu dans l'Inde (2).

La mort de son père avait pour le moment changé ses plans d'avenir. Il pensait ne plus rester dans l'Inde. Le vieillard ne lui laissait pourtant pas grand'chose : il avait fait un legs universel à son fils aîné, à charge de quelques dispositions en faveur de ses deux autres enfants. Bacquencourt, après avoir un moment pensé à le refuser, céda aux sollicitations des parents de sa première femme, et accepta, dans l'intérêt de ses enfants. Il écrivit à son frère une longue lettre d'explication, craignant peut-être qu'il n'en fût offensé.

Dupleix lui répondit dans des termes qui prouvent qu'il n'avait jamais dû attendre beaucoup de la succession paternelle : « Je

(1) Ainsi Bacquencourt n'avait pas prêté d'argent à son frère, ou très peu.

(2) Le nègre (Indien) était le fils du courtier de la Compagnie, Naynapa, que le gouverneur Hébert avait cruellement persécuté et fait condamner injustement. Le fils, Gourouapa, fit reviser le procès, et passé en France pour cela, il s'y convertit au christianisme et eut pour parrain le duc d'Orléans. Il reçut le cordon de Saint-Michel, fut courtier de la Compagnie et signa toujours : le chevalier Gourouapa.

Digitized by Google

« t'assure, disait-il, que je n'ai vu qu'avec peine que tu puisses « douter de mes sentiments à ton égard. Rends-moi, mon ami, « plus de justice, je te l'ai toujours rendue non comme mon aîné, « mais comme à un parfait homme et au plus tendre ami que j'ai « dans le monde. Si ma sœur (Mme Kerjean) paraît avoir des senti- « ments différents, je la désavoue. »

Le père avait compté comme avancement d'hoirie à Dupleix 1,375 livres payées au moment du départ de son fils pour l'Inde en 1721, à deux fournisseurs et à un certain Duvergier de Dax. Or, il avait touché tous les bénéfices du voyage aux Indes fait par son fils en 1716, et celui-ci, de 1713 à 1721, n'avait été que deux ans à sa charge. « Cela, dit Dupleix, m'a fait d'autant plus de peine que c'est « une marque certaine que le bon homme n'avait pas pour moi la « même tendresse que pour ses autres enfants, et je suis au déses- « poir qu'il soit mort dans des sentiments que je ne méritais point « en aucune façon. » Disons-le en passant, cela prouve évidemment que Dupleix n'a reçu aucune aide pécuniaire de son père, comme l'un de ses récents historiens a cru pouvoir l'affirmer (1).

Dupleix envoya une procuration générale à son frère pour le représenter au partage et régler tous ses intérêts. Sa part se composait de créances assez douteuses, de contrats de rentes sur les tailles, de deniers comptants et des deux terres ou métairies de la Bruyère et des Gardes. Dupleix le priait d'affermer ou de faire valoir la première et d'abandonner le revenu des Gardes à leurs tantes, sous condition d'entretenir les maisons, supposé qu'il y en eût quelqu'une qui valût cet entretien. Pour l'argent, Bacquencourt le joindrait à celui qu'il avait déjà reçu de l'Inde.

Dupleix n'a donc pas eu dans la succession de son père une part qui vaille la peine d'en parler, et il la traite comme telle. Pourtant, malgré les pertes considérables qu'il avait faites en 1735, il eût quitté l'Inde en 1737, il eût associé sa fortune à celle de son frère, ne faisant avec lui qu'une maison. Les conseils de Bacquencourt et l'envie où lui-même était de faire en France une certaine figure, le décidèrent à rester au Bengale jusqu'en janvier 1739. Mais pour liquider les fonds qu'il était obligé de laisser derrière lui, engagés

(1) Tib. Hamont, *Dupleix*, chap. Ier.

Digitized by Google

dans ses entreprises, il lui fallait un homme de confiance et un ami. C'est le motif pour lequel il pria son frère de remuer ciel et terre pour faire obtenir à Vincens le poste de second et l'expectative de la direction. Comme cela, il pourrait garder le gouvernement jusqu'à l'heure où Vincens, revenant de France, le remplacerait, c'est-à-dire jusqu'en janvier 1739. Mais comme il avait demandé à la Compagnie d'ériger le conseil de Chandernagor en conseil supérieur, au cas où sa demande lui serait accordée, il resterait par convenance un an de plus, jusqu'au 1er janvier 1740. Vincens était naturellement au courant de ce projet, il était dans l'intention de se servir des mêmes moyens que Dumas et La Bourdonnais avaient mis en usage; mais il craignait l'opposition de Lenoir et du vieil Hardancourt, qui protégeait pour ce poste le conseiller d'Herviliers, mari d'une de ses nièces.

Nous avons donc, à cette date de janvier 1737, un état de la fortune acquise par Dupleix et l'exposé de ses projets. Cette fortune est modeste et déjà transférée en France. Les desseins ne sont ni d'un ambitieux ni d'un politique, mais d'un homme aux goûts médiocres, aimant sa famille et son pays. Il n'y a pas un mot dans les lettres de Dupleix qui permette de lui supposer d'autres idées. « Dieu veuille me faire la grâce de te rejoindre après une aussi « longue absence et dans un état à pouvoir te faire honneur. Je « désire ce moment de toutes mes forces, et ce ne sera jamais assez « tôt suivant les vrais sentiments de mon cœur ! » Ces mots d'une lettre à Bacquencourt résument toutes ses ambitions.

Les pertes considérables, si considérables qu'il n'ose les avouer, qu'il avait faites en 1735 dans le naufrage de l'*Aimable* et sur le voyage de l'*Entreprenant* à Mascate (1) n'étaient pas réparées encore, bien que l'année 1736 eût laissé des bénéfices (2).

Mais l'année 1737 ne fut pas heureuse. Le *Chandernagor*, à peine sorti du Gange, fut saisi par un gros temps et contraint de rentrer(3). Du 11 au 12 septembre, une tempête effroyable éclata sur les bouches du fleuve. Plusieurs vaisseaux français, surpris en rivière,

(1) Fr., 8980, 5. A Trémisot, 6 juin 1737.
(2) Le vaisseau de Manille donna, en 1736, 56 °/₀ de bénéfice.
(3) Fr., 8980, 31. Dupleix à Dumas, 30 août 1737.

Digitized by Google

furent jetés à la côte, mais un seul fut perdu avec la moitié de l'équipage. Sur vingt-deux vaisseaux anglais qui étaient à Calcutta, on n'en sauva que trois. Outre cette perte, la ville de Calcutta fut détruite : églises, maisons, paillottes, tout fut abattu. La rivière avait surmonté les terres de quinze pieds et noyé 50,000 personnes, avec une quantité innombrable de bestiaux. Les navires français furent remis à flot, mais les envois, dans ces conjonctures, furent moindres que de coutume.

En même temps que des déboires dans son commerce, Dupleix avait eu des sujets de mécontentement et des froissements d'amour-propre du fait de la Compagnie : ils sont trop caractéristiques, malgré leur peu d'importance apparente, ponr ne pas être brièvement exposés.

Il avait fait beaucoup pour le commerce de la Compagnie en même temps que pour le sien, et le crédit qu'il avait auprès d'elle ne lui semblait pas digne de ses services. Il est constant que ses propositions n'avaient pas beaucoup de succès. Un jour, outré des exactions des officiers maures qui arrêtaient les barques pour les relâcher après rançon, il avait écrit aux directeurs qu'il fallait se résoudre à tout souffrir ou à tirer raison de ces avanies, que trois vaisseaux bien armés et trois cents hommes suffiraient pour mettre tout le pays à contribution (1); la Compagnie avait répondu assez raisonnablement, il faut l'avouer, que deux compagnies d'infanterie ne pourraient venir à bout des forces du nabab et qu'il fallait se borner aux voies de négociation (2).

D'ailleurs, il ne revint plus sur ce sujet. Il avait proposé de faire frapper en roupies, à la monnaie de Moxoudabad, les matières d'argent qu'apportaient les vaisseaux. La Compagnie parut approuver la proposition, puis, craignant de voir ses fonds confisqués par le nabab, comme cela était arrivé aux Hollandais, elle maintint l'ancienne habitude, qui était de remettre directement les lingots aux marchands. On l'avait fort approuvé d'avoir rétabli en 1734 les comptoirs de Cassimbazar et de Patna. Mais la seule récompense qu'il avait reçue pour son zèle était une gratification de 100 pistoles

(1) Fr., 8979, 73. Dupleix aux directeurs, 30 novembre 1732.
(2) C² 26, 33. Ordres pour l'Inde, 2 avril 1734.

Digitized by Google

en 1735, qu'il refusa de toucher, la trouvant mesquine : « Je « remercie la Compagnie, écrivit-il aux directeurs (1), de la gratifi- « cation de 100 pistoles qu'elle a eu la bonté de m'accorder, c'est « toujours une marque de sa bienveillance, mais.... je croyais mé- « riter autre chose. Je m'arrête et je crains d'en trop dire. Il est « cependant à propos de vous dire que je n'ai point reçu cette gra- « tification. Il est vrai que si elle eût été passée en augmentation « d'appointements, je l'eusse acceptée avec plaisir. »

Cette lettre n'était pas encore parvenue en France lorsque les directeurs lui renouvelèrent, par délibération du 23 mars 1736, la même gratification (2).

Bien qu'il fût spécifié que c'était pour une année seulement, la Compagnie montrait une certaine bonne volonté, d'autant plus que sur les plaintes de Dupleix, qui se trouvait trop peu payé, elle avait (probablement en 1733) augmenté ses appointements réguliers de 100 pistoles (3). Mais il était difficile à satisfaire.

« L'ingrate Compagnie, écrivait-il, a cru faire beaucoup en aug- « mentant mes appointements de 100 pistoles et en me donnant « deux gratifications de même somme. Une gratification de « 100 pistoles est la récompense de tout, c'est le remède à tous « maux et il faut encore que je la remercie comme si j'avais lieu « d'être bien content (4). »

Il avait pensé, au fond, que les directeurs la lui allouaient pour le consoler de la nomination de Dumas et son refus avait eu pour motif le mécontentement et l'amour-propre blessé. Mais les années suivantes il se la fit payer et sut bien se plaindre qu'elle ne fût pas annuelle (5).

Le principe de toutes ses récriminations est un orgueil, justifié peut-être pour nous, mais qui pouvait l'être moins pour les contemporains. Il était d'une susceptibilité maladive. En 1732, il se plaint du ton affecté par le conseil supérieur dans sa correspon-

(1) Ars., 4743, 44. 19 décembre 1735.

(2) Extrait du registre général des délibérations de la Compagnie, 23 mars 1736. Col. C² 27, 5. Elle lui fut continuée chaque année.

(3) Fr., 8980, 55. Dupleix à son frère, 23 novembre 1737.

(4) Ibid.

(5) Fr., 8980, 55. Dupleix à son frère, le 23 novembre 1737.

Digitized by Google

dance avec celui de Chandernagor : « Quoique la Compagnie pré-
« tende que nous leur soyons subordonnés, ce n'est pas pour être
« traités d'une façon basse et comme leurs domestiques. J'aime-
« rais mieux tout quitter, si telle était l'intention de la Compa-
« gnie (1). »

La Compagnie se fit représenter les lettres, et vu les termes peu mesurés qui y étaient employés, elle enjoignit aux conseillers de Pondichéry de traiter à l'avenir les conseils subordonnés avec plus de ménagement. Peu satisfait de cette réparation, Dupleix essaya d'obtenir que son conseil fût érigé en conseil supérieur et indépendant. On venait de le faire pour celui de l'île de France, bien qu'il y en eût un à Bourbon ; or, La Bourdonnais, gouverneur des îles, était, on le sait, un rival redouté pour la succession de Dumas. Aussi Dupleix trouva-t-il beaucoup de raisons pour obtenir la même faveur ; mais pour bonnes qu'elles fussent, elles ne persuadèrent pas la Compagnie, qui, dans sa lettre du 17 mai 1737, confirma la suprématie du conseil de Pondichéry (2). Pour combler ses ennuis, la même lettre lui annonçait que Vincens, dont la Compagnie ignorait le départ pour la France, était purement et simplement rayé des cadres où il avait été replacé en 1735 comme conseiller à Pondichéry.

Aussi Dupleix est-il, à cette époque, franchement mécontent, et ses lettres nous marquent en traits décisifs cet état d'esprit qui altéra un moment ses relations avec Dumas, dont la forme au moins était amicale. Il craignait que Lenoir, arrivé en France, ne le fît relever de son poste et remplacer par Dirois ; c'est une occasion qu'il ne perd pas de dire du mal de ce dernier, « l'homme le plus capable
« de ruiner cette colonie, haï de tous les employés. C'est déshо-
« norer la nation que de mettre en place de pareils sujets (3). »

Il prétendait, par une contradiction singulière, s'embarrasser peu

(1) Fr., 8979, 79. Dupleix à Hardancourt, 30 novembre 1732.

(2) C² 27, 131. Extrait du registre général des délibérations de la Compagnie, 17 mai 1737.

(3) Fr., 8980, 55. Le 26 novembre, deux jours après, Dupleix écrivait à son ami Duvelaër, directeur à Lorient : J'ai des obligations infinies à la Compagnie d'avoir désigné M. Dirois pour mon successeur. Je ne pouvais rien souhaiter de plus flatteur.

Digitized by Google

du gouvernement de Pondichéry et vouloir se mettre en état de le refuser, en même temps qu'il reprochait à son frère de ne pas le lui avoir fait obtenir. Il se croyait lui-même très impatient de revoir son pays. Il n'attendait, à l'en croire, que la réussite du projet de Vincens pour quitter l'Inde. Cependant, son frère lui ayant conseillé de ne pas abandonner le service brusquement, sans congé et sans raison, de peur de mécontenter le ministre, il était résolu à prendre quelques ménagements, bien que le refus du cordon de Saint-Lazare, le maintien de la suprématie du conseil supérieur de Pondichéry et le peu de générosité de la Compagnie l'eussent profondément blessé; mais ses projets de départ semblaient sérieux. Il calculait que son frère aurait à lui, avec les fonds qu'il enverrait en 1737, à peu près 230,000 livres; sur ces fonds, il devait acheter une charge de secrétaire du roi, ou plutôt il devait tenter d'obtenir des lettres de noblesse : « Ne pourrais-tu faire agir Plutus pour en ve-« nir à bout? lui écrit-il. Pourquoi ne t'en pas servir, puisque « c'est la route ordinaire? »

Lui qui condamne volontiers Dumas et La Bourdonnais pour avoir acheté leur charge, agit ici comme eux; mais on a déjà vu qu'il ne craint pas de se contredire. Il eut un moment le dessein de revenir par terre et fit prendre par Aumont à Bassora des renseignements sur la route des caravanes. Il se flattait de pouvoir visiter en passant l'Italie. Vains projets que nul avenir ne devait réaliser !

Il fit passer en France, à la fin de l'année 1737, une certaine quantité de topazes qu'il évaluait lui-même à 12,000 roupies, prix d'achat. Ces objets étaient de la contrebande, ce qui n'empêchait pas Dupleix de les confier aux capitaines et de les adresser à Duvelaër, directeur de Lorient, obligé par sa charge de réprimer la fraude, outre cela, il envoyait en billets de diverses personnes, une somme d'environ 17,000 roupies, soit au total pour cet envoi de 1737, 29,000 roupies (1). Les profits étaient modestes, mais il avait perdu cette année son ami et subrécargue ordinaire pour Bassora, M. Aumont, mort dans cette ville où il avait conduit un vaisseau. L'aîné des Kerjean, neveu de Dupleix (qui depuis plusieurs années

(1) Fr., 8980, 59, 91, 96. Dupleix à son frère, novembre 1737 et janvier 1738.

Digitized by Google

était venu joindre son oncle, avec un cousin de la maison de Massac), y resta seul chargé de 250,000 roupies de marchandises, mais il mourut lui-même quelque temps après (1), au grand embarras des propriétaires de ces cargaisons. Un métis portugais géra leurs intérêts pendant six mois, puis Dupleix y envoya le capitaine Perdiguier.

Il paraît que l'année suivante 1738, le commerce fut très mauvais au Bengale. C'était le temps de l'invasion de Nadir-Chah. Dupleix dut garder à Chandernagor pour plus de 200,000 roupies de marchandises invendues. Il fut dans la nécessité de recourir au banyan Fatechem de Patna, pour obtenir 50 à 60,000 roupies. Mais Fatechem refusa en raison des banqueroutes qu'on lui avait faites et Dupleix fut contraint d'insister vivement auprès de l'Indien pour obtenir ce prêt. Précisément alors que ses affaires allaient mal, Dumas recevait le cordon de Saint-Michel et des lettres de noblesse ; pour combler son ennui, La Bourdonnais, qui considérait le commerce d'Afrique comme un monopole de l'île de France, se plaignait à Paris que Dupleix eût envoyé un brigantin à Anjouan et à Mozambique ; la Compagnie interdit alors les voyages d'Afrique au gouverneur de Bengale, et ceux de l'Inde au gouverneur de Maurice (2). Or, La Bourdonnais avait accusé Dupleix d'avoir abusé d'un mémoire sur le commerce de ces régions qu'il lui avait envoyé sous le sceau du secret, et dans des termes tels, que trois conseillers de l'île de France refusèrent de les contresigner. Ainsi naissait entre ces deux hommes une antipathie dont on verra les suites funestes.

Cependant au milieu de ces soucis Dupleix ne négligeait rien pour obtenir les distinctions qu'il ambitionnait : il écrivait à Paris, rappelant à la Compagnie ses longs services avec quelque emphase : « Voilà donc à quoi ont abouti dix-huit années d'un travail « consécutif soutenu d'un zèle inaltérable, de services essentiels ! « Voilà donc la récompense que je reçois de ces services indubita- « bles.... Je vous avoue que je suis au désespoir d'être forcé de

(1) Fr., 8980, 91. Dupleix à son frère, 10 janvier 1738. Ibid., 125. Dupleix à Dumas, 21 avril 1738. Kerjean mourut à Bassora en octobre 1737.

(2) Dupleix y avait risqué 20,000 roupies. Dans une lettre à Dumas, il parle de 60,000 roupies.

Digitized by Google

« vous rappeler ce que j'ai fait pour la Compagnie et la nation et « ce que je fais encore tous les jours.... Il est vrai qu'une raison « doit m'y engager. C'est que je n'ai personne dans la Compagnie « qui s'intéresse assez à ce qui me touche pour relever et faire « valoir mes services dans l'occasion. L'on ne fait que trop voir « qu'on les oublie. Je ne puis espérer de secours des employés ré- « pandus dans l'Inde. Les premiers, mes émules, me portent envie, « la preuve en est visible et quelques-uns souhaiteraient que je « leur laissasse la place libre. Je n'ai donc rien à attendre que de « votre bonté, c'est à elle que je m'adresse, c'est à elle que je veux « faire les détails suivants : Je ne m'étendrai pas sur le temps que « j'ai resté à Pondichéry pendant neuf ans.... Personne n'ignore la « situation dans laquelle j'ai trouvé ce comptoir-ci et cette colonie « négligée depuis quarante ans et de laquelle on n'avait su tirer « aucun avantage. Quels soins, quelles veilles, quels risques n'ai- « je pas encourus pour la rendre digne de la jalousie des Anglais « et des Hollandais qui avaient pour elle auparavant un mépris des « plus parfaits ! Quand y auraient-ils vu vingt vaisseaux mouillés « et expédiés dans l'espace chaque année de deux mois ? Quelles « quantités d'ouvriers de toute espèce n'y sont pas attirés ! J'ai « cette année (1738) trouvé le moyen d'y abattre quatre vaisseaux « ensemble. Je doute que l'on puisse en Europe, dans quelqu'un de « nos ports, fournir le monde nécessaire en même temps à la ca- « rène de quatre vaisseaux. Les magasins sont fournis de tout le « nécessaire à tous les équipements, et au lieu d'aller chercher « comme autrefois chez l'étranger, j'ai la consolation de les voir « venir chercher ici très souvent. Ce mouvement si considérable « augmente de même les revenus des aldées. La Compagnie autre- « fois tirait tout au plus 5 à 6,000 roupies (1) net et quitte. Son « revenu est à présent de quinze mille cinq cents. Cette augmen- « tation est une marque certaine de celle des habitants de la colo- « nie (2). Elle doit même être considérable puisque les revenus ont

(1) 9,000 à 10,000 d'après Lenoir et Desboisclairs en 1727 (C² 74).

(2) Nous n'avons pas trouvé le chiffre de la population de Chandernagor sous le gouvernement de Dupleix. Un mémoire de 1747, déjà cité, suppose vaguement l'existence de 100,000 regnicoles. En 1755, un dénombrement officiel donne 26,815 personnes et 6,390 maisons, aldées comprises (Col., C² 88, 164).

Digitized by Google

« presque triplé. Les Arméniens, les Grecs, les Arabes, les Per-
« sans, les Indiens viennent volontiers apporter leurs marchandi-
« ses dans nos vaisseaux qui vont dans les divers endroits de
« l'Inde. J'ai tiré dans des années jusqu'à 70,000 roupies de
« fret (1). Ce n'a pu être un petit travail que de leur faire changer
« le seul chemin qu'ils connaissaient autrefois. Celui que je leur
« ai ouvert est si connu et si facile que j'ai depuis plusieurs années
« la satisfaction d'apprendre que l'on affiche à Calcutta des défen-
« ses à tous ceux de ces étrangers qui en sont de rien mettre sur
« nos vaisseaux. »

Remarquons en passant que Dupleix ne parle que de vingt vais seaux qui abordent chaque année à Chandernagor et, sans la fixer, d'une augmentation de la population. Nous sommes loin des soixante-douze vaisseaux et des dix mille maisons qui s'y seraient bâties comme l'a dit, sans le contrôler, un des historiens de Dupleix (2).

Dupleix rappelle ensuite que ses prédécesseurs étaient livrés à l'avarice la plus crasse, à l'ivrognerie, aux sentiments les plus bas, à mille excès aussi préjudiciables à la santé qu'à l'honneur. Il assure que le contraire se voit maintenant dans la colonie : ce résultat n'a pu être atteint sans grandes dépenses de sa part et sans une attention particulière à réprimer un grand nombre de mauvaises habitudes, causes de tout le mal.

« Toujours l'esprit tendu vers le bien de votre service et celui
« de la nation, je n'ai encore laissé échapper aucune occasion qui
« pût me conduire à mon but ordinaire. Ce sera à moi que la Com-
« pagnie aura l'obligation du rétablissement du commerce de Perse.

« La nation me doit l'honneur d'avoir été le premier Français
« qui ait fait paraître le pavillon de la nation à Djeddah. C'est à
« moi à qui la Compagnie a l'obligation d'avoir la soie à 50 %

(1) Probablement il faut lire 700,000. Il chargeait huit à dix vaisseaux.

(2) Tib. Hamont, *Dupleix*, chap. Ier. Ajoutons qu'il avait fait agrandir l'hôpital où il y avait deux chirurgiens, en y adjoignant une maison achetée 2,500 roupies et deux salles nouvellement construites. En 1739, il y arriva un médecin botaniste recommandé par l'Académie des sciences, nommé Binot, qui était fort habile au dire de Dupleix. La chapelle de la Loge avait été érigée en église paroissiale par mandement de l'évêque de San-Thomé sous l'invocation de saint Louis.

Digitized by Google

« meilleur marché et de plus belle qualité ; c'est encore à moi « qu'elle doit une plus grande diminution sur le salpêtre, qui est « une des bonnes suites du comptoir de Patna. C'est sous ma régie « que les plus fortes et les plus belles cargaisons ont été faites. « C'est encore à moi que la Compagnie a l'obligation de l'idée de « faire fabriquer ses matières en roupies arcattes et d'avoir su « donner cours à ces mêmes roupies. Je rougis en vérité de vous « rappeler, Messieurs, tout ce que j'ai fait, ma modestie ne peut « s'accommoder de ce récit, mais je ne pouvais me le refuser après « l'oubli qu'il semble qu'on fait de moi en France. N'est-ce pas, « Messieurs, me donner à entendre que l'on n'est pas content de « mes services, que de ne m'avoir pas traité comme M. Dumas (1) ? »

Voilà donc enfin le motif de ce long panégyrique personnel !

Dumas étant encore jeune et devant conserver longtemps, selon toute apparence, le poste de gouverneur général, il demandait sans délai les mêmes distinctions que lui, n'estimant pas possible qu'on pût les lui refuser. Il croyait les mériter et ne les mériterait jamais mieux, car il ne lui resterait rien à faire à Pondichéry après Lenoir et Dumas : « Quand même je serais à Pondichéry, dit-il, je « me trouverais trop heureux de soutenir les choses sur le pied « où ils les ont mises. *Tout y est réglé, tout y est fait, je ne vois « plus d'avantage considérable à y procurer à la Compagnie.* »

Il est évident qu'il n'avait pas, à cette époque, la moindre idée de ce qu'il y ferait plus tard. Il concluait de tout cela qu'il fallait le récompenser tout de suite. « Je ne prétends pas à trouver à redire « aux grâces que M. Dumas vient de recevoir : elles sont fondées « sur les services qu'il a rendus. Ne puis-je pas, sans tropde pré- « somption, dire que les miens ne cèdent pas aux siens, l'emportent « même ? » Et, entraîné par la passion, il ajoutait avec une exagé- ration d'expressions dont il est coutumier : « La récompense ne « peut être reculée sans me déshonorer.... Ajoutez, s'il vous plaît, « que né d'une famille qui de temps immémorial s'est soutenue avec « honneur, fils et frère de directeurs, j'avais plus de droits d'y aspi- « rer que tout autre (2). »

(1) Fr., 8981, 20. Dupleix à la Compagnie, 25 novembre 1738.
(2) Ibid. Dupleix à la Compagnie, 25 novembre 1738.

Digitized by Google

Quels pouvaient être les sentiments des directeurs et du contrôleur général en recevant de pareilles sommations ? Quels que fussent les mérites réels de Dupleix et ses services, ils ne lui donnaient pas le droit d'exiger la même récompense que Dumas, son supérieur, sous le prétexte que Dumas n'avait rien fait de plus que lui. Le ton même de la supplique, l'infatuation presque naïve qu'elle traduit, ne pouvaient que confirmer le ministre et les directeurs dans cette idée où ils devaient être que Dupleix était aussi ambitieux et passionné, aussi inquiet et jaloux qu'il était actif et intelligent. Quand on a suivi pas à pas son travail depuis son arrivée à Chandernagor, on doit bien se dire que c'était surtout pour lui qu'il travaillait et que si la Compagnie bénéficiait de son activité et des relations qu'il s'était faites, c'était en seconde ligne seulement. Il y avait bien du vrai dans cette assertion de quelques envieux, que c'était surtout pour son propre commerce qu'il avait rétabli le comptoir de Patna.

Il se résolut alors à ne retourner en France qu'après avoir obtenu une réponse aux demandes qu'il venait de faire. Si on lui répondait par un refus, il prendrait son congé ; si on lui accordait la noblesse et la croix de Saint-Michel, il prétexterait, pour partir, le mauvais air de Bengale et l'état de sa santé. En attendant il allait travailler à ramasser ses fonds, liquider ses affaires pour être en état de prendre un parti : « Il est convenable que je n'oublie pas les « trois quarts de mon bien. Les procureurs que nous chargeons « de nos affaires ne les terminent jamais aussi bien que nous-« mêmes. Les mauvais voyages de l'Inde depuis deux ans m'occa-« sionnent la bien dure nécessité de reculer mon départ. Je serais « forcé de rester ici malgré moi un an si la Compagnie prenait le « parti de me remercier. Je n'ai jamais été si embarrassé. J'ai plus « de 400,000 roupies dehors (1). Le défaut d'une somme aussi con-« sidérable m'oblige à des emprunts dont je paie des intérêts « exorbitants qui m'emportent tout le bénéfice que je puis faire. « Enfin, mon cher ami, ma situation n'est point gracieuse. »

(1) Voilà le chiffre probable de ce que Dupleix avait gagné, en admettant que les 400,000 roupies dont il parle soient à lui et non empruntées. Ajoutons les 250,000 livres ou environ qu'il a fait passer en France. Cela fait 1,250,000 l. en 1739.

Digitized by Google

Ainsi, vers la fin de 1738, Dupleix demandait à la Compagnie de lui faire avoir des lettres de noblesse et, quel que fût le succès de sa démarche, il se préparait à revenir en Europe quand il aurait liquidé ses affaires. Le mauvais succès de son commerce, dans les deux dernières années, le retardait; mais sa détermination était arrêtée. Il parlait à ses amis de son prochain départ comme d'une chose résolue. Sa carrière pouvait donc se terminer en 1740 après fortune faite dans l'Inde et l'obtention de lettres de noblesse, à peu près comme se termina celle de Dumas.

Mais des malheurs commerciaux allaient reculer ce départ projeté depuis si longtemps et le maintenir en ces contrées où l'attendaient encore tant de traverses et tant de gloire. L'année 1739 fut une année de désastres. A la fin de 1738, rien n'était revenu de Bassora. Le sieur de la Gatinais, parti avec le *Petit-Heureux* pour Mozambique afin de relever la cargaison et les produits de la *Naïade* condamnée, n'était pas revenu, non plus que le vaisseau de Malacca. Dupleix attendait encore pour mars 1739 le vaisseau de Manille. Il put faire partir trois vaisseaux dans le courant de janvier; mais il avait 60,000 roupies immobilisées dans l'affaire de Mozambique (1); il avait été volé par trois négociants anglais qui lui avaient vendu quatre-vingt-sept caisses d'opium dont le poids était faux et la qualité inférieure, de sorte qu'il y perdit 18,000 roupies. Manquant d'argent, il ne savait comment se tirer de ses engagements. Le vaisseau *l'Heureux* avait apporté de Surate pour 60,000 roupies de traites et Dupleix, après avoir craint de ne pouvoir les payer, ne s'était tiré d'affaire qu'à grand'peine et après bien de l'inquiétude (2). En mars 1739 un grand malheur arriva : la flottille de Patna fit naufrage dans le Gange. Il y perdit beaucoup et dut écrire à Groiselle, chef de Patna, de faire patienter les créanciers; car il était dans l'impossibilité de les payer avant l'arrivée de ses vaisseaux. Il était même fort embarrassé pour la dépense journalière de Chandernagor (3).

Enfin le vaisseau *la Concorde* arriva de Malacca : « On ne pouvait

(1) Fr., 8982, 19 Dupleix à Dumas, 17 janvier 1739. Il dit à la Compagnie 7,000 à 8,000.

(2) Ibid.

(3) Fr., 8982, 57. Dupleix à Groiselle, 3 avril 1739.

Digitized by Google

« pas, dit Dupleix, faire un plus mauvais voyage : le subrécargue « était la plus grande bête qui fût au monde. » La guerre que Nader-Chah faisait dans l'Inde paralysait les ventes au Bengale. A Dumas qui se plaignait qu'on ne lui eût point vendu une cargaison de poivre qu'il y avait envoyée, Dupleix répondait que lui-même avait encore pour 150,000 roupies de coton en magasin, depuis juin 1738. Il n'y avait que La Bourdonnais qui fût heureux : 1,100 piastres de cauris vendus au Bengale par Dupleix avaient donné 14,143 roupies. Aussi, sur ce beau bénéfice, Dupleix avait pris une commission de 5 °/₀ ; car il en voulait à La Bourdonnais d'exploiter ce commerce de cauris de Mozambique dont la découverte lui appartenait et dont il n'avait encore rien tiré. Parmi ces déboires, Dupleix poussait une entreprise nouvelle qu'il avait annoncée à M. Orry, mais qu'il gardait secrète pour tout le monde dans l'Inde. Il s'agissait de l'Assam. « Le pays, disait-il, est grand et vaste, touchant du côté de l'est à la Chine, ayant au sud les royaumes d'Arracan, d'Acca et de Siam, confinant au nord au Grand et Petit-Thibet, à l'ouest au Bengale. On y trouve beaucoup d'or, d'opium et de poivre (1). » L'affaire était montée par Dupleix, d'accord avec le directeur hollandais Sichterman et le sieur Éliot, de Calcutta, qui paraît en avoir été l'initiateur. Les chefs de l'expédition, un employé de la Compagnie anglaise nommé Mill et un Hollandais, nommé Goodingt, étaient à Assam en février 1739. Mill revint au Bengale et emporta 80,000 l. de marchandises, surtout des bijoux, des diamants et des topazes. Il devait avoir le tiers du bénéfice de l'entreprise, et Goodingt 15 °/₀ de ce tiers. Dupleix demandait à ces agents de lui envoyer des curiosités, des dents d'éléphant, des cornes de rhinocéros. Il avait établi des relais de patimars (messagers à pied), pour avoir des nouvelles. Il envoyait un cheval pour être présenté au roi d'Assam. Les convois se faisaient partie par eau, par Cassimbazar et Dacca, partie par terre. Il avait chargé Goodingt et son compagnon Mathews de demander au roi une permission pour la nation française de trafiquer dans le pays, ce qui déplaisait à l'Anglais Mill. Mais des difficultés se produisirent. Les bateaux furent arrêtés sur le fleuve par les Maures, il fallut payer

(1) Fr., 8981, 56. Dupleix à Orry, 5 janvier 1739.

Digitized by Google

pour passer ; l'Assam était pauvre et Goodingt écrivait que Mill apportait trop de marchandises pour le pays.

Dupleix n'avait pas beaucoup de confiance dans la réussite : « je suis comme saint Thomas, » écrivait-il à Éliot.

On n'eut de nouvelles de Mill et de ses compagnons qu'en novembre 1739, et les intéressés étaient dans une terrible inquiétude. Puis quatre mois passèrent encore sans nouvelles ; de mauvais bruits couraient sur la mission et les inquiétudes se renouvelèrent. Enfin, en mars 1740, des lettres de Mathews apprirent à Dupleix que tous étaient vivants et en bonne santé, mais le commerce n'avait pas réussi. Il n'en fut pas surpris ; il n'avait pas cru aux merveilles qu'on débitait sur ce pays. L'affaire fut abandonnée (1). Dans les conjonctures où se trouvait Dupleix, l'incident, au moins, montre un esprit d'entreprise que rien ne décourageait, et certes, à cette époque, il eût été excusable de perdre confiance et de désespérer de l'avenir. Un des vaisseaux d'Europe, le *Philibert*, n'ayant pu toucher à Pondichéry à cause des vents d'ouest, gagna le Gange ; mais n'ayant trouvé à Balassor qu'un bot anglais, il se fit piloter par lui et périt avec les 1,200,000 roupies qu'il portait (2). Peu après ce malheur, un certain nombre d'employés, Guillaudeu le jeune, Barthélemy, Weymarc, teneur de livres, et Ravet, répandirent le bruit que Dupleix s'était approprié le reliquat des fonds venus de France en 1738, avec la complicité des sieurs Renault et Saint-Paul, gardes-magasins. Il s'agissait d'une somme de 84,000 roupies que le bilan, dressé au départ des vaisseaux, faisait ressortir par erreur comme excédent liquide. Le bruit prenait assez de consistance pour qu'on en écrivît à Pondichéry et à Cassimbazar.

Dupleix, irrité, réunit tous les employés à la loge, reprit devant eux le bilan article par article et démontra, la plume à la main, les erreurs faites par ses calomniateurs. Une délibération le constata, qu'ils furent obligés de signer. Entre temps, Dupleix avait fait remarquer que le bilan était taché de vin en plusieurs endroits, ayant été porté et examiné, portes fermées et le verre en main, soit chez

(1) Sur cette affaire d'Assam, Fr., 8982, 66, 74, 75, 92, 107, 136, 143, 242. Correspondance de Dupleix avec ses agents en Assam, du 11 mai 1739 au 8 mars 1740.

(2) Fr., 8982. Dupleix à Mill, 8 juillet 1739.

Digitized by Google

Guillaudeu, soit chez le cabaretier Lafonde. Dupleix, en racontant l'affaire à la Compagnie, lui demanda justice de cette calomnie, déclarant que « si elle en conservait les crapuleux auteurs à son « service, lui-même n'y pourrait demeurer (1). » La Compagnie en révoqua trois.

Ses affaires personnelles allaient de plus en plus mal. Son frère sollicitait depuis longtemps pour lui le cordon de Saint-Lazare et, dans une conversation avec le contrôleur général, avait cru, comme dit Dupleix, *en voir une faible lueur*. Mais celui-ci doutait de la réussite, « car je crains, lui écrivait-il, qu'on ne t'oppose l'affaire du coquin, laquelle jusqu'à présent a mis obstacle à ce que tu as entrepris pour moi. Je remarque avec chagrin qu'elle t'a toujours été jetée au nez lorsqu'il a été question de moi ; elle m'a fait plus de tort qu'à tout le reste de la famille (2). » Sa demande fut en effet repoussée, une lettre postérieure nous l'apprend (3). Les échecs commerciaux lui furent encore plus sensibles, car l'année 1739 le ruina presque complètement.

Il avait appris, vers la mi-juin 1739, que le vaisseau *le Balocopal*, venant de Manille, et richement chargé, avait quitté Madras le 5 juin; il l'attendait très prochainement. Il attendait aussi de Mozambique le *Petit-Heureux*, capitaine La Gatinais, qui rapportait plus de 60,000 roupies (4). Le 5 août, l'on n'en avait pas de nouvelles et Dupleix était d'autant plus inquiet qu'aux bouches du Gange un coup de vent avait fait périr six vaisseaux anglais. Il espérait encore que les siens avaient été jetés vers la côte de Pégou. Mais s'ils avaient péri, la perte devait être pour lui considérable, car il avait de très gros fonds sur le vaisseau de Manille. « Cette

(1) Fr., 8982, 101. Dupleix à Dumas, 2 août 1739. Ibid., 208. Dupleix aux directeurs, 14 janvier 1740.

(2) Ibid., 103. Dupleix à son frère, 5 août 1739. Il s'agit d'une condamnation encourue en 1729 par son beau-frère Jacques Desnos de Kerjean, commissaire de la marine. Nous n'en avons pas trouvé le texte ni la cause ; mais elle est attestée par une lettre de Dupleix le père et par plusieurs passages de la correspondance de Dupleix, notamment dans une négociation tentée auprès des Dupleix de Condom par Bacquencourt, très probablement pour marier son frère ; cette affaire lui avait déjà été objectée, ce qui explique le mot de Dupleix.

(3) Fr., 8982, 142. Dupleix à son frère, 12 novembre 1739.

(4) Fr., 8982. Dupleix à Mill., 11 juin 1739.

Digitized by Google

année sera une des plus mauvaises que j'aurai essuyées (1), » écrivait-il à son frère. Pour comble de malheur, le vaisseau de Djeddah, *l'Heureux*, qui arriva à Chandernagor le 15 septembre, ramenait Vincens gravement malade. Il avait écrit de Madras, puis de Balassor à Dupleix, qu'il ne revenait que pour l'embrasser, ainsi que sa famille, et mourir. Usé par les déceptions et par les fatigues continuelles qu'il s'était imposées, n'ayant pour ainsi dire pas cessé de naviguer depuis 1733, il mourut au bout de sept à huit jours, presque subitement, le 26 septembre 1739. Cette perte chagrina infiniment Dupleix. Pour les familles Albert et Vincens, elle était irréparable. Avec les habitudes de prodigalité de Mme Vincens, la disparition de l'homme dont le travail apportait l'aisance pouvait faire craindre la pauvreté et pis encore (2). Dupleix, bien résolu à ne jamais abandonner la famille de son ami, prit dès ce moment le rôle de conseiller et presque de tuteur.

Mais découragé par ces tristes événements, par ceux qu'il redoutait encore, il se résolvait à ne pas s'engager beaucoup pour 1740, « étant plus que fatigué *de toujours perdre sur mer et d'avoir des sommes considérables en arrière.* » Le 26 décembre, n'ayant aucune nouvelle de ses deux vaisseaux, il commençait à perdre l'espérance et, le 3 janvier 1740, il écrivait à son ami la Garde-Jazier (3) : « L'on a raison de dire que tous les projets de l'homme s'en vont « en fumée et que quiconque a le dessein de se reposer se trouve « souvent réduit à travailler plus que jamais. J'en fais cette année « la triste expérience par la perte que je supporte de deux vais- « seaux dans lesquels j'avais de très gros fonds. Ces deux articles « font une diable de brèche à mes fonds et je vois avec peine les « espérances de mon retour en Europe bien éloignées. »

« L'heureuse arrivée du vaisseau de Manille, dit-il à Godeheu (4), « me mettait dans le cas de choisir un parti. Je ne le puis à pré- « sent, dont, en vérité, je suis bien mortifié. Il est fâcheux, après « de longs travaux, de se voir forcé de travailler sur de nouveaux « frais et de ne pouvoir parvenir à ce but de tranquillité que les

(1) Fr., 8982, 103. Dupleix à son frère, 5 août 1739.
(2) Fr., 8982, 128. Dupleix à Dumas, 1er octobre 1739.
(3) Fr., 8982, 173. Dupleix à la Garde-Jazier, 3 janvier 1740.
(4) Fr., 8982, 173. Dupleix à Godeheu-Dezaimont, 5 janvier 1740.

Digitized by Google

« hommes se proposent et auxquels ils n'arrivent presque jamais.
« Dieu soit loué ! il me reste des bras et du courage, je les emploie-
« rai tant que je les aurai. »

Au directeur Hardancourt, il avoue qu'il a perdu la plus grande partie du fruit de ses travaux, de sorte qu'il fallait qu'il recommençât de plus belle (1).

Il était obligé de renoncer à l'idée de retour, il avait tout perdu et avait tant de fonds aventurés dans l'Inde (80,000 roupies à Bassora seulement), qu'il lui était interdit d'y penser (2).

Ces citations prouvent que Dupleix était, au commencement de 1740, dans une situation de fortune inférieure à celle, pourtant modeste, qu'il jugeait nécessaire pour vivre en Europe. Il se considérait comme presque ruiné, comme ayant une fortune à recommencer. C'est la seconde fois que cet édifice patiemment élevé retombait. Une fois déjà, en 1735, la perte du vaisseau de Djeddah avait emporté une grosse part de ses premiers gains. Les années 1736 et 1737 avaient été assez favorables (3), mais, en 1738, il avait eu des pertes et, en 1739, un désastre.

Il n'est évidemment pas possible de donner le chiffre de sa fortune avec quelque certitude. Mais nous savons ce qu'il envoyait chaque année en France, 20,000 roupies environ ; il y avait 250,000 livres en tout à la date de 1738. Nous pouvons apprécier assez exactement ce qu'il pouvait avoir perdu sur le vaisseau de Manille ; Castanier y perd 34,000 roupies. *La perte de Dupleix est bien plus forte* (4). D'après cela, elle ne peut être moindre de 100,000 roupies. Nous savons qu'il perdait 60,000 roupies au moins avec le *Petit-Heureux*. Quelle que fût sa perte totale (5), quelle que fût la somme qu'il pouvait rassembler dans l'Inde, il est hors de doute que ses ressources étaient très inférieures à celles qu'on lui prête sans autres preuves que le mémoire de son avocat. Quand les

(1) Fr., 8982, 192. Dupleix à Hardancourt, 6 janvier 1740.

(2) Fr., 8962, 196. Dupleix à Saint-Georges, 8 janvier 1740.

(3) Encore écrit-il, à la date du 26 juillet 1737 : Je n'ai pas encore réparé la perte que j'ai faite sur le vaisseau de Djeddah. Je n'ose la dire, crainte de blâme de mes amis. 8980, 14. Dupleix à Marquaysac.

(4) 8982, 216. Dupleix à Castanier, 12 janvier 1740.

(5) 8982, 216. Dupleix à Castanier, 12 janvier 1740. Cette perte m'emporte un fonds considérable *que je ne pourrai de bien longtemps ramasser*.

Digitized by Google

écrivains, qui ont parlé de sa fortune à Chandernagor, parlent de plusieurs millions, ils énoncent une opinion contredite par les chiffres mêmes et par tous les renseignements que fournit la correspondance de Dupleix.

Un homme qui commence, comme nous l'avons vu, avec des fonds assez modiques et empruntés à gros intérêts, qui partage avec des associés les bénéfices aussi bien que les risques, qui d'ailleurs vit largement, peut-être fastueusement, ne peut pas en trois ans (1732-1735) faire une bien grosse fortune. En effet, le vaisseau de Djeddah, perdu la troisième année, portait 500,000 roupies, mais Dupleix n'en a qu'une partie (1). Ce coup l'accable, dit-il, et c'est évidemment parce qu'il n'a pas beaucoup d'avance et que presque toute sa fortune est là. La nécessité où il est d'emprunter, en 1738, pour payer ses traites, lorsque ses marchandises ne se vendent pas assez vite, prouve qu'il a tout risqué sur mer. A cette date, 250,000 livres en France sont à lui nettes de toute charge, mais les 80,000 de Bassora, les 200,000 roupies de marchandises invendues au Bengale, qui semblent constituer son avoir, étaient-elles à lui seul et nettes de charges? pouvons-nous dire que nous avons là le chiffre de sa fortune? C'est possible, mais il est possible également qu'il y eût des intéressés dans ces sommes, et qu'il en dût une partie; cela est même probable, puisque la perte des sommes engagées à Mozambique et sur le vaisseau de Manille paraît l'avoir ruiné complètement.

Disons donc, et ce sera la conclusion de cet exposé, que Dupleix a épargné peu au Bengale, que son travail a été rendu presque infructueux par la mauvaise fortune, qu'enfin il n'a pu revenir à Pondichéry en 1741 qu'avec des ressources personnelles assez modestes. Il se vante dans ses mémoires d'avoir eu alors une fortune capable d'entretenir au besoin la colonie et d'en assurer la défense, mais il parle ainsi en 1756 pour justifier ses réclamations pécuniaires qu'il ne voulait pas expliquer autrement.

Or, précisément au moment où Dupleix, presque ruiné, se voyait forcé de demeurer dans l'Inde, le départ inespéré de Dumas offrit à

(1) Vincens en a aussi beaucoup perdu, mais c'était à la grosse. D'autres personnes de la colonie y sont aussi intéressées.

Digitized by Google

son ambition la satisfaction qu'il désirait tant. Dumas, dans le courant de septembre 1739, pria en effet Dupleix de ne pas l'intéresser dans les expéditions de 1740, et de lui réunir les fonds qu'il pouvait avoir au Bengale. Dupleix en conclut assez justement que Dumas avait l'intention de se rettrer. Naturellement, il supposa d'abord que le successeur désigné était La Bourdonnais, qui avait, disait-on, envoyé son frère en France pour demander le poste (1). Cela ne devait pas lui être difficile; « il avait la protection de « Fulvy, qui le couvrait contre vents et marées, et l'on était dans « le siècle des choses surprenantes (2). » Dupleix affectait de le voir déjà gouverneur.

Quant à la retraite de Dumas, on disait qu'il était persécuté par sa femme (3), qui s'ennuyait dans son pays natal, *où l'on n'est jamais prophète*. Pourtant il ne fit connaître nettement son dessein à Dupleix que dans les premiers mois de 1740. Celui-ci écrivait alors à son frère : « Dumas m'apprend qu'il a demandé son congé en jan- « vier 1739 ; il recevra la réponse cette année. Il compte par ce qu'il « me marque que ce sera moi qui le relèverai. Si la chose arrive, « il la faudra recevoir : mais, en vérité, je ne le souhaite pas, et « au titre près, je suis bien mieux ici. Ceci est mon enfant, je l'ai « formé, je l'ai fait ce qu'il est, et là tout est fait, il n'est point « possible d'en faire davantage, à moins de tromper la Compa- « gnie (4). »

C'est dans ces sentiments que Dupleix attendait sa nomination. On voit combien peu d'enthousiasme il montrait, quoiqu'il dût être flatté au fond d'obtenir ce qu'il avait si vivement désiré cinq ans plus tôt. Cependant nous ne devons pas suspecter la sincérité du sentiment qu'il exprime à son frère : il avait sa fortune à refaire et préférait naturellement Bengale, plus favorable au commerce.

Il est superflu sans doute de répéter ici que nul plan politique ne pouvait, à cette époque, hanter l'esprit de Dupleix. Nous n'avons pas trouvé de trace jusqu'à présent des vues qu'on lui prête

(1) Fr., 8982, 128. Dupleix à Dumas, 1er octobre 1739. Ibid., 155. Dupleix au P. Thomas, 5 décembre 1739. Ibid., 157. Dupleix à Pilavoine, 5 décembre 1739.
(2) Fr., 8982, 161 A Dulaurens, 5 décembre 1739.
(3) Gertrude Wanzyll, fille du gouverneur hollandais de Porto-Novo.
(4) Fr., 8982, 244. Dupleix à son frère, le 11 mars 1740.

Digitized by Google

complaisamment. Nous avons suivi sa vie presque jour par jour, et jamais rien qui justifie la légende ne nous est apparu. Dupleix n'a jamais pensé à faire la moindre conquête. Comment l'aurait-il pu ? Avec une loge non fortifiée, une garnison de deux compagnies blanches et sans argent, il n'aurait pu sans folie tenter quoi que ce fût. Une seule fois, à Bengale, Dupleix toucha à la politique. C'est à la fin de son séjour que se passa cet épisode tout à fait caractéristique de son état d'esprit sur cette matière à cette époque.

Il y avait à Delhi un certain de Volton, déserteur de la garnison de Pondichéry, qui, ayant guéri le Grand Mogol de quelque maladie, était devenu son médecin. Il était rentré en relation avec ceux de sa nation, très probablement pour s'assurer sa grâce, et il mettait son influence au service du gouverneur. Il offrit à Dupleix, par l'intermédiaire de Groiselle, chef à Patna, des concessions de terre, le titre de *cinq azaris* (1) et un serpeau (2).

Dupleix consulta, dit-il, quelques personnes au fait, qui prétendirent que rien ne pouvait être plus avantageux pour la Compagnie, mais qu'il ne fallait pas se charger de ce qu'on appelle *jaguir*, qui sont des terres attachées au titre de mansebdar. « Il ne faut à la « Compagnie que le titre simple, avec tous les honneurs qui y sont « attachés et toutes les marques. Il faut aussi que le sieur de Vol- « ton ait attention de faire mettre dans ce firman que les chefs de « Pondichéry et de Bengale, représentant la Compagnie, auront le « droit, quand bon leur semblera, de faire marcher devant eux « toutes les marques de cette dignité. Le titre doit être à perpé- « tuité au nom de la Compagnie représentée par ses chefs à Pondi- « chéry et ici. Mais si l'argent qu'il faudrait dépenser montait à « une somme considérable, il vaudrait mieux s'en passer (3). »

Ainsi Dupleix reçut à Bengale la proposition d'un titre maure et d'un jaguir ou concession de terre. C'est précisément ce qu'il obtint en 1750 de Mousafer-Sing et ce qu'il vanta alors à la Compagnie comme un avantage politique de première importance. On voit

(1) Commandant ou mansebdar de 5,000 chevaux, titre honorifique des Mogols. Fr., 8982, 115. Dupleix à Groiselle, 31 août 1739.

(2) Présent consistant en un costume de seigneur indigène ordinairement de grande valeur.

(3) Fr., 8982, 115. Dupleix à Groiselle, 31 août 1739.

Digitized by Google

qu'en 1739, alors que la fortune lui offrait ce qu'elle lui fit payer plus tard, ses idées sur les avantages qui doivent en provenir sont des plus vagues et incertaines. Il ne sait ce dont il s'agit, il consulte et, après avoir consulté, il refuse le jaguir, c'est-à-dire les terres, la richesse, la puissance, pour n'accepter que le titre. Et pourquoi l'accepte-t-il? Est-ce dans une intention de conquête ou d'intervention dans les affaires maures? Pouvons-nous voir là l'éclair naissant qui illumine cet esprit et lui révèle une politique? Pas le moins du monde: Dupleix raisonne en 1739 comme la Compagnie raisonnera plus tard. De Volton disait qu'il faudrait payer le firman et indiquait la somme. Dupleix alors s'écrie qu'il était fou, s'il croyait la Compagnie disposée à dépenser une grosse somme pour un cinq azaris, un simple titre qui ne ferait que la constituer en dépenses pour l'avenir.

Il transmit la nouvelle de cette négociation à Dumas[1] pour lui demander ses ordres. Il exposait l'affaire et ajoutait qu'il avait fait répondre par Groiselle de ne s'engager dans aucune dépense: « Il est cependant certain, ajoutait-il, que si la Compagnie pouvait « avoir le titre de cinq azaris, il nous éviterait, surtout à Ben- « gale, bien des avanies, et que c'est la plus grande marque de « distinction et de protection du Mogol et qui, dans bien des cas, « retiendrait l'avidité du misérable gouvernement auquel nous « avons affaire. Il ne s'agit point d'avoir ni les charges ni les émo- « luments, il ne faut absolument que le titre et le droit de jouir « de tous les privilèges qui y sont attachés. La Compagnie et la « nation seraient bien plus respectées qu'elles ne le sont dans le « pays.... » Ainsi, Dupleix ne voit dans cette proposition qu'une occasion d'acquérir un titre qui assure à la Compagnie une certaine tranquillité, il l'envisage comme une sauvegarde et non comme une première conquête, il n'a pas un mot sur les conséquences politiques d'une telle concession. C'est qu'il n'a pas et n'a jamais eu les vues qu'on lui a prêtées. Il n'est encore qu'un marchand. Il méprise les agents hindous et leurs princes; mais il n'a pas pénétré leur faiblesse. Le voir discuter avec un tel calme, une telle froideur, et rejeter pour une question d'argent une proposition qui

(1) Fr., 8982, 202. Dupleix à Dumas, 1739.

Digitized by Google

nous semble, à nous, si féconde, cela prouve jusqu'à l'évidence qu'au moment où, après vingt ans de séjour aux Indes, il quitta le Bengale pour Pondichéry, il n'avait jamais porté ses regards au delà du commerce. La réponse qu'il demandait à Dumas, c'est lui-même qui put la donner, puisqu'il le remplaça l'année même. Mais il ne fut plus question de cette négociation, bien que de Volton fût resté en relation avec Pondichéry. Reconnaissons donc qu'il nous reste à trouver comment naquirent en son esprit ces idées qui font aujourd'hui sa gloire et la richesse de l'Angleterre; le conquérant futur sommeille; les événements qui doivent l'éveiller ne se sont pas encore produits. En un mot, deux résultats nous paraissent acquis : Dupleix, en 1740, n'est ni un rêveur héroïque, ni un homme d'État, mais un marchand, et qui n'a pas fait fortune.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

LA POLITIQUE DE DUPLEIX DE 1741 A 1746

Dupleix succède à Dumas. — Son mariage. — Pondichéry en 1741. — État du Carnate. — Affaires de Karikal (1744-1746). — Guerre avec l'Angleterre (1744). — Les ordres du ministre. — Négociations avec le nabab Anaverdi-Kan au sujet de la neutralité. — État militaire de Pondichéry en 1745.

Dumas avait demandé son congé par les vaisseaux de janvier 1739. La nomination de Dupleix est du 1er janvier 1740. Il était nommé gouverneur des ville et fort de Pondichéry, des postes qui en dépendent et président du conseil supérieur audit lieu. La nouvelle en parvint dans l'Inde le 21 juillet, par les vaisseaux partis de France en janvier 1740, mais les lettres officielles de la Compagnie à Dumas et à Dupleix sont seulement du 3 mai et durent ne parvenir qu'en juillet ou août 1741 (1).

Les directeurs avaient été surpris par la détermination de Dumas qui demandait son congé, quatre ans seulement après son entrée en fonction. On lui annonça, en 1740, la nomination de son successeur; mais on lui demanda, en 1741, de rester à son poste. Pour l'y engager et ne lui laisser aucun prétexte à se plaindre, on lui offrit 600 pagodes pour l'indemniser de la dépense que lui avaient causée les douze gardes qu'il avait pris et qu'on lui avait donné ordre de congédier. Les offres de la Compagnie arrivèrent trop tard. Dumas, qui voulait déjà partir en 1739, avait encore plus de

(1) Chronique d'Anandarangappoullé, extraits traduits par Jul. Vinson. Juillet 1740. — Col., dossier de Dupleix.—Col. C², 29, 22. La Compagnie à Dumas, 3 mai 1740.

Digitized by Google

raisons de le faire en 1741, car l'invasion maratte lui avait fourni l'occasion de rendre aux princes hindous de Carnate des services qu'ils avaient su reconnaître magnifiquement. Il est en effet peu vraisemblable que l'aldée d'Archiouac en ait été la seule récompense et la fortune déjà acquise du gouverneur ne dut pas diminuer dans ces années de troubles.

Il partit donc et s'embarqua, le 18 octobre 1741, sur le vaisseau qui ramenait La Bourdonnais de son expédition de Mahé. Arrivé en France dix mois après (29 mai 1742), il prit aussitôt les fonctions de directeur surnuméraire, avec voix délibérative, qu'il exerça jusqu'à sa mort, en 1746. C'est lui, nous l'avons dit, qui rédigea, après la retraite d'Hardancourt, la correspondance de l'Inde.

Dupleix avait reçu de la Compagnie une nomination subordonnée au départ de Dumas.

Quant aux lettres qu'il avait écrites en 1739 pour se plaindre, la Compagnie répondit que d'accord avec le contrôleur général, elle considérait les reproches qu'il lui adressait comme un effet de sa vivacité plutôt que de la réflexion, et qu'elle regardait le tout comme non avenu (1). Or, les termes de sa nomination lui ayant paru restreindre ses pouvoirs, il en fit des représentations à Paris. En date du 23 octobre 1742, le roi lui accorda des provisions particulières de commandant général des forts et établissements français dans les Indes et président des conseils, tant supérieurs que provinciaux ; elles lui furent transmises par lettre du 22 novembre 1742 (2).

Cependant, parti de Chandernagor le 30 décembre 1741, il mouillait devant Pondichéry, le 13 janvier, avec deux vaisseaux. Ayant mis pied à terre le lendemain, il fut reconnu à la tête des troupes pour gouverneur et commandant de tous les établissements français dans les Indes (3).

(1) Col. C², 29, 84. La Compagnie à Dupleix, 3 mai 1740.

(2) Arch. col., dossier de Dupleix. Fr., n. acq., 9144. La Compagnie à Dupleix, 22 novembre 1742.

(3) Fonds Ariel. Fr., n. acq., 8931, 191. Lettre du Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 24 janvier 1742.

Le conseil devança ainsi, soit spontanément, soit sur le désir de Dupleix, les ordres de la Compagnie. L'arrivée de Dupleix avait pu être retardée par une indisposition assez grave : il souffrait d'une fistule à l'anus. Au commencement

Digitized by Google

Il ne revenait pas seul : il ramenait avec lui la famille de Mme Vincens, devenue la sienne par son mariage avec cette dame. On peut s'expliquer assez facilement comment Dupleix, bien qu'arrivé à l'âge de quarante-quatre ans, fut amené à épouser la veuve de son ami.

Il avait pensé plusieurs fois au mariage vers 1732. Un moment même il avait demandé à son frère de lui envoyer de France une jeune fille pour en faire sa femme. La demande partie, il la regretta, car, disait-il, la *rage de la culotte lui était passée*, mais il était résolu de s'exécuter si l'envoi eût été fait. Peut être y eut-il encore une négociation analogue avec la famille Dupleix de Condom. La démarche fut repoussée sous prétexte de l'indignité du beau-frère de Dupleix, Desnos de Kerjean. Son frère craignait alors qu'il ne fît aux Indes quelque sot mariage, les dames de l'Inde qui étaient venues en Europe lui ayant donné une triste idée de leur beauté et de leur éducation. « Il y a dix-huit ans que je résiste, sans avoir succombé, lui répondait Dupleix; l'âge qui vient au grand galop te doit être un sûr garant de ce qui arrivera par la suite (1). »

La mort de Vincens survint à peu près au même temps où Dumas lui apprit son intention de quitter l'Inde. Ses affaires malheureuses, comme on l'a vu, l'obligeaient au contraire à y rester quelque temps encore. Sa nomination probable à Pondichéry allait l'éloigner de Chandernagor. Pouvait-il rompre brusquement des relations d'amitié qui duraient depuis quinze ans ? La mort de Vincens laissait sans doute sa famille dans une certaine aisance, mais sans protecteur. Dupleix l'avait fait venir à Bengale et voulut certainement tenir auprès des filles et des belles-sœurs de son ami la place que la mort rendait vide. Il déclara qu'il n'abandonnerait jamais cette famille, et comme il voyait que cette protection fidèle excitait l'envie (2), il prit la détermination la plus simple et la plus efficace

de son séjour à Pondichéry, le chirurgien de la Haye l'opéra heureusement. Mais Dupleix craignit une récidive et demanda son congé. Il faillit ainsi une seconde fois quitter l'Inde prématurément pour sa gloire (Dossier Dupleix, arch. col. 9148, 32. Duvelaër à Dupleix, 30 janvier 1743. 9147, 183. Dumas à Dupleix, 8 octobre 1743.)

(1) Fr., n. acq., 8981, 25. Dupleix à son frère, 4 décembre 1738.

(2) Fr., 8982, 222. Dupleix au capitaine Perdiguier, 14 janvier 1740.

Digitized by Google

pour réaliser son dessein généreux. Il épousa Mme Vincens. Il est très probable que sa résolution était prise dès janvier 1740 (1). Le mariage ne fut pourtant célébré que le 17 avril 1741 (2).

Mme Vincens avait eu de son premier mariage onze enfants, dont le dernier était né en 1736. Cinq vivaient encore en 1741. Elle eut de Dupleix un fils, un Dauphin, comme disaient leurs amis, qui mourut le jour même de sa naissance, le 10 octobre 1742.

Ce mariage ne surprit sans doute personne aux Indes, où quand elles étaient de famille honorable, les veuves ne le restaient pas longtemps. En France, il en fut autrement; Bacquencourt, au reçu de la nouvelle, paraît s'être fort inquiété du parti qu'avait pris son frère. Rien, sans doute, dans leur correspondance ne l'y avait préparé, bien qu'il y fût souvent question de Mme Vincens et qu'il eût lui-même surveillé l'éducation de Rose Vincens et l'eût reçue chez lui. Mais il avait trouvé la fille *mauricaude;* il était, nous le savons, prévenu contre les beautés de l'Inde. Il alla trouver le directeur Hardancourt et eut avec lui un très long entretien. Celui-ci put le rassurer sur le choix qui l'inquiétait. Il avait connu, pendant son séjour à Pondichéry (vers 1710), Mme Dupleix, alors bien petite, dont le père, Jacques Albert, était fort ami de son propre frère. Il dit donc à son visiteur que le caractère de sa belle-sœur était charmant, qu'elle se faisait généralement aimer, qu'elle était douée de beaucoup d'esprit et qu'elle pouvait être mise au rang de ce qu'il y avait de mieux à Paris. Bacquencourt avoua

(1) Fr., 8982, 180. Dupleix à Godeheu, 5 janvier 1740. Il demande pour Mme Vincens deux éventails bien travaillés avec de jolies miniatures, une tabatière d'or pour femme dont le dessus soit orné de pierreries et de miniatures. Il veut que le tout soit beau et de bon goût. Il écrit à son frère de faire les fonds. Ces objets ne pouvaient arriver dans l'Inde avant le mois d'août 1741; le deuil de Mme Vincens serait alors expiré et le mariage possible; cela semble indiquer qu'il était arrêté.

(2) L'acte de mariage de Dupleix a été publié par Guët (*Jân Bégum*, 1892). Il est aux archives coloniales (Etat civil, série G1, reg. 137). Dupleix s'y qualifie à tort d'écuyer, son père est qualifié d'écuyer ordinaire de la grande écurie de Sa Majesté, seigneur de Bacquencourt, Mercin, Fanneville, les Gardes, la Bruyère, etc. Les deux époux se rajeunissent, Dupleix d'un an, sa femme d'environ deux ans. Elle avait trente-quatre ans et dix mois (bapt. le 2 juin 1706). Les témoins étaient François de Schonamille, gouverneur pour Sa Majesté Impériale à Cassimbazar, et Jean-Albert de Sichterman, directeur général pour la Compagnie de Hollande à Chinsura.

Digitized by Google

qu'il jugeait, par les lettres qu'il avait reçues d'elle, qu'elle était, en effet, d'un esprit supérieur, et s'étant informé auprès d'autres personnes, il approuva l'établissement de son frère et envoya à sa belle-sœur un présent de fort bon goût (1). L'approbation des amis paraît avoir été unanime et franche.

« J'aurais deviné votre mariage, écrit le directeur Duvelaër, je « connaissais les mérites de Mme Dupleix, votre façon de penser ne « m'était pas moins connue. Je ne puis assez vous féliciter puisque « je suis en état de juger par moi-même du bonheur de l'union « que vous venez de contracter ensemble (2). »

Dupleix avait parié, jadis, avec lui, un diamant assez beau, qu'il ne se marierait pas. Marié, il lui écrivit qu'il avait perdu, et Duvelaër, apprenant en même temps l'arrivée prochaine de Mme Dupleix en France, se déclara on ne peut plus heureux de la recevoir chez lui et de *tenir le bijou de sa belle main* (3). Ce mot prouve au moins que Mme Dupleix n'était pas sans beauté. Nous savons que sa sœur, Mme d'Arboulin, était la plus belle femme de l'Inde. Godeheu, de son côté, dit à Dupleix lui-même que, « sans le flatter, il y a chez sa femme et chez lui de quoi entretenir un beau feu. » Il est évident qu'elle pouvait paraître remarquable parmi les femmes de l'Inde. On sait que Dupleix avait toujours fait cas de ses avis; sa correspondance avec Vincens prouve qu'elle était consultée sur les résolutions importantes, même commerciales, soit qu'elle fût vraiment de bon conseil, soit qu'elle aimât à dominer. On peut croire que ce goût existait chez elle bien avant le moment où elle put le satisfaire, étant devenue presque reine. Elle avait su faire apprécier ses qualités d'esprit et de cœur. Son second mari l'épousa, moins sans doute par passion que par estime et par affection raisonnée.

La ville où allait, pendant douze ans encore, résider Dupleix, et où il devait connaître toutes les extrémités de la fortune, n'était pas, en 1741, aussi belle ni aussi peuplée qu'on pourrait le supposer d'après les plans de l'époque. Ces plans indiquent de vastes îlots de maisons séparés par de longues rues régulières plantées d'ar-

(1) Fr., n. acq., 9149, 7. Hardancourt à Dupleix, 8 décembre 1742.
(2) Fr., n. acq., 9148, 12, 15. Duvelaër à Dupleix, 9 décembre 1742.
(3) Ibid.

Digitized by Google

bres. Des canaux, des jardins, des pièces d'eau, la citadelle, vaste pentagone au milieu de la ville, une enceinte continue, lui donnent l'aspect d'une ville considérable. La réalité était moins séduisante. Les rues du quartier européen, où l'on enfonçait jusqu'à la cheville dans le sable, n'étaient bordées que de quelques maisons très basses, espèces de pavillons reliés par de longs murs limitant les jardins et bordant les rues. Maisons et murs étaient construits en mortier de terre, menaçaient ruine après trente ans, mais présentaient une certaine apparence, parce qu'ils étaient revêtus d'un enduit fait d'une sorte de stuc d'un blanc éclatant.

Les maisons du quartier malabare étaient de véritables taudis où l'on n'entrait qu'en se courbant. Habitations, jardins, basses-cours, cloaques, se cachaient derrière de longues clôtures de terre sèche. Seule, l'église des Jésuites, avec son dôme et son fronton, méritait d'attirer les regards; mais, en dépit de son ambitieuse ornementation, elle manquait de solidité ; la voûte en était fendue d'un bout à l'autre de la clef, ainsi que le pignon. Le bâtiment où logeaient les Pères menaçait ruine. Les capucins avaient été obligés récemment de raser leur église qui allait tomber et s'apprêtaient à en rebâtir une autre près de la citadelle.

Les canaux n'étaient que les divers bras fangeux du ruisseau d'Ariancoupan, souvent à sec, mais débordant dans la saison des pluies et formant alors au milieu de l'enceinte un marais infect dès que l'eau se retirait. Les fossés de la citadelle, remplis d'eau croupie et recevant toutes les immondices de la ville, répandaient une exhalaison insupportable, bien que l'ingénieur Cossigny eût essayé, en 1740, de rejeter ces eaux en dehors de l'enceinte.

Celle-ci semblait n'avoir été faite que pour préserver la ville des loups. Les murs n'avaient pas de fondations suffisantes et le fossé avait dû être creusé à dix toises en avant pour que l'eau n'en dégradât pas la base.

Le front de mer, sans muraille, n'était défendu que par la citadelle. Celle-ci, œuvre du P. Louis, capucin, et de l'ingénieur Denyon, et inaugurée en 1706, était bâtie au hasard, renfermant un gouvernement inachevé avec un escalier impraticable et machiné de telle sorte qu'il bouchait l'accès d'une galerie du rez-de-chaussée, ornée inutilement de vingt-huit colonnes ioniques.

Digitized by Google

L'hôpital était une masse informe de bâtiments, et l'hôtel de la monnaie imparfait et insuffisant (1).

Karikal, l'acquisition de Dumas, n'était pas en meilleur état. C'était sur un terrain bas, inondé par les grandes pluies et par les eaux du Cavéry, un mauvais retranchement de terre dont les revêtements s'éboulaient dans les fossés, avec une aldée de six cent trente maisons et paillottes autour d'une dizaine de pagodes, de mosquées et de quelques chaudries fondées par les banians. Il y avait 4,850 habitants, dont un seul possédait plus de 150,000 pagodes de bien. A l'aldée de Karikal était jointe celle de Tiroumalé-Rayen-Patnam, avec 466 maisons, 189 paillottes et 3,000 habitants. On affermait les terres de ces aldées 10,000 pagodes (soit 81,200 livres).

Il y avait si peu d'industrie à Pondichéry, que l'on était obligé d'aller se pourvoir à Madras des meubles les plus ordinaires, tels qu'une chaise ou un simple canapé de rotin (2).

Ce n'était pas, on le voit, une colonie bien puissante ni bien riche. Ce n'était pas avec ses ressources ni avec les quatre compagnies d'infanterie à cent vingt hommes qui en formaient la garnison, qu'on eût pu songer à révolutionner l'Inde. Dupleix n'a pas même fait le moindre usage des titres hindous donnés à son prédécesseur par le Mogol, sur la prière du nabab d'Arcate (3).

Le titre de mansebdar ne donnait au gouverneur de Pondichéry

(1) Col. C² 80. Lettre de M. de Cossigny, ingénieur de l'île de France, au contrôleur général, 25 janvier 1740. Lettre critique du même sur l'histoire des Indes, de l'abbé Guyon, 1744.

(2) Col. C² 80. Lettre de Cossigny au contrôleur général, 25 janvier 1740.

(3) Le firman du Grand Mogol reproduit par l'abbé Guyon (*Histoire des Indes orientales*. T. III, p. 356; et daté de 1741 (avril ?), donne à Dumas le titre de *mansebdar* de 4,500 cavaliers, le nagara (ou naubot, timbales) et le drapeau, mais ne marque pas qu'il soit transmissible au successeur. Il est personnel.

Guyon ajoute, il est vrai, que Dumas mit son successeur en possession du titre de nabab et le fit reconnaître en cette qualité par les 4,500 cavaliers auxquels il commandait. Mais c'est une de ces erreurs grossières qui firent rire les gens de l'Inde et contre lesquelles Dumas protestait. Dumas partit de Pondichéry le 18 octobre 1741 et Dupleix n'y arriva que le 13 janvier 1742. Il n'y avait d'ailleurs pas de cavalerie aux ordres de Dumas et son *manseb* ou commandement était purement honorifique.

Quant au titre de nabab, il signifie gouverneur. Le paravana qualifie Dumas de gémidar, titre analogue. Dumas, dans ses lettres à Dupleix de 1741 à 1746, ne fait aucune allusion à une transmission de ce genre, non plus qu'à aucun projet politique.

Digitized by Google

aucune puissance effective. Il pouvait inspirer un certain respect aux simples fossedars des environs, mais nous verrons tout à l'heure qu'il n'en inspirait guère au rajah de Tanjaour. Il était personnel à Dumas et non transmissible. Nous ne savons en tout cas sur quoi s'appuie le dernier historien de Dupleix (1) pour affirmer qu'il se transporta de Pondichéry au Bengale, pour s'y faire reconnaître comme nabab de Chandernagor. Il ajoute qu'il alla à Hougli pour y recevoir l'hommage du fossedar, lequel se serait prosterné devant lui. C'est tout à fait invraisemblable. Il faut remarquer en premier lieu que Dupleix, d'après ses lettres de 1740, que nous avons analysées plus haut, n'attachait qu'une très médiocre importance au titre de *cinq azaris* qu'on offrait de lui procurer pour quelque argent. Il en avait écrit dans ce sens à Dumas.

Cette dignité de mansebdar, dont les insignes, drapeau et timbales (ou naubotte), n'arrivèrent à Pondichéry qu'après le départ de Dumas, le 2 mai 1742 (2), ne conférait au titulaire aucune autorité territoriale dans la nababie même d'Arcate, à plus forte raison dans le soubah, ou gouvernement de Bengale. On ne voit pas pourquoi Dupleix n'ayant, on l'a vu, aucun dessein politique, aurait quitté Pondichéry, où il arrivait à peine, pour faire de nouveau, et sans raison plausible, huit cents lieues de mer, et si l'on réfléchit que l'aller se faisant par la mousson du sud et le retour par la mousson du nord, cela suppose, avec le temps de la navigation et des cérémonies, plusieurs mois d'absence, on conviendra que le voyage eût été difficile. Enfin, il n'y a ni dans la correspondance de Dupleix, ni dans celle de la Compagnie, ni dans les récits contemporains, à aucune époque, la moindre allusion à un pareil voyage et le brame Anandarangappoullé (Rangappa), qui tient un journal minutieux où tous les faits, petits et grands, de Pondichéry trouvent leur place, qui note toutes les promenades de Dupleix à leur jour, n'aurait pas manqué de signaler une si longue absence (3).

(1) Tibulle Hamont, d'après Malleson.

(2) Sommaire du journal de Rangappa (Anandarangappoullé), par Ariel. Fr., n. acq., 8927, 264.

(3) La correspondance officielle de Dupleix et le journal de Rangappa permettent d'affirmer sa présence continue à Pondichéry pendant les années 1742, 1743, 1744, sans aucune possibilité d'absence. A partir de 1744, ce n'est même pas la peine de le dire.

Digitized by Google

Mais Dupleix n'a pas quitté Pondichéry de 1742 à 1754, sauf pour un voyage à Gingi en 1751. Bien plus, ni lui ni la Compagnie ne font, dans leur correspondance, la moindre allusion au titre acquis par Dumas, non plus qu'à des conséquences politiques. Ce que nous savons déjà des idées du gouverneur rend cette abstention peu surprenante. En admettant qu'il ait cru y avoir droit comme étant le successeur de Dumas, ce titre avait pour lui à peu près la même importance qu'un titre de colonel honoraire d'un régiment russe pour un souverain prussien.

Nous n'avons pas trouvé qu'il en ait fait état dans ses relations avec les princes du pays. Il en était encore à la conception traditionnelle des rapports entre marchands très humbles et nababs orgueilleux. Car, s'il eût eu alors la moindre intention et les moyens d'intervenir dans les affaires de ce pays, l'état du Carnate l'eût justifiée en 1742, bien plus qu'en 1749.

La nababie d'Arcate, dont faisait partie Pondichéry, aussi bien que les autres comptoirs européens de cette côte, était gouvernée par Dost-Ali-Kan depuis 1732 environ. Le conseil supérieur qui n'avait pu, faute d'objets convenables pour composer un présent, lui adresser l'ambassade qui était obligatoire à chaque changement de prince, lui envoya enfin le *naser* en 1734, ainsi qu'à son fils Sabder Ali-Kan et à son gendre Chanda (ou Sander)-Sahib. Ce fut un seigneur maure, ami de la nation, nommé Iman-Sahib, fossedar ou gouverneur de Masulipatam, qui se chargea de les présenter (1).

Chanda-Sahib, actif et ambitieux, essaya bientôt après de se donner un gouvernement et envahit en 1736 le Maduré, dont il prit la capitale Trichinapali (2). Dost-Ali-Kan craignit d'abord que son gendre ne voulût se rendre indépendant de lui et marcha sur le Maduré avec 12,000 hommes; mais Chanda-Sahib s'accommoda avec lui, et l'année d'après, continuant ses progrès, il attaqua le rajah de Tanjaour (1738). Ce Chanda-Sahib était, dit Cossigny (3), « réputé vaillant, d'une magnificence outrée, aussi blanc qu'aucun « Européen. Il tombait dans l'admiration au seul mot de Français.

(1) Fr., n. acq., 8927 (Ariel). Délib. du Conseil supérieur, 20 août 1734.

(2) Trichirapali, nom véritable ; Trichinapali, prononciation populaire (Cossigny, Lettre critique sur l'histoire des Indes, 1744).

(3) C² 80, 53. Cossigny au contrôleur général, 25 janvier 1740.

Digitized by Google

« Il n'y avait pas de jour qu'il ne se fît lire un chapitre des mé-
« moires du grand prince de Condé et de la nouvelle histoire de
« M. de Turenne. »

Il avait un frère, Bara-Sahib, aussi brave et aussi magnifique que lui et qui ne lui cédait en rien pour sa prédilection envers les Français. Menaçant Tanjaour en juillet 1738, on a vu plus haut qu'il entra en rapport avec Dumas et nous livra Karikal. Les deux princes ayant, sur ces entrefaites, reçu le titre de nabab (1), le conseil les envoya complimenter et leur fit faire un présent de 1,400 roupies pour le premier et de 600 roupies pour le second.

Les relations continuèrent extrêmement amicales entre les Français et Chanda-Sahib. Elles sont notées jour par jour dans le journal de Rangappa (2). Le premier message de Chanda-Sahib est du 9 juillet 1738. Après la défaite et la mort de Dost-Ali-Kan au combat de Canamay (25 mai 1740) contre les Marattes, la femme de Dost-Ali-Kan et celle de son fils Sabder-Ali-Kan se réfugièrent aussitôt à Pondichéry. Celle de Chanda-Sahib y arriva le 8 juillet. Sabder-Ali-Kan, le nouveau nabab, et Chanda-Sahib vinrent le 1er septembre remercier Dumas de ce qu'il avait fait. Les princes hindous restèrent à Pondichéry plus de quinze jours, voyant sans cesse le gouverneur; ils visitèrent le fort et les navires en rade, et ne repartirent pour Gingi que le 17 septembre.

Après la prise de Trichinapali par les Marattes, Chanda-Sahib fut emmené prisonnier par eux tandis que sa famille restait à Pondichéry. Sabder-Ali-Kan, nabab d'Arcate, fut alors assassiné par son beau-frère, Mortiz-Ali-Kan, nabab de Vellore. Il laissait un jeune fils à qui Nizam-el-Molouk, soubab du Dekhan, donna le titre de nabab en confiant le gouvernement à l'un de ses officiers, Anaverdi-Kan. Celui-ci pensa moins à gouverner avec équité les États qui lui étaient confiés qu'à les piller pour s'enrichir, car il était d'une avarice insatiable. Il paraissait traiter le jeune prince avec tout le respect possible. Or, celui-ci s'étant rendu aux noces d'un seigneur maure, de ses parents, avec ses deux gouverneurs et le fils du nabab de Cadapet qui était à peu près du même âge que lui,

(1) Sous les noms d'Hussein-Dost-Kan-Bahadour et de Zeïn-El-Aladin-Kan.
(2) Fr., n. acq., 8927. Sommaire du journal de Rangappa, par Ariel.

Digitized by Google

Mortiz-Ali, qui voulait détruire la famille de Dost-Ali-Kan dont le jeune prince était le dernier représentant direct, pour pouvoir, en l'absence de Chanda-Sahib, s'emparer de la nababie, soudoya douze soldats patanes : ces hommes, ivres de bangui, entrèrent dans l'appartement des nababs, et, craignant de se tromper, les tuèrent tous deux. Nizam, instruit du meurtre et ne soupçonnant pas Anaverdi-Kan, lui confirma l'autorité qu'il exerçait déjà. Bien que celui-ci fût très probablement complice du crime, il lui donna le titre de nabab dont s'était déjà emparé Mortiz-Ali avec le gouvernement d'Arcate et du Maduré ; la survivance du gouvernement et le titre de nabab furent assurés à son fils aîné, Mafous-Kan, et le titre de mansebdar donné au cadet, Mahmet-Ali-Kan (1743). Le nouveau nabab garda l'aîné près de lui et donna le gouvernement du Maduré et de Trichinapali au cadet, dont le Tanjaour se trouvait ainsi dépendre. Ainsi s'accomplit la spoliation de la famille de Dost-Ali-Kan.

Or, plusieurs des gémidars, mécontents de se voir gouverner par un nouveau venu et jaloux sans doute de sa fortune, refusèrent de le reconnaître et restèrent indépendants. Mais pour ne pas attirer sur eux la colère de Nizam-el-Molouk, ils lui envoyèrent directement les sommes qu'ils devaient payer au nabab. Ainsi firent, entre autres, les gouverneurs de Vellore et de Valdaour. Anaverdi-Kan, voyant que Nizam ne leur faisait pas un crime de leur conduite et n'osant employer la force, prit le parti de les laisser tranquilles. Si Dupleix avait eu à cette époque les desseins politiques qu'il eut plus tard et les forces militaires qui lui permirent de les réaliser en partie, il n'aurait pu trouver une meilleure occasion de se mêler aux affaires des princes indiens. Mais il n'en fit rien et administra Pondichéry et les affaires de la Compagnie à l'ordinaire, sans plus ni moins d'éclat que ses prédécesseurs

Il eut bien assez d'embarras pour défendre Karikal. Nous avons dit qu'une incursion de 1,000 chevaux et de 2,000 pions du Tanjaour l'obligea à renforcer ce poste en y envoyant 100 hommes, de la poudre, des bombes, un mortier, 50 cipayes (1), 80 topas,

(1) Les cipayes étaient venus de Mahé (lettre du Conseil supérieur à la Compagnie). Ce sont les premiers dont il soit question.

Digitized by Google

commandés par Paradis. C'était tout ce que pouvait faire Pondichéry. On écrivit même à Mahé pour faire relâcher à Karikal deux vaisseaux de France qui faisaient leur retour et qui y déposèrent cinquante soldats et des marins volontaires. Le 11 juin 1743, la poudrière de Karikal sauta, tuant le gouverneur Febvrier, le lieutenant Descoublans et sept soldats avec un nombre considérable d'indigènes. Le successeur de Febvrier, Paradis, se rendant compte des intrigues des Hollandais qui fournissaient des munitions aux Hindous, entra en négociation avec le Tanjaour. La paix, quelque désavantageuse qu'elle pût être, convenait mieux aux intérêts de la Compagnie qu'une guerre dont le succès était douteux et les frais dispendieux pour elle (1).

Après de longues négociations signalées par la mauvaise foi des Hindous, Paradis, outré de leur insolence, leur livra un petit combat qui leur coûta une soixantaine d'hommes (27 novembre 1744). Mais les chicanes ne cessèrent pas. Le rajah prétendait que Febvrier lui avait promis jadis cent mille chacras et réclamait tout le produit des aldées. Le conseil supérieur, effrayé des dépenses engagées et de la longueur du conflit, recommandait la patience à Paradis; mais celui-ci, sur une menace de ravager nos récoltes comme les années précédentes, fit brusquement arrêter le soubedar de Kangivaron et un certain nombre d'otages. Le conseil le désapprouva entièrement, craignant que le Tanjaour ne se vengeât sur les aldées françaises dans un temps où la guerre avec l'Angleterre obligeait de concentrer nos forces à Pondichéry. Mais ce coup de vigueur effraya les Tanjaouriens, qui laissèrent enfin les Français récolter le riz à leur aise (2). En 1746, le rajah disgracia son ministre Arnapachetty qui était l'auteur principal de cette querelle, et la paix se fit pour quelque temps.

On voit combien peu énergique fut, dans cette affaire, le gouverneur de l'Inde. Bien que Paradis déclarât que la force était le seul moyen à employer pour venir à bout de cette *canaille*, Dupleix se montra aussi timoré que possible. Il était loin d'avoir sur les Hin-

(1) Fr., n. acq., 8926 (Ariel), 69. Lettre du Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 18 octobre 1744.

(2) Fr., n. acq., 8926, 77. Lettre du Conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 11 janvier 1746.

Digitized by Google

dous et leur faiblesse relative lesi dées qu'il devait avoir plus tard; il n'avaitpas encore fait l'expérience de la supériorité militaire des Européens et n'avait, il faut le dire, que bien peu de mond pour se faire respecter; la guerre ouverte avec l'Angleterre peut aussiavoir gêné son action.

Elle lui causa des soucis d'ordres divers. Il croyait, selon des projets déjà anciens, pouvoir retourner en France et demanda son congé, en 1742, pour cause de santé (1). Il avait annoncé à son ami Duvelaër que sa femme passerait en France par les vaisseaux de janvier 1743 et le priait de la recevoir chez lui à son arrivée à Lorient. Duvelaër mit sa maison à sa disposition, ajoutant qu'il pensait bien que Mme Dupleix ne viendrait pas seule et qu'il regrettait pour la Compagnie que Dupleix ne restât pas aux Indes une année ou deux de plus pour réparer la mauvaise gestion de Dumas (2).

Le voyage ne se fit pas à la fin de 1742, probablement à cause des couches pénibles de Mme Dupleix. En 1743, les bruits de guerre avec l'Angleterre étaient trop répandus pour qu'on risquât un voyage qui aurait pu se terminer à Londres.

Dupleix dut alors se préparer à faire face aux difficultés de sa position, qui étaient assez graves. Depuis la paix de Ryswick, les guerres européennes n'avaient pas eu d'écho dans ce pays. Ni les Anglais ni les Français n'étaient d'ailleurs en état de faire grand'-chose les uns contre les autres. Le peu d'importance militaire de leurs établissements faisait qu'on ne pensait pas en Europe à y envoyer une expédition qui coûterait cher et rapporterait peu. Quant aux vaisseaux de l'Inde, c'est dans les mers d'Europe qu'on les capturait. Voici comment cette neutralité de fait fut rompue : à la fin de 1740, la Compagnie avait reçu l'ordre d'équiper en guerre cinq vaisseaux et une frégate, sans autre raison que l'état général des affaires. L'escadre, qui coûta fort cher, partit en mars 1741, sous le commandement de La Bourdonnais; il en avait obtenu l'armement par son crédit sur M. de Fulvy (3) et pensait proba-

(1) Col., dossier Dupleix, mémoire. 1er décembre 1748. Il expose qu'il a déjà demandé son congé en 1742, venant de subir l'opération de la fistule et craignant d'être obligé d'en subir une seconde.

(2) Duvelaër à Dupleix. Fr., n. acq., 9148, 12. 9 décembre 1742, 30 janvier 1743.

(3) Godeheu prétend que Fulvy était de moitié dans les profits de La Bourdonnais. Fr., 8982, 180, 5 janvier 1740.

Digitized by Google

blement faire la course à son profit si la guerre éclatait. Cette escadre, la paix régnant encore, ne fit pas autre chose qu'un débarquement à Mahé. Il fut alors autorisé par la Compagnie à retenir aux Indes deux de ces vaisseaux ou, à leur défaut, à armer en guerre deux vaisseaux de l'Inde. On lui permettait de prendre sur la flotte des soldats, des officiers et des matelots, de retenir tous les effets de guerre et de marine qu'il jugerait nécessaires, sauf à en envoyer l'état à la Compagnie (1). Ces ordres font comprendre comment, en 1746, La Bourdonnais put avoir assez de ressources en agrès et en hommes pour équiper et armer quelques vaisseaux; sans cela les îles de France et de Bourbon n'auraient certainement pu les lui fournir. Or, l'envoi d'une escadre en pleine paix avait fait beaucoup de bruit en Angleterre; La Bourdonnais avait eu, paraît-il, des mots imprudents; les Anglais, craignant qu'il n'en voulût à leurs établissements, ce qui était vrai, d'ailleurs, envoyèrent en 1743, aux Indes, une petite escadre sous le commandement du capitaine Barnet.

Les hostilités furent ouvertes par cette flotte, qui arrêta dans le détroit de Banca les vaisseaux revenant de Chine et de Manille; c'est ce qui décida Dupleix à seconder La Bourdonnais dans ses projets contre Madras. Sans cela, il n'eût pas tenu à lui que la paix ne régnât dans l'Inde entre les Français et les Anglais.

Il avait eu, dès 1740, l'idée de maintenir la neutralité entre les deux Compagnies à partir du cap de Bonne-Espérance; il avait exposé cette idée au capitaine de Saint-Georges, en le chargeant d'en parler au directeur Cavalier.

La Compagnie, d'autant plus pacifique qu'elle était presque ruinée et ne pouvait faire aucun sacrifice d'argent pour la défense même de ses comptoirs, ne trouva d'autre instruction à donner que de réduire les dépenses au strict nécessaire, et de suspendre toute entreprise. Elle savait qu'il était difficile de réduire dès la première année la dépense autant qu'on le souhaitait, mais elle y était forcée par la pénurie de ses ressources et recommandait

(1) Col. C² 30, 40. Extrait du registre général des délibérations de la Compagnie, 26 juin 1742.

Ordres particuliers à M. de La Bourdonnais, concernant les cinq vaisseaux armés en guerre sous son commandement.

Digitized by Google

à Dupleix le secret sur ses intentions, autant que le zèle pour les exécuter (1). Ces instructions ne peuvent surprendre quand on connaît l'inaptitude financière, politique et militaire de la Compagnie des Indes, elles furent confirmées d'ailleurs par Orry qui, faisant partie du ministère, aurait pu avoir quelques idées plus justes. Mais il est certain que pour les gens de ce temps, une guerre coloniale dans l'Inde paraissait invraisemblable autant qu'inutile.

Orry confirmait donc à Dupleix les instructions de la Compagnie. Dire qu'il lui ordonnait d'être pacifique ne serait pas exact : on ne supposait même pas que Dupleix pût avoir à Pondichéry des velléités belliqueuses. Orry comptait qu'il irait dans les réductions au delà même des ordres de la Compagnie, qu'il continuerait le commerce le mieux possible, bien qu'on ne lui envoyât pas beaucoup d'argent : « Je sens parfaitement, disait le ministre, que le fonds « qu'on vous envoie n'est pas suffisant pour acquitter les engage- « ments et charger les vaisseaux, mais la situation présente des « affaires en Europe n'a pas permis à la Compagnie de faire un « plus gros envoi. Je compte cependant sur votre zèle et sur le « crédit que vous vous êtes acquis dans l'Inde et qu'après avoir « satisfait exactement ceux qui voudront être payés de leurs « avances, vous trouverez de nouvelles sommes à emprunter qui « vous mettront en état de renvoyer les vaisseaux bien chargés (2). »

Nous savons que la Compagnie était hors d'état de faire la guerre aux Indes et que le roi ne le voulait pas, mais il était peu séant au ministre de remettre si cavalièrement à un subalterne le soin de sauver à lui seul les établissements et de faire aller le commerce comme en pleine paix sans aucun appui de la métropole.

Par une lettre en date du 14 avril 1744, la Compagnie, d'ordre exprès du ministre, manda à Dupleix de ne commettre aucun acte d'hostilité contre les Anglais au delà du cap de Bonne-Espérance à moins que ces derniers n'eussent été les agresseurs, ajoutant qu'il n'y avait aucune convention entre elle et les Anglais sur ce point

(1) Fr., n. acq., 9144, 7. La Compagnie à Dupleix, 18 septembre 1743. Dumas écrivait à Dupleix à la même époque : On a pris le parti de diminuer les dépenses qui, de vous à moi, ruineraient infailliblement la Compagnie, si elles étaient continuées.... (Fr., n. acq., 9147, 186, 4 octobre 1743).

(2) Col. C² 30, 215. Orry à Dupleix, 15 décembre 1743.

Digitized by Google

et qu'il ne fallait pas s'attendre à voir les chefs de comptoirs anglais imposer la neutralité aux vaisseaux venus d'Europe.

On l'invitait à préparer le mieux possible la défense de Pondichéry; on attendait tout de sa bravoure et de son intelligence. Comme le disait amèrement Dupleix, la Compagnie, contente d'avoir écrit qu'elle souhaitait que la tranquillité régnât dans l'Inde, croyait que cela suffisait à l'entretenir. Elle avait au moins pour excuse son impuissance.

Dans ces circonstances, Dupleix, n'ayant presque pas de troupes et pas d'argent, dut chercher à garantir cette neutralité qu'il lui était ordonné de garder et qui semblait devoir être la seule protection des établissements français.

La déclaration de guerre ayant été connue aux Indes vers le mois d'octobre 1744, il fit immédiatement des démarches auprès des gouverneurs de Madras, Bombay, Talicherry, Calcutta, pour assurer la neutralité. Il n'obtint d'eux qu'une fin de non-recevoir; les Anglais arrêtèrent même quelques vaisseaux chargés par les Français et naviguant sous le pavillon maure. Heureusement, le nabab Anaverdi-Kan et Nizam-el-Molouk ayant appris la déclaration de guerre et ces premières hostilités, adressèrent à tous les Européens établis dans le Dekhan un *paravana*, ordonnant de respecter les vaisseaux munis des passeports du fossedar de Méliapour (San-Tomé) et, en général, ceux qui naviguaient sous le pavillon du Mogol. Une copie spéciale en fut adressée aux commandants anglais, français et hollandais (1).

Anaverdi-Kan écrivit personnellement à Dupleix que les établissements européens étaient de la dépendance du Padischah, qu'ils n'avaient été concédés que pour y faire fleurir le commerce, qu'il eût, par conséquent, à ne pas troubler la paix (2), sous peine d'en répondre personnellement.

Dupleix répondit d'abord, en accusant réception du paravana, que les Français n'avaient jusqu'alors molesté aucun navire maure

(1) Fr., n. acq., 8931, 132 et suiv. Copie du paravana d'Anaverdi-Kan. Lettre d'Agy-abd-el-ady, fossedar de Méliapour, à Dupleix, accompagnant le paravana.

(2) Fr., n. acq., 8931. Fonds Ariel, 133. Lettre du nabab à Dupleix portée par un de ses cavaliers.

Digitized by Google

et n'y toucheraient pas à l'avenir pourvu que les Anglais fissent de même. Mais ils en avaient déjà arrêté plusieurs et les Français se considéraient comme en droit d'en faire autant, tant que le nabab n'aurait pas prouvé qu'on n'insultait pas impunément le pavillon mogol.

Au nabab lui-même il répondit qu'il avait reçu de ses supérieurs d'Europe l'ordre de maintenir la paix aux Indes et d'offrir aux Anglais de continuer les bonnes relations et qu'ayant fait, en conséquence, des offres conformes aux gouverneurs anglais, ils avaient répondu par un refus poli, que leur flotte de guerre avait saisi les vaisseaux français partout où elle l'avait pu (1) et même un vaisseau maure naviguant sous la sauvegarde du Padischah, parce qu'ils le croyaient chargé de fonds français. Il ajoutait qu'à l'arrivée des vaisseaux d'Europe il serait obligé d'exécuter les ordres qu'il recevrait. Il souhaitait, sans pouvoir l'assurer, qu'ils fussent conformes à ceux du nabab, n'ayant rien tant à cœur que de prouver son respect pour le Grand Mogol et ses lieutenants (2).

Les Anglais avaient répondu de leur côté aux mêmes ordres, qu'ils n'avaient pas l'intention de molester les sujets du Mogol, mais qu'ils devaient se conformer aux ordres de leurs supérieurs et que leur flotte était d'ailleurs indépendante des comptoirs (3).

Il résulte de cela que si Dupleix avait essayé de son propre mouvement de traiter la neutralité directement avec les Anglais, il n'avait pas pensé d'abord, comme l'ont dit certains historiens, à faire intervenir le nabab. Celui-ci prit l'initiative d'interdire toute guerre aux Européens. Mais ce n'était déjà plus le désir de Dupleix. Il essaya d'indisposer le nabab contre les Anglais en insistant sur ce fait qu'ils avaient commencé la guerre.

Les Anglais, on l'a vu, avaient saisi des vaisseaux de la Compagnie venant de Chine; mais il est probable que la saisie du *Mahmet-Chah* affecta plus vivement Dupleix. Ce vaisseau venait de

(1) Fr., n. acq., 9159, 355. Brouillon de lettre autographe de Dupleix au nabab. Ils avaient, en janvier 1745, saisi un navire d'Europe à Achem, les bots et pilotes de Balassor, deux vaisseaux de l'Inde appartenant aux Français, le vaisseau maure *le Mahmet-Chah* appartenant à Iman Goulam-Hussein-Kan (Iman Sahib).

(2) Fonds Ariel, 8931, 135. Dupleix au nabab, 1745.

(3) Ibid , 132. Lettre d'Agy-abd-el-ady à Dupleix.

Digitized by Google

Manille et portait plus de 400,000 roupies et probablement Dupleix y perdait beaucoup. Dès la saisie de ce vaisseau, il écrivit à Iman-Sahib, qui en était le propriétaire apparent, qu'il fallait s'efforcer de provoquer, en revanche, l'intervention du nabab contre les Anglais (1).

Ayant appris ensuite que les vaisseaux anglais faisaient la course le long de la côte de Coromandel, arrêtant même les barques indigènes chargées pour Pondichéry (2), il écrivit au nabab : « Le peu « d'égards que cette nation marque pour vos ordres m'engage à « vous dire que je ne puis m'empêcher d'agir comme eux aussitôt « que les vaisseaux de guerre que j'attends seront arrivés. Il faudra bien que nous leur apprenions comment l'on doit agir dans « un pays qui ne nous appartient pas. Dès lors que le Padischah « fait tant que de recevoir diverses nations dans son empire, il « doit, et ses gouverneurs, leur défendre d'y mettre le trouble (3). »

Son dessein fut deviné par le fossedar de Méliapour : « J'ai « compris, lui écrivit cet officier, que votre intention était de « vous venger des Anglais en vous appuyant du secours du nabab, « que pour le forcer à vous l'accorder, vous pensiez à prendre « quelques vaisseaux appartenant aux sujets du Padischah, afin qu'il « prenne des mesures pour forcer les Anglais à rendre celui qu'ils « ont pris (4). »

Il lui conseillait de garder la paix pour ne pas irriter le nabab et de lui présenter des raisons qui pussent l'engager à protéger les Français contre les Anglais. A cette lettre Dupleix répondit qu'il n'avait nullement pensé à réclamer la protection du nabab, qu'il était d'ailleurs assez puissant pour agir seul contre les Anglais, mais puisque le prince n'agissait pas contre ceux qui avaient été les agresseurs, il n'avait pas à s'irriter contre les Français, s'ils imitaient l'exemple qui leur était donné impunément par leurs ennemis (5). Dupleix se montrait donc assez peu conciliant. Nous sommes loin de la politique qu'on lui prête et qui aurait eu pour

(1) Fr., n. acq., 9159, 323. Lettre autographe de Dupleix à Iman-Sahib, 1744.
(2) Fr., n. acq., 9159, 355. Lettre au nabab, minute autographe de Dupleix.
(3) Ibid., 8931, 136, 137. Dupleix au nabab, 3 août 1745.
(4) Ibid., 137. Agy-abd-el-ady à Dupleix.
(5) Ibid., 139. Dupleix au fossedar de Méliapour.

Digitized by Google

objet de faire garantir aux Français la protection du nabab. Il avait à cette époque (1745) des dispositions hostiles et entreprenantes : tranquille sur la situation militaire de Pondichéry, il préparait, de concert avec La Bourdonnais, une expédition contre Madras.

Il n'y avait eu d'abord à Pondichéry qu'un très mauvais fortin que les Hollandais n'eurent pas de peine à prendre en 1693. Ils construisirent autour des tours rondes en bonne maçonnerie pour lesquelles on leur paya, en 1697, 16,000 pagodes. C'était alors la seule protection de la ville. Le fort avait été reconstruit par Denyon, ingénieur, en 1706. Il était placé le long de la mer et lui faisant face. C'était un pentagone de quatre-vingt-dix toises de côté, construit en briques et bordé d'un fossé revêtu de dix toises de largeur. Les bastions étaient percés d'embrasures pour quarante-sept pièces. La porte dite Royale faisait face à la mer. La porte de secours était du côté de la ville. Il contenait une caserne à deux étages, une chapelle qui avait été la première paroisse de Pondichéry, des magasins à poudre bien voûtés sous le terre-plein des remparts, les bâtiments nécessaires pour les bureaux, la caisse, la visite des marchandises. Construit avec le produit d'un vaisseau pris aux Hollandais, il fut, après Denyon, assez mal entretenu. En 1724, on résolut d'enfermer la ville noire dans une enceinte continue. Le P. Louis, capucin, fut l'ingénieur chargé de bâtir cette muraille.

Il y travailla quatorze ans, ne coûtant à la Compagnie que le palanquin dont il se servait. Le mur, qui devait avoir quinze pieds sous cordon avec un parapet de quatre pieds, ne fut élevé qu'à dix ou onze pieds pour éviter d'irriter les princes du pays. Il y avait dix-sept bastions en maçonnerie pleine auxquels on accédait par des rampes. Il n'y avait pas de fossé. Les murs non remparés en dedans avaient un chemin de ronde de trois pieds et demi de large entre deux murs d'appui. Le P. Louis répara le fort Louis, fit les magasins de poudre et commença le nouveau gouvernement dont les murs étaient, en 1740, arrivés à hauteur d'appui. Cependant, du bastion Saint-Laurent au sud et du bastion Saint-Louis au nord jusqu'à la mer, le mur était inachevé et la ville ouverte de deux côtés. Dumas, pour arrêter les Marattes, fit fermer ces ouvertures par une estacade de pieux allant jusque dans la mer. En 1740,

Digitized by Google

l'ingénieur Charpentier de Cossigny, envoyé de l'île de France, fortifia rapidement les courtines et les bastions à l'aide de sacs à terre, détourna le ruisseau puant qui traversait la ville en le dirigeant le long des fortifications jusqu'à la mer, par un fossé de dix toises de large. L'enceinte avait en tout deux mille deux cents toises de longueur. Il eut le temps de faire une muraille crénelée à la place de l'estacade qui joignait la mer, de construire en briques les parapets des bastions et les plates-formes pour l'artillerie. La place était donc, en 1741, complètement fermée, bien que l'enceinte fût loin d'être parfaite (1). Dupleix fit achever en 1747 le creusement du fossé sur huit cents toises environ, aux frais de la Compagnie, et non aux siens, comme on l'a dit (2).

Il existait encore, à une distance de quinze cents toises de la place, des haies qui marquaient ce qu'on appelait les *limites*. Formées d'aloès et d'autres plantes épineuses mêlées de palmiers et de cocotiers, elles s'étendaient en demi-cercle de la rivière d'Ariancoupan au sud jusqu'à une distance d'un mille de la mer du côté du nord. Cinq routes les traversaient, à chacune desquelles il y avait une redoute et un poste de soldats.

On avait entassé depuis cinquante ans, dans Pondichéry, un matériel aussi considérable que démodé. L'état de 1710 énumère 150 canons, 2 mortiers, 10,000 boulets de fer, 8,000 de pierre, 842 lames de sabre, 40 espontons dorés, 6 pertuisanes, 880 fusils, 1 drapeau blanc, etc. En 1719, Beauvollier écrivait que sur 130 pièces de canon, fort diminuées par la rouille, 80 pouvaient servir, mais les affûts tombaient en ruine et les calibres étaient trop faibles. Il n'avait pas 30 fusils de rechange. Ce matériel fut sans doute renouvelé pendant les années suivantes, peut-être simplement par suite de la condamnation de quelques vaisseaux ou du

(1) Lettre critique de Cossigny sur l'*Histoire des Indes* de l'abbé Guyon, in-12, Genève 1744.

Le fort Louis coûta, de 1720 à 1745, 303,000 roupies; le Nouveau gouvernement (achevé seulement en 1752), 42,000 roupies (j. en 1745); Ariancoupan entre les mêmes années, 17,000 roupies. La dépense des murailles est évaluée en 1727 à environ 30,000 pagodes.

(2) Fr., n. acq., 8930, 241. Lettre du conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 31 janvier 1747. « On prendra les fonds pour achever l'ouvrage sur les fonds de la Compagnie. »

Digitized by Google

débarquement de l'artillerie de quelques autres. En 1740, Cossigny put, en faisant fabriquer des affûts, mettre en batterie sur les bastions 119 pièces et à la citadelle 44. Il avait disposé en avant de la muraille, de cinq en cinq toises, des fougasses dont les logements étaient maçonnés et purent servir plus tard. La Compagnie avait envoyé aussi des armes. Quant à la poudre, on gardait celle d'Europe pour le combat. Celle du pays servait aux saluts (1).

La garnison comptait 359 hommes en 1710, 330 en 1719, dont 150 topas et des blancs ayant vingt ans de séjour. Mais il y eut à Pondichéry, réglementairement, dès 1727, quatre compagnies de 120 hommes. Cossigny dit qu'au moment de l'invasion maratte de 1740, il y avait 250 blancs, 130 topas et 250 pions pour la garde des limites. On les renforça momentanément par des matelots débarqués de deux vaisseaux revenus de l'hivernage, qui étaient bons canonniers. Mais ce n'était pas régulier. Dupleix n'avait pas plus de 450 hommes de troupes encadrées, dont un tiers de topas. Aussi il y suppléa en faisant venir de Mahé une compagnie de cipayes musulmans, qui servit à Pondichéry dès 1744, comme pour un essai. Il forma les employés en milice bourgeoise et garda les matelots de l'équipage du *Favori* rendus par les Anglais. C'est avec ces faibles ressources qu'il osait se préparer à attaquer Madras.

(1) Ils étaient fréquents et copieux. Dupleix, à son arrivée, est salué quatre fois de vingt et un coups : 1° quand il quitte le vaisseau ; 2° quand il débarque ; 3° quand il va vers le gouvernement ; 4° quand il y entre. Soit en tout quatre-vingt-quatre coups. La naissance de son fils est annoncée de même. Un capitaine de vaisseau avait droit à quinze coups.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

LA QUERELLE ENTRE DUPLEIX ET LA BOURDONNAIS

Dupleix et La Bourdonnais préparent dès 1741 l'attaque de Madras. — Leur correspondance à ce sujet à partir de 1744. — Rôle considérable de Dupleix. — Incidents du séjour de La Bourdonnais à Pondichéry en 1746. — Il demande les ordres du conseil supérieur avant l'attaque. — La ville prise, il refuse de s'y soumettre. — Nature du conflit. — Responsabilité de La Bourdonnais.

Si Dupleix se montrait si peu disposé à observer la neutralité qu'il avait eu ordre de proposer aux Anglais et qu'il leur avait effectivement proposée sans l'obtenir, c'est que les actes d'hostilité commis par la flotte du commodore Barnet l'avaient exaspéré et qu'il avait l'espoir sérieux de faire payer cher aux agresseurs les pertes qu'ils lui avaient causées. Il ne désirait plus la paix depuis qu'il savait que La Bourdonnais se préparait à passer dans l'Inde; il avait lié partie avec lui, et à l'époque même où il correspondait avec Anaverdi-Kan, il faisait les préparatifs de l'attaque de Madras.

Il ne s'agit pas ici de raconter cette célèbre expédition, mais d'en étudier les origines et la préparation. Les desseins de La Bourdonnais, la part de Dupleix dans les préparatifs et les froissements qui précédèrent la rupture entre les deux chefs, méritent quelque attention. Cette étude permet de ramener à ses justes proportions ce qu'on a appelé, d'un bien grand mot, la rivalité de Dupleix et de La Bourdonnais.

Le plan de l'entreprise sur Madras fut fait en 1741. La Bourdonnais, qui était en France en 1739, apprenant qu'une rupture pouvait se produire prochainement entre la France et l'Angleterre,

Digitized by Google

raconte qu'il proposa à quelques amis d'armer une escadre en course. On fit un fonds de cinq millions dont il devait fournir le dixième. Il alla demander l'agrément du ministre de la marine Maurepas et prétend dans ses mémoires que ce plan agréa si fort au ministre et au contrôleur général, que l'ordre lui fut donné de l'exécuter pour le compte du roi et avec les vaisseaux de la Compagnie..

La Bourdonnais ne dit pas ce que ses amis et bailleurs de fonds pensèrent de cette audacieuse substitution; il n'explique pas comment il se dégagea, comment ils gardèrent le secret, ni pourquoi la Compagnie, pour une affaire qui regardait le roi, dut armer à ses frais cinq vaisseaux, sans que le ministre daignât donner la moindre justification. Il est fort probable, comme on le crut à Paris et dans l'Inde, que La Bourdonnais fit agréer directement le projet à Orry de Fulvy et par lui au contrôleur général. Le roi n'avait rien à y gagner et la Compagnie fit tout simplement les frais d'une entreprise qui devait profiter à des particuliers (1); la course n'était pas de son privilège et elle n'avait, en 1740, rien à défendre. L'expédition tourna tout autrement qu'on ne l'avait supposé. Elle eut une utilité que personne en France n'avait pu prévoir, surtout le chef. Parti de Lorient avec cinq vaisseaux, le 5 avril 1741 (2), il arriva à l'île de France le 14 août. Il apprit alors l'invasion des Marattes dans le Carnate; les garnisons des îles étaient parties pour Pondichéry, appelées par Dumas qui craignait un siège (3). La Bourdonnais, quand il y arriva, trouva la ville libre d'ennemis; mais Dumas lui apprit que le comptoir de Mahé était assiégé depuis dix-huit mois par les gens du pays. Il s'y rendit aussitôt, et, tant à combattre qu'à négocier, y demeura assez longtemps. Ainsi l'expédition, partie pour faire la course contre les Anglais, avait délivré Mahé. La Bourdonnais comptait garder ses navires en attendant la déclaration de guerre; mais la Compagnie, dont les

(1) Mémoires historiques de B. F. Mahé de La Bourdonnais. Paris, 1829, p. 35-39.

(2) Ibid., 44. Il emmenait avec lui sa deuxième femme, fille du comte d'Auteuil et sœur du lieutenant d'Auteuil, beau-frère lui-même de Dupleix (Fr. 9149, 3. Hardancourt à Dupleix, 1741).

(3) Lettre critique de Cossigny sur l'*Histoire des Indes* de l'abbé Guyon, 1744.

Digitized by Google

finances ne pouvaient supporter un pareil armement sans profit commercial, et qui se flattait de maintenir la neutralité dans l'Inde, rappela la flotte en 1742 : grave faute, car son envoi avait décidé les Anglais à en expédier aussi une, composée, non pas de navires de commerce armés en guerre, mais de vaisseaux royaux. L'escadre anglaise arriva dans l'Inde en 1744, s'y trouva maîtresse de la mer et y fit ce qu'elle voulut (1). Dans de pareilles conjonctures, un ministre intelligent n'eût jamais signé l'ordre de retour. Orry le donna en novembre 1741, et le regretta trop tard (2). Il écrivit à La Bourdonnais qu'il était à désirer qu'il n'eût pu l'exécuter en entier et qu'il eût conservé au moins deux vaisseaux. Mais déjà la flotte était repartie pour l'Europe et La Bourdonnais, irrité, demandait son rappel (3). Enfin la frégate *la Fière* lui annonça à l'île de France, le 1er septembre 1744, la déclaration de guerre, mais elle lui apportait la défense d'entamer les hostilités ; on lui permettait seulement d'y répondre. Il commença donc l'armement des navires de la Compagnie qu'il pouvait encore rassembler et entra en correspondance avec Dupleix.

Il ne parle pas dans ses mémoires de cette correspondance. Elle ne manque pourtant pas d'importance, car elle explique l'affaire de Madras et la part prépondérante de Dupleix dans cette affaire. Remarquons tout d'abord qu'on n'eut en France nul soupçon de ce que préparèrent les deux gouverneurs. On supposait l'un à peine capable de lancer un ou deux corsaires, l'autre, avec ses quatre compagnies d'infanterie, à peine capable de garder Pondichéry. C'est donc à eux seuls qu'appartient la conception et l'exécution de cette audacieuse entreprise.

La Bourdonnais avait eu cette idée en 1741, à l'époque où il était venu à Pondichéry, et l'avait communiquée à Dumas. Il fit expli-

(1) Le commodore Barnet dit au capitaine du *Favori* qu'il amarinait : Nous vous faisons ce que M. de la Bourdonnais voulait nous faire (Mémoires de La Bourdonnais, p. 61).

(2) Mémoires de La Bourdonnais, p. 54. Lettre d'Orry, 16 mars 1742.

(3) La Bourdonnais écrivait au cardinal de Fleury qu'il regrettait la flotte, qu'il aurait fait bien 15 à 20 millions de tort aux Anglais s'il y avait guerre, que s'il n'y avait pas guerre, il demandait son rappel. (Il ne dit rien de cela dans ses mémoires.) — Lettre autographe de La Bourdonnais, 15 janvier 1743. Arch. Aff. étr. Asie, 6, 76. Doc. et mémoires.

Digitized by Google

quer ce projet à Dupleix quand il remplaça Dumas : Dupleix l'approuva et envoya à Madras l'ingénieur Paradis, qui parvint à examiner la place avec assez de précision pour en faire une carte de mémoire et pour préparer un plan d'attaque. Mais le projet et les préparatifs ébauchés par Dupleix ne furent repris qu'en 1744 après les premières hostilités (1).

Au moment où commence cette collaboration qui devait si mal finir, il n'est pas inutile de rappeler que Dupleix et La Bourdonnais étaient en relation depuis longtemps. Ils étaient presque du même âge et s'étaient connus jeunes à Pondichéry. La Bourdonnais, après avoir servi comme lieutenant et capitaine en second dans la marine de la Compagnie (2), avait quitté le service et commandait en 1727, comme capitaine et subrécargue, le *Pondichéry*, vaisseau particulier armé par Lenoir et les conseillers de Pondichéry (3). Il fit ce commerce cinq ans, et s'étant brouillé avec Lenoir dont le caractère despotique ne pouvait lui plaire, il passa deux ans au service des Portugais et revint en France en 1733. Il s'y maria. La protection de M. de Fulvy, auquel il présenta cette année-là un mémoire sur la situation de l'Inde, le fit nommer d'emblée gouverneur des îles de France et de Bourbon. Il y succédait (1735) à Dumas. Cette nomination, faite en dehors des habitudes et par faveur, fit mauvais effet. Dupleix écrivait alors : « Les « bras m'en sont tombés. Il faut que la tête ait tourné à la Compa- « gnie. Dieu veuille qu'elle n'ait pas lieu de s'en repentir. La viva- « cité et la pétulance du sujet me le font craindre. Elle s'est laissé « leurrer aux fariboles de cet évaporé (4). » Il était, on le sait, jaloux et vit tout de suite, dans La Bourdonnais, un rival à redouter pour le gouvernement de Pondichéry. Aussi leurs relations

(1) D'après la correspondance entre Dupleix et La Bourdonnais. Col. C² 81, f. 4 à f. 73. 11 septembre 1744-8 octobre 1746.

(2) Il assista en cette qualité à l'expédition de Mahé faite en 1725 par M. de Pardaillan. Il est à peine besoin de dire qu'en dépit de l'allitération, il n'y a aucun rapport entre le nom indien de cette ville et le nom patronymique de La Bourdonnais. Il s'appelait Mahé de La Bourdonnais comme son frère s'appelait Mahé de La Villebague. Je ne sais quel est le premier qui a imaginé d'attribuer ce nom à La Bourdonnais comme un souvenir de la part qu'il prit à cette expédition.

(3) Col. C² 74, 41. De 1725 à 1730.

(4) Ars., 4743, 23, 36, 56. Dupleix à Burat, Dumas, Duvelaër, 1735.

Digitized by Google

commerciales furent-elles rares et froides, quoique polies, sauf lors de leur contestation au sujet du commerce de Mozambique dont on a déjà parlé. On peut penser que La Bourdonnais n'éprouvait pas pour son collègue des sentiments bien affectueux. Cependant, comme ils étaient indépendants l'un de l'autre, depuis 1741, ils avaient eu de nouveau des relations d'affaires et de politesse. C'est d'ailleurs comme une affaire que s'engagea leur collaboration. La Bourdonnais cherchait avant tout un profit personnel, et s'il attaqua Madras, c'est faute d'objet plus lucratif.

Dès qu'il apprit la déclaration de guerre, il écrivit à Dupleix qu'il pourrait réunir six vaisseaux et 1,500 à 1,800 hommes qui, avec 300 ou 400 fournis par Dupleix, feraient une petite armée avec laquelle il pourrait faire quelque entreprise *qui réparerait leurs pertes*. Il se proposait d'armer en course moitié pour la Compagnie, moitié pour Dupleix et pour lui, tout en continuant les voyages de Perse et de Moka (1). On établirait la croisière entre le Cap et Sainte-Hélène, à cause de la neutralité probable des mers de l'Inde. Dupleix répondit qu'il avait fait des démarches auprès des commandants anglais et qu'il comptait sur le maintien de la paix, qu'il avait d'ailleurs très peu de soldats, à peine de quoi garder les comptoirs. Il désapprouvait le projet de croisière dans l'Atlantique comme contraire aux volontés de la Compagnie qui ne pouvait autoriser ses officiers à faire la course dans ces conditions, sans risquer de ruiner son propre commerce moins bien protégé que celui des Anglais (2). Mais bientôt ses dispositions pacifiques changèrent. Des gazettes d'Europe, venues par Surate, annonçaient le départ de l'escadre de Barnet. Dupleix concevait les craintes les plus vives pour les vaisseaux de Chine, de Manille et de Mozambique, dont plusieurs étaient à lui. Plusieurs, en effet, furent pris à la fin de l'année 1744 dans le détroit de la Sonde. Il s'intéressa donc dans l'armement en course de La Bourdonnais pour 10,000 roupies (3). Celui-ci préparait alors son escadre, qui consistait en cinq navires de l'Inde; il demanda à Dupleix de l'autoriser à embarquer 100 des meilleurs soldats de Mahé, quand il y toucherait;

(1) C² 81, 4. La Bourdonnais à Dupleix, 12 septembre 1744.
(2) C² 81, 49. Dupleix à La Bourdonnais, 1er décembre 1744.
(3) Col. C² 81, 49. Dupleix à La Bourdonnais. Pondichéry, 15 janvier 1745.

Digitized by Google

il demanda aussi qu'on lui envoyât les matelots du *Favori* (1), 500 fusils, 20 milliers de poudre, des salaisons, des biscuits, du riz. Il établirait une croisière, et si l'idée du grand projet de 1741 paraissait à Dupleix exécutable, il demandait Paradis, beaucoup de chélingues et beaucoup de cipayes. Il était persuadé qu'avec l'aide de Dupleix il pourrait facilement prendre et rançonner la ville. Il avait étudié le plan et le mémoire de Paradis et envoyait le résultat de ses réflexions : « C'était, disait-il, le seul moyen de nous dédommager de nos pertes (2). » Un peu plus tard, il demanda à Dupleix de faire faire 2,000 habits de soldats et 2,000 culottes, 2,000 habits-vestes à parement rouge pour les matelots et les noirs, 200 habits d'officiers à boutons d'or, 8,000 chemises, 8,000 paires de souliers, 4,000 paires de guêtres (3). Il lui fallut aussi 4,000 petites vestes, 8,000 tours de col de toile blanche, 4,000 chapeaux, 2,000 paires de bas. Après avoir ainsi chargé Dupleix d'équiper ses hommes, il le pria d'équiper ses vaisseaux. Il demanda 20 gros câbles, 300 pièces de filin, 12 chaudières d'équipage pour 300 hommes, 2,000 livres de soufre, 55 barils de goudron, 150 barriques d'huile, du cuivre en feuilles, du cuir, de la cire, de la chandelle, de la peinture (8,400 livres), 2,500 pièces de toile à voile.

Les munitions lui manquant aussi, Dupleix aurait à lui fournir 50 milliers de poudre, 1,000 fusils, 400 bombes et 1 mortier, 400 lances de douze pieds pour défendre l'infanterie contre la cavalerie, 300 gabions, 10,000 sacs à terre, etc., etc.

Il n'était pas moins exigeant pour les vivres. Il demandait 400,000 livres de riz, des salaisons et de la farine pour 3,000 hommes et pour six mois, 300 barriques d'araque, du sel, de la cassonade, du poivre, du beurre. Réflexion faite et en post-scriptum, il réclamait encore 200 habits de pions indigènes avec leurs toques pour déguiser ses hommes et mieux tromper l'ennemi (4). On voit qu'il pensait à tout.

(1) Vaisseau pris à Achem par les Anglais et dont ils avaient rendu l'équipage.
(2) Col. C² 81, 10. La Bourdonnais à Dupleix, 1er mai 1745.
(3) Col. C² 81, 10. La Bourdonnais à Dupleix, 1er août 1745.
(4) Col. C² 81, 16. État des agrès, apparaux, vivres, etc., demandés à M. Dupleix, qui est prié de le faire exécuter avec le plus d'exactitude et de diligence qu'il sera possible. Port-Louis, 1er septembre 1745.

Digitized by Google

Dupleix montra la meilleure volonté. Il fit immédiatement travailler aux habits, promit d'envoyer les mortiers, les bombes et les vivres. Il venait de recevoir la visite d'Anaverdi-Kan (10 septembre 1745), qui lui avait offert toutes ses forces si les Anglais attaquaient Pondichéry. Il pensait qu'on n'avait rien à craindre des Hindous. Il était plein d'ardeur pour l'entreprise. Depuis la prise des vaisseaux de Chine, elle lui roulait dans la tête. Il avait fait explorer encore Madras et tirait des renseignements de Mme Barnaval, fille de sa femme, mariée à un Anglais de cette ville. Il avait même fait faire des échelles de diverses longueurs, selon les mesures indiquées par Paradis dans son mémoire (1).

Cependant, le départ des vaisseaux armés à l'île de France fut retardé par l'annonce d'une escadre nouvelle expédiée de France. Le contrôleur général en donnait le commandement à La Bourdonnais et lui suggérait d'établir une croisière dans le golfe de Bengale, après avoir porté à Pondichéry les 100,000 marcs chargés sur les vaisseaux. Il devait être de retour à l'île de France vers juin 1746 et en repartir pour la France, s'il le voulait, avec l'escadre, en 1747. On le laissait néanmoins maître de changer ce plan selon les occurrences; mais il devrait en donner avis à Dupleix, car celui-ci était averti de le seconder en tout ce qui pourrait dépendre de lui (2), chose naturelle puisque le ministre envoyait l'escadre à la côte.

Comme il était impossible à Orry de deviner les plans formés par les deux gouverneurs, et que, d'après ses ordres, l'escadre devait toucher à Pondichéry seulement pour y déposer les 100,000 marcs qu'elle portait, on comprendra qu'il n'ait pas insisté sur la nature de la coopération qu'il prescrivait à Dupleix, et qu'il n'ait pas songé à une rivalité entre des gens qui ne devaient rien faire en commun. La Bourdonnais faisait une croisière; Dupleix, gouverneur français, lui fournissait des secours, à l'occasion, comme à toute escadre de la Compagnie; il n'y avait là évidemment matière à conflit ni à règlement. M. de Leyrit, gouverneur de Mahé, reçut la même recommandation que Dupleix et dans les mêmes termes (3).

(1) Col. C² 81, 50. Dupleix à La Bourdonnais, 22 septembre 1745.
(2) Col. C² 31, 197. Orry à la Bourdonnais, 29 janvier 1745, arrivée à l'île de France le 28 juillet 1745 (publ. dans le mémoire de La Bourdonnais, p. 254).
(3) Col. C² 31, 195. Orry à Leyrit, 29 janvier 1745.

Digitized by Google

Il est aussi très naturel que les capitaines de l'escadre en partance aient reçu du ministre l'ordre de reconnaître pour commandant La Bourdonnais et de lui obéir en tout. On ne pouvait moins faire pour assurer son autorité (1). L'escadre, partie en juin, était attendue en septembre; mais le dernier vaisseau ne mouilla à l'île de France que le 28 janvier 1746. Ce retard désolait La Bourdonnais, parce qu'il ne pouvait plus être à temps sous Ceylan pour arrêter les vaisseaux anglais de Surate. Il se voyait réduit à chercher l'escadre anglaise et, s'il la battait, à ne savoir que faire sur la côte de Coromandel pendant le reste de la mousson. Il est curieux de voir que, chez lui, le projet de la croisière était bien plus ferme que celui du siège de Madras, qui lui semblait sans doute, après réflexion, plus hasardeux que le premier. Il envoya à Dupleix le tableau de ses forces assez mal composées, quoique montant à 3,300 hommes et dont il n'était pas fort satisfait. Il ajoutait ces mots dignes d'attention : « C'est sur ce précis abrégé que vous devez « régler ce que je peux faire d'avantageux. Vous êtes plus à lieu « que moi d'être informé des forces et de la situation de nos enne- « mis. Aussi, Monsieur, après que vous aurez bien pesé toutes « choses, donnez-moi, je vous en prie, les conseils que vous croyez « les plus favorables à mon état et à celui des affaires. Ne craignez « pas d'entrer dans les détails les plus circonstanciés. *Je veux me « faire une loi de partager avec vous tout l'honneur du succès de nos « opérations. Nous devons nous regarder l'un et l'autre comme égale- « ment intéressés à la conduite des événements.* Il s'agit de nous con- « sulter réciproquement dans le cours de cette expédition (2). »

Ainsi, au moment d'entreprendre l'expédition, il est évident que La Bourdonnais, si autoritaire d'habitude, cherche à partager la responsabilité. C'est au même sentiment qu'il obéira plus tard en réclamant du Conseil supérieur l'ordre d'attaquer Madras, en se faisant sommer par lui de partir. Il faut noter aussi l'insinuation que *tous deux sont également intéressés à la conduite des événements.* Avec des hommes aussi pratiques, le mot doit s'entendre sans doute de la gloire, mais peut-être aussi d'autre chose.

(1) Col. C² 31, 208. Ordre du roi aux capitaines, mars 1745.
(2) Col. C² 81, 17. La Bourdonnais à Dupleix, 3 février 1746.

Digitized by Google

Rien n'était moins conforme que cette attitude aux instructions d'Orry. La Bourdonnais, dès lors qu'il changeait, comme il en avait le droit, l'ordre arrangé par le ministre, devait agir comme chef militaire dans sa pleine responsabilité. Dupleix n'avait rien à dire, mais seulement des secours à fournir.

Il répondit à cette lettre qu'il avait, par une sorte de miracle, pu fournir aux dépenses nécessitées par les demandes de La Bourdonnais, à la mise en défense de la ville de Pondichéry et à l'augmentation de la garnison. Il promettait de fournir 700 à 800 hommes tant blancs que noirs, et ne doutait pas de la réussite du grand projet si on l'entreprenait. Mais, à son avis, on ne pourrait en parler qu'après la destruction de l'escadre anglaise. Il promettait tous les secours qui dépendraient de lui, et bien que fort reconnaissant des offres avantageuses que lui faisait La Bourdonnais, il déclarait ne pouvoir les accepter, puisqu'il ne courait pas le risque de l'entreprise. Il n'y contribuerait que par les lumières et les secours qu'il fournirait avec le plus entier empressement (1).

On peut voir dans cette réponse de Dupleix la preuve qu'il avait aperçu le calcul de son correspondant. Résolu de se tenir dans les limites des ordres reçus, il voulait bien fournir tous les secours possibles, mais n'entendait pas assumer les responsabilités de l'entreprise. Ce souci, fort légitime chez lui, se voit très bien dans cette lettre, qui replace chacun en son lieu : La Bourdonnais, auteur principal comme chef militaire et inventeur du plan ; Dupleix, simple auxiliaire.

Quand la flotte, après un combat avec les Anglais, eut gagné Pondichéry (7 juillet 1746), les deux chefs étaient parfaitement d'accord, quels que fussent leurs anciens griefs. Ils ne les avaient ni l'un ni l'autre oubliés, sans quoi l'on ne trouverait pas presque à chaque page de leur correspondance ces protestations d'amitié, ces appels à l'union, superflus chez ceux qu'anime uniquement le désir du bien public; mais rien ne permet de supposer que ces souhaits d'amitié et d'union ne fussent pas sincères. Il n'y avait jamais eu rupture ouverte entre les deux hommes, et nous avons vu que Dupleix avait fait plus que son devoir pour seconder l'expédition. Mais on com-

(1) Col. C² 81, 58. Dupleix à La Bourdonnais. Pondichéry, 23 avril 1746.

Digitized by Google

prend qu'il suffisait de bien peu de chose pour réveiller l'ancienne antipathie. Telles relations faciles par correspondance ne le sont plus dès qu'on est face à face. Ils ne s'étaient pas revus depuis 1730. Les jeunes gens qui avaient ensemble mené la joyeuse vie de Pondichéry se retrouvaient à l'âge mûr, ayant moins de souplesse ou moins d'indulgence qu'autrefois, avec le souvenir d'anciennes querelles à peine combattu par la pensée qu'ils avaient besoin l'un de l'autre, d'ailleurs également autoritaires, ombrageux, indépendants dans leur domaine et soucieux de le paraître. Il y eut certainement chez Dupleix ce sentiment qu'il était seul chef dans la ville, et que La Bourdonnais, maître de ses vaisseaux, n'était à terre que son hôte et non pas son égal.

Sur les incidents qui se produisirent dès le débarquement, La Bourdonnais, dans ses mémoires, passe très rapidement. Il dit qu'il n'entrera pas dans des détails sur la manière peu décente dont il fut reçu ni sur les airs de supériorité que Dupleix affecta de conserver avec lui et qui faisaient connaître son caractère vain et jaloux.

Que Dupleix fût, en dignité, le supérieur de La Bourdonnais, cela fait d'autant moins doute que La Bourdonnais était désigné par Orry pour succéder à Dupleix ; son grade de capitaine de frégate ne lui conférait aucune supériorité sur le commandement général d'une grande forteresse et de plusieurs comptoirs (1).

Or, le 7 juillet 1746, La Bourdonnais débarqua. On tira une salve de quinze coups de canon quand il toucha le rivage, une autre quand il fut au pied du rempart du fort Louis, une troisième quand il entra dans le gouvernement, où Dupleix l'attendait et l'embrassa (2). Mais Dupleix n'avait pas été au-devant de lui.

Deux jours après, étant sorti de Pondichéry, le poste de la porte

(1) *Les Français dans l'Inde*, journal d'Anandarangappoullé (extraits traduits par J. Vinson). Cet Hindou, qui fut divan de la Compagnie, est, comme ses compatriotes, indifférent au fond et fort timide devant les puissants. Mais son journal n'était pas fait en vue d'une polémique entre Dupleix et La Bourdonnais. Il relate les faits qu'il a vus avec exactitude, et sur bien des points nous avons pu contrôler la sûreté de ses informations.

(2) Quand Dupleix était arrivé en 1742, on avait tiré vingt et un coups. Mais il était le gouverneur et ce chiffre paraît être d'étiquette pour tout ce qui le touche.

Digitized by Google

prit les armes et battit aux champs: La Bourdonnais pria qu'on n'en fît rien désormais. Or, le 13 juillet, le capitaine Duquesne n'ayant fait battre que le rappel à son passage, il se plaignit qu'on n'eût pas battu aux champs pour lui comme pour Dupleix. Le gouverneur mit Duquesne aux arrêts, bien à contre-cœur, paraît-il (1).

Alors La Bourdonnais fit débarquer une demi-compagnie de ses troupes, la fit parader devant le gouvernement et se fit rendre les honneurs militaires avec affectation; car, outre un poste à sa porte, il se fit accompagner, dans ses sorties, de dix-huit gardes à cheval prêtés par Dupleix, et pendant ses repas, il fit sonner de la trompette et battre la caisse (2).

Il est facile de comprendre que ces excès de vanité purent indisposer Dupleix. Le 16 juillet, dans une conversation avec l'Hindou Rangappa, deuxième courtier de la Compagnie, il fit de violentes allusions aux tripots de La Bourdonnais avec Fulvy, à ses projets passés sur l'Arabie, aux plaintes faites par les gens de l'île de France contre lui. Il semblait fort irrité.

Le 17 juillet, La Bourdonnais demanda à Dupleix de lui fournir soixante canons de gros calibre, toutes les troupes disponibles et les vivres nécessaires à l'escadre. Il avait l'intention de chercher les vaisseaux anglais, de les battre et de tourner ensuite sur Madras. Dans cette lettre, il consultait Dupleix sur ce qu'il devait faire de la ville. Fallait-il la rançonner ou la démolir? Il demandait l'avis de Dupleix, l'attendant pour se déterminer, déclarant que toute la gloire de l'entreprise serait pour celui dont les secours l'avaient rendue possible (3).

Dupleix offrit soixante-deux canons de calibre un peu inférieur à celui que demandait La Bourdonnais. » Ces canons, disait-il, laisseront bien des vides sur nos remparts. » Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il n'y avait en batterie que 119 pièces et qu'il en donnait ainsi la moitié. Il offrait 200 soldats blancs, 100 topas, 300 cipayes et autant de lascars avec les officiers pour les encadrer. Les sept huitièmes de ces troupes avaient vu le feu, tandis que celles de La Bourdonnais étaient des recrues sans expérience et sans valeur. Il

(1) Chr. de Rangappa, p. 30 (trad. Vinson).
(2) Chr. de Rangappa, le 13 juillet 1746.
(3) Col. C² 81, 20. La Bourdonnais à Dupleix, 17 juillet 1746.

Digitized by Google

avait déjà fourni 170 matelots et officiers et 50 soldats. Il donna encore 50 cavaliers et d'Auteuil, son beau-frère, pour les commander.

Quand ces renforts furent embarqués, La Bourdonnais mit à la voile pour chercher les Anglais. Il laissait, en cas d'accident, un paquet cacheté dans lequel il déclarait que la volonté du roi était que Dupleix nommât un nouveau chef à l'escadre. Il prenait d'ailleurs sous sa responsabilité cette affirmation inexacte (1).

Quand il s'embarqua, Dupleix l'accompagna jusqu'au bord de la mer et resta sur le rivage jusqu'à ce que la chélingue eût franchi les trois barres. Cependant l'artillerie avait tiré vingt et un coups de canon; mais le public disait que Dupleix, qui lors du débarquement avait fait tirer quinze coups seulement, au grand mécontentement de La Bourdonnais, en faisait maintenant tirer vingt et un parce qu'il était venu lui-même, et qu'il était venu exprès.

La flotte reparut à Pondichéry le 23 août, sans avoir pu joindre les Anglais. Le projet sur Madras pouvait être exécuté incontinent, semblait-il. Les troupes de Pondichéry étaient embarquées, le matériel prêt, les vaisseaux anglais réfugiés sous Ceylan. Mais l'amiral montra la plus singulière mauvaise volonté. Pris de scrupules apparents sur la légitimité et la possibilité de cette entreprise, préparée depuis 1741 et pour laquelle il avait engagé Dupleix dans de si grandes dépenses; mais, en réalité, craignant de ne pas réussir et voulant éviter toute responsabilité devant le ministre qui n'avait rien ordonné de pareil, La Bourdonnais demanda au conseil supérieur de Pondichéry ce qu'il fallait faire: « Je suis venu ici pour « secourir l'Inde, écrit-il (*ce qui était faux*), je ne puis mieux m'a- « dresser qu'au conseil supérieur qui la gouverne, pour savoir ce « qu'il y faut faire. Après que vous aurez résolu qu'il est avanta- « geux à la nation de marcher sur Madras, je suis prêt; mais cette « affaire est trop délicate pour me charger seul de l'événement (2). »

En demandant les ordres du conseil supérieur, La Bourdonnais cessait d'être indépendant et condamnait d'avance l'attitude qu'il prit après la reddition de Madras.

(1) Col. C² 81, 23. Lettres de La Bourdonnais, 28, 29 juillet 1746.
(2) Col. C² 81, 29. La Bourdonnais à Dupleix, 26 août 1746.

Digitized by Google

Le conseil lui répondit par une délibération qui présentait l'alternative suivante: ou attaquer la flotte anglaise ou attaquer Madras, et comme on supposait qu'il renoncerait à l'attaque de la ville, Dupleix lui déclara en même temps qu'il allait congédier les cipayes levés sur sa demande pour cette affaire (1) et dont les frais étaient fort lourds ; puis il lui réclama les 250 soldats et les 400 topas de la garnison qui avaient été embarqués sur l'escadre (2), alléguant la crainte de l'escadre anglaise.

La Bourdonnais les refusa et se plaignit publiquement que le conseil seul l'arrêtât en ne lui ordonnant rien. Il donnait lecture, à qui voulait l'entendre, de sa lettre du 26 août. Le conseil alors le somma, au nom du roi et de la Compagnie, de choisir l'un des deux partis indiqués dans la délibération par laquelle il avait répondu le même jour. L'amiral était enfin arrivé à se faire donner un ordre (3). A cette date eut lieu une séance du conseil à laquelle les deux chefs assistèrent. Le marchand Desmarets raconta à Rangappa que Dupleix et La Bourdonnais s'étaient disputés assez vivement et s'étaient oubliés jusqu'à se tutoyer (4).

Après ces incroyables tergiversations, bien capables d'irriter des gens plus calmes que son collègue, La Bourdonnais se résolut à agir. On fabriqua 800 pieux de palissades, des sacs à mitraille; loin de reprendre ses hommes, Dupleix embarqua en sus 20 topas, 75 cipayes et des chevaux (5).

Il disait à La Bourdonnais, avec une modération assez méritoire: « Je crois cette conquête si nécessaire à l'honneur du roi et au « bien de la Compagnie que, si vous êtes empêché de l'entreprendre « en cette saison, vous devez l'entreprendre en janvier prochain.... « Je ne vous présente pas mes sentiments comme devant faire la « règle de votre conduite, vous me demandez conseil, je vous dis « ce que je crois honorable à la nation et à la Compagnie. Je sais « que le ministre vous laisse entièrement le maître de vos opéra-

(1) En novembre 1745.

(2) Col. C² 81, 64. Dupleix à La Bourdonnais, 27 août 1746.

(3) Col. C² 81, 64. Délibération du conseil supérieur, 27 août 1746.

(4) Journal d'Anandarangappoullé, p. 40. Mme d'Auteuil, d'après le même témoin, s'était violemment querellée avec Mme de La Bourdonnais, sœur de son mari.

(5) Col. C² 81, 64. Dupleix à La Bourdonnais, 3 septembre 1746.

Digitized by Google

« tions et qu'il me charge seulement de vous seconder de tout ce « qui dépendra de moi. Je me flatte que vous voudrez bien me « rendre à ce sujet la justice que je fais mes efforts de mériter (1). »

Il semble que Dupleix, après avoir travaillé et dépensé depuis un an, fourni vivres, poudre, soldats, canons, s'effaçait de très bonne grâce devant son bizarre collègue. Au fond, il était vivement blessé. Dans une conversation avec Rangappa à la date du 4 septembre, il reproche à La Bourdonnais de lui laisser tous les frais de l'expédition de Madras, de l'avoir ruiné, puis se répandant en récriminations qui ne doivent pas nous étonner après ce qu'on a déjà vu de sa violence et de sa passion, il rappelle qu'on accuse l'amiral de payer Fulvy, d'avoir évité la disgrâce, par ce moyen, en 1741. « On allait lui mettre la corde au cou. Et maintenant ce « chien de La Bourdonnais est venu perdre la réputation des Fran- « çais dans l'Inde. Il rassemble des marchandises et ne pense plus « à la guerre. Il veut un ordre du conseil pour se couvrir (2). » Il ajouta encore que les desseins de La Bourdonnais sur Madras lui coûtaient cher et qu'il lui fallait des compensations aux dommages subis dans le commerce depuis deux ans.

Enfin, le 13 septembre, la flotte partit : La Bourdonnais emmenait Paradis, commandant de Karikal, ingénieur en chef de Pondichéry (3), auteur du plan d'attaque (4).

Débarqué en deux points différents, le petit corps d'armée était devant Madras le 15 septembre. Les environs, couverts de maisons de campagne, étaient livrés au pillage, et si l'on en croit le conseiller d'Éprémesnil, second de Pondichéry, qui suivait l'armée en qualité de commissaire général, La Bourdonnais et son frère La Villebague encombrèrent la ville voisine de San-Thomé du produit de leurs rapines.

Madras, mal fortifié et faiblement gardé, ne pouvait se défendre

(1) Col. C² 81, 65. Dupleix à La Bourdonnais, 6 septembre 1746.

(2) Journal de Rangappa, p. 67-69. Il est impossible de ne pas remarquer la vérité caractéristique de ces paroles prêtées à Dupleix. Elles sont conformes à tout ce qu'on peut savoir de lui sur lui-même et font apparaître la sincérité de l'écrivain Hindou.

(3) Né à Landau, et non pas Suisse, comme le dit Hamont après d'autres.

(4) Col. C² 81, 144. Mémoire de Paradis sur le siège de Madras projeté, présenté à M. de La Bourdonnais, envoyé par Dupleix en 1742.

Digitized by Google

sérieusement, Paradis l'avait prévu. Bientôt la fille de Mme Dupleix, Mme Barnawal, écrivit à La Bourdonnais de la part du gouverneur pour entrer en négociations (19 septembre). Pour apprécier la valeur militaire de ce siège, il suffit de noter que les Français n'eurent, en quatre jours d'attaque, ni un mort ni un blessé.

La Bourdonnais entra dans la ville le 21 septembre, et en avertit Dupleix par une lettre du même jour, sans dire un mot de la capitulation, qui n'était pas encore rédigée. Il y avait eu seulement convention verbale et sans témoins sur un point : les Anglais pourraient racheter la place.

Sur ce qu'on devait faire de Madras, les deux gouverneurs n'avaient rien arrêté. Vu le petit nombre des troupes, La Bourdonnais avait tout de suite pensé à rançonner la place, et ce parti s'accordait avec ses vues particulières. Dupleix, dans une note du 6 septembre, avait déclaré que si les Anglais *voulaient éviter le bombardement et l'attaque de Madras*, il faudrait exiger d'eux la restitution du *Mahmet-Chah*, du *Favori*, du *Pondichéry* et des autres vaisseaux pris par leur escadre, plus un million de pagodes pour les frais de l'armement, et l'assurance de la neutralité entre les deux nations au delà du Cap (1).

Mais Dupleix raisonnait alors en supposant que la place ouvrirait une négociation avant d'être attaquée. Or, dès le 18 septembre, il apprit qu'une escadre de trois gros vaisseaux de la Compagnie avait touché à Mahé. Ce renfort permettait de laisser des troupes en campagne, et Dupleix déclara aussitôt que cela devait changer la disposition où l'on pouvait être de rendre Madras contre une rançon.

Le 21, le jour même de la capitulation, il annonça à La Bourdonnais qu'il avait reçu une lettre du nabab qui le menaçait d'attaquer Pondichéry si les Français ne levaient pas le siège de Madras (2). C'est bien, avait-il dit après l'avoir lue. Il répondit au nabab que les capitaines de France suivaient les ordres qu'ils recevaient de leur roi. Le lendemain, il fit montrer aux principaux musulmans et Télingas de Pondichéry la copie de sa réponse; il y expliquait que les Anglais ayant pris le vaisseau de Manille appelé le *Mahmet-*

(1) Mémoires de La Bourdonnais, p. 104.
(2) Journal de Rangappa, p. 72.

Digitized by Google

Chah, le roi de France, en colère, avait ordonné de prendre Madras (1).

Mais cependant, pour éviter une attaque du nabab, il crut devoir lui promettre de lui livrer la ville si on la prenait. « Je crois, écri-
« vait-il à La Bourdonnais, avoir trouvé le moyen de le faire taire
« en lui faisant dire qu'on lui remettra Madras, bien entendu dans
« l'état que nous jugerons convenable. Cet éveil doit vous engager
« à presser vivement cette place et à ne point écouter les proposi-
« tions qu'on pourrait vous faire pour la rançonner après sa prise,
« car ce serait tromper le nabab et l'engager à s'unir à nos enne-
« mis. Au reste, quand vous serez maître de cette place, je ne vois
« pas où les Anglais pourront trouver de quoi payer cette rançon.
« Je vous prie de faire à ce sujet les réflexions convenables. »

Ainsi Dupleix avait d'abord pensé, d'accord avec La Bourdonnais, à tirer une contribution de la place, soit qu'elle se rachetât avant l'attaque, soit qu'on fût trop faible pour la garder. L'arrivée de quelques renforts changea ses dispositions et lui donna l'idée de garder la place ou, tout au moins, de l'avoir à discrétion. La menace d'intervention du nabab le décida à un troisième parti : la livrer au prince hindou après en avoir tiré tout ce qu'elle contenait en marchandises, argent et munitions. Voulant ruiner la colonie rivale de Pondichéry, il se proposait de la mettre à sac méthodiquement et de la démanteler avant de la lui remettre.

Il paraît bien extraordinaire que ce dessein, si conforme aux vues habituelles à La Bourdonnais, n'ait pas été accueilli par lui avec empressement. C'était, en somme, mieux qu'une simple rançon, dont le paiement restait douteux. Mais nous touchons là au point délicat de cette célèbre affaire.

Pourquoi La Bourdonnais s'en tint-il obstinément au premier projet de rançon? Lui-même dit dans son mémoire qu'une première entrevue eut lieu le 20 septembre au matin à son camp, entre lui et MM. Monson et Hally-Burton, députés de Madras; il leur déclara qu'ils devaient rendre la ville, mais qu'elle leur serait ensuite remise moyennant une rançon. Les députés ayant exigé que

(1) Journal de Rangappa, p. 73. Le vaisseau était en partie chargé pour lui, en partie pour Iman-Sahib.

Digitized by Google

les articles du rachat fussent fixés avant l'entrée des Français dans la ville, La Bourdonnais refusa et le feu reprit. Le 21, les députés revinrent et acceptèrent les conditions proposées la veille. Ils livraient la ville et tout ce qu'elle contenait, biens de la Compagnie anglaise et des particuliers, moyennant la faculté de racheter *la ville* par le paiement d'une rançon à fixer. La Bourdonnais entra à dix heures du matin et reçut toutes les clefs des magasins et des caisses, qu'il fit remettre aussitôt à MM. d'Éprémesnil et Bonneau, commissaires de l'armée, chargés de cette fonction, l'un par lui-même, l'autre par Dupleix (1).

A la version de La Bourdonnais nous allons opposer celle du conseiller d'Éprémesnil, second de Pondichéry, qui avait accompagné l'expédition. Si partial qu'on puisse le supposer pour Dupleix, on ne peut rejeter son témoignage, surtout à un moment où la querelle entre les deux chefs n'était pas engagée.

Le 19 septembre, d'Éprémesnil écrit : « La dévastation des « meubles ici est considérable. Les soldats brisent tout, et notre « camp est plein de calèches, de glaces, de tableaux, sans tout ce « qui est cassé La Bourdonnais ayant vu, dans la maison de Fran- « cisco Pereira (2), deux bureaux en marqueterie dignes d'être pré- « sentés au roi, a si bien fait qu'il se les est fait donner. »

Le 20, il y a armistice. « La Bourdonnais a répondu finement « aux députés anglais qui demandaient s'ils pouvaient se racheter : « Voilà un chapeau qui vaut deux écus, la guerre me l'a procuré, « vous m'en donnez un demi-écu, je le rends parce que j'ai le mien (3). « Ces paroles ont rendu l'âme aux deux députés ; sur la fin de la « conversation, qui ne dura pas une demi-heure, ils avaient l'air « aussi gais qu'humiliés à leur arrivée. »

Le 20 également, d'Éprémesnil note les transports continuels de caisses pleines et de palanquins que Mahé de la Villebague fait faire par les Cafres, les cipayes, les pions, du camp à San-Thomé ; lui-même y va deux fois par jour. Il y en a de quoi charger un vaisseau.

Le 21, jour de l'entrée à Madras, à neuf heures du soir, il écrit :

(1) Mémoires de La Bourdonnais, p. 112 et suivantes.
(2) Ancien médecin de Chanda-Sahib qui habitait aux environs de Madras.
(3) Conforme au récit de La Bourdonnais.

Digitized by Google

« J'ai déjà parlé à M. l'amiral plusieurs fois, ainsi que M. Bonneau, « de nous mettre en fonctions. Il ne répond rien, et si je n'avais « parlé aussi haut que je l'ai fait, nous n'aurions pas encore les « clefs du Trésor, que l'on avait remises à M. de la Villebague, je « souhaite que ce soit sans mauvais dessein. J'ai déclaré à M. de « La Bourdonnais que je coucherais à la porte du Trésor, s'il ne « m'en faisait remettre la clef, et que je dresserais procès-verbal « de son refus. Enfin elle est venue. »

Cela est en contradiction avec le récit de La Bourdonnais, qui prétend avoir fait remettre les clefs immédiatement à d'Éprémesnil. Celui-ci, entendant l'amiral déclarer qu'il ne rendrait compte à personne, lui répondit que, pour son honneur, ce ne serait pas convenable. Il demanda à Dupleix de se rendre lui-même à Madras, la ville étant de son gouvernement (1).

Ainsi, bien avant que Dupleix eût pu savoir même le sort de Madras, avant qu'il connût les intentions de La Bourdonnais, d'Éprémesnil signalait l'attitude étrange de l'amiral, et appelait l'intervention du gouverneur général.

Le lendemain matin 22 septembre, il s'aperçut que les clefs du Trésor, qu'on lui avait remises, ne s'ajustaient pas aux serrures ; on lui dit que les écrivains malabares s'étaient enfuis avec les vraies. Il n'y eut donc pas d'inventaire du Trésor ni des magasins. Le 25, La Bourdonnais déclara qu'il avait nommé commissaires son propre frère, La Villebague et un certain Desjardins, pour procéder au chargement de ses vaisseaux. Sur l'observation que c'était irrégulier, il s'emporta.

Cependant, d'Éprémesnil avait appris qu'on chargeait de nuit la *Marie-Gertrude,* dont le capitaine la Gâtinais était à la solde de La Bourdonnais, que des chaloupes chargées à couler y portaient les effets pillés dans la ville. En même temps, l'amiral tenait avec les Anglais une conduite singulière; tantôt il les menaçait de détruire la ville, tantôt il disait qu'il allait enlever les marchandises

(1) Col. C² 81, 154. D'Éprémesnil à Dupleix. Madras, 21 septembre 1746, neuf heures du soir. Le témoignage de d'Éprémesnil sur le refus des clefs est corroboré par la protestation du sieur Bonneau, commissaire nommé par La Bourdonnais lui-même (C² 81, 106). Mis aux arrêts par La Bourdonnais, celui-ci dut s'enfuir de Madras de peur d'être embarqué de force pour les îles.

Digitized by Google

et les diamants et les laisserait libres de racheter leurs maisons, tantôt il envoyait dire au gouverneur Morse qu'il en revenait au dessein de détruire la ville. Les Anglais disaient à d'Éprémesnil qu'ils voyaient bien que La Bourdonnais voulait marchander une somme pour lui en particulier. Il ne paraissait pas alors en tout cas tenir à la parole donnée par lui aux députés, comme il affecta plus tard d'y tenir.

Il avait appris sa victoire à Dupleix dès le 21 septembre en lui disant qu'il pouvait ouvrir une correspondance entre le gouvernement de Pondichéry et le sien. Le 23, il annonçait son intention d'enlever les marchandises et de faire contribuer les Anglais pour le rachat de la ville d'abord et aussi pour le pillage qu'il avait empêché. Des deux contributions, la première devait être pour la Compagnie, la seconde pour les soldats. L'affaire n'était pas conclue. Il demandait avis au conseil pour savoir s'il devait faire saisir les biens des Arméniens et des Malabares (lettre du 23 septembre). Le 24, il écrivait encore à Dupleix de lui envoyer un plan suivi de la façon dont il pensait qu'on dût traiter Madras (1). Il se considérait donc encore comme libre de faire ce qu'il voulait.

Dupleix, d'autre part, à cette date du 24, n'avait encore écrit que des lettres de compliments. Il écrivait le 23 : « Voilà ma mission « finie suivant les ordres que j'ai reçus du ministre. » Mais dans cette même lettre il déclarait à La Bourdonnais qu'en ce qui concernait Madras, l'amiral devait des comptes au conseil supérieur. Le 24, il annonçait le départ de deux conseillers chargés de procéder à l'inventaire des marchandises, les sieurs Dulaurens et Barthélemy. Ils devaient former avec quatre autres personnes un conseil auxiliaire à Madras, sous la présidence de La Bourdonnais. Le 25, répondant à la lettre par laquelle La Bourdonnais consultait le conseil, Dupleix demandait si l'amiral reconnaissait l'autorité supérieure du conseil et du commandant général, telle qu'elle résultait des ordres permanents du roi antérieurs aux lettres particulières de commandement sur mer qu'avait eues La Bourdonnais (2). Il ajoutait que la promesse d'une rançon était un leurre et qu'il ne

(1) Col. C² 81, 35. La Bourdonnais à Dupleix, 24 septembre 1746.
(2) Col. C² 81, 69. Dupleix à La Bourdonnais, 25 septembre 1746.

Digitized by Google

conseillait pas à La Bourdonnais de se fier aux billets du gouverneur de Madras, lesquels resteraient impayés.

Ainsi se trouva posée par Dupleix la question de la suprématie du conseil supérieur, c'est-à-dire de la sienne.

Mais avant même d'avoir reçu cette lettre, La Bourdonnais avait pris position en affectant de regarder le voyage de Dulaurens et de Barthélemy comme une démarche de simple politesse. Il ne tarda pas à déclarer (lettre du 28 septembre) qu'il n'avait jamais été prévenu de la suprématie du conseil, qu'il était venu à Madras comme un homme ayant toute l'autorité et que, s'étant engagé en cette qualité, il devait tenir cet engagement. Il ne voulut plus sortir de là : « Que j'aie tort ou raison, disait-il, je me suis cru en « droit d'accorder une capitulation au gouverneur de cette place. « Je me suis engagé d'honneur avec les députés anglais de traiter « à l'amiable du rachat du fort et de la cité. »

Les deux rivaux s'appuyaient, l'un, sur les ordres d'Orry qui lui subordonnaient la marine et qui prescrivaient à Dupleix de le seconder, l'autre, sur les pouvoirs permanents donnés par le roi et la Compagnie au commandant général des comptoirs de l'Inde.

Posée ainsi, la question était insoluble.

Les ordres d'Orry ne prévoyaient pas une entreprise commune de Dupleix et de La Bourdonnais, et la question de la supériorité de l'un sur l'autre n'avait pas été considérée par lui. Les règlements administratifs de la Compagnie subsistaient donc en l'absence d'ordres contraires. Dupleix et La Bourdonnais ayant entrepris de leur chef le siège de Madras, il ne pouvait y avoir entre eux que collaboration et entente, mais non pas suprématie de l'un ou de l'autre. L'un, maître de sa flotte, l'autre, fournissant des troupes et des munitions pour le siège, avaient des droits égaux, comme des associés. Leur devoir était de se concilier ensemble.

Tant que l'entreprise fut en suspens, ils n'y manquèrent pas, malgré quelques erreurs inquiétantes. Nous avons cité plusieurs témoignages de leur bonne volonté réciproque et de l'empressement que l'un mit à fournir de l'aide et l'autre à prendre conseil. Nous avons même vu La Bourdonnais ne marcher que sur l'ordre du conseil supérieur. Il suit de là que, dans la querelle, les torts sont à celui qui rompit le premier le pacte tacite de conciliation qui

Digitized by Google

dominait les rapports réciproques. Or, c'est ce que fit La Bourdonnais, quand il conclut une capitulation sans réserve, quand il se conduisit en maître à Madras, quand il négligea de parti pris le second de Pondichéry, commissaire nommé pour l'inventaire. On peut même aller plus loin et dire que La Bourdonnais s'étant fait ordonner l'entreprise par le conseil, renonçait à l'égalité et en devenait comptable à Dupleix. Mais il devait au moins observer le concert.

Laissons de côté les incidents de la querelle entre le 25 septembre et le 13 octobre, date de l'ouragan qui fut la catastrophe de cette tragédie et qui obligea La Bourdonnais à se retirer en abandonnant tout à la discrétion de Dupleix. Ils sont d'ailleurs tous reprochables à l'amiral, qui se montra d'une violence folle. Quels ont pu être les motifs de sa conduite? D'après lui, c'est l'honneur militaire et le respect de sa parole. Mais dans une lettre du 23 septembre, deux jours après cette parole donnée, il paraît considérer la convention de rachat comme hypothétique, il y trouve des difficultés et il demande conseil à Dupleix. D'où viennent encore les tergiversations bizarres notées par d'Éprémesnil d'après le témoignage des Anglais eux-mêmes et les menaces de détruire la ville? L'orgueil bien connu de La Bourdonnais explique en partie qu'il ait refusé de reconnaître l'autorité d'un homme qu'il n'aimait pas, mais il semble bien qu'il y ait eu autre chose.

Nous n'avons pas la preuve péremptoire que La Bourdonnais ait reçu de l'argent des Anglais; mais il y a des indices accusateurs. Nous savons que l'intérêt, bien plus que la gloire, l'avait toujours guidé; c'était un corsaire et un marchand; l'expédition était pour lui une affaire; il avait songé avec plus de complaisance à une croisière qu'à l'attaque douteuse de Madras et il avait fallu la lui imposer. Une fois vainqueur, qu'il ait cherché à tirer un profit pécuniaire de sa victoire, quoi de plus conforme à ses habitudes? Que les Anglais aient offert, bon gré, mal gré, quelque présent à celui qui leur rendait Madras pour 1,100,000 pagodes, quoi de moins invraisemblable?

Nous avons mieux que ces probabilités morales. Je laisse de côté les témoignages de Dupleix, pour qui la concussion de La Bourdonnais ne fait pas de doute, mais il y a des témoignages contemporains dignes d'intérêt.

Digitized by Google

Le sieur Friell, Irlandais, qui vit La Bourdonnais en proie à une agitation si singulière, pleurant comme un enfant, parlant de la potence et de l'échafaud, et qui passa trois quarts d'heure avec lui pour le calmer, dit de lui (1) : « Il ne peut pas avoir rendu une « capture aussi considérable pour des espérances incertaines, sans « avoir bien fait ses affaires particulières. Il a commencé par « remettre aux habitants comme présent, de la part de Mme de La « Bourdonnais, leurs meubles, bijoux, argenterie, etc. Tout ce que « le gouverneur a réclamé comme lui appartenant lui a été remis. « Il entre dans ce don pour 25,000 pagodes d'argenterie appartenant « à la Compagnie, pour environ 140,000 pagodes de corail en bran- « ches, consigné par divers juifs de Londres à ceux d'ici, trois ou « quatre cents balles de soie de Bengale, sans compter plusieurs « magasins scellés comme appartenant au gouverneur, remplis de « poivre, calin, etc. Les magasins des particuliers regorgent de « bonnes marchandises et tout cela est rendu au nom de Mme de « La Bourdonnais. Enfin, MM. les Anglais sont contents comme « des rois.... »

En effet, les Anglais qui, dans les premiers jours, se montraient fort irrités contre La Bourdonnais, avaient changé d'attitude dès la signature de la convention de rachat. Il avait dit publiquement chez Mme Barnawal (fille de Mme Dupleix), que Dupleix voulait faire sauter la ville. Aussi avaient-ils conclu tout de suite avec lui. Ils étaient maintenant pleins d'enthousiasme pour lui et disaient qu'il tenait du sang anglais (2).

L'indulgence subite de La Bourdonnais, le changement d'humeur des Anglais, son opiniâtreté à les protéger, peuvent s'expliquer s'il reçut d'eux de l'argent. On sait d'ailleurs qu'il n'avait fait aucun inventaire du trésor, et qu'il empêcha même les commissaires d'en faire un. Il fit stipuler dans le traité de rançon qu'il n'y aurait aucune réclamation pour cause de pillage. Cette conduite est assez douteuse.

Lorsqu'il repartit pour la France, en 1747, il alla relâcher à Saint-Paul de Loango, colonie portugaise. Or, on sait qu'il avait été deux ans au service du Portugal dans l'Inde et on lui avait prêté

(1) Col. C2 81, 157. Friell à Dupleix, 2 octobre 1746.
(2) Col. C2 81, 162. D'Éprémesnil à Dupleix, 18 octobre 1746.

Digitized by Google

à Madras le dessein de faire passer ses richesses à Goa. A Saint-Paul il fréta un petit vaisseau qui porta sa femme, ses enfants (ses ennemis ajoutent : et ses richesses), au Brésil et de là à Lisbonne (1).

Enfin il parut en Angleterre, peu de temps après, une brochure qui accuse nettement La Bourdonnais. Elle contenait notamment (2) une lettre du gouverneur Morse écrite de Pondichéry le 18 janvier 1747 (v. s.) au comité secret de la Compagnie anglaise par laquelle il l'informait qu'il avait été obligé d'employer une autre somme que celle stipulée dans les articles, affaire qui demandait du secret et qui avait été renvoyée à M. Monson et à lui.

M. Monson ayant été invité à fournir sur ce fait des explications, répondit en ces termes aux directeurs, le 21 décembre 1748 : « On « nous donna à entendre qu'il fallait payer une autre somme que « celle stipulée dans le traité public. Bien que la nature de l'affaire « exigeât le secret, il fallut en informer le conseil qui, pour sauver « les apparences avec la personne avec qui on traitait, renvoya « l'affaire à M. Morse et à moi pour l'ajuster avec elle.

« On emprunta 84,400 pagodes, dont une partie fut payée tout de « suite à la personne, on ne garda que la somme nécessaire pour « payer la garnison de Madras pendant six mois. La moitié du tout « fut donnée en diamants que les Anglais firent revenir de l'inté- « rieur du pays, où ils les avaient fait cacher à l'approche des « Français. »

Le ministre des affaires étrangères de France ordonna, par lettre du 20 juin 1750, de faire venir à Paris les sieurs Monson et Straton, conseillers de Madras, pour recevoir leur témoignage dans l'affaire de La Bourdonnais (3). Ils devaient être défrayés de tout.

Cela prouve au moins que le ministre attacha une importance réelle à cette publication. L'étude du procès de La Bourdonnais et des documents anglais, s'il y en a, peuvent seuls démontrer si ces indices contre La Bourdonnais sont fondés.

(1) Il envoya aux Indes, de Lisbonne, un navire, après sa sortie de prison en 1753. 9151, 56. Dupleix à Montaran.

(2) Aff. étr., Asie, 12, 183. Lettre à un propriétaire de la Compagnie des Indes. Londres, 1750. Extrait fait pour le ministre des affaires étrangères, 11 avril 1750.

(3) Aff étr., Asie. Mémoires et documents, 12, 189.

Digitized by Google

Il y a une conclusion qui doit être tirée de cet exposé : c'est que la rivalité de Dupleix et de La Bourdonnais, comme on l'a appelée d'un mot trop fort et par suite inexact, n'a pas eu pour l'avenir l'importance qu'on lui suppose traditionnellement.

C'est une simple querelle entre deux commandants, dont la cause est dans leurs relations personnelles et dans une simple divergence de vues. Elle a duré trois semaines à peine et n'a pas eu de conséquences par elle-même. C'est l'ouragan du 13 octobre qui est le fait le plus grave. Sans cela, le changement de mousson obligeait la flotte à partir, et par suite les opérations cessaient dans la mer des Indes. Cet ouragan eut une conséquence extrêmement importante. La Bourdonnais dut laisser aux Indes, faute de vaisseaux, 900 soldats blancs et 300 Cafres qui doublèrent la garnison de Pondichéry et permirent à Dupleix de se défendre en 1748 et d'entreprendre en 1749 ce qu'il n'aurait jamais pu tenter sans ce secours extraordinaire. Qu'aurait-il pu faire contre Boscawen, avec 436 soldats et des cipayes ? Ainsi le désastre de La Bourdonnais a causé la grandeur de Dupleix. Mais ni l'un ni l'autre ne le pouvait prévoir en 1746.

Dire, comme on l'a dit, que la rivalité de ces deux hommes est cause de la perte de l'Inde, cela n'a pas de sens. Dupleix n'avait rien en vue à cette époque et la prise de Madras était certainement, en 1746, ce que les Français pouvaient faire de mieux. La Bourdonnais était déjà rappelé en France à cette date ; eût-il été d'accord avec Dupleix, il serait reparti sans en faire davantage. Leur union n'aurait en somme rien donné de plus que ce qui était fait. Sans la querelle, on eût gardé Madras ; on le garda malgré la querelle. Il n'y a rien à dire de plus. Si l'on prétend maintenant que le procès de La Bourdonnais et les libelles qu'il répandit contre Dupleix indisposèrent l'opinion contre lui et nuisirent à sa politique, c'est une conséquence difficile à bien mesurer et sur laquelle on peut dire ce que l'on veut.

Digitized by Google

CHAPITRE X

LES ORIGINES DES PLANS POLITIQUES DE DUPLEIX

Guerre avec Anaverdi-Kan autour de Madras. — Traité de paix. — Négociations avec Naser-Sing au sujet de cette place. — Première idée d'un agrandissement du domaine. — Relations avec Chanda-Sahib. — Celui-ci demande le secours des Français pour s'emparer de la nababie de Carnate. — Contrat passé entre Dupleix et lui. — Correspondance entre d'Auteuil et Dupleix, août 1749. — Caractère de l'intervention : c'est une affaire et non le premier acte d'une politique réfléchie.

Après le départ de La Bourdonnais, les troupes françaises qui gardaient Madras y furent immédiatement resserrées par l'armée du nabab Anaverdi-Kan, commandée par son fils aîné, Mafous-Kan. Il est probable que les Anglais avaient demandé le secours du nabab, mais les dispositions où il était depuis 1744 suffisent à expliquer qu'il ait pris les armes contre les Français; ceux-ci avaient délibérément violé la neutralité ordonnée par lui, et la réponse de Dupleix à sa lettre du 20 septembre l'avait irrité plus encore (1).

Nous ne raconterons pas les incidents du siège de Madras par Mafous-Kan.

La sortie du capitaine de la Tour, qui est le premier engagement des Français avec les Maures, fut faite pour essayer d'enlever Kerjean, neveu de Dupleix, et son compagnon le sous-marchand Gosse,

(1) Col. C², 2e série, n° 7, 214. Mémoire à Messieurs de la Compagnie des Indes, 1753.

Digitized by Google

qui, députés au chef maure par d'Éprémesnil, gouverneur de Madras, avaient été retenus prisonniers (1).

Les canons, dits à minute, qui tiraient cinq à six coups (2) dans cet espace de temps, donnèrent la victoire au petit bataillon européen et épouvantèrent les Indiens. Mais les deux prisonniers avaient été enlevés et emmenés à Arcate; Anaverdi-Kan les fit jeter nus dans une fosse, où ils restèrent dix-huit jours, nourris seulement de ce que leur lançait la foule qui les regardait.

L'ingénieur Paradis, chargé par Dupleix de relever la garnison de Madras, composée de troupes des îles, turbulentes et indisciplinées, remporta une victoire véritable à San-Thomé. Il avait 300 soldats, 100 matelots et 200 cipayes. Il vainquit seul, car le détachement envoyé de Madras pour prendre les ennemis à dos arriva après la fin de l'action (4 novembre) (3). Le même Paradis, rappelé à Pondichéry pour diriger une attaque contre Goudelour, fit, de Madras à Sadras, sept lieues de chemin avec cent hommes et quelques Cafres sous les charges de huit cents cavaliers maures, sans être entamé (4). C'était le seul officier de valeur que Dupleix eût à sa disposition. Il avait préparé le plan du siège de Madras, où il avait accompagné La Bourdonnais, et Dupleix voulait lui donner la conduite de l'expédition nouvelle; mais les capitaines de la garnison déclarèrent qu'ils ne marcheraient pas sous les ordres d'un conseiller, et devant cette rébellion, il fallut laisser le commandement au major de la garnison, le sieur de Bury, vieil officier incapable. Le jour même de son départ, arrivé à l'étape, il permit à ses troupes de se débander; une attaque imprévue de Mafous-Kan causa une panique ridicule et devant quelques cavaliers les Français repassèrent la rivière de Goudelour en déroute, abandonnèrent leur bagage et rentrèrent à Pondichéry.

(1) Aff. étr., Asie, mém. et doc., 12, 146. Lettre de Kerjean au maréchal de Noailles. Brest, 2 mars 1750.

(2) Quinze à vingt coups, dit une autre relation.

(3) Kerjean à Noailles. Lettre de Mahé de la Villebague à La Bourdonnais, p. 345 (à la suite des Mémoires de la Bourdonnais).

(4) Dans cette marche, un sergent et huit hommes, surpris pendant leur sommeil, furent faits prisonniers. Anaverdi-Kan les fit circoncire et les obligea à se faire musulmans. Dupleix, dans sa lettre à la Compagnie, parle de deux mille cavaliers.

Digitized by Google

On voit que, bien commandés, ces soldats des îles et de Pondichéry pouvaient tenir contre les indigènes, mais qu'ils étaient très loin de former une troupe solide.

Dupleix se plaignit des officiers à la Compagnie. On lui répondit qu'il était très difficile de décider des officiers de quelque mérite à passer aux Indes. On l'exhortait, en conséquence, à se servir de ceux qu'il avait, et pour assurer la subordination, le ministre donna l'ordre aux officiers de recevoir les ordres des conseillers en pied ou honoraires à qui Dupleix confierait une mission, non seulement dans l'enceinte des comptoirs, mais aussi en rase campagne. Paradis ne fut pas nommé lieutenant-colonel, comme le demandait Dupleix, mais il eut la croix de Saint-Louis (1).

Une deuxième tentative contre Goudelour, faite par mer (30 décembre 1746), ne réussit pas, parce que la marée manqua aux embarcations qui portaient les soldats. Une troisième échoua (2 mars 1747) par suite de l'arrivée d'une escadre anglaise. Une escalade nocturne, tentée dans la nuit du 17 juin 1748, manqua aussi par la vigilance des Anglais et la maladresse des assaillants.

Cependant Dupleix avait profité de la mésintelligence qui existait entre Mafous-Kan et son frère Saladad-Kan, gouverneur de Gingi. Il négocia avec ce dernier une alliance contre l'aîné et ne voulant pas trop s'engager avec ce Maure, fit surprendre à Goudelour une lettre qui dévoilait l'intrigue.

Les Anglais prévinrent Mafous-Kan qui, effrayé, demanda à traiter (2). Dupleix exigea d'abord la mise en liberté de Kerjean et de Gosse, qui revinrent à Pondichéry avec l'ambassadeur du nabab. L'ambassadeur s'enivrait tous les jours, aussi la paix fut bien vite conclue. On se promit l'oubli réciproque, on s'offrit des présents, on convint de se visiter; puis Dupleix annonça à Saladad-Kan que l'alliance projetée n'avait plus d'objet et envoya à son tour une ambassade à Mafous-Kan pour lui annoncer la paix (3).

Mafous-Kan vint passer deux jours à Pondichéry. Une marquise fut dressée à la porte de Valdaour pour la cérémonie de sa récep-

(1) Fr., n. acq., 9144, 106. La Compagnie à Dupleix, 20 novembre 1747.

(2) Aff. étr., Asie, 12, 146. Kerjean à Noailles, 2 mars 1750.

(3) Quarante cavaliers, deux cents cipayes, deux capitaines et le major général, deux conseillers.

Digitized by Google

tion. Les troupes firent la haie sur son passage, trois salves d'artillerie furent tirées en son honneur. Il licencia ensuite son armée et déclara qu'il voulait se faire fakir par honte de sa défaite (1). Il s'en tint à l'intention.

Kerjean et Delarche, un des rares employés qui savaient le persan, furent envoyés à Arcate. Ils y firent, au commencement du carême de 1748, une entrée solennelle, l'exemplaire du traité marchant avec eux porté dans un palanquin particulier. Le vieux nabab les reçut magnifiquement et ratifia la convention.

Ainsi, les Français gardaient Madras, dont la capitulation était considérée comme nulle. Dupleix était alors bien éloigné de penser à un établissement territorial considérable. En annonçant à la Compagnie les événements de 1746, il lui demanda de choisir entre les trois partis suivants : ou garder Madras pour l'échanger contre Louisbourg, ou rançonner la place en faisant un traité direct avec la Compagnie d'Angleterre, ou en faire un échange avec les Maures après avoir démantelé la ville noire pour faire perdre l'envie aux marchands d'y retourner et en prenant les plus grandes précautions pour que les Maures ne pussent remettre la ville aux Anglais.

On sait que le traité d'Aix-la-Chapelle réalisa précisément la première de ces trois propositions; mais Dupleix conseillait d'adopter la troisième.

La Compagnie, d'accord avec le ministère, accepta sa façon de voir et lui prescrivit, selon les termes mêmes qu'il avait employés, de traiter avec les Maures « d'un échange pour Madras en aldées « qui fussent à la bienséance de Pondichéry et d'un revenu fixe et « assuré. Et qui plus est, de faire en sorte que, dans le cas où les « Maures intimidés ou séduits livreraient Madras aux Anglais, non « seulement que la ville ne se trouve d'aucune utilité pour les « Anglais, mais que quelques autres aldées des Maures pareille- « ment à votre portée, répondent de leur fidélité et appartiennent « de plein droit à la Compagnie au cas que les Anglais rentrent « jamais dans Madras (2). »

(1) Kerjean à Noailles, ibid., p. 172. Bien que Mahé de la Villebague dise la même chose, cela paraît invraisemblable, surtout de la part d'un musulman.

(2) Fr., n. acq., 9144, 177. La Compagnie à Dupleix, Paris, 15 janvier 1748.

Digitized by Google

On lui recommandait d'accélérer la négociation; Dupleix exécuta ces ordres. Il avait démantelé la ville noire en 1748 et concentré la défense dans la ville blanche, ayant trop peu de monde pour défendre à la fois les deux enceintes. Lorsqu'il reçut les lettres de la Compagnie, il mit, comme il dit, les fers au feu en offrant à Naser-Sing, fils et successeur du soubab de Dekhan, Nizam, qui était mort en 1748, de lui remettre Madras. Il écrivit à Iman-Sahib, ami de longue date de la nation, ancien trésorier de Dost-Ali-Kan, que le nabab Anaverdi-Kan et son fils Mafous-Kan, après s'être dits ses amis, l'avaient trahi, qu'Abd-er-Elsalel (1), gendre du nabab, était venu au secours des Anglais pendant le siège de Pondichéry. « Ils peuvent compter, « disait-il, que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour seconder « le premier venu qui viendra pour s'emparer du gouvernement « de la province, *que je suis maître, quand je le voudrai, de donner à « qui bon me semblera.* » Il ajoutait que la conduite d'Anaverdi-Kan lui donnait le droit de s'emparer des terres de Villenour et de Valdaour; il ne l'avait pas fait par respect pour le Padischah et pour le seigneur Naser-Sing, de qui seul il voulait les obtenir. Il offrait donc à Naser-Sing de lui remettre Madras démantelé en échange d'aldées voisines de Pondichéry donnant un revenu de 40 à 50,000 pagodes. La réponse devait être prompte, car il y avait d'autres gens qui voulaient terminer cette affaire et en sentaient toute la conséquence (2).

Cette lettre est curieuse à beaucoup d'égards. Elle montre combien les succès militaires de Dupleix avaient augmenté son assurance. Il y a loin de cette confiance presque arrogante, de cette espèce de mise en demeure adressée au puissant soubab du Dekhan, aux lettres assez humbles de forme que Dupleix envoyait quatre ans plus tôt au nabab d'Arcate. La victoire a changé le ton du marchand, qui parle maintenant en maître. En outre, point important pour qui veut observer la genèse de ses plans, on voit que Dupleix était en négociation depuis quelque temps avec d'autres gens, c'est-à-dire avec Chanda-Sahib, qu'il était bien près de s'accommoder avec lui et de lui donner, comme il dit, la province, mais qu'il n'avait

(1) Ou Abdouljalik. Col. C[s] 83 (Dupleix à Saunders, 18 février 1752).
(2) Fr., n acq , 9159, 3. Dupleix à Iman-Sahib, février 1748.

Digitized by Google

pas encore la moindre connaissance de Mousafer-Sing, dont il fera bientôt un soubab, précisément à la place de ce Naser-Sing avec lequel il négocie. L'idée d'agrandir le domaine immédiat de la Compagnie, en adjoignant quelques aldées aux anciennes, est déjà exprimée nettement : il s'agit de Villenour et de Valdaour, celles-là mêmes précisément qu'il se fera donner par Chanda-Sahib. Mais on le voit, il ne veut pas aller au delà d'un arrondissement du domaine et d'une augmentation des revenus.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de la paix arrêta cette affaire. Il fallut restituer Madras, restituer l'artillerie et les munitions qui en avaient été enlevées. Cette restitution et les contestations sans nombre que les Anglais soulevèrent, soit sur la quantité du matériel à rendre, soit par suite des mesures violentes qu'ils prirent contre les personnes qui étaient demeurées à Madras pendant l'occupation française, occupèrent Dupleix pendant les années 1749 et 1750. Il était alors arrivé, on peut le croire, à satisfaire toutes ses anciennes ambitions. Il avait reçu en mars 1746 des lettres de noblesse et la croix de Saint-Michel. Après la glorieuse issue du siège de Pondichéry, qui fut connue en France par une lettre du correspondant de la Compagnie à Londres, en date du 21 mars 1749, on lui donna le cordon rouge (1). La Compagnie le nomma directeur et lui accorda un congé, sur la demande de Bacquencourt, pour venir régler ses affaires et jouir de sa gloire dans sa patrie.

Et pourtant on peut dire qu'il n'était qu'au premier pas de sa carrière. Les cinq années qu'il devait encore passer dans l'Inde devaient plus faire pour sa gloire que les trente années de séjour si noblement couronnées par la victoire de 1748.

Il ressort de tout ce que nous avons dit que, jusqu'à l'année 1749, Dupleix n'a pas eu la pensée d'une politique de conquête telle que l'a supposée la légende formée autour de son nom. Nous n'avons ni

(1) On avait fort hésité à lui donner cette récompense réservée aux militaires. On avait pensé d'abord à le nommer seulement chevalier et capitaine de vaisseau ; puis on lui accorda le cordon rouge, mais à condition qu'il resterait dans l'Inde ; son frère dut faire ressortir ce qu'avait de blessant cette dernière condition, ce qu'avait d'insuffisant et de mesquin la première récompense, puisqu'il avait sauvé l'Inde et qu'il avait sous ses ordres des chevaliers de Saint-Louis (Observations sur la récompense à accorder à M. Dupleix). Fr., n. acq., 9144, 211.

Digitized by Google

dans ses écrits trouvé un seul mot, ni dans sa conduite un seul acte qui permette de lui prêter un plan fondé sur une connaissance particulière du pays, ayant pour objet de rendre la France souveraine de l'Inde, comme l'Angleterre l'est devenue plus tard. Il n'a pas eu d'autre politique que la lutte contre les Anglais; l'Inde ne fut alors pour lui que le théâtre de la guerre, elle n'en était pas l'enjeu.

Ce sont ses propres actes qui ont été pour lui l'origine d'un système politique. Le plan de la conquête de l'Inde a suivi l'expérience qui en démontrait la possibilité et nous allons exposer la genèse de ses idées en racontant les faits qui les ont fait naître.

Il est nécessaire d'abord de déterminer avec précision les forces existant à Pondichéry en 1749 et l'état d'esprit créé chez Dupleix par ses victoires; on comprendra mieux sa conduite et l'audace de ses actions. Il avait à sa disposition des troupes nombreuses, qu'il allait être obligé de renvoyer aux îles ou de congédier. Les 2,000 soldats blancs, les 1,400 cipayes, les 300 nègres esclaves enrégimentés par La Bourdonnais, qui avaient vaincu Boscawen, constituaient une force très respectable; il avait même encore à Madras 300 cipayes envoyés de Mahé par Louet. Ces ressources militaires étaient les plus considérables qu'on eût vues jamais à Pondichéry, et leur moral était exalté par la victoire remportée sur l'armée anglaise. Quant à lui, la gloire qu'il avait acquise depuis deux ans n'avait pu que le rendre plus audacieux et plus entreprenant. Il l'avait toujours été dans son commerce, il y avait pris l'habitude des entreprises hasardeuses; ses derniers succès avaient redoublé sa confiance en lui-même, parce qu'ils l'avaient justifiée. Nous savons aussi qu'à une si grande distance de la mère patrie, les gouverneurs de l'Inde avaient l'habitude d'une liberté dans leurs desseins et d'une indépendance dans l'exercice de l'autorité qu'aucun fonctionnaire de France ne connaissait. Pourvu qu'on réussît, on ne devait s'attendre qu'à des éloges, même si l'on avait agi sans ordres. Jamais d'ailleurs les prédécesseurs de Dupleix n'avaient été placés dans des difficultés aussi graves que celles dont il était sorti glorieusement. Il n'eut donc aucun scrupule à tenter l'entreprise dont nous allons raconter l'origine et le développement.

Chanda-Sahib, ce prince maure dont l'action fut si importante

Digitized by Google

dans ces affaires, était le gendre du nabab d'Arcate, Dost-Ali-Kan, tué par les Marattes en 1740. Nous avons déjà vu qu'il envahit, en 1738, le Tanjaour, après s'être emparé l'année d'avant de Trichinapali (1737), et qu'il offrit à Dumas de lui livrer Karikal, à condition qu'on lui prêtât des soldats et des canonniers, et qu'on lui fournît des munitions pour le siège de Tanjaour. On peut dire que les relations de Chanda-Sahib et de Dumas sont comme l'esquisse de celles qui allaient s'établir avec Dupleix; mais les circonstances devaient rendre plus important et le service demandé par l'Hindou et le prix payé à la Compagnie.

Lorsque les Marattes vinrent attaquer le Carnate en 1740, ils livrèrent au nabab Dost-Ali-Kan un combat où il trouva la mort; sa femme et celle de son fils Sabder-Ali-Kan se réfugièrent à Pondichéry (25 mai), qui était la place forte la plus proche. La femme de Chanda-Sahib s'y réfugia à son tour (8 juillet). Les deux premières princesses y restèrent jusqu'au 16 janvier 1741. Mais la femme de Chanda-Sahib et plusieurs de ses enfants demeurèrent sous la protection des Français, tandis que celui-ci regagnait sa ville, Trichinapali, pour la défendre; il dut capituler le 30 mars de l'année suivante (1) et fut emmené par les vainqueurs dans leur pays, où il resta prisonnier quelques années. C'est probablement sa famille qui négocia un prêt de 100,000 roupies que le conseil supérieur, par délibération du 4 mai 1745 (2), consentit à lui faire. Il ne semble pas cependant que cette somme ait jamais été versée; elle ne l'était pas encore en 1747, et il paraît fort probable que Chanda-Sahib n'en eut pas besoin. Il écrivit, en effet, à Dupleix, au cours de l'année 1745, une lettre où il raconte sa libération et où il explique comment il a pu payer sa rançon (3).

« Vous devez sans doute être informé, dit-il, de tout ce qui s'est « passé à mon sujet depuis le malheur qui m'est arrivé, c'est pour-

(1) Chronique d'Anandarangappoullé, citée par Ariel. Fr., n. acq., 8927, 264. — Mémoire sur les dernières guerres des Maures (Lettres édifiantes, édition Buchon, t. II, 697). — Fr., n. acq., 8927, 213. Lettre du conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 15 janvier 1741.

(2) Fr., n. acq., 8931, 142. Lettre du conseil supérieur à la Compagnie. Pondichéry, 11 janvier 1746.

(3) Ibid., 139. Traduction de la lettre de Chanda-Sahib à M. le gouverneur de Pondichéry (Dépôt des anciennes archives de l'Inde de Pondichéry).

Digitized by Google

« quoi je ne vous en dis rien.... Ragogy[1] et d'autres seigneurs « ayant promis qu'ils me remettraient en possession de tous mes « droits, je me suis résolu de donner tout ce qu'ils me deman- « daient. Par ce moyen, je me trouve aujourd'hui appuyé de toutes « ces protections.... N'ayant point auprès de moi les moyens pour « satisfaire aux engagements que j'avais pris avec Ragogy, j'ai prié « Babour-Rao, neveu de Balagi-Rao, qui est un marchand très ac- « crédité et extrêmement riche, de me faire le plaisir de payer « pour moi à Ragogy ce que j'étais convenu de lui donner, ce qu'il « a fait avec le plus grand cœur du monde.... Je ne puis vous dire « les obligations que j'ai à Babour-Rao. Non content d'avoir payé « pour moi plusieurs lakhs à Ragogy[2], il n'a jamais voulu con- « sentir à recevoir aucun gain pour ces sommes; en outre, il m'a « promis de me fournir toutes les sommes dont je pourrais avoir « besoin, soit pour présenter à Nizam ou pour subvenir à mes dé- « penses, que je ne devais m'embarrasser de rien.... Sur ces « paroles, ayant obtenu de Ragogy la permission de m'en aller, je « me suis rendu auprès de Balagi-Rao, d'où je compte envoyer mon « fils auprès de Nizam[3] qui, me voyant appuyé de toutes ces fortes « protections, ne manquera point de me faire rentrer dans tous « mes droits. J'espère que je me rendrai bientôt dans le Carnate et « je puis vous assurer que le plus grand plaisir que je me propose « de la fin de toutes ces affaires est celui de vous voir. M. Dumas, « votre prédécesseur, connaissait mon cœur et ma façon de penser « au sujet de votre nation; c'est pourquoi nous étions liés d'une « façon parfaite. J'espère que la même amitié régnera entre nous « et que je vous en donnerai des preuves dans peu. »

Cette lettre paraît être la première qu'ait écrite Chanda-Sahib à Dupleix, car il lui parle comme s'il ne le connaissait pas et comme pour nouer des rapports qu'il espère devoir être excellents. Il ne fait, on le voit, aucune allusion à une demande d'emprunt et dit qu'il a réglé seul l'affaire de sa rançon. Il est en liberté et se prépare à revenir en Carnate avec l'appui de Nizam-el-Molouk, ou tout

(1) Général de l'armée maratte qui avait menacé Pondichéry en 1741, et pris Chanda-Sahib en 1742.

(2) Un lakh vaut 100,000 roupies.

(3) Nizam-el-Molouk, soubab du Dekhan.

Digitized by Google

au moins avec celui des Marattes. C'est évidemment à cette lettre que fait allusion Dupleix dans une lettre au contrôleur général datée du 5 octobre 1745 (1) : « Il (Chanda-Sahib) a enfin obtenu sa « liberté des Marattes et travaille auprès de Nizam, soutenu du « rajah de ces Marattes, pour avoir le gouvernement de cette pro- « vince (le Carnate). »

Il paraît donc prouvé que Chanda-Sahib était libre en 1745 et sans l'aide des Français. Dupleix a dit plus tard (2) avoir obtenu de Ragogy Bouzoula qu'il réduisît de seize lakhs à deux la rançon imposée à Chanda-Sahib. Cela paraît peu vraisemblable pour 1745 et d'un homme aussi peu puissant que l'était alors Dupleix. Peut-être cette réduction fut-elle consentie par le Maratte sur les derniers termes de la rançon et vers 1747, époque à laquelle Dupleix pouvait se faire respecter.

Quoi qu'il en soit, le motif qui poussa le conseil et Dupleix à offrir à Chanda-Sahib 100,000 roupies, qu'ils n'avaient pas d'ailleurs, est parfaitement clair : il est donné explicitement dans les lettres de l'un et de l'autre.

Dupleix écrit dans la lettre qu'on vient de citer : « Il serait à « souhaiter que ce fût Sander-Sahib (3), beau-frère de Sabder-Ali- « Kan, qui fût nabab. Nous trouverions chez lui bien une autre « protection que chez ces nouveaux venus qui n'ont d'autre objet « que de remplir leur bourse et ne nous ont point d'obligation « particulière. »

Le conseil disait plus nettement encore : « Nous sentons tout le « bien de cette avance (de 100,000 roupies), si elle pouvait faire « obtenir à ce seigneur le gouvernement de cette province (4).... » Et plus tard : « Nous souhaiterions bien vivement qu'il l'obtînt, « étant véritablement ami de la nation et reconnaissant des services « qu'elle lui a rendus et à sa famille à l'occasion des Marattes. S'il

(1) Arch. col. Dossier Dupleix. Dupleix au contrôleur général, 5 octobre 1745.

(2) Dupleix à d'Auteuil, août 1749. Fr., n. acq., 9156.

(3) Dupleix écrit sans distinction Chanda et Sander-Sahib. Il paraît que la forme Sander est populaire. — Dupleix au contrôleur général, 5 octobre 1745 (Col. Dossier Dupleix).

(4) Fr., n. acq., 8931, 142. Le conseil supérieur à la Compagnie, 11 janvier 1746.

Digitized by Google

« eût commandé dans cette province, les Maures ne nous auraient « pas attaqués et harcelés comme ils l'ont fait depuis le mois d'oc- « tobre dernier.... S'il ne tenait qu'à ce prêt pour procurer à « Sander-Sahib les moyens de rentrer dans ses droits, nous le « ferions de bon cœur, heureux pour la Compagnie et pour nous « de nous trouver dans ce cas; nous regarderions cet argent « comme fort bien employé et le remboursement indubitable, et « nous nous attacherions un seigneur généreux sous le gouverne- « ment duquel nous aurions tous les avantages que nous pourrions « désirer (1). »

Le conseil et Dupleix paraissent avoir toujours été dans les dispositions généralement défavorables à Anaverdi-Kan qui l'empêchèrent d'être reconnu dans toute la province. La présence à Pondichéry de la famille du prince prisonnier, le souvenir des services rendus à la nation, les expliquent assez. Et comme on croyait qu'Anaverdi-Kan ne resterait pas nabab, on ne lui avait pas fait, à son avènement, le présent d'usage. Mais comme il se rendit à San-Thomé en 1745, on se décida à le lui envoyer; c'est à la suite de cette démarche qu'il vint lui-même à Pondichéry en septembre de la même année (2).

On comprend qu'après la prise de Madras et la guerre qui suivit avec les Hindous, les Français aient regretté de n'avoir pas à Arcate un nabab dont l'amitié leur fût assurée. Cependant il paraît qu'on n'était pas bien informé à Pondichéry de ce que faisait Chanda-Sahib. En 1747, le conseil le croyait encore prisonnier. Les relations anglaises contemporaines supposent qu'il devint libre seulement en 1748, à l'époque du siège de Pondichéry (3).

En réalité, plus de trois ans se passèrent entre la mise en liberté de Chanda-Sahib par les Marattes et son arrivée en Carnate. Dupleix annonce formellement sa délivrance dès octobre 1745; mais resté sans ressources puisqu'il n'avait plus de domaines, le

(1) Fr., n. acq., 8931, 208. Lettre du conseil supérieur à la Compagnie, 31 janvier 1747.

(2) Fr., n. acq., 8931, 142. Le conseil supérieur à la Compagnie, 11 janvier 1746.

(3) Mémoires du col. Lawrence, publiés par R. Owen Cambridge. Lawrence dit qu'il fut libéré en 1748 par l'intermédiaire de Mousafer-Sing. Orme le croit en liberté à la même époque et sait qu'il eut à guerroyer avec quelques rajahs.

Digitized by Google

prince maure se rendit chez le rajah de Chiterdongue dans le Malabar; c'est de là qu'il écrivit à Pondichéry pour demander des secours. On s'attendait à le voir bientôt en Carnate, mais il prit part aux guerres de ce rajah contre ses voisins. Le rajah fut vaincu et tué; lui-même fut pris; l'intervention du chef maratte Ragogy-Bouzoula le fit enfin relâcher (1). C'est alors qu'il entra en rapport avec Mousafer-Sing, nommé autrement Idayet-Modin-Kan, nabab d'Adony et petit-fils de Nizam, dont il revendiquait la succession. Celui-ci venait de mourir, au commencement de 1748, et cela nous donne une date précise pour ces pourparlers. Chanda-Sahib ne pouvait compter sur Naser-Sing, fils de Nizam, pour obtenir le Carnate, parce qu'Anaverdi-Kan ayant été gouverneur de Naser-Sing, il était raisonnable de penser que le nouveau soubah ne le disgracierait pas. L'intérêt de Chanda-Sahib était donc de se rapprocher du prétendant Mousafer-Sing, auquel il persuada de commencer par lui assurer le Carnate avant d'entamer la conquête du Dekhan. Il lui promit les secours des Français et envoya un vakil (ambassadeur) à Pondichéry pour les réclamer. C'était peu de temps après la levée du siège. Les négociations paraissent avoir été menées par son fils Reza-Sahib (autrement Raja-Sahib ou Ali-Reza-Kan), qui y résidait avec sa mère. Aux demandes du jeune homme, le conseil avait peu d'objections à faire; on avait des ressources militaires considérables et la bataille de San-Thomé nous avait appris à mépriser les armées maures (2). La Compagnie, prévenue de l'intention où l'on était de prêter 100,000 roupies à Chanda-Sahib, avait répondu qu'elle s'en rapportait à la sagesse du conseil (3) et que ce serait

(1) De là sans doute la croyance qu'il n'était pas libre encore et l'erreur du conseil de Pondichéry. — Fr., 12087, f. 70-122. Relation de la guerre des Français dans l'Inde contre les Mogols, de 1746 à octobre 1751. Cette relation très précise, faite sur les pièces de la correspondance de Dupleix et des officiers, et même sur des pièces en persan, doit être celle à laquelle Dupleix faisait travailler le sieur Marion du Mersan et pour laquelle Kerjean lui envoyait des cahiers de relations (Dupleix à Kerjean, 11 septembre 1751. Arch de Versailles, E. 3748, f. 90).

(2) Fr., 12087, 65. Relation de M. Brignon (subrécargue employé par Dupleix), contenant le récit des faits de 1749-1750. — Ibid., 109. Relation de la guerre des Mores, 1746-1751.

(3) Fr., n. acq., 8931, 143. La compagnie au conseil supérieur, Paris, 17 février 1747.

Digitized by Google

évidemment un grand avantage pour la Compagnie si ce prince pouvait obtenir le gouvernement du Carnate (1).

Sans crainte sur le succès de la tentative préparée contre le vieil Anaverdi-Kan, Dupleix, même s'il n'eût pas eu l'approbation presque formelle de la Compagnie, pouvait encore faire valoir de bonnes raisons.

Tous les témoignages contemporains nous prouvent qu'il avait conçu un vif ressentiment de la conduite du nabab en 1747 et 1748. La guerre qu'il nous avait faite en 1746, la diversion tentée lors de la première attaque de Goudelour, mais surtout l'envoi d'un corps de 3,000 chevaux commandé par son gendre pour seconder les Anglais devant Pondichéry, bien qu'il eût fait la paix peu de temps avant, étaient des motifs bien suffisants pour lui être hostile. Par un singulier hasard, avant que les Français eussent pensé détrôner Anaverdi-Kan, un seigneur maure leur avait déjà conseillé de le faire déposer s'il ne voulait pas conclure la paix avec eux, et d'en mettre un autre à sa place (2). La rancune de Dupleix contre Anaverdi-Kan le décida à seconder Chanda-Sahib au moins autant que le désir d'aider ce prince à s'emparer du pays. Toutes les relations françaises sont d'accord sur ce point : « Dupleix, dit Saint-« Georges, son ami, avait intérêt à installer un prince ami de la « nation à la place d'un usurpateur ennemi de la nation (3). » Le gouverneur lui-même écrivit à Machault après la victoire : « Je « fais sentir à toute l'Inde que l'on se repent tôt ou tard d'être « contraire à notre nation et de se lier avec nos ennemis. Cet « exemple retiendra par la suite la mauvaise volonté des nababs et « diminuera un peu de la valeur des promesses des Anglais (4). »

Ajoutons-y encore l'exemple donné par les Anglais. Ceux-ci, en mars 1749, sollicités par un prétendant au royaume de Tanjaour, avaient fait une expédition qui fut très pénible dans ce pays coupé de rivières et de marais. Le prix stipulé par eux était la cession de

(1) Ibid., 208. La compagnie au conseil supérieur, 20 novembre 1747.

(2) Lettre de Divan-Sahib à Pregachen (Modeliar de Karikal), 10 décembre 1746. Fr., n. acq., 8931, 153.

(3) Fr., n. acq., 9169, 142. Mémoire fait pour M. de Silhouette, 1er octobre 1751.

(4) Col. C2, 82, 200. Dupleix à Machault, Pondichéry, 28 juillet 1749.

Digitized by Google

Divicotté. Ils ne purent installer leur protégé, mais ils s'emparèrent de Divicotté; cela les occupa jusqu'en juin et leur coûta cher. Dupleix dut connaître cette entreprise dès ses débuts et y trouver un motif nouveau de tenter une entreprise exactement pareille. L'exemple de Dumas, traitant pour Karikal avec le même prince, ne doit pas non plus être négligé (1).

La négociation menée par le vakil de Chanda-Sahib et par son fils aboutit donc facilement : « M. le gouverneur ayant voulu (2), le « 1er mars dernier, congédier tous les cipayes entretenus au service « de la Compagnie depuis la guerre, le fils de Sander-Sahib qui « était toujours ici et attendait journellement le retour de son « père, pour pouvoir prendre possession de la nababie ou gou- « vernement de cette province, le pria, par ordre de son père, de « bien vouloir lui céder tout ce qu'il y avait de ces troupes au ser- « vice de la Compagnie, en continuant cependant jusqu'à son re- « tour de les faire payer et fournir à leurs autres dépenses à l'or- « dinaire par la caisse de la Compagnie comme s'ils étaient encore « à son service, tant parce qu'il n'était pas pour lors en argent comp- « tant que pour en dérober la connaissance aux rivaux et ennemis « de son père, mais promettant que sitôt qu'il serait en possession du « gouvernement, il rembourserait toutes les dépenses qu'ils auraient « ainsi occasionnées, depuis ledit jour du 1er mars. M. le gouver- « neur, que la seule vue et considération des grands avantages qui « ne pourraient qu'en résulter à la Compagnie si ce seigneur réus- « sissait et parvenait à avoir le gouvernement de la province, a en- « gagé non seulement de continuer à entretenir une exacte et étroite « correspondance avec ce seigneur, mais même à employer ses

(1) Fr., n. acq., 9169, 90. Mémoire pour le sieur Dupleix, 11 mars 1758. « De même que Dumas fit un traité avec Savagi qui nous valut Karikal, de « même Dupleix traita avec Chanda-Sahib pour un motif analogue. » — Ibid., 142. Mémoire de Saint-Georges. « Il a suivi l'exemple de Dumas en négociant avec le même souverain. »

(2) Fr., n. acq., 9167, 43. Extrait du registre des délibérations du conseil supérieur de Pondichéry commençant le 25 janvier 1746, f. 62, du 13 juillet 1749. A la fin est écrit : Pour copie collationnée conforme au registre des délibérations du conseil supérieur. De Brain. — Confirmé par les lettres du conseil supérieur de Pondichéry, analysées ci-après, du 1er et du 9 août 1749, et par le mémoire pour Dupleix cité ci-dessus, du 11 mars 1758, dans des termes identiques.

Digitized by Google

« bons offices et sollicitations en sa faveur, tant auprès des Marat-
« tes qu'à la cour des Maures.... n'a point cru, puisqu'il avait
« tant fait pour lui jusqu'à présent et sur le point de voir enfin
« décider cette affaire, qu'il convînt de reculer dans cette occasion
« et de lui refuser encore cette grâce dont le refus lui (à Dupleix)
« faisait perdre et à la Compagnie le fruit de toutes les peines et
« travaux qu'il s'est donnés jusqu'à présent pour ce seigneur,
« d'autant encore que cela procurerait à la Compagnie une porte ho-
« norable pour généralement congédier et se défaire de toutes ces
« troupes du service desquelles nous avons lieu d'être contents,
« tant pendant le siège que dans les diverses actions qui se sont
« présentées durant la guerre et qu'ils sont au service.

« Le fils de Sander-Sahib ayant eu avis que son père était arrivé
« à Ambour, qui n'est qu'à deux journées de marche d'Arcate, dont
« il vient prendre possession, et lui marquant de venir le trouver
« avec les cipayes et autres troupes qu'il lui avait donné ordre
« de lever, ce jeune seigneur est venu faire part de cette nou-
« velle à M. le gouverneur, et lui a demandé de lui remettre nos
« cipayes. Par l'arrêté du compte des dépenses qu'ils nous ont oc-
« casionnées depuis le 1er mars dernier, elles se sont donc trouvées
« monter, tant en paie qu'en fournitures de magasin, etc., à la
« somme de 30,516 pagodes, qui, à raison de 320 roupies par 100 pa-
« godes, font 97,651 roupies 1 fanon 32 caches, dont il a fait un
« billet, ne se trouvant pas en état de rembourser comptant, et
« dont en suit la teneur :

« Je soussigné Ali-Reza-Kan, fils de Sander-Sahib, reconnais et
« confesse devoir à la Compagnie des Indes la somme de 30,516 pa-
« godes à raison de 320 roupies pour 100 pagodes pour gages de
« cinq mois aux cipayes de Mousafer Kan, Cheik-Hassem et Cheik-
« Ibrahim, qui ont passé à mon service depuis ce temps, d'après
« lesdits ordres d'Hussein-Dost-Kan (Chanda-Sahib), laquelle somme
« pour les gages ci-dessus mentionnés a été payée par la Compa-
« gnie par ordre de M. Dupleix, gouverneur de Pondichéry, que je
« promets de rembourser en lui retirant le présent billet que j'ai
« fait à Pondichéry le 26 du mois Rajeb de la seconde année du
« règne d'Hamet-Cha (ce qui se rapporte au 12 juillet 1749).

« Lequel billet en original a été remis à M. Guillard, l'un de

Digitized by Google

« nous, garde-magasin général des matières d'or et d'argent, pour « le montant en être passé au débit du compte de Chander-Sahib, « et autant être déduit des dépenses des troupes.

« Chander-Sahib, qui, comme il vient d'être dit, n'est plus qu'à « deux journées de chemin d'Arcate, dont il vient prendre possession, n'a pas cru pouvoir donner trop tôt à M. le gouverneur des « marques sensibles de sa reconnaissance de tous les bons services « qu'il lui a rendus tant à lui, de même qu'à sa famille et à ses « enfants qui sont toujours restés dans cette ville depuis sa détention chez les Marattes; en lui envoyant copie du paravana, en « vertu duquel il vient de prendre possession du gouvernement de « la province, il lui en a remis un autre par lequel, en ces titres « et en sadite qualité, il fait présent et donation à perpétuité à la « Compagnie de la ville de Villenour et de quarante aldées en « dépendant. (Suit la teneur du paravana.)

« Comme cette acquisition par sa situation, et dont depuis (longtemps) on a sollicité d'ici la propriété, ne peut être qu'avantageuse à la Compagnie, tant par l'augmentation de son domaine « que par l'espérance, le commerce et la tranquillité se rétablissant, de pouvoir par la suite y établir des manufactures de toute « espèce de marchandises, et que, d'ailleurs, elle nous est donnée « sans aucuns frais ni dépenses; il a été délibéré et arrêté d'accepter la donation que Chander-Sahib veut bien en faire à la Compagnie, et, pour lui en témoigner notre reconnaissance, il a été « convenu que M. le gouverneur continuerait à le favoriser en « tout ce qui dépendrait de nous et qu'il croirait convenable, jusqu'à ce qu'il soit installé et tranquille possesseur de son gouvernement.

« Fait et arrêté en la chambre du conseil supérieur à Pondichéry, « les jour et an que dessus. Signé : Dupleix, de Saint-Paul, Guillard, « Le Maire, Friell. »

Il a paru opportun de citer dans son entier le contrat intervenu entre la Compagnie des Indes et Chanda-Sahib. Ni le prince qui l'avait provoqué ni les Français qui l'avait consenti n'y virent autre chose qu'une location de troupes, un marché de mercenaires payé comptant. Le premier ne comprit pas qu'il se mettait en tutelle, les seconds ne virent pas qu'ils accomplissaient le premier acte de

Digitized by Google

la conquête de l'Inde par les Européens. Les relations anciennes des Français avec Chanda-Sahib avaient rendu cette alliance naturelle et facile. Elle fut le point de départ de la politique de Dupleix, mais en juillet 1749, Dupleix bornait encore son dessein à changer le nabab d'Arcate pour avoir dans ce prince un ami et un obligé à la place d'un ennemi. Nous verrons comment l'entreprise heureuse faite en faveur de Chanda-Sahib amena Dupleix à en tenter une seconde analogue, comme un joueur heureux recommence le coup qui lui a réussi une fois; nous verrons qu'en expérimentant sa propre force et la faiblesse des Hindous, Dupleix sentit naître en son âme audacieuse le grandiose dessein qui lui vaut justement tant de gloire, mais alors sa pensée, que rien n'avait préparée à embrasser des objets si étendus, ne prévoyait qu'une expédition pareille à celle que faisait Boscawen en Tanjaour.

Le conseil supérieur fit connaître à la Compagnie les mesures qu'il avait prises à peu près dans les mêmes termes que ceux de la délibération citée plus haut. Il ajoutait pourtant que Chanda-Sahib était conduit par le petit-fils de Nizam, nommé par le Mogol soubab de Golconde à la place de son grand-père mort depuis quatre à cinq mois. Il racontait comment les cipayes aux ordres de Reza-Sahib étaient sortis de Pondichéry en corps d'armée, le 15 juillet, accompagnés d'un détachement commandé par M. d'Auteuil et composé d'environ vingt officiers tant de troupes que de marine, de 420 blancs, soldats, matelots et canonniers, de 50 Cafres et de deux pièces de canon. Chanda-Sahib payait tous les frais de l'expédition, sauf la solde qu'il était indifférent à la Compagnie de payer à Pondichéry ou ailleurs : « Ces troupes ne sont que pour faire « montre, écrivaient les conseillers, et nous ne croyons pas qu'il y « ait des coups à porter ni à essuyer; c'est pour en imposer à celui « qui vient mettre Sander-Sahib en place et se prévaloir auprès de « lui de l'amitié et de la protection d'une nation aussi puissante « que la nôtre (1). »

La jonction de la petite armée et des troupes de Chanda-Sahib (2)

(1) Fr., n. acq., 8931, 21. Lettre du conseil supérieur de Pondichéry à la Compagnie, 1er août 1749.

(2) Il avait avec lui des Marattes, au dire de Dupleix (9151, 21. Dupleix à d'Auteuil, 12 août 1749).

Digitized by Google

se fit le 28 juillet (1). Le 1er août, une action eut lieu à Ambour; le nabab Anaverdi-Kan, qui s'opposait à la marche de Chanda-Sahib, y fut tué, son fils Mafous-Kan fait prisonnier et son armée mise en déroute, bien que son artillerie fût servie par des Européens. On y perdit le capitaine Taylor, officier écossais qui avait déserté des troupes de Boscawen pendant le siège, six hommes tués ou blessés; mais l'établissement de Chanda-Sahib, dans son gouvernement, paraissait devoir se faire sans empêchement, un simple soldat français recevait les *salam* de la multitude; la guerre semblait terminée (2). Ce n'était donc, en somme, qu'un heureux incident tout à fait comparable à l'affaire de Karikal, quoique plus brillant. Dupleix en jugeait bien ainsi, nous allons le montrer sans peine.

Nous savons qu'il avait demandé son congé en 1742, venant de subir l'opération de la fistule et redoutant d'être obligé d'en subir une seconde. Son frère remit, en 1748, à la Compagnie, un mémoire en son nom pour renouveler cette demande, alléguant des raisons d'intérêts, succession paternelle à régler, créances à recouvrer. Il demandait pour lui à repasser en France en 1750 ou au commencement de 1751, promettant qu'il retournerait dans l'Inde si la Compagnie le jugeait bon (3).

Dupleix lui-même écrivit à Machault le 28 février 1749, veille du jour où il traita avec Ali-Reza-Kan, une lettre où il réitère sa demande de congé : « J'ose me flatter, dit-il, que vous voudrez bien « m'accorder la grâce de me retirer dans ma patrie (4). » Il semble,

(1) Fr., n. acq., 8931, 21. Lettre du conseil supérieur, 9 août 1749.

(2) Aff. étr., Asie, doc. et mém., 12, 179. Relation des faits concernant le rétablissement de Chanda-Sahib, extrait des lettres arrivées par l'*Apollon* le 17 mars 1750. Elle se trouve aussi Col. C², 82, 231. Elle est faite par Dupleix de Bacquencourt et envoyée par lui à Machault le 26 mars 1750. Elle nous apprend que Dupleix aurait obtenu de Ragogy une réduction de 14 lakhs de roupies sur 16 qu'il réclamait à Chanda-Sahib. Dupleix l'affirme ailleurs. D'après la relation, les motifs de la conduite de Dupleix sont les suivants : il a voulu donner la province à un ami, punir Anaverdi-Kan de son hostilité et de sa perfidie. La donation de Villenour a été faite au nom de Dupleix, mais au contraire de Dumas qui s'était fait donner personnellement l'aldée d'Archiouac par Chanda-Sahib pour prix de l'asile donné à sa famille en 1740, Dupleix a fait transférer l'aldée de Villenour à la Compagnie.

(3) Arch. col. Dossier de Dupleix. Mémoire, décembre 1748. — Fr., n. acq., 9144, 218. La Compagnie à Dupleix, 28 février 1749.

(4) Col. C² 82, 202. Dupleix à Machault. Pondichéry, 28 février 1749.

Digitized by Google

d'après ces mots, qu'il s'agisse d'une retraite définitive et cela n'a rien qui puisse étonner si l'on se souvient que Dupleix pensait à quitter l'Inde dès 1741. Cela prouve certainement qu'il n'attachait pas grande importance à ce qu'il allait entreprendre et que l'affaire à ses yeux ne comportait pas de suites. A plus forte raison peut-on en conclure qu'il n'avait pas même l'idée du vaste développement que l'entrée en scène de Mousafer-Sing devait lui donner. Un homme qui demande à se retirer n'a pas de plan à longue échéance. Après toutes les preuves que nous a déjà données la vie de Dupleix exposée jour par jour, nous trouvons ici la certitude indubitable qu'il n'eut pas de politique préconçue.

La Compagnie lui accordait ce congé sur la demande de Bacquencourt, le jour même où il écrivait à Machault (1). Elle le laissait maître d'organiser à sa guise la régie des affaires de l'Inde. Ses amis de France se préparaient à le recevoir. Godeheu lui offrait sa maison de Lorient pour s'y reposer à son débarquement et se promettait « de bonnes causeries en bonnet de nuit et en robe de « chambre (2). » Duvelaër lui disait qu'on envoyait exprès pour le ramener l'*Achille*, le plus grand des vaisseaux de la Compagnie (3). Le bruit courait même à Paris qu'il était parti de l'Inde en mars 1749 (4) ; aucun de ses parents ni de ses amis ne soupçonna qu'un dessein quelconque pût l'y retenir.

Mais, mieux que tous ces témoignages, la correspondance de Dupleix avec son beau-frère d'Auteuil, commandant les forces auxiliaires mises à la disposition de Chanda-Sahib, nous prouve qu'il s'agit alors d'une expédition sans lendemain et non de la première démarche d'un plan longuement préparé. Elle nous montre que les préoccupations de Dupleix après la victoire d'Ambour n'ont pas pour objet la grande politique, mais qu'elles affectent en général un caractère personnel et témoignent d'un certain esprit de lucre qui inspira en partie, il faut le dire, l'œuvre entière qui nous occupe.

Le 5 août le gouverneur mandait à d'Auteuil (5) :

(1) Fr., n. acq., 9144, 218. La Compagnie à Dupleix, le 28 février 1749.
(2) Fr., n. acq., 9148, 237. Godeheu à Dupleix, 17 mars et 14 avril 1749.
(3) Ibid., 63. Duvelaër à Dupleix, 25 octobre 1749.
(4) Fr., n. acq., 9148, 243. Godeheu à Dupleix, 5 novembre 1749.
(5) Fr., n. acq., 9156, 12. Dupleix à d'Auteuil. Pondichéry, 5 août 1749.

Digitized by Google

« J'écris au fils de Sander-Sahib sur la part de pillage qui est « due à nos braves soldats. Je lui écris aussi qu'il me semble conve- « nable qu'il m'envoie ma part des éléphants, chevaux, etc., de « tout ce qu'il a pris sur l'ennemi. Vous parlerez de tout cela « souvent au fils de Chanda-Sahib et à lui-même aussi. »

Le même jour il écrivait ces lignes, étonnantes s'il avait eu les plans qu'on lui prête : *Je ne sais rien des desseins de Sander-Sahib ; faites en sorte de les savoir. Je crois qu'il ne se séparera de vous que quand il se sera débarrassé du seigneur qui est avec lui* (c'était Mousafer-Sing), *et à vous dire vrai, je crois qu'il aura raison* (1). Ainsi Dupleix estimait qu'il serait bon d'être débarrassé de Mousafer-Sing, tant il était loin de prévoir l'avenir ! Il est vrai qu'il pensait à bien autre chose :

« Au sujet des deux prisonniers que vous avez, il convient de ne « les remettre à Chanda-Sahib qu'après être convenu de la part « que vous aurez dans leur rançon. Prenez à ce sujet les meilleures « précautions pour n'être point la dupe de ces gens-là.

« *P.-S.* — Chanda-Sahib ferait bien d'envoyer entourer Chette- « petton et Chinglepetton. Il y a de grandes richesses dans ces « places et la terreur y est. Ce sont encore des *occasions de faire « de bons coups* (2). »

Il revient sur ces sujets qui lui tiennent à cœur évidemment : « Je conçois l'obligation que Chanda-Sahib vous doit avoir et à la « nation. Je souhaite qu'il vous en donne des preuves indubi- « tables ; ne relâchez point vos prisonniers sans être assuré d'une « part de leur rançon. L'un d'eux est riche. Chanda-Sahib en tirera « un bon lopin (3). Il me semble qu'on ne se presse pas trop « d'envoyer entourer Chettepetton et Chinglepetton. Pressez sur « les deux points. »

Il continuait à ne rien savoir des projets du nouveau nabab. Il donnait à d'Auteuil l'ordre de lui obéir. Il lui recommandait de ne pas marquer trop d'empressement à le quitter, car il ne convenait pas de l'abandonner sitôt. Ainsi le 9 août, après trois semaines de campagne, Dupleix admettait comme prochain l'abandon de notre

(1) Fr., n. acq., 9156, 13. Dupleix à d'Auteuil, 5 août 1749.
(2) Fr., n. acq., 9156, 15. Dupleix à d'Auteuil, 6 août 1749.
(3) Fr., n. acq., 9156, 18. Lettre du 9 août 1749.

Digitized by Google

protégé et le retour des troupes françaises [1]. C'était la présence d'Idayet-Modin-Kan (premier nom de Mousafer-Sing) qui l'inquiétait; il considérait que les troupes françaises ne devaient pas abandonner Chanda-Sahib tant que cet hôte douteux serait dans la province.

« C'était, disait-il, une sangsue que le nabab aurait bien de la « peine à contenter [2]. »

S'il se défiait de Mousafer-Sing, de son côté, d'Auteuil se fatiguait de tenir la campagne. Cet officier, entré comme enseigne au service de la Compagnie en 1739 [3] et simple lieutenant en 1749, n'était pas, comme on l'a dit, *un vieil officier, très résolu, très brave, très lucide au feu* [4]. Venu dans l'Inde à la suite de quelques folies, il avait, en 1749, trente-cinq ans; il était brouillé avec son père, avec sa sœur et avec son beau-frère La Bourdonnais; il avait épousé une sœur de Mme Dupleix, Marie Albert, veuve du sieur Aumont; il faisait, quoique militaire, le commerce de l'Inde. Or, en août 1749, il désirait revenir à Pondichéry parce que sa femme l'y rappelait, et Dupleix l'en dissuadait en lui disant qu'il n'aurait jamais une si belle occasion de faire ses affaires [5], qu'il avait une famille à laquelle il devait penser. D'Auteuil ayant projeté d'aller à Moka en janvier 1750, Dupleix lui répétait que rien ne pressait et qu'il souhaitait que le voyage d'Arcate le dispensât de l'autre. Il lui recommandait surtout d'aider Chanda-Sahib à tirer de l'argent de côté et d'autre, si lui-même voulait en avoir, et lui conseillait de demander des espèces sonnantes plutôt que des terres.

Mais d'Auteuil était mécontent parce qu'il était pressé de toucher sa récompense. Il se plaignait du nabab, il se plaignait de la goutte, il se plaignait des capitaines de cipayes qui ne prenaient plus ses ordres : Dupleix, infatigable, répondait que Chanda-Sahib passait pour fort généreux, qu'il paierait certainement, que peut-être un

(1) Ibid.

(2) Fr., n. acq., 9156, 21, 26. Lettre du 12 août 1749.

(3) La Bourdonnais dit dans ses mémoires qu'il était capitaine réformé ; or, il n'a pas quitté l'Inde depuis 1737, et, s'il l'avait été avant, il l'eût été bien jeune, étant né en 1714. Dupleix, en 1739, rend témoignage à son père, le comte Combault d'Auteuil, de sa bonne conduite. Il est enseigne au service de la Compagnie en 1739.

(4) T. Hamont, *Dupleix*.

(5) Fr., n. acq., 9156, 23. Dupleix à d'Auteuil, 15 août 1749.

Digitized by Google

peu plus d'attention sur le manger et le boire éloignerait les attaques de goutte, que *les cipayes étant au service du nabab et non plus au nôtre, n'étaient pas tenus de dire où ils allaient, qu'au surplus lui-même était bien aise d'être débarrassé de cette race qui ne valait rien* (1).

Il n'est question, d'ailleurs, dans cette correspondance qui va jusqu'au 13 septembre 1749, date du retour d'Auteuil à Pondichéry, que des avantages particuliers à concéder à tel ou tel.

« Si Chanda-Sahib, écrivait Dupleix, veut que les Français le « servent avec affection contre Naser-Sing (dont on annonçait alors « l'approche), il faut qu'il fasse son possible pour se les bien atta- « cher, en récompensant ceux à qui il doit la place qu'il oc- « cupe (2). »

Le nabab fut généreux et tout le monde paraît avoir eu sa part. Nous connaissons déjà les avantages stipulés pour la Compagnie; mais le gouverneur avait aussi stipulé pour lui, sa famille, ses amis. « Je n'ai pas dessein de garder Cobelon, mais bien d'en faire « donner le gouvernement à quelqu'un des Maures qui me soit af- « fidé (3). » Voilà pour lui-même. Pour Mme Dupleix, il y eut un don analogue : « Je ne me mêle pas de l'affaire de ma femme, il « est surprenant qu'on l'ait fait attendre plus d'un jour pour la « terminer. »

Un prétendu neveu de Mme Dupleix, Noroñha, en religion le P. Antoine de la Purification, procureur des capucins portugais, recevait, sur l'insistance de Dupleix, le gouvernement de San-Thomé (4). Dupleix avait, en outre, demandé à Reza-Sahib d'envoyer à Pondichéry quelques-unes des dépouilles de l'ennemi en tout genre. Il donnait ordre au chef cipaye Mousafer-Kan d'envoyer trois ou quatre éléphants et quelques chameaux. Quant à d'Auteuil, qui n'avait pu obtenir d'argent comptant, Dupleix lui conseilla d'accepter une aldée, lui promettant de faire entendre raison sur cela à la Compagnie (5). Il lui en signalait une qui valait

(1) Dupleix à d'Auteuil, *loc. cit.*, 22 août 1749.
(2) Dupleix à d'Auteuil, 9156, 35, 25 août 1749.
(3) Dupleix à d'Auteuil, ibid., 30 août 1749.
(4) Lettre de Dupleix à d'Auteuil, ibid., 25 août 1749.
(5) Lettre de Dupleix à d'Auteuil, ibid., 27 août 1749.

Digitized by Google

plus de 2,000 pagodes de revenu (1). Un employé, de Bausset, obtenait aussi un paravana pour une aldée. Enfin, Dupleix faisait garder par des pions un certain nombre d'aldées qu'il destinait à « des gens d'ici, » et que Chanda-Sahib lui avait promises (2). Il s'agissait de les exploiter, moyennant redevance au nabab, et Dupleix disait à d'Auteuil de faire sentir au prince qu'on était surpris que, le servant comme on faisait, il ne donnât pas la préférence aux Français *sur une bande de gueux de noirs*.

Outre cela, d'Auteuil reçut une somme de 100 roupies par soldat. Il en remit 6 à chaque homme et garda le reste, sur l'ordre de Dupleix, qui voulait réduire cette gratification à 50 roupies pour augmenter celle des officiers (3).

Ainsi, cette première expédition des Français au service des princes indigènes a tout à fait le caractère d'une expédition de mercenaires. La Compagnie loue ses soldats, elle est payée, les soldats sont payés à leur tour. Ce n'est pas là de la grande politique, c'est avant tout une affaire (4).

(1) Ibid., 5 septembre 1749.
(2) Ibid. Lettre du 7 septembre 1749.
(3) 9156, 45. 9 septembre 1749. Dupleix à d'Auteuil.
(4) Fr., n. acq., 9169, 71-138. Mémoire pour le sieur Dupleix. Paris, 11 mars 1758, f. 90, 91.

Digitized by Google

CHAPITRE XI

LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE DUPLEIX. — LA LUTTE CONTRE NASER-SING

Entente de Dupleix avec Mousafer-Sing (1749). — Siège de Tanjaour. — Intervention du Soubahdar de Dekhan (mars 1750). — Retraite des Français sur Pondichéry. — Trahison de treize officiers. — Mousafer-Sing prisonnier (avril 1750). — Négociations et variations de Dupleix. — Prise de Gingi. — Mort de Naser-Sing (16 décembre 1750). — Mousafer-Sing proclamé Soubahdar vient à Pondichéry.

Tout paraissait terminé pour les Français, si Chanda-Sahib eût été seul, mais il avait avec lui un prétendant au soubah de Dekhan *dont l'intervention*, dit Dupleix lui-même, *compliqua la situation.*

C'était un petit-fils de Nizam-el-Molouk par sa mère, petite-fille elle-même de l'empereur Cha-Jehan. Elle avait été mariée à un seigneur maure appelé Sadoula-kan. A la mort de Nizam, le grand vizir Mansour-Ali-Kan, ennemi du vieux Soubahdar, nomma pour lui succéder Idayet-Modin-Kan, dont le nom fut changé, suivant la coutume : il s'appela désormais Mousafer-Sing-Bahadour. Ce jeune homme, n'étant que nabab d'Adony, unit sa fortune à celle de Chanda-Sahib qui avait l'appui des Marattes et des Français. La victoire d'Ambour le décida à recourir, pour son propre compte, à cette nation victorieuse. Il se rendit donc à Pondichéry avec son allié (1), en octobre 1749, et y passa huit jours. Dupleix, qui ne con-

(1) Relation de Brignon. Fr., 12087, 65, 69. — Arch. Vers. E 3748, 23. Dupleix à Bussy, 20 mars 1751.

Digitized by Google

naissait pas encore le prétendant au soubah, s'entendit vite avec lui. Moyennant la donation de Bahour pour la Compagnie et des avantages pour les particuliers, il lui donna 800 blancs, 300 Cafres ou topas commandés par le capitaine Duquesne, pour le seconder dans des opérations nouvelles (1) contre le soubahdar en fonctions, son oncle Naser-Sing.

Dupleix prétend qu'il avait reçu l'ordre du Grand Mogol de secourir Mousafer-Sing et qu'il ne l'eût pas fait sans cela (2). Il est possible que les nababs aient eu la précaution de se munir d'un tel ordre, mais on peut penser que ce ne fut pas le motif déterminant de sa décision : il n'avait pas tant de déférence pour le Mogol. Il fit aussi avancer par des particuliers de la ville 200,000 roupies sur hypothèque de quelques aldées. Il paraît que l'expédition avait pour objet la reprise de Trichinapali, où s'était renfermé le fils cadet d'Anaverdi-Kan, Mehemet-Ali-Kan, nommé jadis gouverneur du Maduré par son père, « après quoi, écrivait Dupleix à la Compagnie (3), tout serait soumis, du Quichena au cap Comorin. »

Mais les nababs avaient besoin d'argent. L'armée alla donc assiéger Tanjaour, dont le rajah, non musulman et ancien ennemi de Chanda-Sahib, passait pour être très riche et devait plusieurs années de tribut. Elle demeura devant la place jusqu'en janvier 1750 sans faire de progrès. Un accord fut enfin conclu avec le rajah ; il promit 75 lakhs de roupies (7,500,000 roupies) et céda à la Compagnie quatre-vingt-une aldées dans les environs de Karikal. Mais il s'était mis en relations avec les Anglais, qui lui avaient déjà fourni des canonniers, et il savait que le soubahdar du Dekhan, Naser-Sing, approchait avec une armée. Il traîna donc le paiement en longueur, donnant de la vaisselle, des bijoux, de vieilles monnaies. Il versa ainsi jusqu'à 6 lakhs.

Mousafer-Sing ne semble pas avoir, dans cette conjoncture, montré beaucoup de zèle. Il paraît qu'il se défiait de Chanda-Sahib et des Français et qu'il craignait qu'une fois assuré dans sa nababie, Chanda-Sahib ne lui refusât les secours qu'il lui avait promis. Il

(1) Fr., n. acq., 8931, 25. Le Conseil supérieur à la Compagnie, 20 novembre 1749.

(2) Arch. Vers. E 3748, 23. Dupleix à Bussy, 20 mars 1751.

(3) Dupleix à la Compagnie, 31 octobre 1749. Col. C² 36, 148.

Digitized by Google

aurait encouragé dans leur résistance et le Tanjaorien et Mehemet-Ali-Kan (1).

Avec de pareilles dispositions, il n'est pas étonnant que les Français, qui avaient ouvert la brèche, n'aient jamais été autorisés à donner l'assaut. Les nababs prétextaient la crainte d'un pillage général. Enfin, l'approche de Naser-Sing fut confirmée; il était question de son intervention depuis le mois d'août précédent (2); mais le bruit de la victoire d'Ambour paraissait l'avoir arrêté. Il prit le temps de s'assurer du concours des Anglais, qui peut-être, comme les en accuse Dupleix, l'excitèrent à intervenir, mais qui, bien plus probablement, firent avec lui un contrat du même genre que ceux faits par nous avec les nababs. Il y avait, en tout cas, des troupes anglaises dans l'armée qui s'approcha lentement de Tanjaour en mars 1750.

Il fut impossible de calmer la frayeur des princes maures. En vain Dupleix par ses lettres, les officiers français par leurs discours, essayèrent-ils de les déterminer à prendre la ville d'assaut pour y attendre l'attaque ; Chanda-Sahib et Mousafer-Sing levèrent leur camp et la petite troupe française dut les suivre. Au lieu de marcher sur Gingi, comme le voulait Dupleix, ils tournèrent vers Pondichéry et y parvinrent, harcelés jusqu'aux limites par les cavaliers marattes. Là, l'armée fugitive dut s'arrêter devant les canons ; le gouverneur menaçait d'ouvrir le feu si elle passait les limites. Le lendemain les nababs vinrent le trouver : ils excusèrent leur fuite assez piteusement en disant qu'ils avaient voulu mettre leurs familles en sûreté. Le gouverneur, sans perdre courage, leur fournit 300,000 roupies, qu'il avait, à ce qu'il dit, ramassées sur son crédit, et mit d'Auteuil à la tête des troupes qui revenaient de Tanjaour; malheureusement il fut obligé de remplacer certains officiers fatigués de cette longue campagne, par d'autres dans lesquels il avait à juste titre peu de confiance.

Les coureurs marattes précédant la multitude qui suivait Naser-Sing paraissaient chaque jour en vue des postes. Vers la fin de

(1) Arch. Vers. E 3748, 46. Dupleix à Bussy, 12 mai 1751. « Il avait bien changé depuis, ajoute Dupleix. Il ne connaissait pas alors la bonne foi des Français. »

(2) Fr., n. acq., 9156, 26. Dupleix à d'Auteuil, 26 août 1749.

Digitized by Google

mars, les Français et leurs alliés les rejetèrent au loin et tinrent la campagne à un dizaine de lieues de Pondichéry, pendant que Dupleix essayait de négocier. Sur ces entrefaites, un corps de 250 soldats anglais joignit le Soubahdar. A cette nouvelle, treize officiers nouvellement nommés, mécontents de servir sans espoir de butin tandis que leurs collègues avaient eu à Tanjaour de fortes gratifications, demandèrent par écrit à d'Auteuil de battre en retraite sur Pondichéry. Celui-ci prévint aussitôt Dupleix, qui envoya le major général Bury pour faire rentrer les coupables dans le devoir. Bury ne sut pas se faire obéir, d'Auteuil non plus. Dans la nuit du 4 au 5 avril, les treize officiers désertèrent le camp et s'enfuirent à Pondichéry.

D'Auteuil dut ramener en arrière les troupes demeurées presque sans chefs. Mousafer-Sing avait été averti que l'on battait en retraite la nuit même et devait suivre nos soldats; mais à la pointe du jour, les Français s'aperçurent qu'il n'était pas avec eux. Soit qu'il eût reçu de son oncle des promesses auxquelles il ajouta foi, soit, comme le dit Dupleix, qu'il jugeât déshonorant pour lui, porteur des ordres du Grand Mogol, de reculer devant celui qu'il considérait comme un rebelle, le jeune prince se laissa prendre par Naser-Sing (1). La cavalerie des deux nababs, montant au moins à 20,000 chevaux, se dissipa, sauf quelques escadrons que Chanda-Sahib conduisit jusqu'à Pondichéry.

Dupleix ordonna aux troupes de s'arrêter aux limites, s'y rendit avec le major Bury et félicita les soldats et les officiers restés fidèles de la solidité et du courage qu'ils avaient montrés sous les charges des Marattes conduites par des officiers anglais.

La retraite n'était pas un désastre : on n'avait perdu que quelques pièces de canon et trois hommes tués; mais l'effet moral était très grand. Les officiers fugitifs, menacés dans leur fuite par les coureurs de Naser-Sing, étaient arrivés affolés à Pondichéry et s'étaient précipités dans la ville aux cris de : Marattes! Voici les Marattes! La fermeté de Dupleix sauva la situation. Naser-Sing était venu lentement camper à Valdaour. Les troupes françaises,

(1) Col. C³ 82 300. Dupleix à la Compagnie, 3 octobre 1750. Naser-Sing jura sur le Coran de le laisser libre et de lui donner la jouissance de son gouvernement; naturellement, il n'en fit rien.

Digitized by Google

reposées et rétablies, sortirent de nouveau des limites sous le commandement du chevalier d'Auteuil et campèrent devant l'ennemi.

Le soubah (1) hésitait à attaquer Pondichéry, bien qu'il en fût pressé par le gouverneur anglais Floyer. Il n'était pas sûr de la fidélité de ses lieutenants, dont plusieurs étaient en secret favorables à Mousafer-Sing. Lui-même avait eu jusqu'alors de bons rapports avec Dupleix, suivant en cela l'exemple de Nizam-el-Molouk, son père. Il l'avait complimenté après la levée du siège en 1748 et avait eu ensuite avec lui une négociation, qui n'avait pas abouti, pour l'échange de Madras contre quelques aldées. Ce n'était donc pas un ennemi déterminé des Français, et, sans la présence de Mousafer-Sing, il est fort probable qu'il ne serait pas intervenu contre Chanda-Sahib. Nizam lui-même n'avait pas soutenu Anaverdi-Kan contre les Français en 1746.

Huit jours après son arrivée à Valdaour, il accordait un sauf-conduit à deux envoyés de Dupleix, MM. de Bausset et Delarche, marchands de la Compagnie. Le premier connaissait Naser-Sing pour l'avoir vu en 1743 à Trichinapali, où il avait été envoyé pour complimenter Nizam-el-Molouk qui venait de reprendre cette place; le second, chose rare, parlait très bien le persan, qui était la langue diplomatique de l'Inde. Dupleix leur avait donné des instructions qui montrent combien ses idées étaient flottantes et combien peu il tenait à la personne de Mousafer-Sing ou de Chanda-Sahib. Avant la désertion des officiers, pendant quelques pourparlers engagés par d'Auteuil, il lui avait ordonné de réclamer pour Chanda-Sahib la nababie d'Arcate, pour Mousafer-Sing le gouvernement de tout le pays, depuis la rivière Quichena jusqu'au cap Comorin, et pour les Français, Masulipatam et ses dépendances (2). A Bausset il prescrivait seulement de demander pour Mousafer-Sing la liberté et la restitution de son patrimoine d'Adony; la nababie d'Arcate serait donnée au jeune prince ou à Chanda-Sahib (3).

(1) On dit indifféremment soubah ou soubahdar pour désigner le gouverneur d'un soubah. Nous n'avons jamais rencontré, dans les documents, les mots soubab ou soubabie.

(2) Arch. Vers. E. 3746, 3. Dupleix à d'Auteuil, 24 mars 1750.

(3) Ibid., 20. Dupleix à Bausset et à Delarche, Pondichéry, 20 avril 1750. 10 heures du soir.

Digitized by Google

Ainsi, pressé par la nécessité de finir une affaire qui commençait à paraître dangereuse, il se réduisait à réclamer la nababie pour l'un ou l'autre de ses protégés, sacrifiant sans scrupule l'un des deux (1). C'est de Naser-Sing qu'il voulait l'obtenir, bien qu'il sût que ce prince était un usurpateur et que Mousafer-Sing avait un firman de l'empereur. Il ajoutait à cette contradiction une variation nouvelle : « Si les Anglais offraient des troupes à Naser-Sing, il fallait « lui en offrir le triple de sa part. » Ses plans étaient donc bien peu mûris ; en effet, il s'était engagé, en octobre 1749, à soutenir Mousafer-Sing, qu'il ne connaissait pas, contre Naser-Sing, avec lequel il était alors en bons rapports ; Naser-Sing intervenant, il se retournait sans vergogne de son côté : « Nous ne voulons plus que « lui donner des preuves de dévouement, écrivait-il : nous laisse- « rons à sa générosité de nous donner ce qu'il jugera à propos (2). » Quant à Mousafer-Sing, pour lequel il demandait, le 21 avril, la nababie d'Arcate, il l'abandonnait complètement le 22, écrivant à Bausset ce jour-là que Naser-Sing pouvait, s'il voulait, le garder prisonnier près de sa personne, pourvu qu'il remît les anciens domaines du captif à ses enfants. « Cela consolerait sa sœur aînée (3). »

Il proposait au soubah des soldats et des munitions de guerre s'il voulait donner à la nation Masulipatam et ses dépendances. Il n'était plus question de Chanda-Sahib ni du Carnate. Dupleix, espérant se faire l'auxiliaire du soubah lui-même, délaissait délibérément le nabab et plaçait ses troupes aux plus gros intérêts qu'il pouvait pour la Compagnie et partant pour lui-même.

En effet, si Naser-Sing eût accepté cette combinaison, le domaine de la Compagnie se serait augmenté d'une place très importante et sans doute on eût conservé les donations déjà faites par les deux nababs. L'affaire eût été, en somme, habilement terminée et profi-

(1) Arch. Vers. E. 3746, 21. Dupleix à Bausset, 22 avril 1750. Il l'avertit que Chanda-Sahib a promis des présents à Chanavas-Kan, divan de Naser-Sing, et à Ramdaspendet, divan de Mousafer-Sing. Il faut leur dire que si l'affaire réussit même au profit de Mousafer-Sing, leurs présents leur seront acquis.

(2) Arch. Vers. E. 3746, 21, 23. Lettres de Dupleix à Bausset du 21 et du 22 avril 1750.

(3) La fille de Nizam, sœur aînée de Naser-Sing, mère de Mousafer-Sing. Arch. Vers. E. 3746, 23. Dupleix à Bausset, 22 avril 1750.

Digitized by Google

table pour Dupleix, qui aurait eu le droit de compter, en outre, sur la reconnaissance de la Compagnie.

On voit que ces tergiversations, ces volte-face au gré des événements ne nous présentent pas l'ordonnance d'un plan arrêté. C'est par un enchaînement de faits qu'il ne prévoyait pas, même en 1750, qu'il allait être entraîné. Lui-même atteste les surprises de la fortune. Comme il l'écrivait dix-huit mois après ces événements au gendre de sa femme, l'Anglais Barnawal : « Si les Anglais n'avaient « pas appelé Naser-Sing, nous n'aurions pas la vingtième partie de « ce que nous avons acquis. S'ils s'étaient tenus tranquilles après « la défaite de Naser-Sing, je partais : mais la Providence a voulu « que leurs menées ne tournent qu'à leur confusion. Elles sont « aussi cause de mon séjour dans l'Inde (1). »

Les négociations menées par Bausset n'aboutirent pas, et dans la nuit du 27 au 28 avril 1750, les Français attaquèrent et mirent dans un affreux désordre la cohue qui formait l'armée du nabab. Cette masse énorme d'éléphants, de chevaux, d'hommes et de bestiaux ne pouvait manœuvrer ni même demeurer longtemps dans un pays; elle l'avait bientôt épuisé. Naser-Sing fut donc obligé à se retirer vers Arcate. De là, au commencement du mois de mai, il donna l'ordre de saisir les loges des Français à Masulipatam et à Yanaon et d'arrêter leurs employés. Ceux d'Yanaon purent se retirer au Bengale, mais leur loge fut brûlée.

Cependant Dupleix négociait encore. Les amis que Chanda-Sahib avait à la cour du soubah le renseignaient sur la diminution de ses forces et conseillaient aux Français d'avancer. Le capitaine de la Touche repoussa le 1er août, à Tiravady, l'armée particulière de Mehemet-Ali-Kan, soutenue par un corps de soldats anglais, et ceux-ci s'étant retirés à la fin d'août parce que leur solde n'était pas payée, d'Auteuil battit complètement le chef maure le 1er septembre, près du même village de Tiravady. Son lieutenant Bussy marcha alors à petites journées sur Gingi, défit une troisième fois devant cette forte place les troupes de Mehemet-Ali-Kan et la prit par escalade. On y retrouva de beaux canons de fonte aux armes de France, que M. de la Haye avait abandonnés à San-Thomé en

(1) Arch. Vers. E. 3749, 7. Dupleix à Barnawal, 24 décembre 1751.

Digitized by Google

1673 et Dupleix fit passer à Pondichéry l'énorme quantité de munitions de guerre qui étaient entassées dans les cinq citadelles. D'autre part, une petite expédition embarquée sur les vaisseaux arrivés d'Europe en juillet s'était emparée sans peine de Masulipatam et s'y maintenait (1).

Dupleix était resté en correspondance avec Mousafer-Sing, dont la prison n'était sans doute pas bien sévère. Il reçut de lui, vers le 20 septembre, une lettre qui l'informait que la prise de Gingi avait jeté la terreur dans la suite de Naser-Sing. Celui-ci ne tarda pas à envoyer deux ambassadeurs à Pondichéry pour recommencer à négocier. Le gouverneur maintint les exigences qu'il avait eues au printemps, réclama la mise en liberté de Mousafer-Sing, la restitution de ses terres et la nababie d'Arcate pour Chanda-Sahib. Il y ajouta la possession de Masulipatam et de ses dépendances pour la nation, le droit de garder Gingi jusqu'à ce que tout fût réglé et que Naser-Sing fût retourné dans l'intérieur du Dekhan (2).

Le 5 octobre Dupleix écrivait à d'Auteuil, commandant les troupes françaises à Gingi, qu'il venait de recevoir une nouvelle lettre de Mousafer-Sing et en même temps un message de Sapchikan-Kan surnommé Mir-Ates-Kan, chef de l'artillerie de Naser-Sing, qui promettait de tourner ses canons contre son souverain. Il ne savait pas s'il devait se fier à cet homme (3). Cependant la trahison entourait Naser-Sing : la moitié des seigneurs qui l'accompagnaient faisaient demander des sauvegardes (*Kaouls*) au chef français. Mortiz-Ali-Kan, nabab de Vellore, beau-frère de Chanda-Sahib et du dernier nabab de Carnate, Sabder-Ali qu'il avait fait assassiner, demandait sa grâce (4). Toutes ces négociations se faisaient secrètement par les agents hindous de Chanda-Sahib qui, depuis la prise de Mousafer-Sing, demeurait à Pondichéry. C'est lui qui négocia la trahison des trois nababs patanes (5).

(1) D'après la lettre de Dupleix à la Compagnie du 3 octobre 1750, contenant le récit des affaires depuis le mois de janvier de la même année. Col. C² 82, 300-331.

(2) Col. C² 82, f. 319.

(3) Arch. Vers. E. 3746, 84. Dupleix à d'Auteuil, 22 septembre 1750.

(4) Ibid., 100. Dupleix à d'Auteuil, 16 octobre.

(5) Col. C² 84, 211. Lettre de Delarche, sous-marchand et interprète, citée par

Digitized by Google

Au commencement d'octobre, ces trois nababs, celui de Canoul, celui de Cadapet et celui de Savonor, envoyèrent à Pondichéry un agent, espèce d'espion, nommé Abdalla (1), chargé de négocier une entente avec Dupleix pour obtenir enfin la liberté de Mousafer-Sing (2). Le gouverneur eut une conversation avec lui et convint de faire assaillir l'armée du soubahdar : il lui remit un pavillon blanc que les nababs devaient arborer lorsque d'Auteuil commencerait l'attaque, *afin qu'il ne tombât pas sur leurs gens*. Ils s'engageaient à faire prisonnier Naser-Sing. Ils demandaient seulement qu'on ne touchât pas à l'argent qui appartenait au Padischah ni aux femmes de Naser-Sing. Le messager devait se rendre auprès de d'Auteuil pour lui donner des avis précis sur ce qu'il devait faire; Dupleix ajoutait *que pour lui, il ne voulait ni femmes ni argent, mais la paix* (3) »

Les nababs patanes, étaient les meilleurs soldats du soubah; mais ils avaient contre lui des sujets de mécontentement. Ils savaient que leur défection serait payée chèrement et que le prince qui leur devrait le trône ne pourrait rien leur refuser. Pourtant, Dupleix semble avoir compté assez peu sur ces alliés inattendus. En effet, il continua à négocier et c'est seulement le 16 décembre 1750 qu'à quelque distance de Gingi (4), un détachement français commandé par le capitaine de la Touche assaillit au point du jour le camp immense de Naser-Sing. Celui-ci fut tué par un des nababs patanes et Mousafer-Sing fut aussitôt reconnu soubahdar du Dekhan.

La nouvelle de cet événement extraordinaire, qui d'un prisonnier faisait un roi et qui paraissait devoir terminer tous les troubles, fut apportée à Pondichéry dès quatre heures du soir, le même jour,

Dupleix dans une lettre à Godeheu (juillet 1754). Il résulte de cette lettre que c'est Chanda-Sahib qui mena la négociation avec les Patanes.

(1) Fr., 12087, 104. Relation de la guerre des Français dans l'Inde.

(2) Arch. Vers. E. 3746, 95. Dupleix à d'Auteuil, 7 octobre 1750.

(3) Ibid. « J'ai le serment et les signatures de tous ceux dont l'homme au pavillon vous parlera. Le complot est venu d'eux et non de moi. » Dupleix à d'Auteuil, 8 octobre 1751.

(4) Dupleix dit dans son premier mémoire contre la Compagnie qu'il avait donné l'ordre de suspendre les hostilités, mais que l'ordre arriva après la bataille. Il comptait donc encore pouvoir s'arranger avec Naser-Sing, et la bataille où périt ce dernier paraît avoir été une échauffourée imprévue.

Digitized by Google

par un serviteur de Chanda-Sahib. Ce dernier se rendit en courant chez Dupleix et pensa l'étouffer en l'embrassant. On tira un salut de vingt et un coups de canon, et le lendemain un *Te Deum* solennel fut chanté dans l'église du fort. Dupleix envoya complimenter Mousafer-Sing par deux conseillers et lui fit présenter par eux six serpeaux. Le nouveau soubah arriva lui-même à Pondichéry le 26 décembre, à sept heures du soir. Dupleix avait fait dresser une tente à la porte de Valdaour et l'y attendait. « Le nabab descendit de « l'éléphant qu'il montait et se jeta au cou de Dupleix, l'embras- « sant sans pouvoir parler (1). Puis devenu de sang-froid, il lui dit « qu'il ne pouvait trouver de termes assez forts pour exprimer la « grandeur des services rendus, qu'il tenait de lui la dignité de « soubahdar du Dekhan, que c'était à lui qu'elle appartenait et « qu'il le priait de la régir et gouverner. » Après ces compliments d'une exagération orientale, Mousafer-Sing, dont l'éléphant ne pouvait passer sous la porte de la ville, monta dans le palanquin même du gouverneur avec son fils aîné que Dupleix lui avait amené : il se rendit ainsi, au bruit de l'artillerie, jusqu'au gouvernement.

Les nababs patanes réclamèrent aussitôt le prix du service qu'ils avaient rendu. Mousafer-Sing, auquel ils avaient fait leurs demandes le lendemain même de son élévation, les avait trouvées exorbitantes, et pour éviter de faire une réponse immédiate, il avait prétexté qu'il ne pouvait rien accorder sans l'aveu de son protecteur, le gouverneur français. Ils demandaient en effet le partage entre eux trois du trésor de Naser-Sing trouvé dans le camp, la concession de tout le pays du Quichena jusqu'à la mer de Ceylan, avec exemption de redevances, en outre la dispense de verser les cazenas (redevances annuelles) de leurs terres échus depuis trois ans et non payés par eux.

Mousafer-Sing invoqua l'arbitrage de Dupleix entre lui et les

(1) Col. C² 82, 355. Journal de ce qui s'est passé depuis la mort de Naser-Sing et pendant le séjour de Mousafer-Sing à Pondichéry (16 décembre 1750-15 janvier 1751). — Ce document non signé a été évidemment écrit au jour le jour et probablement par l'ordre de Dupleix. Il est d'ailleurs corroboré par les autres témoignages.

Il permet de ramener à une plus juste mesure les exagérations du mémoire des Lettres édifiantes (Lettres édif., éd. Buchon, t. II, p. 720. Mémoire sur les dernières guerres des Maures, 1753), qui veut évidemment frapper l'imagination.

Digitized by Google

nababs, qui n'osèrent pas refuser de s'y soumettre. Dupleix eut avec eux, par l'intermédiaire de l'interprète Delarche, une conférence dans laquelle, après beaucoup de difficultés, ils se réduisirent à réclamer quelques forteresses, quelques augmentations de leurs dignités et de leurs jaguirs et la moitié de l'argent trouvé dans le camp de Naser-Sing. Mais ils y mirent toute la mauvaise grâce possible, répétant au gouverneur que ce n'était que par rapport à lui et pour ne pas l'indisposer contre eux, qu'ils acceptaient ces conditions et que ce n'était pas la vingtième partie de ce qu'ils auraient obtenu de Mousafer-Sing si le gouverneur ne s'en fût mêlé.

Ils consentirent aussi à prêter serment de fidélité au soubah sur l'Alcoran, ce qui se fit dans le cabinet de Dupleix et en sa présence. Jamais les Patanes n'avaient consenti à le prêter, même au puissant Nizam-el-Molouk. Dupleix présenta ensuite Chanda-Sahib pour la nababie du Carnate; mais Mousafer-Sing lui répondit qu'il lui donnait à lui-même le commandement général depuis le Quichena jusqu'au bord de la mer, qu'ainsi le Carnate dépendrait de son commandement, et qu'il ne tenait qu'à lui de nommer Chanda-Sahib soubahdar. Dupleix le remercia et Chanda-Sahib prêta serment au jeune prince en qualité de nabab d'Arcate. La faveur de Dupleix semblait telle, que tous les seigneurs maures qui avaient des demandes à faire les lui présentèrent pour qu'il les examinât. Il en contresigna 127, que le soubah accorda sans différer.

Mousafer-Sing désirait être reconnu publiquement par le gouverneur français, en présence de tous les seigneurs maures. Dupleix, sur sa prière, fit dresser une tente sur la place qui se trouvait en face de la maison où logeait le prince. Sous cette tente fut placé un dais superbe. Le 31 décembre au matin, Dupleix fut revêtu, par Mousafer-Sing lui-même, d'une robe à la mauresque avec la coiffure de même. Il conduisit dans ce costume, au bruit des salves d'artillerie, le prince jusque dans la tente et, l'ayant fait asseoir sous le dais, il lui présenta le salamy de vingt et une pièces d'or et le reconnut pour soubahdar du Dekhan. Puis, l'ayant embrassé, il s'assit à côté de lui sous le même dais. Après que les seigneurs maures eurent présenté leur salamy et reconnu leur maître, Mousafer-Sing, se tournant vers Dupleix, le pria d'accepter la charge de commandant général de toutes les terres comprises depuis la ri-

Digitized by Google

vière de Quichena jusqu'au bord de la mer; il ordonna à son divan (ou deuxième ministre) d'en faire expédier les patentes. Il le nomma mansebdar de sept mille cavaliers, lui donna le Mahémarateb ou le poisson, marque d'honneur la plus grande chez les Maures (1), et comme il était d'usage de donner au mansebdar un jaguir et une forteresse, il lui donna Valdaour et ses dépendances, avec un jaguir (2) de 100,000 roupies. Le Dorbar, commencé à midi, dura jusqu'à trois heures.

Le lendemain 1er janvier 1751, Mousafer-Sing alla présenter au gouverneur ses compliments pour le nouvel an, ayant appris que cela se faisait ainsi parmi nous, et lui envoya ensuite par son divan un présent composé d'une robe à la maure, d'une toque et d'une ceinture avec le sabre, la rondache et le poignard qui avaient été donnés par Aureng-Zeb à son grand-père Nizam-el-Molouk. Dupleix, pour montrer qu'il faisait cas du présent, se revêtit de la robe, de la toque et de la ceinture et resta habillé de cette façon jusqu'après le dîner (3).

Cependant Mehemet-Ali-Kan, qui s'était retiré dans Trichinapali après la défaite de Naser-Sing, fit négocier sa soumission par un chef maratte de l'armée du soubah. Il demandait qu'on n'exigeât pas de compte de la gestion de son père Anaverdi-Kan, qu'on lui continuât ses honneurs et qu'on lui laissât ses biens.

Le soubah accorda tout sans peine et signa de sa main l'écrit qui contenait sa promesse et qui devait être envoyé à Méhémet-Ali-Kan (4).

Mousafer-Sing accorda en outre à la nation française la propriété de Masulipatam et de Divy. Il donnait cours dans tout le pays de sa domination aux pagodes d'or à trois figures, frappées à Pondichéry, et défendait d'avoir d'autre fabrique de monnaie dans tout le Carnate, à Masulipatam et à Golconde. C'était le privilège de la frappe

(1) C'est un étendard portant la figure d'un poisson, qui est porté sur un éléphant dans les marches.

(2) Aldées ou territoires d'étendue variable, dont les revenus constituent une pension. Celle-ci porte aussi le nom de jaguir.

(3) D'après le Journal de ce qui s'est passé.... pendant le séjour de Mousafer-Sing à Pondichéry, journées du 31 décembre et du 1er janvier.

(4) Journal, 4 janvier.

Digitized by Google

monétaire dans tout le Dekhan. Il obtint en échange de ces concessions un petit corps de troupes pour l'accompagner à Aurangabad.

La relation qui se trouve dans les Lettres édifiantes, et qui émane vraisemblablement du P. Lavaur (1), est faite sur pièces officielles contemporaines, mais avec la préoccupation, facile à comprendre en 1753, de grandir le rôle de Dupleix. En ce qui touche la description de l'entrée de Mousafer-Sing à Pondichéry, il faut révoquer en doute une grande partie des détails donnés par l'auteur sur le cortège de Dupleix (2). Les milliers d'hommes que l'auteur range autour de lui se réduisent probablement à une cinquantaine de cavaliers et de pions de la Compagnie. Quant au drapeau à cinq soleils d'or que Dupleix aurait fait porter comme mansebdar de 5,000 chevaux, il en aurait eu le droit s'il en avait eu le titre. Mais l'auteur de cette relation le lui fait donner, en 1747, par le Grand Mogol, avec le titre de nabab; or, cette assertion ne concorde ni avec ce fait certain que Dupleix fut nommé mansebdar par Mousafer-Sing en 1750, ni avec les témoignages de Kerjean et d'autres contemporains qui disent que Dupleix avait reçu le titre de nabab du Grand Mogol pour services rendus aux Maures dans le Gange, avant l'arrivée d'Anaverdi-Kan, c'est-à-dire en 1743. Rangappoullé note bien l'arrivée à Pondichéry de timbales et d'un serpeau

(1) Mémoire sur les dernières guerres des Maures. Lettres édifiantes, éd. Buchon, II, 720.

(2) « Le gouverneur était accompagné de toutes les marques de distinction « attachées à ses dignités. En tête paraissait un éléphant portant un drapeau « blanc dans lequel on remarquait cinq soleils (comme mansoubdar). Ensuite « venaient deux autres éléphants portant les naubots, espèce de timbale, « qui n'est affectée qu'aux nababs dans leur gouvernement. Après cela mar- « chait un autre éléphant portant aussi un drapeau blanc avec un soleil « brodé en or. A ses côtés marchaient deux chameaux portant deux autres « timbales. Ils étaient suivis d'un officier à cheval portant un étendard à fond « blanc brodé en rouge et chargé d'une main d'or armée d'une épée. Cinq cents « cavaliers marchaient ensuite l'épée à la main, suivis de soixante dragons « français qui accompagnaient le palanquin de M. Dupleix. On portait à « sa droite douze petits étendards blancs ornés au milieu d'un soleil d'or. Sa « suite était composée d'un éléphant qui marchait en tête, sur lequel on voyait « un drapeau vert orné d'un soleil d'or, de 3.000 cavaliers, de 200 gardes de « sa personne marchant l'épée nue et de 400 lanciers et arbalétriers. Son pa- « lanquin était entouré de 12 chopdars ou porteurs d'ordres armés de leurs « longues cannes et de 6 autres portant des masses d'argent. »

Digitized by Google

envoyé par le Grand Mogol en 1742. Était-ce destiné à Dumas, nommé mansebdar par Sabder-Ali en 1741? C'est fort probable. Était-ce personnel à Dupleix et avait-il fini par accepter le titre offert par de Voulton en 1740 et qu'il avait dédaigné d'abord? Rien n'est plus douteux. Les témoins ne s'accordent pas sur le temps où il aurait reçu le titre de nabab. Il n'y a qu'une chose bien certaine, c'est que si Dupleix eut, avant 1750, quelque titre de ce genre, il n'en parla pas dans sa correspondance officielle ou privée, et ne s'en prévalut pas dans ses rapports avec les Hindous. Dès lors, cela ne lui servait à rien. Quant au titre de nabab, il se donnait à tout gouverneur d'une ville de quelque importance[1] et même au soubah du Dekhan. Ce n'est pas en empruntant leur costume et leur titre aux chefs indigènes, ce n'est pas comme nabab, en supposant qu'il le fût, mais comme chef d'une force militaire redoutable, que Dupleix agit sur les Indiens.

Quant à cette espèce de lieutenance générale ou délégation de pouvoirs faite par Mousafer-Sing sur les territoires entre le Quichena et la mer, c'était un titre non prévu dans la hiérarchie des Maures et le pouvoir que ce titre conférait à Dupleix est peu facile à définir. Il paraît se borner au droit de confirmer les nababs. Il ne donnait à Dupleix aucun droit d'administration directe sur les pays auxquels il s'étendait, ni aucun droit utile. Chanda-Sahib fut en effet nabab du Carnate jusqu'à sa mort, et Dupleix, à cette époque, eut le projet de prendre la nababie pour lui, projet qui serait singulier si son pouvoir général avait été autre chose qu'une suzeraineté honorifique. C'est comme chef des établissements français qu'il administrait les territoires concédés à la Compagnie; comme jaguirdar qu'il percevait, à titre personnel, les rentes de ses aldées ou de celles de sa femme. Il est bien entendu que, dans un pays comme l'Inde, il ne faut pas chercher à préciser trop la condition administrative théorique du pays. Le titre était vague et

(1) Il signifie lieutenant et prend évidemment les mêmes acceptions que ce mot a chez nous. Dans la nababie d'Arcate, on compte beaucoup de nababs grands et petits. Le soubah du Dekhan est continuellement appelé nabab par Dupleix lui-même. Ce n'est donc pas un titre, mais une simple appellation. Au contraire, un *manseb* est une charge militaire de l'empire. Il y a des mansebdars qui commandent depuis 500 jusqu'à 7,000 chevaux.

Digitized by Google

magnifique : il pouvait avoir ou non de la valeur, suivant que le titulaire était fort ou faible, vaincu ou victorieux, mais c'est seulement dans les environs de Pondichéry, à vingt ou trente lieues, que Dupleix put l'exercer quelquefois. Ni le Tanjaour, ni le Maduré, ni le Mysore, ne lui furent jamais soumis et, même dans la province d'Arcate, il eût fallu plusieurs années de guerre pour soumettre les paliagars (petits seigneurs) qui se conduisaient en princes indépendants.

Le grand intérêt des événements de 1750 était donc l'augmentation importante des propriétés de la Compagnie.

C'est cela qui flattait Dupleix à juste titre. Maître de Masulipatam, de Divy, de Narzapour dans le nord, c'est-à-dire d'un territoire de trente lieues d'étendue, rapportant 800,000 roupies par an, il avait retenu en outre, pour la Compagnie, les villes et territoires de Gingi, Coublon, Trivedy, Valdaour, Alempravé, Bahour, Villeparon, Chetepet et 3,000 aldées qui en dépendaient. Cela devait donner six millions de revenu quand le pays serait pacifié. Le reste du Carnate était à Chanda-Sahib, proclamé, on l'a vu, nabab d'Arcate, mais on avait pris des précautions contre la versatilité du prince hindou. Le tribut ou cazena, qu'il payait chaque année au soubah, devait être porté à Pondichéry pour permettre d'en distraire la valeur des pensions données par Mousafer-Sing à différents particuliers, officiers ou employés de la Compagnie (1), en tout plus de trois millions. Car si de grands revenus et des avantages commerciaux tels que le monopole de la fabrication des monnaies furent la part de la Compagnie, de riches jaguirs et d'énormes sommes d'argent payèrent le chef qui avait dirigé l'entreprise et les soldats qui l'avaient exécutée.

« Cet événement, dit le *Journal du séjour de Mousafer-Sing à* « *Pondichéry*, a procuré aux habitants des richesses immenses « dont cette ville se ressentira longtemps.

« Le trésor de Naser-Sing fut porté à Pondichéry, dit la *Relation* « *de la guerre des Maures* (2), et répandu dans la ville ; on n'y vit « jamais tant d'espèces : officiers, soldats, conseillers, employés,

(1) Fr., 12087, 110. Relation de la guerre des Maures.
(2) Fr., 12087, 70-122.

Digitized by Google

« tout le monde y eut part. Il y avait 120 lakhs de roupies (28 mil-
« lions 800,000 livres, en comptant la roupie à 2 l. 40), et vingt-
« deux coffres de bijoux, des housses de chevaux précieuses, etc. »

Delarche, commis de la Compagnie et interprète de Dupleix dans ces conjonctures, nous apprend que de ce trésor il fut fait deux parts ; l'une fut donnée aux trois nababs de Cadapet, de Canoul et de Savonor. De l'autre moitié on fit trois parts, une pour Chanda-Sahib, qui fut portée au trésor de la Compagnie pour compenser les frais faits pour sa cause, une pour Mousafer-Sing, la troisième fut donnée aux officiers et soldats de la garnison (1).

Que Dupleix ait eu dans ce butin de guerre une part considérable, c'est ce qui est très vraisemblable. Orme prétend qu'il reçut cinq millions comptant. Peut-être eut-il davantage, si l'on compte les présents qui lui furent faits et dont on ne peut supputer la valeur. Nous verrons plus loin, par ce qu'on donnait à de simples officiers, quelles pouvaient être les prétentions du gouverneur.

On a vu par quel enchaînement de circonstances Dupleix avait été amené à prendre en main les intérêts de Mousafer-Sing, et comment l'affaire, assez modeste au début, était, par un coup du sort, devenue grandiose. Un avenir merveilleux semblait s'ouvrir.

On pourrait croire que dès ce moment il vit ces promesses de grandeur et d'empire, et qu'il définit dès lors dans son esprit le système de tutelle des princes hindous qu'on lui a prêté et le dessein d'une espèce de mairie du palais pour lui-même. Il n'en est rien. Le gouverneur sentait bien que l'existence et la puissance de Mousafer-Sing étaient nécessaires à la grandeur et au maintien de la puissance française, mais il ne voyait pas clairement par quels moyens il maintiendrait ce prince au pouvoir. En d'autres termes, l'envoi de Bussy en Dekhan ne fut pas la mainmise sur la régence. Ce n'est pas un résident qui part pour surveiller et au besoin défendre un prince client, c'est un chef de mercenaires qui suit le prince qui le paie. Bussy ne tarda pas à s'élever au-dessus de ce rôle; mais, quand il partit de Pondichéry, ce n'était pas un poli-

(1) C² 84, 211. Lettre de Delarche citée par Dupleix (cahier des lettres de Dupleix à Godeheu, juillet 1754).

Digitized by Google

tique ni un homme d'État, c'était un Sommer, un de Boigne, un Madec, payé pour marcher et se battre.

Nous allons prouver que, même après tout ce qui s'était passé, Dupleix n'était pas encore arrivé à une conception nette de ce qu'il pouvait et que ce furent encore les faits qui éclairèrent son intelligence.

Digitized by Google

CHAPITRE XII

LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE DUPLEIX. — SES VUES SUCCESSIVES SUR LE DEKHAN ET LE CARNATE. — SON PLAN EN 1753

A quoi se réduisait d'abord la mission de Bussy en Dekhan. — La mort de Mousafer-Sing et l'avènement de Salabet-Sing en changent le caractère. — Indécision de Dupleix. — Il se défie de Bussy. — Celui-ci agit seul, obtient confirmation des concessions déjà faites. — Dupleix pense à laisser des troupes en permanence au service du soubah. — Projet sur le Bengale. — Donation du Carnate à Dupleix qui veut s'en faire nabab. — Exagération de ses entreprises. — Premier exposé d'un plan défini (octobre 1753) : Protectorat sur le Dekhan; souveraineté en Carnate afin d'avoir des revenus fixes.

Bussy partit de Pondichéry le 15 janvier 1751, avec 300 Français, 1,800 cipayes et six canons à minute. Mousafer-Sing avait dû, pour décider Bussy à accepter ce commandement, lui donner 400,000 roupies et payer les autres officiers à proportion. Chaque soldat reçut 700 roupies (1).

« Le détachement avait été fait pour aller jusqu'à Aurangabad, « et les conditions n'avaient été faites que jusqu'à Édrabad (Haide- « rabad ou Golconde), pour fournir à Bussy *l'occasion d'avoir de « nouvelles conditions, seul objet qui m'ait fait prendre ce parti au « lieu de celui d'abandonner Mousafer-Sing* (2). » Dupleix écrivait cela le 5 avril 1751.

(1) Fr., 12087, 112. Relation de la guerre des Français contre les Maures, 1746-1751.

(2) Arch. Vers. E. 3748, 32. Dupleix à Bussy, de Gingi, 5 avril 1751.

Digitized by Google

C'est ainsi que deux mois et demi après le départ de l'armée, deux mois après la mort de Mousafer-Sing et cette révolution faite avec le concours de Bussy, qui avait montré de quelle action les Français étaient capables, c'est ainsi que Dupleix comprenait et limitait encore l'expédition. Il semble difficile d'admettre qu'il n'ait pas eu, en envoyant Bussy, un véritable plan politique, que celui-ci n'ait pas reçu d'instructions particulières, et pourtant il en fut ainsi. Les Français devaient former la garde de Mousafer-Sing jusqu'à son installation dans sa capitale et revenir ensuite à Pondichéry. Le choix de Bussy pour commander l'escorte était sans doute motivé par les talents militaires dont il avait fait preuve, et qui avaient attiré sur lui l'attention. Mais l'expédition, qui ne devait être ni longue ni dangereuse, paraît avoir été d'abord pour lui et ses officiers une affaire et non pas une mission. L'assassinat de Mousafer-Sing trois semaines après son départ de Pondichéry changea toutes ces prévisions, et Bussy s'éleva à la hauteur du rôle nouveau qui lui incombait et qui n'avait été prévu ni par lui ni par Dupleix.

Nous allons suivre, comme nous l'avons déjà fait pour les débuts de cette politique, la transformation qui s'est faite dans les idées de Dupleix à mesure que les événements l'ont surpris. Nous n'entrerons pas dans les détails du complot et de la révolte qui coûtèrent la vie à Mousafer-Sing. Les nababs patanes que Dupleix s'était flatté d'avoir conciliés à ce prince dissimulèrent leur rancune jusqu'au moment où ils atteignirent le domaine de l'un d'entre eux, le nabab de Cadapa ou Cadapet : arrivés là, ils se révoltèrent soudainement. Dans le combat qui suivit, Mousafer-Sing tua de sa main le nabab de Canoul, celui de Savanor périt, celui de Cadapet s'échappa. C'est alors que le soubah fut frappé d'une flèche lancée par un fuyard. La *Relation de la guerre des Maures* (1) est ici l'œuvre d'un témoin oculaire. Il vit les seigneurs mogols amener à Bussy l'aîné des frères de Naser-Sing, Salabet-Sing, en le suppliant de rétablir la famille de Nizam-el-Molouk sur le trône, ajoutant que, s'il refusait de le faire, ils s'adresseraient à Dupleix lui-même : « Il « nous parut le plus sage, dit la *Relation*, de se déclarer pour celui

(1) Fr., 12087.

Digitized by Google

« qu'on proposait, et d'accepter le vœu de toute l'armée. » Chanavas-Kan, ancien divan de Naser-Sing, dont la main peut-être était dans cette affaire, partit pour Pondichéry, afin de prévenir Dupleix, dont l'approbation était requise.

Ce témoignage confirme la relation de Kerjean dont s'est servi le dernier historien de Dupleix (1), au moins dans ses grandes lignes. Mais l'attitude de Bussy paraît avoir été beaucoup moins décisive que Kerjean ne le laisse entendre. Sa relation, écrite quelque temps après les événements et lorsqu'ils eurent repris un cours normal, prête à leurs débuts une sorte de régularité qu'ils n'ont pas pu avoir. Il présente les faits avec une complaisance inconsciente.

La lettre par laquelle Bussy annonça la catastrophe à Dupleix ne devait avoir de réponse qu'environ un mois plus tard, car on était à une quinzaine de marche de Pondichéry. Dupleix ne put donc intervenir. Bussy n'avait pas voulu d'abord abandonner complètement la famille de Mousafer-Sing au service duquel il était; mais les enfants que le prince laissait étaient très jeunes : l'aîné avait huit ans, tandis que les frères de Naser-Sing, Salabet-Sing, Nizam-Ali et Bassalet-Sing avaient atteint l'âge viril.

Le divan (ministre des finances, intendant) de Mousafer-Sing qui, depuis le départ de Pondichéry, jouait dans le gouvernement le rôle principal, bien qu'il y eût un premier ministre ou wakil moutlak (2), s'appelait Ramdaspendet (3). Il perdait à la mort de son maître toute sa fortune et ne pouvait la sauver qu'en servant la cause d'un prétendant capable de comprendre et de récompenser ses services. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait pris parti pour Salabet-Sing, ainé des fils survivants de Nizam-el-Molouk.

Dupleix nous apprend, en effet, que c'est ce brame qui empêcha Bussy de proclamer le fils de Mousafer-Sing et lui persuada d'accepter Salabet-Sing, sauvant ainsi la fortune et la famille de Nizam (4). Dupleix reçut, le 22 février, la nouvelle de la mort de

(1) Tibulle Hamont, *Dupleix*.

(2) Appelé Mahomet-Anaver-Kan.

(3) Hamont l'appelle Ragnoldas, déformation de Roknoudoulah, nom d'un autre personnage.

(4) Arch. Vers. E. 3748, 150. Dupleix à Bussy, 24 mai 1751.

Digitized by Google

Mousafer-Sing. Il écrivit à Bussy, le 24, une lettre pour lui donner ses instructions dans cette conjoncture (1).

« Voici, disait-il, le parti que je juge le plus convenable. C'est « de suivre notre pointe jusqu'à Aiderabad, au moyen que l'on « nous envoie la confirmation des paravanas que Mousafer-Sing « nous a donnés, que l'on donne au fils de Mousafer-Sing Adony, « Raychour et autres terres qu'il a possédées. Si l'on veut aug- « menter les nôtres, vous pouvez demander Nizampatnam et les « dépendances avec deux endroits nommés Goudour et les aldées « qui en dépendent, et une autre appelée Alemonaré, qui a aussi « quelques aldées voisines de Masulipatam. Il faudra les avoir en « pur don, ou, si l'on ne peut autrement, les avoir à rentes.

« Si, comme vous me le marquez, on veut me laisser maître de « nommer aux faussedaries de Canoul et de Cadapé (2), je verrai, « quand j'en aurai le paravana (de donation), à y placer des per- « sonnes qui seront fidèles aux successeurs de Nizam (3). »

Il recommandait à Bussy de tenir fermement sur tous ces points et ajoutait : « Ces trois articles doivent être accompagnés d'un *ser- « peau pour moi et ma femme, digne de celui qui nous les enverra et « de ceux qui les reçoivent. Vous entendez ce que cela veut dire.* Le « renouvellement de vos conditions sera aussi un objet. Je souhaite « qu'on vous les augmente, *mais vous ne devez pas montrer trop « d'avidité à ce sujet. Il ne faut pas revenir comme vous m'avez mar- « qué le vouloir* (4). Il ne faut le faire que si on vous refuse absolu- « ment vos demandes. Dans ce cas, il faudrait emmener la famille « de Mousafer-Sing. On ne peut faire plus pour elle. »

Dupleix lui conseillait encore de tâcher de maintenir au pouvoir Ramdaspendet qu'on connaissait déjà un peu.

« Une fois tous les faits convenus, disait-il en terminant sa « lettre, vous assurerez les soubahs que je suis leur neveu et parent « affidé. »

(1) Arch. Vers. E. 3748, 13. Dupleix à Bussy, 24 février 1751.

(2) Ce sont celles des Patanes. On voit que pour Dupleix, *faussedar* et *nabab* sont synonymes. Ces mots signifient gouverneur, lieutenant.

(3) Il nomma Mme Dupleix, qui fit régir sa faussedarie par Mousafer-Kan, chef cipaye ; on en parlera ci-après.

(4) Bussy avait donc pensé d'abord à se retirer du Dekhan.

Digitized by Google

Bussy, en effet, n'avait pas même dit à Dupleix lequel des trois frères devait être soubah, ce qui prouve l'incertitude où il fut pendant les premiers jours.

Le lendemain 25 février, Dupleix conseillait de reconnaître l'aîné des trois frères, et d'obtenir comme condition de cette reconnaissance confirmation des paravanas. Ensuite, Bussy devait se rendre à Haiderabad où le nouveau soubah, maître de ses trésors, lui en ferait largesse (1). Il devait lui montrer la même affection qu'à l'autre.

« Au surplus, mon cher Bussy, ajoutait Dupleix, tout votre but « et le mien doivent être de conserver les possessions de la Com- « pagnie, de les augmenter même; voilà quelle doit être toute « votre attention dans toutes les circonstances où vous vous trou- « verez (2). »

Quand ces lettres arrivèrent à Bussy, la révolution était accomplie, Salabet-Sing avait été reconnu par tout le monde, les concessions des Français avaient été confirmées et les gratifications doublées. Bussy qui n'était, on doit le remarquer, qu'un simple capitaine d'infanterie, se rendit compte, comme les officiers qui l'accompagnaient, du merveilleux prestige que leur valeur militaire leur donnait aux yeux des Hindous. La conscience de leur supériorité transforma en maîtres ces hommes qui, dès l'abord, n'avaient été que de simples auxiliaires. De même que Dupleix, après la défaite de Naser-Sing, avait cessé de craindre les indigènes, de même Bussy, après la révolution à laquelle il avait présidé, n'eut plus aucun doute sur sa force et se considéra comme le maître de Dekhan. Son faste et son orgueil s'exagérèrent; Dupleix en fut instruit et s'en inquiéta.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que, malgré les services déjà rendus par Bussy et l'estime que Dupleix faisait de lui, il n'y avait pas à cette époque une parfaite union entre eux. Leurs historiens supposent que Bussy fut continuellement inspiré par Dupleix, qu'il fut son élève, presque son fils : ce n'est pas exact, au moins au début de leurs relations. Bussy écrivait fort peu. Dupleix se plaint,

(1) Arch. Vers. E. 3748, 14. Dupleix à Bussy, 25 février 1751.
(2) Arch. Vers. E. 3748, 16.

Digitized by Google

le 1er avril 1751, de n'avoir pas reçu encore l'accusé de réception de ses lettres à partir du 24 février. C'est le 2 avril seulement qu'il reçoit la seconde lettre de Bussy. Celui-ci, qui est à Cadapet, à douze ou quatorze jours de marche, a laissé passer six semaines sans écrire. Dupleix paraît avoir été très froissé de son silence; il ne lui en fit rien sentir, mais il eut avec son neveu Kerjean, qui servait dans l'armée, une correspondance significative. Il avait ordonné à Bussy de communiquer ses lettres à Kerjean pour que celui-ci pût au besoin le suppléer (1). Craignant de n'être pas obéi, il en envoyait ordinairement le double à Kerjean. Apprenant enfin les hauteurs de Bussy avec les seigneurs maures et qu'il avait refusé de recevoir dans sa tente le divan Ramdaspendet, Dupleix écrivit à Kerjean que si, arrivé à Haiderabad, Bussy refusait de suivre le soubah à Aurangabad, lui, Kerjean, devrait prendre le commandement. En même temps, il lui faisait parvenir un ordre conforme pour être reconnu, en cas de besoin, par la troupe (2). Ayant appris que Bussy marcherait, Dupleix révoqua cet ordre le 18 avril. Il n'en résulte pas moins que ce dernier n'était, au moins au début de l'expédition, ni un homme nécessaire, ni même un confident pour Dupleix (3).

Cependant il avait obtenu tout ce que pouvait désirer le gouverneur, sauf pour le fils de Mousafer-Sing auquel on avait promis le gouvernement du pays depuis le Quichena jusqu'à la mer (4), mais qui obtint seulement Adony et Canoul. La seule préoccupation de Dupleix, à présent, était d'obtenir les firmans confirmatifs *des donations de provinces, des honneurs et des jaguirs qui leur avaient été accordés à tous.* Comme il y avait rivalité entre Ramdaspendet et Saïd-Lasker-Kan, seigneur maure très influent, pour le poste de premier ministre (wakil-moutlak), Dupleix, ne sachant qui des

(1) Arch. Vers. E. 3748, 23. Dupleix à Bussy, 20 mars 1751.

(2) Arch. Vers. E. 3748, f° 21. Dupleix à Kerjean, 21 mars 1751.

(3) Il ne lui donna de pleins pouvoirs qu'en 1753, vu son éloignement, son zèle et sa capacité (Fr., n. acq., 9159, 277. Autographe de Dupleix, Pondichéry, 4 mai 1753).

(4) Arch. Vers. E. 3748, 36. Dupleix à Bussy, 18 avril 1751. (Que devient alors le commandement donné à Dupleix sur le même territoire? Dupleix n'en peut donc disposer? Comment peut-il admettre qu'il soit attribué à un autre? On en arrive à douter qu'il l'ait reçu.)

Digitized by Google

deux soutenir, disait à Bussy de tâcher d'obtenir de Saïd les firmans et de dire en même temps à Ramdaspendet, si son parti paraissait assez fort, que Saïd avait promis les firmans afin d'engager aussi le brame à les faire obtenir (1).

Il n'était pas très sûr, on le voit, des gens de l'entourage du soubah. Il ne l'était pas du soubah lui-même. Il écrivait encore à Bussy « que si Salabet-Sing n'était pas franc avec les Français, s'il « feignait de donner à Mehemet-Ali-Kan l'ordre de céder, tout en « lui faisant dire secrètement de n'en rien faire, pour maintenir « l'équilibre entre les Français et les Anglais, il faudrait planter là « le nabab et revenir avec ses troupes à Masulipatam, où on ferait « prendre les troupes (2) pour passer à Pondichéry. » Enfin Bussy arriva à Aurungabad le 20 juin 1751. Dupleix, toujours préoccupé des firmans, lui écrivit alors :

« C'est le temps de songer à obtenir du Grand Mogol les firmans « dont nous avons besoin. Cette affaire mérite votre attention et « votre séjour encore pour quelque temps à Aurungabad, *puisque « ces pièces, en nous assurant nos possessions, nos jaguirs, nos digni- « tés, mettront le sceau à votre mission qui sera dès lors accom- « plie* (3). »

Il est donc démontré que, dans l'esprit de Dupleix, l'expédition du Dekhan avait maintenant pour objet d'assurer l'installation du soubah et d'obtenir, en lui rendant ce service nouveau, qu'il fît confirmer par le Grand Mogol les firmans de concessions. La mission de Bussy, devenue plus importante qu'au début, était encore temporaire (4).

(1) Arch. Vers. E. 3748, 50. Dupleix à Bussy, 12 et 24 mai 1751. Il insistait aussi à plusieurs reprises pour faire payer par Ramdaspendet à Masulipatam 689,644 roupies prêtées à Mousafer-Sing en deux fois, tant en 1750 qu'à son départ de Pondichéry en 1751, par Dupleix et *par la Compagnie*. « Il fallait traiter avec lui par la menace, comme on l'avait fait pour les gratifications. »

(2) Arch. Vers. E. 3748, 46. Dupleix à Bussy, 12 mai 1751.

(3) Arch. Vers. E. 3748, 66. Dupleix à Bussy, 16 juillet 1751.

(4) Une preuve de plus, c'est ce mot de Dupleix: Ramdaspendet, *sachant que les Français ne seront pas toujours là, cherche à se faire des amis ailleurs* (chez les Anglais ou les Marattes) (Dupleix à Kerjean, 3748, 53, 17 mai 1751). Ce Ramdaspendet demanda un asile éventuel chez les Français et Dupleix, au lieu de lui promettre de le soutenir, lui conseilla de faire passer sa fortune dans nos comptoirs (Arch. Vers. 3748, 69, Dupleix à Bussy, 16 juillet 1751).

Digitized by Google

Mais une série d'incidents dans la narration desquels nous n'avons pas à nous engager : l'attaque de Badji-Rao, Peshva des Marattes, la tentative de Gazendi-Kan, frère aîné de Naser-Sing, pour déposséder son cadet (octobre 1752), et enfin les intrigues du wakil-moutlak Saïd-Lasker-Kan pour éloigner les Français, retinrent Bussy en Dekhan pour la protection de Salabet-Sing. Il nous fallait maintenir le soubah pour légitimer nos agrandissements; un système de protectorat se formula alors nettement dans l'esprit de Dupleix et de Bussy; mais le 10 juin 1751, en annonçant à Machault les donations faites par Mousafer-Sing et en demandant des troupes pour soutenir les acquisitions de la Compagnie, Dupleix ne lui donnait pas d'éclaircissements et signalait seulement les avantages acquis, sans rien dire des suites probables, sauf ce mot vague : *qu'il profiterait des occasions* (1).

C'est au mois d'août 1751 qu'une idée nouvelle apparaît nettement. Il écrivait alors à Bussy « qu'il serait convenable que le sou-
« bah assignât un revenu fixe de deux lacs de roupies par mois, à
« prendre sur les revenus de la province de Carnate, pour fournir
« à l'entretien des troupes que l'on s'obligerait de tenir toujours
« prêtes à marcher à ses premiers ordres. J'aime mieux une somme
« fixe que toutes les terres qu'il pourrait ajouter à celles que nous
« avons déjà (2). »

Il s'agit maintenant de la location permanente d'un corps de troupes au soubah, avec toutes les conséquences faciles à déterminer d'une tutelle militaire exercée par un officier français. Une lettre un peu postérieure détermine plus clairement encore sa politique. On peut dire qu'en cette année 1751, ses idées se modifient tous les jours et selon les circonstances, et qu'elles tendent à devenir systématiques.

« La première affaire que vous devrez régler avec Ramdaspendet,
« écrit Dupleix à Bussy (3), est la confirmation de Delhi de toutes

« C'est un coquin, » dit encore de lui Dupleix (3748, 8, Dupleix à Bussy, 3 février 1751). C'est cet Hindou que Tib. Hamont représente comme le guide choisi par Dupleix pour Bussy.

(1) Col. C² 83, 17. Dupleix à Machault, 10 juin 1751.

(2) Arch. Vers. E. 3748, 70. Dupleix à Bussy, 4 août 1751.

(3) Arch. Vers. E. 3748, 102. Dupleix à Bussy, 28 octobre 1751.

Digitized by Google

« les concessions faites par Mousafer-Sing et Salabet-Sing avec les « autres pièces confirmatives de mon commandement depuis le « Quichena jusqu'au bord de la mer, sous les ordres de Salabet- « Sing. Ensuite doit venir l'exemption de droits dans tout l'empire. « Quant à la province d'Arcate, il convient de savoir sur quel pied « Ramdaspendet veut la donner. Sera-ce sur le pied d'une donation « moyennant une somme d'argent à payer au cazena (1) tous les « ans? Sera-ce sur le pied d'engagement moyennant l'entretien « d'un certain nombre de troupes et d'une somme à payer tous les « ans au cazena? Sera-ce sur le pied de soubah ou nabab de la pro- « vince?.... Si c'est de cette façon, qui est, je crois, la seule fai- « sable, j'accepterai volontiers le titre de nabab de la province. « Mais sur-le-champ je nommerai un nabab qui serait chargé de « tout le détail de la province.... Et ce serait lui qui me rendrait « compte des revenus, pour ensuite faire passer au cazena ceux « dont on serait convenu de les lui payer tous les ans. Tous les « ordres me seraient adressés et non à ce naïb ou lieutenant. Il « faudrait m'accorder une somme fixe d'un lac de roupies par mois « et le surplus irait au cazena.

« Au moyen de cette somme, je m'engagerais à entretenir toujours « 2,000 blancs prêts à marcher où le service le requerrait, tant « pour cette province que pour les endroits où Salabet-Sing en « aurait besoin. Quand les troupes passeraient le Quichena, la « moitié de leur solde serait à la charge du nabab. Je recevrais le « titre de nabab de la province et je nommerais des naïbs qui se- « raient à mes ordres. L'accord et les privilèges devraient être « exécutoires et transmissibles à mes successeurs. »

Il renonçait ainsi à son projet primitif d'installer Chanda-Sahib. Lui-même aurait été nabab avec un revenu net de 1,200,000 roupies.

Non content de cette extension énorme de ses premiers plans, qui devait inquiéter les Anglais, Dupleix, emporté par son imagination, rêvait de faire donner à Salabet-Sing la soubahdarie du Bengale. Il avait des relations à Delhi avec l'eunuque Nabat-Bahadour, et c'est ce dernier qui paraît avoir donné à Dupleix cette idée. Les intri-

(1) Contribution payée au soubah.

Digitized by Google

gants hindous qui se chargeaient d'obtenir le paravana du Mogol pour Salabet-Sing demandaient trente lakhs de roupies, mais le Bengale en produisait 240 par an. Salabet-Sing et son divan hésitaient à s'engager dans une telle entreprise; quant à Dupleix, il ne paraît pas avoir douté du succès. Il faisait demander à Delhi la concession de Balassor, écrivait à Leyrit, gouverneur de Chandernagor, d'indiquer des aldées d'une valeur de 150 à 200,000 roupies de rentes qu'il chargeait Bussy de demander avec l'exemption d'impôt (1). Leyrit ne pouvait s'empêcher de trouver ces vues trop étendues et disait que ces plans occasionneraient une révolution (2).

Bussy, de son côté, avait obtenu presque tout ce que demandait Dupleix, avant même d'avoir reçu les lettres où il en était question. Le 1er septembre, il lui écrivait : « Tout ce que vous demandez de Delhi viendra incessamment : soyez tranquille, j'y donne « toute mon attention et je sens comme vous la nécessité d'avoir « ces pièces (les firmans du Grand Mogol). » Il ajoutait que Dupleix était bien maître de faire ce qu'il voulait dans la province de Carnate; pourtant, au mois de septembre 1751, ce n'était encore qu'une situation de fait.

Dans sa lettre du 23 septembre, il annonce que le conseil de l'Empereur, sous la pression de l'eunuque Capaté-Bahadour (Dupleix écrit Nabat-Bahadour), s'était décidé à envoyer à Salabet-Sing la patente de soubah et les serpeaux accoutumés. Le firman était écrit sur un parchemin de trois pieds carrés. Le nom de l'Empereur et ceux des émirs étaient écrits en haut en lettres d'or. Ensuite venait la donation à Salabet-Sing pour lui et ses descendants du Dekhan et de ses dépendances (3).

L'Empereur avait confirmé à Dupleix, au dire de Ramdaspendet, par qui passaient toutes ces négociations, le nom de Zafer-Sing et le titre d'aftazari déjà confirmé une première fois en mars 1751, ainsi que le droit d'arborer le Mahi-maratté (2). Bussy demanda

(1) Arch. Vers. E. 3748, 75. Dupleix à Bussy, 4 août 1751.

(2) Col. C2 83, 243. Leyrit à Machault, 29 août 1752. Le plan ne fut pas mis à exécution.

(3) On le savait à Pondichéry, dès le 16 juillet; on fit une fête en cette occasion et Dupleix porta au champagne la santé du divan et du soubah.

(4) Arch. Vers. E. 3748, 23. Dupleix à Bussy, 20 mars 1751. Étendard portant dans le tissu et sur la hampe une figure de poisson.

Digitized by Google

alors la confirmation impériale des cessions faites par Mousafer-Sing et son successeur à la nation. Ramdaspendet lui promit d'obtenir cela ainsi que l'exemption de tous droits pour les Français dans l'empire mogol.

« Laissez-moi agir, disait Bussy à Dupleix (23 sept.), je vous ré-
« ponds sur ma tête de vous faire nabab du Carnate. Vos lettres et
« vos firmans particuliers sont en chemin. Je vous envoie, en atten-
« dant tout cela, la confirmation de Salabet-Sing pour ce que nous
« possédons. Elle n'a de valeur qu'aujourd'hui par l'arrivée de la
« patente au nabab dont vous avez ci-joint la copie. »

Le 14 octobre il écrivait :

« L'affaire du Carnate vient d'être terminé, je vous l'avais pro-
« mis sur ma tête, elle est dégagée. Le divan m'en a promis le
« paravana en votre nom, et après vous à la nation française. »

En envoyant le nouveau paravana de Salabet-Sing à Dupleix, avec le serpeau ordinaire, il annonçait qu'on faisait passer 100,000 roupies à Delhi pour avoir la confirmation du Grand Mogol.

Il ne lui restait à obtenir que l'exemption de tous droits pour la nation dans tout l'empire. Pour prix de ces grands services et comptant qu'on en serait reconnaissant à Paris, Bussy demandait un brevet de colonel et priait Dupleix de s'employer pour lui avoir le titre de conseiller. Il avait, en faisant cette demande, la pensée de se mettre sur les rangs pour un gouvernement dans l'Inde à côté de Dupleix (1).

C'est le 20 octobre 1751 que le nabab rendit public le don qu'il faisait à Dupleix et, après sa mort, à la nation française. C'étaient les provinces de Carnate, de Trichinapali, de Maduré, avec toutes leurs dépendances, exemptes à tout jamais d'impôt, à charge seulement de considérer Salabet-Sing comme allié et ami de la nation et de le défendre contre tous ses ennemis (2).

Ainsi le capitaine parti pour escorter Mousafer-Sing était devenu le maître et l'arbitre des affaires. Dupleix, saisissant l'occasion, comme il l'avait dit, concevait la possibilité d'exercer une sorte de tutelle sur le soubah et se faisait donner la propriété du Carnate.

(1) Col. C² 83, 154-166. Bussy à Dupleix, Aurangabad, du 11 septembre au 13 octobre 1751.

(2) Col. C² 83, 144. Kerjean à Machault, 15 décembre 1751.

Digitized by Google

Voilà ce qu'était devenue en moins de dix mois l'entreprise si modeste au début. Chanda-Sahib ne comptait plus. La chance inouïe que l'intervention de Naser-Sing avait ouverte aux Français avait été suivie avec une foudroyante rapidité. Le Dekhan tout entier obéissait à 300 Français et à 3,000 cipayes (1). Si la France envoyait quelques renforts, la conquête projetée du Bengale ouvrait aux jeunes officiers des perspectives indéfinies de richesse et de gloire.

Dupleix, dont les vœux les plus hardis étaient réalisés avant d'être exprimés, annonçait la réussite à la Compagnie par une lettre où il rendait loyalement justice à Bussy.

« Par un événement *auquel je ne m'attendais pas et qui est le pur* « *ouvrage de M. de Bussy*, il a obtenu le gouvernement de la pro- « vince d'Arcate pour la nation, avec liberté à nous de régler la « redevance annuelle ou cazena, ce qui nous dispensera d'en- « voyer des fonds dans l'Inde (2). »

Il demandait des troupes, des fusils, des munitions ; pour Kerjean et Bussy le grade de colonel; pour Bussy, il demandait aussi le titre de conseiller des Indes.

Il semblait à ce moment que l'Inde s'offrît sans résistance aux entreprises des Français. Les difficultés qu'y rencontrèrent plus tard les Anglais de la part des seuls indigènes nous prouvent pourtant que la conquête n'eût pas été aussi facile que Kerjean et Bussy le croyaient, et dans le Dekhan même, Bussy ne tarda pas à se trouver en butte aux intrigues et aux embûches du successeur de Ramdaspendet (mort en mai 1752), le Maure Saïd-Lasker-Kan. C'est un bonheur extraordinaire que la petite troupe de Bussy, divisée par l'astucieux ministre, n'ait pas été détruite séparément. Le soubah avait déjà envoyé à Bussy l'ordre de renvoi des Français. L'énergie du général déjoua le complot, mais l'opposition cauteleuse des seigneurs hindous était née et continua. Les difficultés commençaient seulement en 1751. C'eût été bien peu de chose si

(1) Effectif de l'armée de Bussy à la revue du 12 octobre 1751, à Aurungabad (Kerjean, lettre citée *suprà*), 300 fantassins, dont 50 grenadiers et 60 artilleurs, 46 cafres, 32 topas ou métis, 6 ouvriers blancs, 6 domestiques blancs, 3,000 cipayes dont 500 à cheval, 10 pièces de 2 et 3 à la suédoise, 2 mortiers de 7 pouces, quelques dragons. Les Européens et les Cafres étaient vêtus d'écarlate avec galons d'or (Bussy à Dupleix, lettre citée, 13 octobre 1751).

(2) Arch. Vers. E. 3749, 15. Dupleix aux directeurs, 19 janvier 1752.

Digitized by Google

l'on eût pu comprendre en France quel avenir la fortune nous présentait : pour devenir les maîtres de l'Inde, il nous suffisait à ce moment-là de le vouloir.

Pour formuler en deux phrases le système de Dupleix à cette époque où l'opposition anglaise n'est pas encore inquiétante, on pourrait dire qu'il consistait à protéger le soubah du Dekhan afin d'obtenir de lui des concessions de terres que la Compagnie régirait soit comme fermière, soit comme propriétaire.

Dupleix avait constitué dans le Carnate un établissement territorial appartenant à la France et administré par le gouverneur de Pondichéry. Le reste de la nababie lui fut donné aussi, mais il ne l'administra pas directement. Il resta dans les termes de sa lettre à Bussy du 28 octobre 1751 et délégua l'administration à un prince maure qui fut d'abord Chanda-Sahib. Un moment, il est vrai, il se trouva mécontent de lui ; il disait alors *qu'il était de même caractère que tous les Maures, qui sont les plus grands misérables en même temps que les plus grands poltrons*. Un peu plus tard la cavalerie du nabab ayant refusé de marcher dans une affaire, Dupleix répétait avec violence « qu'il faisait un grand misérable et qu'il était indigne de commander (1). » Le bruit courait à ce moment-là que Méhémet-Ali était mort ; le gouverneur écrivit à Bussy qu'il allait se proclamer lui-même nabab d'Arcate. D'après ce que nous savons des paravanas qu'il avait, cela ne doit pas nous étonner. Cependant cette pensée est contraire au système qu'il expose ordinairement. Chanda-Sahib se serait trouvé supplanté par le fait non plus de son rival, mais de son propre allié. Bussy, qui était alors très inquiet de l'attaque de Gazendi-Kan, frère de Salabet-Sing, et qui demandait des renforts, déconseilla vivement ce parti à Dupleix, de peur que l'opposition ne fût encore plus vive contre lui que contre le nabab maure et que cette guerre ne compromît nos véritables intérêts qui étaient auprès de Salabet-Sing : « C'est vouloir cueillir « un fruit qui n'est pas mûr, lui écrivait-il ; une fois Salabet-Sing « affermi dans la possession du Dekhan, ce même projet aujour- « d'hui prématuré pourra avoir une heureuse issue (2). »

(1) Arch. Vers. E. 3750, 8. Dupleix à Law, 4 janvier 1752.
(2) Fr., n. acq., 9158, 12. Bussy à Dupleix. Aïderabad, 13 juillet 1752.

Digitized by Google

Ce n'avait été sans doute chez Dupleix qu'une velléité, car à la mort de Chanda-Sahib, assassiné le 8 octobre 1752, il nomma nabab d'Arcate Mortiz-Ali-Kan, nabab de Vellore.

On voit quelle inconstance il y avait dans la conduite de Dupleix, mais pour mieux faire apprécier son imagination aventureuse et sa témérité dans l'action, il faut indiquer ici les divers projets de moindre importance dont il poursuivait la réalisation en même temps que les grandes affaires de l'Inde.

Au commencement de 1750, il proposa à la Compagnie de créer un établissement au Pégou pour en accaparer le commerce et en chasser les Anglais. La Compagnie, malgré les avantages commerciaux qu'elle y voyait, répugnait à employer la force pour se les assurer. En effet, il y avait là deux princes qui se disputaient le pouvoir; Dupleix proposait de s'établir dans le pays, sauf à faire, quand on serait en possession, un traité avec l'un des deux, en lui promettant notre secours pour le maintenir. Le sieur Bruno, capitaine du *Favori*, qu'il y avait envoyé en mission, disait qu'avec 600 Français on pourrait occuper Siriam et empêcher les Anglais, qui en avaient été chassés, de s'y rétablir (1).

En même temps, de concert avec le sieur Louët, chef de Mahé, Dupleix faisait occuper les forteresses de Nelisseram et de Ramattaly, sur la côte de Malabar, à quelque distance de Tallichéry. Les Anglais, dont ce nouvel établissement gênait le commerce, le firent attaquer par un rajah du pays, le roi de Bedrour, et les Hollandais de Cochin protestèrent auprès du conseil supérieur. Les troupes envoyées de Mahé furent battues par les Naïrs, aidés par les Anglais, et l'entreprise dut être abandonnée.

Ce n'est pas tout. En 1741, le rajah de Travancore avait offert à La Bourdonnais de céder à la Compagnie un territoire, pourvu qu'on signât avec lui un traité de défense mutuelle. La Bourdonnais ne conclut rien ; mais le rajah renouvela sa demande vers le temps du siège de Pondichéry, offrant de construire à ses frais les bâtiments nécessaires, pourvu qu'on y mît des soldats. On lui promit 300 hommes, et l'on s'engagea à le soutenir dans ses guerres défensives. La Compagnie approuva d'abord l'établissement, croyant

(1) Fr., n. acq., 9145, 175. La Compagnie à Dupleix, 2 janvier 1753.

Digitized by Google

les affaires de l'Inde terminées; mais, apprenant les échecs subis par Dupleix en Carnate, elle ordonna de surseoir à toute démarche nouvelle (1).

Que dire de la négociation suivie avec le vice-roi de Goa, et qui devait aboutir à un traité d'alliance? Il s'agissait de rétablir par force les Portugais à Bassein et à San-Thomé. La première place était occupée par les Marattes, la seconde par les Anglais. La Compagnie et le ministère interdirent absolument cette entreprise (2). Dupleix voulut aussi s'emparer de Surate, d'accord avec les Marattes. Il est encore question dans sa correspondance d'un projet de conquête du Tanjaour, sous ce prétexte que le pays était riche (3), d'une intervention engagée aux Maldives pour y restaurer un roi, et d'un établissement à faire en Cochinchine. Tous ces projets, formés de 1750 à 1753, en même temps qu'il avait à lutter contre de terribles difficultés en Carnate, marquent bien de l'impétuosité. Tant d'entreprises en quatre ans! « *Il est rarement de la « prudence*, disait la Compagnie, *d'embrasser ainsi à la fois plusieurs « objets.* »

C'est quand il eut à lutter contre les objections de la Compagnie, qu'il chercha pour la première fois à coordonner ce qu'il avait fait et finit par formuler une théorie de l'action française dans l'Inde telle qu'il la concevait; mais c'est en 1753 seulement qu'il exposa par écrit et clairement son système politique.

Les lettres de la Compagnie du 1er février 1752, répondant à celles par lesquelles il annonçait l'intronisation de Mousafer-Sing, lui apportèrent l'ordre de borner ses acquisitions et la défense de fournir des troupes au soubahdar. Comme nous le verrons plus loin, les idées dont s'inspiraient les directeurs, ou plutôt le ministre, n'étaient pas déraisonnables, si l'on se souvient qu'ils n'avaient nulle connaissance du pays, et que Dupleix, dont les idées n'étaient rien moins qu'arrêtées, n'avait pu leur donner des lumières qu'il n'avait pas lui-même ni leur soumettre un plan qu'il n'avait pas encore conçu. Au reçu de ces lettres, Dupleix comprit qu'il fallait informer l'opinion. Bussy, dès qu'il avait deviné le grand avenir

(1) Fr, n. acq., 9145, 177. La Compagnie à Dupleix, 2 janvier 1753.
(2) Ibid., 181.
(3) Ibid., 175.

Digitized by Google

qui s'offrait à la Compagnie dans le Dekhan, lui avait conseillé d'envoyer Kerjean en France pour porter les nouvelles et faire un rapport capable *d'éclairer l'aveuglement, s'il y en avait* (1). Il rappela donc Kerjean à Pondichéry, dans l'intention de l'envoyer en France. Kerjean ne put partir, ayant été gravement blessé le 6 septembre 1752, et Dupleix envoya à sa place son beau-frère, le comte d'Auteuil, homme fort médiocre, dont il avait eu récemment peu à se louer. Il paraît que d'Auteuil, dont la sœur avait épousé La Bourdonnais, avait pris parti pour celui-ci contre Dupleix. Avec lui partait un certain Amat, employé révoqué de la Compagnie, pour lequel le gouverneur s'intéressait. Amat ne le méritait certainement pas et paraît n'avoir été qu'un intrigant assez bas. Il affectait alors un complet dévouement à son protecteur. Il était chargé des écritures, et les mémoires qui furent présentés à la Compagnie et au ministre sont, en effet, de sa main, et sans doute de sa composition (2).

Le départ de d'Auteuil fut annoncé par Dupleix dans ses lettres d'octobre 1752, aux syndics, à sa famille (3), à ses amis, surtout à Godeheu, en qui il avait confiance. Mais l'envoyé n'avait pas le talent nécessaire pour persuader des gens prévenus; sa propre famille tenait pour La Bourdonnais, qui venait de sortir de la Bastille, grâce surtout, paraît-il, aux démarches de sa femme. D'Auteuil montra peu de zèle. Son mémoire, qui fut envoyé trop tard, d'ailleurs, à la Compagnie et à M. de Silhouette, ne contient aucun plan politique (4). C'est un simple exposé des services de Dupleix depuis 1742. Il explique la suite des événements qui causèrent son inter-

(1) C² 83, 163. Bussy à Dupleix, 13 octobre 1751.

(2) Fr., n. acq., 9147, 289. Dupleix neveu à Dupleix, 18 octobre 1754. D'Auteuil fit peu de chose à Paris pour la cause de Dupleix. Il ne connaissait que le militaire et ne savait rien du commerce; on tira un peu plus de parti d'Amat, qui au moins s'entendait au commerce et connaissait l'Inde.

(3) Arch. Vers. E 3749, 20, 23, 45. Lettres de Dupleix aux syndics, à Mme de Bacquencourt, à Godeheu, à Savalette, à Dupleix (son neveu), octobre 1752.

Ibid., 45, 12 octobre. Il prie ce dernier de fournir à d'Auteuil l'argent qu'il demandera en prenant des reçus et en tirant sur Dupleix qui avait en mains les fonds du capitaine.

(4) Lettre de Dupleix de Bacquencourt à Silhouette présentant et accompagnant le mémoire d'Amat et de d'Auteuil, à la date du 30 septembre 1753 (Col. C² 84, 4 et suiv.). Il avait été présenté à la Compagnie le 14 juillet.

Digitized by Google

vention dans les affaires de l'Inde. La guerre dans le Carnate avait été entretenue par les Anglais et non par Dupleix, qui aurait volontiers conclu la paix, mais qui ne pouvait la faire après la défaite de Law à Trichinapali, parce que les Anglais exigeaient que nous abandonnassions toutes nos acquisitions, et que la province restât à Méhémet-Ali-Kan. On ne pouvait non plus rappeler les troupes de Bussy, de peur de livrer Salabet-Sing aux intrigues anglaises. Déjà ceux-ci lui demandaient de confirmer Méhémet-Ali-Kan, de leur accorder à eux-mêmes diverses concessions, moyennant lesquelles ils lui fourniraient 2,000 hommes portant chapeau, des canons et des munitions. Salabet-Sing avait envoyé la lettre à Dupleix et demandé en même temps des renforts de troupes françaises (1). Il ne pouvait donc être question de se retirer du Dekhan.

Le grand défaut du mémoire était d'être une espèce d'apologie de ce qu'on avait fait, mais non le plan de ce qu'on devait faire. Or, la Compagnie et le ministère avaient alors un système pacifique dont la valeur est assurément fort discutable, mais qui existait, qu'il fallait combattre et remplacer par un autre. Ce plan pour la domination sinon pour la conquête militaire de l'Inde, Dupleix ne l'avait pas formulé pour d'Auteuil en octobre 1752, et celui-ci n'avait pas la force d'esprit nécessaire pour en trouver l'expression.

« Il est difficile, écrivait Dupleix un peu plus tard, de faire changer d'idées à des personnes qui n'ont été habituées depuis de « longues années qu'à des idées trop bornées (2). Non seulement « on traite de ridicule celui qui en veut présenter d'autres, mais « on le croit digne des Petites-Maisons. »

Ces idées nouvelles, que Dupleix craignait d'entendre traiter de paradoxales, il ne les avait pas encore exposées dans leur ensemble, parce que jusqu'alors, comme on l'a vu, il avait agi selon les conjonctures et profité des occasions. Mais du sommet où il était arrivé, pareil au voyageur qui, du haut d'une montagne, saisit d'un regard la route parcourue et voit se dessiner les lignes du chemin dont il n'avait rien aperçu pendant sa marche, Dupleix raisonnant après coup sur les faits des années 1749 à 1751, sur l'histoire de la Com-

(1) C² 84, 4. Mémoire de d'Auteuil et d'Amat.
(2) Fr., n. acq., 9151, 69. Dupleix à Montaran, 9 novembre 1753.

Digitized by Google

pagnie, sur les merveilleux résultats obtenus si vite avec si peu de ressources, sur la faiblesse des princes hindous et la force de l'Europe, vit qu'il était facile d'ériger en méthode politique la conduite qui, pour lui, n'avait été jusqu'alors qu'une suite d'expédients heureux; son esprit s'éclaira de cette lente lueur qui naît de réflexions presque inconscientes, chaque jour répétées, et qui finissent par créer l'idée lumineuse et parfaite. Il avait pensé d'abord simplement à augmenter de quelques villes le territoire de la Compagnie; c'était refaire en grand ce qu'avait fait Dumas à Karikal; pour cela il avait loué des soldats à Chanda-Sahib et tout pouvait s'arrêter là; mais après le succès de la première affaire, il la renouvela avec Mousafer-Sing. La mort de Naser-Sing était une conclusion merveilleuse de l'aventure et inespérée; plus grand était le prince que nous élevions, plus grands s'offraient les résultats de l'entreprise. A chaque victoire nouvelle, l'humilité de ces nababs, qui devaient toute leur puissance aux armes françaises, attestait le triomphe de la force européenne; une richesse énorme affluait chez les particuliers; Dupleix et ses soldats se voyaient les arbitres de l'immense Dekhan; ils entrevoyaient maintenant la domination de l'Inde entière.

Or, le 19 février 1752, Dupleix avait annoncé à la Compagnie que Bussy avait obtenu pour la France la libre disposition du Carnate, ajoutant qu'une affaire de cette importance méritait toute son attention, et qu'il aurait déjà pris des arrangements pour agir en maître, si l'affaire de Trichinapali eût été terminée : « A peine « vous nous proposez une affaire, répondit la Compagnie le 2 jan- « vier 1753, qui mérite, dites-vous, toute notre attention, bien « loin de nous donner le temps d'en recevoir les nouvelles, d'y ré- « fléchir et de vous en marquer notre sentiment, vous décidez seul « et sans hésiter.... Nous vous défendons très expressément de son- « ger à cet agrandissement (1). »

C'est pour répondre à ce reproche assez fondé que Dupleix fit un mémoire où ses idées apparaissent enfin arrêtées, bien qu'un peu différentes de celles qu'on lui prête traditionnellement.

« La matière est nouvelle et n'avait pas encore été traitée, »

(1) Fr., n. acq., 9145, 175 et suiv. La Compagnie à Dupleix, 2 janvier 1753.

Digitized by Google

écrit-il, témoignant ainsi lui-même que ce mémoire est le premier dans lequel il ait exposé un système (1).

Pourtant, quelques mois auparavant, il avait déjà exprimé sous une forme assez nette l'idée fondamentale de ce mémoire (2) :

« Je comprends à merveille, disait-il, qu'une Compagnie de com-
« merce ne doit en aucun temps faire la guerre, mais combien
« d'exceptions cette règle n'emporte-t-elle pas avec elle, et si celle
« de Hollande avait pensé de même, serait-elle parvenue au point
« de grandeur où nous l'avons vue, et qu'elle ne doit qu'à la guerre
« et à sa constance à supporter avec fermeté les circonstances fâ-
« cheuses qui l'ont souvent mise à deux doigts de sa perte? Je sais
« que les vues de ceux qui dirigent la Compagnie ne sont pas fort
« étendues et qu'ils oublient bien facilement l'état dans lequel l'an-
« cienne Compagnie s'est trouvée réduite. Rien n'était plus misé-
« rable : ils ont également oublié celui où s'est trouvée la nou-
« velle au commencement de la dernière guerre. Les arrangements
« que l'on a pris pour la rétablir un peu n'ont point eu l'effet
« qu'on en attendait et l'on est encore obligé d'avoir recours à
« d'autres moyens qui ne seront pas plus efficaces, parce que les
« dépenses de l'Inde, de Paris et de Lorient absorbent toujours la
« plus forte partie des bénéfices, de sorte qu'avec le dividende
« qu'on voudrait bien pouvoir augmenter, on fait tout ce qu'il faut
« pour faire tomber plus tôt le capital de l'action. C'est pour ne
« point tomber dans cet inconvénient que je n'ai rien épargné
« pour parvenir à couvrir les dépenses de l'Inde et même d'Eu-
« rope, en faisant obtenir à la Compagnie un revenu de plus de six
« millions dans ces parties.... Pour la conservation de tout cela, je
« demande 2,500 hommes de plus que ce que nous avons. »

L'idée indiquée par Dupleix dans cette lettre particulière se trouve développée dans son mémoire du 16 octobre 1753, sur lequel il comptait pour triompher de toutes les résistances : on va analyser de très près ce mémoire, première et définitive expression de sa politique (3).

(1) Fr., n. acq., 9151, 116. Dupleix à Marquaysac, 20 décembre 1753.
(2) Fr., n. acq., 9151, 34. Dupleix à Savalette, 15 février 1753.
(3) C² 84, 18. Mémoire de Dupleix à la Compagnie des Indes, 16 octobre 1753. Expédition signée de lui.

Digitized by Google

« La diversité des sentiments, écrit-il, dans lesquels je vois que « sont mes compatriotes et même les personnes chargées de la régie « de la Compagnie des Indes sur ce qui se passe dans l'Inde, m'o- « blige à mettre au jour des vérités qu'une longue expérience m'a « présentées et dont je vais faire voir l'évidence. Ces vérités sont :

« 1° Que toute Compagnie de commerce, quelle qu'elle soit, ne « peut se soutenir par le simple bénéfice de son commerce, qu'il « lui faut un revenu fixe et assuré, surtout lorsqu'elle a de grands « établissements à soutenir;

« 2° Que toute Compagnie doit éviter, autant qu'il lui est pos- « sible, l'exportation des matières d'or et d'argent. »

Ces principes posés, Dupleix attribue la décadence des Portugais à la perte de leurs revenus certains. Les Hollandais ne se soutiennent que par les revenus qu'ils tirent de leur empire de Java, de Sumatra, de Ceylan et du commerce exclusif des épices, qui leur rapporte cent pour un. Les autres objets de commerce ne compensent pas les vols, pertes et friponneries d'administration. Leur crédit ne repose que sur le revenu fixe, et c'est à le fonder qu'ils ont employé cette fermeté remarquable dans le commerce et ses traverses qu'on pourrait souhaiter à notre nation (fol. 19-20).

« Les Anglais, ajoute-t-il, après quelques essais particuliers, essayèrent de s'implanter aux Moluques. Repoussés par les Hollandais, ils s'établirent sur la côte de Coromandel, qui ne produit que des toiles; là les Français leur firent concurrence. La Compagnie anglaise fut ruinée : les établissements coûtaient plus qu'ils ne rapportaient. La Compagnie de 1700 a un capital énorme, mais elle l'a entamé pour payer des dividendes, elle doit un million et demi sterling aux Indes. Elle fait illusion au public, mais si son crédit, soutenu par cette illusion du public, faiblit, sa chute est certaine » (fol. 22).

« La Compagnie du Danemark n'est jamais sortie de l'anéantisse- « ment. La Compagnie, fondée par Colbert, s'est ruinée malgré la « protection du roi. Les marchands de Saint-Malo, à qui elle céda « son privilège moyennant 10 %, qui ne perdirent aucun vaisseau « et n'avaient que les frais d'armement, se seraient ruinés si leur « traité avait duré plus tard que 1719. La nouvelle Compagnie avait « promis de payer toutes les dettes des Français de l'Inde. Elles

Digitized by Google

« ne le sont pas encore. Elle a fait quatre établissements : Mahé, « Yanaon, Karikal et Patna. Mahé a coûté les frais d'une guerre « terminée en 1742 par un traité désavantageux, mal observé par « le prince indien; le site est mal choisi, commandé de toutes parts. « Les frais de fortification et d'entretien emportent le bénéfice du « poivre qu'on en tire, le comptoir n'a aucun revenu. Karikal, que « l'on vantait tant, a coûté jusqu'en 1750 1 million 19,000 roupies « et a rapporté de revenu 286,769 roupies (fol. 24). Yanaon avait « coûté plus de 400,000 roupies de 1735 à 1750, sans rapporter « quoi que ce fût. A Patna, les frais de transport et d'escorte man- « geaient le bénéfice (1). Chandernagor et Pondichéry n'étaient pas « plus riches, avaient coûté cher et n'avaient qu'un faible revenu, « 8,000 roupies pour Chandernagor, 25,000 pagodes pour Pondi- « chéry en 1732. Les autres comptoirs de l'Inde, les îles de Maurice « et de Bourbon, coûtaient plus qu'ils ne rapportaient.

« Lorient coûtait aussi fort cher, étant à la fois port de com- « merce, arsenal de construction et ville d'administration. Joignez « les dépenses de Paris, le dividende qu'on prend souvent sur le « capital, l'intérêt des emprunts en France et dans l'Inde, les 8, 9, « 10 % que la Compagnie donne aux acheteurs de ses marchandises « pour en obtenir un paiement anticipé. Joignez les risques de « guerres, pertes de vaisseaux, avaries de cargaisons, retards, dont « les premiers suffisent, la perte d'un seul vaisseau par exemple, « pour dévorer les bénéfices d'une année.

« La nécessité d'un revenu fixe est apparue encore plus dans la « dernière guerre où, dans l'attente des secours qui étaient en « route, la Compagnie ne trouvait pas de crédit. Avec un revenu « fixe, les chefs de l'administration dans l'Inde ne se trouveront « plus à la veille de mettre la clef sous la porte et de congédier « les troupes et les employés. Ils n'auront pas le chagrin d'en- « tendre des propos plus fâcheux les uns que les autres et des offi- « ciers dire sans honte : Point d'argent, point de Suisses. Il faut « avoir vu ces situations pour les bien connaître. Je me donnais « bien de garde de les détailler en Europe. Je n'y donnais que les « espérances qui ont eu leur entier effet » (fol. 30).

(1) Noter que c'est Dupleix qui a établi ce comptoir.

Digitized by Google

Pour avoir un revenu fixe, on ne pouvait le chercher que dans l'Inde. L'exemple que nous présentait la Compagnie de Hollande était trop beau pour ne pas le suivre. On objectait la jalousie des autres nations : mais d'abord elles ne se gênaient pas pour nous en donner sujet; nous étions, de plus, capables d'y faire face. On ajoutait qu'une Compagnie de commerce ne devait pas faire la guerre. Raison spécieuse ! « Si la Compagnie de Hollande avait « pensé de même et n'eût pas eu des vues plus étendues, il y aurait « longtemps qu'il n'en serait plus question, mais, outre les ballots « qu'elle a jugés nécessaires, elle a cru devoir y joindre quelque « autre objet qui perpétuât au moins pour un long temps l'envoi « de ces ballots. Il n'est pas encore venu dans l'esprit d'un Hollan- « dais de dire qu'elle s'était trompée dans ses combinaisons. Cepen- « dant, ce n'est qu'à la guerre qu'elle a dû ses revenus; on en con- « naît les travaux et les frais.

« Nous ne devons également les nôtres qu'à une guerre dont « *certainement on ne devait point espérer que les circonstances eussent* « *été si favorables. Elles ne le sont devenues que parce que nos anta-* « *gonistes ont voulu s'opposer à nos progrès. Plus ils les ont contra-* « *riés et plus ont-ils fourni de circonstances dont j'ai su profiter.* « Non seulement on a acquis des biens permanents, mais les frais « ont été acquittés; ceux que l'opiniâtreté des adversaires occa- « sionne encore le seront aussi et le revenu augmenté. Ainsi, « dans un pareil cas, la guerre convient à une Compagnie lors- « qu'elle lui procure sans frais, de sa part, que quelques avances « dont elle est remboursée, une consistance qu'elle n'avait jamais « eue » (fol. 31).

Ce revenu fixe, d'après Dupleix, devait permettre de ruiner les concurrents en augmentant les exportations, puisqu'on pourrait supporter la perte de bénéfice occasionnée par le bas prix de vente. Les Anglais, malgré la fermeté de leur crédit commercial, n'y résisteraient pas.

La deuxième vérité, admise comme axiome par Dupleix, était qu'il faut éviter d'exporter l'or et l'argent du royaume; il faut au contraire en introduire.

« C'est pour cet objet qu'il a pensé à conquérir un revenu pour « la Compagnie. *Des occurrences que la dernière guerre a présentées*

Digitized by Google

« *ont servi à faire apercevoir des objets auxquels on n'eût jamais* « *pensé,* par la raison qu'on ne pouvait se persuader de la possibi- « lité. *Un enchaînement de circonstances qu'on aurait eu de la peine* « *à prévoir a cependant conduit au but que l'on cherche depuis long-* « *temps. L'on a saisi toutes les occasions qui se sont présentées.* Je « me suis privé d'un repos qui était dû à mes longs services, et « sitôt que j'ai vu l'occasion d'en rendre un aussi essentiel à l'État, « je m'y suis livré avec l'empressement qu'exigeaient les circons- « tances et que j'ai cru nécessaire pour ne pas rendre cet ouvrage « imparfait. Il serait poussé à sa perfection *si j'avais été mieux se-* « *condé, non seulement d'ici, mais de ma patrie.* Malgré ces contre- « temps, je suis venu à bout de procurer à ma nation un revenu « d'au moins cinq millions. Mon dessein était de le pousser à dix « millions (1).

« Je n'ai fait ce que j'ai fait qu'après avoir réfléchi que je ne « pourrais rendre un service plus essentiel à ma patrie. Je serai « trop heureux d'avoir préféré les peines, les inquiétudes, les tra- « vaux, les risques de tout mon bien à un repos qui m'était dû, si « l'on veut bien se persuader que je n'ai eu d'autre point de vue « que celui de tout sacrifier au bien de ma patrie, à la gloire du « roi et à l'honneur de la nation. Je ne crains pas les envieux et « les critiques, je suis prêt à répondre à toutes les objections et « assure que mes réponses seront prises dans la même source qui, « jusqu'à présent, a servi de guide au zèle dont j'ai toujours été « animé pour mon roi et ma patrie. Fasse le ciel qu'ils en soient « persuadés (2) ! »

Tel est l'exposé, fait par Dupleix lui-même à la Compagnie et au ministre, du plan auquel il s'était arrêté en 1753.

On a pu voir que les termes de ce mémoire attestent l'exactitude des résultats acquis par l'analyse des faits telle que nous l'avons présentée ; lorsqu'il déclare, par exemple, que *les occurrences de la dernière guerre ont fait apercevoir des objets auxquels on n'aurait iamais pensé auparavant*, lorsqu'il parle d'un *enchaînement de circonstances qu'on n'aurait pu prévoir.*

(1) Dupleix évalue (Mém. cité) les nouveaux revenus de la Compagnie à 1,873,441 roupies d'après les livres de l'administration indienne du Dekhan.

(2) A Pondichéry, le 16 octobre 1753, signé de sa main : le marquis Dupleix.

Digitized by Google

On doit remarquer aussi que le mémoire propose pour unique objet de cette politique l'acquisition d'un territoire offrant un certain revenu et que Dupleix ne paraît pas envisager ici la conquête ou l'assujettissement de l'Inde. Il se borne à citer l'exemple de la Compagnie hollandaise et à faire valoir les avantages purement financiers de ses plans. Il ne se donne pas comme un politique original et présente ce qu'il a fait comme une imitation des Hollandais. Il est certain que cette espèce de justification a été trouvée après coup et pour les besoins de la cause. Il n'y a pas, dans les écrits de Dupleix jusqu'à 1753, la moindre trace d'un pareil dessein. Il a agi spontanément, et ses idées, comme nous l'avons montré, se sont étendues peu à peu.

On pourrait s'étonner de ne pas trouver dans le mémoire les principes de la politique d'intervention dans les affaires indigènes qui ont, par une sorte d'héritage, dirigé la conduite des Anglais dans l'Inde. C'est cette méthode de protectorat que l'on loue Dupleix d'avoir inventée, et c'est en vérité par ce moyen que son projet d'assurer à la Compagnie un revenu fixe était réalisable. L'idée de l'intervention était le fondement de tout cet édifice. Mais si Dupleix ne l'explique pas ici, ce n'est point par oubli. Il se préparait à faire un second mémoire sur la nécessité absolue de garder un corps de troupes auprès de Salabet-Sing, lorsqu'il en reçut un de Bussy, sur ce sujet même. Il est probable qu'il le lui avait demandé. Il le trouva si bien fait, avec tant de clarté et si conforme à ses idées, qu'il le joignit purement et simplement au sien (1). Nous trouvons donc dans le mémoire de Bussy les principes de la politique d'intervention dans les affaires indiennes, tels qu'ils se dégageaient, pour Dupleix et Bussy, d'une expérience de trois années et d'une connaissance réelle du pays, des hommes et des mœurs.

« Je ne puis croire, écrivait Bussy (2), que vous pensiez à retirer « vos troupes du Dekhan. L'intérêt de la Compagnie, l'honneur de « la nation, vous sont trop chers pour vous arrêter en si beau « chemin. Le point est d'y entretenir notre armée, de l'y faire « subsister, malgré la disette d'argent. La difficulté n'est pas de

(1) Fr., n. acq., 9151, 47. Dupleix à Machault, 16 octobre 1753.

(2) Col. C², 2e série, no 7, 183. Mémoire instructif sur l'état politique des Maures et des Français dans le Dekhan.

Digitized by Google

« rester auprès du nabab, malgré ceux qui cherchent à nous en « éloigner, de les forcer même à nous retenir malgré eux, l'em- « barras est de faire subsister notre armée. Le nabab est quelque- « fois très embarrassé pour les dépenses indispensables de sa « famille, voilà la plus forte batterie qui nous soit opposée, contre « laquelle il faut se précautionner et se mettre en défense, fallût-il « pour cela y employer des fonds de la Compagnie. C'est une né- « cessité indispensable si elle veut conserver ses domaines anciens « et nouveaux. Il ne s'agit pas de moins que de perdre les uns et « les autres, si on se retire. » Il pensait qu'on pourrait maintenir les Maures en s'alliant avec les Marattes, soit par la force ouverte, soit par la crainte seule qu'inspirerait cette union. En tout état de cause, la Compagnie garderait ses possessions. Ainsi pour Bussy, et par conséquent pour Dupleix, le maintien d'une petite armée auprès de Salabet-Sing était nécessaire pour faire durer l'espèce de terreur militaire qui nous soumettait les volontés. Bussy, à cette époque, est devenu le premier exemple du résident avec escorte armée, qui est un des instruments ordinaires de l'empire anglais.

Le maintien de cette autorité si nouvelle était nécessaire, si nous voulions garder les domaines que nous avions acquis. A ceux qui se plaignaient de voir retenir si loin tant de soldats, Bussy répondait que cette armée du Dekhan était une réserve en cas de guerre européenne. Un peu plus tard, au mois de décembre 1753, annonçant à M. de Rouillé l'acquisition des quatre sirkars dont les revenus devaient servir à solder son armée, il revenait sur la crainte que la Compagnie ne fît évacuer le Dekhan comme elle en avait donné l'ordre, et disait que si on rappelait les troupes, le nabab, ne pouvant se passer d'Européens, appellerait les Anglais qui intriguaient pour cela. C'était son arrivée à Aurangabad qui avait fait manquer, en 1753, des accords déjà conclus avec le gouverneur de Bombay.

« Si nous quittions le pays, le soubah nous reprendrait les pro- « vinces et les Anglais s'établiraient sur nos ruines. Le vice-roi de « Goa, lui aussi, avait intrigué pour substituer à nos troupes des « troupes portugaises. Les accords et traités sur ce sujet avaient été « envoyés à Dupleix (1). »

(1) Col. C² 84, 138. Bussy à Rouillé, 18 décembre 1753.

Digitized by Google

Occuper le Dekhan était donc la condition nécessaire de notre établissement à Arcate. La faveur et l'autorité du soubah légitimaient seules notre propriété. C'est pourquoi Dupleix n'avait pas exécuté l'ordre donné par la Compagnie de rappeler les troupes[1], c'est pourquoi il avait renforcé Bussy quand lui-même avait besoin de soldats, c'est pourquoi il demandait 2,500 hommes de troupes nouvelles pour occuper les points principaux du Dekhan. « Cinq « mille hommes sont suffisants pour donner la loi dans toute « l'Inde, » écrivait-il [2].

Pour le Carnate, qui dépendait de Salabet-Sing, et dont il était le maître en fait, nous avons vu qu'il avait eu un instant le dessein de s'en proclamer nabab. Bussy l'en avait dissuadé et lui avait conseillé de nommer à la nababie un seigneur du pays assez riche pour garantir le paiement d'une forte contribution. Dupleix s'arrêta à ce projet et nomma, en 1752, pour succéder à Chanda-Sahib, pris et assassiné, Mortiz-Ali-Kan, nabab de Vellore. Il écrivit en France que Salabet-Sing l'avait désigné et se garda de parler du projet qu'il avait eu de se déclarer nabab d'Arcate. Mais on le sut par des lettres de Pondichéry, et ce fut l'origine de bien des préventions contre lui : « Mon idée, écrivait-il alors, a toujours été de « faire gouverner ce pays par un Maure à l'ordinaire, et de faire « avec lui un accord pour une somme annuelle, en lui accordant « la protection du roi et de la Compagnie contre ceux qui vou- « draient le gêner en ses fonctions, autres que Salabet-Sing dont « il serait toujours dans la dépendance. Ce gouverneur maure, « pour le retenir dans son devoir, n'aurait eu que le titre de lieu- « tenant de Salabet-Sing, sous les ordres du gouverneur de Pondi- « chéry, sans les ordres duquel il n'aurait pas pu faire la moindre « démarche tendant à occasionner des troubles [3]. »

Telles étaient les conceptions auxquelles était arrivé Dupleix. Pour assurer à la Compagnie un revenu fixe qu'elle n'avait pas, aux actionnaires un dividende que le commerce ne pouvait fournir et qui depuis plusieurs années était diminué de moitié, il offrait l'exploitation des domaines cédés par les Hindous, et pour assurer

(1) Fr., n. acq., 9151, 48. Dupleix à Machault, 16 octobre 1753.
(2) Fr., n. acq., 9151, 64. Dupleix à Montaran, 9 novembre 1753.
(3) Fr., n. acq., 9151, 68. Dupleix à Montaran, 9 novembre 1753.

Digitized by Google

ces propriétés contre la versatilité des Maures, il était conduit à établir en Dekhan un protectorat de fait et en Carnate un régime bien défini, attribuant à la France la souveraineté éminente du pays.

Ces conceptions étaient assez nettes et pouvaient se discuter même en supposant, comme le faisait Dupleix, que les directeurs n'eussent aucune notion du pays. Elles avaient cet avantage d'être déjà réalisées au moment où on les exposait, et ce n'était pas tant un plan que Dupleix offrait qu'une sorte de théorie bonne pour l'instruction de ses successeurs et tirée des faits accomplis par lui-même.

Malheureusement l'entreprise n'avait pas été sans difficultés graves. Dupleix rencontra des obstacles plus redoutables que les grandes armées indiennes. Si l'on veut comprendre pourquoi il fut disgracié au moment même où il formulait les principes suivant lesquels l'Inde fut conquise par les Européens, on doit considérer d'abord que les Anglais contrarièrent son action et lui infligèrent certains échecs dont le bruit, fort grossi, effraya la Compagnie et plus encore le gouvernement: ces échecs eurent pour cause le manque des ressources militaires et financières qu'une telle entreprise demandait, et qu'il n'obtint pas à temps, parce qu'il n'avait rien prévu ; il ne faut pas oublier que la Compagnie, mal préparée par ses traditions mêmes à entreprendre des conquêtes, ruinée dès 1745, n'aurait pu se décider à des efforts coûteux que si elle avait vu à temps et clairement où on la menait. Or, elle ne fut pas avertie par Dupleix, de ce qu'il faisait, avec assez de précision ni assez tôt. Les ministres n'en surent pas plus que les directeurs.

S'il avait parlé en 1750 comme il le fit en 1753, qui sait ce qui serait advenu ? La guerre avec les Anglais effraya la Compagnie, mal informée, et les conquêtes extraordinaires l'inquiétèrent plus qu'elles ne la réjouirent. Si l'on joint à cela quelques fautes de Dupleix, quelques imprudences de langage, qui corroborèrent des bruits calomnieux venus de l'Inde, on connaîtra d'une façon générale les causes qui l'empêchèrent de vaincre pour la France.

Il nous reste à examiner d'abord les difficultés que Dupleix rencontra dans l'Inde et qui furent le fait de l'étranger ou provinrent de la nature même et de la faiblesse de ses ressources. De tout cela

Digitized by Google

il aurait pu triompher. Il ne triompha pas des préventions qu'il avait suscitées en France dans des esprits que rien n'avait préparés à le comprendre et qui d'ailleurs le jugèrent sans même connaître ses plans ; car les mémoires que nous venons d'analyser arrivèrent en France six mois après le départ de Godeheu, qui portait à Dupleix l'ordre de son rappel.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII

LES CAUSES DE L'ÉCHEC DE DUPLEIX

Opposition des Anglais, ses causes et sa nature. — Leurs relations avec Méhémet-Ali-Kan. — De la faible valeur des troupes françaises. — Les cipayes et les Cafres. — Supériorité des troupes anglaises. — Les ressources financières de Dupleix. — Sa diplomatie. — Négociations avec Morari-Rao et les Maïssouriens. — Que doit-on penser du rôle prêté à Mme Dupleix?

Bien que les plans de Dupleix n'aient pas eu, avant 1753, un développement raisonné et qu'il y ait eu dans l'action française des phases successives dont nous avons essayé de marquer le point de départ et l'étendue, il fut évident, dès 1749, que l'appui prêté à Chanda-Sahib aurait pour la Compagnie française des conséquences favorables, que son domaine et ses revenus en seraient augmentés et que l'alliance du nouveau nabab lui serait désormais assurée. Ce devait être un motif de jalousie pour les autres compagnies européennes établies sur cette côte, mais en particulier pour les Anglais; car ils avaient plus de raisons que les Hollandais et les Danois de regretter Anaverdi-Kan. En effet, outre la jalousie ordinaire à cette nation contre les Français et dont l'histoire de Mahé nous fournit autant d'exemples que celle de Pondichéry, outre le dépit de voir des rivaux obtenir glorieusement des avantages politiques et commerciaux, alors qu'eux-mêmes, avec des forces bien plus considérables, avaient à grand'peine occupé, dans le Tanjaour, le petit port de Divicotté, ils ne pouvaient oublier qu'Anaverdi-Kan avait été leur allié contre nous de 1746 à 1748. Leurs sentiments ne pouvaient donc être douteux et Dupleix aurait certainement dû

Digitized by Google

faire entrer en ligne de compte leur opposition. Mais il ne paraît pas l'avoir prévue, supposant sans doute que les gouverneurs anglais observeraient la même réserve que lui-même pendant leur guerre du Tanjaour. A cette époque, bien que nous eussions avec le rajah un traité datant de 1740 qui nous obligeait à le secourir en cas d'attaque, il avait refusé de se départir d'une stricte neutralité dont il jugeait que la paix récente entre les deux couronnes lui faisait un devoir.

Les demandes et les offres du rajah furent vaines ; il laissa les Anglais libres d'agir et de rétablir s'ils le pouvaient le prétendant qu'ils soutenaient. Ils n'y parvinrent pas, quoique Boscawen eût tenu la campagne pendant plus de quatre mois, non sans subir quelques échecs. Dupleix, après le départ de cet amiral et de ses troupes, pouvait croire à l'immobilité des Anglais et qu'ils imiteraient sa correction dans des conjonctures toutes pareilles.

L'entreprise qu'il tentait paraissait d'abord limitée au remplacement d'Anaverdi-Kan par Chanda-Sahib et à quelques acquisitions d'assez peu d'importance. Après la bataille d'Ambour, les Anglais reconnurent même le vainqueur et lui envoyèrent, selon l'usage, un présent ou nazer (1). Anaverdi-Kan avait pourtant demandé secours à Boscawen; mais celui-ci, tenant la même conduite que Dupleix et inaccessible aux offres d'argent qui lui furent faites, refusa d'intervenir. Peut-être le regretta-t-il après la victoire des Français; mais retenu par les ordres qu'il avait de retourner en Europe, il n'osa faire presque rien avant son départ. Il se permit pourtant d'occuper San-Thomé, malgré les réclamations de Chanda-Sahib, et fit prisonnier le P. Antoine de la Purification, capucin portugais (2), gouverneur pour le nabab de la partie de cette ville qui appartenait aux Maures. Peut-être cette occupation, pour laquelle les Anglais prétendirent avoir été autorisés par Méhémet-Ali-Kan, fut-elle le prix du secours qu'ils lui donnèrent un peu plus tard; dès le mois d'août 1749, il est possible qu'ils se soient engagés à soutenir le fils de leur ancien allié contre le protégé des Français. Après la bataille d'Ambour, Méhémet-Ali s'était réfugié dans la

(1) C² 83, 188. Dupleix à Saunders, 18 février 1752. « J'ai vu la lettre entre les mains du nabab Hussein-Daoust-Kan. »

(2) Noroñha, parent ou prétendu tel de Mme Dupleix.

Digitized by Google

ville de Trichinapali, capitale du Maduré, dont Chanda-Sahib avait été jadis le maître avant l'invasion des Marattes; lui-même avait été nommé gouverneur de cette place par son père, qui était d'abord, on s'en souvient, simple régent de la nababie au nom du jeune Sabder-Ali-Kan, neveu de Chanda-Sahib. C'est là qu'il reçut un renfort de troupes anglaises commandées par le capitaine Cope; celui-ci détacha même, à la fin de 1749, des canonniers à Tanjaour pour défendre la place contre l'armée combinée des deux nababs et des Français.

Les Anglais entrèrent à la même époque en correspondance avec Naser-Sing, soubahdar régnant du Dekhan, qui se trouvait menacé par la prise d'armes de Mousafer-Sing et dont l'intérêt était d'intervenir en Carnate avant que Méhémet-Ali fût accablé dans Trichinapali. Ce fait ne peut être révoqué en doute, car les lettres du gouverneur anglais de Goudelour, Floyer, furent prises dans le camp de Naser-Sing après sa défaite, le 16 décembre 1750; Dupleix se les fit envoyer et déposa les originaux aux archives du secrétariat de la Compagnie (1). Floyer, ayant obtenu de Méhémet-Ali-Kan la concession de plusieurs aldées, les occupa immédiatement et demanda au soubah la confirmation du paravana de donation. Il suivait donc exactement la même politique que Dupleix et les deux nations étaient bien, dès 1750, en hostilité déclarée, sous le nom d'auxiliaires des princes indiens. Il est infiniment probable qu'il ne faut pas faire au génie politique de Floyer l'honneur de cette contre-attaque hardie et immédiate. L'intérêt personnel des conseillers anglais était en jeu. Méhémet-Ali n'avait pas été plus avare d'argent ni de promesses envers eux que son rival envers les Français. Dupleix affirme le fait comme parfaitement certain dans la lettre même qu'il écrivit au gouverneur Saunders pour reprocher aux Anglais leur conduite, et, bien qu'il puisse paraître suspect de partialité, il est à croire que l'accusation est fondée. Le capitaine Cope joignit bientôt l'armée de Naser-Sing avec 200 hommes environ et l'aida dans la courte campagne qui se termina par la prise de Mousafer-

(1) Arch. Vers. E 3748, 6. Dupleix à Bussy, 31 janvier 1751. Il demande qu'on lui envoie les lettres des Anglais à Naser-Sing, celles pour Mafous-Kan et Méhémet-Ali. — Fr., n. acq., 9145, 126. Dupleix à la Compagnie, 15 octobre 1751.

Digitized by Google

Sing et la retraite des Français (mars-avril 1750). La troupe anglaise, après avoir pris part aux divers combats, vint camper avec le soubah à Valdaour. En même temps, le Conseil de Goudelour députait au prince maure le major Lawrence et le sieur Westcott (1) pour surveiller les négociations engagées entre lui et les Français. L'attitude du gouverneur anglais et du Conseil était nettement hostile. Ils avaient interdit tout commerce avec Pondichéry aux gens de Goudelour et conseillaient à Naser-Sing de publier la même défense dans les terres de sa dépendance et dans celles de Tanjaour (2).

Floyer le faisait exhorter par ses envoyés à entreprendre le siège de Pondichéry, « qui n'avait, disait-il, été abandonné par les Anglais que sur la nouvelle de la paix conclue en Europe. Cela remettrait dans le pays l'ordre que les Français avaient troublé. » En même temps il envoyait à Méhémet-Ali, sur ses demandes réitérées, plusieurs canonniers et un maître-canonnier *qui était un grand homme*.

Naser-Sing, encouragé, répondit à Floyer « qu'il presserait les « Français comme on presse de la toile et qu'il trancherait leurs « jours comme on tranche l'herbe dans les champs (3). »

Cependant, par une singulière hypocrisie, les Anglais déclaraient, dans leur correspondance avec Dupleix, vouloir respecter les traités et offraient même leur médiation entre les Français et le soubah. Le chef anglais d'Ingiron-Yanaon ayant fourni des soldats et du canon au faussedar maure de Rajimendri pour expulser les Français de Masulipatam, Floyer, sur la plainte de Dupleix, répondit qu'il avait été obligé par force de faire cette fourniture (4).

Le 12 juillet 1750, les troupes anglaises sortaient de nouveau de Goudelour pour aller, de concert avec Méhémet-Ali-Kan, assiéger la petite place de Tirvady reprise par les Français. Soudain elles reçurent l'ordre de battre en retraite et rentrèrent au fort Saint-David le 23 juillet. Un navire arrivé d'Europe avait apporté un

(1) Col. C² 83, 193. Dupleix à Saunders, 18 février 1752.

(2) Ibid. Lettre de Floyer à Naser-Sing, citée par Dupleix, d'après l'original tombé entre ses mains. — Fr., n. acq., 9145, 131. La Compagnie à Dupleix, 26 décembre 1752, cite la même lettre.

(3) Col. C² 83, 194 et suiv. Dupleix à Saunders. Lettre de Floyer à Méhémet-Ali-Kan et à Naser-Sing. — Lawrence et Westcott à Naser-Sing. — Ibid. Lettres de Naser-Sing à Floyer, citées par Dupleix.

(4) Ibid., 196. Lettre de Floyer du 6 juillet 1750, vieux style.

Digitized by Google

ordre révoquant Floyer et tout le Conseil (1) : le major Lawrence était nommé gouverneur par intérim et c'est lui qui avait rappelé les troupes. Est-ce à dire qu'il ne partageait pas les idées politiques de Floyer et qu'il abandonnait Méhémet-Ali ? Nous savons que le major fut un des adversaires les plus acharnés de Dupleix, et ce n'est point là la raison qui le faisait agir. « En effet, Méhémet-« Ali, au désespoir de se voir abandonné par ses infidèles alliés, « mit tout en œuvre pour faire changer de sentiments au nouveau « gouverneur. Celui-ci faisait le rétif : les offres n'étaient point « encore au point désiré; Méhémet-Ali s'y rendit, l'argent fut « compté et reçu, et les troupes eurent ordre de ressortir (2) le « 28 juillet, cinq jours après leur rentrée. »

Il est certain que ces allées et venues ne peuvent guère s'expliquer autrement que ne le fait Dupleix.

Les forces anglaises attaquèrent aussitôt Bahour, aldée française, et firent prisonniers les pions qui la gardaient. Dupleix protesta le 28 juillet même contre cette attaque directe et ne reçut pas de réponse. La campagne continua sans grand résultat jusqu'à la fin d'août; mais les nouveaux alliés ne s'entendaient pas. Méhémet-Ali se plaignait du peu de services que les Anglais lui rendaient; ceux-ci réclamaient le paravana de Naser-Sing pour les aldées de Tiravendy et de Pendematy et les 3,000 roupies par jour promises pour leur solde. Après s'être rapprochés une fois de plus de leurs limites, ils s'en éloignèrent, vers le 22 août, sur de nouvelles promesses d'argent; mais celles-ci n'ayant pas été tenues, ils abandonnèrent définitivement Méhémet-Ali le 28 (3). Méhémet-Ali, resté seul avec ses troupes, fut mis en pleine déroute par d'Auteuil et Bussy, et la forte place de Gingi fut enlevée d'assaut. Le mécontentement de Naser-Sing fut si vif à cette nouvelle qu'il réclama aux Anglais les sommes considérables qui leur avaient été données pour leur service et qu'ils avaient si mal gagnées.

(1) Col. C² 82, 316. Dupleix à la Compagnie, 3 octobre 1750.

(2) Col. C² 83, 198. Dupleix à Saunders. — C² 82, 317. Dupleix à la Compagnie, 3 octobre 1750.

(3) Dupleix à Saunders, Col. C² 83, 198, 200. Dupleix à la Compagnie, 3 octobre 1750. Col. C² 82, 318, 319. Le récit d'Orme confirme que la retraite des Anglais fut causée par le non-paiement de la solde promise.

Digitized by Google

Le major Lawrence essaya d'expliquer au soubah la retraite des Anglais. Il se plaignit de la défiance que leur montrait Méhémet-Ali, de ses mauvaises manœuvres et de l'impuissance qui en résultait pour les troupes européennes. Il déclara qu'il les avait rappelées en raison de cette mauvaise stratégie autant que par manque d'argent. Il répéta, pour faire diversion, ce qu'il avait déjà dit de la politique suivie par les Français : « Donner le Karnatic à Chanda-« Sahib, c'est tout comme s'il était entre les mains des Français, « qui se servent de lui pour faire leurs affaires. Ils ont commencé « par piller Madras, Méliapour, Tanjaour ; ils ont pillé récemment « Masulipatam : ils sont très assurés que les gens de ces pays ne « sont pas des hommes. Ainsi ils peuvent présentement aller du « côté d'Ayderabad. Toutes ces considérations doivent vous faire « penser à vous tenir sur vos gardes contre eux (1). »

Lawrence prétendait en même temps avoir reçu les paravanas de la cour de Delhi pour la concession de l'île de Divy près de Masulipatam et priait Naser-Sing de les confirmer avant que les Français s'emparassent de l'île. Le soubah refusa d'envoyer les pièces qu'on lui demandait et dont les chefs anglais avaient besoin pour justifier leurs actes aux yeux de leur Compagnie. Il paraît même, au dire de Dupleix, qu'il ne lisait pas toutes leurs lettres et qu'on en trouva dans son camp qui n'avaient pas été ouvertes. La conduite de Lawrence, les conseils qu'il donnait au soubah, l'aide que prêtait en même temps le chef d'Ingiron aux Maures qui attaquèrent la loge française de Masulipatam prouvent que dès l'été de 1750, les Anglais avaient arrêté de suivre une politique d'opposition aux Français. Qu'ils y eussent été engagés d'abord par leurs relations de politique avec Méhémet-Ali et par l'argent qu'ils en reçurent, il n'y a là rien que de fort probable ; c'est, nous l'avons vu, de la même manière que s'engagea Dupleix avec Chanda-Sahib. Mais leur politique se précisa en même temps que celle des Français sur laquelle elle fut copiée. Ceux-ci voulaient installer un nabab de leur choix à Arcate ; les Anglais aussi soutinrent un prétendant ; à Chanda-Sahib qu'ils avaient reconnu d'abord, ils opposèrent Méhémet-Ali ; contre Mousafer-Sing ils soutinrent Naser-

(1) Dupleix à Saunders. C² 83, 204.

Digitized by Google

Sing. Ils cherchaient aussi à s'agrandir, comme les Français. Ils occupèrent plusieurs aldées. Les lettres de Lawrence et de Saunders, successeur de Floyer (août 1750), font de continuelles allusions aux paravanas nécessaires pour Tiravendipatam, Méliapour (ou San-Thomé) et Pendematy, qu'ils demandent au soubah comme la condition préalable de l'envoi d'auxiliaires blancs. Naser-Sing ne les accorda pas, et c'est pour ce motif que les troupes anglaises restèrent inactives jusqu'en décembre 1750. Mais après sa mort et son remplacement par Mousafer-Sing, Saunders comprit la faute commise et se hâta de soutenir Méhémet-Ali-Kan, réfugié de nouveau à Trichinapali. Sommé par Mousafer-Sing de restituer les aldées dont il s'était emparé indûment, il refusa, prétendant à tort, pour justifier sa conduite, que le nouveau soubah voulait reprendre tous les établissements des Anglais sur la côte (1). Il ne reconnut ni Mousafer-Sing ni Salabet-Sing et parvint à empêcher Méhémet-Ali de faire sa soumission comme celui-ci en avait le désir. Il déclarait soutenir le nabab légitime.

Si l'on se souvient qu'Anaverdi-Kan, son père, n'était qu'un officier de Nizam-el-Molouk, placé par son maître comme régent à la tête de la nababie d'Arcate et devenu nabab par l'assassinat du prince légitime Sabder-Ali-Kan, on conviendra que Méhémet-Ali n'avait aucun droit à la possession du pays, à moins qu'il ne lui fût donné par le soubah successeur de Nizam.

Il pouvait certainement garder ce qu'il avait, s'il était assez fort pour cela : mais on ne pouvait parler de droit et de légitimité. Quant au soubah, si l'on pouvait hésiter au début entre Naser-Sing et Mousafer-Sing, entre le fils et le petit-fils de Nizam, Salabet-Sing, qui les remplaça, était le propre frère de Naser-Sing, et vu les habitudes politiques de l'empire mogol, il avait tous les droits qu'on pouvait exiger. D'ailleurs, à ce Salabet-Sing, qu'ils prétendaient ne pouvoir reconnaître, les Anglais surent bien offrir des soldats quand ils virent jour à pouvoir remplacer les Français auprès de lui. Ils furent donc de mauvaise foi quand ils déclarèrent soutenir en Méhémet-Ali-Kan l'héritier légitime de la

(1) Col. C² 83, 211, 212. Dupleix à Saunders ; trad. de la lettre de Mousafer-Sing à Saunders, lettre de Saunders à Dupleix, du 18 janvier 1751.

Digitized by Google

nababie d'Arcate. Ils paraissent même l'avoir défendu malgré lui.

En effet, Méhémet-Ali, battu par les Français et sans ressources après la défaite de Naser-Sing, voyant son propre frère Mafous-Kan tenir son rang à la cour de Mousafer-Sing, ne pouvait désirer qu'une seule chose : faire son accommodement comme tant d'autres seigneurs maures, comme l'avait fait Chanavas-Kan lui-même, divan de l'ancien soubah et responsable de la prison subie par Mousafer-Sing.

Il n'avait pas même été nommé nabab d'Arcate par Naser-Sing. Il demanda donc à Mousafer-Sing un *kaoul* (sauvegarde). Cela se passait pendant le séjour du jeune prince à Pondichéry. Un chef maratte, Janozy-Bahadour, servit d'intermédiaire, et la sauvegarde fut libellée dans les termes mêmes qu'il dicta. Ils ne parurent pourtant pas assez explicites, car Méhémet-Ali demanda à Dupleix de lui en faire dresser une autre dont il envoyait le modèle. Il y mentionnait spécialement que le soubah ne lui demanderait aucun compte des revenus du Carnate perçus par son père et par lui (c'était un objet de 80 lakhs de roupies, 20,000,000 francs), qu'il aurait des emplois, des jaguirs et des forteresses. Il les désignait dans une lettre particulière au gouverneur et réclamait avec instance sa garantie personnelle. On peut supposer qu'il était sincère. Dupleix le crut et transmit le *kaoul* à Bussy pour qu'il le fît signer au soubah. Après cette formalité il le retourna à Méhémet-Ali et donna l'ordre à Bussy d'agir auprès de Mafous-Kan pour qu'il conseillât à son frère de se servir de cette sauvegarde.

Il comptait à cette époque sur la prompte soumission du rebelle. Il l'assurait lui-même de son amitié et disait volontiers qu'il s'intéresserait à lui (1). L'intervention des Anglais, pour lesquels il était nécessaire qu'il restât prétendant, la défiance peut-être qu'ils surent éveiller en lui et leurs promesses parurent alors changer les dispositions de Méhémet-Ali : il était, il est vrai, à Trichinapali aussi dépendant des Anglais que Salabet-Sing l'était de nous. Quoi qu'il en soit, Dupleix fit, après la mort de Mousafer-Sing, signer

(1) Col. C² 83, 214. Dupleix à Saunders. Trad. du kaoul et de la lettre de Méhémet-Ali. — Arch. Versailles. E 3748, 10-12. Dupleix à Bussy, 21 janvier, 5 février 1751.

Digitized by Google

un second *kaoul* par le nouveau prince; et celui-ci y ajouta une lettre par laquelle il marquait son étonnement des retards que Méhémet-Ali mettait à se soumettre (1). Mais le chef rebelle n'était plus maître de ses actions, il l'écrivit en propres termes à Dupleix et l'on peut considérer qu'il fut, à partir d'avril 1751, le prisonnier des Anglais (2).

Chanda-Sahib, irrité des atermoiement forcés du malheureux, prit le parti de se rendre à Trichinapali avec son armée et les troupes françaises : « Que Salabet-Sing envoie ordre sur ordre, disait « Dupleix. Au besoin, qu'on mette la patte sur Mafous-Kan pour agir « ainsi sur son frère (3). » L'armée suivit les troupes anglaises qui se repliaient devant elle en escarmouchant, arriva sur les bords du Coleran devant la ville, où elle fut arrêtée deux mois par le débordement du fleuve. Alors Méhémet-Ali recommença à négocier à l'insu des Anglais qui le surveillaient de près. Dupleix n'avait pris l'offensive que par suite des lenteurs du Maure à se soumettre, mais il lui conservait encore de la bonne volonté; il avait permis que Bussy demandât pour lui la faussedarie de Rajimendri près de Masulipatam, bien qu'il jugeât ce voisinage assez dangereux pour nous (4). Il avait accordé cela aux prières de Mafous-Kan et d'un frère du vieil Anaverdi-Kan. Il alla plus loin : il accorda encore personnellement un *kaoul* par lequel il s'engageait à lui faire donner par Salabet-Sing le gouvernement des quatre cerkars de Rajimendri, de Chittakol, d'Elour et de Moustafanagar, que Bussy occupa plus tard : « Je prends à témoin Jésus et Marie, écrivait « Dupleix, et je jure sur l'Évangile que j'exécuterai les promesses « que je vous ai faites (5). »

Mais il était trop tard et Méhémet-Ali ne pouvait plus se dégager de la main des Anglais. Il eut de longues négociations secrètes avec d'Auteuil et Brenier, chefs des troupes françaises. Sa correspondance est celle d'un prisonnier. « Les sentinelles d'ici veillent avec trop « d'attention pour que je puisse envoyer une personne de considé-

(1) Arch. Vers. E 3748, 12 et suiv. Dupleix à Bussy, 26 février, 6 mars 1751.
(2) Col. C² 83, 217. Lettre de Méhémet-Ali à Dupleix.
(3) Arch. Vers. E 3748, 41. Dupleix à Bussy, 7 mai 1751.
(4) Ibid., 44. Dupleix à Bussy, 12 mai 1751.
(5) Col. C² 83, 220. Dupleix à Saunders, kaoul pour Méhémet-Ali-Kan.

Digitized by Google

« ration à M. Brenier, écrivait-il à Dupleix (1). Il y a bien des diffi-
« cultés pour faire sortir des alcaras (messagers) d'ici, comment
« pourrais-je obtenir la permission de vous envoyer une personne
« notable? Lorsque vous enverrez vos gens, écrivait-il à Brenier,
« recommandez-leur de dire qu'ils sont mes espions (2). » Il dit un jour : « Je ne suis pas le maître de terminer mes affaires. Cepen-
« dant je ferai le possible pour ne pas manquer à ma parole. Con-
« sidérant le pouvoir de ceux qui sont ici je suis obligé de suppo-
« ser quelque prétexte pour finir mes affaires. Il faut que je cher-
« che quelque prétexte pour renvoyer ceux qui sont ici. Supposé
« que vos adversaires, ceux qui sont à mon service, m'arrêtent
« parce que je leur dois leur paie, il faut me prendre alors sous
« votre protection (3). »

Ainsi, Méhémet-Ali tâchait de faire son accommodement et imputait aux Anglais le retardement de sa soumission. Ceux-ci laissèrent alors tomber le masque. Ils avaient prétendu occuper l'île de Divy en vertu d'une concession de Naser-Sing, mais ils en avaient été expulsés par Friell, gouverneur de Masulipatam. Chose plus étrange encore, le 14 mars 1751, Cope disait que Naser-Sing avait aussi engagé Trichinapali et ses dépendances aux Anglais (4). Or, le 4 août suivant, Saunders écrivit à Dupleix que Méhémet-Ali lui avait engagé le royaume de Trichinapali depuis quelque temps pour répondre de l'argent prêté par les Anglais, et à Chanda-Sahib que l'engagement datait de juillet 1750. Le capitaine Gingen, commandant à Trichinapali, écrivit, de son côté, à d'Auteuil, que le pays appartenait à la Compagnie d'Angleterre depuis juillet 1751 et qu'il était contraire aux traités que les Français soutinssent Chanda-Sahib, ennemi déclaré de la nation anglaise. Toutes ces allégations se contredisaient évidemment. Il était facile de prouver que Méhémet-Ali n'avait pu faire une telle donation en 1750, car Lawrence n'en parlait pas dans sa lettre au soubah de septembre 1750 (5), et d'ailleurs la donation ne pouvait avoir été faite sans l'approbation de Naser-

(1) Col. C², 83, 220. Lettre de Méhémet-Ali à Dupleix.
(2) Ibid. Méhémet-Ali à Brenier.
(3) Col. C² 83, 221. Méhémet-Ali à Dupleix.
(4) Arch. Vers. E 3748, 28. Dupleix à Bussy, 26 mars 1751.
(5) Voir plus haut, page 294.

Digitized by Google

Sing ou des nouveaux soubahs, puisque Méhémet-Ali, en le supposant légitime possesseur, n'était qu'un simple gouverneur et ne pouvait disposer d'un royaume. Cette prétendue donation aux Anglais était d'ailleurs incompatible avec le traité qu'il venait de faire avec le rajah de Mayssour par lequel il lui offrait cette place pour prix de son alliance.

De tous ces faits ressort cette conclusion que les Anglais étaient résolus à combattre l'agrandissement de la Compagnie française et qu'ils employaient contre nous les moyens suggérés par la conduite même de Dupleix. Qu'ils eussent tort en droit, cela paraît incontestable. La légitimité de leur prétendant était infiniment moins soutenable que celle de Salabet-Sing ou de Chanda-Sahib. Ils violaient les traités de paix entre la France et l'Angleterre, puisque la France était partie principale dans le conflit avec Anaverdi-Kan. Mais toutes ces considérations cédèrent devant leurs intérêts personnels et surtout devant leur passion jalouse et leur haine héréditaire. Ils devinèrent sans doute ce que préparait de grandeur à la France l'audace de Dupleix et lui firent purement et simplement la guerre. Telle est la vérité dégagée des subtilités diplomatiques. Dupleix s'en rendit compte et envoya en Europe, au commencement de 1752, un mémoire exposant les faits et protestant contre la conduite des Anglais; mais il paraît avoir pensé que la question se réglerait entre les deux cours et ne se crut pas autorisé à renoncer à la fiction qui maintenait la paix officiellement entre les Européens. Il continua à combattre au nom de son prétendant, n'osant pas écrire franchement à Paris que la guerre était engagée avec l'Angleterre, ni risquer des hostilités directes contre les territoires de Madras ou de Goudelour.

Pourtant, quelque ambiguë que fût cette situation, elle eût pu se dénouer sans qu'une guerre franco-anglaise s'ensuivît, si la supériorité militaire des Français avait été considérable. La prise de Trichinapali eût détruit l'espoir de l'Angleterre et les Saunders et les Clive se seraient par force inclinés devant notre victoire; du moins il est probable que leur Compagnie ne les eût pas soutenus. C'était, en définitive, un conflit à régler par les armes, du jour où les Anglais avaient pris position contre nous, et c'est l'échec de Law devant Trichinapali qui eut sur son issue une action décisive,

Digitized by Google

car il causa le rappel de Dupleix. En vain dominait-il le Dekhan l'ombre de cette défaite effaça tout aux yeux des juges mal instruits qu'il avait en France.

Ainsi, à un certain moment, l'avenir de la France dans l'Inde et la gloire d'un homme ont dépendu du talent d'un simple capitaine, de la discipline et du courage de quelques centaines de soldats. Il est donc intéressant de savoir quels moyens militaires et financiers, quels ressorts diplomatiques Dupleix a mis en œuvre pour lutter contre l'ennemi européen qui se dévoilait.

Lorsque la paix d'Aix-la-Chapelle fut connue aux Indes, il disposait environ de 1,200 soldats blancs (1), de 1,400 cipayes, de 200 topas de la garnison de Pondichéry et de 200 à 300 Cafres, esclaves enrôlés par La Bourdonnais, armés et équipés par lui et qui étaient devenus fort bons soldats pendant le siège. Il avait donc beaucoup plus d'hommes que n'en comportait la garnison ordinaire de la ville.

Pour suffire aux détachements qu'il fit tant dans le Dekhan que dans le Tanjaour et le Carnate, il demanda, dès 1750, des renforts à la Compagnie. Il lui fut envoyé, en septembre 1750, 300 soldats; en 1751, 365 ; en 1752, 1,381, dont 122 périrent dans l'incendie du vaisseau *le Prince*. Il reçut encore, en 1753, 600 hommes sur 894 qui furent envoyés avant le départ de Godeheu. Il eut donc 2,524 hommes de renfort en trois années (2). En 1754, il demandait en tout 5,000 hommes pour exécuter ses plans. Avec les topas, les Cafres, les Portugais qu'il enrôla (3), les déserteurs anglais et ce qu'il emprunta aux vaisseaux dont il remplaçait l'équipage blanc par des lascars, tant qu'ils naviguaient dans les mers de l'Inde, Dupleix n'eut sans doute jamais moins de 3,000 soldats réguliers, en y comprenant, il est vrai, les troupes du Dekhan. Les envois de France comblèrent à peu près les vides que firent le feu, les maladies et surtout le désastre de Trichinapali. Malheureusement, les troupes aguerries étaient toutes avec Bussy ou avec

(1) Y compris 300 hommes débarqués à Madras par Bouvet en 1748.

(2) Col. C² 222. Soldats envoyés dans l'Inde, 1750-1753. On envoya 2,000 hommes de plus avec Godeheu en octobre 1753.

(3) La compagnie de don Louis de Noroñha (60 h) à l'armée de Bussy (Col. Gentil, *Mémoires sur l'Inde*). Il y a aussi une compagnie de déserteurs anglais de pareil nombre.

Digitized by Google

Law, et, depuis cette malheureuse affaire (juin 1752), il est certain que l'armée du Carnate se composa seulement de recrues. La Compagnie, qui avait fait un véritable effort en expédiant de 1750 à 1754 le chiffre, considérable pour ses ressources, de 4,646 hommes, plus les officiers (en y comprenant les troupes parties avec Godeheu), eut le grand tort, soit de lésiner sur le prix de l'engagement, soit de se laisser voler par son capitaine recruteur, le sieur Boucher. Dupleix écrivait, le 15 février 1753, à la Compagnie, qu'on lui envoyait des officiers trop jeunes. Quant aux soldats : « C'étaient « des polissons ou des enfants, armés de fusils de rebut et ne sa- « chant pas s'en servir (1). Les 600 recrues reçues en 1752 n'étaient « qu'un ramassis de gueux que 100 bons soldats battront (2). Ces « troupes faisaient peur. » Celles de 1753 ne valaient pas mieux, sauf les officiers, qui étaient meilleurs que ceux de l'année précédente. « On n'avait envoyé que la plus vile canaille, quand il aurait « été facile d'avoir, comme les Anglais, de bonnes troupes, « 600 Suisses par exemple, qui encadreraient les recrues. Les der- « nières troupes avaient fui (3). Le recruteur devrait être puni « pour avoir fourni 1,400 hommes, enfants et coquins, » disait-il encore à Godeheu.

La Compagnie parut surprise des plaintes de Dupleix. « Les re- « crues étaient difficiles, écrivait le directeur Michel, quoiqu'on « eût pris des hommes de cinq pieds seulement. » On prétendait qu'ils étaient exercés à Lorient : mais en admettant que ce fût vrai, les capitaines des vaisseaux ne voulaient pas qu'on leur fît faire l'exercice à bord pendant le voyage; en débarquant, ils ne savaient pas distinguer leur droite de leur gauche, et les armes étaient hors de service. Les prescriptions de la Compagnie à ce sujet étaient éludées et malheureusement les circonstances étaient telles que Dupleix n'eut pas le temps de les former à Pondichéry avant de les mettre en campagne (4). On serait tenté de croire qu'il exagère à son habitude en parlant de la mauvaise qualité des

(1) Fr., n. acq., 9146, 65. Dupleix à la Compagnie, 15 février 1753.

(2) Ibid , 9151, 29. Dupleix à la Garde-Jazier, 15 février 1753.

(3) 9151, 42, 64. Dupleix à Machault, 16 octobre ; à Montaran, 9 novembre 1753.

(4) Arch. Vers. E 3749, 55. Dupleix à Godeheu, 20 janvier 1753.

Digitized by Google

troupes. Ce qu'il dit est encore au-dessous de la vérité. Nous avons retrouvé une partie des engagements faits à cette époque par la Compagnie. Elle n'était pas fort difficile en temps ordinaire. On trouve parmi les recrues de 1727 un homme de quarante-cinq ans, un soldat *un peu nègre* et un enfant de seize ans qu'on est obligé de renvoyer, parce qu'il n'en a réellement que treize (1). On tolérait de petites tailles. Sur vingt-sept hommes de quinze à quarante-neuf ans engagés pour l'Inde, quatre seulement ont cinq pieds deux pouces, deux ont quatre pieds, les autres cinq (2). Mais le recruteur de 1750-1755, dont nous avons retrouvé les traces avait, comme dit Dupleix, trouvé le meilleur moyen de remplir sa bourse : il recrutait dans la prison de Bicêtre. Il était d'ailleurs honnête homme, à ce qu'il dit :

« Permettez-moi, Monsieur, de vous dire, écrit-il à un fonction-
« naire de Bicêtre, que si le peu de fortune m'oblige à faire le
« métier de recruteur, que mes sentiments m'éloignent de celui de
« racoleur : ma façon de travailler jusqu'à présent prouve ce que
« j'ai l'honneur de vous avancer et, passez-moi le proverbe : Il y a
« d'honnêtes gens partout (3). »

Voici maintenant quelques éclaircissements sur sa façon *de travailler*. Il y avait à Bicêtre des voleurs, des mendiants, des vagabonds, et en outre, des vauriens enfermés sur la demande de leurs familles. C'est parmi les premières catégories que le sieur Boucher trouvait des soldats, les familles montrant parfois de la répugnance à laisser partir leurs enfants, quels que fussent leurs crimes. Les listes des recrues engagées pour la Compagnie nous fournissent, avec leurs noms, quelques renseignements sur leurs antécédents destinés à la maréchaussée et aux officiers chargés de les conduire à la chaîne jusqu'à Lorient. Les moins tarés sont les simples rôdeurs de rues, les voleurs à la tire, les voleurs de légumes, les soldats déserteurs. Mais on trouve sur les listes même des assassins. Pierre Vaudrans a attenté plusieurs fois à la vie de ses père et mère. Bernard Delagrave a attenté à la vie de son oncle qui est

(1) Col. D² 3, 7. Recrutement de la Compagnie des Indes.
(2) Ibid.
(3) Fonds de la Bastille 12710. Boucher, capitaine recruteur, à M. de Chaban, 30 octobre 1755.

Digitized by Google

maître chirurgien ; son père a sollicité un engagement. Louis Bertrand a été appliqué à la question et marqué, Noël Carnelet condamné pour crime à la prison. Pierre Clergé est libertin, ivrogne et voleur. Benoît Simon s'est évadé des îles où il a tué deux nègres ; il est voleur de profession, quoique fils d'un riche marchand de Tournai. Jean Rabaté, soupçonné d'assassinat, Nicolas Masson, âgé de quarante-huit ans, vagabond et voleur, sont jugés capables de faire des soldats pour l'Inde et livrés au sieur Boucher. A Lorient on les embarquait presque tout de suite : ces enrôlements étaient faits en janvier ou février, les hommes étaient conduits enchaînés, par étapes ; il va sans dire que personne ne se souciait de leur apprendre leur nouveau métier. Voilà ce que la Compagnie envoyait à Dupleix (1). Il était fondé à traiter de *vile canaille* une troupe composée de pareilles gens. Si encore il avait eu de bons officiers ! Mais, sans comparaison possible avec celui des soldats, leur recrutement n'était pourtant pas bon. Ceux qui formaient le cadre régulier des troupes de l'Inde ne pouvaient avoir aucune valeur. Une fois entrés au service, leur carrière se trouvait bornée au grade de capitaine, à 1,080 livres de traitement par an. Le seul officier qui gagnât un peu plus était le major de la garnison de Pondichéry, capitaine lui aussi. Les troupes de la Compagnie n'avaient rien de commun avec celles du roi ; on ne passait pas des unes dans les autres. Lorsqu'ils avaient usé leurs forces et leur vie dans leur garnison, les officiers ne pouvaient compter sur aucune retraite. Les directeurs accordèrent bien quatre cents livres de pension au capitaine Bouteville qui avait soixante-dix-huit ans, deux mille roupies une fois payées à la veuve de l'ingénieur Paradis, tué glorieusement au siège de Pondichéry, quelques gratifications aux officiers blessés à Mahé en 1725 ; mais c'était exceptionnel et, chaque fois, les décisions le faisaient ressortir. Les honneurs n'étaient guère prodigués. Jusqu'à la guerre de 1746, la croix de Saint-Louis n'était attribuée que très rarement aux officiers de la Compagnie. Aussi ils tenaient peu à leur profession et n'en savaient pas la pratique. De Bausset, qui fut de 1755 à 1762

(1) Fonds de la Bastille 12710. Liasses non cotées. Les faits énoncés ci-dessus se rapportent au recrutement de 1754-1755, mais l'on voit avec certitude que le sieur Boucher agissait ainsi depuis longtemps.

Digitized by Google

procureur de Dupleix, était lieutenant et demanda à être sous-marchand. L'aide-major de Pondichéry en 1721, Duvivier, était aussi passé dans le commerce. Bury, son successeur, qui était en 1721 le plus ancien lieutenant de la garnison, était encore capitaine en 1750. Lui et son collègue La Tour furent mis de côté par Dupleix comme incapables, se plaignirent en France et furent rayés des cadres. Le capitaine Roussel, de la garnison de Mahé, déserta aux Anglais et fit dans leurs rangs le siège de Pondichéry. Le capitaine Macaffry, de Chandernagor, passa avec toute sa compagnie au service des Ostendais (1744). Tels étaient les vieux officiers, déjà capitaines vers 1740. Ceux qui n'étaient alors que lieutenants ou enseignes firent les guerres de l'Inde et quelques-uns sont bien connus. Nommés par le roi, sur présentation de la Compagnie, c'étaient des jeunes gens sans ressources comme Bussy, ou dissipateurs comme d'Auteuil et Conflans, que leur famille envoyait au loin pour se refaire une fortune. Parfois on vit entrer au service directement comme capitaines, des officiers réformés de ce grade; mais, ordinairement, on débutait comme enseigne et l'on passait assez lentement par tous les grades. D'Auteuil, fils du comte Combault d'Auteuil, qui était écuyer au service du duc de Bourbon, reçut son brevet d'enseigne en 1739. Il était à la fois beau-frère de La Bourdonnais et allié de Dupleix, dont il avait épousé la belle-sœur (1). Il fut, à cause de cela, favorisé, commanda les dragons au siège de Pondichéry et l'expédition de 1749, pendant laquelle il livra la bataille d'Ambour; il reçut une commission de capitaine en 1750 et de lieutenant-colonel en 1753. Il avait peu de capacité et, revenu dans l'Inde comme major général des troupes en 1756, il fut mis de côté par le chevalier de Soupire à cause de son impéritie.

A la même époque entrent au service, avec ce même grade d'enseigne, les sieurs Duquesne, Brenier, Mainville, Bussy, qui plus tard commandèrent les petites armées de Dupleix. Le dernier seul paraît hors de pair. L'officier qui capitula devant Clive et Lawrence à Trichinapali en 1752 et fut, par son incapacité, l'auteur indirect

(1) Mme Aumont, sœur de Mme Dupleix. Il était né en 1714, à Auteuil en Picardie (près Beauvais); il avait donc en 1749 trente-cinq ans. Col. Gl 137. Registre des mariages de Chandernagor, 11 juin 1741.

Digitized by Google

de la disgrâce de Dupleix, Law, neveu du financier et frère de ce Law de Lauriston qui fut gouverneur de l'Inde en 1765, était passé dans le pays à vingt ans, en 1744 ; il fut nommé commis de premier ordre en 1745, lieutenant en 1746, capitaine le 4 novembre 1750. Il épousa, le 22 février 1751, Marie Carvalho, fille d'un marchand de Madras, ami et correspondant de Dupleix, et dut probablement à cette alliance le commandement dont il s'acquitta si mal. Il ne serait pas le seul qui ait dû quelque chose à la parenté ou à des relations d'amitié avec Dupleix. On trouve, parmi les officiers de 1750, son neveu Jacques Desnos de Kerjean, né en 1717, venu dans l'Inde en 1742, capitaine et chevalier de Saint-Louis en 1750 ; les gendres de sa femme, Corneille de Schonamille, fils du gouverneur ostendais à Bengale, et François Coyle-Barnewal, sujet anglais ; un Portugais, Louis de Noroñha, qui se prétendait parent des Castro, dont la mère de Mme Dupleix portait le nom (1).

Aucun de ces officiers n'avait fait la guerre ni servi ailleurs qu'aux îles et dans l'Inde ; encore firent-ils leur école à partir de 1746 et au siège de Pondichéry, mais ceux qu'on envoya de France après 1750 suscitèrent les plaintes les plus vives par leur jeunesse et leur inexpérience. « Les soldats s'en moquent, écrit « Dupleix en 1753 à la Compagnie, ce sont des enfants : ils ne « savent rien ; ceux de l'année dernière étaient un peu meilleurs, « mais pas une tête. » La Compagnie répondait que les officiers d'un certain mérite et susceptibles d'avancer étaient difficiles à déterminer, ce qui donne par opposition une pauvre idée de ceux qu'elle envoyait. Pourtant, sans parler de Bussy et de Kerjean, Dupleix se loua des services des capitaines Mainville, Astruc, Maissin, qui commandèrent successivement sous Trichinapali, surtout du premier, qui avait de l'action sur le soldat. « Maissin, disait-il, ferait un bon major. » Aucun, à son avis, ne valait Bussy, dont il semble pourtant que les mérites militaires n'aient pas valu l'esprit politique et qui n'eut affaire qu'aux Hindous pendant cette guerre. Un des défauts communs à tous ces officiers et dont Dupleix se plaint le plus fré-

(1) Col. Série G1 125. Registres des mariages de Pondichéry. Parmi ses alliés ou ceux de sa femme étaient les conseillers de Saint-Paul et Friell, l'un beau-frère et l'autre neveu de Mme Dupleix, Léon Moracin, troisième mari de la nièce de Dupleix, Mlle Kerjean.

Digitized by Google

quemment, c'est l'insubordination. En 1747, les capitaines de la garnison de Pondichéry refusèrent de marcher sous les ordres de Paradis, ingénieur en pied et conseiller. Il fallut leur donner pour chef le vieux Bury, qui était incapable et qui fit manquer l'attaque sur Goudelour. Dupleix, tout en dénonçant le fait à la Compagnie, excusa les meilleurs d'entre eux par la fausse conception qu'ils se faisaient de l'honneur militaire et vu la difficulté du recrutement, il se porta de lui-même à une indulgence qu'on lui conseilla encore de Paris. Mais il n'y avait pas d'excuse possible pour la fuite honteuse des treize officiers qui abandonnèrent, le 4 avril 1750, l'armée de d'Auteuil, alors en face de Naser-Sing. Réduit à une dizaine d'officiers pour encadrer ses hommes, d'Auteuil dut battre en retraite sur Pondichéry. Cette fois les coupables, parmi lesquels Schonamille, furent cassés, et cela ne paraît pas trop sévère (1).

Bien qu'il eût le droit comme gouverneur de les punir des arrêts, de les avancer même d'un grade à titre provisoire, bien qu'ils dussent obéir même hors de la ville à un simple conseiller, Dupleix ne pouvait leur donner d'ordres concernant la profession militaire. Dans sa correspondance avec les divers commandants, il donne des directions générales et des conseils, pas d'ordres particuliers et précis. On sent très bien qu'il ne commande pas aux officiers comme aux marchands de la Compagnie. On ne peut pas dire qu'il y ait eu de leur part d'actes d'insubordination caractérisée, comme ceux qui viennent d'être rapportés, mais il y eut, dans l'exécution des plans du gouverneur, des tâtonnements, des hésitations, des contradictions même qui n'auraient pas eu lieu si l'ordre avait été donné par un supérieur militaire au lieu de l'être par un supérieur civil.

D'autre part, les chefs d'armée, si l'on peut employer ce mot, n'étaient que de simples capitaines dont le commandement sur leurs égaux était nécessairement moins assuré qu'il n'aurait dû l'être pour le bien du service. Aussi Dupleix demanda-t-il de bonne heure, dès 1751, le brevet de lieutenant-colonel pour Bussy, qui fut accordé seulement en 1753, trop tard pour servir utilement ses

(1) Fr., n. acq., 9146, 15 et suiv. Dupleix à la Compagnie, 3 octobre 1750. Un des assauts tentés sur Trichinapali échoua parce que le lieutenant Valgras qui commandait était ivre (Dupleix à Godeheu. C² 85, août 1754).

Digitized by Google

plans. La Compagnie refusa [1] de demander pour cet officier le grade de colonel : elle n'en voulait pas dans l'Inde. Elle objecta aussi à une demande analogue faite pour Kerjean qu'il fallait, pour être nommé lieutenant-colonel, de longs et signalés services. Dupleix insista [2] : il voulait avoir dans l'Inde un brigadier venant de France, un colonel qui serait Bussy et quelques lieutenants-colonels. C'était la suite logique de l'augmentation de troupes qu'il réclamait, et c'est ce qu'on fit en 1756 quand on envoya Soupire et Lally-Tollendal. Il avait eu même une idée assez singulière : il pria, vers 1750, la Compagnie de lui faire accorder le grade de maréchal de camp ; il y tenait beaucoup et fut irrité du refus qui lui fut opposé. Il l'attribua à la mollesse avec laquelle son neveu Dupleix de Bacquencourt avait soutenu la demande. En réalité, la Compagnie agit auprès de Machault et auprès du comte d'Argenson ; mais cela suscita l'opposition des militaires ; on objecta que Dupleix n'avait pas de grades. L'octroi que le roi lui avait fait du cordon rouge avait déjà blessé la susceptibilité des officiers, qui considéraient cette décoration comme devant leur être réservée. Il faut avouer que Dupleix demandait une chose peu ordinaire, et qu'un brigadier, pour formuler, transmettre ses ordres et les préciser, eût suffi. « Mais on ne sait pas penser juste en France, » disait-il [3] amèrement.

L'autre défaut des officiers était la cupidité. Il n'en est aucun qui n'ait considéré les campagnes qu'il était appelé à faire comme une occasion de s'enrichir. Dupleix lui-même envoyait exprès au Dekhan les jeunes gens qu'on lui recommandait et qui avaient leur fortune à faire ou à refaire. Chefs et soldats, chacun à proportion du grade, firent leur main aux dépens des souverains qu'ils servaient. Ces rapides fortunes, qui s'édifiaient en une campagne, furent connues en France et cela nuisit à Dupleix auprès des envieux et même auprès des honnêtes gens. Nous en verrons les preuves en leur lieu.

Mais ce qui nous importe à présent, c'est d'achever de décrire

(1) Fr., n. acq., 9145, 165. La Compagnie à Dupleix, 1er janvier 1753.

(2) Fr., n. acq., 9146, 270. Dupleix à la Compagnie, 9 novembre 1753.

(3) Fr., n. acq., 9150, 226. Savalette à Dupleix, 12 novembre 1753. — Ibid., 9151, 109. Dupleix à Choquet, son beau-frère, 9 novembre 1753. — Ibid., 145. Dupleix à Saint-Georges, 25 janvier 1754.

Digitized by Google

ces troupes, dont nous venons d'indiquer le triste recrutement et les cadres défectueux. Nous dirons un mot aussi des auxiliaires qui combattirent avec les soldats blancs, afin de décider si, comme on le dit, Dupleix est ou non le premier qui ait employé des indigènes.

Son armée comprenait, à côté des troupes françaises, infanterie et cavalerie (celle-ci composée d'une compagnie de dragons et de douze gardes du gouverneur), une compagnie portugaise et deux ou trois cents topas ou indigènes chrétiens de Pondichéry; le reste était formé de Cafres et de cipayes.

Pour ce qui touche le matériel et l'équipement, nous voyons que la troupe européenne était ordinairement habillée de guingamp bleu avec parements rouges; mais on se servait aussi d'une espèce de serge du pays légère et peu coûteuse, qui était rouge. Bussy, à Aurangabad, habillait aussi ses soldats d'écarlate.

Les fusils et autres armes venaient de France; seul le nabab de Vellore, Mortiz-Ali, avait créé des fabriques d'armes sur le modèle européen. L'artillerie se composait surtout de petites pièces de deux livres de balles, que l'on appelait canons à minute, parce qu'ils tiraient de quinze à vingt et un coups par minute (1); on fabriqua à Pondichéry de petites pièces de fonte qui firent un mauvais usage. Elles étaient ordinairement servies par des matelots que Dupleix faisait débarquer à l'arrivée des vaisseaux.

Les soldats n'avaient à porter que leur sac; le reste du bagage était chargé sur des bœufs fournis par la Compagnie. C'étaient aussi des bœufs qui traînaient les canons. Il y avait quelques voitures, des *diables*, des *trinqueballes*. On se servit aussi de chameaux, d'éléphants, de coulis, à défaut d'autres moyens de transport. On trouve dans un seul convoi jusqu'à vingt-quatre éléphants portant chacun 1,000 livres, et deux cent cinquante bœufs portant 240 livres (2).

Le pays où l'on se battait était extrêmement boisé, coupé de ri-

(1) Col. C² 81, 224. Le Conseil supérieur de Pondichéry à La Bourdonnais. .... Deux canons de 2 livres de fonte, montés pour tirer vingt et un coups par minute (1747). — Fr. n. acq., 8931, 243. Le Conseil supérieur à la Compagnie, 6 février 1747. Quatre canons faits pour tirer douze à quinze coups par minute. — Fr., n. acq., 12087, 73, id. — Journal de Barbier, IV, 320. Il cite des canons tirant vingt coups par minute.

(2) Arch. Vers. E 3746, *passim*.

Digitized by Google

zières. Les chemins étaient larges et fort beaux en temps ordinaire, mais impraticables en temps de pluie. Les troupes campaient autant que possible près d'une *taupe*, massif d'arbres abritant ordinairement plusieurs étangs. L'approvisionnement du camp était assuré par un entrepreneur nommé arombaté. Un certain nombre de cuisiniers indigènes préparaient les repas des soldats sous la surveillance d'hommes envoyés pour cela par les compagnies.

Les officiers allaient en palanquin, très rarement à cheval. On n'avait pas de cartes du pays. On finit par en faire pour arriver à se passer des guides hindous qui connaissaient mal les routes; mais ce n'est qu'après le départ de Dupleix qu'on entreprit de faire celle de Pondichéry à Trichinapali. Chaque commandant devait avoir son interprète. Ils étaient généralement voleurs, mais on était obligé de se servir d'eux. Il n'y avait, en effet, à Pondichéry, que fort peu de blancs qui connussent la langue courante du pays, le tamoul.

Quant aux troupes auxiliaires, elles comprenaient les compagnies de topas (1), manœuvrant à l'européenne, que l'on trouve dès l'origine dans la garnison de Pondichéry. C'étaient des indigènes chrétiens : ils formaient des troupes très mauvaises. Les Cafres, dont il est souvent question dans les récits de cette époque, étaient des esclaves levés par La Bourdonnais en 1746 pour renforcer ses équipages. On les avait loués à leurs maîtres pour faire le service de matelots ou de portefaix (2). Il y en avait 400 à 500. La Bourdonnais en laissa une partie à Pondichéry et Dupleix les utilisa comme soldats après les avoir exercés (3). Ils combattaient en irréguliers, battaient l'estrade et, armés d'un fusil et d'une hache, effrayèrent beaucoup les Anglais pendant le siège de la ville. Ils avaient du courage et de la férocité. Dès 1746, on en récompensa quelques-uns, qui s'étaient bien conduits dans un combat contre les Maures, par le don de la liberté. La Compagnie approuva Dupleix de n'avoir pas renvoyé aux îles des hommes aguerris qui auraient débauché les autres esclaves, et ordonna de les répartir dans les compagnies d'infanterie à la place des topas, ou d'en former des

(1) D'un mot qui signifie chapeau.

(2) Col. C² 81, 145. Paradis à la Bourdonnais. Mém. de la Bourdonnais, *passim*.

(3) Fr., n. acq., 9144, 209. La Compagnie à Dupleix, 23 décembre 1748.

Digitized by Google

compagnies spéciales. Le gouverneur des îles, David, remboursa leur valeur à leurs propriétaires (1). Ils restèrent considérés comme des esclaves : vingt-sept d'entre eux s'étant enfuis chez les Anglais, Dupleix les réclama comme esclaves de la Compagnie et Floyer, le gouverneur de Goudelour, refusa de les rendre parce qu'il lui plut de les considérer comme soldats libres (2). Il paraît qu'en 1754 Dupleix eut l'intention de recruter quelques centaines d'esclaves abyssins pour servir dans les troupes de l'Inde. L'arrivée de Godeheu l'empêcha d'exécuter son dessein.

Les cipayes formaient la plus grande partie des troupes auxiliaires. On attribue assez généralement à Dupleix la gloire d'avoir deviné quel parti les Européens pouvaient tirer des indigènes dans leurs guerres coloniales, et d'avoir créé la première troupe de ce genre encadrée par des Européens. Il n'en est rien. Les cipayes dont se servit Dupleix ne ressemblaient guère aux régiments de natifs qu'entretiennent les Anglais, et ce n'est pas même lui qui eut le premier l'idée d'employer ces soldats.

Nous avons vu plus haut que, de tout temps, il y avait eu dans les troupes de l'Inde des topas qui formaient le tiers ou même la moitié des corps entretenus. On avait aussi des pions armés formant en quelque sorte une troupe de police. Quant aux cipayes, ils sont mentionnés pour la première fois dans une lettre du Conseil de Mahé à la Compagnie, en date du 1er février 1741. Dans un combat livré au rajah Bayanor, qui resserrait cette place, on mit en ligne à côté des troupes blanches 200 cipayes. A cette date, Dupleix était au Bengale. Ce n'est donc pas lui qui eut l'idée d'utiliser le courage des musulmans malabares. C'est très probablement Dirois qui, manquant de soldats et n'espérant pas de secours dans les difficultés où il fut en 1740, eut l'inspiration de renforcer sa garnison avec des indigènes qui jouèrent à Mahé le même rôle que les topas à Pondichéry (3).

Lorsque Dupleix dut renforcer la garnison de Karikal, il fit venir à Pondichéry des cipayes de Mahé pour soulager ses troupes dans leur service de garde. Il y en avait une compagnie. « L'expérience

(1) Ibid.
(2) Arch. Vers. E. 3746, 28. Dupleix à Floyer, 26, 27 et 30 mai 1750.
(3) Col. C2 80, 294. Le conseil de Mahé à la Compagnie, 1er février 1741.

Digitized by Google

avait fait connaître qu'on n'en pouvait tirer de services bien efficaces, » écrivait le Conseil supérieur à la Compagnie en 1744. Les circonstances étaient telles pourtant qu'on les garda et même qu'on en recruta d'autres. La Bourdonnais demandait à Dupleix d'en avoir beaucoup. On les faisait venir de Mahé parce que les indigènes du Carnate étaient moins bons soldats que les musulmans du Malabar. Il y en eut 1,300 à 1,400 à Pondichéry pendant le siège. Ce sont ces troupes que Dupleix, pour s'en débarrasser, fit passer à la solde de Chanda-Sahib en 1749. L'historien anglais Orme déclare ignorer qui, des Français ou des Anglais, leva le premier des cipayes (1). Mais les premiers qu'on voit chez les Anglais furent envoyés de Tallichéry, près de Mahé, pour renforcer la garnison de Goudelour en 1746. Pendant le siège de Pondichéry, Boscawen avait 10,000 cipayes, pour la plupart recrutés dans le Carnate et sans nulle valeur. A partir de cette époque, il y en eut dans les deux armées qui se disputaient Trichinapali.

Le mot cipaye avait, en langue persane, le sens général de guerrier. Le général, l'officier, le soldat était cipaye ou devait l'être. Mais le mot s'appliquait ordinairement aux fusiliers du pays, troupe méprisée au regard des cavaliers. Ils se mettaient à la solde d'un chef de cavaliers, n'étaient ni vêtus, ni nourris, ni disciplinés, ne touchaient qu'une solde modique réduite encore par les vols de leurs officiers (2). Dupleix fit venir de Mahé deux chefs connus pour braves et ayant servi en 1741 : c'étaient deux frères nommés Abd-Oul-Raman et Chek-Hassem. Le premier prit plus tard le nom de Mousafer-Kan.

Ils amenèrent avec eux des fantassins et des cavaliers qui passaient pour les meilleurs cipayes de l'Inde (3). Ces chefs étaient très attachés à la nation, Chek-Hassem surtout était brave et fidèle. Les diverses relations du siège s'accordent pour dire qu'ils rendaient des services appréciables. La Compagnie, sur la demande de Dupleix, donna à ces deux chefs le titre et la commission de commandants en chef des cipayes, l'un pour l'infanterie, l'autre pour

(1) Orme, I, 163.
(2) Fr., n. acq., 8928. Mémoire de Law de Lauriston sur les cipayes, 1766.
(3) Arch. aff. étr. Asie, 12, 54. Relation du siège de Pondichéry.

Digitized by Google

la cavalerie[1]. Ces premiers cipayes, bien choisis, bien armés, furent dressés à notre exercice dont la théorie fut traduite en leur langue. Un officier européen avait l'inspection du corps. Mais après quelque temps, il fallut augmenter leur nombre, on fit venir des commandants qui n'avaient jamais servi les Français, on leur fit des avances pour leur permettre de lever des hommes. Ils formèrent des troupes de 700 à 800 hommes que le major européen ne pouvait plus inspecter facilement, parce que le corps montait à 7,000 ou 8,000 hommes et qu'ils étaient dispersés en vingt endroits. Il y eut de grands abus : les corps n'étaient pas au complet, les chefs recrutaient, au lieu d'hommes robustes et choisis parmi les Marattes ou les musulmans, des bandes de coulis carnates, misérables et lâches. Le cipaye devait toucher six roupies par mois; c'était ce que payait la Compagnie; à peine en touchait-il trois ; le chef gardait le reste. Ces troupes firent peu de bon service. Elles n'aimaient pas aller au feu, et préféraient piller amis et ennemis sans distinction. En cas de mécontentement, chefs et soldats désertaient[2]. En Dekhan, Abd-er-Raman Mousafer-Kan, étourdi et ambitieux, pilla de fond en comble la nababie de Cadapa, arbora le maymarateh, emblème d'honneur que Bussy et Dupleix seuls avaient le droit de faire porter devant eux, et finit par être arrêté par ordre du général. Son frère ayant intercédé pour lui, la liberté lui fut rendue et le soubahdar lui donna même le gouvernement de Canoul[3]. Il y avait à l'armée de Bussy, en 1753, 5,700 cipayes, infanterie, cavalerie et artillerie, divisés en sept ou huit bandes. Ceux qui servaient en Carnate étaient à la même époque en un fort triste état par suite des malversations de leurs chefs. Après le départ de Dupleix, n'étant pas payés depuis longtemps, ils se révoltèrent en divers endroits et Godeheu en licencia la plus grande partie, qui passa au service des Anglais et des princes du pays. On voit que ces soldats n'étaient pas autre chose que des bandes de merce-

(1) Fr., n. acq., 8930, 245. Registre des actes de la Compagnie, 8 juillet 1749. Texte des commissions.

(2) Arch. Vers. E 3746, 45. Dupleix à la Touche, 7 août 1750. Ali-Kan, chef cipaye, a comploté de déserter chez Mahmet-Ali-Kan, avec 600 fantassins et 200 cavaliers.

(3) Arch. Vers. E 3748, 80, 86. Dupleix à Bussy, juillet-septembre 1751.

Digitized by Google

naires levées par leurs capitaines et mises par eux au service de qui les payait bien. Ils n'étaient pas encadrés par des blancs, ni dressés tous à la discipline européenne, comme le sont aujourd'hui les troupes indigènes.

Ainsi Dupleix n'est pas l'inventeur de cette milice, il ne lui a pas donné la forme qu'elle reçut plus tard : mais on ne fut pas long à comprendre ce qui manquait aux Hindous pour faire figure sur le champ de bataille. Les Anglais, en les choisissant et en les payant bien, en leur donnant des cadres européens, arrivèrent, dès 1757, à leur assurer une solidité suffisante, et l'armée indigène fut créée par ces quelques perfectionnements. Leurs régiments réguliers furent tout de suite supérieurs à ce qui avait figuré dans la guerre de 1749-1754. Pour Dupleix, les meilleurs n'étaient que de *la canaille*. C'est ce qu'il répondait à la Compagnie, qui craignait que les Français n'apprissent la guerre aux Maures : « Conduits par des « chefs blancs, les cipayes suffisent à mater les Maures ; réduits à « leurs chefs ordinaires, ce n'est plus que de la canaille (1). »

L'armée qui devait soutenir les plans audacieux de Dupleix était donc une mauvaise armée; ce qui devait en former le nerf, la troupe française, était sans valeur, *ramassis de gueux*, *vils coquins que cent hommes devaient battre* (2).

Or, les Anglais eurent précisément le bonheur d'avoir des troupes excellentes en présence de ces bataillons misérables. Il leur arriva, en juillet 1751, des troupes suisses sous le commandement du major Lawrence. La plupart des hommes et des officiers étaient catholiques et avaient servi en France. Ils s'étaient engagés pour sept ans. Quelques-uns désertèrent à Pondichéry, mais la plupart, quelles que pussent être leurs sympathies particulières, servirent loyalement la Compagnie anglaise qui les payait bien. Ce sont ces troupes, formées d'excellents soldats et commandées par de bons officiers, qui assurèrent la victoire aux Anglais dans presque tous les engagements de 1751 à 1753. La milice sans valeur et les officiers ignorants qu'on envoyait à Dupleix ne pouvaient tenir contre des vétérans.

(1) Fr., 9151, 65. Dupleix à Montaran, 9 novembre 1753 et le même mot se retrouve dans la correspondance, *passim*.

(2) Mot de Dupleix.

Digitized by Google

En particulier, une compagnie de 120 grenadiers seulement paraît avoir décidé la victoire dans toutes les occasions; car ces Suisses n'étaient pas très nombreux : ils ne formaient en tout que quatre compagnies de 140 hommes; mais c'était une élite. En dehors d'eux, les troupes anglaises comprenaient encore un millier d'Européens, ramassis de déserteurs, au dire de Dupleix. Or, à lire le récit des principaux combats du Carnate, on voit que les succès de l'armée anglaise ont été décidés par un coup de vigueur des compagnies d'élite, surtout des grenadiers, devant lesquels les troupes françaises se sont presque toujours débandées (1).

Pourtant la compagnie des grenadiers finit par être détruite dans une surprise, le 15 février 1754, par un détachement de Marattes et de Français détachés de Trichinapali. Le convoi qu'elle escortait fut enlevé et tous les hommes, au nombre de 138, tués ou pris. Dupleix avait, d'autre part, arrêté en mer 90 Suisses que des chélingues (2) transportaient de Madras à Goudelour, et pouvait écrire à cette date que les compagnies suisses étaient réduites presque à rien. Mais le gouvernement anglais expédia, en 1754, un régiment de troupes régulières, et nos adversaires eurent toujours sur nous l'avance des bonnes mesures. Si Dupleix avait eu deux ans plus tôt les Allemands qu'amena Godeheu, il eût probablement triomphé des Anglais à Trichinapali. La présence d'un bon officier eût, en tout cas, empêché la capitulation de Cheringam, dont l'effet fut si grand en France. Ainsi, l'on voit combien furent petites les causes qui déterminèrent son échec et, par suite, nos désastres. Ce sont 300 soldats suisses qui ont fait pencher la balance en faveur des Anglais au moment décisif. Les spéculations honnêtes d'un recruteur de la Compagnie mal surveillé ont, à trois mille lieues de Paris, causé la défaite d'où sont sorties toutes les autres. Mais cette faute individuelle n'eût pas été possible si l'institution même de la Compagnie n'eût érigé en habitude la négligence, les concussions et l'irresponsabilité.

Dupleix essaya de suppléer à l'insuffisance de ses troupes par l'appoint d'alliances indigènes, bien qu'il sût à quoi s'en tenir sur

(1) Mémoires de Lawrence, I, 149. — Orme, 2, 231, et *passim* dans le récit des divers combats.

(2) Bateaux du pays.

Digitized by Google

la valeur et la fidélité des rajahs et de leurs troupes. Il s'agissait surtout pour lui d'enlever aux Anglais et à leur protégé Méhémet-Ali l'appui qu'ils avaient trouvé auprès du rajah de Maïssour. Certains historiens ont considéré la négociation qui nous assura cette alliance en 1753 comme une merveille de diplomatie, comme l'équivalent d'une grande victoire et la réparation du désastre de Trichinapali. Ils en attribuent l'honneur à Mme Dupleix, sans donner d'ailleurs aucune preuve de leurs assertions, sans même énoncer les conditions des traités qui furent en effet conclus entre Dupleix, le rajah de Maïssour et le chef maratte Morari-Rao (1).

Il importe avant tout de distinguer entre ces deux personnages. Morari-Indou-Rao était un Maratte qui avait tenu un moment la forteresse de Trichinapali en 1742, après la prise de Chanda-Sahib par ses compatriotes. Chassé de ce poste par Nizam-el-Molouk, il était resté dans le pays, s'était emparé de quelques forteresses dans les montagnes, à soixante lieues de Pondichéry vers l'ouest, et entretenait une petite armée composée de 200 blancs, déserteurs français, anglais ou portugais, d'autant de topas, de 2,000 cipayes et de 3,000 cavaliers marattes. Il vivait de piraterie avec ses bandes et commettait d'affreux ravages dans le Carnate. Ce coquin, comme l'appelle Dupleix, se faisait payer cher par ceux qu'il servait, et recevait de l'argent de l'ennemi pour ne pas donner franchement le jour du combat. Il avait dressé ses fantassins à l'européenne, et ses cavaliers, commandés par de bons capitaines, étaient excellents pour battre l'estrade et bien armés de fusils, de sabres et de pistolets. Cinq cents d'entre eux, particulièrement dévoués à leur chef, formaient une troupe très dangereuse et prête à tout entreprendre (2); ce chef de mercenaires, brave d'ailleurs, passait avec ses bandes au service de qui voulait l'acheter. Il avait combattu dans l'armée de Naser-Sing; Méhémet-Ali l'enrôla à son tour en 1751. A cette époque, Dupleix faisait reproche aux Anglais de leur alliance « avec ce bandit dont il avait, dit-il, éludé les offres d'amitié pour « des raisons que des chrétiens doivent avoir toujours pré- « sentes (3). »

(1) Hamont, *Dupleix*, ch. VIII. Guët, *Jân-Begum*, p. 79-81.
(2) Col. C² 93, 218. Questions militaires sur l'Inde.
(3) Col. C² 83, 229. Dupleix à Saunders, 18 février 1752.

Digitized by Google

Le rajah de Maïssour était, lui, un prince puissant, dépendant du soubah de Dekhan. Le pays était, en 1750, gouverné au nom du prince encore jeune par ses deux oncles, l'un régent, l'autre *dalway* ou commandant de l'armée. Ce dernier s'appelait Naudi-rajah. Une lettre, adressée par lui à Godeheu, nous apprend que Méhémet-Ali demanda au rajah de Maïssour des troupes auxiliaires et de l'argent pour payer les siennes. Le prix de l'alliance devait être la cession de Trichinapali avec toutes ses dépendances (1).

Les Marattes de Morari-Rao et les Maïssouriens se joignirent aux Anglais dans Trichinapali. Mais, selon la perfidie indienne, tout en escarmouchant avec les troupes de Law, le dalway demanda à Chanda-Sahib la cession de quelques aldées dont il s'était emparé. A Dupleix il offrit 10 lakhs de roupies s'il voulait lui céder Trichinapali. Le gouverneur lui répondit comme il le méritait, mais jugea sans peine que l'alliance du Maïssourien avec Méhémet-Ali ne durerait pas longtemps (2). Morari-Rao, de son côté, négociait avec Bussy que Dupleix appelait à son aide, et qui, ayant réconcilié le peishva des Marattes, Badji-Rao, avec Salabet-Sing, se préparait à les conduire tous deux dans le Maïssour pour y lever l'impôt dû depuis plusieurs années. Le wakil (envoyé) de Morari-Rao promit à Bussy que son maître se joindrait à lui. On espérait même que Méhémet-Ali pourrait être attiré dans le camp du soubah et qu'on *pourrait lui mettre la patte sur le collet* (3). Ainsi, dès les premiers mois de l'année 1752, et bien avant le désastre de Trichinapali, Dupleix et Bussy étaient en rapports avec les alliés de Méhémet-Ali, et cherchaient à les gagner par peur ou autrement. Après la capitulation de Law dans l'île de Cheringam (13 juin 1752), le vainqueur et ses alliés anglais refusèrent, comme on doit le prévoir, de livrer Trichinapali aux Maïssouriens. On a vu plus haut que les Anglais s'en prétendaient les propriétaires par cession de Méhémet-Ali. Il n'y eut pas besoin de diplomatie pour exciter le courroux du rajah cruellement dupé. L'attaque du soubah était d'ailleurs toujours à redouter pour les Maïssouriens comme pour Morari-Rao. Celui-ci,

(1) Col. C² 85, 456. Naudi-Rajah à Godeheu, 4 septembre 1754.
(2) Arch. Vers. E 3750, 46. Dupleix à Law, 19 février 1752.
(3) Ibid. E 3748, 144, 146. Dupleix à Bussy, 19 mai 1752.

Digitized by Google

auquel Dupleix envoyait des présents continuellement (1), traita le premier. Le 20 décembre 1752, il mettait à la disposition de Dupleix les hommes qu'il avait pour 125,000 roupies par mois; Salabet-Sing lui abandonnait en outre les quatre forteresses qu'il occupait (2). En envoyant à Bussy les lettres du Maratte pour le nabab et pour Badji-Rao, Dupleix lui ordonnait de leur dire que Morari-Rao s'étant rangé à son devoir, le gouverneur les priait de ne faire aucun dégât sur les terres de ce seigneur, et d'accepter sa médiation entre eux et lui (3).

Naudi-rajah, de son côté, était fort inquiet et faisait à Dupleix des propositions qui marquaient son émoi. Dupleix lui offrit seulement sa médiation (4). Or, l'approche menaçante du soubah et les hostilités que lui-même avait engagées contre les Anglais, auxquels il voulait prendre Trichinapali, l'obligèrent enfin à traiter. Dupleix lui imposa les conditions suivantes : s'il recevait de Salabet-Sing le paravana pour Trichinapali, il donnerait à Dupleix 15 lakhs de roupies; s'il fallait faire le siège de la place, tous les frais seraient à sa charge; il soutiendrait le nabab d'Arcate nommé par les Français. La médiation de Dupleix auprès du soubah, qu'il réclamait, lui coûterait 15 lakhs de plus. « Cela libérera le soubah « et moi et la Compagnie, » disait Dupleix (5). Le projet d'invasion de Bussy dans le Maïssour ne fut pas exécuté, mais le traité avec Naudi-rajah ne laissa pas d'être conclu le 14 février 1753 (6). Dupleix ne fait aucune allusion à des intrigues que sa femme aurait conduites en dehors de lui avec les femmes du dalway. Il est possible qu'elle ait correspondu avec elles pour l'envoi de quelques présents. Il fut convenu que Dupleix fournirait les munitions d'artillerie nécessaires pour le siège de Trichinapali; le rajah paierait 15 lakhs de roupies, dont 4 de suite et 11 après la prise de la ville; il paierait aussi la solde des troupes françaises qui le secondaient. Les

(1) Orme, 2, 127.

(2) Fr., n. acq., 9159, 147. Accords faits avec Morari-Rao, 20 décembre 1752. — Arch. Vers. E 3754, 51. Dupleix à Bussy, 8 janvier 1753.

(3) Ibid. Arch. Vers. 3754, 67. Dupleix à Bussy, 8 janvier 1753.

(4) Arch. Vers. 3754, 53. Dupleix à Bussy, 1er janvier 1753.

(5) Ibid. 3754, 67. Dupleix à Bussy, 8 janvier 1753.

(6) Il paraît que Mortiz-Ali, nabab de Vellore, eut une grande part à ces négociations (Saint-Aulas à Godeheu, 1754, 285, 430).

Digitized by Google

ennemis des Français seraient les siens, et particulièrement il agirait contre le roi de Tanjaour.

Il devait aussi payer chaque année trois lakhs à la Compagnie et lui céder Kaël-Bender avec le droit de pêcher des perles (1). Il livra en nantissement, et pour assurer la solde des troupes, quatre aldées qui rapportaient neuf lakhs et dont la Compagnie perçut les revenus après le départ de Dupleix (2). Ce traité fut exécuté loyalement et les troupes combinées assiégèrent sans succès Trichinapali pendant l'année 1753 et les six premiers mois de 1754. Un compte de la main de Dupleix (3) établit que le rajah versa effectivement 804,306 roupies et restait devoir sur la solde au 1er janvier 1754, 1,376,694 roupies.

Telle est la négociation assez peu compliquée, comme on le voit, sur laquelle ont tant insisté les historiens de Dupleix. Il paraît que Dupleix a cherché surtout dans cette alliance à se créer des ressources financières, car elles devaient lui manquer depuis longtemps. Il n'avait certainement pas de fonds suffisants pour les frais de la guerre qu'il avait entreprise et il n'est pas sans intérêt de rechercher comment il trouva de l'argent. Il a parlé de sa fortune. Nous croyons au contraire qu'il a vécu au jour le jour sur les revenus ordinaires du pays. Il prétend dans son premier mémoire contre la Compagnie qu'il possédait à son arrivée à Pondichéry une somme de plusieurs millions. Nous avons montré que cela était inadmissible. Il n'eut certainement pas de ressources considérables avant 1749. Il a parlé dans une lettre à la Compagnie, vers 1745, de la disposition où il était d'engager sa fortune pour subvenir aux dépenses ; il n'en eut pas besoin. La Compagnie, en le remerciant de sa bonne volonté, indique clairement que ce service ne fut pas rendu. Les frais de la réparation des murailles de Pondichéry, assez peu considérables, furent, en effet, pris sur les fonds de la Compagnie et recouvrés à l'aide de taxes sur l'habitant, comme cela s'était déjà fait. L'argent prêté à Chanda-Sahib fut remboursé par lui à la date d'octobre 1751 (4). A Mousafer-Sing on prêta, en octobre 1749,

(1) Col. C2 84, 59. Accords faits entre Naudi Raja et M. Dupleix, 14 février 1753. Ibid., 238. Lettres de Dupleix à Godeheu. Lettre XXI.

(2) Fr., n. acq., 9163, 6. Bausset à Dupleix. Pondichéry, 15 novembre 1756.

(3) C2 84, 65.

(4) Fr., n. acq., 9145, 27. La Compagnie à Dupleix, 1er août 1752.

Digitized by Google

300,000 roupies, et en janvier 1751, 389,644. Ces fonds furent avancés en partie par la caisse de la Compagnie, en partie par Dupleix et d'autres particuliers. Il en poursuivit le remboursement avec une vigilante attention. Dès mars 1751, il demandait à Bussy de faire payer par le divan Ramdaspendet à Masulipatam les trois lakhs de roupies prêtés par la Compagnie et lui à Mousafer-Sing lors de son départ (1). En mai il n'était pas encore payé des six lakhs de roupies et pourtant « il ne réclamait que son dû et celui de la Compagnie (2). »

A partir des premiers mois de 1751, il eut la disposition des revenus du Carnate en vertu des paravanas de Salabet-Sing ; ce sont ces ressources qui lui permirent de faire face aux dépenses de la guerre. Il écrivait à Bussy en octobre 1751 : « A peine les revenus « *de la province peuvent-ils fournir aux dépenses qu'occasionnent* « *Méhémet-Ali et les Anglais.* A peine a-t-on pu cultiver le quart des « terres. Le pays est dévasté ; le *défaut de récoltes m'occasionne à* « *moi des avances considérables.* Il faut qu'il soit sorti de mon « coffre plus de *dix lakhs de roupies depuis mai dernier* sans qu'il « puisse y en rentrer une seule (3). »

Dupleix comptait, on le voit, sur les revenus de la province pour se payer de ses avances. Mais d'où provenaient les fonds prêtés par lui ? Il avoua à la Compagnie elle-même avoir beaucoup reçu de Mousafer-Sing (4) ; ce sont ces dons considérables qui lui servirent à solder les frais des premiers mois de guerre. Mais à partir de 1751, il perçut régulièrement une partie des revenus du Carnate et fit face aux frais de la guerre à l'aide des impôts levés sur les sujets de Chanda-Sahib. Sur ce point, aucun doute n'est possible. Une pièce inédite et rédigée de la main même de Dupleix nous explique comment il procédait et l'origine de ses ressources. Devant fournir des explications lors de son procès, à l'arbitre qu'il avait été obligé de désigner, le sieur Duportail, Dupleix les lui donna, mais *à condition qu'elles ne fussent pas connues de la Compagnie.* Celle-ci, on le sait, prétendait que Dupleix était son débiteur et non son créan-

(1) Arch. Vers. E 3748, 23. Dupleix à Bussy, 17 mars 1751.
(2) Arch. Vers. 3748, 54. Dupleix à Bussy, 27 mai 1751.
(3) Ibid , 97. Dupleix à Bussy, 23 octobre 1751.
(4) Fr., n. acq., 9146, 265. Dupleix à la Compagnie, 9 novembre 1753.

Digitized by Google

cier, parce qu'il avait touché les revenus de terres dont la Compagnie avait supporté la dépense.

Dupleix fit observer à son arbitre :

1° Qu'il n'était pas un comptable de la Compagnie, mais que ses comptes étaient les bordereaux de sommes avancées aux princes maures. Ces états étaient dressés pour ces princes et n'étaient présentés à la Compagnie que parce qu'en le rappelant, elle l'avait mis dans l'impossibilité de se faire payer.

« Le sieur Dupleix avait toujours affirmé que les princes maures « lui avaient assigné pour son remboursement d'abord quelques « districts ou aldées du Carnate et ensuite *presque toute la province « entière*. Ces princes avaient leurs receveurs particuliers dans les « districts : M. Dupleix les faisait solliciter continuellement pour « en tirer de l'argent et portait exactement en recette les sommes « qu'il pouvait en arracher. Ainsi le sieur Dupleix n'avait avec ces « receveurs ni bail, ni marché, ni convention : il ne peut donc « avoir aucune pièce à fournir pour ces objets. En 1753 Salabet-« Sing, ne pouvant rembourser toutes les avances, délégua à « *Dupleix tout le revenu du Carnate jusqu'à son remboursement « complet*. « Or, après le retour de Dupleix en France, Godeheu « afferma les revenus qui étaient affectés audit remboursement (1). »

Dupleix avouait ensuite qu'il avait perçu les revenus du Carnate par l'intermédiaire d'un certain Papiapoullé qu'il déclarait être un receveur nommé par Chanda-Sahib, mais il prétendait que cette perception était un remboursement de ses avances et que les paravanas du soubah qui lui donnaient la possession de la nababie d'Arcate n'étaient qu'une délégation temporaire motivée par les avances qu'il avait faites. Sur ce point il fait une erreur volontaire puisqu'il a été démontré plus haut que la nababie fut cédée au gouverneur de Pondichéry en toute souveraineté. Comme nous savons qu'il ne pouvait faire d'avances par lui-même, nous devons penser qu'il déguise ici la vérité.

En effet, il savait qu'il ne pourrait exiger de la Compagnie le

(1) Fr., n. acq., 9170, 48. Réponse du sieur Dupleix aux observations de la Compagnie des Indes sur la recette de ses comptes, 1758 (minute autographe de Dupleix).

Digitized by Google

remboursement de fonds provenant des impôts du Carnate ; on lui aurait répondu qu'il n'avait rien à réclamer, l'argent dépensé n'étant pas à lui. Un tel aveu eût clos le procès. Or, il avait sacrifié pour la Compagnie bien des sommes qu'il aurait pu garder pour lui et qui étaient comme son butin de guerre. Rappelé brusquement, il dut aviser à un moyen de les recouvrer et trouva ce biais : il prétendit qu'il avait hasardé des sommes provenant de son patrimoine et que la Compagnie, ayant saisi son gage, devait les lui rembourser. C'est ce que nous révèle l'explication donnée à son arbitre : il avoue là avoir perçu les revenus du Carnate, mais il continue à prétendre que c'était pour se rembourser de ses avances.

Or, il n'avait prêté que quelques lakhs, au début ; le reste provenait de levées faites sur la province. Il sacrifia certainement avec un désintéressement relatif les gains énormes qu'il avait faits. Il aurait pu garder par-devers lui, comme tant d'autres, des sommes considérables ; il ne le fit pas et emprunta même à ses amis, à ses subordonnés, leurs propres bénéfices pour achever l'œuvre commune. Tous s'en seraient payés plus tard après la victoire, sans le rappel imprévu de Dupleix. Godeheu fit percevoir tous les revenus pour la Compagnie et ne voulut reconnaître aucune dette, prétendant que la guerre et les dettes étaient l'affaire de Dupleix.

Il fit donc la guerre avec l'argent qu'il tirait du pays. Il en manqua parce que la guerre ruina les paysans. Il paraît avoir abandonné l'administration à Papiapoullé, qui chercha, comme tous les Hindous, à tirer profit de sa situation et de la confiance du chef. « Il était, dit Dupleix, le receveur désigné par Chanda-« Sahib pour percevoir les revenus de la province. » C'était cet homme qui affermait les aldées, qui nommait les amaldars (chefs d'aldées), qui percevait l'argent et le remettait à Dupleix. C'est d'après les comptes de Papiapoullé que celui-ci établit ses recettes et par suite le calcul des avances qu'il prétendit avoir faites dans l'intérêt de la Compagnie. Or, ces comptes sont des plus suspects. Dupleix semble avoir toujours été trop confiant et facile à tromper. Des témoignages nombreux démontrent que Papiapoullé volait à son aise et se conduisait en tyran. Il avait levé à son compte des troupes d'infanterie et de cavalerie, qu'il ne payait pas

Digitized by Google

et qui mouraient de faim (1). Elles se révoltèrent, le 7 août 1754, parce qu'elles n'avaient pas mangé depuis trois jours. C'étaient d'ailleurs tous des coulis, de la canaille. Les plaintes du sergent qui les commandait étaient interceptées par Papiapoullé qui les empêchait de parvenir jusqu'à Dupleix(2). Le receveur donnait directement, et à l'insu du gouverneur, des ordres à ses cipayes qui refusaient d'obéir aux officiers français, tout en déclarant que s'ils tenaient Papiapoullé, ils le hacheraient en morceaux. Eux et les Marattes emprisonnaient les amaldars pour les faire contribuer et disaient que c'était par son ordre. A Alempravé, il y avait des cipayes payés partie par lui, partie par Mme Dupleix, et cinq cents pions carnates armés de bâtons. Ces gens pillaient tout et allaient jusqu'à démolir les maisons pour en enlever le bois.

Durocher de la Perrine, commandant à Chalembron, écrit que les aldées sont exploitées par les petits tyrans envoyés de Pondichéry, que tout se vendait chez les noirs qui y étaient les maîtres et qui confiaient le pouvoir sur les pays éloignés au plus offrant et dernier enchérisseur. « Je suis moralement sûr, ajoute-t-il, que « M. le marquis Dupleix ignorait ce commerce. Les amaldars, « obligés d'envoyer des présents à Pondichéry, se rattrapaient sur « les paysans. Les chefs européens étaient payés pour fermer les « yeux. Vous allez peut-être m'objecter pourquoi je n'ai pas repré- « senté ceci plus tôt. Je vous réponds que l'exemple de plusieurs « de mes camarades m'a prouvé qu'il n'était nullement prudent de « s'exposer aux coups que pouvait porter Papiapoullé *ou ceux dont « il était protégé, qu'il n'était pas possible de les parer* et que pour « ne pas y succomber, il ne fallait pas se les faire porter (3). »

Ce Papiapoullé, qui abusait ainsi de l'autorité qu'on lui laissait, fut arrêté par ordre de Godeheu en 1754 et mis en liberté en 1758, par Lally, sur la prière d'un sieur de Champboy, parent des neveux de Dupleix, ce qui fit scandale (4). On voit, par la correspondance qu'il eut alors avec Dupleix, qu'il était bien son agent personnel et

(1) Col. C² 85, 235. Hibault, commandant des cipayes de Tirvedy, à Dupleix, 5 août 1754.

(2) Ibid.

(3) Durocher de la Perrine à Godeheu, 11 août 1754. Col. C² 85, 359.

(4) Fr., n. acq., 9163, 103. Bausset à Dupleix, 15 juillet 1758.

Digitized by Google

qu'il n'était comptable à personne qu'à lui. Il était surtout en relations avec Mme Dupleix, à laquelle il avait dénoncé son ennemi Rangappa (1) comme un faux journaliste qui écrivait tous les jours tout ce qui se passait au gouvernement.

Il écrivait en 1758 à la fille de Mme Dupleix, alors en France, et disait que depuis qu'on avait appris dans l'Inde la mort de la marquise, tous les gens du pays le méprisaient; il rappelait à Dupleix lui-même *que c'était Mme la marquise qui, par ses bienfaits, lui avait attiré l'honneur de son estime* (2).

Il est infiniment probable, en effet, que cet agent fut désigné par Mme Dupleix et que c'est là cette protection puissante qui empêchait qu'on ne s'attaquât à lui. C'est lui, c'est elle par voie de conséquence, qui sont responsables des excès signalés par tous les officiers commandants de postes et qui ont aggravé et peut-être causé la détresse financière de Dupleix. A la fin les impôts ne rentraient plus à cause de la guerre et surtout des vols. L'armée n'était pas payée depuis plusieurs mois quand Godeheu arriva. Il comptait sur les grands revenus dont Dupleix parlait à la Compagnie, mais il trouva les caisses vides. Quand il demanda à Dupleix comment faire pour subvenir aux dépenses, celui-ci répondit qu'il y aurait subvenu par son crédit si on ne l'eût pas remplacé. Il est certain que Dupleix avait une autorité morale bien supérieure à celle du commissaire; néanmoins, il n'avait pu suffire au paiement de la solde depuis le commencement de 1754. Il était lui-même dénué de fonds, puisqu'il emprunta à la caisse 50,000 roupies en partant.

On doit conclure de ces faits que le manque d'argent fut, comme la faiblesse des troupes, une cause d'insuccès pour Dupleix et qu'il fut mal servi par ses agents indigènes, comme il le fut par ses officiers. Qui sait ce que coûtèrent à la cause française les exactions de Papiapoullé?

Il nous reste à dire un mot d'un auxiliaire de Dupleix auquel on attribue dans ses actes une part considérable. Il s'agit de Mme Du-

(1) Auteur du journal que nous avons cité.

(2) Fr., n. acq., 9165-95, — 121. Papiapoullé à Dupleix, 1758; en particulier, 95, 102, 113.

Digitized by Google

pleix, Jeanne Begum. Son dernier historien voit même en elle l'inspiratrice géniale à laquelle Dupleix aurait toujours obéi (1).

Nous allons essayer de marquer les traits de cette figure célèbre en nous servant uniquement de témoignages précis et authentiques et nous ferons ainsi justice de la légende. Essayons d'abord d'en marquer l'origine.

Barchou de Penhoën, dans un livre qui date de 1840 (2), dit de Mme Dupleix : « Versée dans toutes les langues et les dialectes de « l'Indoustan, elle correspondait, au nom de son mari, avec tous « ceux qu'elle crut en mesure de favoriser les vues des Français. « Son nom de baptême était Jeanne. Elle adopta pour signature le « nom persan de Jân et devint fort connue à cette époque dans « l'Inde sous le nom de Jân Begum. »

Saint-Priest, un peu plus tard, raconta, en prétendant s'appuyer sur des papiers communiqués par la famille, que Jeanne *Vincent* était une *opulente créole dont la fortune doubla celle de Dupleix*. Il ajoute que Dupleix, dans son contrat de mariage, accuse une fortune de plusieurs millions, ce qui, par parenthèse, ne prouverait pas qu'il les eût. Pour lui aussi Jeanne de Castro est versée dans tous les dialectes de l'Inde, elle correspond avec Chanda-Sahib avant 1746. Cet auteur ne cite d'ailleurs aucune pièce (3).

Jusqu'alors les seuls traits qui s'affirment sont la richesse et la connaissance des dialectes de l'Inde qui permet à Mme Dupleix de rendre des services par sa correspondance. Un écrivain anglais, Cartwright, dans un article de *The National Review*, pour lequel il utilisa l'article de Saint-Priest, quelques documents du fonds Ariel et plusieurs pièces communiquées par l'archiviste du ministère de la marine (4), n'eut pas de peine à donner sur Dupleix des renseignements plus précis que ses devanciers, qui ne paraissent pas même avoir lu les mémoires ; mais, outre un grand nombre d'inexac-

(1) Guët, *Jân Begum*.

(2) Barchou de Penhoën, *Histoire de la conquête et de la fondation de l'empire anglais dans l'Inde*. Paris, 1840.

(3) Saint-Priest, de l'Académie française. *Revue des Deux Mondes*, 1845. *La perte de l'Inde sous Louis XV* (reproduit dans les *Études historiques sur le XVIIIe siècle* du même auteur).

(4) P. Margry.

Digitized by Google

titudes de détail, il adopta sans examen la thèse reprise après lui par Malleson et Tib. Hamont et d'après laquelle Dupleix aurait eu le plan préconçu de conquérir l'Inde; quant à Mme Dupleix, il dit d'elle (1) :

« Les écrivains du temps ont beaucoup parlé de cette dame « qu'ils représentent comme dévorée de la passion de l'intrigue et « d'un amour désordonné pour le faste. Elle était née dans les « Indes et y avait été élevée. Son père, un Français du nom d'Al- « bert, avait passé sa vie dans ce pays et était entré, par son ma- « riage, dans la maison de Castro, famille portugaise qui depuis « *plusieurs générations occupait une grande position dans ces contrées* « *lointaines*. L'enfant née de cette union n'eut rien de cet abâtar- « dissement maladif si généralement propre aux enfants des colons « européens qu'on ne soustrait pas au climat de l'Inde. Mme Dupleix « était une femme d'un caractère supérieur, *douée de la plus com-* « *plète abnégation d'elle-même* et qui se montra aussi empressée à « partager la mauvaise fortune de son mari qu'elle fut heureuse et « fière de ses succès. A la grâce, aux charmes fascinateurs de l'In- « dienne, elle joignait les plus hautes qualités de l'intelligence et « du cœur. Possédant à fond les dialectes de l'Inde, elle mit son « bonheur à rendre à son mari, dans les moments critiques de ses « relations avec les princes indiens, de ces services tout de con- « fiance dont personne autre ne pouvait mieux s'acquitter qu'elle. »

Hamont (2) copia ces lignes et, entrant dans les vues de Cartwright, considéra ces assertions comme démontrées. Comme cela arrive souvent, les expressions deviennent plus fortes en passant d'un historien à l'autre. Ce dernier dit que Mme Dupleix est *devenue le ministre des affaires étrangères* de son mari, qu'elle *se charge de conduire les négociations*. Il parle *du rang qu'elle a parmi les feudataires de l'empire mogol*, *de sa science des cours asiatiques*, *de sa perspicacité à démêler les intrigues qui s'y tramaient*, *de son art à les nouer*, *de ce tact*, *de cette libéralité*, *de cette finesse* qui faisaient d'elle un intermédiaire diplomatique *des plus redoutables*. Il lui

(1) Cartwright, *The National Review*, 1862, trad. dans la *Revue britannique*, février 1863.

(2) Tib. Hamont, *Dupleix*, p. 6, 7, 213-214.

Digitized by Google

attribue les négociations avec Morari-Rao et Naudi-rajah en 1752.

L'historien de *Jân Begum* (1) a tiré des Archives de la marine des renseignements intéressants sur l'origine de son héroïne et sur ses relations avec Dupleix avant 1741. Et quant au rôle politique qu'il lui prête comme ses devanciers, en s'autorisant de leurs affirmations, il déclare *qu'entre Dupleix et sa femme, tout était commun, vues, pensées, actions, que deux campagnes épistolaires de la Begum ont marqué dans le long drame franco-anglo-indien : la première nous obtint l'alliance de Chanda-Sahib, la seconde a été celle entreprise au sujet du second blocus de Trichinapali* (2).

Ainsi Mme Dupleix, à laquelle Barchou de Penhoën accordait la connaissance des langues indiennes, devient chez Saint-Priest une opulente créole; elle acquiert, du fait de Cartwright, les charmes fascinateurs de l'Indienne et les capacités du diplomate; Hamont et Guët, venus les derniers, font d'elle un véritable génie politique, l'égale de son mari, sinon même son inspiratrice.

Pour réduire à de justes proportions ces panégyriques, nous laisserons parler les contemporains et les documents : l'historien des guerres de l'Inde, Orme, ne parle qu'incidemment de Mme Dupleix dans la première édition de son ouvrage (3), et ne lui attribue aucune action particulière parmi les plans politiques du marquis. Les mémoires du colonel Stringer Lawrence disent seulement (4) : « Il « (Dupleix) avait épousé une femme qui ne lui cédait ni pour l'es- « prit ni pour l'orgueil et qui, étant née dans le pays, était au fait « de toutes les intrigues qui s'y pratiquent et se servait de la con- « naissance qu'elle avait de la langue pour les faire réussir. »

C'est très probablement de ce passage que se sont inspirés les écrivains que l'on a lus plus haut; ils y ont ajouté quelques développements de style selon leur goût et selon les règles de la rhétorique; mais les contemporains ne nous donnent rien de plus décisif.

(1) Guët, *Jân Begum*. Paris, Baudouin, 1892, br. in-8.

(2) Ibid., p. 74 et 77.

(3) *Histoire des guerres de l'Inde*, trad. de R. Orme par J.-B. Targe, Paris, 2 vol. in-12, 1765. C'est la première édition de *History of the military transactions of the british empire in India*, rééditée plus tard en 3 vol. in-8, 1775-1780.

(4) Lawrence's memoirs, published by Rich. Owen Cambridge, traduits par Eidous, Paris, 1766-1767, 2 vol. in-12, t. I, p. 71.

Digitized by Google

La Bourdonnais, qui connaissait bien Mme Dupleix, ne fait aucune allusion à elle dans ses Mémoires, ce qui aurait lieu d'étonner si elle avait joué un certain rôle.

Voyons maintenant ce que nous donnent les documents, soit les actes d'état civil, soit les correspondances, soit les mémoires contemporains récemment publiés.

Nous avons déjà fait allusion, en parlant du mariage de Dupleix, à la personne de sa femme. Elle est née à Pondichéry et fut baptisée le 2 juin 1706. Sa mère, Élisabeth-Rosa de Castro, née à Madras en 1684, était fille d'un Portugais, Thomas Lopez de Castro, et d'une Indienne chrétienne appelée Joanne. Son père, Jacques Albert, était second chirurgien de la Compagnie; c'était une famille très modeste. Le nom de Castro ne doit pas faire illusion : les listes de métis portugais ou même de chrétiens indigènes présentent fort souvent des noms illustres; mais cela n'implique pas que ceux qui les portent descendent d'un conquérant, d'un vice-roi ou même d'un simple gentilhomme. On sait aussi que le mélange de sang indigène était une tare aux yeux des Européens. La Compagnie défendait à ses soldats et employés d'épouser des *négresses*, et Dupleix, allant plus loin, lui proposa de ne pas même employer les *mestices* nés de ces unions. Rose Vincens, fille du premier lit de Mme Dupleix, bien qu'elle passât pour jolie dans l'Inde, parut *mauricaude* à Paris. On peut en inférer que sa mère devait être de teint plus brun encore, ayant une proportion plus forte de sang indien. Il est possible qu'à part cela elle ait été jolie; car sa sœur Rosette était, au témoignage de Dupleix, la plus belle femme de l'Inde. Le seul portrait que nous connaissions d'elle peut nous laisser indécis, mais les témoignages de Duvelaër et de Godeheu, qui l'avaient vue jeune, nous inclinent vers l'affirmative. Il ne faut pourtant pas oublier qu'elle avait près de trente-cinq ans lorsqu'elle épousa Dupleix, et qu'elle avait eu onze enfants de son premier mari. Elle ne pouvait sans doute plus montrer en 1750, à quarante-quatre ans, *ces charmes fascinateurs* qui ont frappé ses modernes biographes.

Son père était pauvre. Vincens, son mari, après la mort de Jacques Albert, eut à sa charge sa belle-mère et plusieurs enfants, quatre au moins. Lui-même n'avait pas d'aisance à cette époque, et nous avons vu qu'il quitta le service de la Compagnie pour

Digitized by Google

gagner du bien dans le commerce. Il y fit certainement d'assez beaux profits : nous trouvons que Dupleix redevait, en 1754, 118,067 roupies à la succession Vincens, laquelle n'était pas encore liquidée, paraît-il (1).

Cela ne veut pas dire que la vie des Albert ait été pénible. Le père, comme chirurgien, devait gagner bien plus que son traitement officiel ; s'il n'a rien laissé, c'est qu'on vivait chez lui au jour le jour. Ses filles paraissent avoir été habituées à un certain luxe. Elles étaient dévotes et volontiers oisives (2). Mme Dupleix était charitable : elle donnait beaucoup aux pauvres, aux jésuites, aux capucins de Pondichéry, aux missions du Tonquin. Elle légua dix mille livres aux Mathurins de la rue Saint-Jacques à Paris (3). Elle était bien douée : Bacquencourt reconnut, après avoir douté d'elle, que sa belle-sœur avait un esprit supérieur. La Farelle (4) et tous les correspondants de Dupleix sont d'accord sur ce point, qu'elle avait beaucoup d'esprit. Les trois ou quatre lettres que nous avons vues d'elle justifient ces témoignages. Son père avait dû faire son éducation, car la mère ne savait pas même signer et il n'y avait à Pondichéry aucune ressource pour les familles européennes : on était obligé d'envoyer les enfants en France pour y recevoir de l'instruction ; elle-même y fit passer sa fille Rose. Il est possible également que Vincens, esprit assez cultivé (5), ait dirigé le développement intellectuel de sa femme, qui avait quatorze ans seulement lorsqu'il l'épousa. Il la consultait volontiers plus tard, même sur les affaires commerciales, et Dupleix recommandait souvent à son ami de prendre l'avis *de la commère*. On peut donc admettre, sans craindre de se tromper, que c'était une femme au-dessus de l'ordinaire, surtout dans le pays où elle

(1) Col. C² 85, 4. État général des personnes à qui je dois, certifié par Dupleix, 14 octobre 1754.

(2) Elles font des neuvaines pour Dupleix qui part pour le Bengale ; lui-même leur reproche de ne pas lui écrire, bien qu'elles aient le temps d'envoyer des vingt pages si elles le veulent.

(3) Guët, ouv. cité, p. 95.

(4) *Mémoires de la Farelle, major de Pondichéry*, publiés par son petit-fils Lennel de la Farelle, 1896.

(5) On le voit par le mémoire sur le commerce qu'il envoya en 1733 à la Compagnie et par quelques lettres éparses dans la Corresp. gén. Col. série C².

Digitized by Google

vivait. Elle parut, en France même, digne de son rang et du renom de son mari : « Esprit, ton, manières, tout est autre que « vous ne l'avez vu dans l'Inde, lui écrivait le P. Lavaur, supérieur « des jésuites de Pondichéry (1), mais, quelque nouveau que cela « vous soit, cela ne vous est pas étranger. »

Cela admis, il s'agit de savoir si elle a rendu à Dupleix tous les services que l'on dit, et si, pour achever de la connaître, certains traits ne peuvent pas être ajoutés à ceux qui viennent d'être indiqués. Et d'abord, savait-elle tous les dialectes de l'Inde? Il est évident qu'elle ne savait que le tamoul, dialecte des indigènes du Carnate. Les noirs de Pondichéry, en parlant aux Européens, employaient le français et aussi une sorte de patois portugais que tout le monde entendait. Hors de la colonie, il fallait se servir d'interprètes, et même, dans la ville, les juges de la Chaudrie (tribunal pour les indigènes) en avaient plusieurs gagés par la Compagnie. Pour lire les ôles ou lettres en caractères hindous, on avait recours à eux. Très peu de Français s'inquiétaient d'apprendre le tamoul. Quant à la langue diplomatique, le persan, il n'y avait guère à Pondichéry que le commis Delarche qui la connût au temps du gouvernement de Dupleix. Mme Dupleix pouvait traduire les lettres ou les rapports en langue tamoule, mais, pour la correspondance persane, elle avait, comme tout le monde, besoin des interprètes ordinaires (2). Elle fit le service d'interprète auprès de son mari, pendant le siège de Pondichéry, en 1748, pour les rapports des espions qu'elle dirigeait, et Dupleix témoigne qu'elle reprit ce rôle à partir de 1751 : il disait qu'au moins il était sûr de sa fidélité, et qu'elle ne se faisait pas payer (3). Ainsi bien des affaires passèrent par son intermédiaire, et vu la confiance absolue qu'il paraît avoir eue en elle, on comprend qu'elle ait pu avoir une action considérable : mais il n'est pas du tout prouvé qu'elle ait usé de son influence dans des vues politiques plutôt que dans des vues particulières et intéressées.

(1) Fr., n. acq., 9165, 44. Le P. Lavaur à Mme Dupleix, 18 février 1757.

(2) Mém. d'Anandarangappoullé, extraits traduits par J. Vinson, *passim*. — Elle fait appeler soit Madanandapandita, interprète en titre, soit Rangappoullé lui-même, second courtier, soit Delarche, pour se la faire traduire.

(3) Fr., n. acq., 9151, 67. Dupleix à Montaran, 9 novembre 1753.

Digitized by Google

Elle partagea les ambitions patriotiques de son mari, on n'en peut douter, mais elle laissa prédominer chez elle les calculs personnels et le désir des richesses qui, chez Dupleix, est moins sensible que celui de la gloire. Voici quelques faits à l'appui de cette opinion :

Anandarangappoullé raconte comme une chose sans importance que le gouverneur étant venu avec sa femme au mariage d'une fille d'un certain Cechacalachetty, les parents lui offrirent en secret 1,000 roupies et 100 à sa femme. Un autre jour, un Hindou sollicitant le poste de modéliar, Mme Dupleix lui demanda 10,000 roupies pour son mari et le tiers pour elle : cela était d'usage courant et ne scandalise pas notre écrivain. Il raconte sans plus s'étonner que, le 16 mars 1746, on promit à Dupleix 25 °/o du profit si un procès portant sur 50,000 pagodes et pendant à Trichinapali était gagné par son intervention (1).

Pendant le siège de Pondichéry, Mme Dupleix montra un grand courage, non pas qu'elle se soit exposée sur les remparts : elle resta avec les autres dames dans l'église des missionnaires qu'on avait blindée soigneusement, puis, avec elles, se réfugia dans les casemates du fort : mais elle encouragea, par son attitude ferme et ses paroles, ses compagnes et même les Hindous effrayés. Elle prit part aux conseils de défense et s'y fit écouter. Dupleix avait mis à ses ordres 100 pions de basse caste qui surveillaient les portes de la ville et les chemins. Ils recevaient 6 roupies par mois, et leur chef rendait compte à Mme Dupleix. Rangappoullé les accuse de piller ceux qu'ils rencontrent, ce qui est fort possible, de se battre mal et d'exciter par leur lâcheté l'indignation des cipayes (2); mais il ajoute, chose plus grave, que Mme Dupleix se faisait apporter l'argent de ceux qu'ils arrêtaient, qu'on mettait en prison les gens qui se plaignaient d'eux, et que Mme la gouvernante faisait couper les oreilles et donner cent coups de rotin à ceux qu'on lui amenait. Peut-être y a-t-il là quelque exagération, bien que des témoignages nombreux

(1) Mém. d'Anandarangappoullé, p. 21, et notes du traducteur. Le premier traducteur des mémoires, Gallois-Montbrun, aurait vu un passage desdits mémoires d'après lequel Dupleix aurait reçu 100,800 fr. pour prix d'une décision dans une affaire de succession.

(2) Anandarangappoullé, p. 174, 204, 250.

Digitized by Google

nous prouvent qu'on ménageait assez peu le *chabouc* (bastonnade) aux indigènes (1). Le 28 septembre, elle fit faire, de son autorité privée, une sortie par une compagnie de cipayes et ses pions. Quinze jours auparavant, sur le rapport d'un de ses Hindous, elle avait indiqué le plan d'une sortie à Dupleix et à Paradis : « Peut-on faire ce que dit Madame? » demanda le gouverneur. Paradis consentit à marcher. La sortie fut malheureuse et il y fut tué.

On comprend que cette autorité singulière laissée par Dupleix à sa femme, quelques services qu'elle ait pu rendre, ait excité des récriminations. Laissons celles de Rangappoullé, bien qu'elles soient parfois amusantes dans leur expression (2); mais quand il cite des faits, généralement il est exact. Un jour, le conseiller Lemaire lui dit : « Pourquoi ne dis-tu pas à Monsieur les injustices de sa femme? » Et l'Hindou répond : « Vous, les conseillers, vous avez peur de lui en parler, que ferai-je? » Un autre jour, Mme Dupleix elle-même lui dit : « Il se fait des chansons dans la ville où l'on dit que j'insulte les indigènes, que je livre la ville à mon mari, que je lui bande les yeux et que je le fais aller à ma fantaisie. » Elle ajoute qu'elle lui a dénoncé ces choses et déclare que tout cela est inconvenant. Elle n'était donc pas aimée des Hindous.

Il paraît qu'elle s'occupait surtout de l'espionnage. Elle avait des agents noirs à Goudelour et à Madras. Un d'eux même fut pendu dans cette ville en 1748 (3). Elle conserva sa bande de pallys après le siège; elle en avait encore à sa disposition en 1752 : mais il paraît que les officiers n'aimaient pas à se servir d'eux et qu'elle ne les leur donnait pas volontiers (4).

A-t-elle eu une part dans l'action politique de son mari ? C'est une chose très difficile à déterminer. Nous n'avons pas vu d'elle une seule lettre qui touche à la politique; d'autre part, ni Dupleix ni ses correspondants ne font d'allusion à un rôle quelconque joué

(1) Ibid., 229, 18 septembre 1748.

(2) Cette femme est un vrai diable qui terrorise toute la ville (p. 153).... Monsieur croit tout ce qu'elle dit, on n'a jamais vu un homme plus crédule (p. 151). Il y a quatre mois que Dupleix a perdu l'autorité (p. 174). Elle entre partout avec son mari et assiste à toutes les conversations (p. 199).

(3) Orme, I, 180.

(4) Arch. Vers. E 3751, 76. Dupleix à d'Auteuil, 7 septembre 1752.

Digitized by Google

par elle dans les intrigues de ces années. Si elle eût, comme on l'a dit, joué le rôle de ministre des affaires étrangères, Dupleix ne l'aurait, certes, pas caché. Il parle souvent de sa femme, jamais comme d'un auxiliaire politique. Il n'y a pas trace d'une correspondance d'elle avec Chanda-Sahib. Ce n'est pas elle, mais Delarche qui servit d'interprète quand Mousafer-Sing vint à Pondichéry en 1751. Elle vit par contre alors assez intimement les Begums, femme et mère du soubah, et même dans le harem les jeunes frères de Naser-Sing qu'on y gardait prisonniers. Mousafer-Sing exigeait qu'elle mît en tête des lettres qu'elle lui adressait : *Très humble requête de la plus vile de vos servantes : Ján Begum* (1). Cela prouve au moins qu'elle lui écrivit. Elle écrivit aussi certainement aux Begums. Elle leur recommandait Bussy, et Dupleix disait à son lieutenant de s'adresser avec confiance à ces dames par le moyen de leurs femmes quand il voudrait obtenir quelque chose. Elle envoya des présents à Morari-Rao et correspondit avec Naudi-rajah, le fait est certain (2). Mais il est impossible, en l'absence de toute pièce, de déterminer la portée réelle de cette correspondance (3). Naudi-rajah l'appelait : *Begum-Saëb, ma sœur*. Pour cette dernière négociation, la seule en somme dont on lui attribue l'honneur, nous avons vu que la défection du Maïssour était à prévoir bien avant qu'il pût être question d'une correspondance entre elle et le dalway. Pourquoi d'ailleurs attribuer sans preuve à Mme Dupleix ce qu'on a toutes les raisons d'attribuer à son mari? Quoi qu'on en dise, rien ne la préparait à la politique, et si Dupleix s'y est montré si hésitant et si varié, de quelle aide lui a-t-elle été?

Nous révoquons donc en doute l'opinion qui fait de Mme Dupleix un personnage politique, un diplomate. Rien ne permet d'affirmer qu'elle ait joué un tel rôle. Toute son activité, qui est incontestable, paraît tournée vers les petits côtés de la politique et surtout vers le lucre. Les lettres que nous avons d'elle nous la montrent toujours préoccupée d'un intérêt personnel ou pécuniaire. Elle recommande à la Compagnie avec insistance son frère Albert pour le

(1) Arch. Vers. E 3748, 6. Dupleix à Bussy, 1er février 1751. Elle en fut très piquée et son mari dit que la tête tournait à Mousafer-Sing.

(2) Col. C^2^ 85, 430. Saint-Aulas à Godeheu.

(3) Sa correspondance infinie, disent ses biographes.

Digitized by Google

poste de conseiller dès 1745. Elle en écrit alors à Duvelaër. Mais le sujet était vicieux et ne fut pas employé. En 1750, Dupleix, à sa prière évidemment, revint à la charge sans succès. Il en exprimait son dépit à la Compagnie avec une certaine amertume encore en 1753. Elle fit aussi recommander au ministre un certain Noroñha, capucin portugais, qui se prétendait son parent parce qu'elle était une Castro. Elle l'avait fait nommer gouverneur pour les Maures de San-Thomé, d'où il observait Madras. C'était un intrigant. Cependant Dupleix demanda, pour ce neveu prétendu de sa femme, des bulles d'évêque *in partibus* que le ministre obtint, mais que le nonce de Paris refusa de délivrer à cause de la conduite indécente du postulant. Celui-ci avait fait le voyage de France, et se conduisit à Paris comme s'il eût encore été aux Indes. Même la famille de Dupleix en fut scandalisée. Ce Noroñha paraît avoir renoncé à la parenté avec les Castro quand Dupleix lui sembla ruiné.

Mme Dupleix, en raison de l'action qu'elle avait sur son mari et de la passion qu'elle laisse paraître pour l'intrigue et la domination, exerça une certaine autorité de fait sur les petits agents indigènes et prit les avantages que lui valait son rôle d'interprète favorite. Les nababs lui offrirent des jaguirs considérables, l'aldée de Cadapet, le district de Devrecotta qui valait 400,000 roupies de revenu (1), les aldées de Chemdenour, d'Archetnangatam, etc. Elle avait, en outre, des droits utiles, par exemple les droits payés par les pèlerins qui se rendaient à la pagode de Tirpetty. Un des principaux chefs cipayes, Mousafer-Kan, fut installé par elle dans la faussedarie ou gouvernement de Cadapet comme son agent. Elle était en affaires avec l'Hindou Papiapoullé, dont les exactions sont incontestables. C'était elle qui l'avait fait nommer; elle empêchait les plaintes contre lui d'arriver jusqu'à Dupleix. Le P. Lavaur lui-même, qu'elle devait croire dévoué, le déclara à Godeheu (2), et les lettres que Papiapoullé lui adressa en France à elle-même montrent, sans aucun doute possible, qu'elle était sa protectrice. Nous

(1) Dupleix à la Compagnie, 15 février 1753. 9146, 80.

(2) Il accuse Mme Dupleix d'avoir souvent égaré son mari. Noroñha dit la même chose et qu'il ne peut rien espérer de Mme Dupleix depuis qu'il a essayé de détromper son mari sur Papiapoullé. Col. C2 85, 38. Journal de Godeheu, 18-19 août 1754.

Digitized by Google

avons vu plus haut qu'elle eut des cipayes à sa solde, de compte à demi avec lui, pour la garde et l'exploitation des aldées du Carnate. La nouvelle de la mort de la marquise fit perdre tout crédit à Papiapoullé : c'est lui-même qui le déclare (1).

Une lettre assez naïve qu'un employé *qui n'ose pas signer son nom* adressa à Dupleix, le 8 février 1755, définit et fait comprendre l'espèce d'autorité qu'exerça Mme Dupleix, grâce à la faiblesse de son mari : « Godeheu a beaucoup crié sur *ce que vous donniez quel-* « *que part au gouvernement à Mme Dupleix.* A son absence, « Mmes Boyelleau, Sornay et quelques autres nous gouvernaient. « Depuis votre départ, tout s'est fait à prix d'argent ; il fallait que « les roupies roulassent pour la moindre chose, non pour lui, car « sur l'article il est parfaitement intègre ; mais les gens qui avaient « sa confiance ont su profiter du temps (2). »

Il en avait sans doute été de même au temps de Dupleix. On comprend alors comment Saunders a osé répondre dans les termes suivants à la marquise, qui se plaignait à lui que les troupes anglaises eussent ravagé une de ses aldées : « Madame, j'ai eu l'hon- « neur de recevoir votre lettre ; j'aurais souhaité que le sujet en « eût été plus agréable et que je n'y eusse point remarqué de votre « part un tel mécontentement. Les affaires publiques nous sou- « mettent parfois à de dures lois et nous forcent à tenir une con- « duite dont nous serions éloignés dans toute autre occasion. « Aussi, Madame, soyez persuadée que c'est de ces circonstances « que vous devez vous plaindre, et non point de moi. J'aurais « désiré que M. le marquis eût écrit cette lettre et que vous eus- « siez *été plus gracieusement occupée.* Je n'aurais point encouru *la* « *disgrâce d'une lettre désobligeante de votre part.* Je suis *toujours* « *religieusement attaché au sentiment que les dames ne doivent s'oc-* « *cuper que du plaisir :* aux hommes appartiennent les travaux. « Permettez-moi donc, Madame, de traiter cette affaire avec le « marquis et de vous assurer que j'ai l'honneur d'être, etc. (3). »

On doit conclure de cet exposé que Mme Dupleix, avec des quali-

(1) Fr., n. acq., 9165, 109. Papiapoullé à Dupleix, 1758.

(2) Fr., n. acq., 9162, 49. A Dupleix, 8 février 1755.

(3) Fr., n. acq., 9161, 106, 107. Saunders à Mme la marquise Dupleix. Fort Saint-Georges, 26 avril 1754. Texte anglais et traduction.

Digitized by Google

tés réelles d'esprit et de cœur, avait un amour de la domination et une certaine âpreté au lucre qui, après tout, ne doivent pas nous surprendre, si nous nous rappelons dans quel monde elle avait vécu. Pourquoi aurait-elle été plus désintéressée que ceux qui l'entouraient? Pourquoi aurait-elle eu d'autres idées qu'eux sur la légitimité des fruits de la conquête? Quant à son action politique, elle nous paraît très difficile à définir en admettant que les quelques lettres dont on trouve çà et là mention aient eu plus d'action sur les princes maures que celles qu'ils recevaient en même temps de Dupleix. On ne peut admettre que celui-ci, qui ne manque pas de rendre à Bussy, par exemple, toute la justice qui lui est due, ait passé sous silence l'œuvre d'une femme qu'il aimait si cette œuvre eût été importante. Il parle d'elle comme d'une compagne dévouée qui partage ses *soucis et ses sentiments*, jamais comme d'une collaboratrice politique. Et, en effet, les rares négociations dont on a voulu faire honneur à Mme Dupleix s'expliquent sans que l'on ait même besoin de prononcer son nom. Par contre, elle paraît s'être fort occupée des affaires d'administration qui étaient des affaires d'argent, n'avoir jamais négligé ses intérêts, soit qu'elle fasse réclamer instamment par son mari les paravanas du soubah pour ses divers jaguirs, soit qu'elle demande de riches serpeaux (présents) pour elle-même, soit qu'elle corresponde avec des agents à elle comme Papiapoullé et ce Mousafer-Kan, un bandit qui, au dire de Dupleix, la craignait beaucoup et auquel *elle adressait des lettres fulminantes*. Il semble qu'un tel personnage féminin se rencontre assez souvent dans l'histoire.

Ainsi Dupleix, en présence de l'opposition résolue des Anglais, n'a pas eu en main les ressources militaires et financières qui eussent été nécessaires pour l'accomplissement de ses projets, ou plutôt ses entreprises se trouvèrent disproportionnées aux ressources qu'il possédait et qui n'étaient pas destinées pour suffire à de si grands efforts. Dira-t-on qu'il y ait eu chez lui faute de prévoyance? Pas précisément, puisque, à vrai dire, il ne prévit pas. Une fois lancé dans la voie des conquêtes, il ne put s'arrêter. L'opposition même des Anglais l'obligeait à persévérer jusqu'à la victoire, et l'on peut dire, à son grand honneur, qu'en dépit des causes d'infériorité que nous avons analysées, la situation militaire n'était

Digitized by Google

pas désespérée quand Godeheu vint lui apporter l'ordre de son rappel.

Il nous reste à expliquer comment la Compagnie et le ministère ont méconnu la valeur de ses plans, par quel misérable hasard et pour quelles causes précises sa disgrâce fut décidée.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV

LA DISGRACE DE DUPLEIX

Comment il informe la Compagnie. — Ses réticences. — Mécontentements et inquiétudes qu'il provoque. — La question des jaguirs. — Richesses acquises par lui, sa famille et les employés. — Ton de sa correspondance. — On propose son rappel dès 1751. — L'échec de Trichinapali le fait décider. — Que doit-on penser de la mission de Duvelaër à Londres? — Action de Silhouette. — Envoi de Godeheu. — Instructions secrètes qui lui sont données. — Revirement produit trop tard à Paris par les mémoires de Dupleix. — Conclusion.

Par l'étude qui a été faite plus haut du progrès des idées de Dupleix, on a compris pourquoi la Compagnie et le gouvernement ne furent pas instruits par lui de ce qu'il projetait avec la précision exigée ordinairement d'un fonctionnaire par son ministre; on a vu quelle opposition il y avait entre la prudence traditionnelle et forcée de la Compagnie et l'audace entreprenante du gouverneur. C'était une cause certaine de conflit. Laissée dans une demi-incertitude, la Compagnie aurait pardonné à Dupleix s'il eût toujours été heureux, s'il eût réduit au silence, par un bonheur constant, ceux qui lui reprochaient ses désobéissances, ses dépenses, le ton de sa correspondance officielle, et surtout les énormes richesses et les acquisitions personnelles de territoires dont on parlait en France sans les bien connaître. Attaqué depuis longtemps pour ces motifs divers, il subit à Trichinapali un désastre qu'on lui avait presque prédit. On le disgracia sans connaître, à cause de la distance, les heureuses mesures par lesquelles il l'avait déjà réparé. Cette malheureuse affaire fit taire ses amis et donna créance

Digitized by Google

aux accusations de folie, de concussion, de rébellion. Tous les griefs qu'on aurait laissés tomber, s'il avait été vainqueur, se dressèrent contre lui parce qu'il était vaincu : ils expliquent la violence des mesures prescrites à Godeheu et méritent à ce titre d'arrêter l'attention.

La Compagnie ne fut informée des desseins de Dupleix qu'au jour le jour, selon les conjonctures qui se produisirent. Une lettre du gouverneur, en date du 31 mars 1749, lui apprit qu'il était convenu avec Chanda-Sahib de garder aux frais du nabab les cipayes et la cavalerie dont il avait dû suspendre la réforme à cause de la lenteur des Anglais à renvoyer les leurs (1). Ces troupes passaient au service du chef maure pour seconder son entreprise sur la province d'Arcate. Le 31 mars 1750, on reçut à Paris les lettres des 28 juillet et 6 août 1749. La première annonçait l'arrivée de Chanda-Sahib sur la frontière avec le successeur de Nizam et les conditions auxquelles on lui cédait les cipayes et le secours des troupes blanches, c'est-à-dire la cession à la Compagnie de Villenour et de quarante-quatre aldées qui en dépendaient, rapportant plus de 20,000 pagodes de revenu ; la seconde annonçait la victoire d'Ambour.

La Compagnie félicita Dupleix de ce succès qui lui procurait un agrandissement considérable : « C'est, Monsieur, disait-elle, *ter-* « *miner* avec autant d'utilité que de gloire des faits qui rendront « pour jamais le nom français respectable dans tout l'Orient (2). »

De mars à juillet 1750 on reçut les lettres du 10 août et du 15 octobre de l'année précédente. La dernière faisait connaître que tous les seigneurs maures avaient reconnu Chanda-Sahib avec l'agrément de Sadoula-Kan-Bahadour-Mousafer-Sing, que les troupes avaient reçu 75,000 roupies de gratification, et d'Auteuil une aldée de 4,000 roupies de rente, que le *Soudan* (Dupleix n'emploie pas le mot soubah) venu à Pondichéry avait cédé à la nation Masulipatam, Bahour, etc., et que Dupleix donnait à Chanda-Sahib 800 Européens et 300 topas pour assiéger Trichinapali où se maintenait encore un fils du nabab tué à Ambour. On lui prêtait en outre 300,000 roupies fournies par divers particuliers.

(1) Col. C² 36, 144. La Compagnie à Dupleix, 15 juillet 1750.
(2) Fr., n. acq., 9145, 20. La Compagnie à Dupleix, 31 mars 1750.

Digitized by Google

Sur cela les directeurs firent quelques réflexions marquant leur désapprobation : « Ils ne voulaient pas douter de la réussite, mais « le siège d'une forte place ne serait-il pas difficile pour une si « petite armée sans grosse artillerie ? Méhémet-Ali n'aurait-il pas « de secours des Marattes ? Chanda-Sahib lui-même était-il à l'abri « de quelque révolution si Mousafer-Sing avait par quelque hasard « un concurrent à la succession de Nizam ? Quoique la perspective « d'un gros revenu méritât bien d'être achetée par quelque inquié- « tude, la Compagnie préférait la tranquillité aux conquêtes, elle « souhaitait le succès rapide du nabab et en attendrait des nouvel- « les avec impatience. » Ils marquaient à Dupleix leur satisfaction de ce qu'il avait réuni au domaine de la Compagnie les aldées dont la cession avait été faite en son propre nom, et se flattaient que d'Auteuil aurait suivi son exemple s'il avait connu les ordonnances renouvelées récemment au sujet des aldées autrefois données à Dumas (1).

Aussi, dès le début des entreprises de Dupleix, la Compagnie et le contrôleur général qui la dirigeait exprimaient leur éloignement pour une politique de conquête. Cela n'a rien de surprenant quand on sait quelles étaient les faibles ressources et les habitudes de la Compagnie.

Le 30 septembre 1750, les directeurs répondaient aux lettres de Dupleix des 23 novembre 1749, 25 et 30 janvier 1750. Ils étaient heureux d'apprendre qu'il n'y avait rien à craindre des Marattes, mais ils rappelaient les réflexions faites par eux dans la lettre précédente. *Ils accordaient avec plaisir le congé demandé par Dupleix* et le priaient néanmoins, si leur lettre le trouvait encore à Pondichéry, d'attendre le courrier suivant avant de partir (2). En réponse à son projet d'envahir le Tanjaour (lettre du 25 janvier 1750), on le priait de le différer jusqu'aux conférences qu'on se proposait d'avoir avec lui. Enfin, comme Chanda-Sahib demandait de nouvelles troupes, les directeurs trouvant, *comme Dupleix*, l'augmentation considérable, se bornaient à envoyer les 300 soldats réclamés par le gouverneur pour porter sa garnison à 1,500 blancs.

(1) Fr., n. acq., 9145, 21 et suiv. La Compagnie à Dupleix, 15 juillet 1750.
(2) Fr., n. acq., 9145, 33. La Compagnie à Dupleix, 30 septembre 1750.

Digitized by Google

Enfin une lettre du 21 novembre, qu'il était recommandé de renvoyer sans l'ouvrir au cas où Dupleix aurait quitté Pondichéry, lui confirmait le désir de la Compagnie de le voir terminer lui-même les affaires engagées par lui, vu son expérience et la confiance qu'il inspirait (1).

La lettre suivante, du 16 décembre, est adressée au conseil supérieur de Pondichéry.

Il ressort de cette correspondance qu'à la fin de 1750 on ne connaissait à Paris que les événements de 1749 : on n'y soupçonnait pas l'intervention de Naser-Sing, on croyait Tanjaour pris, on pensait même que Dupleix revenait en France. A part quelque inquiétude au fond peu sérieuse sur le siège de Trichinapali, les directeurs ne pensaient pas qu'il pût se produire aux Indes la moindre complication. Ils désignaient Duval de Leyrit, directeur au Bengale, pour remplacer Dupleix que sa famille attendait. Seul Duvelaër, dans ses lettres particulières d'octobre et de novembre 1750, disait à son ami que des bruits couraient à Paris sur des secours que les Anglais auraient donnés à Méhémet-Ali ; il lui rappelait que la Compagnie ne pouvait se lancer dans des entreprises guerrières et lui conseillait d'assurer au plus tôt la paix dans la Péninsule (2). Or, Dupleix n'avait pas encore parlé des Anglais. Il ne s'était pas non plus expliqué sur la nature des engagements pris par lui avec Mousafer-Sing. En février 1751 on croyait encore en France que tout se bornait au siège de Trichinapali, et que la prise de cette ville serait la fin certaine des troubles ; on était donc assez tranquille, mais on souhaitait que le gouverneur écrivît avec un peu plus de détails, tout en l'excusant à cause de ses nombreuses affaires (3). On n'apprit en France les événements de janvier à octobre 1750, la captivité de Mousafer-Sing, l'intervention des Anglais et de Naser-Sing que par la lettre de Dupleix du 3 octobre 1750, arrivée dans les premiers mois de 1751. On connut vers octobre 1751 les événements d'octobre 1750 à janvier 1751 jusqu'à la visite de Mousafer-Sing délivré à Pondichéry ; on sut alors que Dupleix lui avait

(1) Col. C² 36, 185. La Compagnie à Dupleix, 21 novembre 1750.

(2) Fr., n. acq., 9148, 72, 76. Duvelaër à Dupleix, 1er octobre-28 novembre 1750.

(3) Col. C² 37, 99. Lettre préparée par M. de Saint-Priest, commissaire du roi, 5 février 1751.

Digitized by Google

fourni une escorte pour le conduire jusqu'à Aurangabad. La Compagnie le désapprouva très nettement d'avoir envoyé cette petite troupe si loin : « Il n'est, disait la lettre du 1er février 1752, ni de « l'intérêt de la Compagnie ni de votre prudence de s'engager dans « les guerres de l'intérieur de l'Inde (1). » On ne voulait pas se risquer plus avant : « Il est temps, lui écrivait-on, de borner l'étendue « de nos concessions dans l'Inde. L'objet de la Compagnie n'est pas « de devenir une puissance de terre, *sauf cependant à former dans « la suite de nouveaux établissements quand l'utilité en aura été bien « reconnue, que les mesures pour y parvenir auront été bien concer- « tées entre vous et la Compagnie et qu'elle aura pris un parti dé- « terminé en conséquence* (2). Un revers seul peut suffire pour nous « faire perdre tous nos avantages. Une paix solide et durable est le « seul but où vous deviez tendre. » Dupleix, en même temps, recevait des injonctions pareilles du contrôleur général Machault, qui, par ses lettres des 26 février 1750, 23 avril, 5 mai, 6 novembre 1751, lui donna l'ordre exprès de faire la paix (3). Les premières en date ne lui parvinrent qu'en 1751, alors qu'il était engagé dans les affaires du Dekhan, les dernières lui arrivèrent au moment du désastre de Trichinapali, et très sagement il ne voulut pas demander la paix après une défaite. Il eut d'ailleurs le grand tort de ne pas donner un récit exact des événements, de telle sorte que la Compagnie ne sut par lui rien de précis. Le 1er août 1752, elle sait bien que Bussy a le commandement de toutes les troupes détachées en Dekhan, mais elle ne sait pas ce que Dupleix pense des circonstances au milieu desquelles Bussy doit agir (4). « C'est nous causer « de nouvelles inquiétudes que de nous laisser ignorer vos projets « et vos engagements. Quelque confiance qu'il convient d'avoir, « comme vous le dites, dans la Providence, vous devez convenir « que c'est nous prévenir bien superficiellement des vues que vous « pouvez avoir et dont nous sommes accoutumés à connaître l'éten- « due (5). »

(1) Fr., n. acq., 9145, 75. La Compagnie à Dupleix, 1er février 1752.
(2) Ibid., 79. La Compagnie à Dupleix, lettre particulière.
(3) Fr., n. acq., 9150, 7. Machault à Dupleix, 19 janvier 1753.
(4) Fr., n. acq., 9145, 92. La Compagnie à Dupleix, 1er août 1752.
(5) Ibid., 93. Cela les réduisait aussi à tirer parti de correspondances par-

Digitized by Google

Dans les derniers mois de 1752 on connut enfin la durée du siège de Trichinapali, l'action nettement hostile des Anglais et les actes de Bussy dans le Dekhan, par les lettres parties de l'Inde en octobre 1751 et par les dossiers de la correspondance du conseil supérieur avec les Anglais et les Hollandais. On eut aussi la grande lettre de Dupleix à Saunders, sorte de réquisitoire dressé contre la mauvaise foi des Anglais, et le récit des faits *jusqu'en février 1752* SEULEMENT.

La Compagnie répondit que « sur les lettres de Bussy annon-« çant qu'il avait obtenu pour la nation le gouvernement de la « province d'Arcate, elle s'étonnait que sans entrer dans aucun dé-« tail Dupleix se bornât à lui dire *qu'il aurait pris des arrange-« ments pour cette affaire, si celle de Trichinapali eût été terminée.* » Quant à l'espoir où paraissait être Dupleix de finir ce siège heureusement, elle répondait qu'elle ne pouvait ignorer les bruits désavantageux qui couraient au départ du vaisseau porteur des dépêches. Elle espérait avoir, par les courriers partis de l'Inde en octobre 1752, des renseignements exacts sur les opérations des Anglais contre Arcate et sur celles des Maïssouriens dont il ne disait pas un mot. Elle regrettait l'éloignement de Bussy, dont la mission devait se terminer à Aurangabad (lettre du 2 janvier 1753).

Ainsi la Compagnie qui, même avertie exactement, n'aurait connu les faits que très tard, en raison de l'énorme distance qui sépare l'Inde de l'Europe, ne fut pas même complètement informée par Dupleix. Il est évident que celui-ci préférait mettre les directeurs en présence de faits accomplis. Machault lui fit le même reproche, mais bien plus rudement : « Je n'ai trouvé (dans la lettre du 19 fé-« vrier 1752) ni les nouvelles ni les détails que je devais atten-« dre de vous et je ne puis m'empêcher de vous en marquer tout « mon mécontentement. Quand on est chargé d'affaires aussi im-« portantes que vous, on en doit un compte plus exact et plus « détaillé (1). »

ticulières qui étaient souvent malveillantes, venant d'inférieurs et par suite d'ennemis ou de jaloux.

(1) Fr., n. acq., 9150, 7. Machault à Dupleix, 19 janvier 1753.

Digitized by Google

La Compagnie, dans une lettre particulière, lui reprocha d'avoir décidé seul des affaires du Dekhan, et lui défendit expressément de songer à cet agrandissement. N'ayant que des vues commerciales et mal éclairée par celui qui était l'auteur de l'entreprise, la Compagnie refusait, selon ses traditions, toute conquête qui ne fût pas contiguë à ses possessions ou qui l'entraînerait dans quelques démêlés avec les Européens. On devait écarter les objets de cette nature et se borner à ce qu'on pouvait conserver aisément (1).

Donc, en janvier 1753, il y avait désaccord absolu entre ce que voulait la Compagnie et ce que faisait Dupleix. Celui-ci n'avait pu communiquer d'avance les détails d'un plan qu'il n'avait pas formé, mais il eut le tort grave de ne pas instruire la Compagnie ni le ministre de tout ce qu'il faisait. Il n'avait pas parlé de la dignité de nabab de Carnate que Bussy lui avait obtenue en 1751; il n'avait pas parlé de l'échec éprouvé sous Arcate par la troupe française qui y assiégeait Clive. Mais on avait su tout cela à Paris par une lettre particulière (2), et l'on s'étonnait à bon droit qu'il n'en eût rien dit. « Imputerons-nous cette omission à un oubli réel? » disaient les directeurs. Il avait fait embarquer précipitamment les officiers du *Dauphin* pour les empêcher d'en apprendre la nouvelle et pouvoir la cacher à la Compagnie (3). Il avait de même dissimulé la mort de Mousafer-Sing au moment du départ des vaisseaux pour l'Europe, de façon à rester maître de la nouvelle. La Compagnie trouva cette dissimulation très répréhensible, et le lui dit sans ménagement. Elle se plaignait aussi que les Anglais reçussent les nouvelles les premiers, le plus souvent par Bassora, et que Dupleix annonçât laconiquement ses succès ou ses revers sans donner aucun détail, négligeant la voie de terre (4). Il eut donc vraiment certains torts qu'il aurait pu éviter, outre celui d'aller à l'encontre des traditions. Dès l'arrivée des nouvelles de l'année 1751, le ton de la correspondance changea. A la déférence des lettres de 1750 succéda, en 1753, une aigreur à peine dissimulée et que Dupleix sentit très bien. Il est vrai qu'on eut alors contre lui d'autres griefs que ceux d'ordre politique.

(1) Fr., n. acq., 9145, 177. La Compagnie à Dupleix, 2 janvier 1753.
(2) Fr., n. acq., 9145, 183. La Compagnie à Dupleix, 2 janvier 1753.
(3) Ibid., 187. La Compagnie à Dupleix, 10 janvier 1753.
(4) Ibid., 238. La Compagnie à Dupleix, 21 février 1754.

Digitized by Google

On peut dire que l'affaire des jaguirs lui a plus nui que toutes ses fautes. C'est à propos de ces concessions de rentes et de pensions que l'on a pu le plus aisément le calomnier et prêter à ses actes des motifs exclusivement personnels.

On nommait jaguir un revenu attaché à une fonction et gagé ordinairement sur les produits d'une terre. Il y avait des jaguirs de toute valeur. Le jaguirdar administrait, par lui-même ou par ses agents, le territoire sur lequel était assignée sa rente; il en avait la jouissance, mais non la propriété.

Or, les services rendus par les Français aux nababs furent payés selon la coutume du pays par des jaguirs, au moins aussi souvent que par des sommes d'argent. Mais il y avait en France, sur ce point précisément, une législation formelle et récente. Un arrêt du conseil du 6 juin 1750 (1), visant la donation faite par Dumas à la Compagnie des Indes de l'aldée d'Archiouac, à lui concédée par le nabab d'Arcate, et la réserve d'usufruit faite par le donateur à son profit, déclarait la condition nulle comme illicite en vertu des lois fondamentales du royaume, qui défendaient indistinctement à tous les sujets du roi de recevoir sans sa permission des dons et présents des princes étrangers. En conséquence, le roi déclarait la Compagnie propriétaire des aldées de Dumas, dont elle percevrait les fruits, et défendait à tous officiers, gouverneurs et employés de la Compagnie, de recevoir aucuns dons et présents des princes étrangers, sauf à charge de les réunir immédiatement au domaine de la Compagnie, faute de quoi la réunion aurait lieu de plein droit. L'arrêt ordonnait que les contrevenants seraient poursuivis extraordinairement et selon la rigueur des ordonnances.

Il était donc interdit de recevoir des jaguirs. Cette défense ne fut connue aux Indes que dans l'été de 1751 au plus tôt. Mais les événements qui s'étaient passés de 1749 à 1751 avaient eu précisément pour suite la distribution de nombreux dons. La libéralité de Chanda-Sahib et de Mousafer-Sing s'étendit sur tout le monde. Les troupes reçurent, en décembre 1751, 400,000 roupies, les principaux officiers et conseillers, outre l'argent, eurent des jaguirs. Même les églises se ressentirent de cette générosité, qui procura

(1) Dernis, IV, 656.

Digitized by Google

aux habitants de Pondichéry des sommes immenses (1). Sans compter les riches présents en espèces, en bijoux et en objets précieux qui lui furent faits alors (2), Dupleix reçut, à titre de jaguir, l'aldée de Valdaour, comprenant cent villages, dont il évalue lui-même le produit à 150,000 roupies (janvier 1750). Le 17 juin, il obtenait Mafous-Bender, dont le divan Ramdaspendet voulait même changer le nom en celui de Dupleix. Sur ce dernier point, le gouverneur se montra hésitant : il voulait voir, d'après le paravana, si l'aldée en valait la peine (3). Il avait encore un jaguir considérable en qualité *d'aftazari*, et rien qu'aux environs de Pondichéry il y avait vingt-sept jouquans ou péages institués à son profit. En dehors de ces domaines, dont la Compagnie le laissa jouir tranquillement et qui, de 1755 à 1759, lui rapportèrent au moins 300,000 roupies par an, il reçut en diverses occasions de nombreux serpeaux ou présents ordinairement fort riches, et dont la valeur était calculée sur la qualité de la personne à laquelle on les destinait. Lors de l'avènement de Salabet-Sing, il écrivit à Bussy de lui faire envoyer à lui et à sa femme un serpeau digne d'eux. « Vous devez vous le faire « présenter, ajoutait-il, et examiner s'il est tel qu'il doit être. « Faites priser les bijoux avant de les envoyer. Ils doivent être « dignes de l'obligation qu'on m'a. Vous devez les faire emballer « en votre présence pour qu'on n'en détourne rien et en faire dres- « ser un inventaire détaillé (4). » Ce serpeau tant surveillé se trouva *pitoyable*. « Je n'eusse osé le recevoir publiquement, dit Dupleix, si « je n'y eusse fait ajouter pour au moins 200,000 roupies de bi- « joux (5). » Quel devait être alors un serpeau digne de lui? La même année, il fit joindre à la lettre que Salabet-Sing écrivit au roi un présent de 200,000 roupies et un de 50,000 pour le contrôleur général ; on voit par comparaison à quel prix il s'estimait lui-même (6). Le 23 octobre 1751, il réclamait encore au nabab et au

(1) 9159, 226. Journal du séjour de Mousafer-Sing à Pondichéry, 16 décembre 1750-15 janvier 1751.

(2) On vendit après sa mort de nombreuses armes précieuses et de nombreuses parures indiennes.

(3) Arch. Vers. E 3748, 58. Dupleix à Bussy, 15 juin 1751.

(4) Arch. Vers. E 3748, 45. Dupleix à Bussy, 12 mai 1751.

(5) Ibid., 59. Dupleix à Kerjean, 27 juin.

(6) Ibid., 81. Dupleix à Kerjean, 8 août 1751.

Digitized by Google

divan un serpeau pour la mort de son frère, « civilité qui se fait entre seigneurs maures (1); » mais nous ne pouvons faire exactement le compte de ce qu'il reçut sous cette forme.

Mme Dupleix reçut aussi de nombreuses et riches donations des nababs qui, devinant bien vite l'action qu'elle exerçait sur son mari, surent se concilier son appui. Elle reçut de Mousafer-Sing l'aldée ou faussedarie de Cadapat, appartenant à l'un des nababs patanes qui avaient trahi Naser-Sing (2), celles de Chemdenour et d'Archetnangatam qu'elle donna aux jésuites (3). Elle reçut aussi l'aldée de Devracotta, d'un revenu officiel de 221,258 roupies (Dupleix l'évalue à 15,000 pagodes seulement, soit 120,000 roupies); mais elle l'abandonna à la Compagnie, à qui Dupleix écrivit que sa femme lui faisait don de 400,000 roupies de rente (4). Sa fille, Marie Vincens, eut un jaguir de 50,000 roupies (5). N'oublions pas les revenus des fêtes de Tirpetty et les profits divers d'ordre quelconque qu'elle partagea avec son agent Papiapoullé.

Quant aux officiers et aux employés, ils eurent part dans des proportions un peu moindres que le chef et sa famille aux libéralités de nos obligés. Papiapoullé à lui seul régissait trente-deux aldées appartenant à des employés (6). « Nos messieurs, qui sont « à Aurangabad, écrit Dupleix, ont fait des fortunes immenses, « Vincens (fils de sa femme, enseigne d'infanterie) possède au moins « deux lakhs, et Bussy et Kerjean de 4 à 5 lakhs (7). Ces fortunes « sont aussi extraordinaires que vraies. Elles consistent en bonnes « espèces sonnantes et rendues dans la colonie, où il est entré de- « puis un an des richesses immenses (8). »

Dupleix répétait souvent qu'il envoyait les gens à Masulipatam « pour faire leurs petites affaires », et les officiers le remerciaient

(1) Arch. Vers. E 3748, 96. Dupleix à Bussy, 23 octobre 1751.

(2) C² 83, 27. Traduction du Paravana par Delarche, 21 février 1751.

(3) Ibid , 28. Ibid. — Fr., n. acq., 9146, 80. Dupleix à la Compagnie, 15 février 1753.

(4) Arch. Vers. E 3748, 55. C² 84, 50. — Fr., n. acq., 9151, 67. 9146, 80.

(5) Arch. Vers. E 3748, 28.

(6) Journal de Godeheu, C² 85.

(7) 1 lakh = 100,000 roupies.

(8) Arch. Vers. E 3749, 7. Dupleix à Barnawal, gendre de sa femme, 24 décembre 1751. Lettre autographe.

Digitized by Google

par des lettres collectives de leur faire joindre à l'honneur des richesses considérables (1). Le capitaine Godeville avait gagné 40,000 l. en un an, bien qu'il ne pillât point, suivant encore les préjugés d'Europe et blâmé pour cela par Bussy (2). Mainville et Goupil, deux capitaines, avaient reçu, à leur arrivée en Dekhan, 25,000 roupies chacun et n'étaient pas contents. On leur donna 300 cipayes sur lesquels ils gagnaient 2,000 roupies par mois. Ils ne les payaient pas et se firent pourtant donner un billet de 40,000 roupies pour avances faites par eux à leurs cipayes. Ils écrivirent un jour au gouverneur de Masulipatam, Moracin, de lever pour eux sur la province 100,000 roupies au nom du nabab et d'en garder 25,000 pour lui (3). Bussy, heureusement, intervint et fit cesser ces exactions. Le jeune Vincens reçoit à Haiderabad 100,000 roupies en une seule fois ; Kerjean, le même jour, en reçoit autant. Mais le divan les accuse tous deux d'avoir pris l'argent de force : eux prétendent que c'est un don du nabab (4). De mars à octobre 1751, Kerjean fit parvenir à Pondichéry 380,000 roupies.

Quant à Bussy, il passa en un an de la pauvreté à l'opulence. Outre les dépenses de sa suite qui étaient énormes (rien que la table emportait 100 roupies par jour), il exigea 400,000 roupies de Mousafer-Sing pour s'engager à le suivre jusqu'à Haiderabad. Le 10 juillet 1751 il avait déjà fait passer 300,000 roupies à Masulipatam, ce qui représentait seulement l'augmentation obtenue de Salabet-Sing pour rester à son service. Il obtint, en outre, 80,000 roupies pour aller jusqu'à Aurangabad. Il avait donc, sans compter les nazers (présents), les serpeaux et *les profits*, comme il disait, touché, de janvier à juillet 1751, 780,000 roupies. Dupleix trouvait que c'était exagéré et qu'on aurait dû n'exiger rien pour aller jusqu'à Aurangabad (5). Bussy fit acheter à cette époque, en France, par le neveu de Dupleix, une terre d'une valeur de 800,000 livres. Mais une part de ses gains fut employée de son consentement par

(1) Fr., n. acq., 9159. Lettre d'officiers du Dekhan à Dupleix, 26 décembre 1751.
(2) Col. C² divers, 2e série, 9. Godeville à Polignac, 1754.
(3) Lettres de Bussy. Fr., n. acq., 9159, 129, 130.
(4) 9159, 250. Vincens à Dupleix. Aurangabad, 12 juillet 1751.
(5) Arch. Vers. E 3748, 62 vo. Dupleix à Kerjean, 10 juillet 1751.

Digitized by Google

Dupleix, à qui il les adressait, et perdue dans le désastre du gouverneur.

On peut facilement conjecturer l'effet que produisirent en France les récits venus de l'Inde. Personne ne songea d'abord à céler ces énormes bénéfices, pas même Dupleix. Plus tard, il est vrai, mis en défiance, il refusa de dire ce que les officiers recevaient des Maures. On peut deviner sans peine que bien des exactions furent commises tant en Dekhan qu'en Carnate. Les officiers inférieurs firent comme leurs chefs. Le bruit des malversations tolérées par Dupleix et l'inobservation des ordonnances relatives aux jaguirs motivèrent de la part de la Compagnie des reproches fort sérieux et un rappel aux règlements. On ne réfléchit pas à Paris qu'il était difficile à Dupleix, l'eût-il voulu, d'empêcher le pillage dans le pays où se faisait la guerre et dans les conjonctures où il était.

Le ton de la Compagnie fut d'abord, sur cette question, parfaitement modéré. Le 15 juillet 1750 (1), en apprenant les donations faites par Chanda-Sahib, elle remerciait Dupleix d'avoir immédiatement réuni ses aldées au domaine et l'avertissait qu'en vertu des ordonnances récemment renouvelées, d'Auteuil devrait y réunir aussi la sienne : on le récompenserait d'ailleurs. Avant d'avoir reçu cette lettre, Dupleix envoya l'état des pensions ou jaguirs accordés par Mousafer-Sing en 1751. Une lettre particulière du 1er février 1752 (2) lui rappela alors que la Compagnie, toute prête à demander de nouvelles grâces pour les officiers qui avaient bien servi, aurait vu sans peine les dons qui leur étaient faits, *s'ils avaient pu être consommés en un jour*, mais que les lois du royaume défendaient à tout sujet du roi d'accepter directement ou indirectement aucune pension des puissances étrangères. Elle pensait que Dupleix les avait autorisées par ignorance de ces lois et déclarait que l'intention du roi était qu'aucun des employés et officiers ne reçût les jaguirs accordés par les nababs. Elle ne doutait pas de leur obéissance, mais si l'un d'eux s'oubliait jusqu'à désobéir ou à vouloir quitter le service de la Compagnie pour passer à celui du nabab, Dupleix ne devait pas balancer à le faire arrêter et renvoyer

(1) Fr., n. acq., 9145, 26. La Compagnie à Dupleix, 15 juillet 1750.
(2) Ibid., 73. La Compagnie à Dupleix, 1er février 1752.

Digitized by Google

en France. La faute commise deviendrait inexcusable, si l'on y persistait après avoir reçu connaissance des lois du royaume.

Dupleix répondit à la première injonction par une lettre en date du 10 juin 1751, dans laquelle il donnait à la Compagnie quelques raisons propres à la faire revenir sur la défense qu'elle avait faite à propos de l'aldée de d'Auteuil; il paraissait, en outre, croire qu'il n'existait pas de loi défendant de recevoir de tels présents. On lui réitéra alors presque dans les mêmes termes, modérés mais très nets, les explications et les interdictions contenues dans la lettre de février 1752, qui vient d'être analysée (1).

Il est hors de doute qu'au reçu de la première dépêche, Dupleix devait obéir, l'ordre étant formel et motivé par l'affaire de Dumas, et non par les jaguirs récemment acquis et dont on ne connaissait encore rien en France en juin 1750. Au reçu de la seconde, il répondit dans les termes les plus vifs : « Vous trouvez à redire, osa-« t-il écrire, à la reconnaissance que Mousafer-Sing a donnée à « tant de braves gens et aussi à quelques-uns de vos principaux « employés et vous citez les lois du royaume, et, peu satisfaits de « ce que vous auriez pu marquer à ce sujet au conseil et à moi, « vous avez obtenu un arrêt du roi pour la réunion des aldées et « peut-être même des jaguirs, si la chose était possible. Il est aisé « de conclure des précautions que vous prenez à ce sujet, que l'on « n'a d'autre but que de s'approprier ces terres et ces pensions « sans trop s'inquiéter de la justice du procédé que l'on a observé « à cet égard, et sous le prétexte que les lois du royaume défendent « aux sujets du roi d'être pensionnaires d'aucun prince étranger. « Le dessein étant de réunir tout au domaine de la Compagnie, on « a fait entendre au roi tout ce qu'on a voulu. Il est triste qu'on lui « ait fait craindre pour notre fidélité. Il est certain que la voie que « vous prenez pourrait induire à de pareils sentiments(2).... »

Une pareille lettre ne pouvait être lue avec indifférence. La Compagnie y répondit en des termes d'une juste sévérité lorsqu'elle la reçut, en 1754. Cette lettre n'eut d'ailleurs aucune influence sur le sort de Dupleix, puisqu'elle ne fut connue en France

(1) Fr., n. acq., 9145, 103. La Compagnie à Dupleix, 15 août 1753.
(2) Fr., n. acq., 9146, 87. Dupleix à la Compagnie, 16 février 1753.

Digitized by Google

que six mois après le départ de Godeheu pour l'Inde (1). Mais nous l'avons citée pour montrer avec quelle vivacité Dupleix ressentait tout ce qui le touchait dans son orgueil ou ses intérêts. La question des jaguirs était pour lui et ses amis des plus considérables. Leur interdiction l'irrita comme une spoliation. La mesure provoquée par les actes de Dumas lui parut à tort dirigée particulièrement contre lui.

Il avait toujours eu de l'emportement dans le style : cette lettre en est un nouvel exemple. Il dut se nuire aussi par le peu de ménagements qu'il gardait envers les directeurs. Il les jugeait incapables; mais pourquoi le leur écrire? Le commissaire du roi, Montaran, son ami, lui reprochait le ton trop léger et même aigre quelquefois de sa correspondance : « Vos lettres ne peuvent pas « être secrètes, quinze ou seize personnes les lisent. Quand vous « écrirez au corps des directeurs, je crois qu'il est de votre pru- « dence de bannir toute aigreur et toute apparence de mépris : on « peut être ferme poliment. Il y a dans vos lettres des traits qui « sont relevés par vos ennemis (car tout le monde en a) (2). » Un peu plus tard il lui dit : « Vous devez être assez sûr de mon ami- « tié pour que je puisse vous gronder un peu sur le ton de vos « lettres. On n'écrit point à un valet comme vous avez écrit à la « Compagnie et l'article des jaguirs contient les principes les plus « sauvages et les raisonnements les plus extraordinaires. Le roi « est informé de tout, le ministre voit tout : il ne vise pas une « lettre qu'il ne l'ait entendu lire; les décisions de la Compagnie « sont les siennes (3). »

Ainsi, la Compagnie reprochait à Dupleix d'avoir réglé à lui seul des affaires importantes, de ne pas l'avoir instruite de ce qu'il faisait, de lui avoir caché les gratifications et augmentations de pensions obtenues par les employés (4). Le mécontentement causé par ces actes d'indépendance et d'indiscrétion, par le ton de sa

(1) Le vaisseau *l'Anson* qui portait les correspondances de février 1753 ne put franchir le Cap, et les correspondances n'arrivèrent qu'en janvier de l'année suivante. Voir plus loin.

(2) Fr., n. acq., 9150, 41. Montaran à Dupleix, 20 septembre 1752.

(3) Ibid., 32. Montaran à Dupleix, 3 mars 1754.

(4) Fr., n. acq., 9145, 181. La Compagnie à Dupleix, 2 janvier 1753.

Digitized by Google

correspondance, s'aggravait par le mauvais état du commerce et par la disproportion qu'on trouvait entre les envois et les retours. La Compagnie calculait qu'elle avait envoyé quinze millions de plus que les retours; mais Dupleix déclarait que de Pondichéry seulement il avait renvoyé des marchandises pour 31,000 marcs de plus qu'il n'avait reçu (1).

En 1754, la Compagnie écrivait encore qu'elle s'étonnait que des fonds envoyés il ne restât rien. Elle ne comprenait pas comment Dupleix pouvait dire qu'il avait renvoyé plus de fonds qu'il n'en avait reçu (2). Le bilan de l'Inde, envoyé en 1754, ne l'éclaira pas davantage. Un travail fait sur les livres de Paris par deux des syndics prouva qu'on devait avoir aux Indes un fonds immense; mais les lettres des comptoirs prétendaient qu'on y manquait de tout. « *Il y a là un fait qui paraît une énigme in-* « *compréhensible*, » disait le commissaire Silhouette au garde des sceaux (3).

Dupleix n'en porta pas moins aux yeux du ministre, des directeurs et, par suite, du public, la responsabilité du maintien du dividende à un chiffre peu élevé, comme si les dépenses supplémentaires que sa politique occasionna avaient été la cause unique de l'état précaire des finances de la Compagnie. Or, pour les dépenses de la guerre, d'après une lettre de Dupleix, la Compagnie n'avait encore avancé, en décembre 1752, que dix lakhs, qui allaient être remboursés les premiers (4). Quant aux dépenses militaires supplémentaires, c'était bien peu de chose en comparaison de l'accroissement des revenus, et ce n'est pas tant là-dessus que sur la politique et les jaguirs que portèrent les critiques.

Il y avait eu, de très bonne heure, une opposition de principe très vive aux actes de Dupleix. C'est à l'année 1751 que remontent les premières propositions de rappel dirigées contre lui. Le 1er février de cette année, le commissaire du roi, Guignard de Saint-Priest, fut nommé intendant du Languedoc et remplacé par M. de

(1) Col. C², 2e série, 316. 9150, 33.

(2) Fr., n. acq., 9145, 225. La Compagnie à Dupleix, 20 février 1754.

(3) Col. C² 40, 25. Rapport de Silhouette à M. de Seychelles, 30 août 1754. Voir ci-dessus, ch. IV, Histoire financière de la Compagnie.

(4) Arch. Vers. E 3754, 50. Dupleix à Bussy, 9 décembre 1752.

Digitized by Google

Silhouette, chancelier du duc d'Orléans. Celui-ci avait résidé dix ans en Angleterre et en Hollande et passait pour avoir des idées sur le commerce. Il est constant qu'il y eut dès l'abord une sourde hostilité entre lui et son collègue Montaran. Le bruit en passa jusqu'à l'Inde. Montaran était un ami de Dupleix, cela suffit peut-être pour indisposer le nouveau commissaire. Comme tout le monde en France, celui-ci tenait pour la paix aux colonies et pour une politique purement commerciale; mais il était orgueilleux, autoritaire, décisif, homme à système, et se déterminait sur des raisonnements plus que sur des faits. D'ailleurs, tout homme nouvellement en place cherche à se distinguer par quelque innovation. Silhouette travailla beaucoup, s'instruisit du détail et, selon l'ordinaire des gens médiocres, se confirma dans ses vues, hostiles dès l'abord aux plans et à la personne même de Dupleix, dont il ne sut voir que les défauts. Il lui écrivit, le 20 décembre 1751, une lettre polie mais très froide, pour lui annoncer qu'il était nommé commissaire et ajouta qu'il espérait que l'Inde serait bientôt pacifiée. Rien n'y transparaît des dispositions plus que défavorables où il était et dont on va trouver la preuve.

Un des syndics, Delaître, avait adressé, vers le printemps de 1751, au contrôleur général un mémoire sur l'administration de la Compagnie (1), contenant les observations les plus justes sur le mauvais recrutement, la paresse, l'incapacité des directeurs et sur la régie dictatoriale des commissaires du roi. Quand on eut reçu les nouvelles de l'Inde, ce même syndic lui présenta, à la fin de 1751, un mémoire historique sur ce qui s'était passé depuis onze ans dans l'Inde (2). Il exposait, avec assez de précision et d'exactitude, les faits depuis 1738 jusqu'à la mort de Naser-Sing (décembre 1750). Il pensait que Dupleix présumait trop de ses forces et insinuait que l'amour de la gloire et la confiance en soi pourraient le porter à des entreprises téméraires. « C'était un rôle séduisant, pour un parti-« culier sorti du commun et devenu gouverneur de Pondichéry, « que celui de conquérant et d'arbitre de l'Inde. Il pouvait même

(1) Col. C² 37, 3. Observations sur le gouvernement passé et présent de la Compagnie des Indes.

(2) Col. C² 116, 148. Mémoire historique de ce qui s'est passé relativement aux affaires de la Compagnie des Indes depuis onze ans dans l'Inde.

Digitized by Google

y trouver, du côté de la fortune, des avantages particuliers. » Delaître concluait qu'il fallait défendre de nouveau aux gouverneurs et officiers de recevoir des présents des princes étrangers, qu'il fallait se contenter du commerce et se refuser aux conquêtes, séparer le pouvoir civil du militaire et enfin empêcher les gouverneurs de l'Inde et de Bengale d'accaparer le commerce d'Inde en Inde.

Il paraît évident que Silhouette adopta ces vues, d'ailleurs imposées à tout homme qui suivait les traditions de la Compagnie, à moins qu'il eût du génie. Saint-Priest et Montaran lui-même n'en eurent jamais d'autres; mais Silhouette semble poursuivre Dupleix d'une haine personnelle, vraie haine de sectaire passionné pour ses propres idées et qu'un fanatisme brutal égare en d'absurdes excès. Machault lui ayant communiqué les mémoires de Delaître, il en admit les insinuations sur les motifs égoïstes de Dupleix et sur les conséquences de sa politique audacieuse.

En octobre 1751 (1), le même Delaître transmit au contrôleur général une lettre de Leyrit, gouverneur de Chandernagor, qui annonçait l'effet produit au Bengale par la nouvelle de la mort de Naser-Sing. Le nabab avait menacé les Français de saisir leurs fonds et Leyrit se montrait fort inquiet.

Delaître ajoutait personnellement qu'il fallait choisir entre deux systèmes, l'un de paix et de tranquillité en se bornant aux anciennes possessions, l'autre de domination et d'agrandissement avec la perspective de plusieurs années de guerre, et de risques considérables de la part des Maures et des Européens. Si l'on s'en tenait au système pacifique, il conseillait de rappeler Dupleix sous d'honnêtes prétextes, de manière à ce qu'il n'eût pas le choix de rester ou de revenir : « Pouvait-on espérer que Dupleix se dépouil-
« lerait du caractère de domination et d'insubordination qu'il avait
« porté partout ? Qu'après avoir été le maître absolu, il se soumet-
« trait à ce qu'on lui prescrirait et adopterait d'autres principes
« que ceux sur lesquels il travaillait depuis qu'il était en place et
« dont il était enivré? Il avait d'ailleurs une animosité personnelle
« contre les Anglais et les Hollandais. Les inquiétudes qu'il exci-

(1) Col. C² 37, 200. 7 octobre 1751.

Digitized by Google

« tait partout ne se calmeraient pas tant qu'il serait en place.
« L'homme qui pourrait le remplacer était difficile à trouver. On
« ne voyait guère que M. Godeheu, directeur de Lorient, qui pour-
« tant était fort nécessaire au poste qu'il avait. »

Ainsi fut posée par Delaître, en octobre 1751, deux ans avant la décision conforme qui fut prise en août 1753, la question du rappel de Dupleix et de l'envoi de Godeheu.

Silhouette appuya ces conseils, peut-être concertés avec lui ; car ce sont probablement les correspondants qu'il avait conservés en Hollande et en Angleterre qui le renseignaient sur les inquiétudes que pouvait causer Dupleix à ces nations, au commencement de 1751. N'oublions pas qu'à la date du 7 octobre 1751 on savait bien la mort de Naser-Sing, mais rien encore de l'expédition en Dekhan ni du siège de Trichinapali. Ainsi, l'on demandait déjà le rappel de Dupleix à cause de l'appui donné à Mousafer-Sing en 1750 et des quelques difficultés soulevées avec les Anglais en cette année-là.

Silhouette, en soutenant l'avis de Delaître, insista surtout sur les jaguirs auxquels ce syndic, dans son mémoire historique, avait accordé grande attention. Le langage du commissaire est fort significatif de ses dispositions hostiles, Dupleix n'ayant donné, à cette date, aucune raison de douter de son obéissance aux ordres du roi.

« J'ai appris, par une lettre particulière, disait-il au ministre,
« que non seulement M. Dupleix a une pension de 100,000 rou-
« pies, mais que Mme Dupleix en a une pareille et sa fille d'un
« premier lit, nommée Chonchon, une de 50,000, ce qui fait entre
« eux 600,000 fr. de pension.... J'ai l'honneur de vous représenter
« de nouveau qu'au moyen des pensions que le vice-roi de Gol-
« conde paie, ou s'est engagé de payer, tant à la famille de M. Du-
« pleix qu'aux principaux officiers du conseil et des troupes, tout
« est vendu et la Compagnie n'a plus ni gouverneur, ni conseil,
« ni troupes. Je crois le mal au degré qu'il serait de la prudence
« d'user de plus d'une précaution pour y faire exécuter les ordres
« du roi (1). »

On voit que, dès 1751, par une prévention extraordinaire, Silhouette supposait Dupleix capable d'une révolte et avait déjà cer-

(1) Col. C2 37, 200. Silhouette à Machault, 11 octobre 1751.

Digitized by Google

tainement l'idée des ordres secrets qu'il donna plus tard à Godeheu.

Machault, plus pondéré, n'agréa pas d'abord ces propositions, qui furent pourtant connues des directeurs formant le comité des Indes, ou comité secret chargé d'étudier les affaires de ce pays. C'étaient Colabeau, Castanier, Godeheu, Duvelaër. Sur ces quatre hommes, trois au moins devaient être mal disposés pour Dupleix : le vieux Castanier, pour quelque discussion d'argent avec lui à propos du commerce d'Inde en Inde et pour la lenteur qu'il mettait à le rembourser; Godeheu, que Dupleix même estimait instruit et porté pour le bien public, par naturelle bassesse d'âme, et Duvelaër, qui avait la haute main sur ce département, par la jalousie ordinaire aux hommes médiocres contre les hommes de talent. Les dispositions du commissaire du roi, que les directeurs avaient coutume d'observer pour s'y conformer en courtisans, vinrent sans doute corroborer les leurs, et tous suivirent leur passion en la couvrant du prétexte dont on leurre les honnêtes gens, le bien public. En dehors de sa famille et de ses amis, Dupleix ne fut pas défendu; il n'eût trouvé dans la direction que Montaran pour le soutenir, mais celui-ci n'accepta jamais ses plans et fut, d'ailleurs, laissé en dehors des affaires importantes, à cause de son amitié connue pour le gouverneur. Il ne sut jamais rien de plus que le public.

Les mesures politiques qui devaient, pour le malheur de la France, s'exécuter en 1753, s'esquissent donc dès 1751. Il a été dès lors question du rappel de Dupleix. En 1752, Delaître, qui paraît décidément être le conseiller ou le porte-parole de M. de Silhouette, présente à Machault un mémoire sur un projet d'union avec la Compagnie anglaise (1). Il consistait à fixer à perpétuité les possessions des compagnies, à ne fonder ou à ne fortifier dans l'Inde aucun établissement nouveau (art. 3), à renoncer à tout traité de commerce exclusif. On s'engagerait réciproquement à ne pas se mêler aux affaires des princes du pays (art. 6), à ne pas s'attaquer aux Indes en cas de guerre en Europe. On voit reparaître ici une idée de neutralité réciproque qui datait de 1744 et que le ministre

(1) Col. C² 38, 74. Mémoire sur les inconvénients pour les trois Compagnies française, anglaise et hollandaise de leur mésintelligence dans l'Inde.... Projet pour le rétablissement et le maintien de l'union, 3 juillet 1752, par Delaître à Machault. Renvoyé à Silhouette par le ministre.

Digitized by Google

Puisieulx n'avait pas voulu reprendre en 1750, malgré les prières de la Compagnie.

Au commencement de 1753, après l'arrivée du *Dauphin* (décembre 1752), qui apportait les correspondances de l'Inde en date de février précédent, un directeur, probablement Duvelaër, remit un mémoire inspiré des idées que Delaître et Silhouette faisaient prévaloir dans le comité secret (1). Il y disait que les Anglais, très jaloux de leur commerce, ne souffriraient jamais la prépondérance des Français, qu'après tout ils défendaient dans l'Inde la politique d'équilibre qui était de règle en Europe. Il admettait l'abandon du Carnate et de Masulipatam, le maintien de Méhémet-Ali et même le don de quelques aldées aux Anglais, pour que nous puissions garder Karikal. Il proposait que chaque Compagnie nommât un commissaire qui devrait partir en avril 1753. Il faudrait nommer un homme doux, d'un commerce aisé, intelligent et incorruptible. Dupleix, dont l'esprit entier et l'animosité contre les Anglais était connue, serait suspendu de son gouvernement, et l'on comptait que ce désagrément l'engagerait à revenir en France. On voit que ce directeur était prêt à toutes les concessions, et que, s'il désapprouvait Dupleix de ne pas aimer les Anglais, il trouvait très légitime que les Anglais ne nous aimassent pas.

Un autre mémoire du 13 mars 1753, dont l'auteur est très bien informé par des lettres particulières et appartient aussi à la direction, demande qu'on rappelle Dupleix, qui est haï de tout le monde, qu'on offre la paix sans la solliciter, que dans les conditions on montre également de la fermeté et de la douceur, qu'on se contente des limites dont nous avons besoin, et qu'on prévienne les demandes en rendant généreusement toutes les terres, villes, etc., qu'on nous a données ou que nous avons prises (2).

Ces idées paraissent peu ordinaires. Si elles pouvaient être proposées sérieusement à l'examen du ministre, c'est que les nouvelles

(1) Col. C² 39, 73. Mémoire sur la situation de la Compagnie d'après les nouvelles du Dauphin (décembre 1752). Le mémoire pourrrait être de Godeheu ou de Duvelaër. L'auteur, en effet, est un directeur, connaît bien Dupleix et a connu Lenoir aux Indes. Mais l'auteur est plus large sur les concessions que ne le fut Godeheu.

(2) Col. C² 39, 49. Mémoire sur les affaires de l'Inde, 13 mars 1753. Renvoyé par Machault à Silhouette. Il est sans doute du directeur Michel.

Digitized by Google

reçues de l'Inde avaient jeté une terreur quelque peu honteuse dans les esprits de directeurs affolés et du ministre même, et que de la direction et du ministère la panique avait gagné le public. Le 27 décembre 1752, une chaloupe anglaise, partie de Madras le 27 juillet précédent, avait apporté la nouvelle de la capitulation de Law à Trichinapali et de la mort de Chanda-Sahib.

La Compagnie, prévenue par son correspondant à Londres, le sieur Samuel Rouge, crut d'abord que c'était un faux bruit, comme on en faisait courir souvent et dont se faisaient l'écho même les lettres particulières. Elle adressa, le 1er janvier 1753, à Dupleix, une dépêche où elle disait : « Que la ferme assurance montrée par « lui au sujet du siège de Trichinapali suspendrait seule son inquié- « tude sur une telle entreprise, si elle pouvait ignorer les bruits « désavantageux qui couraient au départ du *Dauphin*. Elle attendait « des nouvelles certaines par les vaisseaux partis de l'Inde en oc- « tobre 1752. » Mais la *Gazette de Hollande* publia, le 9 janvier, les dépêches officielles anglaises, et confirma la lettre du correspondant, dont on avait d'abord voulu douter. L'effet fut d'autant plus grand que le désastre était fort exagéré : il était question dans la dépêche anglaise de 1,700 prisonniers français. On crut Pondichéry perdu. La Compagnie, qui venait précisément d'envoyer, le 2 janvier, à Dupleix l'ordre de ne pas accepter le gouvernement de la province d'Arcate et de faire la paix sans retard, lui écrivit, sous le coup de la mauvaise nouvelle, une lettre relativement très modérée : « Elle « comptait qu'il aurait saisi les meilleurs moyens pour faire la « paix. Elle lui annonçait 1,400 soldats, en marquant qu'ils étaient « destinés à la garde des établissements et non à de nouvelles con- « quêtes : on lui enverrait les munitions nécessaires à la défense « des comptoirs par la deuxième expédition. »

La défaite de Trichinapali effaçait tous les services antérieurs de Dupleix, et paraissait justifier toutes les craintes qu'on lui avait fait connaître depuis 1751. Elle donna particulièrement une grande force aux raisonnements de Delaître et de Silhouette, qui, dès cette année-là, avaient prédit, semblait-il, le désastre. Tout ce qu'ils avaient dit et tout ce qu'on racontait de l'orgueil, de l'ambition, de la cupidité du gouverneur parut certain. Les accusations très habiles de La Bourdonnais dans ses mémoires semblèrent prouvées.

Digitized by Google

Lui-même, mis en liberté en 1752, paraît avoir eu des relations avec Silhouette et Godeheu : « C'est la source où ils puisaient, » écrivait à Dupleix un de ses correspondants (1).

Lorsque d'Auteuil et Amat, envoyés pour exposer les affaires sous leur vrai jour, arrivèrent en France dans les premiers mois de 1753, ils trouvèrent les ministres et les directeurs trop prévenus contre la politique de Dupleix pour qu'on pût espérer changer leur opinion. Nous avons dit ailleurs que les mémoires remis par eux étaient incomplets. Cependant on les fit copier et répandre dans le public (2). Amat fut même à ce sujet vivement interpellé dans l'assemblée d'administration de la Compagnie, par le directeur Michel et par Silhouette, qui lui demandèrent à propos de quoi il prenait les affaires de Dupleix si fort à cœur (2). On l'accusa de les avoir fait imprimer; il dut venir se justifier devant le lieutenant de police Berryer. « Esprit turbulent et dangereux, » disait de lui Silhouette, qui n'aimait pas la contradiction. Le seul résultat de leur voyage fut qu'on se résolut à soutenir Salabet-Sing. Dupleix avait parlé trop tard, comme il s'était trop tard aussi avisé d'intriguer à Paris. Il ne songea à tout cela qu'au lendemain de l'échec de Trichinapali, parce qu'il prévit bien le parti qu'on en tirerait contre lui.

Par l'expédition de janvier-février 1753, il donna l'ordre à son neveu de voir assidûment le maréchal de Noailles, qui pouvait être utile, de renouer avec Mme de Pompadour une négociation ayant pour objet d'obtenir en mariage une de ses nièces ; il écrivit personnellement au comte d'Argenson, en lui offrant ses services et en lui demandant sa protection auprès du roi. De son côté, Mme Dupleix envoya un beau présent à Mlle de Montmorency, pour l'engager à agir auprès du prince de Conti, un autre à M. de Silhouette *pour faire connaissance*. Dupleix de Bacquencourt fut chargé d'offrir des tissus brodés à la Dauphine et à Mesdames, filles de France, et pour ne rien négliger, la marquise de Pompadour reçut un présent considérable (3). Au courrier d'octobre, *il fit en-*

(1) Fr., n. acq., 9162, 75. Amat à Dupleix, 20 novembre 1753.

(2) Ibid., 80. Amat à Dupleix, 20 novembre 1753.

(3) Fr., n. acq., 9151, *passim*. Courrier de janvier-février 1753. Dupleix à d'Argenson, à Saint-Georges, à son neveu.

Digitized by Google

core agir Plutus, comme il disait dans sa jeunesse. Mme Dupleix fit parvenir au neveu de son mari un nouveau présent pour la marquise *si elle est encore en faveur*. Dupleix envoyait aussi pour elle une lettre assez humble de ton. C'est qu'il s'agissait ici d'une personne prévenue contre la famille. Bacquencourt le père avait jadis refusé pour son fils la nièce de la maîtresse du roi. La marquise accepta pourtant les présents, et comme Machault s'opposa formellement à ce que les présents destinés à la Dauphine et aux filles de Louis XV fussent présentés, c'est elle qui les garda (1). En février 1754 partaient encore de l'Inde des ballots pour Mmes de Pompadour, de Chevreuse, de Montmorency, de la Guiche, avec recommandation à Bacquencourt, chargé de les présenter, de garder les ballots des personnes décédées (2). Intrigues inutiles, richesses perdues! Avant que les lettres de janvier 1753 fussent parvenues en France, le rappel de Dupleix était décidé.

Mais avant de raconter comment fut prise cette décision funeste, il est à propos de réfuter une erreur courante, celle qui consiste à dire que Mme de Pompadour fit envoyer à Londres le directeur Duvelaër pour traiter de la paix et que les Anglais exigèrent avant toute chose le rappel de Dupleix.

Un historien a écrit :

« Les Anglais déclarèrent qu'ils ne feraient aucune difficulté pour « rappeler Saunders (gouverneur de Madras), mais qu'ils deman- « daient qu'on relevât Dupleix de son poste.... On conclut avec « l'Angleterre une convention dont les termes impliquaient le « rappel des deux gouverneurs et la nomination de deux commis- « saires.... Dupleix était condamné (3).... »

Il n'y a rien de vrai dans ces assertions.

Il y avait, à Londres comme à Paris, une compagnie de marchands qui trouvaient ruineuse la guerre de l'Inde. Au commencement de février 1753, le sieur Bekkers, ou Baker, un des directeurs de la Compagnie royale d'Angleterre, vint trouver Samuel

(1) Fr., n. acq., 9150, 170. O'Connor à Friell, son frère, 1750. Sur les présents, 9147, 268, 90. Dupleix jeune à Dupleix, 16 février 1754, 24 octobre 1754. Col. C2 84, 17. Mme Dupleix à son neveu, 19 octobre 1753.

(2) Fr., n. acq., 9151, 266. Dupleix à son neveu, 18 février 1754.

(3) Tib. Hamont, *Dupleix*, 281-282.

Digitized by Google

Rouge, correspondant de la Compagnie de France. Il lui déclara qu'il était nécessaire, pour les intérêts des deux Compagnies, de pourvoir au plus tôt à la cessation des hostilités, que les moyens en étaient simples et faciles, mais qu'il fallait que l'affaire fût traitée entre les deux cours, soit à Londres, soit à Versailles (1).

Saint-Contest, ministre des affaires étrangères, transmit à Machault la dépêche par laquelle l'ambassadeur l'informait de cette ouverture, en le priant de rédiger une réponse, *qui serait la sienne* (2).

Celui-ci répondit qu'ayant déjà reçu, le 5 février, un avis analogue du sieur Rouge, il pensait que c'était une affaire à traiter entre les deux Compagnies, sauf à en référer aux ministres, si cela devenait nécessaire : « Il m'a paru aussi, ajoutait-il, que pour entamer cette « négociation, on pourrait saisir l'occasion d'un voyage que M. Du- « velaër, l'un des directeurs de notre Compagnie, doit faire en « Angleterre avec son frère, pour une affaire qui leur est person- « nelle, et qu'il serait bon de les charger de pouvoirs généraux et « préliminaires. Je ferai passer sous vos yeux les instructions qui « lui seront données. Il aura ordre de voir M. le duc de Mirepoix, « auquel je vous prierai de le recommander. On ne peut trop « désirer la fin des troubles de l'Inde. Toute la Compagnie est dans « les mêmes sentiments, et si celle d'Angleterre pense de même, « j'espère que ces premières ouvertures seront suivies d'un heu- « reux succès (3). »

Ainsi c'est la Compagnie d'Angleterre qui prit l'initiative d'une négociation. On voulut voir si les Anglais étaient sincères. Duvelaër et son frère du Lude arrivèrent à Londres le 28 mars, munis d'instructions générales données par le Comité secret et d'autres particulières connues seulement du roi, de Saint-Contest et de Machault. Duvelaër correspondait directement avec celui-ci. Il avait seulement pour mission de conclure un traité de neutralité entre les deux Compagnies, mais ce n'est guère qu'en juin que les

(1) Arch. Aff. étr. Fonds Angleterre, 435, f. 350. Mirepoix au ministre, 10 février 1753.

(2) Ibid., 358. 22 février 1753.

(3) Arch. Aff. étr. Fonds Angleterre, 436, 6. Machault à Saint-Contest, 1er mars 1753 (autographe).

Digitized by Google

négociations commencèrent entre les Anglais et lui. Il va sans dire que le négociateur était au-dessous de sa tâche, ayant, comme Silhouette, une prédilection pour les Anglais et peu de connaissance de l'Inde, où il avait été quelques années simple commis (1). Les ministres anglais, dont la mauvaise foi paraît assez évidente, essayèrent de gagner du temps, refusèrent d'accepter la neutralité, puis voulurent y comprendre les Hollandais. « Ils amusent le tapis, « écrivait un agent secret. Ils ne sont pas encore en mesure de « prendre un certain ton avec la France : ils se flattent d'y par- « venir et prennent des mesures pour cela (2). » En septembre, Mirepoix, qui n'avait encore rien fait, prit l'affaire en main. Comme il ne connaissait rien aux choses de l'Inde, Machault lui donna ses instructions par une lettre secrète du 3 septembre 1753. On voit qu'à cette date rien n'était conclu, puisque Machault fixe les concessions à faire pour la convention future et demande aux Anglais d'envoyer à leurs gouverneurs des instructions pacifiques. Il consentait à reconnaître Méhémet-Ali-Kan comme nabab d'Arcate, et la Compagnie réduirait ses domaines dans les limites que voici : elle renoncerait à Bahour comme étant gênant pour les Anglais par sa proximité ; à Tirvedy, plus éloigné il est vrai, mais énormément à leur bienséance. Elle désirait garder Gingi (que Duvelaër avait eu d'abord mission d'abandonner avant qu'on en connût la situation), Divy, Masulipatam, Narzapour, mais si les Anglais insistaient, Mirepoix pourrait abandonner Masulipatam. Il ne faudrait pas non plus rompre pour Divy et Narzapour ; à toute force on consentirait à les neutraliser (3). On ne peut vraiment reprocher à Machault de manquer d'amour pour la paix. Le traité Godeheu est triomphal auprès de celui qu'aurait alors signé ce ministre. Mais les Anglais ne furent pas satisfaits et demandèrent en outre que la France abandonnât le Dekhan. Comme on voulait y garder deux établissements, puisque les Anglais en avaient deux depuis longtemps dans ce pays, ils exigèrent qu'ils fussent loin de Masulipatam,

(1) Fr., n. acq., 9151, 145. Dupleix à Saint-Georges, 25 janvier 1754. Il augurait mal de cette négociation.

(2) Aff. étr. Fonds Asie, 12, 276. Rapport d'un agent français à Londres, juin 1753.

(3) Col. C² 39, 30. Machault à Mirepoix, 3 septembre 1753.

Digitized by Google

qu'ils n'eussent aucun revenu, qu'ils ne fussent pas fortifiés. Cette fois Machault s'étonna : « Qu'espéreraient de plus les Anglais d'une « guerre heureuse ? dit-il. C'est la Compagnie des Indes française « qui fait tous les sacrifices de la paix (1) ! » Faiblesse impardonnable chez un ministre qui savait à cette date que Dupleix avait réparé le désastre de Trichinapali ! Mais nous n'avons pas à exposer les détails d'une négociation fallacieuse traînée par l'Angleterre jusqu'en 1755 pour lui permettre d'achever ses préparatifs de guerre. Il nous suffit, pour notre démonstration, que dans toutes les négociations de 1753, le nom de Dupleix n'ait pas même été prononcé. Le même jour où il adressait à Mirepoix la honteuse instruction que nous venons d'analyser, Machault annonçait à Duvelaër le départ de Godeheu pour l'Inde, indiquant que Dupleix serait subordonné au commissaire, que cette démarche devrait rassurer les esprits en Angleterre, que, dirigé par une autorité indépendante, Dupleix, par ses talents et ses ressources, servirait la Compagnie avec plus de profit pour elle (2).

Il est donc bien certain que la mission de Duvelaër n'eut pas pour objet d'offrir ni d'accorder le rappel de Dupleix. D'ailleurs nous avons de Duvelaër deux lettres adressées de Londres à Dupleix lui-même qu'il croit aux Indes, et dans lesquelles il lui parle du peu de succès de sa mission. La première est du 30 janvier, la seconde du 25 juillet 1754 (3), et le destinataire ne reçut certainement pas cette dernière à Pondichéry.

D'où provient l'erreur que nous venons de relever ? D'un simple bruit qui courut à Paris, né sans doute d'un mot mal compris, d'une phrase peut-être comme celle de Machault citée tout à l'heure : *cette démarche rassurera les esprits qui craindraient les vues de M. Dupleix*. Une lettre de l'ambassadeur de Prusse Knyphausen à Frédéric II, en date du 18 avril 1755, enregistre le bruit que les Anglais auraient exigé le rappel de Dupleix en échange de celui de *Sanderson* (Saunders), mais qu'ils ne rappelleront pas Saunders et le laissent agir comme commissaire. Ce bruit est répandu à Paris.

(1) Arch. Aff. étr. Fonds Asie, 12. 313. Machault à Mirepoix, 3 juillet 1754.
(2) Col. C[1] 39, 34. Machault à Duvelaër, 3 septembre 1753.
(3) Fr., n. acq., 9148, 100, 102. Duvelaër à Dupleix, 30 janvier, 25 juillet 1754.

Digitized by Google

On disait aussi alors que Dupleix n'avait pas voulu recevoir Godeheu, qu'il l'avait repoussé et qu'il voulait se jeter dans les bras du Mogol (1).

Les Français n'eurent pas la triste excuse d'être forcés par l'Angleterre à rappeler Dupleix. Il était attaqué depuis longtemps. Personne ne le défendait, sauf le directeur Gilly, qui l'excusait très justement sur le fait de la paix non conclue, en faisant remarquer que l'ordre de la faire n'avait pu lui parvenir avant le mois d'octobre 1752, du moins l'ordre absolu, qu'on ne pouvait lui faire un crime de projets à la vérité audacieux, mais dont on avait pendant deux ans approuvé les succès et qu'après tout les renforts qu'il avait reçus lui avaient peut-être permis de se relever de son échec (2).

Le coup fut porté par Silhouette, qui dirigeait l'esprit de Machault. Un mémoire, présenté en juillet 1753, suggéra toutes les mesures qui furent prises docilement par le ministre presque sous la dictée du commissaire.

Ayant lu les mémoires d'Amat et d'Auteuil, Silhouette voyait très bien que le plan de Dupleix était de soutenir Salabet-Sing en Dekhan, pour nous assurer nos possessions. Silhouette était, en effet, très intelligent, rien ne lui manquait du côté de l'esprit ni des études, il le savait; mais l'orgueil, assez ordinaire à de tels hommes, l'empêcha de juger Dupleix avec équité. Il ne voulut pas même discuter l'idée : « *L'idée de donner la loi à tout le Dekhan avec une « poignée de Français est une folie*, écrivit-il. Il s'agit de prendre « un sage milieu qui même n'est pas exempt de danger. *On pose « pour principe qu'il ne convient pas à la Compagnie de se rendre « dans l'Inde une puissance militaire, et qu'elle doit se borner aux « objets de commerce.* »

Il en tirait cette conséquence qu'il fallait renoncer à tous les titres, au commandement attribué à Dupleix du Krichna au cap Comorin, un officier du roi ne pouvant se rendre officier du Mogol ni lui prêter serment. Il indiquait comme bonnes à garder les concessions de Divy, Valdaour, Gingi, etc., toutes celles dont Machault envoya

(1) Correspondance de Frédéric II. Knyphausen au roi, 18 avril 1755. Ainsi le public transformait en faits réels les suppositions de Silhouette.

(2) Col. C² 39, 129. Mémoire sur les affaires de l'Inde, par Gilly, directeur, août 1753.

Digitized by Google

la liste le 3 septembre suivant à Mirepoix; il laissait aux Anglais Bahour et Tirvedy pour les raisons que reprit docilement Machault.

Il demandait qu'on remplaçât Bussy, dont les vues et les desseins étaient trop dangereux, et cela immédiatement. Pour les troupes, on les retirerait le plus tôt possible, en abandonnant Salabet-Sing. « Le système de Bussy consiste à nommer le divan : il est dange-« reux et odieux par la tyrannie qu'il suppose. »

Il conseillait d'envoyer un commandant avec autorité supérieure, et comme le mémoire devait être communiqué aux directeurs, il indiquait, pour les tromper, que Dupleix serait soumis à ce commandant, auquel on donnerait 2,000 hommes pour assurer le succès de sa mission (1).

L'envoi d'un commissaire et le choix de Godeheu furent rendus publics dans les premiers jours d'août 1753, la famille de Dupleix l'en prévint par la voie de terre, par une dépêche du 20 août. Présentée comme elle le fut, la mesure ne pouvait qu'être approuvée du public. On ne savait en France rien de ce qui s'était passé aux Indes depuis le désastre de Trichinapali, c'est-à-dire que les dernières nouvelles remontaient à octobre 1752, soit à onze mois. Le courrier de Dupleix, qui relatait les faits jusqu'à la date du 26 février 1753, fut expédié sur l'*Anson*, qui, parti en février, mouilla à l'île de France le 21 avril et en repartit le 1er mai. Il aurait dû être en France trois mois plus tard, mais il revint le 13 juillet faisant eau. Bouvet de Lozier, gouverneur des îles, expédia, le 1er septembre seulement, la frégate *l'Utile*, qui arriva en janvier 1754, avec les dépêches et les quelques bonnes nouvelles sur lesquelles Dupleix comptait pour atténuer l'effet du désastre de Trichinapali (alliance avec le Maïssour, reprise du siège de la place, etc.). Si l'*Anson* était arrivé fin juillet 1753, peut-être les bonnes nouvelles eussent-elles changé l'opinion. Quant aux mémoires de Bussy, de Moracin et surtout de Dupleix, partis en octobre 1753, ils ne furent lus en France que six mois après le départ de Godeheu. Ainsi, Dupleix fut condamné sur le seul échec de Trichinapali, et parce que le retard d'un vaisseau laissa l'opinion un an entier (janvier 1753-

(1) Col. C2 39, 88. Mémoire de Silhouette sur les affaires de l'Inde, juillet 1753.

Digitized by Google

janvier 1754) sous le coup de ce désastre et des exagérations anglaises.

Si l'*Anson* fût arrivé, sans doute ni Machault ni Rouillé n'auraient signé les odieuses instructions secrètes qu'emporta Godeheu et que tout le monde ignora en France ; le commissaire lui-même ne les connut qu'en mer. Les amis et les parents de Dupleix, croyant que le commissaire devait se concilier avec le gouverneur, et sachant que c'était un de ses amis personnels, considérèrent ce choix comme heureux, puisqu'il semblait impossible d'éviter l'envoi d'un commissaire. Ils recommandèrent à Dupleix, dont ils connaissaient le caractère entier, de se modérer, de montrer de la patience et de la soumission. Lui-même, aux premières nouvelles reçues par Surate, partagea leur satisfaction de voir arriver un ami qu'il croyait fidèle. Il ne pouvait soupçonner ni les instructions que cet ami apportait ni l'âme secrète et vile qu'il allait révéler.

Les instructions publiques de Godeheu étaient telles qu'on peut le prévoir d'après ce que nous avons dit de la politique en faveur à Paris. Ses pouvoirs étaient ceux d'un directeur de la Compagnie : *mais le roi y avait ajouté un brevet pour commander à terre et à la marine dans l'Inde* et aux îles pendant le séjour qu'il y ferait. Sa voix devait être prépondérante sur tout le conseil en cas de délibération. En outre, il recevait un pouvoir général sur tout ce qui ne serait point contenu dans ses instructions, et toutes ses décisions devaient être exécutées provisoirement, sauf à la Compagnie à y apporter plus tard des modifications s'il y avait lieu. Son second frère, qui l'accompagnait, était nommé pour lui succéder en cas de mort : lui-même avait le droit de désigner des délégués dans les différents comptoirs. Il devait se rendre compte de l'état des possessions, en examiner les titres, parcourir les registres de commerce et de dépense pour en savoir l'état au juste. La Compagnie pensait que ses gouverneurs n'avaient pas le droit de faire une guerre offensive, mais *elle les autorisait expressément à user de représailles s'ils étaient attaqués.* Le mauvais usage des jaguirs étant interdit par Sa Majesté, devait être absolument détruit : il était dangereux que les employés eussent des motifs particuliers pour favoriser quelque parti dans l'Inde, le principe de la Compagnie étant de maintenir la paix avec les puissances du pays, et à plus

Digitized by Google

forte raison avec les puissances européennes. Cependant Godeheu devait se faire mettre au courant des négociations qui avaient eu lieu à Delhy, à Golconde et ailleurs, comme au sujet du dessein sur le royaume de Bengale, dont il était question dans les lettres de Bussy (1).

Il n'était pas parlé du rappel de Dupleix, pas plus que de celui de Bussy. En somme, Godeheu allait faire une enquête, et comme la Compagnie se déclarait mal informée, il eût été libre de continuer la guerre, s'il eût cru qu'elle était défensive ; or, il était assez facile de le démontrer, pièces en main, Dupleix n'ayant pas attaqué les Anglais le premier. On ne pouvait guère demander plus à une Compagnie de commerce telle que nous la connaissons, qui n'avait reçu de Dupleix à l'époque où elle donnait ces instructions, ni renseignements assez précis, ni plan mûrement établi. Le malheur fut qu'on se fiât à Godeheu qui était médiocre et envieux, aussi personnel que Silhouette, et surtout que ce dernier lui donnât des instructions secrètes. Il lui traça tout un plan de conduite contre Dupleix, dont il lui peignît les dispositions et les ressources comme des plus redoutables.

C'est au moment où la Compagnie annonçait elle-même à Dupleix l'envoi du commissaire en le motivant par l'incertitude où il la laissait sur les moyens de terminer une guerre onéreuse et sur la quantité exacte de fonds qui restaient dans l'Inde au moment où elle le priait de l'aider dans l'exécution de sa commission (2), que Silhouette rédigea de sa main les instructions secrètes. Elles portaient la mention : *A n'ouvrir qu'après avoir passé la ligne.* Elles furent signées par M. de Rouillé, ministre de la marine, et expédiées par ses bureaux (3). On y voit clairement que le principal motif du rappel de Dupleix est l'affaire des jaguirs, plutôt que la question politique (4).

(1) Fr., n. acq., 9145, 197, 199. Pouvoirs de Godeheu arrêtés en l'ass. d'administration, le 15 octobre 1753. — Col. C² 39, 164. Texte officiel. Godeheu commande même les établissements de la côte d'Afrique. Il est nommé pour cinq ans.

(2) Fr., n. acq., 9145, 196. La Compagnie à Dupleix, 15 octobre 1753. Vu : Machault.

(3) Col. C², 2e série, 9. Extrait de la main de Silhouette, portant la mention : A expédier par M. de Rouillé.

(4) Col. C² 39, 166 et suiv. Instr. secrètes minutées de la main de Silhouette.

Digitized by Google

« Article 1er : Après la défaite de Naser-Sing, on donna non seu-
« lement des pensions exorbitantes au sieur Dupleix, à sa famille
« et aux principaux officiers de la Compagnie dans l'Inde, mais....
« on prétend qu'il entra alors dans Pondichéry *cent* (*100*) millions
« de francs dont la Compagnie n'a pas retiré une parcelle.... Le
« voyage de Golconde a été encore une occasion aux officiers
« d'acquérir des richesse incroyables.... Le trésor du vieux
« Nizam montait à des *centaines de millions;* il a été dispersé, et
« l'on prête au sieur Bussy des millions en nombre.... Il paraît
« que le projet secret est d'engager le vice-roi du Dekhan à
« marcher dans le Mayssour, dont on prétend que le roi a un tré-
« sor de *900 millions*, dont on se propose de faire le même
« usage que de celui de Nizam. Tout ne respire que guerre et bri-
« gandage....

« L'argent des Maures subjuguera les gouverneurs et les con-
« seils. Tout leur sera vendu....

« Une des premières mesures à prendre est de faire repasser en
« France ceux dont les richesses immenses ne peuvent que *bannir*
« *l'esprit de frugalité* qui doit présider aux opérations d'une Com-
« pagnie marchande (1).... »

Donc, Godeheu emportait une lettre de cachet signifiant à Dupleix son interdiction et son rappel, une ordonnance pour en assurer l'exécution, un ordre pour faire embarquer Mme Dupleix et sa famille, un ordre pour faire arrêter Dupleix en cas de résistance et désobéissance ou de preuves acquises d'infidélité. En ce cas, il ferait arrêter aussi Mme et Mlle Dupleix, vu le danger qu'il y aurait à laisser libres des personnes aussi immensément riches, et les séparerait du prisonnier. S'ils se soumettaient, il leur fixerait un délai assez court pour s'embarquer. Il devait saisir les registres de la Compagnie dès son arrivée, faire dans tous les cas une enquête sur la fortune personnelle de Dupleix en saisissant au besoin ses registres et papiers particuliers, ouvrir une information contre lui

(1) *Loc. cit.* On voit les principes de M. de Silhouette. Les évaluations des trésors de l'Inde et surtout des richesses acquises par les employés sont absurdes. On a vu plus haut des chiffres. Je ne sais qui le renseignait. Peut-être tabla-t-il sur des mots vagues : *richesses immenses*, que Dupleix lui-même emploie et sous lesquels il mit des nombres de son chef.

Digitized by Google

et même contre sa femme, en cas de plaintes graves, et si elles étaient reconnues justes (fol. 177), les faire arrêter et les consigner au capitaine du vaisseau qui les passerait en France.

Les précautions absurdes prises contre la famille de Dupleix s'étendaient à ses alliés et amis, à Saint-Paul, son beau-frère, bien inoffensif, à son secrétaire, à Marion Dumersan qui n'était pas même son ami, à Bussy et à Kerjean qui passaient aussi pour avoir acquis des richesses immenses.

M. de Silhouette se faisait de Dupleix une si singulière idée qu'il ordonnait à Godeheu d'atterrir à Karikal et de l'y mander pour l'éloigner de sa forteresse et l'attirer au milieu de ses propres troupes. S'il refusait ou s'il résistait, Godeheu devait concentrer à Karikal toutes les forces disponibles ou fidèles et réduire le rebelle par la force des armes.

Il est probable que Godeheu ne préjugeait que le sens général de ces instructions. Leur lecture dut l'affoler : il crut aux imaginations de Silhouette, bien que celui-ci fît à la fin cette restriction au moins inattendue, *qu'après tout la conduite de Dupleix n'avait donné aucun sujet de former de pareils soupçons.*

Il fut dès lors persuadé qu'il avait affaire à un révolté et se conduisit avec une duplicité qui paraît honteuse, lorsqu'on se souvient des rapports qui avaient existé entre Dupleix et lui, et que l'on considère la grandeur de Dupleix. Il rusa avec lui pour s'assurer le débarquement qu'il craignait de se voir interdire, se présenta en ami et ne laissa tomber le masque qu'une fois sûr de sa soumission. Il le traita ensuite en suspect ; mais il n'usa, puisqu'il n'y avait pas eu résistance, que de l'ordre de rappel mitigé, sans arrestation ; il est vrai qu'il déclare dans son journal regretter de ne pas avoir usé de rigueur. Il vit la situation telle qu'elle était et n'osa pas aller jusqu'au bout de ses ordres. Il fit avec Saunders la convention célèbre connue sous le nom de traité Godeheu. Il ne faut pas lui donner plus d'importance qu'elle ne vaut. C'est un traité conditionnel selon les vues qui prévalaient en France et dont nous avons parlé ; mais il devait être soumis à la ratification des deux puissances et ne fut pas exécuté ; chaque parti resta dans le *statu quo* jusqu'à la reprise des hostilités, sauf les usurpations des Anglais. La seule convention qui ait porté effet est la trêve de dix-huit

Digitized by Google

mois conclue trois jours avant son départ. L'Inde n'a pas été perdue par Godeheu, bien qu'il l'eût au besoin livrée sans hésiter, mais par les fautes de Lally-Tollendal qui trouva en arrivant la situation telle que l'avait laissée Dupleix. La tréve nous fut cependant funeste parce que les troupes venues avec Godeheu auraient pu nous donner l'avantage si elles avaient été employées. Mais avec Bussy en Dekhan et 2,500 hommes dans le Carnate, rien n'était en somme perdu en 1757. Cela n'est pas dit pour excuser Godeheu qui est digne de mépris bien moins pour ses fautes politiques que pour l'étonnante bassesse qu'il fit voir dans ses luttes avec son ancien ami à Pondichéry et en France ; c'est la vérité, voilà tout. Par malheur, les Anglais comprirent vite le parti qu'on pouvait tirer de la guerre. Au secrétaire de Godeheu, le sieur Clouet qui était venu un jour à Madras, Saunders dit un mot qui mérite d'être conservé. Le Français ayant répété, suivant les formules sentimentales chères à Godeheu, *que nous étions pacifiques, que deux nations policées comme la France et l'Angleterre étaient faites pour s'entendre, que la guerre était haïssable* et *que ceux qui l'avaient faite avaient tort*, Saunders nia le dernier point en disant *qu'on ne se trouverait pas mal de la guerre qu'on avait faite* (1)

En France on commençait à être aussi de cet avis. Silhouette et Machault avaient bien gardé leur secret. Machault même mentait impudemment à qui l'interrogeait sur les affaires de l'Inde et visait sans observation toutes les lettres que la Compagnie adressait à Dupleix qu'elle croyait toujours gouverneur. Cette correspondance officielle qu'il ne reçut jamais, et celle de Montaran, commissaire du roi, collègue de Silhouette, continuèrent jusqu'en février 1755 (2). A plus forte raison, le public fut-il dupé. Mais on craignait fort une indiscrétion ; le neveu de Dupleix expédia à son oncle un courrier par voie de terre en décembre 1753 ; ce courrier, arrivé à Vienne, se vanta de sa mission, que d'ailleurs il n'accomplit pas. Machault, prévenu du fait, menaça Bacquencourt, osa lui dire que cela valait

(1) Fr., n. acq., 9165, 7. Le P. Lavaur à Dupleix, 14 février 1755. Saunders repassa en Europe en 1755, ayant fait son temps de service régulier. Il traita comme gouverneur de Madras et non comme commissaire spécial.

(2) 12 février 1755. Dernier courrier expédié à Dupleix aux Indes.

Digitized by Google

la Bastille et exigea de lui la copie des lettres qu'il avait envoyées. Elles ne contenaient rien de grave (1).

Cependant les dépêches arrivées par l'*Utile* en janvier 1754, et les mémoires d'octobre 1753 arrivés au mois de mars suivant produisirent un revirement d'opinion très rapide. On comprit ce qu'avait voulu Dupleix et la grandeur de l'entreprise apparut.

Après avoir lu les mémoires, le prince de Conti se déclara l'admirateur de Dupleix (2), Machault lui-même vit qu'il s'était laissé égarer par Silhouette et envoya à M. de Mirepoix des instructions plus dignes que celles qu'avait emportées Duvelaër (3). Il n'est pas jusqu'aux directeurs qui n'aient changé d'opinion. Duvelaër souhaitait maintenant que les projets de Dupleix pussent réussir. Ce changement était dû en partie au marquis de Conflans, arrivé au commencement de 1754. M. d'Armentières, son cousin, avait donné le premier mouvement. Lally-Tollendal, qui déjà en 1752 avait remis des observations sur la guerre des Indes au contrôleur général, eut de longues conversations avec Marion du Mersan, envoyé de Bussy, et fit un mémoire qu'il présenta chez Mme de Pompadour, chez le comte d'Argenson, chez Machault, chez M. de Seychelles et chez le maréchal de Richelieu. Ce mémoire (qui existe encore) fit le plus grand effet. Il rendait pleine justice à Dupleix. D'autre part, Conti et Soubise étaient ennemis de Noailles, qui protégeait Silhouette, son ancien secrétaire ; le maréchal de Belle-Isle avait été gagné par un marché avantageux qu'il venait de conclure avec Dupleix, qui cherchait une terre pour la faire ériger en marquisat. Il y avait donc maintenant un parti puissant, favorable au disgracié. Dès le mois de mai 1754, le ministère expédia aux Indes la frégate *la Fière*, avec des ordres nouveaux qui infirmaient ceux de Silhouette. Malheureusement elle ne parvint à Pondichéry que le 19 décembre, deux mois après le départ de Dupleix. Godeheu, sans défiance, lut les ordres en plein conseil. Le ministre ordonnait que Dupleix et Godeheu se concilieraient pour lui fournir les éclaircissements nécessaires. « Il eût bien voulu, dit Bausset, té-

(1) Fr., 9162, 87. D'Auteuil à Dupleix, 30 avril 1754.
(2) Bacquencourt à Dupleix, août 1754. 9147, 280.
(3) Fr., n. acq., 9147, 270. Bacquencourt à Dupleix, 25 juillet 1754.

Digitized by Google

« moin oculaire, en racontant la scène (1) à Dupleix, ne pas avoir « prononcé votre nom, mais il n'était plus temps et nous avons « jugé que le ministre et la Compagnie ont dû être bien étonnés « de vous voir. »

La Compagnie de son côté, écrivant en 1754, approuvait la conduite de Dupleix, louait la négociation de Sadras et promettait de soumettre au conseil du roi les mémoires de Dupleix, Moracin et Conflans *qui méritaient les plus sérieuses réflexions* (2).

Ainsi, il avait suffi d'un mémoire bien fait pour changer l'opinion. Malgré l'indifférence du roi, le public était reconquis et l'Inde pouvait encore n'être pas perdue. Lally-Tollendal, qu'on voit à ce moment s'intéresser à la cause de Dupleix, dut sans doute à ces démarches d'être désigné pour continuer l'œuvre abandonnée. Mais Dupleix ne devait plus revoir l'Inde, bien qu'on ait cru plusieurs fois, et lui-même peut-être, qu'il y retournerait. La guerre générale détourna l'attention du public et des ministres vers l'Europe et l'on ne fit pas même tout l'effort qu'on s'était proposé pour ressaisir la suprématie en Dekhan. Les Anglais, mieux gouvernés et instruits à leur tour par l'exemple, surent fixer la fortune et nous arracher l'empire que nous avions saisi. Les ministres de Louis XV ont perdu l'Inde deux fois : ils n'ont pas deviné Dupleix, ils n'ont pas soutenu Lally-Tollendal.

N'ayant pas voulu écrire une histoire de Dupleix, nous ne dirons rien des années qui suivirent son retour en France, ni des péripéties de son procès contre la Compagnie.

Il nous suffit d'avoir montré, et c'est la conclusion qui se dégage de cette étude, que dans la personne de Dupleix se vérifie une fois de plus cette loi historique qui fait du concours de circonstances fortuites et de la volonté humaine la cause des grands événements. Dupleix n'a rien prévu, n'a rien dirigé : la fortune lui a fourni des occasions dont il a su profiter. Un hasard lui fit comprendre qu'il pouvait conquérir un monde ; il ne l'a pas conquis lui-même parce qu'il n'a pas eu assez tôt la claire vision du but vers lequel

(1) Fr., n. acq., 9162, 190. Bausset à Dupleix, 6 mars 1755. Le même fait est affirmé dans le mémoire de Mme Dupleix en réponse au chevalier Law, 1764. — Nous n'avons pas retrouvé cette lettre du ministre.

(2) Fr., n. acq., 9145, 263. La Compagnie à Dupleix, 12 février 1755.

Digitized by Google

l'entraînait la course inéluctable des faits, parce que ceux dont il dépendait n'avaient pas reçu plus que lui le don de la divination, parce qu'enfin ils étaient des hommes, médiocres en bien comme en mal et incapables de rompre le joug de leurs habitudes.

Si Dupleix n'a pas eu, lui vivant dans l'Inde, la révélation immédiate du merveilleux présent que lui offrait le sort, peut-on reprocher comme un crime à ceux qui vivaient en France, au fond de leurs bureaux, d'avoir été aveugles? N'oublions pas que rien, dans l'histoire de la Compagnie, ne les préparait aux entreprises de Dupleix. Ceux qui dirigent une institution réglementée comme celle-là ne sortent pas facilement des voies qui leur ont été tracées. C'est la sagesse des médiocres qui a prononcé la décision funeste que la France maudit aujourd'hui. Faits pour les conjonctures communes, les règlements ne se plient pas aux conceptions inattendues du génie. Tout se dressait contre Dupleix, le passé de la Compagnie, son ordonnance, son impuissance financière, l'humaine faiblesse de ceux qui la dirigeaient, ses propres défauts à lui-même, son orgueil, sa témérité, son désir des richesses et, par-dessus tout, les hasards d'une entreprise difficile. Comment n'eût-il pas succombé?

Nous ne pensons pas que pour avoir trouvé dans ses actes des hésitations et des erreurs qu'on ne connaissait pas jusqu'ici, nous ayons diminué la gloire qui s'attache justement à son nom. C'est se faire une conception fausse de notre nature, que de la croire capable de voir bien loin et de vouloir sans défaillance, ne fût-ce que pendant quelques instants. Les hommes dont les plans, après leur succès, nous apparaissent comme les mieux suivis et les résolutions les plus fermes, ont en réalité erré souvent, cherchant dans l'ombre cette lumière par laquelle nous les supposons toujours guidés. Ce qui distingue du commun les grands hommes, n'est-ce pas justement de savoir discerner ces lueurs qui se présentent parfois sur la route obscure de l'avenir?

On a beau, suivant le mot de Bossuet, ne rien laisser à la fortune de ce qu'on peut lui ôter par conseil et par prévoyance, sa part demeure encore de beaucoup la plus grande. On ne doit donc pas dénier la gloire à ceux dont elle n'a pas favorisé jusqu'à la fin l'audace ou la sagesse. Aussi, Dupleix, simple marchand, ignorant

Digitized by Google

pendant trente années l'Inde et la politique, jeté ensuite par hasard dans des affaires où d'abord il ne poursuit que des intérêts personnels, contraint bientôt par des attaques imprévues de persévérer dans une lutte qu'il n'avait pas désirée, porté enfin par une révolution de palais à une puissance qu'il n'avait jamais rêvée, Dupleix, malgré cette marche vacillante et malgré sa défaite finale, n'en demeure pas moins le premier Européen qui ait montré la faiblesse des Hindous et rendu possible, par ses écrits et ses exemples, la conquête de ce nouveau monde. C'est donc avec justice que les Anglais l'honorent comme l'initiateur de leur œuvre, parmi les conquérants de leur race qui ont accompli pour leur patrie ce qu'il voulait faire pour la sienne.

Pour nous Français, auxquels il ne reste que la stérile consolation d'avoir enfin rendu justice à ce grand homme dont nos pères n'ont pas su pénétrer le génie, apprenons, en mesurant les désastres que nous ont valus inconsciemment la passion d'un Silhouette et l'ineptie d'un Machault, à porter dans l'étude des questions qui intéressent le pays et dont nous pouvons avoir à décider, un esprit que n'aveugle aucun préjugé et une volonté que dirige seulement la conscience de notre responsabilité.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. VII

CHAPITRE PREMIER. — Origines de la Compagnie des Indes. — Tutelle exercée sur elle par le gouvernement. — Nature de son capital et de son dividende. 1

CHAPITRE II. — DE LA FORME ET DE LA VALEUR DE L'ADMINISTRATION EN FRANCE ET DANS L'INDE. — Directeurs et commissaires du roi. — Bureaux. — Lorient. — La marine. — Les comptoirs de l'Inde. — Le pouvoir des gouverneurs. — Le personnel dans l'Inde au temps de Dupleix. . . . 9

CHAPITRE III. — DU COMMERCE DE LA COMPAGNIE DES INDES. — Objet. — Achats et ventes. — Visites. — La pacotille et la fraude. — Produits nets. 59

CHAPITRE IV. — HISTOIRE FINANCIÈRE DE LA COMPAGNIE DES INDES. — Ses pertes. — Ses emprunts. — Sa détresse. — 1740-1755. 73

CHAPITRE V. — LA COMPAGNIE DES INDES A-T-ELLE EU UNE POLITIQUE? — Condition de ses comptoirs au regard des princes du pays. — Affaires de Mahé. — Acquisition de Karikal par Dumas. — Ces établissements n'ont pour objet que le commerce. 88

CHAPITRE VI. — LA VIE DE DUPLEIX JUSQU'A SA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DE CHANDERNAGOR (1697-1731). 105

CHAPITRE VII. — DUPLEIX A CHANDERNAGOR. — Y A-T-IL FAIT FORTUNE? — Chandernagor en 1731. — Dupleix y attire la famille Vincens. — Il y organise le commerce d'Inde en Inde. — De quels fonds il disposait. — Société fondée par lui. — La flotte de Chandernagor. — La colonie en 1734. — Le mécanisme du commerce de Dupleix. — Ses pertes en 1735. — État de son avoir et projets de retour en France en 1737. — Désastres et ruine en 1739. — Il remplace Dumas. — Jusqu'alors il n'a pas eu de vues politiques 123

CHAPITRE VIII. — LA POLITIQUE DE DUPLEIX DE 1741 A 1746. — Dupleix succède à Dumas. — Son mariage. — Pondichéry en 1741. — État du Carnate. — Affaires de Karikal (1744-1746). — Guerre avec l'Angleterre (1744). — Les ordres du ministre. — Négociations avec le nabab Anaverdi-Kan au sujet de la neutralité. — État militaire de Pondichéry en 1745. 176

CHAPITRE IX. — LA QUERELLE ENTRE DUPLEIX ET LA BOURDONNAIS. — Dupleix et La Bourdonnais préparent dès 1741 l'attaque de Madras. — Leur correspondance à ce sujet à partir de 1744. — Rôle considérable de Dupleix. — Incidents du séjour de La Bourdonanis à Pondichéry en

Digitized by Google

1746. — Il demande les ordres du conseil supérieur avant l'attaqué. — La ville prise, il refuse de s'y soumettre. — Nature du conflit. — Responsabilité de La Bourdonnais. 197

CHAPITRE X. — LES ORIGINES DES PLANS POLITIQUES DE DUPLEIX. — Guerre avec Anaverdi-Kan autour de Madras. — Traité de paix. — Négociations avec Naser-Sing au sujet de cette place. — Première idée d'un agrandissement du domaine. — Relations avec Chanda-Sahib. — Celui-ci demande le secours des Français pour s'emparer de la nababie de Carnate. — Contrat passé entre Dupleix et lui. — Correspondance entre d'Auteuil et Dupleix, août 1749. — Caractère de l'intervention : c'est une affaire et non le premier acte d'une politique réfléchie. 221

CHAPITRE XI. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE DUPLEIX. — LA LUTTE CONTRE NASER-SING. — Entente de Dupleix avec Mousafer-Sing (1749). — Siège de Tanjaour. — Intervention du Soubahdar de Dekhan (mars 1750). — Retraite des Français sur Pondichéry. — Trahison de treize officiers. — Mousafer-Sing prisonnier (avril 1750). — Négociations et variations de Dupleix. — Prise de Gingi. — Mort de Naser-Sing (16 décembre 1750). — Mousafer-Sing proclamé Soubahdar vient à Pondichéry 244

CHAPITRE XII. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE DUPLEIX. — SES VUES SUCCESSIVES SUR LE DEKHAN ET LE CARNATE. — SON PLAN EN 1753. — A quoi se réduisait d'abord la mission de Bussy en Dekhan. — La mort de Mousafer-Sing et l'avènement de Salabet-Sing en changent le caractère. — Indécision de Dupleix. — Il se défie de Bussy. — Celui-ci agit seul, obtient confirmation des concessions déjà faites. — Dupleix pense à laisser des troupes en permanence au service du soubahdar. — Projet sur le Bengale. — Donation du Carnate à Dupleix qui veut s'en faire nabab. — Exagération de ses entreprises. — Premier exposé d'un plan défini (octobre 1753) : Protectorat sur le Dekhan ; souveraineté en Carnate afin d'avoir des revenus fixes. 261

CHAPITRE XIII. — LES CAUSES DE L'ÉCHEC DE DUPLEIX. — Opposition des Anglais, ses causes et sa nature. — Leurs relations avec Méhémet-Ali-Kan. — De la faible valeur des troupes françaises. — Les cipayes et les Cafres. — Supériorité des troupes anglaises. — Les ressources financières de Dupleix. — Sa diplomatie. — Négociations avec Morari-Rao et les Maïssouriens. — Que doit-on penser du rôle prêté à Mme Dupleix? . . 289

CHAPITRE XIV. — LA DISGRACE DE DUPLEIX. — Comment il informe la Compagnie. — Ses réticences. — Mécontentements et inquiétudes qu'il provoque. — La question des jaguirs. — Richesses acquises par lui, sa famille et les employés. — Ton de sa correspondance. — On propose son rappel dès 1751. — L'échec de Trichinapali le fait décider. — Que doit-on penser de la mission de Duvelaër à Londres ? — Action de Silhouette. — Envoi de Godeheu. — Instructions secrètes qui lui sont données. — Revirement produit trop tard à Paris par les mémoires de Dupleix. — Conclusion. 337

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

Digitized by Google

ttaque. –
:. — Ba-
. . . .
LEIX. –
:. — Ne-
dée d'un
– Celui-
pabie de
ce entre
c'est une
. . .
. — La
fer-Sing
Dekhan
ison de
ciations
ser-Sing
à Pon-
. . .
— Ses
N 1753.
. — La
gent le
Celui-ci
upleix
lar. —
t s'en
s d'un
été en
. . .
des
-Ali-
t les
ères
les
. . .
la
n'il
sa
sse
ue
de
nt
de
. . .

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07042 5270

Digitized by Google

Digitized by Google